This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Ger 42.75.1.7

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

(Class of 1828)

Received Mar. 9, 1903.

ŒUVRES

DE

FRÉDÉRIC

LE GRAND

TOME XXVIII.

ŒUVRES

DE

FRÉDÉRIC

LE GRAND

TOME XXVIII.

BERLIN MDCCCLVI

CHEZ RODOLPHE DECKER

IMPRIMEUR DU ROI

SUCCESSEUR ET HÉRITIER DE DECKER PÈRE ET FILS

~~14563,5~~
Ger 4275.1.7

Mindfund

ŒUVRES

MILITAIRES

DE

FRÉDÉRIC II

ROI DE PRUSSE

TOME I.

BERLIN

CHEZ RODOLPHE DECKER IMPRIMEUR DU ROI

SUCCESSEUR ET HÉRITIER DE DECKER PÈRE ET FILS

M DCCC LVI

ŒUVRES

MILITAIRES

TOME I.

AVERTISSEMENT

DE

L'ÉDITEUR.

Les ouvrages militaires de Frédéric sont de deux espèces : les *Règlements* et les *Instructions*. Les premiers traitent de la partie purement technique du service, c'est-à-dire, du maniement des armes, des évolutions, en un mot, de ce qu'on nomme ici le petit service *(den kleinen Waffendienst)*, et en France l'école du soldat, l'école de peloton, de bataillon, etc. Ces écrits sont tous rédigés en allemand. Les *Instructions* ont pour objet l'art de la guerre dans ce qu'il a de plus difficile et de plus élevé; ce sont de véritables ouvrages scientifiques et en quelque sorte littéraires, composés les uns en allemand, les autres en français.

Les *Règlements* du Roi pour l'infanterie, la cavalerie (les cuirassiers), les dragons et les hussards, étaient en partie la reproduction de ceux que Frédéric-Guillaume Ier avait publiés pour l'infanterie dès 1714, et pour la cavalerie à partir de 1720. Frédéric commença, en 1743, à les faire réimprimer, en y ajoutant quelques suppléments, fruits de sa propre expérience. Dans ses ouvrages en français, il donne à ces *Règlements* le nom d'*Institutions militaires*,[a] et

[a] Voyez t. XXVI, p. 102, et ci-dessous, p. 4, 19 et 20, 28, 35 et 46.

il les appelle le *catéchisme* de ses officiers, par opposition aux ouvrages dans lesquels il parle des grands principes de la guerre et de ce qui concerne les généraux.[a] Les *Règlements* n'ayant aucun caractère scientifique ni littéraire, nous n'avons pas cru pouvoir les admettre dans notre recueil.

Il n'en est pas de même des ouvrages diversement intitulés que le public connaît sous le nom général d'*Instructions militaires*, nom par lequel nous les avons désignés en commençant.. Avec son infatigable activité, Frédéric en composa un grand nombre de 1741 à 1785, en mettant sans cesse à profit les lumières que l'expérience lui fournissait. Son but était, comme il le dit lui-même,[b] de rectifier ses propres idées, et d'étudier de nouveau les principes de la guerre ou de les enseigner aux officiers de son armée. Ces *Instructions* sont de tout point dignes d'entrer dans notre édition des Œuvres du grand roi, soit par leur valeur intrinsèque, soit par leur mérite littéraire, soit enfin par le jour qu'elles jettent sur la vie intellectuelle de leur auteur. L'ordre dans lequel nous les imprimons, savoir, celui de leurs dates, ne contribuera pas moins à faire connaître le développement des idées de Frédéric sur la tactique. Nous ne saurions éviter d'en donner quelques-unes qui touchent au domaine des *Règlements;* mais comme elles présentent aussi les caractères du genre dans lequel nous les classons, elles forment, pour ainsi dire, la transition des premiers de ces ouvrages à ceux qui nous occupent.

A notre grand regret, nous n'avons pas pu ranger les *Instructions* en une seule série chronologique, parce que nous avons cru devoir séparer les trente-huit ouvrages en langue allemande des seize qui sont rédigés en français; une traduction des premiers nous aurait offert, il est vrai, l'avantage d'imprimer de suite les cinquante-quatre écrits militaires de l'auguste auteur, mais, en revanche, cela aurait ôté aux pièces traduites une grande partie de leur originalité.

Nous sommes heureux que notre recueil des ouvrages militaires du Roi ait obtenu l'approbation d'un juge aussi éclairé que Son Excellence monsieur le général de cavalerie de Reyher, chef de l'état-

[a] Voyez ci-dessous, p. 4.

[b] L. c., p. 134.

major général de l'armée, qui a bien voulu revoir avec l'attention la plus scrupuleuse le texte de toutes les pièces, et qui pousse même l'obligeance jusqu'à relire les épreuves de ces trois volumes. On comprend combien le concours de ses lumières nous a été précieux à tous égards, et quelle reconnaissance nous devons à cet officier distingué.

I. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA GUERRE, APPLIQUÉS A LA TACTIQUE ET A LA DISCIPLINE DES TROUPES PRUSSIENNES.

Les Archives royales possèdent trois manuscrits de cet important ouvrage, savoir : deux rédactions différentes en français et de la main de l'Auteur, et une traduction officielle en allemand, écrite par un secrétaire.

La première rédaction originale, conservée aux Archives de l'État (*K.* 365. *G*), date de 1746 ou 1747; elle est intitulée : *Instruction pour les généraux qui auront à commander des détachements, des ailes, des secondes lignes et des armées prussiennes.* Ce manuscrit se compose de quarante-sept pages in-4, sur papier à tranche dorée; il est enrichi de sept plans dessinés rapidement et sans art par l'Auteur lui-même, qui du reste n'y indique ni le temps ni le lieu où il l'a rédigé. Mais comme les exemples cités dans cet autographe sont tirés de la seconde guerre de Silésie, et que les batailles de Hohenfriedeberg, de Soor et de Kesselsdorf y sont mentionnées, la rédaction ne peut pas en être antérieure à l'année 1746. A cette preuve tirée du contenu même de l'ouvrage vient s'en joindre une qui ne permet plus de conserver aucun doute. Dans son *Testament politique* (inédit), daté de Sans-Souci, 7 novembre 1768, et conservé aux Archives de la maison royale (149. *G*), Frédéric dit, p. 45, en parlant des principes fondamentaux de la guerre : «Je joins à cet ouvrage l'*Instruction* que j'ai donnée à mes généraux. Il ne faut pas

«s'étonner si vous trouvez quelque contradiction dans ce que j'écris «à présent et ce que contient cette *Instruction*. La raison en est que «j'avais minuté cette *Instruction* après la paix de 1746, et que, dans «les guerres précédentes, l'ennemi ne connaissait ni le terrain ni la «tactique, que son artillerie était pitoyable, et que son infanterie ne «valait pas mieux.» — Quant au second autographe, il a été achevé le 2 avril 1748.

On ne lira pas sans intérêt le résumé exact que nous allons donner du contenu de l'*Instruction pour les généraux*. Après une courte introduction vient un premier article, composé de douze règles *Pour empêcher les désertions*. L'article II traite *De la qualité des troupes prussiennes et du mérite qui leur est propre*. Les articles suivants ne sont pas numérotés, à l'exception du quatorzième; en voici les titres : *Des projets de campagne; — De la subsistance et du commissariat; — De la bière, de l'eau-de-vie, des vivandiers; — Des fourrages secs et verts; — Des campements; — Des sûretés que l'on prend pour la garde du camp; — De la connaissance du pays et du coup d'œil; — De la distribution des troupes; — Des détachements, comment et pourquoi ils doivent se faire; — Des talents qu'il faut à un général; — Des ruses, des stratagèmes de guerre, des espions. —* XIV. *Autre article. Il y a une autre espèce de ruse qui est admirable, c'est celle des doubles espions, etc. — Des marques par lesquelles on peut deviner les intentions des ennemis; — De la différence des pays, et des précautions auxquelles ils obligent un général; — Des marches d'une armée en avant, ou pour une retraite, ou pour une bataille. NB. Marches pour joindre des secours; — Des retraites en colonnes renversées; — Des précautions qu'on doit prendre dans les retraites contre les hussards et les pandours; — Comment les Prussiens doivent traiter les troupes légères quand nous faisons l'offensive; — De ce qu'un général peut attendre des mouvements qu'il fait faire à son armée; — Des passages des rivières; — De la défense des rivières; — Des surprises des villes; — De l'attaque et de la défense des places; — Des batailles de toute espèce* (c'est à ce dernier article que se rapportent les sept plans dont nous avons parlé); — *Des raisons de mes nouvelles manœuvres de cavalerie et d'infanterie; — Des chaînes des quartiers d'hiver,*

et de tout ce qui peut avoir rapport à ces quartiers; — Des campagnes d'hiver.

A la fin de l'ouvrage on lit le mot *Dixit;* la signature manque.

Quelques-uns des articles que nous avons énumérés sont fort courts, d'autres presque entièrement raturés. On reconnaît dans tous le premier jet des *Principes généraux.*

Frédéric s'est servi de cahiers de deux et de quatre feuilles; il a mis en tête du premier le titre cité plus haut, et au commencement de chacun des suivants les mots *Système de guerre, cahier* 2, 3, etc. Il n'y a pas de pagination. Ce manuscrit renferme aussi les articles II, XII et XXIV de l'ouvrage retouché : *Des projets de campagne; — Des talents qu'il faut à un général; — De l'attaque et de la défense des places,* qui sont omis dans l'édition allemande. Il y a plus de deux pages raturées dans l'article XII.

La seconde rédaction originale est également en entier de la main du Roi; elle est conservée aux Archives de la maison royale (*K.* 148. *G*), et intitulée : *Les Principes généraux de la guerre, appliqués à la tactique et à la discipline des troupes prussiennes.* C'est le même ouvrage, revu et corrigé. Il se compose de trente et un articles et de dix plans coloriés; ces derniers sont d'une main étrangère, mais l'Auteur les a numérotés lui-même. Cet autographe, de trente-neuf pages in-4 serrées, est formé de cinq cahiers de papier à tranche dorée, dont chacun a un titre spécial. Le premier porte en tête : *Les Principes généraux de la guerre, appliqués à la tactique,* etc.; les quatre autres : *Réflexions et maximes militaires.* A la fin de l'ouvrage, dont le style est vif, précis et très-caractéristique, se trouve le mot *Dixit,* et plus bas : *Federic, ce* 2 *d'avril* 1748.

Le Prince de Prusse a été la seule personne, que nous sachions, à laquelle son frère ait communiqué le manuscrit de ses *Principes généraux,* qu'il lui a dédiés.[a]

Le royal auteur tint plus de quatre ans son écrit en réserve. Voici comment il s'exprime à cet égard à la page 50 d'un *Testament politique* (inédit), daté de Potsdam, 27 août 1752, et conservé aux Archives de la maison royale (104. *A*) : «J'ai trouvé à propos d'ajou-

[a] Voyez t. XXVI, p. 101—103; et ci-dessous, p. 3 et 95

«ter à ce *Testament politique* un traité de l'art militaire appliqué à «la tactique et aux évolutions des troupes prussiennes. J'avais com-«posé cet ouvrage il y a quatre ans, et ne l'ayant voulu donner à «personne de crainte de l'indiscrétion, je le joins à celui que je viens «d'achever aujourd'hui, afin que tout ce qui regarde le gouverne-«ment de cet État, soit en paix, soit en guerre, se trouve réuni en-«semble.» Cependant, lorsque des indices certains annoncèrent au Roi que la guerre (de sept ans) ne tarderait pas à éclater,[a] il fit faire, à l'usage de ses généraux, une traduction allemande des *Principes*, qu'il livra à l'impression. Les Archives de l'État conservent (*K.* 148. *E*) le manuscrit de cette traduction, de cent cinquante pages in-folio. Il a été relié, comme l'original français, en fort papier marbré; mais on voit, par les traces que les compositeurs y ont laissées, qu'il avait été divisé à l'imprimerie. La traduction allemande, de la main d'un secrétaire, fut imprimée comme manuscrit sous le titre de : *Die General-Principia vom Kriege, appliciret auf die Tactique und auf die Disciplin derer Preussischen Truppen* (sans lieu d'impression), 1753, deux cent quatorze pages grand in-8, signées *Friderich*.

Les treize plans joints à cette édition ont été tirés sur les planches destinées à l'impression des *Principes généraux*, impression projetée, mais non exécutée; aussi les mots explicatifs sont-ils en français. L'ordre dans lequel les plans doivent se suivre est indiqué par les lettres A, B, C, et par les chiffres 1 à 10.

La traduction allemande des *Principes généraux* est, à peu d'exceptions près, fort exacte, soit pour la forme, soit pour le fond des choses. Elle a été considérablement retouchée, et cela, dans le cabinet même du Roi. C'était M. Eichel, conseiller intime de Cabinet, qui servait de secrétaire à Frédéric pour ce travail, et qui a écrit de sa main l'introduction. Plusieurs fautes graves de l'autographe français, en ce qui concerne les noms de localités, ont été corrigées dans la traduction; en outre, un certain nombre de phrases explicatives plus ou moins longues ont été ajoutées. Quant aux articles II, XII et XXIV, dont nous avons parlé à l'occasion du pre-

[a] Voyez t. IV, p. 15 et suivantes; t. XXVII. III, p. 279 et suivantes.

mier texte français, ils se trouvent, à la vérité, dans le manuscrit de la traduction allemande, mais ils n'ont pas été imprimés avec le reste.

Frédéric considérait son ouvrage comme un traité destiné à l'instruction de tous ses généraux, sans en excepter les plus anciens et les plus expérimentés. Il l'adressa au feld-maréchal comte de Schwerin, par un ordre de Cabinet du 30 janvier 1753, «pour qu'il se mît bien au fait du contenu de cet écrit.»[a]

Tous les exemplaires des *General-Principia vom Kriege* qui ont été distribués renferment une préface écrite à la main et datée de Berlin, 23 janvier 1753. On y recommande de garder le plus profond secret sur ce livre. De plus, les divers exemplaires en furent remis et renvoyés dans des étuis de tôle ou de cuir bien fermés.[b] Cet ouvrage demeura donc inconnu au public, jusqu'au moment où le général-major de Czettritz fut fait prisonnier par le baron de Beck, feld-maréchal-lieutenant autrichien, ce qui arriva le 20 février 1760, près de Cossdorf sur l'Elbe.[c] Dans les bagages de M. de Czettritz était compris l'exemplaire des *General-Principia vom Kriege* qui lui avait été confié par le Roi, et qui tomba par conséquent dans les mains des ennemis. Bientôt après (1761), cet ouvrage fut réimprimé à l'étranger, mais inexactement, et il en parut la même année une traduction française, qui à son tour fut remise en allemand en 1762. On trouve sur les premières de ces publications des renseignements détaillés dans les *Geständnisse eines Oestreichischen Veterans* (par le colonel de Cogniazo), Breslau, 1790, t. III, p. 125. Le public ne connaît encore que la contrefaçon[d] et ses différentes réimpres-

[a] Voyez J.-D.-E. Preuss, *Friedrich der Grosse als Schriftsteller*, p. 230.

[b] Voyez J.-D.-E. Preuss, *Urkundenbuch zu der Lebensgeschichte Friedricks des Grossen*, t. I, p. 238, 239 et 242, n°s 608, 609 et 615.

[c] Voyez t. V, p. 43. Nous y disions dans une note, d'après les *Berlinische Nachrichten von Staats- und gelehrten Sachen*, 1760, n° 26, que le général de Czettritz avait été fait prisonnier le 21 février. Mais c'était une erreur, car il dit lui-même, dans son rapport au Roi, daté de Grossenhayn, 20 février, que cet événement eut lieu le matin de ce dernier jour, entre six et sept heures.

[d] *Des Königs von Preussen Majestät Unterricht von der Kriegskunst an seine Generals.* Francfort et Leipzig, 1761, cent cinquante-deux pages petit in-8, avec treize planches gravées en taille-douce.

sions, soit dans l'une, soit dans l'autre des deux langues.[a] C'est la traduction française de la première contrefaçon qui a été reproduite dans les *Œuvres de Frédéric II, roi de Prusse, publiées du vivant de l'auteur.* A Berlin, 1789, t. III, p. 239—382. Les éditeurs de ce recueil le disent eux-mêmes.[b] Mais leur texte présente des lacunes (p. 296, 333, 361 et 367), des notes destinées à faire de la polémique contre Frédéric (p. 271, 282, 340, 366, 378 et 379), et l'on y remarque l'absence de la belle introduction qui est placée en tête de l'édition allemande originale de 1753, p. 1—4, et qui manque dans toutes les contrefaçons.

G. Scharnhorst a réimprimé la première de celles-ci dans son ouvrage, *Unterricht des Königs von Preussen an die Generale seiner Armeen*, etc., Hanovre, 1794, p. 1—268,[c] et son texte a été reproduit dans le livre intitulé : *Unterricht Friedrichs II. für die Generale seiner Armee, nebst den von dem Könige späterhin gegebenen Instructionen, neu herausgegeben und mit Anmerkungen in Bezug auf die neuesten Veränderungen der Kriegführung versehen von einigen deutschen Officieren*,[d] Leipzig, librairie Baumgärtner, 1819, t. I, p. 1—291, et t. II, p. 1—180.

[a] *Instruction militaire du roi de Prusse pour ses généraux. Traduite de l'allemand par M. Faesch, lieutenant-colonel dans les troupes saxonnes. Avec XIII planches, gravées en taille-douce.* Francfort et Leipzig, 1761, cent soixante pages petit in-8.

[b] L. c., p. 239, note : « Cette *Instruction militaire* a été dictée en allemand « par le Roi, et traduite en français par M. Faesch, lieutenant-colonel dans les « troupes saxonnes. C'est cette traduction que l'on donne ici. »

[c] Gerhard-Jean-David de Scharnhorst, alors capitaine d'artillerie et professeur à l'école militaire de Hanovre, dit au commencement de sa préface, p. III : « Cette édition des *Principes de la guerre* est la réimpression de celle qui « a été publiée en 1761 ..... On n'y a fait de changements que là où le sens « était altéré par des fautes de transcription ou d'impression. »

M. de Scharnhorst était né, à ce que l'on croit, le 10 ou le 12 novembre 1756, dans les États de Hanovre, à Hämelsee, à Hämelhausen ou à Bordenau, selon d'autres à Beverungen, petite ville du duché de Brunswic. Mais les pasteurs de ces diverses localités n'ont pas pu retrouver son nom dans les registres de leurs églises. Ce qui est certain, c'est que Scharnhorst a rendu de grands services à notre pays. Il est mort à Prague, le 28 juin 1813, d'une blessure qu'il avait reçue à la bataille de Gross-Görschen, et ses restes ont été déposés, en 1826, dans le cimetière des Invalides, à Berlin.

[d] M. Charles-Henri de Schütz, alors colonel et chef d'état-major du qua-

Frédéric, ne tenant aucun compte des diverses contrefaçons de ses *Principes généraux de la guerre*, continua, même après la guerre de sept ans, à remettre à ses généraux l'édition de 1753, en leur imposant la loi du secret le plus rigoureux. C'est ainsi que, le 20 décembre 1770, il envoya cet ouvrage au général-major de Krusemarck, inspecteur général de la cavalerie du Brandebourg et du pays de Magdebourg, pour tous les généraux de son inspection.[a] Mais il garda par devers lui le manuscrit original français de 1748; et comme cet autographe fut oublié après la mort du Roi, ce n'est qu'à présent, c'est-à-dire cent huit ans après leur composition, que les *Principes généraux* parviennent à la connaissance du public sous leur forme primitive.

Nous imprimons le texte autographe de 1748, avec des variantes contenant les additions et les corrections de la traduction allemande de 1753.

Le royal auteur avait décidé de joindre treize plans aux *Principes généraux*. Les planches originales, gravées sur cuivre, sont conservées à l'état-major général de l'armée. Ces planches, à la vérité, ne sont guère en harmonie avec l'impression de notre édition monumentale des Œuvres de Frédéric, et il semble que, artistiquement parlant, il aurait mieux valu en faire dessiner et graver de nouvelles. D'un autre côté, si l'on se place au point de vue plus élevé qui nous dirige dans notre travail, c'est-à-dire, au point de vue historique, il semble préférable de conserver les plans originaux, sur lesquels sans doute les regards du grand monarque se sont arrêtés plus d'une fois; et c'est dans ce sens que Sa Majesté le Roi a daigné résoudre cette question, en ordonnant que les planches originales seraient toutes employées, sans aucun changement, pour en enrichir l'édition que son auguste volonté fait exécuter. Les treize plans forment la première section de l'atlas qui accompagne les *Œuvres militaires*.

trième corps de l'armée prussienne, mort à Marseille, en 1833, avec le grade de général-major; et M. Schulz, capitaine et adjudant en 1819, maintenant colonel en retraite.

[a] Voyez J.-D.-E. Preuss, *Friedrich der Grosse als Schriftsteller*, p. 348 et 349.

II. AVANT-PROPOS DE L'EXTRAIT TIRÉ DES COMMENTAIRES DU CHEVALIER FOLARD SUR L'HISTOIRE DE POLYBE.

Jean-Charles de Folard, né à Avignon en 1669, y mourut en 1752. Au commencement de l'année 1748, Frédéric, désirant faire quelques expériences sur le système de cet écrivain militaire, l'invita à se rendre à Berlin pour y assister; mais l'âge de M. de Folard ne lui permit pas d'entreprendre ce voyage.[a]

L'ouvrage de l'auteur français est intitulé : *Histoire de Polybe traduite du grec, avec un commentaire* par M. de Folard, six volumes in-4, Amsterdam, 1729. Le titre complet de l'*Extrait* est : *Extrait tiré des Commentaires du chevalier Folard sur l'Histoire de Polybe, pour l'usage d'un officier; avec les plans et les figures nécessaires pour l'intelligence de cet abrégé* (sans lieu d'impression), MDCCLIII, cent soixante-douze pages in-4.

Frédéric parle de la valeur et du but de son travail dans sa lettre au prince Guillaume son frère, du 12 février 1753 (t. XXVI, p. 108 et 109).

Le 6 février 1753, M. de Balbi,[b] lieutenant-colonel du génie, écrivit à M. de Francheville pour lui remettre le manuscrit de l'*Extrait* et de l'*Avant-propos*, en le priant, de la part du Roi, de le faire imprimer, mais à cent dix exemplaires seulement.

Les autographes de l'*Avant-propos* de Frédéric et de la lettre de M. de Balbi à M. de Francheville[c] appartiennent à M. le major Louis Blesson.

[a] Voyez Varnhagen d'Ense, *Leben des Feldmarschalls Keith*, p. 101 et 102, et la *Biographie universelle*, Paris, 1816, t. XV, p. 144. Voyez aussi t. I, p. 159, et t. XIII, p. 99 de notre édition.

[b] Voyez t. IV, p. 145 et 168; t. XXII, p. 290; t. XXIV, p. IX et X. Jean de Balbi, natif de Clèves, devint lieutenant au corps du génie le 3 mai 1727, capitaine le 26 décembre 1732, lieutenant-colonel le 28 février 1748, et colonel le 22 décembre 1757.

[c] Voyez t. XIV, p. 170, et t. XIX, p. 42.

Nous ne reproduisons que l'*Avant-propos*, dont nous avons trouvé le texte imprimé tout à fait conforme à l'autographe.

III. PENSÉES ET RÈGLES GÉNÉRALES POUR LA GUERRE.

L'autographe de cet ouvrage inédit se compose de vingt-neuf pages in-4. Nous en tenons la copie de feu madame la comtesse d'Itzenplitz-Friedland. Les plans, au nombre de neuf, ont été dessinés à la plume dans le texte par l'auguste auteur lui-même, qui communiqua son manuscrit au général de Winterfeldt, en ajoutant à l'envoi les mots suivants : *Durchzulesen und mir wieder zu schicken.* Winterfeldt renvoya les *Pensées* au Roi, à Potsdam, le 11 novembre 1755, après les avoir gardées vingt-quatre heures. Il lui adressa en même temps les plus vifs remercîments, et s'exprima sur cet intéressant travail dans les termes les plus flatteurs.[a]

Il est facile de remarquer, en lisant les *Pensées*, qu'elles ont été écrites, comme la plupart des ouvrages militaires qui suivent, pour compléter les *Principes généraux*. On y retrouve les mêmes idées, exprimées souvent dans les mêmes termes. Nous avons cru inutile d'indiquer ces répétitions au lecteur, qui reconnaîtra facilement les passages qu'il aura déjà vus.

Les fac-simile des neuf plans insérés dans le manuscrit du Roi sont réunis à la fin du volume sous les numéros I à IX.

[a] Voyez *l'Appendice*, à la fin de ce volume.

IV. INSTRUCTION POUR LE PRINCE HENRI, CHARGÉ DU COMMANDEMENT DE L'ARMÉE EN SAXE.

Cette *Instruction*, de six pages grand in-4, écrite en entier de la main du Roi, à Breslau, le 11 mars 1758,[a] se trouve aux Archives de l'État, parmi la correspondance de Frédéric avec le prince Henri (*F.* 105. *Cc*). Nous avons eu la satisfaction de la citer, en 1838, dans notre ouvrage, *Friedrich der Grosse als Schriftsteller, Ergänzungsheft*, p. 76, n° 10. Une année plus tard, il en a paru une traduction allemande dans le *Militair-Wochenblatt*, Berlin, 1839, n° 5, p. 18—20. Enfin, l'original a été reproduit dans l'ouvrage de M. K.-W. de Schöning, *Der Siebenjährige Krieg*, t. I, p. 148—153. Notre texte est exactement imprimé sur le manuscrit de Frédéric.

V. DISPOSITION PRÉALABLE POUR LE MARÉCHAL KEITH, EN CAS QUE LES ENNEMIS VIENNENT ATTAQUER LE CAMP DU ROI,

ET

VI. DISPOSITION POUR LES COLONELS DE L'ARTILLERIE DIESKAU ET MOLLER.

L'autographe de la première de ces pièces et l'original de la seconde, signés du Roi, sont conservés aux Archives de l'État, parmi la correspondance officielle de Frédéric avec le feld-maréchal Keith (*F.* 87. *N*). La *Disposition* pour celui-ci, sans date, a probablement été écrite le même jour que la *Disposition* pour l'artillerie, qui fut envoyée au maréchal, le 30 juin 1758, du camp de Prossnitz, pour être communiquée aux deux colonels.[b]

[a] Voyez t. XXVI, p. 171, n° 32.

[b] Voyez, quant à M. de Moller, t. IV, p. 91, et t. XXV, p. 571; quant à M. de Dieskau, t. XXVI, p. 562.

Pour connaître la situation dans laquelle Frédéric se trouvait, et qui lui fit juger nécessaire d'expédier ces pièces, il faut lire, t. IV, p. 192 — 196, la relation qu'il donne de son expédition en Moravie.

M. K.-W. de Schöning a imprimé ces deux *Dispositions* dans ses *Historisch-biographische Nachrichten zur Geschichte der Brandenburgisch-Preussischen Artillerie*, Berlin, 1844, t. II, p. 388 et 389, 113 et 114; mais son texte offre quelques inexactitudes. Nous avons tâché de reproduire les originaux le plus fidèlement possible.

Il a paru une traduction allemande de l'*Instruction pour l'artillerie* dans le journal de MM. de Decker, de Ciriacy et L. Blesson: *Zeitschrift für Kunst, Wissenschaft und Geschichte des Krieges*, Berlin, 1828, in-8, t. XII, cahier I, p. 79—81. Cette traduction a été réimprimée dans l'ouvrage de MM. Louis de Malinowsky et Robert de Bonin, *Geschichte der brandenburgisch-preussischen Artillerie*, Berlin, 1842, t. III, p. 52 et 53.

VII. RÉFLEXIONS SUR LA TACTIQUE ET SUR QUELQUES PARTIES DE LA GUERRE, OU RÉFLEXIONS SUR QUELQUES CHANGEMENTS DANS LA FAÇON DE FAIRE LA GUERRE.

Frédéric envoya cet écrit, du 27 décembre 1758, au duc Ferdinand de Brunswic, en mettant de sa main sous le premier titre ces mots, sans date : «Je vous envoie, mon cher, mes occupations du quartier d'hiver. Je vous prie que cela ne passe pas au delà de mon neveu.»[a] Le second titre se trouve à la troisième page, en tête de la pièce même. Les deux titres et le texte sont de la main d'un secrétaire. Le Roi, en relisant la copie, a rayé (p. 154, l. 20 de notre édition) le mot *montré*, et mis au-dessus : *indiqué*. On lit au haut de la première page les mots : *Prés. ce 25 janvier 1759*, de la main du duc Ferdinand.

[a] Le prince héréditaire de Brunswic.

Le manuscrit original, que nous reproduisons, est conservé aux archives de l'état-major de l'armée, dans la correspondance du Roi avec le duc de Brunswic, année 1759, volume 336, p. 61—82.

Les *Réflexions* furent publiées pour la première fois dans l'ouvrage, *Tactique et manœuvres des Prussiens. Pièce posthume, par M. le D. de G.* (le duc de Gisors), *avec quelques lettres et réponses du roi de Prusse à M. le baron de La Motte Fouqué, son lieutenant-général* (sans nom de libraire, ni lieu d'impression), 1767, quatre-vingt-six pages. Ce livre contient, p. 45, la *Lettre du roi de Prusse au lieutenant-général Fouqué en lui envoyant ses Réflexions sur la Tactique et sur quelques parties de la guerre*, Breslau, le 23 décembre 1758; p. 46—74, l'écrit même qui nous occupe, daté de Breslau, 21 décembre 1758, et intitulé : *Réflexions sur quelques changements dans la façon de faire la guerre.* A la page 75 est insérée la lettre de M. de Fouqué au Roi au sujet des *Réflexions*, Léobschütz, 2 janvier 1759. Enfin, l'on trouve, p. 84—86, la réponse du Roi, du 9 janvier 1759. Ces quatre pièces ont été souvent réimprimées; dans les *Mémoires du baron de La Motte Fouqué*, publiés par M. G.-A. Büttner, t. I, p. 45 à 71, la pièce principale porte le titre de : *Réflexions sur quelques changements à introduire dans la façon de faire la guerre.* Mais les éditions antérieures à la nôtre sont incomplètes et inexactes.

On peut consulter, relativement aux *Réflexions*, dans notre t. XX, p. 114—118, nos 9, 11 et 12, la correspondance de Frédéric avec le général Fouqué.

VIII. INSTRUCTION POUR LES GÉNÉRAUX-MAJORS DE CAVALERIE.

Cette *Instruction*, du 16 mars 1759, fut remise au prince Henri le 17. Elle a été publiée, d'après l'exemplaire manuscrit que le Roi en avait envoyé au général Fouqué, avec sa lettre datée de Rohnstock, 24 mars 1759, dans les *Lettres secrètes touchant la dernière guerre, de main de maître, divisées en deux parties.* A Francfort,

aux dépens de la Compagnie des libraires, 1771, p. 216—223. Le même ouvrage a été réimprimé plusieurs fois, entre autres dans le *Recueil de lettres de S. M. le roi de Prusse pour servir à l'histoire de la guerre dernière*, A Leipzig, 1772, seconde partie, p. 50—57.

On ne trouve dans les *Mémoires du général de La Motte Fouqué* ni la lettre de Frédéric, du 24 mars 1759, ni l'*Instruction*, du 16. Nous imprimons ces deux pièces d'après la première édition, de 1771, dans la persuasion que c'est une traduction faite sur l'original allemand pris par les Autrichiens dans la guerre de sept ans. En effet, l'*Instruction pour les généraux-majors de la cavalerie* forme le pendant de l'*Instruction für die General-Majors von der Infanterie*, du 12 février 1759, qui sera imprimée t. XXX.

Nous ajoutons à ce volume, comme *Appendice*, la lettre de Frédéric à son frère le prince Henri, du 17 mars 1759; quant à l'*Instruction* même, en allemand, qu'il lui avait remise, nous n'avons pu la découvrir aux Archives.

Berlin, 25 mars 1856.

J.-D.-E. PREUSS,
Historiographe de Brandebourg.

I.

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA GUERRE,

APPLIQUÉS

A LA TACTIQUE ET A LA DISCIPLINE DES TROUPES PRUSSIENNES.

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA GUERRE,

APPLIQUÉS

A LA TACTIQUE ET A LA DISCIPLINE DES TROUPES PRUSSIENNES.

Les guerres que j'ai faites m'ont donné lieu à réfléchir profondément sur les principes de ce grand art qui a élevé ou renversé tant d'empires. La discipline romaine[a] ne subsiste plus que chez nous; il faut de même que, en suivant leur exemple, la guerre nous soit une méditation, et la paix un exercice.[b]

J'ai cru qu'il serait utile de vous communiquer mes réflexions,[c] à vous qui devez avoir la première part au commandement après moi, à vous, à qui un demi-mot doit expliquer mes pensées, à vous enfin qui, dans mon absence, devez agir par mes principes.

J'ai fondu dans cet ouvrage les réflexions que j'ai faites et celles que j'ai trouvées dans les écrits des plus grands généraux; j'en ai formé un corps dont j'ai fait l'application à la discipline de nos troupes.

Je n'écris que pour mes officiers, je ne parle que de ce qui est applicable aux Prussiens, et je n'envisage d'ennemis que nos

[a] Végèce, *De re militari*, liv. I, chap. 1. Voyez aussi notre t. VIII, p. 6.

[b] Voyez t. VI, p. 93 et 94.

[c] Après avoir travaillé plusieurs mois à polir son ouvrage, Frédéric l'envoya à son frère le Prince de Prusse, le 19 juin 1748. Voyez, t. XXVI, p. 101 à 103, ses lettres du 4 mars, du 19 et du 24 juin.

voisins, ce qui est malheureusement un synonyme. J'espère que la lecture de cet ouvrage convaincra plus que tous mes discours et démontrera à mes généraux que la discipline de nos troupes est le fondement de la gloire et de la conservation de l'État, et que, l'envisageant de ce point de vue, ils s'animeront plus que jamais à maintenir l'ordre dans toute sa vigueur, pour qu'on ne puisse pas dire de nous que nous avons laissé émousser entre nos mains les instruments de notre réputation. Il est beau d'avoir acquis de la gloire; mais, bien loin de s'endormir dans une sécurité blâmable, il faut préparer de loin les moyens dont le temps ou l'événement nous mettra en état de nous servir.

Je fonde tous mes raisonnements sur mes *Institutions militaires;*[a] et comme c'est le catéchisme des officiers, je ne traite dans cet écrit que ce qui tient à la partie du général et à ce que la guerre a de plus grand et de plus sublime.

ARTICLE Ier.

DES TROUPES PRUSSIENNES, DE LEURS DÉFAUTS ET DE LEURS AVANTAGES.

L'institution de nos troupes exige de ceux qui les commandent une application infinie; elles veulent être entretenues dans une discipline continuelle, elles veulent être conservées avec un soin extrême, et elles veulent être mieux nourries que peut-être toutes les autres troupes de l'Europe.

Nos régiments sont composés la moitié de citoyens, et l'autre moitié de mercenaires;[b] ces derniers, n'étant attachés à l'État par aucun lien, deviennent transfuges à la première occasion, et voilà d'abord un objet important que celui d'empêcher la désertion. Quelques-uns de nos généraux croient qu'un homme

[a] Le Roi veut parler des quatre règlements militaires qu'il publia en allemand, en 1743, savoir: *Reglement vor die Königl. Preussische Infanterie; Reglement vor die Königl. Preussischen Cavallerie-Regimenter; Reglement vor die Königlich Preussischen Dragoner-Regimenter;* et *Reglement vor die Königl. Preussischen Husaren-Regimenter.* Voyez t. XXVI, p. 102.

[b] Voyez t. VI, p. 92; t. IX, p. 186 et 187.

n'est qu'un homme, et que la perte d'un individu n'influe point sur la totalité. Mais ce qui peut se dire d'autres armées n'est point applicable à la nôtre : qu'un homme maladroit déserte, et qu'il soit remplacé par un lourdaud, c'est la même chose; mais qu'un soldat qu'on a dressé deux ans de suite pour lui donner le degré d'adresse nécessaire sorte du corps, et qu'il soit mal ou point du tout remplacé, cela tire à conséquence à la longue; et ne voit-on pas que la négligence des officiers du petit détail a abîmé des régiments entiers? J'en ai vu fondre par la désertion à un point étonnant. Des pertes pareilles diminuent l'armée, où le nombre fait toujours beaucoup. Vous perdez donc, si vous n'y tenez pas la main, vos meilleures forces, et vous n'êtes pas en état de les réparer; car, quoiqu'il y ait des hommes dans mes États, y en a-t-il beaucoup de la taille dont sont nos soldats? Et quand même ils y seraient, seront-ils d'abord dressés comme les autres?

C'est donc un devoir essentiel de tout général qui commande une armée ou un corps séparé de mes troupes de prévenir la désertion.

On l'empêche : 1° en évitant de se camper proche de grands bois, si la raison de guerre ne vous y oblige; 2° en faisant souvent visiter les soldats dans leurs tentes; 3° en faisant faire des patrouilles de hussards tout à l'entour du camp; 4° en postant de nuit des chasseurs dans les grains, et en doublant les vedettes de cavalerie le soir, pour que la chaîne soit plus serrée; 5° en ne souffrant point que le soldat se débande, mais en obligeant les officiers de les mener en rang et file à la paille ou à l'eau; 6° en punissant sévèrement la maraude, qui est la source des plus grands désordres; 7° en ne retirant les gardes des villages, les jours de marche, que lorsque l'armée est déjà en bataille; 8° en ne marchant de nuit que lorsqu'une raison importante l'exige; 9° en faisant des défenses rigoureuses pour que, les jours de marche, aucun soldat ne quitte son peloton; 10° en faisant faire des patrouilles de hussards à côté de l'infanterie lorsqu'elle passe les bois; 11° en plaçant des officiers à l'entrée et à la sortie des défilés, pour reformer les troupes; 12° en cachant soigneusement aux troupes les mouvements que l'on est obligé de faire en ar-

rière, et en les couvrant de prétextes qui leur fassent plaisir; 13° en étant toujours attentif à ce que les troupes ne manquent de rien, soit pain, viande, paille, eau-de-vie, etc.; 14° en examinant les raisons de la désertion, lorsqu'elle se met ou dans un régiment, ou dans une compagnie, pour savoir si le soldat a reçu régulièrement son prêt et toutes les douceurs qui lui sont assignées, ou si son capitaine est coupable de malversation.

L'entretien de la discipline n'exige pas moins de soins. On dira peut-être : Les colonels y tiendront la main; mais cela ne suffit pas. Il faut que tout soit monté au plus parfait dans une armée, et que l'on voie que ce qui se fait est l'ouvrage d'un seul homme. La plus grande partie d'une armée est composée de gens indolents; si le général n'est sans cesse à leurs trousses, toute cette machine si ingénieuse et si parfaite se détraquera bien vite, et le général n'aura plus qu'en idée une armée bien disciplinée. Il faut donc s'accoutumer à travailler sans cesse, et ceux qui le feront verront par leur expérience que cela était nécessaire, et qu'il se trouve tous les jours des abus à réprimer que ceux-là seuls ne voient pas, qui ne se donnent pas la peine d'y regarder.

Quoique cette application pénible et continuelle paraisse dure, pourvu qu'un général l'ait, il ne s'en voit que trop récompensé; et quels avantages des troupes si lestes, si braves et si bien disciplinées ne lui donnent-elles pas sur ses ennemis! Un général audacieux chez les autres peuples n'est que dans les règles chez nous; il peut oser et entreprendre tout ce qu'il est possible à des hommes d'exécuter.

Que n'entreprendrait-on pas avec des troupes si bien disciplinées! L'ordre est devenu habituel à toute l'armée; l'exactitude de l'officier et du soldat est poussée au point que tout est prêt une demi-heure avant l'heure marquée, que, depuis l'officier jusqu'au dernier fantassin, personne ne raisonne, mais tout le monde exécute, que la volonté du général est promptement obéie, et que, pourvu qu'il sache bien commander, il peut être sûr de l'exécution. Nos troupes sont si lestes et si agiles, qu'elles se forment en bataille en moins de rien; on ne peut presque jamais être surpris, à cause de la rapidité de leurs mouvements.

Voulez-vous vous servir des fusils, quelles troupes font un feu pareil aux nôtres? Les ennemis disent que c'est être exposé à la gueule de l'enfer que de se trouver vis-à-vis de notre infanterie. Voulez-vous que l'infanterie n'attaque qu'avec la baïonnette, quelle infanterie marchera mieux à l'ennemi sans flotter et avec un grand pas? où verra-t-on plus de contenance dans les plus grands dangers? Faudra-t-il faire un quart de conversion pour tomber sur le flanc de l'ennemi, dans un moment ce mouvement s'exécute, et cela même sans la moindre peine.

Dans un pays où le premier état est le militaire, où la fleur de la noblesse sert dans l'armée, où tous les officiers sont gens de naissance, où des citoyens même sont soldats, c'est-à-dire des fils de bourgeois et de paysans, on doit bien se persuader qu'il doit y avoir de l'honneur dans des troupes ainsi composées. Aussi y en a-t-il beaucoup, car j'ai vu des officiers périr plutôt que de reculer; qu'eux et jusqu'au commun soldat ne souffrent point dans leur corps des gens qui ont témoigné des faiblesses qu'on ne relèverait assurément pas en d'autres armées; j'ai vu des officiers et des soldats fortement blessés, qui n'ont point voulu abandonner leur poste, ni se retirer pour se faire panser. Avec de pareilles troupes on dompterait l'univers entier, si les victoires ne leur étaient pas aussi fatales qu'à leurs ennemis; car vous pouvez tout entreprendre avec elles, pourvu que vous ayez des vivres. Marchez, vous gagnerez de vitesse sur les ennemis; attaquez des bois, vous y forcerez les troupes; gravissez contre des montagnes, vous déposterez ceux qui les défendent; servez-vous des armes à feu, ce sera un massacre; faites agir votre cavalerie, ce sera une boucherie affreuse et la destruction des ennemis.

Mais, comme la bonté des troupes ne suffit pas, et qu'un général, à force d'être malhabile, pourrait détruire d'aussi grands avantages, je vais traiter de la partie du général et prescrire des règles que j'ai apprises à mes dépens, ou que de grands généraux nous ont laissées.

ARTICLE II.

DES PROJETS DE CAMPAGNE.[a]

On commence la guerre par les projets de campagne, et, pour l'ordinaire, les voisins d'un prince sont ses ennemis. Nous regarderons donc comme tels les Russes, les Saxons, surtout les Autrichiens. La politique et l'art militaire doivent se prêter la main dans les projets de campagne. Il faut connaître la force du prince auquel on fait la guerre, ses alliés, et le pays qui doit devenir le théâtre de votre honte ou de votre gloire. Quant au nombre des troupes, pourvu que vous puissiez opposer soixante-quinze mille hommes à cent mille, cela doit vous suffire. Quant aux alliances, ou l'on ménage des princes qui sont sollicités par les ennemis, ou on les écrase avant qu'ils puissent joindre leurs forces aux autres; et quant au pays où l'on veut porter la guerre, il est aussi nécessaire d'en avoir une connaissance parfaite qu'il l'est à un homme de connaître l'échiquier, s'il veut jouer aux échecs.

En général, toutes les guerres qui nous éloignent trop de nos frontières ne valent rien, et l'on a vu toutes celles que d'autres nations ont faites de même finir malheureusement. Charles XII vit éclipser sa gloire dans les déserts de Poltawa,[b] l'empereur Charles VI ne put se maintenir en Espagne,[c] ni les Français en Bohême.[d] Tous les projets de campagne qui par conséquent visent à la pointe ne valent rien, et doivent être rejetés comme mauvais.

On forme d'autres projets pour se défendre, et d'autres encore pour attaquer.

Un projet de défensive absolue ne vaut rien; il vous réduit à prendre des camps forts; l'ennemi vous tourne, et, comme vous n'osez pas combattre, vous vous retirez. L'ennemi vous tourne encore, et il se trouve, compte fait, que vous perdez plus de

[a] Tout cet article est omis dans la traduction de 1753.

[b] Voyez t. I, p. 116, et t. VII, p. 81–85.

[c] Voyez t. I, p. 104 et suivantes, 120 et suivantes.

[d] Voyez t. II, p. 93 et suivantes.

terrain par votre retraite qu'après la perte d'une bataille, et que votre armée se fondra plus considérablement par la désertion qu'après l'action la plus sanglante. Une défensive aussi restreinte que celle que je propose ne vaut rien, car il y a tout à perdre et rien à espérer. Je préférerais donc à cette conduite l'audace d'un général qui risquerait une bataille à propos, car il a tout à espérer, et, dans son malheur même, il lui reste toujours la ressource de la défensive.

Un projet de campagne offensive demande qu'on examine la frontière de l'ennemi, que, après avoir bien discuté sur les points d'attaque, on règle sur ceux-là le lieu où l'armée doit s'assembler, et qu'on pourvoie enfin aux vivres.

Pour rendre ceci plus clair, je vais illustrer mes principes par des exemples, en faisant des projets pour attaquer la Saxe, la Bohême et la Moravie.

S'il s'agit d'attaquer la Saxe, il faut s'emparer de l'Elbe; mais, pour commencer l'expédition, Halle serait le lieu le plus commode pour assembler l'armée. Le grand dépôt serait à Halle, et le magasin principal à Magdebourg. Un général qui ne se pourvoit pas assez de vivres, fût-il supérieur à César, il ne sera pas longtemps héros. On en commet le soin à un homme intègre, discret et habile; on se pourvoit de farines pour toute une campagne, et l'armée même en conduit avec elle pour trois semaines ou un mois. Vous laisserez une garnison à Halle, et vous aurez toutes les attentions possibles pour que l'ennemi, par des trahisons, ne puisse pas endommager votre magasin. Si l'ennemi tient la campagne, il faut lui livrer bataille, pour que vous puissiez pousser vos opérations. Si vous êtes heureux, vous entreprenez le siége de Wittenberg. Cela vous rend maître du cours de l'Elbe, qui doit vous donner vos vivres; vous la remontez toujours jusqu'à Dresde, et vous emparez de cette capitale. Il faut se faire en même temps ces objections : Si l'ennemi prend le poste de Meissen, comment pourrai-je le tourner? ou, s'il prend celui de Kesselsdorf, quelle manœuvre ferai-je pour l'en déposter? Il vient alors dans l'esprit ou de marcher par la droite pour le tourner, ou d'envoyer un détachement de l'autre côté de l'Elbe pour attaquer le Vieux-Dresde, ce qui pourra faire reculer cette ar-

mée, ou bien il faut se résoudre de la combattre, comme le fit le prince d'Anhalt.

Si je forme des desseins sur la Bohême, j'examine toute cette frontière qui confine avec la Silésie, et j'y trouve quatre passages plus considérables que les autres.

L'un est à côté de la Lusace, le second est celui de Schatzlar, le troisième est celui de Braunau, et le quatrième va de la comté de Glatz, par Rückerts et Reinerz, droit à Königingrätz. Celui de Friedland, qui est celui de Lusace, ne vaut rien, à cause qu'il n'y a dans ce voisinage aucune place forte en Silésie où l'on puisse former des magasins, qu'il ne conduit en Bohême que par un coin de ce royaume, et qu'enfin le pays, de ce côté-là, est montueux, fait pour la chicane, et peu abondant en vivres. Le passage de Schatzlar a à peu près les mêmes inconvénients, et si l'ennemi choisit le camp de la hauteur qui est derrière cette ville, il n'y a pas moyen de l'attaquer ni de le tourner, car le chemin de Golden-Oelse est un défilé abominable. Ce chemin n'est donc praticable qu'en cas que l'ennemi n'y soit pas; cependant, comme au débouché de ce coupe-gorge il faut encore défiler auprès de la forêt de Silva,[a] je préférerais à ce chemin celui de Braunau, qui, de tous ceux qui de Silésie vont en Bohême, est le plus facile, à cause que vous avez vos dépôts à Schweidnitz, ce qui est dans le voisinage, et que, en entrant de ce côté-là en Bohême, vous couvrez toute la Basse-Silésie, au lieu que le chemin de Glatz en Bohême ne couvre rien; d'ailleurs, celui de Braunau vaut mieux, en ce que, en toutes les guerres qu'on fait en Silésie, il faut regarder l'Oder comme sa mère nourricière, et cette rivière est plus proche de Schweidnitz que de Glatz, et les chemins de Schweidnitz sont plus faciles pour les chariots que ceux de Glatz. Ainsi, le chemin de Braunau étant le plus praticable à tout égard, on y doit fixer son point d'attaque.

Cela décidé, j'établis mon magasin à Schweidnitz, sous la garde de deux à trois mille hommes; je destine en même temps un corps de sept mille hommes pour couvrir la Haute-Silésie, du côté de Neustadt; et je destine un corps de trois mille hommes

[a] Voyez t. III, p. 130.

pour couvrir l'autre côté de l'Oder, de Cosel à Brieg. Ces deux détachements sont indispensables; ils couvrent le flanc gauche de la Basse-Silésie contre les incursions des Hongrois, qui feraient bientôt sister[a] le train de vos convois et les arrangements qu'on est obligé de prendre pour ses vivres sur ses derrières. Ces deux corps sont d'autant moins aventurés, que Neisse peut servir de retraite à l'un, et Cosel et Brieg à l'autre.

Il est difficile de déterminer la nature des opérations que l'on formera en Bohême, sans avoir premièrement établi le cas de la question. Mon expérience m'a fait voir que ce pays est facile à conquérir, mais difficile à conserver. Ceux qui voudront subjuguer ce royaume se tromperont dans leurs entreprises toutes les fois qu'ils y porteront la guerre; pour prendre la Bohême, il faut attaquer l'Autriche par le Danube et par la Moravie; alors ce grand royaume tombe de lui-même, et on n'a qu'à y envoyer des garnisons.

Si nous faisons seuls la guerre à la reine de Hongrie, nos campagnes seront des défensives revêtues et masquées de tous les attributs d'une guerre offensive. Voici sur quoi j'appuie mon opinion. La Bohême n'a ni villes tenables, ni rivières navigables, ce qui nous oblige à tirer tous nos convois de la Silésie; une chaine de montagnes que la nature a faite pour la chicane sépare ces deux États. Battez l'ennemi, prenez-lui des villes, vous n'avez rien gagné; car ces villes ne sont pas tenables, vous n'osez pas y hasarder vos magasins, et si vous vous enfoncez dans le pays ennemi, ces montagnes vous resserrent la gorge pour les vivres, l'ennemi vous coupe de vos derrières, et vous risquez de voir périr votre armée par la famine. Comment passer l'hiver dans un pays pareil? Comment assurer vos quartiers? Comment donner du repos aux troupes et les refaire de leurs fatigues? Peut-être dira-t-on: N'avons-nous pas passé l'hiver de 41 à 42 en Bohême?[b] J'en conviens; mais nous n'étions pas seuls; les Français occupaient les Autrichiens, de façon qu'ils ne pouvaient pas penser à nous.

[a] Ce mot, créé par Frédéric, signifie *arrêter*. La traduction officielle et inédite de ce chapitre porte : *hemmen*.

[b] Voyez t. II, p. 91, 92, 107 et suivantes.

Toutes ces circonstances doivent donc obliger le général de se plier à ses moyens, et de préférer à un projet brillant un projet praticable. Ce projet ne se réduira pas à grand' chose, à moins qu'on n'ait une très-grande supériorité sur les Autrichiens. En supposant que tout est égal, je crois que la campagne se bornera à vivre aux dépens de l'ennemi pendant la saison que l'on campe. On doit, avec cela, fourrager radicalement toutes les frontières de la Silésie, pour empêcher l'ennemi d'y entretenir beaucoup de troupes, et l'on doit, sur la fin de la campagne, retourner en Silésie par le pays de Glatz, où les chemins pour une retraite sont les moins mauvais. Ce pays, que vous avez fait fourrager le long de vos frontières pendant l'été, vous donnera de la tranquillité pendant l'hiver.

Si l'on veut attaquer la Moravie, il faudrait former de tout autres desseins. Trois chemins y conduisent: celui de Glatz, par Littau, à Olmütz; celui de Troppau, par Sternberg; et celui de Hultschin et Prérau. Je choisis de ceux-là celui de Jägerndorf, Zuckmantel et Sternberg, à cause qu'il est le plus proche de Neisse. En supposant que mes forces sont égales à celles de l'ennemi, je détache sept à huit mille hommes vers Braunau et Schatzlar, pour couvrir de ce côté la Basse-Silésie. Ces troupes vivront aux dépens de la Bohême, et, si des ennemis trop nombreux se présentent, elles ont une retraite proche et sûre à Schweidnitz. Je fais un second détachement plus important que le premier, dont je confie la conduite au plus habile officier de l'armée. Je l'envoie vers la Jablunka, pour couvrir mon flanc gauche contre les Hongrois, et pour assurer mes convois et les dispositions que je suis obligé de faire en Haute-Silésie pour les vivres de l'armée qui doit agir en Moravie. Comme mon armée dépend de ses subsistances, et que celles-là dépendent du corps de la Jablunka, qui les protége, c'est de la conduite du général qui commande ce corps que j'attends le succès de mes desseins. Selon ce projet, mon principal amas doit être à Neisse, et mon dépôt à Troppau, et cela, parce que Troppau peut être mis en état de défense, et qu'on n'y mettra jamais Jägerndorf; que Troppau peut contenir une garnison honnête, et l'autre ville à peine un bataillon. Je fais un dépôt pour trois mois à Troppau,

sans compter un mois de subsistances que je conduis avec l'armée. Je fais lever de la terre à Sternberg et placer des palissades, à cause que c'est le seul lieu qui, sur cette route, peut donner une espèce de protection à mes convois. Tous ces arrangements faits, mon armée marche à Olmütz, et j'y conduis douze mortiers et vingt-quatre pièces de batterie, pour en faire le siége. On peut saigner toutes les inondations que l'ennemi peut faire à cette place, et d'ailleurs la Morawa n'a que peu de profondeur dans son lit. Si l'on chasse l'ennemi de ce voisinage, la place ne tiendra pas plus de huit ou dix jours de tranchée ouverte. L'attaque est du côté de Wischau;[a] la ville prise, on comble les tranchées, on répare les brèches, et l'on transporte en même temps sous bonne escorte le magasin de Troppau à Olmütz, en même temps que Neisse rafraîchit celui de Troppau. Il faut avancer ensuite sur l'ennemi, qui se sera campé proche de Pohrlitz ou de Wischau,[b] où il se sera refait de ses pertes, et aura peut-être reçu des secours. Il est difficile de le tourner dans les postes qu'il peut y prendre, parce qu'il faut garder le dos vers Olmütz pour le couvrir; mais il faut, pour gagner du terrain, engager une affaire, si cela est faisable, et alors l'ennemi se retirera à Brünn, où il fera ses derniers efforts pour se soutenir, et il se campera, selon toutes les apparences, sur les montagnes qui sont derrière le Spielberg. C'est là le point le plus critique de cette campagne. Le siége de Brünn serait trop difficile, tant que l'ennemi se tiendrait dans le voisinage, et il est difficile de l'en écarter. Voici cependant les moyens dont on peut se servir. Il faut envoyer de gros partis vers l'Autriche, pour que les cris des Viennois obligent le général autrichien de courir à leur secours. Si l'ennemi quitte son poste, il faut lui marcher sur le corps pour le combattre, et, la victoire remportée, former le siége de Brünn. On fera venir d'Olmütz pour trois semaines de vivres et l'artillerie de batterie. La ville de Brünn est peu de chose; elle peut tenir huit jours de tranchée ouverte, et le château douze tout au plus. Cette ville prise, on y fait avancer son magasin d'Olmütz, on ravitaille la place, et l'on marche vers

[a] La traduction porte *Littau.*

[b] *Welcher vermuthlich bei Austerlitz sich gelagert*, etc. (Traduction.)

Znaim et Nikolsbourg, ce qui forcera l'ennemi de se jeter en Autriche. Quoique les Autrichiens abandonnent la Moravie avec leur armée, ils ne laisseront pas d'y envoyer leurs troupes légères, l'attachement du peuple et la situation du pays les favorisant entièrement. Ces troupes légères se nicheront à votre droite, dans les montagnes qui prennent du cloître Saar à Trebitsch[a] et Gurein, et à votre gauche, du côté de Hradisch et Napagedla.[b] Il faudra attendre les quartiers d'hiver pour chasser entièrement ces troupes légères de leur repaire, et comme il est à présumer que les troupes hongroises auront abandonné leur dessein sur la Haute-Silésie, on pourra employer en Moravie une partie du corps qu'on leur avait opposé du côté de la Jablunka.

Si j'ai désapprouvé un projet de campagne d'une défensive absolue, ce n'est pas que je ne sente bien qu'on ne peut pas toujours faire une guerre tout à fait offensive; mais je demande qu'un général ne soit gêné par aucun ordre dans sa défensive, et qu'elle soit plutôt une ruse qui, enflant l'amour-propre des ennemis, les induise dans des fautes dont il pourra profiter.

Le plus grand art du général dans la défensive, c'est d'affamer son ennemi; c'est un moyen où, sans rien hasarder, il y a tout à gagner, et voilà ce qu'il faut, ôter au hasard tout ce qu'on peut lui dérober par la prudence et la conduite. La faim vaincra un homme plus sûrement que le courage de son adversaire; mais, comme l'enlèvement d'un convoi ou la perte d'un magasin ne finit pas la guerre, et qu'il faut des batailles pour décider, il est nécessaire d'employer l'un et l'autre de ces moyens pour réussir. Je me contenterai de faire deux projets de défensive selon mes principes, l'un pour la Basse-Silésie, et l'autre pour l'Électorat.

Je suppose que les Autrichiens veulent attaquer la Basse-Silésie du côté de la Bohême, et voici les dispositions par lesquelles je m'oppose à leurs desseins.

J'établis mon magasin principal à Schweidnitz, que je garnis de cinq bataillons et de trois escadrons de hussards; j'établis un dépôt au château de Liegnitz, pour être en état de côtoyer les ennemis, s'ils pénètrent et tournent de ce côté-là; je détache

[a] *Iglau.* (Traduction.)
[b] *Kremsier und Ungarisch-Hradisch.* (Ibidem.)

aussi pour Neisse, si le cas l'exige; mais surtout je mets à Glatz une garnison de sept bataillons et de trois régiments de hussards, pour que ce corps puisse entrer en Bohême, enlever les convois de l'ennemi et, s'il se peut, se saisir du magasin de Königingrätz et le ruiner, ce qui ferait perdre toute cette campagne aux Autrichiens, et nous en délivrerait à bon marché. Je ferais camper mon armée du côté de Schönberg et Liebau, ce qui masque le chemin de Schatzlar; alors il ne reste aux ennemis d'entrée en Silésie que par Braunau. Je ferais même retrancher mon camp, pour arborer tous les dehors de la timidité. Si l'ennemi entre en Silésie par Braunau, je le laisserai faire, et j'irai, avant qu'il s'en aperçoive, me camper à son dos; mais, pour faire ces mouvements, il faut avoir du pain et de la farine dans l'armée pour quinze jours. Par cette manœuvre, j'oblige l'ennemi à me combattre, et comme je me vas camper à son dos, il dépend de moi de prendre un champ de bataille où je trouve mes plus grands avantages; je ne risque rien par cette manœuvre, dès que Schweidnitz sera achevé d'être fortifié, et l'ennemi battu dans une pareille rencontre n'a plus de retraite. Mais, supposé que les Autrichiens aillent de leur côté en tâtonnant, il faut alors tomber sur le corps d'un de leurs détachements ou de leur avant-garde, et se servir de la ruse pour les enhardir et pour profiter alors de leur témérité.

La défense du Brandebourg est beaucoup plus difficile, à cause que le pays est ouvert, et que les bois qui confinent avec la Saxe rendent les marches et les camps mauvais; cependant je crois qu'il faudrait s'y prendre ainsi.

Berlin, qui est une ville ouverte et la capitale du pays, doit attirer ma principale attention. Cette ville n'est qu'à douze milles de Wittenberg. Je suppose que l'armée des ennemis s'assemble auprès de cette dernière place. Les ennemis peuvent former trois desseins : l'un, de longer l'Elbe, qui leur deviendrait très-difficile à cause de Magdebourg, qui n'est pas une ville qu'on puisse laisser sur ses derrières; l'autre, par l'Oder et le Nouveau-Canal,[a] qui leur laisserait tout leur pays à découvert, et où on les re-

[a] Voyez t. I, p. 64; t. V, p. 16; et t. XXVII. III, p 37.

jetterait d'abord en Saxe, en marchant à Wittenberg; le troisième dessein est celui de marcher droit à Berlin. La meilleure défensive que l'on puisse faire, c'est de marcher en Saxe, comme nous le fîmes l'hiver de 1745.[a] Se retirer derrière la Sprée ou la Havel, c'est perdre le pays. J'aimerais mieux assembler mon armée auprès de Brandebourg, mettre mes vivres à Brandebourg et Spandow, faire abattre tous les ponts de la Havel, hors ceux de ces villes, et forcer quelques marches pour rencontrer les Saxons dans leur pays, les battre et les mettre à leur tour sur la défensive. On dira tout ce qu'on voudra, mais il n'y a point d'autre parti à prendre.

Les projets de campagne les plus difficiles à faire, ce sont ceux par lesquels on doit s'opposer à beaucoup d'ennemis puissants; c'est alors qu'il faut avoir recours à la politique, pour les brouiller entre eux et pour en détacher l'un ou l'autre par des avantages qu'on leur procure. Quant au militaire, il faut alors savoir perdre à propos (qui veut défendre tout ne défendra rien), sacrifier une province à un ennemi, et marcher, en attendant, avec toutes vos forces contre les autres et les obliger à une bataille, faire les derniers efforts pour les détruire, et détacher alors contre les autres. Ces sortes de guerres ruinent les armées par les fatigues et les marches qu'on leur fait faire, et si elles durent, elles prennent pourtant une fin malheureuse.

En général, les projets de campagne doivent être ajustés aux conjonctures des temps, à l'espèce et au nombre d'ennemis que l'on a; il ne faut jamais mépriser l'ennemi dans le cabinet, mais se mettre dans sa place et penser ce qu'on ferait, si on était de lui. Plus on prévoit d'obstacles dans ses desseins, et moins on en trouve ensuite dans l'exécution. En un mot, il faut tout prévoir, sentir les difficultés et les résoudre.

[a] Voyez t. III, p. 148 et suivantes.

ARTICLE III.

DES SUBSISTANCES ET DU COMMISSARIAT.

«Quand on veut bâtir une armée, dit un grand général, il faut commencer par le ventre; c'en est le fondement.» [a]

Je divise cette matière en deux parties, dont l'une regarde les lieux et la manière d'assembler des magasins, et l'autre les moyens pour rendre ces magasins mobiles. La première règle est de faire vos amas principaux sur vos derrières, et toujours dans une ville fortifiée. Nous avons eu, dans nos guerres de Silésie et de Bohême, notre grand magasin à Breslau, ce qui était pour la commodité de l'Oder, qui le rafraîchissait sans cesse. Quand on fait son principal magasin devant l'armée, on court risque de le perdre au premier échec, et l'on est sans ressource; au lieu que, les mettant par échelons, on ne fait pas la guerre en désespéré, et une petite disgrâce n'entraînera pas votre perte totale. Les magasins de l'Électorat doivent être à Spandow et Magdebourg; celui de Magdebourg devient, à cause de l'Elbe, offensif vers la Saxe, comme celui de Schweidnitz est offensif vers la Bohême.

Il faut avoir une grande attention au choix des commis du commissariat. Si ce sont des fripons, l'État y fait des pertes trop considérables. C'est pourquoi il faut leur donner de fidèles surveillants. On assemble les magasins de deux façons: ou l'on fait livrer les grains par les paysans et les gentilshommes, et on le leur rabat de la contribution, selon la taxe de la chambre; ou, si le pays n'en a pas en assez grande abondance, on fait des contrats avec des livranciers. Le commissaire des guerres doit signer et faire ses contrats lui-même, et nous avons des bateaux faits exprès pour transporter, par le moyen des canaux et des rivières, les farines et l'avoine. Il ne faut avoir recours aux entrepreneurs

[a] Voici comment Frédéric s'exprime dans l'*Histoire de mon temps* (t. III, p. 76): «On sait que qui veut bâtir l'édifice d'une armée, doit prendre le ventre pour fondement.» Dans le *Palladion* (t. XI, p. 171), il dit, d'après Homère: «Le pain fait le soldat.» Voyez aussi t. VII, p. 16 et 78; t. X, p. 260; et ci-dessus, p. 9.

que dans le dernier besoin. Ce sont des arabes qui mettent le taux aux denrées, et les vendent à un prix exorbitant. Il faut, de plus, former ses magasins d'avance et de bonne heure, pour que tout soit fait lorsque l'armée quitte ses quartiers pour entrer en campagne; car, si l'on tarde trop, ou les gelées empêchent les transports par eau, ou les chemins se trouvent si gâtés qu'on ne peut qu'avec de grandes incommodités rassembler les provisions nécessaires, ou les partis des ennemis dérangent toutes les mesures que l'on avait prises.

Outre les chariots qui conduisent pour cinq jours[a] de pain à la suite des régiments, le commissariat a ses caissons à part, et tout ce charroi pris ensemble peut conduire pour un mois de provisions pour l'armée. Cependant, s'il est possible, il faut se servir des rivières; elles seules peuvent maintenir l'abondance dans l'armée. Il faut que les caissons soient attelés par des chevaux. Nous nous sommes servis de bœufs, et nous nous en sommes mal trouvés. Il faut que des écuyers préposés à ces charrois et à ceux de l'artillerie en aient grand soin, et que le général y tienne la main; car la perte des bêtes diminue le nombre des caissons et par conséquent de vos vivres. De plus, quand les chevaux ne sont pas bien entretenus, leurs forces ne fournissent pas à la fatigue, et vous perdez dans les marches rudes vos chevaux, vos caissons et votre farine. Ces pertes réitérées deviennent de conséquence; elles tiennent aux grands projets de la guerre. Ainsi le général doit avoir une attention particulière à des détails qui lui sont aussi importants. Nous avons l'Elbe pour nous contre la Saxe, et l'Oder pour défendre la Silésie. Il faudrait se servir de la mer en Prusse; en Bohême et en Moravie, l'on ne peut compter que sur les caissons.

L'on forme quelquefois trois ou quatre dépôts de vivres sur une même ligne. Voilà comme nous fîmes en Bohême l'année 1742. Nous avions des magasins à Pardubitz, Nimbourg, Podiebrad et Brandeis, pour être en état de côtoyer les ennemis, et de les suivre vers Prague, en cas qu'ils entreprissent d'y marcher. Dans la dernière campagne que nous avons faite en Bohême,

[a] La traduction porte, p. 18 : *auf acht Tage.*

Breslau fournissait Schweidnitz, Schweidnitz fournissait Jaromircz, et Jaromircz nourrissait l'armée. Outre les caissons, l'armée mène avec elle des fours de fer; leur nombre n'était pas suffisant, je l'ai fait augmenter, et il faut, au moindre jour de repos, faire cuire du pain d'avance. Dans toutes les expéditions qu'on entreprend, il faut avoir pour dix jours de pain et de biscuit avec soi. Le biscuit est admirable, mais nos soldats le mangent en soupes, et ne savent pas s'en servir. Quand on marche dans le pays ennemi, on dépose son amas de farine dans une ville voisine de l'armée, que l'on garnit de troupes. Nous avons eu notre farine, l'année 1745, en Bohême, à Neustadt, puis à Jaromircz, et, sur la fin de la campagne, à Trautenau. Si nous étions avancés davantage, nous n'aurions pu faire de dépôt solide qu'à Pardubitz. J'ai fait construire pour chaque compagnie un moulin de main qui sera d'un grand usage. On trouve du blé partout. Au moyen de ces moulins,[a] on le fera moudre par les soldats, qui livreront cette farine au commissariat, et recevront à sa place du pain tout fait. Cette farine, mêlée à portion égale avec la farine royale, ménagera les magasins, et nous fera subsister plus longtemps que nous avons fait dans le même camp, et nous épargnera beaucoup de convois.

Comme j'en suis aux convois, je vais ajouter tout ce qui regarde cette matière. On fait les escortes plus ou moins nombreuses, à proportion des ennemis que l'on a à craindre, et de la quantité de chariots qu'il faut escorter. On garnit les villes où le convoi passe d'infanterie, pour lui procurer des points d'appui; on fait souvent même, comme nous l'avons pratiqué en Bohême, de gros détachements pour couvrir ces convois. Dans tous les pays de chicanes, on fait consister la sûreté des convois dans l'infanterie; nous n'avons ajouté que peu de hussards, pour battre l'estrade et pour avertir l'infanterie des endroits où l'ennemi s'est embusqué. Je me suis aussi servi de l'infanterie dans les plaines préférablement à la cavalerie, parce que je m'en suis bien trouvé. Je renvoie, pour le détail de ces escortes, à mes *Institutions mi-*

[a] Lorsque le Roi assiégeait Olmütz, il fit venir de Neisse des moulins à bras, par un ordre daté du 14 juin 1758. Voyez Léopold von Orlich, *Fürst Moritz von Anhalt-Dessau*, Berlin, 1842, p. 125.

litaires;[a] j'ajoute seulement que le général ne saurait jamais prendre assez de précautions pour les assurer.[b]

ARTICLE IV.

DES VIVANDIERS, DE LA BIÈRE, DE L'EAU-DE-VIE.

Lorsqu'on veut entreprendre une expédition, le commissariat fait brasser de l'eau-de-vie et de la bière à force sur cette frontière, pour qu'au moins l'armée soit bien pourvue pendant le premier temps. Dès que l'armée est dans le pays ennemi, on se saisit de toutes les brasseries qui se trouvent sous l'inspection du camp, et l'on fait brasser principalement de l'eau-de-vie, pour que le soldat, qui ne peut s'en passer, n'en manque pas. Quant aux vivandiers, on les protége, surtout dans les pays ennemis; si les paysans se sont enfuis et ont quitté leurs maisons, et que par conséquent on ne peut tirer aucun secours de la province où l'on se trouve, on est en droit de ne la plus ménager, et en conséquence on envoie les vivandiers et femmes de soldats au fourrage, pour piller des légumes et des bestiaux. Ensuite de cela, on a l'œil à ce que les prix soient faits dans l'armée avec équité, de façon que le soldat ne soit point surfait, et que le vivandier puisse subsister également. Je dois ajouter que nos soldats reçoivent deux livres de pain par jour, et deux livres de viande par semaine, gratis. On fait venir des hordes de bœufs, qui arrivent à l'armée avec les escortes des convois. Cette douceur est due à ces pauvres soldats, surtout en Bohême, où ils font la guerre comme dans un désert.

[a] Voyez *Reglement vor die Königl. Preussische Infanterie*, p. 340—344 : *Wie es bei den Escortes und bei Bedeckung der Armee soll gehalten werden.*

[b] La traduction ajoute, p. 23 et 24 : *Eine gute Art deren man sich bedienen kann um die Convois zu decken, ist, dass man zum voraus die Défilés occupiret, wo der Convoi passiren muss, und dass man die Truppen, so solchen decken sollen, bis an eine halbe Meile vorwärts nach der Seite gegen den Feind zu postiret; welches die Convois verdecket hält und auf gewisse Art deren Marsch masquiret.*

ARTICLE V.

DES FOURRAGES SECS ET VERTS.

Les fourrages secs s'amassent dans les magasins; ils consistent en foin, en paille hachée, en avoine, en orge, etc. Il faut que l'avoine ne soit pas brûlée, ou les chevaux jettent la gourme, et deviennent incapables de servir dès l'ouverture de la campagne. La paille hachée gonfle les chevaux sans les nourrir; cependant on s'en sert encore, parce que c'est l'usage. Les fourrages secs dont on forme des magasins sont à l'intention de prévenir l'ennemi à l'ouverture de la campagne, ou bien pour faire des expéditions d'hiver. Cependant une armée sera clouée à son magasin, tant qu'elle ne vivra que du sec; car le charroi du fourrage attire un embarras d'un détail immense; souvent une province entière ne peut pas fournir tous les chevaux et les chariots qui y sont employés. Sans le secours des grandes rivières, les magasins du sec ne contribuent jamais à l'offensive. Je nourris toute ma cavalerie au sec pendant la campagne de 1741, en Silésie; mais nous ne marchions que de Strehlen à Schweidnitz, où il y avait un magasin, et de Schweidnitz vers Grottkau, où nous étions dans le voisinage de Brieg et de l'Oder.

Lorsqu'on entreprend quelque expédition en hiver, on fait filer pour cinq jours de foin, que le cavalier charge sur son cheval. Lorsqu'on voudra porter la guerre en Bohême ou en Moravie, il faudra attendre que le vert soit venu, ou la cavalerie périra.

Les fourrages verts et les blés se prennent dans les campagnes, et, lorsque la moisson est faite, on fourrage les villages.

Lorsqu'on arrive dans un camp où l'on a l'intention de séjourner, on fait reconnaître les fourrages, et l'on en fait la répartition, en supputant le nombre de jours qu'ils pourront fournir. Les grands fourrages se font toujours sous l'escorte d'un corps de cavalerie et d'infanterie proportionné au voisinage où l'on est de l'ennemi, et à ce que l'on peut avoir à craindre. On fait les fourrages ou de toute l'armée entière, ou par aile. Les

fourrageurs se rassemblent du côté du chemin qu'ils doivent suivre, ou aux ailes, ou devant le front, ou derrière l'armée. Les hussards marchent en avant; si le pays est de plaine, la cavalerie les suit; si ce sont des défilés, l'infanterie marche la première, un quart des fourrageurs suit l'avant-garde, ensuite vient l'escorte, toujours mêlée de cavalerie et d'infanterie, les fourrageurs, l'escorte, et ainsi du reste jusqu'à la clôture, que fait l'arrière-garde, suivie d'un gros de hussards.

NB. L'infanterie mène son canon dans toutes les escortes, et les fourrageurs sont toujours armés de leur carabine et de leur épée.

Lorsque l'on arrive à l'endroit qu'on veut fourrager, on forme la chaîne, postant les bataillons dans les villages, derrière des haies ou des chemins creux, mêlant les escadrons de cavalerie entre cette infanterie, et se ménageant une réserve que l'on met dans le centre pour accourir du côté où l'ennemi entreprendrait de percer; les hussards escarmouchent avec l'ennemi, pour l'amuser et l'éloigner du fourrage. Lorsque toute cette disposition est ainsi faite, on distribue le champ du fourrage par corps, et l'on défend aux fourrageurs de sortir de la chaîne. Le général qui commande au fourrage est attentif que les trousses soient grosses et bien faites; lorsque les chevaux sont chargés, on renvoie les fourrageurs par troupes au camp, sous de petites escortes, et le gros du corps se rassemble, quand tout est parti, et fait l'arrière-garde avec les hussards.

On fourrage les villages à peu près de même, à la différence près que l'infanterie se poste autour du village, et la cavalerie à côté et sur les derrières, dans les terrains où elle peut agir.[a] C'est dans les pays montueux que les fourrages sont difficiles à faire; les escortes sont presque toutes d'infanterie et de hussards dans de semblables cas.

Lorsqu'on veut séjourner dans un camp proche de l'ennemi, on commence par enlever les fourrages qui sont entre les deux camps; ensuite on fourrage à une lieue à la ronde, prenant les

[a] La traduction ajoute, p. 31 : *Man fouragiret nicht mehr als ein Dorf auf einmal, hernach ein anderes, damit diejenigen, so die Fouragirung decken, sich nicht aus einander eparpilliren.*

fourrages éloignés les premiers, vous réservant pour la fin ceux qui sont proche du camp. Si vous prenez un camp de marche ou de passage, vous fourragez dans le camp et le voisinage. [a]

ARTICLE VI.

DE LA CONNAISSANCE DU PAYS.

Il y a deux façons de connaître un pays : la première, et par laquelle on doit commencer, c'est en étudiant la carte géographique de la province où l'on doit faire la guerre. On retient les noms des grandes villes et des rivières, on s'imprime les contrées montagneuses, et après s'être fait une idée générale de tout le pays, il faut en venir aux connaissances locales. Celles-là demandent qu'on sache où passent tous les grands chemins, que l'on connaisse la situation des villes, si elles peuvent être défendues en les accommodant, ou si cela n'est pas praticable, de quel côté on pourrait les attaquer, en cas que l'ennemi s'en soit saisi, et quelle garnison elles exigent pour les défendre; il faut avoir le plan des places fortes et avoir étudié leur force et leur faiblesse. On doit connaître le cours des rivières et leur différente profondeur, jusqu'où elles sont navigables, et les endroits où on les peut passer à gué, savoir quels ruisseaux sont impraticables au printemps et desséchés en été; ces connaissances doivent même s'étendre sur les marais principaux de la province. Dans le plat pays, il faut distinguer les contrées abondantes de celles qui ne le sont pas, observer les marches que l'ennemi peut faire ou qu'on ferait soi-même d'une grande ville à l'autre ou d'une rivière à l'autre, remarquer les meilleurs camps qui se trouvent

[a] La traduction ajoute, p. 32 et 33 : *Wenn man grosse Fouragirungen von grüner Fourage thut, so bin ich der Meinung, dass man nicht ein gar zu weitläuftiges Terrain auf einmal fouragiren, sondern vielmehr solches auf zweimal und gleich nach einander thun müsse; auf diese Art wird eure Kette desto stärker und setzet eure Fourageurs ausser Gefahr insultiret zu werden, wohergegen, wenn das Terrain, so ihr nehmet, gar zu weitläuftig vor die Escorte ist, so wird eure Kette überall schwach, und ist mithin exponiret, von dem Feinde forciret zu werden.*

sur ces chemins et se les noter. Les pays de plaines se connaissent bien vite; il semble que ce soit une carte géographique que l'on a couchée devant soi; mais les pays de bois et de montagnes sont difficiles à connaître, parce que la vue y est toujours bornée. Pour acquérir cette connaissance si importante, il faut aller dans ces montagnes à cheval, la carte à la main, ayant avec soi des maires des villages voisins, des chasseurs, des pasteurs, et même des bouchers.[a] Quand il se trouve quelque montagne plus haute que les autres, il faut y monter pour se faire une idée du pays que l'on en peut découvrir. On doit s'informer de tous les chemins, tant pour savoir sur combien de colonnes l'on peut marcher que pour se faire d'avance des projets pour tourner par un tel chemin le camp ennemi, s'il se place à un tel endroit, ou pour se mettre sur son flanc, s'il se place autre part. Il faut reconnaître avec soin des camps de défensive dont on pourrait avoir besoin, des champs de bataille, et les endroits que l'ennemi pourrait occuper; il faut surtout s'imprimer profondément les postes les plus importants, les gorges de certains défilés et les positions principales de ces contrées, et réfléchir sur toutes les opérations de guerre qui pourraient se faire dans ces lieux, pour que ces idées se trouvent arrangées si nettement dans l'esprit, qu'on ne soit embarrassé de rien lorsque la guerre s'y fait. Ces méditations doivent être profondes et bien digérées, et il faut se donner tout le temps que des matières de cette importance demandent; lorsqu'on n'a pas bien vu la première fois, il faut retourner une seconde, revoir et examiner encore. J'ajoute pour règle générale que tous les camps que l'on choisit, soit offensifs, ou défensifs, doivent avoir de l'eau et du bois dans leur voisinage, et quand même le front de ces camps est fort, il faut que le derrière en soit ouvert, pour qu'on en puisse sortir facilement. S'il est nécessaire d'acquérir la connaissance d'un pays voisin où la bienséance ne permet pas qu'on voyage de cette façon, il faut y envoyer des officiers habiles, sous divers prétextes, ou, s'il le faut même, on peut les envoyer déguisés. On les instruit des

[a] .... *Und nimmt zugleich einige alte Leute aus den benachbarten Dorfschaften, oder auch Jäger, Hirten und auch Schlächter mit sich.* (Variante de la traduction, p. 35 et 36.)

choses qu'ils doivent remarquer, et on se note sur la carte les lieux ou les camps dont ils rendent compte. Cependant, toutes les fois que l'on peut voir par ses propres yeux, il le faut faire.

ARTICLE VII.

DU COUP D'ŒIL.

Ce qu'on appelle le coup d'œil du général consiste en deux choses, dont l'une est le talent de juger sur-le-champ le nombre de troupes que peut contenir un terrain. Celui-là s'acquiert par la pratique, et lorsque l'on a tracé soi-même quelques camps, l'œil s'y forme, et ne se trompe que très-peu sur les dimensions. L'autre talent, qui lui est tout à fait supérieur, est celui de juger dès le premier moment de tous les avantages que l'on peut tirer du terrain; l'on peut acquérir ce talent et le perfectionner, pourvu que l'on soit né avec un génie heureux pour la guerre. Le fondement de cette espèce de coup d'œil est sans contredit la fortification. Il y a des règles de la première que l'on applique à la position des armées; ainsi le général habile tire parti de la moindre hauteur, d'un chemin creux, d'un ravin, d'un marais; et comme dans le carré d'une lieue de terrain il y a peut-être deux cents positions à prendre, son œil saisira à l'instant la meilleure, et le général habile montera sur la moindre hauteur pour découvrir le terrain et pour choisir sa position, de même qu'il verra par les règles de la fortification le lieu faible de la bataille des ennemis. [a]

Les avantages que nous apprenons par les règles de la fortification sont d'occuper soigneusement les hauteurs, et de les choisir de la sorte qu'elles ne soient pas dominées par d'autres, d'appuyer les ailes pour garder son flanc, d'occuper des lieux susceptibles de défense, et de n'en point prendre de ceux qu'un

[a] La traduction ajoute à la fin de cet alinéa, p. 40 et 41 : *Ich füge inzwischen noch hinzu, wie es vor einen General important sein wird, dass, wenn er seine General-Position genommen hat, er sein Terrain von einem Ende bis zum andern selbst abschreite und messe, dafern er sonsten die Zeit dazu hat.*

honnête homme ne saurait soutenir sans risquer sa réputation. On juge par la même règle des endroits faibles de l'ennemi, soit qu'ils le soient par un vice de la position locale, ou par la distribution défectueuse des troupes, ou par la faiblesse des défenses. Ceci m'amène au sujet de la façon dont il faut distribuer les troupes pour profiter du terrain.

ARTICLE VIII.

DE LA DISTRIBUTION DES TROUPES.

La connaissance et le choix du terrain sont des parties essentielles; mais il faut en savoir profiter en distribuant les troupes dans des lieux qui leur sont convenables. Notre cavalerie, qu'on a dressée pour agir avec vigueur, demande des plaines; notre infanterie est également bien partout; elle a le feu pour défensive, et la baïonnette pour offensive. Mais comme on prend ses sûretés dans des camps qui sont proches de l'ennemi, et comme ce grand voisinage pourrait engager une affaire d'un moment à l'autre, on commence à pourvoir à sa défensive. La plupart des ordres de bataille modernes sont vicieux, en ce qu'ils suivent tous la même méthode, sans avoir égard au terrain, qui en rend l'application fausse et mauvaise. Il faut placer chaque arme dans le lieu qui lui est convenable; on choisit la plaine pour la cavalerie, mais cela ne suffit pas; si cette plaine ne contient que mille pas, et qu'il y ait un bois qui la borne, on doit supposer que l'ennemi y placera de l'infanterie pour rallier la cavalerie sous son feu. En ce cas, il faut changer la disposition, mettre de l'infanterie sur l'extrémité de votre aile, pour qu'elle puisse protéger à son tour votre cavalerie. On place quelquefois tous les gens de cheval sur une aile, quelquefois en seconde ligne; en d'autres temps, on assure les deux ailes par une ou deux brigades d'infanterie. Les postes convenables à cette arme sont toutes les hauteurs, les cimetières, les chemins creux, les ravins; et, en disposant les troupes de cetté façon, on ne doit jamais craindre d'être attaqué par l'ennemi. Mais si vous postez votre cavalerie derrière un

marais, vous n'en pouvez rien attendre; si vous la mettez proche d'un bois, l'ennemi peut y glisser des troupes, la fusiller de là et la mettre en confusion, sans qu'elle puisse se défendre. De même, si vous aventurez de l'infanterie dans une plaine sans assurer ses flancs, l'ennemi profitera de votre faute, et l'attaquera du côté par lequel elle ne saurait se défendre. Il faut donc toujours avoir égard aux lieux où l'on se trouve. Dans les pays de montagnes et de postes, je mettrais ma cavalerie en seconde ligne, et je ne l'emploierais dans la première qu'aux endroits seuls où elle pourrait agir, ne fût-ce que quelques escadrons, pour tomber sur le flanc de l'infanterie qui voudrait risquer de m'attaquer. J'ajoute comme une règle générale que dans toutes les armées bien conduites il doit y avoir une réserve de cavalerie dans les plaines, et de l'infanterie, avec quelques dragons ou hussards, dans les pays de chicane. [a]

ARTICLE IX.

DES DIFFÉRENTS CAMPS.

[b] Le général qui commande doit choisir son camp lui-même, à cause que du choix de ce lieu dépend le succès de son entreprise. Il devient quelquefois son champ de bataille, et comme il y a beaucoup de choses à observer dans cette partie de l'art mili-

[a] La traduction ajoute, p. 45 et 46 : *Die grosse Kunst in Distribuirung der Trappen auf einem Terrain ist, solche dergestalt zu placiren, dass sie frei agiren und dass sie durchgehends nützlich sein können. Villeroi, dem vielleicht diese Regel unbekannt war, beraubte sich selbst, als er sich in den Plainen von Ramillies formirte, seines ganzen linken Flügels, welchen er hinter einen Morast placirte, wo er nicht agiren, noch einmal von dar den rechten Flügel secundiren konnte.*

[b] Cet alinéa est précédé du suivant dans la traduction, p. 46 : *Um zu wissen, ob ihr euren Ort gut choisiret habt, wo ihr campiren wollet, so sehet zu, ob ihr, wann ihr ein kleines Mouvement machet, den Feind zwingen könnet, ein grosses Mouvement zu machen, oder aber, ob, wenn der Feind einen Marsch thun müssen, er dadurch obligiret sei noch mehrere und andere Märsche zu thun. Derjenige, welcher die wenigsten Märsche zu thun hat, ist am besten campiret.*

taire, je serai obligé d'entrer dans un assez grand détail. Je renvoie la façon de camper les troupes à ce que j'en ai dit dans mes *Institutions militaires;*[a] je ne parle ici que des grandes parties de la guerre, et de ce qui regarde le général.

Tous les camps que l'on prend se rapportent en gros à deux objets, dont l'un est la défensive, et l'autre l'offensive.

1. CAMPS D'ASSEMBLÉE.

Les camps d'assemblée sont de la première espèce, et l'on n'a en vue que la commodité des troupes; elles campent par corps, proche des magasins, et de façon cependant que l'armée puisse se former en rang de bannière[b] en peu de temps. Ces camps étant éloignés de l'ennemi, on n'a rien à appréhender. Le roi d'Angleterre campa très-imprudemment de cette façon aux bords du Necker,[c] vis-à-vis des Français, et il pensa être battu à Dettingen. La règle générale que l'on observe dans tous les campements, c'est de les choisir de façon que les troupes aient du bois et de l'eau à portée, et nous nous retranchons comme les Romains, pour éviter les entreprises que les troupes légères, que nos ennemis ont en grand nombre, pourraient tenter pendant la nuit, et pour empêcher la désertion, car j'ai toujours trouvé que nous en avions moins lorsque nous avions joint les redans tout à l'entour du camp que lorsque nous avions négligé cette précaution.[d]

2. LES CAMPS DE REPOS.

Les camps de repos sont ceux où l'on attend ou sur le vert, ou sur l'ennemi; on veut qu'il se déclare, pour se régler sur ses manœuvres. Comme on y cherche la tranquillité, on les prend de façon, ou qu'ils soient couverts d'une rivière, ou de marais,

[a] Voyez *Reglement vor die Königl. Preussische Infanterie*, p. 248—255 : *Wie das Lager aufgeschlagen werden soll.*

[b] Ce terme est rendu dans la traduction, p. 48, par *ordre de bataille*, expression qui se trouve aussi dans notre texte original, un peu plus bas.

[c] Le Roi veut dire du *Main*. Voyez t. III, p. 12 et suivantes.

[d] La traduction ajoute, p. 49 : *Dieses scheinet lächerlich zu sein, ist aber dem ohnerachtet wahr.*

enfin de manière que leur front soit inabordable. Le camp de Strehlen était de ce genre. Quand les ruisseaux sont petits, on y fait des digues, et l'on vient à son but par le moyen des inondations.

Le général, bien loin d'être oisif dans un camp de cette espèce, n'ayant pas de grands soucis du côté de l'ennemi, peut tourner son attention du côté de son armée, et ce repos est propre à remettre la discipline en vigueur, à examiner si le service se fait à la rigueur, selon que je l'ai prescrit dans mes *Institutions militaires*, si les officiers sont vigilants aux gardes, à observer s'ils savent tout ce qu'ils doivent faire à leur poste, à examiner si toutes les gardes, soit de cavalerie, ou d'infanterie, sont placées selon les règles que j'en ai prescrites. Il faut faire exercer l'infanterie trois fois par semaine, les recrues tous les jours, et quelquefois on fait manœuvrer des corps entiers ensemble. La cavalerie exercera de même, si elle ne fourrage pas, et le général tiendra la main à ce que les jeunes chevaux et les nouveaux cavaliers soient bien dressés; il examinera le complet de chaque corps; il verra les chevaux, et donnera des louanges aux officiers qui en ont soin, et des réprimandes sévères à ceux qui les négligent; car il ne faut pas croire qu'une grande armée s'anime d'elle-même; il y a des négligents, des paresseux partout en grand nombre, et c'est au général à les pousser sans cesse et à les tenir à leur devoir. Ainsi ces camps de repos, lorsqu'on les emploie comme je viens de l'indiquer, deviennent d'une utilité infinie, et l'ordre qu'on y renouvelle avec l'égalité des corps se conserve pendant toute la campagne.

3. CAMPS DE FOURRAGE.

Les camps de fourrage se prennent quelquefois proche, quelquefois loin de l'ennemi. Je ne compte parler que des premiers. On les choisit dans les contrées les plus abondantes, et l'on prend un terrain fort par sa nature pour y camper, ou on le rend fort en remuant la terre. Il faut que les camps de fourrage soient forts lorsqu'ils se trouvent dans le voisinage de l'ennemi, car il faut regarder un fourrage comme un détachement. Souvent la

sixième partie et quelquefois la moitié de l'armée s'y trouve, ce qui fournit une belle occasion à l'ennemi de vous attaquer à votre désavantage, si la force du poste ne l'en détourne pas. Cependant, quand même votre poste est admirable, quand même il semble que vous n'ayez rien à craindre, il faut encore prendre d'autres précautions. On garde le secret sur les jours et les lieux que l'on veut fourrager, et on n'en donne la disposition au général qui doit commander ce corps que le soir, sur le tard; de plus, on met en campagne le plus de partis que l'on peut, pour être informé des mouvements que fait l'ennemi, et, s'il se peut, on tâche de faire ses fourrages les mêmes jours qu'il fait les siens, car alors on n'a rien du tout à risquer. [a]

Le camp que le prince de Lorraine avait derrière Königingrätz [b] était par sa nature inattaquable et propre pour le fourrage, et celui que nous occupâmes auprès de Chlum [c] fut rendu tel par l'art, c'est-à-dire par l'abatis que je fis faire sur la droite, et par les redoutes que je fis élever pour couvrir le front de l'infanterie.

4. CAMPS RETRANCHÉS.

L'on se retranche dans son camp lorsqu'on fait le siége d'une ville, ou lorsqu'on veut défendre un passage difficile, où l'on aide la nature du terrain par des ouvrages de fortification, pour être à l'abri des insultes de l'ennemi. Voici les règles qu'il faut observer dans tous les retranchements en général : en bien choisir la situation; mettre à profit tous les marais, ruisseaux, inondations ou abatis qui en peuvent rétrécir l'étendue; les faire plutôt trop étroits que trop étendus, à cause que ce n'est pas le retranchement qui arrête l'ennemi, mais les troupes que vous lui opposez. Je ne voudrais donc jamais faire de retranchement, à moins

[a] La traduction ajoute, p. 53 : *Inzwischen muss man nicht darauf trauen, denn der Feind kann remarquiren, dass ihr eure Fouragirung zu gleicher Zeit mit ihm machet, da er dann eine Fouragirung commandiren, solche aber gleich wieder zurück kommen lassen, und euch alsdenn auf den Hals fallen kann.*

[b] Voyez t. III, p. 119 et suivantes, et les *Œuvres de Frédéric II, publiées du vivant de l'auteur*, Berlin, 1789, t. III, p. 271, note.

[c] Voyez t. III, p. 122 et suivantes.

de le pouvoir border d'une ligne contiguë de bataillons, et conserver encore une réserve d'infanterie pour la porter où il en pourrait être besoin. Les abatis, de même, ne sont bons que tant qu'ils sont défendus par l'infanterie. Il faut surtout prendre bien garde que le retranchement soit bien appuyé à l'entour des villes qu'on assiége. Il aboutit, pour l'ordinaire, à quelque rivière. Le fossé du retranchement doit entrer dans cette rivière aussi loin qu'il ne trouve plus de fond, et qu'elle n'est plus guéable. Si l'on néglige cette précaution, on risque d'être tourné. Je dois ajouter qu'un soin principal qu'on doit prendre, c'est de se pourvoir de vivres d'avance lorsqu'on se retranche à l'entour d'une ville que l'on veut assiéger. Les retranchements doivent, de plus, être bien flanqués, pour qu'à chaque point d'attaque l'ennemi ait à essuyer quatre à cinq feux qui croisent sur lui. Les retranchements dans les gorges de montagnes exigent beaucoup de soin et de précaution, surtout pour qu'on garde bien ses flancs; on fait pour cet effet sur les deux ailes des redoutes où on les appuie, et quelquefois le retranchement fait un recoude, pour que le corps qu'on y poste n'ait pas lieu de craindre qu'on puisse le tourner. Les habiles gens savent l'art d'obliger l'ennemi à des points d'attaque, et ceux-là, ils les fortifient du double, par exemple, en rendant les fossés plus profonds, en y mettant des palissades et des fraises aux bermes, en donnant aux parapets assez d'épaisseur pour qu'ils résistent au canon, et en faisant faire des trous de loup à l'entour de ces endroits qui sont les plus exposés. [a]

[a] La traduction ajoute, p. 56 : *Inzwischen würde ich allemal lieber eine Observations-Armee haben, um die Belagerung zu decken, als ein retranchirtes Lager, und dieses darum, weil die Erfahrung gezeiget hat, dass die alte Methode derer Retranchements gar nicht zuverlässig ist. Der Prinz Condé sahe sein Retranchement vor Arras durch Turenne forciret; Condé forcirte hergegen dasjenige, welches Turenne, wo ich mich nicht irre, um Valenciennes gemachet hatte; und von solcher Zeit an haben diese beiden grossen Meister in der Kriegskunst keine Retranchements weiter gemachet, sondern hatten ihre Observations-Armeen, um die Belagerungen zu decken.*

5. DES CAMPS DÉFENSIFS.

Je vais parler à présent de ces camps défensifs qui ne sont forts que par le terrain, et qui n'ont d'autre objet que d'empêcher l'ennemi de vous attaquer.

Lorsque ces situations doivent répondre parfaitement à l'usage que l'on en veut faire, il faut que le front et les deux côtés soient d'une force égale, et le derrière ouvert et libre. Ce sont des hauteurs qui ont le front escarpé et les flancs couverts de marais, comme celui de Marschowitz, où se tint le prince de Lorraine,[a] ou bien couverts d'un ruisseau de marais par le front et d'étangs par les flancs, comme était celui de Konopischt,[b] où nous campâmes l'année 1744; ou bien l'on se met sous la protection d'une place forte, comme M. de Neipperg, qui choisit, après la perte de la bataille de Mollwitz, un camp admirable auprès de Neisse. Il est vrai qu'un général qui choisit des camps forts est inattaquable pendant qu'il s'y tient; mais lorsque l'ennemi fait des marches pour le tourner, il est obligé de quitter son poste. Ainsi un général qui veut faire la défensive en prenant des camps forts en doit avoir un choix tout fait, pour n'avoir besoin que de marcher dans un autre camp fort sur ses derrières, dès que l'ennemi le tourne. La Bohême est le pays des camps forts; on est obligé d'en prendre là par force, parce que la nature a fait de ce royaume un pays de chicane. Je le répète encore, qu'un général y prenne bien garde, et qu'il ne tombe pas dans une faute irréparable par le choix vicieux de ses postes, et qu'il ne se mette pas dans un cul-de-sac, dans un terrain où il ne peut entrer que par un défilé. Si l'ennemi est habile, il l'y renfermera, et, ne pouvant combattre faute de terrain, il essuiera la plus grande ignominie qui puisse arriver à un homme de guerre, c'est-à-dire, de mettre les armes bas sans pouvoir se défendre.

[a] Voyez t. III, p. 64.

[b] L. c., p. 63 et 64.

6. DES CAMPS QUI COUVRENT LE PAYS.

Les camps qui couvrent le pays regardent plus un certain lieu que la force du lieu même; c'est le point d'attaque par où l'ennemi peut percer que l'on occupe. Ce ne sont pas tous les chemins par lesquels il peut venir, mais celui qui le mène à son plus grand dessein, et le lieu où, en se tenant, on a moins à craindre de l'ennemi, et d'où l'on peut lui donner le plus d'appréhensions; enfin un lieu qui oblige l'ennemi à beaucoup de circonspection et de marches, et qui me mette en état de parer à tous ses desseins par de petits mouvements. Le camp de Neustadt défend toute la Basse-Silésie et une partie de la haute contre les entreprises que peut former une armée qui est en Moravie. On prend devant soi la ville de Neustadt et la rivière de Hotzeplotz, et de là, si l'ennemi voulait pénétrer entre Ottmachau et Glatz, il n'y aurait qu'à se porter entre Neisse et Ziegenhals, dans un camp très-fort, pour le couper de la Moravie. Par la même raison, il n'oserait marcher du côté de Cosel; car, en marchant alors entre Troppau et Jägerndorf, vous lui coupez tous ses convois, et il y a des camps très-bons et très-forts à prendre. Il y a entre Liebau et Schönberg un camp de la même importance pour couvrir la Basse-Silésie contre la Bohême, comme je l'ai dit plus haut. On s'accommode dans ces lieux le mieux que l'on peut, selon les règles que j'en ai données. J'y ajoute deux choses : l'une, que les tentes ne doivent jamais être mises sur le lieu que vous choisissez pour votre champ de bataille; l'autre, que votre champ de bataille ne doit être qu'à une demi-portée de fusil quand vous avez une rivière devant vous.

Le Brandebourg ne saurait être couvert par aucun camp, parce que le pays a trente lieues et plus de longueur, et qu'il est ouvert. Pour le défendre contre la Saxe, il faut prendre Wittenberg et s'y camper, ou bien imiter l'expédition de l'hiver de 1745. Du côté du pays de Hanovre, il y a le camp de Werben,[a] qui défend et couvre tout.

[a] Voyez t. I, p. 40.

7. DES CAMPS OFFENSIFS.

Les camps offensifs sont ouverts par le devant et couverts sur les ailes, par cette raison qu'on ne peut rien attendre des troupes, si l'on n'a pas prévu à garder leur flanc, qui est la partie faible de toutes les armées. Tel était notre camp de Czaslau avant la bataille, en 1742; tel était celui de Schweidnitz avant celle de Friedeberg, en 1745; tel était celui de Neudorf, auprès de Neisse, en 1741. Je dois ajouter que nous garnissons toujours les villages qui se trouvent sur les ailes ou devant notre camp, mais que l'ordre est d'en retirer les troupes, si c'en vient à une affaire, à cause que, dans notre voisinage, les villages sont de bois et mal bâtis, et que, les ennemis y mettant le feu, on perdrait les troupes qu'on y a postées. J'excepte de cette règle les cassines massives et les cimetières, pourvu qu'il ne se trouve aucune maison de bois dans le voisinage. Cependant, notre principe étant d'attaquer et non pas de nous défendre, il ne faut garnir de postes semblables que lorsqu'ils sont dans le front ou devant les ailes; ils protégent l'attaque de vos troupes, et ils incommodent fort les ennemis pendant la bataille. [a]

ARTICLE X.

DES SURETÉS QUE L'ON PREND DANS SON CAMP.

Les piquets d'infanterie couvrent le front de la première ligne; lorsqu'il y a une rivière devant vous, on pousse les piquets jusqu'à ses bords. Les piquets de la seconde ligne couvrent vos der-

[a] La traduction ajoute, p. 63 et 64 : *Vor allen Dingen muss ich diesem noch hinzu fügen, dass so oft kleine Flüsse oder Moräste bei dem Lager sind, man solche sofort sondiren lassen muss, damit es sonsten nicht geschehe, dass man einen unrechten Point d'appui nehme, auf den Fall, dass man den Fluss durchwaten kann oder der Morast practicable ist. Villars ward zum Theil deshalb bei Malplaquet geschlagen, weil er einen Morast, der zu seiner Linken war, vor impracticable hielt, welchen man aber eine trockene Wiese zu sein fand, über welche unsere Truppen ihm auf die Flanquen fielen. Man muss alles mit seinen Augen sehen, und nicht glauben, dass dergleichen Attentiones Kleinigkeiten sind.*

rières. Les piquets sont enfermés dans des redans qu'on joint les uns aux autres par de légers retranchements,[a] ce qui rend votre camp retranché selon l'usage des Romains. On garnit les villages qui sont sur les ailes et à un petit quart de mille devant le front de l'armée; on occupe même des postes à un quart de mille à la droite ou à la gauche, s'ils défendent un défilé, un pont ou quelque passage. Les corps de garde de cavalerie se postent selon les règles que j'en ai données dans mes *Institutions militaires.*[b] Nous n'avons eu, sur quatre-vingts escadrons, que trois cents hommes de garde. J'en excepte les cas d'une grande proximité de l'ennemi, surtout lorsque rien ne sépare les deux armées. L'on pousse pour l'ordinaire une avant-garde du côté où est l'ennemi, par la droite, comme nous le fîmes avant la bataille de Friedeberg en marchant à Schweidnitz, en avant, comme nous le fîmes avant que d'entrer en Lusace et de marcher à Naumbourg. Il faut que les armes soient mêlées dans les avant-gardes, par exemple, deux mille hussards, quinze cents dragons et deux mille grenadiers. Toutes les fois que vous poussez un corps semblable en avant, il faut que le général qui le commande soit habile; et comme il ne va point en avant pour combattre, mais pour avertir, il doit prendre de bons camps derrière des défilés ou derrière des bois dont il est le maître, et il doit avoir continuellement des batteurs d'estrade en campagne, pour être à chaque moment informé de ce qui se passe dans le camp des ennemis. De plus, il faut que les hussards que vous avez dans votre camp fassent des patrouilles sur vos flancs et sur vos derrières, pour que votre précaution ne laisse rien échapper de ce qui peut vous assurer contre les entreprises de l'ennemi. Si beaucoup de troupes légères se mettent entre votre avant-garde et vous, marchez à son secours; c'est un signe que l'ennemi a formé un dessein sur elle. Pour achever tout ce qu'il y a à dire sur cette matière, j'ajoute que les généraux qui cantonnent ne doivent jamais prendre d'autres villages que ceux qui sont entre les deux lignes, ou ils courront risque d'être enlevés.

[a] *Reglement vor die Königl. Preussische Infanterie*, p. 256 et suivantes.

[b] *Reglement vor die Königl. Preussische Cavallerie-Regimenter*, p. 149 et suivantes.

ARTICLE XI.

QUAND ET POURQUOI IL FAUT FAIRE DES DÉTACHEMENTS.

C'est une ancienne règle de guerre, et je ne fais que la répéter : si vous séparez vos forces, vous serez battu en détail; si vous voulez livrer bataille, rassemblez le plus de troupes que vous pourrez; on ne saurait les employer plus utilement. Cette règle est si sûre, que tous les généraux qui s'en sont écartés ont presque tous eu lieu de s'en repentir. Le détachement d'Albemarle, qui fut battu à Denain,[a] perdit toute la campagne du grand Eugène; Starhemberg, séparé des Anglais, perdit en Espagne la bataille de Villaviciosa;[b] les détachements furent funestes aux Autrichiens pendant les dernières campagnes qu'ils firent en Hongrie; Hildbourghausen fut battu à Banjaluka,[c] Wallis[d] reçut un échec aux bords du Timoc; et enfin les Saxons furent battus à Kesselsdorf,[e] à cause qu'ils n'avaient pas attiré à eux le prince de Lorraine, comme ils le pouvaient faire. J'aurais mérité d'être battu à Soor, si l'habileté de mes généraux et la valeur des troupes ne m'eussent préservé de cette disgrâce. Mais, me dira-t-on, il ne faut donc point détacher? Je réponds qu'il le faut bien quelquefois, mais que c'est une manœuvre très-délicate, qu'il ne faut faire que pour des raisons valables, et encore à propos, et lorsque les circonstances le permettent. Si vous agissez offensivement, ne détachez jamais; si c'est dans un pays ouvert, et que vous êtes maître de quelques places, ne détachez que pour assurer vos convois. Toutes les fois que vous ferez la guerre en Bohême ou en Moravie, vous serez bien obligé de détacher pour la sûreté de vos vivres, car les chaînes de

[a] Voyez t. I, p. 121.

[b] Le 10 décembre 1710.

[c] Le 14 août 1737. Voyez t. I, p. 170.

[d] C'est le maréchal comte de Khevenhüller qui fut battu aux bords du Timoc, le 28 septembre 1737. Voyez t. I, p. 170.

[e] Voyez les *Œuvres de Frédéric, publiées du vivant de l'auteur*, t. III, p. 282, seconde note.

montagnes que les convois ont à passer demandent qu'on couvre ces convois par des détachements, ou que vous y envoyiez des corps qui y campent et y restent jusqu'à ce qu'il vous soit venu assez de vivres pour subsister pendant quelques mois, et que vous soyez maître de quelque place dans le pays ennemi, où vous puissiez établir votre dépôt. Pendant que vous faites de ces sortes de détachements, il faut prendre des camps forts où vous puissiez attendre qu'ils vous aient rejoint.

Je ne compte point les avant-gardes au nombre des détachements, à cause qu'elles sont à portée de l'armée, et qu'on ne les aventure jamais trop en avant. Lorsqu'on est sur la défensive, on est souvent obligé de détacher. Ces détachements que j'avais en Haute-Silésie, se trouvant à portée des forteresses, y étaient en sûreté, comme je l'ai dit plus haut. Les officiers qui commandent des détachements doivent être fermes, hardis et prudents. Leur chef leur donne des instructions générales; mais il faut qu'ils sachent prendre conseil d'eux-mêmes, avancer sur l'ennemi ou se retirer, selon que les circonstances le demandent. Ils doivent toujours se retirer devant des forces supérieures, et profiter du nombre quand il est de leur côté. Souvent ils se retirent de nuit à l'approche de l'ennemi, et quand celui-là les croit en fuite, ils reviennent brusquement, le chargent et le mettent en déroute. Pour les troupes légères, ils ne doivent que les mépriser. Un officier qui commande un détachement commence à pourvoir à sa sûreté, et, dès que cela est fait, il forme des desseins sur l'ennemi; car, s'il veut dormir en repos, il ne faut pas qu'il y laisse dormir l'autre. En formant toujours des projets et en en exécutant un ou deux avec bonheur, il met son ennemi sur la défensive. Lorsque ces détachements sont voisins de l'armée, ils y tiennent par quelque ville ou quelque bois qui y communique.

La guerre défensive invite et conduit naturellement aux détachements. Les petits génies veulent tout conserver, les hommes sensés ne voient que l'objet principal; ils parent les grands coups, et souffrent un petit mal pour en éviter un de plus grande conséquence; qui conserve tout ne conserve rien.[a] La partie essentielle où il faut s'attacher, c'est à l'armée de l'ennemi; il faut de-

[a] Voyez ci-dessus, p. 16.

viner son véritable dessein, et s'y opposer de toutes ses forces. Nous abandonnâmes la Haute-Silésie au pillage des Hongrois, l'année 1745, pour nous opposer avec plus de force aux desseins du prince de Lorraine,[a] et nous ne détachâmes qu'après l'avoir bien battu; Nassau chassa ensuite en quinze jours les Hongrois de toute la Haute-Silésie.

Il y a des généraux qui détachent avant que d'attaquer l'ennemi, pour que ce corps arrive pendant l'affaire, et tombe sur les derrières de l'ennemi. Cela est dangereux, à cause que ces détachements sont sujets à s'égarer, à arriver trop tard ou trop tôt. Charles XII détacha la veille de la bataille de Poltawa; le détachement s'égara, et le Roi fut battu. Lorsque le prince Eugène voulut surprendre Crémone, il manqua son coup, à cause que le détachement du prince Vaudemont, qui devait attaquer la porte du Pô, arriva trop tard. Il ne faut détacher dans les batailles que comme Turenne le fit à Colmar,[b] où il présentait sa première ligne vis-à-vis du front de l'électeur Frédéric-Guillaume, et où sa seconde ligne se glissa par des chemins creux sur le flanc de ce prince, qu'elle attaqua et qu'elle fit plier; ou comme fit M. de Luxembourg à la bataille de Landen, où, à la faveur du blé, qui était fort haut, il fit passer un corps d'infanterie sur le flanc du prince Guillaume d'Orange, et gagna la bataille par cette manœuvre.[c]

On ne doit détacher qu'après des batailles, pour la sûreté des convois, ou bien il faut que les détachements ne se fassent tout au plus qu'à un demi-mille du camp.

En finissant cet article, j'avertis que les détachements les plus dangereux et les plus condamnables sont ceux qui affaiblissent l'armée d'un tiers ou de la moitié.

[a] Voyez t. III, p. 101 et suivantes.

[b] Le 5 janvier 1675. Voyez t. I, p. 71 et 72.

[c] Ces quatre dernières lignes sont remplacées dans la traduction, p. 74 et 75, par celles-ci : *Oder auch wie es der Maréchal de Luxembourg in der Bataille von Fleurus machte, wo er unter Faveur des Getreides, welches sehr hoch stand, ein Corps Infanterie passiren und auf die Flanquen des Fürsten von Waldeck fallen liess, durch welches Manœuvre er die Bataille gewann. Dieses geschahe in der Campagne von* 1690.

ARTICLE XII.

DES TALENTS QU'IL FAUT A UN GÉNÉRAL.[a]

Un parfait capitaine est un être de raison; c'est la république platonicienne, c'est le centre de gravité des philosophes, c'est l'or potable des chimistes. La perfection est incompatible en tout genre avec l'humanité; mais le sentiment de notre imperfection ne doit pas nous empêcher de tracer de parfaits modèles, pour que ces âmes généreuses, animées d'un principe d'honneur et d'émulation, en approchent en partie, si elles ne peuvent pas l'imiter en entier.

Ce ne sont, après tout, que les grands exemples et les grands modèles qui forment les hommes; et si des héros comme Eugène, Condé, Turenne ou César attirent notre admiration, combien plus ne doit-on point être ému par un tableau qui nous représente leurs différentes perfections réunies ensemble! Combien de vertus contradictoires n'entrent pas dans la composition d'un général!

Je suppose, devant toutes choses, qu'il soit honnête homme et bon citoyen, qualités sans lesquelles l'habileté et l'art de la guerre sont plus pernicieux qu'utiles. On demande, de plus, qu'il soit dissimulé, paraissant naturel, doux et sévère, sans cesse défiant et toujours tranquille, ménager par humanité et quelquefois prodigue du sang de ses soldats, travaillant de la tête, agissant de sa personne, discret, profond, instruit de tout, n'oubliant pas une chose pour en faire une autre, et ne négligeant pas comme étant au-dessous de lui ces petits détails qui tiennent si fort aux grandes choses.

Je recommande toutes ces qualités, à cause de leur importance. En voici la raison. L'art de cacher sa pensée, ou la dissimulation, est indispensable à tout homme qui a de grandes affaires à conduire. Toute l'armée lit son sort sur son visage; elle examine les causes de sa bonne ou de sa méchante humeur, ses

[a] Cet article est omis dans la traduction.

gestes; en un mot, rien n'échappe.[a] Quand il est pensif, les officiers disent: Sans doute que notre général couve un grand dessein. A-t-il l'air triste ou chagrin : Ah! dit-on, c'est que les affaires vont mal. Leur imagination, qui se donne à de vaines conjectures, croit pis que le mal réel. Ces bruits découragent, ils courent l'armée, et passent de votre camp dans celui de l'ennemi. Il faut donc que le général soit comme un comédien, qui monte son visage sur l'air qui convient au rôle qu'il veut jouer, et, s'il n'est pas maître de lui-même, qu'il affecte une maladie, ou qu'il invente quelque prétexte spécieux pour donner le change au public. Arrive-t-il quelque mauvaise nouvelle, on fait semblant de la mépriser devant le monde, on étale avec ostentation le nombre et la grandeur de ses ressources, on dédaigne l'ennemi en public, on le respecte en particulier. Si quelque parti essuie une disgrâce à la petite guerre, on en examine la raison; on trouve toujours que c'est la mauvaise conduite ou l'ignorance de l'officier qui l'a mené qui en est la cause; on dit ouvertement que ce n'est point faute de la bravoure des troupes qui ont eu à essuyer ce malheur; on examine les fautes de cet officier, et on en fait une leçon aux autres. De cette façon vous instruisez les officiers, et vous n'ôtez point aux troupes la confiance qu'elles ont en leurs propres forces.

La douceur et la sévérité s'exercent alternativement avec le soldat; il faut que le général soit populaire, qu'il parle aux soldats, soit lorsqu'il passe dans leurs tentes, ou lorsque c'est un jour de marche. On voit quelquefois si la marmite va bien, on entre dans leurs petits besoins et l'on fait ce que l'on peut pour les soulager, on leur épargne des fatigues inutiles. Mais on fait tomber toute la rigueur de la loi sur le soldat mutin, sur le raisonneur, sur le pillard, et l'on fait, lorsqu'il est nécessaire, des punitions sévères aux déserteurs. En un mot, tout ce qui regarde le service doit être regardé gravement; tout ce qui est hors de là souffre de l'indulgence. On loue les officiers des belles actions qu'ils ont faites, on leur fait des honnêtetés, on leur rend service; mais on ne les épargne pas dans toutes les choses qui regardent leur devoir, et on les oblige à le faire par force quand

[a] Voyez t. VIII, p. 118.

ils le négligent. Le général ne fait pas mal de parler quelquefois guerre avec les généraux de son armée qui ont le plus de lumières; on les met sur des chapitres généraux, on entend leurs sentiments, et si, dans la liberté de la conversation, ils ouvrent un bon avis, il faut en profiter sans faire remarquer qu'on trouve la chose bonne; mais, lorsqu'elle est exécutée et qu'elle a réussi, il faut dire en présence de beaucoup d'officiers : C'est à monsieur un tel que je dois le succès de cette affaire. Vous flattez par ce moyen l'amour-propre des autres, vous les intéressez à l'avantage des affaires générales, et votre modestie, au lieu de vous attirer des envieux, vous gagne des amis.

Les Normands donnent une règle à leurs enfants : Défie-toi. — De qui? -- De tout le monde. Ici c'est le cas de se défier de ses ennemis; il n'y a que des fous qui s'y confient. Mais quelquefois la sûreté vous endort, et je demande qu'un général veille toujours sur le dessein de ses ennemis; il est la sentinelle de son armée, il doit voir, entendre, prévoir et prévenir pour elle tout le mal qui pourrait lui arriver. C'est après les plus grands avantages qu'il faut être le plus défiant. On croit l'ennemi découragé, et vous tombez en léthargie sur toutes ses entreprises. Souvent un ennemi habile vous amuse par de feintes propositions de paix; ne donnez pas légèrement dans ce piége, et songez que ses intentions ne sauraient être sincères.

Il faut toujours raisonner sur la situation où l'on se trouve, et dire : Quel dessein formerais-je, si j'étais de l'ennemi? Après en avoir imaginé plusieurs, il faut penser aux moyens de les faire échouer, et surtout corriger sur-le-champ ce qu'il y a de défectueux ou dans votre position, ou dans votre campement, ou dans vos dépôts, ou dans vos détachements. Ces corrections doivent être promptes : les heures décident de beaucoup à la guerre, et c'est là que l'on apprend à connaître le prix des moments. Que tout ceci ne vous rende pas timide, car la hardiesse veut être jointe à la circonspection; et comme on ne peut jamais démontrer la sûreté d'une entreprise, il suffit de la bien disposer. L'événement doit se remettre à la fortune. Cela se réduit donc à prévoir et à éviter tout le mal que l'ennemi pourrait nous faire, et à lui donner tant d'appréhensions pour lui-même, que ces in-

quiétudes et vos entreprises continuelles le réduisent à la défensive.

Si vous voulez gagner l'amitié du soldat, ne le fatiguez ni ne l'exposez sans qu'il voie que cela est nécessaire. Soyez leur père, et non pas leur bourreau. On ménage le soldat dans les siéges par les sapes, et dans les batailles en prenant les ennemis par leur faible, et en expédiant promptement. C'est pourquoi, plus les attaques sont vives, et moins elles coûtent; en abrégeant les batailles, vous ôtez au temps le moyen de vous emporter du monde, et le soldat ainsi conduit prend confiance au général, et s'expose gaîment aux dangers.

Le principal ouvrage du général, c'est le travail du cabinet, faire des projets, combiner des idées, réfléchir sur les avantages, choisir ses positions principales, prévoir les desseins des ennemis, les prévenir et les inquiéter sans cesse. Mais cela ne suffit pas; il faut encore qu'il soit actif, qu'il ordonne et qu'il exécute, qu'il voie toujours par lui-même. Il faut donc qu'il prenne ses camps, qu'il pose ses gardes, et qu'il se promène souvent à l'entour du camp pour se rendre les situations familières; car, s'il lui arrivait d'être attaqué à l'improviste, rien ne lui sera nouveau. Les situations se sont si bien imprimées dans son esprit, qu'il peut donner ses ordres de tous côtés, comme s'il était sur les lieux, et que rien ne peut arriver à quoi il n'ait pensé d'avance; ainsi ses dispositions seront toujours justes. Il faut donc raisonner en soi-même sur les positions de détail d'un camp et les revoir souvent, car quelquefois les bonnes idées ne viennent qu'après avoir réfléchi sur le même objet plusieurs fois. Soyez donc actif et infatigable, et défaites-vous de toute paresse de corps et d'esprit, sans quoi vous n'égalerez jamais les grands capitaines qui nous servent d'exemple.

Un ancien a dit que ce n'était pas être homme que de ne pas savoir se taire. L'indiscrétion, qui n'est qu'un défaut léger dans la société civile, devient un vice important dans un général, à cause que, s'il divulgue les plus beaux projets du monde qu'il a faits, l'ennemi les apprend, et les fait avorter avant leur naissance. La première précaution que l'on prend est de donner des chiffres à tous les généraux qui commandent des corps ou dans

des forteresses, pour qu'une lettre interceptée ne renverse pas vos desseins. On cache même, à la guerre, ses véritables intentions, et comme telle entreprise demande beaucoup et divers préparatifs, on les fait sous d'autres prétextes, et l'on déroute ceux qui veulent en pénétrer le but. On ne donne souvent les ordres et les dispositions que sur le tard et la veille qu'on les veut exécuter. Il ne faut pas employer souvent la même ruse pour cacher ses desseins, mais les varier et en inventer souvent de nouvelles; car un général est environné de cinquante mille curieux de son armée qui veulent le deviner, et d'ennemis qui ont un plus grand intérêt encore à approfondir ses vues.

Il faut que le général pèse tous ses desseins avec circonspection, qu'il soit lent dans ses délibérations, mais qu'il prenne des résolutions courtes dans des jours de bataille et dans des cas inopinés, et qu'il sache qu'il vaut mieux prendre une mauvaise résolution et l'exécuter sur-le-champ que de n'en prendre aucune.

Le général ne doit pas non plus exposer légèrement sa personne; surtout il ne doit jamais risquer d'être fait prisonnier. [a]

ARTICLE XIII.

DES STRATAGÈMES ET DES RUSES DE GUERRE.

On prend alternativement, à la guerre, la peau de lion et la peau de renard; la ruse réussit où la force échouerait. Il est donc absolument nécessaire de se servir de toutes les deux. C'est une corde de plus que l'on a sur son arc; et comme souvent la force résiste à la force, souvent aussi la force succombe sous la ruse.

Les ruses sont immenses, et je ne prétends pas les rapporter toutes; leur but est le même, et consiste à faire faire à l'ennemi la démarche que l'on veut. Elles servent donc à cacher son propre dessein et à substituer dans sa place des illusions qui pa-

[a] La traduction inédite de ce chapitre ajoute ici : *Dieserwegen muss derjenige, so eine Armee commandiret, sich niemals à la tête von seiner Cavallerie setzen, um den Feind zu attaquiren.* Voyez t. II, p. 68, 74 et 75; t. XVII, p. 90.

raissent annoncer des vues toutes contraires. Quand les troupes sont à la veille de s'assembler, on leur fait quelquefois faire des contre-marches pour alarmer l'ennemi, et pour lui cacher le lieu où l'on veut assembler les troupes et percer tout de suite. Quand on est dans un pays où il y a des villes fortes, on se campe dans un endroit qui menace deux ou trois places en même temps. Si l'ennemi jette des troupes dans toutes ensemble, il s'affaiblit; on profite de ce moment pour lui tomber sur le corps; ou, si l'ennemi se jette d'un côté, vous tournez vers la ville où il n'a point envoyé de secours, et en faites le siége. Si vous voulez vous emparer de quelque passage important ou passer une rivière, vous vous éloignerez de ce passage ou de l'endroit où vous avez dessein de passer, pour attirer l'ennemi de votre côté, et, ayant tout disposé d'avance et ménagé une marche sur lui, vous tournez à l'improviste vers cet endroit, et vous en saisissez.

Si vous avez envie de vous battre, et que l'ennemi semble éviter un engagement, vous débitez que votre armée s'est affaiblie, ou vous faites le timide, comme nous fûmes obligés de jouer ce rôle avant la bataille de Friedeberg.[a] J'avais fait faire des routes pour marcher sur quatre colonnes à Breslau, à l'approche du prince de Lorraine. Son amour-propre conspira avec moi à le tromper; il descendit dans la plaine, et nous le battîmes. On rétrécit quelquefois son camp pour paraître plus faible, on fait de petits détachements que l'on fait passer pour considérables, pour que l'ennemi, méprisant votre faiblesse, quitte ses avantages. Si j'avais eu intention de prendre Königingrätz et Pardubitz, en 1745, je n'aurais eu qu'à faire deux marches, par le comté de Glatz, vers la Moravie; le prince de Lorraine y serait accouru, parce que cette démonstration lui aurait fait craindre pour ce marquisat, d'où il tirait ses vivres, et la Bohême aurait été abandonnée. Ainsi l'ennemi prend jalousie de ses places que l'on menace d'assiéger, des lieux par lesquels il communique à sa capitale, et des endroits où il a le dépôt de ses vivres.

Lorsqu'on n'a point intention de se battre, on se débite plus fort que l'on n'est, et l'on fait une guerre de contenance. C'est le chef-d'œuvre des Autrichiens, c'est l'école où il faut l'apprendre.

[a] Voyez t. III, p. 104 et 110.

Vous affectez par votre contenance l'envie d'en venir aux mains, vous affichez les desseins les plus téméraires, et souvent l'ennemi croit qu'il n'en aura pas bon jeu, et se tient également sur la défensive de son côté.

Cette guerre consiste en partie dans l'art de prendre des postes et de ne les abandonner qu'à la dernière extrémité; votre seconde ligne se retire la première, et la première la suit imperceptiblement; et comme vous avez des défilés devant vous, l'ennemi n'a pas le moyen de profiter de votre retraite. Dans ces retraites même, vous choisissez des positions obliques qui donnent à penser à l'ennemi, et ses inquiétudes le rendent timide et vous conduisent indirectement à votre but.

C'est aussi une ruse que de présenter à l'ennemi beaucoup de têtes. S'il prend la fausse attaque pour la véritable, il est perdu. C'est par la ruse encore qu'on l'oblige à détacher, et qu'on tombe sur lui lorsque ces détachements sont faits. Une des meilleures ruses de guerre, c'est d'endormir les ennemis lorsqu'il est temps de séparer les troupes pour les quartiers d'hiver. On recule alors pour mieux sauter, et l'on distribue ses troupes de façon que l'on peut les rejoindre promptement. En tombant alors sur les quartiers de l'ennemi, on peut réparer dans quinze jours les disgrâces de toute une campagne. Lisez les deux dernières campagnes de Turenne, et étudiez-les souvent; c'est le chef-d'œuvre des ruses modernes.

Les ruses dont les anciens se servaient à la guerre sont devenues le partage des troupes légères. Celles-là font des embuscades, celles-là attirent leurs ennemis, par une fuite simulée, dans des défilés, pour les tailler en pièces. Les généraux modernes ne sont guère assez ignorants pour tomber dans ces sortes d'embuscades grossières; cela arriva à Charles XII, auprès de Poltawa, par la trahison d'un prince des Tartares, [a] et à Pierre Ier, au Pruth, par la trahison d'un prince de ce pays-là, [b] qui lui avait promis également des vivres, et ne put lui en procurer.

Comme j'ai déduit avec un assez ample détail ce qui regarde

[a] Mazeppa. Voyez t. VII, p. 78 et suivantes; ci-dessus, p. 8.

[b] Démétrius Cantemir. Voyez les *Œuvres de Voltaire*, édit. Beuchot, t. XXV, p. 220 et suivantes.

le genre de guerre des partis ou des détachements dans mes *Institutions militaires*,[a] je renvoie ceux qui voudront s'en rafraîchir la mémoire à ce livre même, n'y pouvant rien ajouter.[b]

ARTICLE XIV.

DES ESPIONS, DE L'USAGE QU'ON EN PEUT FAIRE DANS TOUS LES CAS, ET COMMENT ON APPREND DES NOUVELLES DE L'ENNEMI.

Si l'on savait toujours les desseins des ennemis d'avance, avec une armée inférieure on leur serait supérieur. Tous ceux qui commandent des armées travaillent à se procurer cet avantage; mais ils n'y réussissent pas tous. Il y a quatre sortes d'espions : les petites gens qui se mêlent de ce métier, les doubles espions, les espions de conséquence, et ceux enfin qu'on oblige par violence à ce malheureux emploi.

Les petites gens, c'est-à-dire les bourgeois qu'on envoie dans le camp ennemi, les paysans, les prêtres, etc., ne peuvent être employés qu'à savoir l'endroit où l'ennemi campe. La plupart de leurs rapports sont si embrouillés et si confus, qu'ils rendent plus incertain qu'on ne le serait dans la plus profonde ignorance. La déposition des déserteurs n'est guère plus instructive; les soldats savent la nouvelle de leur régiment et pas davantage, et les hussards, étant toujours commandés sur les devants de l'armée, ne savent quelquefois pas même où elle campe. Cependant on

[a] Voyez *Reglement vor die Königl. Preussische Cavallerie-Regimenter*, p. 258 — 262 : *Was die Officiers, wann sie auf Parteien ausgeschicket werden, zu observiren haben.*

[b] La traduction ajoute, p. 83 : *Was die Kunst anbetrifft den Feind zu obligiren um Detachements zu machen, so kann man nur, um sich eine ganz neuerliche Idee davon zu machen, die schöne Campagne lesen, welche der Maréchal von Luxembourg gegen den König von England in Flandern gethan, und welche sich mit der Bataille von Landen oder von Neerwinde, 1693, endigte.* Frédéric parle probablement de l'*Histoire militaire de Flandre, ou Campagnes du maréchal de Luxembourg, depuis 1690 jusqu'en 1694*, par M. de Beaurain (ou plutôt par le comte de Boisgelin).

couche leur déposition par écrit; c'est l'unique moyen d'en tirer quelque parti.

On se sert des espions doubles pour donner de fausses nouvelles aux ennemis. Il y avait un Italien, à Schmiedeberg, qui servait les Autrichiens en cette qualité. Nous lui fîmes si bien accroire que nous nous retirerions à Breslau à l'approche des ennemis, qu'il en assura le prince de Lorraine, et qu'il fut trompé.

Le prince Eugène eut pendant longtemps le maître de poste de Versailles à ses gages. Ce malheureux ouvrait les expéditions de la cour aux généraux, et les envoyait au prince Eugène, qui les recevait avant même ceux qui commandaient les armées françaises. Luxembourg avait gagné un secrétaire du roi Guillaume, qui lui donnait avis de tout; le Roi le découvrit, et tira tout le parti qu'il était possible d'une affaire aussi délicate. Il obligea ce traître de marquer à Luxembourg que les alliés feraient le lendemain un grand fourrage, et les Français pensèrent être surpris à Steenkerke.[a] Sans des prodiges de valeur, leur armée aurait été totalement défaite. Il est difficile d'avoir de pareils espions, non pas que les Autrichiens ne soient corruptibles comme d'autres, mais à cause que leurs troupes légères, qui les entourent comme un nuage, ne laissent passer personne sans le visiter. Cela m'a fait naître l'idée de corrompre une couple de leurs officiers de hussards, par le moyen desquels la correspondance pourrait s'entretenir, et cela, lorsque les hussards escarmouchent; leur usage est alors de faire quelquefois la trêve et de se parler; alors facilement les lettres pourraient être rendues.

Quand on veut faire donner de fausses nouvelles aux ennemis ou en avoir des siennes, on fait passer dans son camp un soldat comme transfuge, qui leur rapporte ce que l'on veut, ou qui y sème même des billets pour animer les troupes à la désertion, et qui par un détour revient à votre camp.

Lorsque par aucun moyen on ne peut avoir dans le pays de l'ennemi de ses nouvelles, il reste un expédient auquel on peut avoir recours, quoiqu'il soit dur et cruel : c'est de prendre un gros bourgeois qui a femme, enfants et maison; on lui donne un homme d'esprit qu'on déguise en valet (il faut qu'il sache la

[a] Le 3 août 1692.

langue du pays). Le bourgeois est obligé de le prendre comme son cocher, et de se rendre au camp des ennemis sous prétexte de se plaindre des violences que vous lui faites souffrir; et, s'il ne ramène pas votre homme après avoir séjourné dans le camp ennemi, vous le menacez de faire égorger sa femme et ses enfants et de faire brûler et piller sa maison. J'ai été obligé de me servir de ce moyen lorsque nous étions au camp de Chlum,[a] et cela me réussit. J'ajoute à ceci qu'il faut être d'une libéralité prodigue envers les espions. Un homme qui risque la corde pour votre service mérite bien d'être récompensé.

ARTICLE XV.

DES MARQUES CARACTÉRISTIQUES PAR LESQUELLES ON PEUT DEVINER LES INTENTIONS DES ENNEMIS.

La chose qui découvre le plus sûrement le dessein de l'ennemi avant l'ouverture de la campagne est la forme qu'il donne aux dépôts de ses vivres : par exemple, lorsque les Autrichiens forment leurs magasins à Olmütz, on peut compter que leur dessein est d'attaquer la Haute-Silésie; lorsqu'ils les forment à Königingrätz, alors le côté de Schweidnitz est menacé. Lorsque les Saxons voulurent attaquer l'Électorat, leurs magasins indiquaient le chemin qu'ils voulaient tenir, car leurs dépôts étaient à Zittau, à Görlitz, à Guben, ce qui tombait droit sur Crossen. C'est donc la première nouvelle qu'il faut apprendre : où l'ennemi forme-t-il ses magasins? Les Français, pour ôter encore cette connaissance aux alliés, ont de doubles amas de vivres, les uns sur la Meuse, et les autres sur l'Escaut. Quand les Autrichiens sont en campagne, on peut deviner les jours qu'ils marcheront; car un usage dont ils ne s'écartent jamais, c'est de faire cuire le soldat tous les jours de marche. Ainsi donc, lorsqu'on voit dans leur camp beaucoup de fumée avant midi, à cinq ou huit heures du matin, on peut compter qu'ils feront un mouvement le même jour. Toutes les fois que les Autrichiens veulent se battre, ils retirent

[a] Voyez ci-dessus, p. 30.

à eux tous les gros détachements de troupes légères, et lorsqu'on s'en aperçoit, il faut être sur ses gardes. Quand on attaque quelques postes de leurs Hongrois, et qu'ils font ferme, on peut en conclure sûrement que leur armée est à portée de les secourir et fort proche. Lorsque les troupes légères se mettent entre vous et un détachement que vous avez fait, vous en pouvez conclure que l'ennemi a quelque dessein sur ce détachement, et prendre vos mesures là-dessus. J'ajoute à ceci que si l'ennemi vous oppose toujours le même général, vous pouvez apprendre sa manière, et le deviner ensuite par ses usages et sa méthode. [a]

ARTICLE XVI.

DE NOTRE PAYS; DU PAYS NEUTRE; DE CELUI DES ENNEMIS; DE LA DIFFÉRENCE DES RELIGIONS; QUELLE CONDUITE TOUS CES CAS DIFFÉRENTS DEMANDENT.

On fait la guerre dans trois sortes de pays : dans le sien, dans celui de la puissance neutre, et dans celui de son ennemi. Si je n'avais en vue que l'éclat de la réputation, je ne voudrais jamais faire la guerre que dans mon propre pays, à cause de tous les avantages qui s'y trouvent; car tout le monde sert d'espion, l'ennemi ne saurait faire un pas sans être trahi. On peut envoyer hardiment de grands et de petits partis, on peut surprendre les

[a] La traduction ajoute, p. 93, l'alinéa suivant : *Wenn man wohl reflectiret über das Land so zum Theatro des Krieges dienet, über die Position der Armee, welche man commandiret, über die Sicherheit seiner Depots von Vivres, über die Stärke derer Kriegesplätze und über die Mittel, welche der Feind hat oder nicht hat um letztere zu attaquiren, über den Schaden, welchen seine leichten Truppen euch thun können, wenn der Feind solche auf eure Flanquen oder auf euren Rücken, oder sonsten placiret, oder wenn er sich deren bedienet, um eine Diversion zu machen, wenn, sage ich, man alle diese Puncte consideriret und erwäget, ohne sich zu flattiren; so kann man darauf rechnen, dass ein habiler Feind precisement dasjenige thun wird, so euch am meisten schaden kann, dass dieses seine Absicht ist, und dass man sich solcher sofort, wie man kann, entgegensetzen muss.*

agresseurs et mouvoir contre eux tous les ressorts de la guerre, des plus petits jusqu'aux plus grands, et, dans leur déroute, tout paysan devient soldat et sert contre eux. C'est ce dont l'électeur Frédéric-Guillaume fit l'expérience après la bataille de Fehrbellin, où les paysans tuèrent plus de Suédois qu'il n'en était péri dans la bataille même, et c'est ce que j'ai vu après la bataille de Friedeberg, où les montagnards de la Silésie prirent quantité de fuyards de l'armée autrichienne prisonniers de guerre. [a]

Lorsque la guerre se fait dans un pays neutre, l'avantage paraît égal entre les deux partis; c'est à qui gagnera l'amitié et la confiance des habitants. On y tient une sévère discipline, on défend le pillage et la maraude, que l'on punit sévèrement, on prête aux ennemis les plus sinistres intentions. Si le pays est protestant, comme la Saxe, on joue le rôle de défenseur de la religion luthérienne, et on souffle le fanatisme au cœur du vulgaire, dont la simplicité est facilement abusée. Si le pays est catholique, on ne parle que de tolérance, on prêche la modération, et l'on rejette sur les prêtres l'aigreur qu'il y a entre les sectes chrétiennes, qui conviennent toutes des points essentiels des dogmes. Il faut que l'on règle les partis que l'on met en campagne sur la protection du pays: on peut tout hasarder chez soi; on va plus bride en main dans le pays neutre, à moins que l'on ne soit sûr du peuple, ou du moins du plus grand nombre.

Dans des pays tout à fait ennemis, comme la Bohême ou la Moravie, il ne faut jouer qu'à jeu sûr, ne point aventurer de partis, par les raisons que j'ai alléguées ci-dessus, et faire la guerre la plus serrée que l'on peut. Les troupes légères servent alors pour la plupart à couvrir les convois. Il ne faut point s'imaginer que l'on gagnera ces peuples; il n'y a que les hussites du cercle de Königingrätz dont on puisse tirer parti. Les seigneurs sont traîtres quand ils font les bien intentionnés pour nous; il en est de même des prêtres et des baillis, car leurs intérêts sont liés à ceux de la maison d'Autriche, et comme l'intérêt est presque universellement le grand mobile des actions humaines, il ne faut jamais se fier aux hommes, si leurs intérêts ne sont pas les mêmes

[a] Voyez t. III, p. 118 et 119.

que les nôtres. Le fanatisme en tient lieu, et lorsqu'on peut animer le peuple pour la liberté de sa conscience, qu'il est agité par des prêtres et des dévots, on peut entièrement compter sur lui; c'est intéresser à votre cause Dieu et les enfers. [a]

ARTICLE XVII.

DE TOUTES LES MARCHES QU'UNE ARMÉE PEUT FAIRE.

Une armée marche pour faire des progrès dans le pays ennemi, pour occuper un camp plus avantageux, pour joindre un secours, pour livrer bataille, ou pour se retirer devant l'ennemi.

La règle générale est que, après avoir pourvu à la sûreté du camp, l'on fasse d'abord reconnaître tous les chemins qui en sortent et tous les environs, pour être en état de faire des dispositions sur les différents événements qui peuvent arriver. On envoie pour cet effet de gros détachements, sous différents autres prétextes, avec des ingénieurs et des quartiers-maîtres généraux, qui se rendent à tous les lieux où l'on pourrait marcher, qui en lèvent les situations, et reconnaissent en même temps sur combien de colonnes on pourrait marcher. On joint des chasseurs à ces détachements pour se noter ces chemins et pour y conduire les colonnes, en cas que le général y mène l'armée. Les officiers font le rapport du camp même, des chemins qui y conduisent, et de l'espèce de terrain, soit bois, montagnes, plaines ou rivières, que l'on y rencontre; et le général, instruit de toutes ces particularités, fait ses dispositions en conséquence.

[a] La traduction ajoute, p. 98 et 99 : *Seit der Zeit, dass diese Mémoires geferliget worden sind, hat die Kaiserin-Königin von Ungarn die Last derer Impositen denen mährischen und böhmischen Unterthanen viel schwerer gemachet. Man könnte vielleicht von diesem Umstande profitiren, um sich diese Unterthanen affectionirt zu machen, zumalen wenn man sie flattirete, dass man sie gelinder tractiren würde, wann man diese Länder gewonnen haben werde.*

1. DES MARCHES ORDINAIRES. [a]

Si l'on n'est point dans un trop proche voisinage des ennemis, voici à peu près la disposition que l'on fait. Je suppose qu'il y ait quatre chemins qui conduisent dans le nouveau camp. L'avant-garde se mettra en chemin ce soir à huit heures, sous les ordres de N.; elle sera composée de six bataillons de grenadiers, d'un régiment d'infanterie, de deux régiments de dragons, chacun à cinq escadrons, et de deux régiments de hussards.

Tous les fourriers de l'armée l'accompagneront. L'avant-garde ne prendra que ses tentes avec; son gros bagage restera avec celui de l'armée. Elle avancera de deux milles pour s'emparer de ce défilé, de cette rivière, de cette montagne, cette ville ou ce village, etc., où elle attendra l'approche de l'armée; ensuite elle entrera dans le nouveau camp, qu'elle fera tracer.

L'armée suivra demain à trois heures du matin, sur quatre colonnes; les gardes des villages rentreront dans les régiments lorsqu'ils seront en bataille.

La cavalerie des deux lignes de la droite, défilant par la droite, formera la première colonne; l'infanterie des deux lignes de la droite, défilant par la droite, fera la seconde; l'infanterie de la gauche des deux lignes, défilant par la droite, formera la troisième, et toute la cavalerie de l'aile gauche, défilant par la droite, fera la quatrième colonne.

Les régiments d'infanterie N. N. N. de la seconde ligne, les dragons N. N. de la seconde, et trois régiments de hussards, sous les ordres du général N., couvriront le bagage; le bagage marchera en suivant les deux colonnes d'infanterie.

Quatre adjudants auront le soin des chariots, pour qu'ils se suivent avec ordre, et qu'ils se serrent d'aussi près qu'il est possible.

Le général qui commande cette arrière-garde fera avertir le chef de l'armée à temps, en cas qu'il ait besoin de quelque secours.

[a] Nous ajoutons ce titre, d'après la traduction, pour mettre cette subdivision de l'article en harmonie avec les six autres.

Les quatre colonnes seront conduites par les chasseurs qui ont reconnu les chemins.

A la tête de chaque colonne marchera un détachement de charpentiers, et des chariots chargés de poutres, poutrelles, planches, etc., pour construire des ponts sur les ruisseaux.

Les colonnes s'observeront dans leur marche, pour que la tête de l'une ne dépasse point celle des autres; les généraux prendront garde que leurs bataillons restent serrés et contigus les uns aux autres, et que les officiers qui commandent les pelotons tiennent bien leurs distances.

S'il y a quelque défilé à passer, la tête marchera lentement, ou s'arrêtera, pour donner à la queue le temps de le passer et de regagner sa distance.

Voilà à peu près comme se font communément les dispositions. Si vous avez des défilés, des bois ou des montagnes à passer, vous partagez vos colonnes; la tête est toute pour l'infanterie, et la queue pour la cavalerie. Si la plaine est dans le centre, vous la donnez à la cavalerie, et l'infanterie prend les colonnes de l'extrémité, qui traversent les bois. Cependant il ne faut pas que l'ennemi soit trop proche, car alors, pour ne pas détruire entièrement l'ordre de bataille, on se contente de placer quelques bataillons de grenadiers à la tête de la cavalerie.

2. POUR JOINDRE UN SECOURS.

Lorsqu'on veut qu'un secours joigne sûrement l'armée, le moyen le plus sûr est de marcher à sa rencontre par un terrain difficile, en se retirant devant l'ennemi pour éviter la bataille, et l'on regagne bientôt par la supériorité de cette jonction le terrain que l'on a, pour ainsi dire, prêté à l'ennemi.

3. MARCHES PARALLÈLES.

Lorsqu'on fait des marches parallèles à la position de l'ennemi, cela se fait ou par la droite, ou par la gauche, sur deux lignes, dont chacune desquelles forme une colonne, et l'on fait précéder cette marche par une avant-garde, observant du reste

les mêmes formalités que j'ai prescrites. Telles furent toutes les marches que nous fîmes depuis Frankenstein jusqu'à Hohenfriedeberg;[a] elles étaient par la droite. Je préférerais cette disposition à toutes les autres, à cause que, en faisant un demi-tour à gauche ou à droite, toute l'armée se trouve en bataille, et que c'est la façon la plus prompte de se former. Je m'en servirais toujours, si j'en avais le choix, pour attaquer l'ennemi, et j'en ai expérimenté l'avantage à Friedeberg et à Soor.[b]

4. DES MARCHES DE BATAILLE.

Quand on marche à l'ennemi à l'intention d'engager une affaire, on se débarrasse de tout son bagage, qu'on envoie sous une escorte à la ville la plus voisine. On forme ensuite une avant-garde, qui ne précède l'armée que d'un petit quart de mille. Si l'armée marche de front à l'ennemi, il faut que les colonnes non seulement ne se dépassent pas, mais que, en approchant du champ de bataille, elles s'étendent assez pour que les troupes n'aient ni plus ni moins de terrain qu'elles peuvent occuper pour se former. Cela est fort difficile, et, pour la plupart du temps, quelques bataillons n'ont point de terrain, ou les généraux en donnent trop. La marche par lignes n'entraîne jamais de tels inconvénients; c'est pourquoi je la tiens la meilleure de toutes. Les marches que l'on fait pour se battre demandent beaucoup de précautions. Il faut que le général aille bride en main, qu'il reconnaisse le terrain lui-même, sans s'exposer, de distance en distance, pour qu'il ait plusieurs positions, dans son esprit, toutes prêtes et dont il puisse se servir en cas que l'ennemi vienne à sa rencontre. L'on tâche de découvrir le terrain ou de quelque clocher, ou de quelque hauteur.[c]

[a] Du 28 mai au 4 juin 1745. Voyez t. III, p. 110 et suivantes.

[b] La traduction ajoute, p. 106 : *Man muss nur bei solcher Art von Marsch darauf Attention haben, dass man dem Feinde nicht die Flanque biete.*

[c] *Und öffnet sich den Weg dazu durch die leichten Truppen, welche man vor die Avantgarde vorausgehen lässet.* (Traduction, p. 108.)

5. DES RETRAITES A COLONNES RENVERSÉES.

Les retraites ordinaires se font ainsi : l'on se débarrasse de son bagage, un ou deux jours avant que de marcher, que l'on fait partir sous bonne escorte; ensuite on règle ses colonnes sur le nombre des chemins que l'on peut tenir, et la marche des troupes sur la nature du pays. Si c'est un pays de plaine, la cavalerie fait l'arrière-garde; si c'est un pays fourré, c'est à l'infanterie que cette commission est due. Si c'est un pays de plaine, l'armée marchera sur quatre colonnes; l'infanterie de la droite de la seconde ligne, défilant par la droite et suivie de la seconde ligne de la cavalerie de la droite, fera la quatrième colonne; l'infanterie de la droite de la première ligne, défilant par la droite et suivie de même par la droite de la première ligne de la cavalerie, formera la troisième colonne; celle de la gauche de la première ligne, suivie de la gauche de la première de cavalerie, fera la seconde; celle de la gauche de la seconde d'infanterie, suivie de la seconde de la gauche de cavalerie, fera la première. Ainsi votre cavalerie fait toute l'arrière-garde, et, pour plus de précaution, vous la soutenez de tous les hussards de l'armée.

6. RETRAITES PAR DES DÉFILÉS, AYANT DES MONTAGNES DERRIÈRE VOUS. [a]

Si vous avez des défilés à passer, il faut les faire occuper par de l'infanterie la veille de votre marche, et l'on poste cette infanterie de façon qu'elle déborde les colonnes qui se retirent à travers l'espace des chemins, qu'elle laisse vide dans son centre. Supposé que vous marchiez sur deux colonnes, la cavalerie de la droite, défilant par la gauche, la seconde ligne la première, fait la tête de la seconde colonne; l'infanterie de la seconde ligne de la droite, suivie de sa première, se joignent à cette cavalerie; la cavalerie de la gauche des deux lignes, défilant par sa gauche, la seconde la première, fait la tête de la première colonne; à celle-là se joint l'infanterie de la gauche, défilant par la gauche, la seconde ligne la première; ce qui forme vos deux colonnes. Six

[a] La traduction ajoute à ce titre, p. 109 : *Plan A.*

bataillons que l'on prend les derniers de la première ligne, soutenus de dix escadrons de hussards, feront l'arrière-garde. Ces troupes se mettront en bataille devant le défilé, pendant que l'armée le passe. On les poste sur deux lignes en échiquier.[a] Les troupes qui sont de l'autre côté du défilé doivent nécessairement les déborder, pour les protéger par leur feu. Lorsque toute l'armée est passée, la première ligne de l'arrière-garde passe par les intervalles de la seconde, et se jette dans le défilé. Quand elle est partie, la seconde fait la même manœuvre sous la protection du feu de ceux qui sont postés de l'autre côté, et qui doivent suivre les derniers et faire l'arrière-garde à leur tour.

7. DES RETRAITES EN PASSANT DES RIVIÈRES.[b]

La manœuvre la plus difficile de toutes, c'est de passer une rivière en présence de l'ennemi, en se retirant. Je ne puis rien alléguer de mieux sur cette matière que la retraite que nous fîmes l'année 1744, en repassant l'Elbe à Kolin.[c] Cependant, comme il n'y a pas toujours des villes à ces endroits, je suppose que l'on n'ait que deux ponts; dans ce cas, il faut faire travailler à un bon retranchement qui enveloppe les deux ponts, et faire même une coupure plus petite pour chaque pont en particulier. Cela fait, on envoie des troupes et beaucoup de canons à l'autre bord, que l'on choisit haut, mais pas trop âpre, pour dominer de là sur ce côté citérieur. Ensuite l'on garnit d'infanterie le grand retranchement. Cela fait, votre infanterie passe la première; la cavalerie fait l'arrière-garde, et se retire en échiquier par le retranchement qui couvre la première retraite. Lorsque tout est passé, on garnit d'infanterie les petites têtes de pont, et l'infanterie du retranchement l'abandonne et se retire. Si l'ennemi veut la suivre, il essuie le feu des deux têtes de pont et des troupes placées à l'autre bord. Quand celles du retranchement ont passé, on lève les ponts. Les troupes des têtes de pont repassent en bateau sous la protection de celles de l'autre bord,

[a] *Wie der Plan A anzeiget.* (Traduction, p. 110.)
[b] La traduction ajoute à ce titre, p. 111 : *Plan B.*
[c] Voyez t. III, p. 68.

qui s'approchent alors pour les mieux défendre, et, dès que les pontons sont chargés sur les chariots, les dernières troupes se mettent aussi en marche. [a]

ARTICLE XVIII.

QUELLES PRÉCAUTIONS ON DOIT PRENDRE, DANS LES RETRAITES, CONTRE LES HUSSARDS ET LES PANDOURS.

Les hussards et les pandours ne sont redoutables qu'à ceux qui ne les connaissent point; ils ne sont valeureux que lorsque l'espérance du butin les anime, ou lorsqu'ils peuvent causer du dommage sans s'exposer eux-mêmes. Ils exercent cette première espèce de bravoure contre les convois et contre les équipages, et l'autre contre des corps qui sont obligés de se retirer, et qu'ils harcèlent dans leur retraite. Nos troupes n'ont aucun affront à craindre de leur part; mais, comme leur façon de chicaner rend la marche des troupes plus lente, et qu'ils ne laissent pas que de tuer du monde que l'on perd très-mal à propos, je dois ajouter ici la méthode que je crois la meilleure pour se tirer d'affaire avec eux.

Lorsqu'on se retire par les plaines, on chasse les hussards par quelques coups de canon, et les pandours par des hussards ou des dragons, qu'ils craignent beaucoup. Les retraites difficiles, où les pandours peuvent faire le plus de mal, ce sont celles où l'on a des bois, des défilés et des montagnes sur son chemin. Il est presque inévitable de ne pas perdre du monde alors. Voici ce que l'on fait : l'arrière-garde occupe les hauteurs, et fait face à l'ennemi; on envoie des pelotons à côté de la marche, qui, en côtoyant l'armée, tiennent toujours les hauteurs ou les bois, et l'on a quelques escadrons de hussards à la main, que l'on fait agir, pour peu que le terrain le permette. Il ne faut point s'amu-

[a] La traduction porte de plus, p. 113 : *Man kann auch Flatterminen an den Angles des Retranchements machen, welche die letzteren Grenadiers, indem sie den Fluss passiren, auffliegen lassen.*

ser dans cette occasion, mais poursuivre sa marche tout de suite; s'arrêter, c'est sacrifier du monde mal à propos. Les pandours, de leur côté, se jettent à terre, et tirent des coups que l'on ne voit pas d'où ils partent, et, lorsque la marche de l'armée oblige l'arrière-garde et les pelotons détachés de la suivre et de quitter leurs hauteurs, les pandours s'en emparent, et, étant à couvert, ils tirent de là sur la marche de ceux qui se retirent; et, comme ils sont éparpillés et cachés derrière des hauteurs ou des arbrés, ou bien couchés par terre, le feu de peloton ni le canon chargé de mitraille ne peut leur faire grand mal. J'ai fait deux retraites pareilles l'année 1745, l'une par le fond de Liebenthal, pour marcher à Staudenz, l'autre de Trautenau à Schatzlar,[a] où, malgré toutes les précautions imaginables, nous eûmes dans la première soixante morts et blessés, et dans la seconde plus de deux cents. Lorsque les retraites se font par des chemins difficiles, il faut faire de petites marches, pour les expédier plus vite et avoir le temps de prendre d'autant mieux ses précautions. Un mille d'Allemagne doit être la plus longue marche. Alors, comme on n'est pas pressé, on peut quelquefois donner la chasse aux pandours, principalement lorsqu'ils ont l'imprudence de se fourrer dans des bouquets de bois que l'on peut tourner.

ARTICLE XIX.

COMMENT IL CONVIENT AUX PRUSSIENS DE TRAITER LES TROUPES LÉGÈRES LORSQU'ON AGIT OFFENSIVEMENT CONTRE ELLES.

Notre façon d'occuper un poste que les troupes légères tiennent est de les brusquer. Comme leur façon de combattre est de s'éparpiller, ils ne peuvent tenir contre des troupes réglées; on ne les marchande pas du tout, on jette simplement quelques troupes sur les flancs du corps qui marche à eux, pour les couvrir, et, en ne les marchandant point, on les fait plier où l'on veut. Nos hussards et nos dragons les attaquent serrés et le sabre à la main.

[a] Voyez t. III, p. 133 et suivantes.

ils ne sauraient tenir contre cette attaque; aussi les a-t-on toujours battus, sans égard au nombre, qui était toujours de leur côté.

ARTICLE XX.

PAR QUELS MOUVEMENTS ON OBLIGE L'ENNEMI D'EN FAIRE NÉCESSAIREMENT DE SON COTÉ.

Si l'on croit qu'il suffit de remuer son armée pour que l'ennemi en fasse autant de son côté, l'on se trompe beaucoup. Ce n'est pas le mouvement qui décide, mais la façon de le faire. Tous les mouvements d'apparence ne dérouteront point un ennemi habile; il faut des positions solides qui lui donnent lieu à des réflexions sérieuses, pour le faire décamper. Pour cet effet, il faut bien connaître le pays, le général auquel on a affaire, les endroits où il a ses magasins, les villes qui lui importent le plus, et les lieux dont il tire son fourrage, combiner toutes ces choses, et faire là-dessus des projets après avoir bien médité la matière. Celui des deux généraux qui calculera le plus de coups de suite gagnera à la longue tout l'avantage sur son rival.

Au commencement de la campagne, celui qui rassemble le premier son armée, et qui marche le premier en avant pour attaquer une ville ou pour prendre un poste, oblige l'autre à se régler sur ses mouvements, et le rejette sur la défensive. Lorsque c'est dans le cours d'une campagne, et que vous voulez obliger l'ennemi à changer de camp, il faut avoir une raison pour cela, ou que vous voulez prendre une ville auprès de laquelle il campe, ou que vous le voulez rejeter dans un pays stérile où il ne subsistera qu'avec peine, ou que vous espérez d'engager une affaire qui vous procure de plus grands avantages encore. Si vous avez une raison pareille, il faut travailler au projet de l'exécution; mais, en le faisant, il faut aussi examiner bien soigneusement si les marches que vous allez faire et les camps que vous allez prendre ne pourraient pas vous rejeter avec l'armée dans de plus grands embarras, comme sont ceux de vous éloigner d'une mauvaise ville où vous avez vos vivres, et que les troupes légères

pourraient prendre d'emblée en votre absence, ou de vous mettre dans une position où l'ennemi, de son côté, pourrait, par un mouvement, vous couper de votre pays et de vos derrières, ou bien si le pays vers lequel vous voulez tirer ne manquerait pas de fourrages, et vous obligerait peut-être de l'abandonner bientôt. En examinant ces choses, on juge en même temps sur la possibilité des choses que l'ennemi peut entreprendre et sur celles qu'il n'a pas le moyen de tenter, et ensuite on fait son projet ou pour se camper sur le flanc de l'ennemi, ou pour tirer vers une province d'où il tire ses vivres, ou pour le couper de sa capitale, ou pour menacer ses magasins, ou pour prendre des positions qui lui rétrécissent ses fourrages. Pour en donner un exemple connu de tous mes officiers, je formerai le dessein que nous aurions pu arranger pour obliger le prince de Lorraine de nous abandonner Königingrätz et Pardubitz, en 1745. Du camp de Divetz,[a] nous aurions dû marcher par la gauche, côtoyer le comté de Glatz, et tirer vers Hohenmauth. Comme le magasin des Autrichiens était à Teutsch-Brod, et qu'ils tiraient la plupart de leurs vivres de Moravie, l'armée autrichienne aurait été obligée de marcher vers Landskron; Königingrätz et Pardubitz seraient tombés sous notre pouvoir, et les Saxons, qui par cette marche auraient été coupés de leur pays, se seraient séparés certainement du corps de l'armée pour couvrir leur pays. Ce qui m'empêcha alors de faire cette marche, c'était que, en prenant Königingrätz, je n'aurais rien gagné. Si les Saxons s'en étaient retournés chez eux, j'aurais toujours été obligé de détacher également pour fortifier le prince d'Anhalt, et surtout je n'avais pas assez de vivres à Glatz pour entreprendre de faire toute la campagne aux dépens de ce seul magasin. Les diversions que l'on fait par détachements obligent aussi l'ennemi à décamper. Toutes les choses que l'on fait, auxquelles l'ennemi n'est pas préparé, le rendent confus et le font décamper. De cette nature sont les passages de montagnes qu'il croit impraticables, et qui se passent presque toutes, et les passages de rivières qu'on lui dérobe. Qu'on lise la campagne du prince Eugène, l'année 1700,[b] en Italie; son passage des Alpes

[a] Voyez t. III, p. 119 et 120.

[b] Ou plutôt 1701.

dérangea tout à fait M. de Vendôme.[a] Nous avons tous vu la confusion qui se mit, l'année 1744, dans l'armée française, lorsque le prince de Lorraine surprit le passage du Rhin.[b] Je conclus donc que les mêmes causes sont toujours suivies des mêmes effets, et que, toutes les fois qu'un général compassera bien ses mouvements et les fera pour des objets de conséquence, il jettera son ennemi sur la défensive, en l'obligeant à se régler sur lui.

ARTICLE XXI.

DES PASSAGES DE RIVIÈRES.

Dès que l'ennemi est à l'autre bord de la rivière que vous voulez passer, la force devient inutile, et il faut recourir à la ruse. Il faut imiter le passage du Rhône,[c] de César, celui du Pô, du prince Eugène, et celui du Rhin, du prince de Lorraine, lorsque c'est une grande rivière qu'il faut passer. Ces capitaines ont fait quelques détachements pour tromper les ennemis et leur dérober l'endroit qu'ils avaient choisi pour leur passage. Ils ont fait des préparatifs pour des ponts dans des endroits sur lesquels ils n'avaient aucun dessein, et leur force principale a dérobé par une marche de nuit l'avance dont elle avait besoin pour passer avant que les défenseurs le lui pussent empêcher. On choisit des lieux où des iles facilitent le passage, et l'on aime à trouver à l'autre bord des bois ou des pays difficiles qui empêchent les ennemis de vous attaquer avant que vous en sortiez. Il faut que les mesures soient extrêmement bien prises pour ces sortes d'entreprises, pour que les radeaux, les pontons et les ustensiles se trouvent tous sur les lieux à l'heure marquée, que chacun des pontonniers ou bateliers soit instruit de ce qu'il doit faire, que l'on évite surtout la confusion qui se met si facilement dans ces

[a] Il faut lire *le maréchal de Catinat.* La méprise qui se trouve dans notre texte est répétée dans la traduction, p. 125.

[b] Voyez t. III, p. 45 et suivantes.

[c] Frédéric veut dire : *le passage du Rhin.* Voyez Jules César, *De bello gallico*, liv. IV, chap. 16, 17 et 18. La traduction porte également, p. 126 : *über die Rhone.*

sortes d'expéditions nocturnes. Ensuite l'on envoie des troupes à l'autre bord, pour prendre poste, qui travaillent à se retrancher et à faire des abatis qui les couvrent jusqu'à ce que toute l'armée les ait jointes. A tous les passages de larges rivières, il faut retrancher avec soin les deux têtes de pont, et les bien garnir de troupes. On fortifie aussi les îles qui sont à portée, pour soutenir ces retranchements, afin que, dans le temps que l'armée poursuit ses opérations contre l'ennemi, celui-là ne puisse point vous ôter vos ponts et les détruire.

Lorsque les rivières sont étroites, on choisit pour les passer des lieux où elles font un coude, et où le rivage est haut et dominant de votre côté. On y place le plus de canons que l'on peut, et de l'infanterie. On fait ses ponts sous cette protection, et l'on passe ensuite; et, comme le coude que la rivière forme rétrécit le terrain, les plus faibles corps sont d'abord appuyés, et l'on n'a qu'à avancer tant soit peu pour gagner toujours plus de terrain à mesure que les troupes passent, et qu'elles en peuvent occuper. S'il y a des gués, on les destine pour la cavalerie, et on les fait appareiller.

ARTICLE XXII.

DE LA DÉFENSE DES RIVIÈRES.

Rien n'est aussi difficile, pour ne pas dire impossible, que de défendre le passage d'une rivière, principalement lorsque le front d'attaque est trop étendu. Je ne voudrais jamais me charger de cette commission, si mon front d'attaque surpassait huit milles d'Allemagne, et s'il n'y avait une ou deux forteresses sur cette rivière, dans cet espace, et, de plus, qu'il ne s'y trouvât aucun endroit guéable. Si toutes ces choses sont telles, il faut pourtant un certain temps pour se préparer aux entreprises de l'ennemi.

Voici les dispositions qu'il faut faire. On fera enlever tous les bateaux qui sont sur la rivière, que l'on fera conduire aux deux forteresses, et cela, dans l'intention de priver l'ennemi de ce secours. Ensuite il faut reconnaître les deux bords de la ri-

vière, pour observer tous les endroits qui favorisent le passage de l'ennemi. S'il se trouve dans ces endroits, à la rive citérieure, quelque cassine ou quelque cimetière dont l'ennemi puisse profiter à son passage, on les fait aussitôt démolir. On note tous les lieux favorables aux passages, et l'on forme un projet d'attaque pour chacun en particulier, qu'il faut faire sur le terrain même. Ensuite l'on fait faire des chemins grands et larges pour plusieurs colonnes, tout du long du rivage de votre ligne de défense, pour marcher à l'ennemi commodément et sans embarras. Toutes ces précautions prises, on campe son armée au centre de la ligne, c'est-à-dire qu'elle n'ait que quatre milles à faire pour arriver à une extrémité ou à l'autre. L'on fera seize petits détachements commandés par les plus habiles et les plus vigilants officiers de l'armée, de hussards ou de dragons, dont huit se partageront le terrain de la droite, sous les ordres d'un général, et huit, sous les ordres d'un autre, partageront celui de la gauche. On les fait pour être averti des mouvements des ennemis et de l'endroit où ils passent. Ces détachements tiennent de jour des vedettes pour découvrir ce qui se passe, et la nuit ils patrouillent de quart d'heure en quart d'heure tout proche de la rivière, et il ne faut pas qu'ils se retirent, à moins que d'avoir vu clairement que l'ennemi fait un pont et que sa tête a passé. Ces deux généraux et les deux commandants des places feront quatre fois par jour leur rapport au chef de l'armée, et l'on disposera des chevaux sur les chemins, pour que ces rapports arrivent vite. Si l'ennemi passe, on en reçoit d'abord la nouvelle. Le devoir du général est d'y marcher sur-le-champ. Pour cet effet, il se sera défait de son bagage, et il aura toujours le pied en l'air. Comme ses dispositions sont toutes faites, il les donne d'abord aux généraux, choisissant simplement celles du lieu. Il doit marcher en hâte, et prendre toute son infanterie en avant, à cause qu'il doit supposer que l'ennemi se sera retranché. Il faut ensuite attaquer vivement l'ennemi sans balancer, et se promettre les plus brillants succès. Les passages des petites rivières sont plus difficiles à disputer. Il faut rompre les gués par des arbres que l'on y jette. Si cependant la hauteur se trouve du côté de l'ennemi, c'est en vain qu'on tentera de lui résister.

ARTICLE XXIII.

DES SURPRISES DE VILLES.

Les villes que l'on veut surprendre doivent être mal gardées et mal fortifiées. Si elles ont des fossés d'eau, la surprise ne peut avoir lieu qu'en hiver. On surprend des villes avec une armée entière, comme cela arriva à Prague en 1741. On les surprend lorsqu'on les a endormies par un long blocus, comme le fit le prince Léopold à Glogau. On les surprend par détachements, comme le prince Eugène le tenta à Crémone, et comme les Autrichiens y réussirent à Cosel. La règle générale pour disposer des surprises est de bien connaître les ouvrages de la place et l'intérieur de la ville, pour y régler les attaques sur les situations locales. La surprise de Glogau est un chef-d'œuvre que tous ceux qui veulent faire des surprises doivent étudier. Celle de Prague était moins extraordinaire, car, une faible garnison ayant une ville immense à défendre, il n'était pas extraordinaire de l'emporter en multipliant les attaques. Cosel et Crémone se prirent par intelligence,[a] la première par un officier de la garnison qui, ayant déserté, avait découvert aux Autrichiens que l'excavation du fossé n'était pas perfectionnée; ils entrèrent par cet endroit, et la prirent. On pétarde les portes des petites villes. Il faut cependant envoyer des détachements devant toutes les portes, pour que l'ennemi ne puisse pas se sauver, et si l'on veut employer du canon, il faut le placer de façon que les canonniers puissent charger à couvert des petites armes, ou bien on risque de perdre le canon.

[a] Cosel fut pris le 27 mai 1745 (voyez t. III, p. 120); Crémone le 1er février 1702. C'est dans cette dernière ville que le maréchal de Villeroi fut fait prisonnier par le prince Eugène.

ARTICLE XXIV.

DE L'ATTAQUE ET DE LA DÉFENSE DES PLACES. [a]

1. ATTAQUE.

L'art de faire les siéges est devenu un métier comme celui de menuisier et d'horloger. De certaines règles infaillibles sont établies; c'est une routine qui va toujours son train, appliquant toujours la même théorie aux mêmes cas, de sorte que tout le monde sait qu'on choisit un lieu couvert pour le dépôt de la queue de la tranchée, qu'on fait la première parallèle le plus proche que l'on peut du chemin couvert, que l'on emploie la sape pour ménager le monde lorsque l'on n'est pas pressé, que l'on fait des puits pour découvrir les mines, qu'on évente celles des ennemis, que, après avoir nivelé le terrain, on saigne les inondations, qu'on attaque par le lieu le plus faible, que les premières batteries démontent le canon des défenses, qu'elles approchent de la place à mesure que l'on fait de nouvelles parallèles, qu'à la seconde ou troisième parallèle on fait des batteries à ricochet pour enfiler les lignes de prolongation, que, lorsque l'on est sur le glacis, on donne l'assaut sur la contrescarpe, que l'on y établit des batteries pour faire la brèche, qu'on prend ces ouvrages par de nouveaux assauts, jusqu'à ce qu'on approche du corps de la place, où de nouvelles batteries, ayant fait de nouvelles brèches, permettent de faire la galerie pour donner le dernier assaut. C'est alors que le commandant capitule et rend sa ville. Toutes ces choses sont assujetties à un calcul exact, et l'on peut supputer, étant même absent, à quel jour à peu près une ville se rendra, si des circonstances extraordinaires n'y apportent quelque empêchement, ou qu'un commandant d'un mérite distingué n'arrête les assiégeants par l'opiniâtreté de ses chicanes.

Je ne prétends point répéter ce que le prince d'Anhalt [b] et

[a] Cet article est omis dans la traduction.

[b] L'ouvrage du prince Léopold d'Anhalt-Dessau auquel le Roi fait allusion est intitulé : *Deutliche und ausführliche Beschreibung, wie eine Stadt soll belagert und nachher die Belagerung mit gutem Success bis zur Uebergabe geführet werden*, 1738. Voyez t. XVI, p. 146 et 147. Voyez aussi J.-D.-E. Preuss, *Die militärische Richtung in Friedrichs Jugendleben*. Berlin, 1856, p. 23 et 24.

Vauban ont dit; ce sont nos maîtres, et ce sont eux qui ont réduit en préceptes une science qui n'était connue autrefois que par très-peu de personnes. J'ajouterai seulement quelques idées qui me sont venues en réfléchissant sur ces matières, et dont je crois que l'on pourrait se servir, surtout si les places assiégées n'ont que des fossés secs, et que le général cache bien son dessein. J'ai cru que l'on pourrait former, par exemple, deux attaques devant une ville, et, après que celles-là seraient avancées assez près du chemin couvert pour donner l'assaut de la contrescarpe, faire avancer de nuit un gros détachement d'un autre côté de la ville, qu'on se serait réservé pour cet usage; que ce détachement y donne l'assaut une demi-heure avant le jour. En même temps, il faut faire tirer tout le canon des batteries de nos deux attaques, pour que l'ennemi, s'imaginant que vous voulez prendre la contrescarpe, porte toutes ses attentions à ces deux attaques déclarées, et qu'en ce temps l'assaut de la surprise réussisse sans opposition. Je suis persuadé que l'ennemi courrait ou à l'un ou à l'autre, qu'il négligerait une des trois attaques, et que les assiégeants en profiteraient et emporteraient la place de ce côté-là. Il ne faut cependant hasarder de pareilles entreprises que lorsque le temps presse, et que l'on a des raisons importantes de finir le siége.

2. DÉFENSE.

Rien ne défend mieux les places que les mines ou les inondations. Il faut de l'habileté pour en connaître tout l'avantage et pour s'en servir à propos. La science de défendre les places se réduit à retarder leur reddition. Les moyens que l'on emploie à cette intention ne sont pas les mêmes. Quelques officiers font trop grand cas des sorties; il me paraît qu'un homme que perd la garnison est plus pour elle que douze pour les assiégeants. Les grandes sorties exposent à de grandes pertes, et il arrive même qu'elles ne mènent à rien. Si je commandais dans une place, je ne ferais de grandes sorties que lorsque l'armée s'approcherait pour me secourir, parce que ce serait sans grand hasard; je ferais même mes plus grands efforts sur les tranchées dans le temps de la bataille, pour faire diversion à l'ennemi; mais dans un cas où

je n'aurais aucun secours à attendre, et si je me voyais réduit à mes propres ressources, je mettrais toute mon application à gagner du temps. J'ai remarqué, dans tous les siéges que j'ai faits, qu'un coup de fusil met de la confusion parmi les travailleurs, qu'ils s'enfuient, et qu'on ne les remet pas à l'ouvrage de toute la nuit. J'ai donc imaginé que, faisant toutes les nuits à différentes reprises des sorties de douze hommes sur les travailleurs, on les disperserait, et l'on ferait perdre à l'ennemi une nuit après l'autre. De cette façon, je fais beaucoup avec peu de risque, et je ménage ma garnison pour m'en servir dans les ouvrages où commence la véritable défense des places. Là je préparerais mes feux longtemps d'avance; lorsqu'il s'agirait, par exemple, de l'assaut du chemin couvert, je n'y laisserais que peu de monde, garnissant bien d'infanterie et de canon l'ouvrage qui est immédiatement derrière et les ouvrages collatéraux; je préparerais deux sorties, avec lesquelles je leur tomberais sur les deux flancs lorsqu'ils commenceraient à travailler à leurs logements, et je les chasserais ainsi. Cette même manœuvre peut être répétée autant de fois qu'il plaît au commandant, et elle sera très-meurtrière pour les ennemis, si elle est bien exécutée.

3. DÉFENSE CONTRE LES SURPRISES.

On défend les places contre les surprises en faisant souvent battre l'estrade aux environs, surtout avant la retraite et avant la diane. Les jours de marché, on double les gardes, et l'on visite tous ceux qui entrent, pour voir s'ils sont armés. L'hiver, on fait ouvrir les glaces des fossés, et l'on arrose le rempart d'eau, ce qui le rend glissant par les gelées et inabordable. On met même de petits postes d'infanterie dans des maisons voisines de la place, dont le feu avertit de l'approche de l'ennemi. On distribue ses postes au rempart à la garnison, et l'on se ménage une réserve, pour s'en servir où le besoin l'exige. [a]

[a] La traduction manuscrite ajoute : *Man machet in dem verdeckten Weg, in den Angles rentrants, Caponnières, wo man zwölf Mann placiret, welches vor Surprisen decket und die Garnison nicht fatiguiret.*

ARTICLE XXV.

DES COMBATS ET DES BATAILLES.

1. DE LA SURPRISE DES CAMPS.

Il est fort difficile de surprendre les Autrichiens dans leur camp, à cause des troupes légères qui les environnent pour l'ordinaire. Pour l'ordinaire, quand deux armées campent dans un voisinage fort proche, ou elles décident leurs affaires promptement, ou l'une des deux occupe un poste inattaquable; cet événement arrive rarement entre de grandes armées, mais il est commun entre les détachements. Pour surprendre son ennemi dans son camp, il faut qu'il ne pense point à pouvoir être surpris, et qu'il se fie ou à sa supériorité, ou sur son poste, ou sur ses avis, ou enfin qu'il se repose entièrement sur la vigilance de ses troupes légères. Dans tous les desseins que l'on forme, la première chose par laquelle il faut commencer, c'est de connaître le pays, ensuite la disposition locale des ennemis. Il faut connaître parfaitement tous les chemins qui vont à ce camp, et faire ensuite la disposition générale, fondée sur toutes ces connaissances de détail; l'on choisit ce qu'il y a de mieux et de plus instruit parmi les chasseurs pour conduire les colonnes, et l'on couvre toutes ces choses du voile du mystère et du secret, qui est l'âme de pareilles entreprises. On porte ses troupes légères en avant sous d'autres prétextes, mais en effet pour empêcher qu'un maudit déserteur ne vous trahisse; ces hussards empêchent les patrouilles de l'ennemi de s'aventurer et de s'apercevoir des mouvements de l'armée. On donne des instructions aux officiers généraux pour tous les cas, de sorte qu'ils sont instruits de ce qu'ils doivent faire à tout événement. Si le camp de l'ennemi est dans une espèce de plaine, on peut faire une avant-garde de dragons qui, se joignant aux hussards, s'abandonnent à toute bride dans le camp des ennemis, y portent le désordre, et sabrent tout ce qu'ils trouvent. Il faut les soutenir de toute l'armée, prendre son infanterie en avant, et surtout opposer de l'infanterie aux ailes de cavalerie des ennemis. L'attaque de l'avant-garde doit

commencer une demi-heure avant le jour, et l'armée ne doit en être éloignée que de huit cents pas. On observe un profond silence durant la marche; on défend aux soldats de fumer du tabac. Dès que l'attaque commence, et que le jour paraît, l'infanterie, en formant quatre à cinq têtes, marche tout droit au camp, pour soutenir l'avant-garde. Elle ne tirera point avant la pointe du jour, car elle pourrait blesser ses propres gens; mais lorsque l'on peut voir, on fait tirer vers les endroits où le ravage de l'avant-garde ne tombe pas, principalement sur les ailes de cavalerie, dont les cavaliers, n'ayant ni le temps de seller et de brider, seront obligés de se retirer à pied et d'abandonner les chevaux. On poursuivra l'ennemi à l'autre côté du camp, et on lui lâchera toute la cavalerie, pour profiter de son désordre et de sa confusion. Si l'ennemi a abandonné ses armes, il faut laisser un gros détachement pour la garde de son camp, ne se point arrêter au pillage, mais le poursuivre avec toute la chaleur imaginable, d'autant plus qu'on ne saurait jamais en trouver d'occasion plus belle, qu'on détruira totalement cette armée, et que, le reste de la campagne, l'on fera tout ce que l'on voudra. La fortune m'avait donné une occasion semblable le jour de la bataille de Mollwitz, car nous arrivâmes sur M. de Neipperg avant qu'aucun ennemi parût; ses troupes cantonnaient en trois villages, mais je n'eus ni l'esprit ni l'habileté d'en profiter. Voici ce qu'il aurait fallu faire : prendre le village de Mollwitz entre deux colonnes d'infanterie, l'envelopper et l'attaquer,[a] détacher en même temps vers les autres deux villages, où était la cavalerie autrichienne, des dragons pour les mettre en confusion, de l'infanterie pour les empêcher de monter à cheval; je suis persuadé que toute leur armée aurait été perdue.

2. PRÉCAUTIONS CONTRE LES SURPRISES.

J'ai déjà dit quelles précautions nous prenons dans nos campements, et comme nous les gardons; mais en supposant que, malgré toutes ces précautions, l'ennemi peut approcher de l'armée, voici ce que je conseillerais de faire. Les troupes se met-

[a] Ici la traduction porte en marge, p. 141 : *Plan C.*

tront promptement en bataille sur le terrain qui leur est assigné; la cavalerie attaquera brusquement ce qu'il y a vis-à-vis d'elle; l'infanterie restera sur son poste, et fera un feu de peloton le plus vif qu'elle pourra jusqu'à l'aube du jour, que les généraux verront où ils en sont, s'il convient d'avancer, si leur cavalerie est victorieuse ou battue, et ce qu'ils pourront entreprendre. Dans ces sortes d'occasions, il faut qu'un chacun prenne son parti et agisse de lui-même, sans attendre les ordres du général en chef.

Pour moi, je n'attaquerais jamais au milieu de la nuit; parce que l'obscurité entraîne le désordre, et que beaucoup de soldats ne font leur devoir que lorsqu'ils sont vus et qu'ils craignent la punition. Sur l'île de Rügen, en 1715, Charles XII attaqua de nuit le prince d'Anhalt, qui ne venait que d'y débarquer. Le roi de Suède avait raison de le faire, car il voulait cacher sa faiblesse, qui aurait été découverte de jour; il n'avait que quatre mille hommes, il en attaqua vingt mille, et fut battu. [a]

3. ATTAQUES DE RETRANCHEMENTS.

Si vous êtes obligé d'attaquer un ennemi retranché, faites-le d'abord, et ne lui donnez pas le temps de perfectionner son ouvrage, car ce qui était bon le premier jour devient souvent mauvais le second. Avant que d'attaquer, reconnaissez vous-même le poste de l'ennemi. Votre première disposition, qui roule sur le choix de l'attaque, facilite votre succès ou le rend difficile. La plupart des retranchements se prennent parce qu'ils ne sont pas assez bien appuyés; celui de Turin se prit du côté de la Doire, où le prince d'Anhalt eut assez de terrain pour le tourner, et celui de Malplaquet, par le bois qui était à la gauche de Villars, par lequel on le tourna. Si l'on s'était d'abord avisé de cette attaque, cela aurait épargné la vie à à peu près quinze mille hommes

[a] La traduction ajoute, p. 143 et 144 : *Die grosse Regel vom Kriege in allem was man Treffen, Bataillen oder Action nennet, ist, dass man seine Flanquen und seinen Rücken versichere und dass man dem Feind die Flanque abgewinne : dieses geschiehet durch verschiedentliche Mittel; inzwischen läuft alles auf eins hinaus.*

des alliés. Si le retranchement s'appuie à une rivière, et que son bord soit guéable, il faut l'attaquer de ce côté-là. On prit celui des Suédois à Stralsund en le tournant par la mer, qui était guéable à son bord, et l'on força les Suédois de l'abandonner. Lorsque les retranchements de l'ennemi sont trop étendus et trop vastes pour les troupes qu'il y a mises, on forme plusieurs attaques, et on les emporte à coup sûr; mais on cache sa disposition à l'ennemi, pour qu'il ne s'aperçoive pas d'avance de votre dessein, en y portant ses forces. Voici une disposition pour l'attaque d'un retranchement, que le plan l[er] éclaircira. Je forme une ligne de trente bataillons; j'appuie ma gauche à la rivière N.; j'emploie douze bataillons à l'attaque de la gauche, par où je veux percer, et huit à la droite; les troupes qui attaquent sont sur deux lignes, avec des intervalles, en échiquier; mon infanterie fait la troisième, et ma cavalerie, quatre cents pas derrière l'infanterie, fait la quatrième ligne. De cette façon, ma ligne d'infanterie tient l'ennemi en respect, et elle est à portée de profiter du moindre mouvement faux que l'ennemi fera. Les attaques ont leurs dispositions particulières; chacune mène avec elle un certain nombre de travailleurs, avec des pelles, qui portent des claies et des fascines pour combler le fossé et pour faire des ouvertures à la cavalerie dès qu'on y est entré. L'infanterie qui attaque ne tirera point, et, dès qu'elle sera maîtresse du retranchement, elle se mettra en bataille sur le parapet et fera feu sur l'ennemi. La cavalerie entrera alors par les ouvertures que les travailleurs auront faites, se formera, et, quand elle sera assez nombreuse, elle attaquera l'ennemi; si elle est repoussée, elle se ralliera sous le feu de l'infanterie, jusqu'à ce qu'enfin toute l'armée ait pénétré et ait entièrement chassé l'ennemi.

4. DÉFENSE D'UN RETRANCHEMENT.

Je l'ai dit et je le répète, je ne voudrais jamais retrancher mon armée, à moins que je ne fisse un siége; et encore vaudrait-il mieux aller au-devant de l'ennemi. [a] Mais supposons pour un

[a] Ce passage rappelle ce que le Roi dit du camp de Bunzelwitz, t. V, p. 120 et suivantes.

moment qu'on voulût se retrancher; en ce cas, je propose la façon la plus avantageuse de le faire. On occupe un petit terrain, pour qu'on puisse le garnir de bataillons contigus et se ménager encore deux ou trois grosses réserves d'infanterie, pour les porter dans la bataille, du côté où l'ennemi fait ses efforts; on borde le parapet de bataillons; on place les réserves derrière et de sorte qu'elles sont également à portée de tous côtés. La cavalerie est derrière ces réserves, rangée sur une seule ligne. Il faut bien appuyer le retranchement. S'il l'est à une rivière, on continue le fossé du retranchement aussi loin que l'on peut dans la rivière, pour ne point être tourné; s'il l'est à un bois, on fait de ce côté-là un recoude au retranchement et un abatis le plus épais que l'on peut en avant; on flanque les redans le mieux que l'on peut, on fait le fossé extrêmement large et profond, l'on perfectionne les ouvrages tous les jours, soit en fortifiant les parapets, en fraisant les bermes, en palissadant ou en faisant des trous de loup, ou en l'entourant de chevaux de frise. Votre plus grand avantage dépend du choix du lieu et de certaines règles de fortification qu'il faut observer: 1° obliger l'ennemi à vous attaquer par un petit front; 2° et le réduire à des points d'attaque capitaux. Pour mieux expliquer mon idée, voyez le plan II. Le devant du terrain est rétréci par l'abatis et la rivière, et vous présentez à l'attaquant un front qui le déborde. Il ne saurait attaquer votre droite, à cause qu'il aurait la batterie de l'autre côté de la rivière en flanc et la redoute du centre à dos. Il n'a donc aucune autre attaque que celle de la redoute du centre, et il faut encore qu'il l'attaque du côté de l'abatis. Comme vous vous attendez à cette attaque, cette redoute est le mieux fortifié de tous les autres ouvrages, et, n'ayant qu'un objet à défendre, votre attention n'est distraite par rien d'autre.

Le numéro III présente un autre plan de retranchement. Ce sont des redoutes saillantes et des redoutes retirées qui se flanquent, et qui sont jointes par un retranchement. Cette espèce de fortification rend les saillantes points d'attaque, et, comme il n'y en a que quelques-unes, on les peut perfectionner plus vite que s'il fallait fortifier également tout le front. Il faut que le feu de mousqueterie des redoutes saillantes se croise; par

conséquent elles ne doivent être éloignées que de six cents pas les unes des autres. Notre infanterie défend un retranchement par des décharges de bataillons entiers; il faut que chaque homme soit pourvu de cent coups. On mêle le plus de canons que l'on peut entre les bataillons et dans la pointe des redoutes. De loin ils tirent à boulets, et de quatre cents pas à mitraille. Supposé que, malgré la bonté du retranchement et notre feu prodigieux, l'ennemi perce quelque part, alors la réserve d'infanterie avance sur lui et le rechasse; et, supposé que celle-là plie, c'est alors à la cavalerie à faire ses derniers efforts pour repousser l'ennemi.

5. POURQUOI LES RETRANCHEMENTS SOUVENT SONT FORCÉS.

La plupart des retranchements sont forcés, parce qu'ils ne sont pas faits selon les règles, que celui qui se défend est borné, que les troupes sont timides, et que celui qui attaque a ses mouvements libres et plus d'audace. De plus, l'exemple a fait voir que, dès qu'un retranchement est forcé dans un endroit, toute l'armée, découragée, l'abandonne. Je crois cependant que nos troupes auraient plus de résolution, et qu'on rechasserait l'ennemi autant de fois qu'il aurait percé; mais à quoi serviraient ces succès? Ces retranchements mêmes vous empêcheraient d'en profiter.

6. POURQUOI LES LIGNES NE VALENT RIEN.

S'il se trouve autant d'inconvénients à se retrancher, il en résulte naturellement que les lignes sont plus mauvaises encore. Cette mode est venue dans nos guerres modernes par le prince Louis de Bade; il en fit à Brühl, les Français en firent ensuite en Flandre, durant la guerre de succession. Je dis qu'elles ne valent rien, à cause qu'elles occupent plus de terrain qu'on n'a de troupes pour les garder; que, en formant plusieurs attaques, on est sûr de les forcer, et que par conséquent elles ne couvrent point le pays, et qu'elles ne sont bonnes qu'à faire perdre la réputation aux troupes que l'on y place.

7. COMMENT ON PEUT BATTRE L'ENNEMI A FORCES INÉGALES.

Lorsque le nombre des troupes prussiennes est inférieur aux ennemis, il ne faut pas désespérer de les vaincre; mais il faut alors que la disposition du général supplée au nombre. Les armées faibles doivent chercher des pays fourrés et montagneux, à cause que les terrains y sont tous étroits, que le nombre des ennemis, dès qu'il ne saurait les déborder, leur devient inutile et quelquefois même à charge. J'ajoute encore qu'on y appuie bien mieux les ailes d'une armée dans un terrain montueux et coupé que dans des plaines. Nous n'aurions jamais gagné la bataille de Soor, si le terrain ne nous eût favorisés, car, quoique notre nombre n'allât qu'à la moitié de celui des Autrichiens, ils ne nous débordèrent pas; ainsi le terrain remit une sorte d'égalité entre les deux armées. Ainsi ma première règle tombe sur le choix du terrain, la seconde sur la disposition de la bataille même; c'est dans ces occasions que mon ordre de bataille oblique[a] peut être employé très-utilement. (Plan IV.) On refuse une aile à l'ennemi, et l'on fortifie celle qui doit attaquer. Avec celle-là vous faites tous vos efforts sur une aile de l'ennemi, que vous prenez en flanc. Une armée de cent mille hommes, prise en flanc, peut être battue par trente mille hommes, car l'affaire se décide alors bien vite. Voyez le plan numéro IV. C'est ma droite qui fait tout l'effort; un corps d'infanterie se coule dans le bois, pour donner sur le flanc de la cavalerie ennemie et pour protéger l'attaque de notre cavalerie. Quelques régiments de hussards ont ordre de tomber sur le dos des ennemis; ensuite l'armée avance. Dès que la cavalerie ennemie est battue, l'infanterie du bois attaque celle des ennemis par le flanc, tandis que votre infanterie la prend de front; et il ne faut faire approcher l'aile gauche que lorsque la gauche des ennemis est totalement défaite. Voici les avantages de cette disposition: 1° un petit nombre peut se mesurer à un corps supérieur; 2° une partie de votre armée attaque l'ennemi d'un côté décisif; 3° si vous êtes battu, ce n'est qu'une

[a] Voyez t. XXVII. III, p. 274.

partie de votre armée qui l'a été, et les trois quarts, de troupes fraiches, servent à faire la retraite.

8. DES POSTES. (Plan V.)

Lorsque l'ennemi occupe un poste, on en observe bien le fort ou le faible avant que de faire les dispositions d'attaque, et l'on se détermine toujours pour l'endroit où il y a le moins de résistance à craindre. Les attaques de villages sont si meurtrières, que je me suis fait une loi de les éviter soigneusement, à moins de m'y voir obligé nécessairement, à cause qu'on peut y perdre la fleur de son infanterie, et que de vie d'homme on ne parviendra pas à en former une meilleure que la nôtre. Il y a des généraux qui soutiennent qu'on ne saurait mieux attaquer un poste que par le centre. J'ai feint un poste semblable, supposant que l'ennemi a deux villes ou deux gros villages sur ses ailes. Il est sûr qu'en forçant le centre, les ailes sont perdues, et qu'une attaque pareille peut mener aux plus brillantes victoires. J'en donne ici le dessin, en ajoutant que, si vous êtes heureux, il faut grossir l'attaque et, si vous percez, replier une partie des ennemis sur leur droite et les autres sur leur gauche.

Dans les postes, rien n'est plus redoutable que les batteries de canons chargés de mitraille, qui font un ravage horrible dans les bataillons. J'ai vu attaquer des batteries à Soor et à Kesselsdorf, et, ayant remarqué dans les ennemis les mêmes fautes dans les mêmes actions, cela m'a fait naître une idée que j'expose ici à tout hasard.

Je suppose qu'il faille emporter une batterie de quinze canons qui ne peut se tourner. J'ai vu que le feu des canons et de l'infanterie qui les soutient la rend inabordable. Nous n'avons emporté les batteries des ennemis que par leur faute. Notre infanterie assaillante, à moitié détruite, recula par deux reprises; l'infanterie ennemie voulut la poursuivre, et quitta son poste. Par ce mouvement, son canon lui devint inutile, et nos gens, les talonnant de près, arrivèrent en même temps que les ennemis à la batterie, qu'ils emportèrent. Ces deux expériences m'ont fait imaginer d'imiter ce que nos troupes ont fait alors, c'est-à-dire

de former l'attaque sur deux lignes en échiquier, de mettre quelques escadrons de dragons derrière pour les soutenir, d'ordonner à la première ligne d'attaquer mollement et de se retirer dans les intervalles de la seconde, pour que l'ennemi, trompé par cette retraite simulée, coure à la poursuite, et abandonne son poste. Ce moment-là est comme le signal qu'il faut marcher en avant et attaquer vigoureusement, comme on en verra la disposition dans le plan VI.

9. DE LA DÉFENSE DES POSTES.

Mon principe est de ne jamais mettre ma confiance dans un poste, à moins qu'il ne soit physiquement démontré qu'il est inattaquable. Toute la force de nos troupes est dans l'attaque; nous serions des fous d'y renoncer gratuitement. On observe, dans les postes, d'occuper les hauteurs et de bien appuyer ses ailes. Pour tous les villages qui seraient devant ou sur les ailes de l'armée, je les ferais allumer, à moins que le vent ne portât la fumée dans notre propre camp. S'il y avait cependant quelque bonne cassine massive, mille pas devant le front de l'armée, j'y mettrais de l'infanterie, pour foudroyer les ennemis et les incommoder pendant la bataille. Il faut bien prendre garde, dans les postes, de ne point placer des troupes dans des endroits où elles ne peuvent pas combattre. Notre camp de Grottkau, l'année 1741, ne valait rien, parce que le centre et la gauche étaient derrière des marais impraticables. Il n'y avait qu'une partie de la droite qui pût agir. Villeroi fut battu à Ramillies pour s'être ainsi posté; sa gauche lui était inutile, l'ennemi porta toute sa force contre la droite des Français, que rien ne put y résister. Je crois que les Prussiens peuvent prendre des postes comme les autres, s'en servir pour un moment, afin de profiter des avantages de l'artillerie, mais abandonner le poste tout d'un coup et attaquer fièrement l'ennemi, qui, d'assaillant devenant l'assailli, verra ses projets tout d'un coup détruits; de plus, toutes les choses que l'on fait, auxquelles l'ennemi ne s'attend pas, font un effet admirable.

10. BATAILLES DANS DES PLAINES COUPÉES.

Ces sortes de batailles sont absolument du genre des postes. On attaque par l'endroit le plus faible. Je ne voudrais jamais que mon infanterie tirât en de pareilles occasions, à cause que cela les arrête, que ce n'est pas les ennemis que l'on tue qui nous donnent la victoire, mais le terrain que l'on gagne. Ainsi, avancer fièrement et en bon ordre, et gagner en même temps du terrain, c'est gagner la bataille. J'ajoute à ceci comme une règle générale que, dans les terrains coupés et difficiles, on donne quinze pas pour les distances des escadrons; quand c'est une plaine, ils sont contigus. Pour la ligne d'infanterie, elle n'a d'autre intervalle à moins[a] celui qu'il faut pour le canon, et il n'y a qu'aux attaques de retranchements, aux attaques de batteries ou de villages, et dans les arrière-gardes de retraites, que je mets l'infanterie et la cavalerie en échiquier dans les attaques, pour que les corps puissent se replier sans confusion, ou pour fortifier tout d'un coup votre ligne par la seconde, qui entre dans les intervalles de la première, et dans les retraites, pour que les lignes puissent se retirer sans confusion et s'entre-soutenir toujours. Ceci est une règle générale.

11. DES BATAILLES EN RASE CAMPAGNE. (Plan VII.)

Je trouve ici le lieu de donner quelques règles générales de ce qu'il faut observer en formant l'armée vis-à-vis de l'ennemi, dans quelque occasion que ce soit. La première est de prendre des points de vue pour les ailes; on fait dire par exemple : La droite s'alignera sur ce clocher, et la gauche sur ce moulin à vent. Il faut, de plus, que le général retienne ses troupes, pour qu'elles ne prennent pas une fausse position. Il n'est pas toujours nécessaire d'attendre que toute l'armée soit formée pour attaquer, car cela va vite, et l'on pourrait perdre ses avantages mal à propos par ces longueurs; mais il faut cependant qu'un nombre considérable soit formé, et l'on a toujours sa principale attention à la première ligne; ainsi, sans égard à l'ordre de bataille, si les ré-

[a] Le sens exigerait ici *que*, au lieu de *à moins*.

giments de la première ligne n'y sont pas tous, on les remplace par ceux de la seconde. On appuie ses deux ailes, du moins l'une, avec laquelle on veut faire son principal effort. Les batailles en rase campagne doivent être générales, car l'ennemi, ayant tous ses mouvements libres, pourrait se servir d'un corps que vous lui laissez à sa disposition pour vous tailler de la besogne. Si une des ailes de cavalerie n'est point appuyée, c'est au général qui commande la seconde ligne de dragons de déborder la première sans même qu'on le lui dise, et les hussards, qui sont en troisième ligne, doivent déborder les dragons. Ceci est une règle générale, dont voici la raison. Si l'ennemi fait quelque manœuvre pour prendre les cuirassiers de la première ligne en flanc, vos dragons et vos hussards tombent sur le sien, et votre cavalerie n'a rien à craindre. Vous verrez de plus, par le plan VII, que je place trois bataillons dans les intervalles de la droite et de la gauche de mes lignes d'infanterie. C'est pour plus de sûreté; supposé que la cavalerie soit battue, votre infanterie peut se soutenir, comme cela arriva à Mollwitz. Le général qui commande la seconde ligne d'infanterie est à trois cents pas de la première. S'il voit quelque intervalle dans la première ligne, il doit aussitôt le boucher par quelques bataillons de la seconde, qu'il y fera entrer. Dans les plaines, il faut toujours avoir une réserve de cavalerie derrière le centre de la bataille. Il faut choisir un bon officier pour la commander. Celui-là agit par lui-même; s'il voit qu'une des ailes de cavalerie a besoin de secours, il y vole avec son monde, et si cette aile est battue, il tombe sur le flanc de l'ennemi qui poursuit, et donne à la cavalerie le temps de se rallier et de se reconnaître. La cavalerie attaque au plein galop; elle engage l'affaire. L'infanterie marche à grands pas à l'ennemi. Les commandeurs des bataillons tâcheront d'enfoncer l'ennemi, sans tirer qu'il n'ait tourné le dos. Si les soldats commencent à tirer, ils doivent leur faire remettre le fusil sur l'épaule et avancer toujours, mais tirer par bataillons entiers dès que l'ennemi tourne le dos. Une bataille engagée de cette façon-là sera expédiée bien vite.

Je présente un ordre de bataille nouveau dans mon huitième plan. La différence qui s'y voit de l'autre est qu'il s'y trouve des

corps d'infanterie aux extrémités de la cavalerie. En voici la raison : c'est pour soutenir la cavalerie; dans le commencement de l'action, la canonnade de ces corps et de ceux des ailes d'infanterie doivent viser à la cavalerie ennemie, pour que la nôtre en ait meilleur jeu. Si une aile de cavalerie est poussée par l'ennemi, il ne saurait la poursuivre, car il se mettrait entre deux feux, et notre cavalerie a le temps de se rallier. Si notre cavalerie est victorieuse, comme il y a apparence, cette infanterie s'approche de celle de l'ennemi. Vos bataillons qui sont entre les deux lignes font un quart de conversion, et deviennent votre aile. Ceux-ci et ceux qui étaient sur l'aile chargent l'ennemi en flanc et en queue, de sorte que vous en aurez bon marché. Votre cavalerie victorieuse ne doit point laisser à celle de l'ennemi le temps de se rallier, mais la poursuivre sans cesse en bon ordre, et la couper le plus qu'elle peut de son infanterie. Si la confusion y est totale, le général de la cavalerie les fait poursuivre par les hussards, et les soutient par les cuirassiers, et il enverra les dragons sur la route que les fuyards de l'infanterie ennemie tiendront, pour les couper et faire nombre de prisonniers.

Le plan VIII diffère encore des autres, en ce que des escadrons de dragons sont mêlés parmi la seconde ligne d'infanterie. En voici la raison. J'ai remarqué, dans toutes les actions que j'ai eues avec les Autrichiens, que, lorsque le feu de la mousqueterie a duré un quart d'heure, leurs bataillons tourbillonnent à l'entour de leurs drapeaux. A Friedeberg, notre cavalerie donna dessus, et en fit grand nombre de prisonniers. Si donc ces dragons se trouvent d'abord à portée, il faut les lâcher alors sur cette infanterie, que vous détruirez à coup sûr. Mais on dira que je défends de tirer, et que cette disposition ne roule que sur le feu de mon infanterie. Je réponds à cela que de deux choses que je prévois il en arrivera une : ou que mon infanterie tirera malgré que cela lui est défendu, ou que, si elle exécute mes ordres, l'ennemi tournera également le dos. Dans l'un ou l'autre cas, il faut lâcher la cavalerie lorsqu'ils se mettent en confusion. Alors ces gens, pris en flanc, assaillis par devant, et coupés par derrière par les secondes lignes de cavalerie, tomberont presque tous entre vos mains. Ce ne sera pas une bataille, mais la destruc-

tion totale de vos ennemis, surtout s'il ne se trouve pas un défilé trop voisin qui protége leur fuite.

Plan IX. Je finis cet article par une seule réflexion. Si vous marchez par lignes à une bataille, soit par la droite, ou par la gauche, il faut que les pelotons observent bien leur distance, pour qu'ils ne soient ni trop pressés, ni trop éloignés. Si vous marchez de front (plan X), il faut que les pelotons et les bataillons soient tous serrés les uns sur les autres, pour que, lorsque vous commencez à vous déployer, vous vous formiez plus promptement.

12. DE L'ARTILLERIE.

Je distingue les gros canons de ceux qui sont attachés aux bataillons. On place les grosses pièces sur des hauteurs, au commencement de l'action, et les petites à cinquante pas devant le front. Il faut qu'ils visent et tirent juste. Quand on est à cinq cents pas de l'ennemi, les petits canons se tirent à bras d'hommes, et ils peuvent rester auprès des bataillons et tirer continuellement en avançant. Quand l'ennemi s'enfuit, les gros canons avancent, et lui donnent encore quelques décharges pour lui souhaiter bon voyage. Six canonniers sont auprès de chaque canon de la première ligne, et trois charpentiers des régiments. J'ai oublié de dire que les canons doivent tirer à mitraille à trois cent cinquante pas.

13. DE CE QU'IL FAUT OBSERVER DANS LA POURSUITE.

A quoi sert l'art de vaincre, si l'on ne sait pas profiter de ses avantages? Verser le sang des soldats à pure perte, c'est les conduire inhumainement à la boucherie; et dans de certains cas, ne pas poursuivre l'ennemi pour augmenter sa peur ou faire plus de prisonniers, c'est en quelque façon remettre une chose en question, qui vient d'être décidée. Ce sont ou les vivres ou les fatigues qui empêchent une armée de poursuivre les vaincus. Quant aux vivres, c'est la faute du général. S'il donne bataille, il a un dessein, et s'il a un dessein, il doit préparer d'avance tout

ce qu'il faut pour l'exécuter. On tient donc du pain et du biscuit tout prêts pour huit ou dix jours. Quant aux fatigues, à moins qu'elles n'aient été excessives, il faut faire dans des jours extraordinaires des choses extraordinaires. Après avoir vaincu, je veux donc que l'on fasse un détachement des régiments qui ont le plus souffert, qui auront soin des blessés, et qui les feront emporter à l'hôpital qu'on leur a préparé, songeant premièrement aux vôtres, et ne manquant pas d'humanité pour ceux des ennemis. Quant à l'armée, elle poursuivra l'ennemi jusqu'au premier défilé, et dans ces premiers temps[a] il ne tiendra nulle part, pourvu qu'on ne lui laisse pas le temps de revenir à lui-même. Cependant campez-vous toujours selon les règles, et ne vous endormez pas. Si la bataille a été bien complète, on peut détacher, ou pour couper la retraite à l'ennemi, ou pour s'emparer de ses magasins, ou pour faire le siége de trois ou quatre villes à la fois. Je ne puis point donner de règle générale là-dessus; il faut se régler sur les événements. J'ajoute seulement qu'il ne faut jamais s'imaginer d'avoir tout fait, lorsqu'il reste encore quelque chose à faire,[b] ni s'imaginer que votre ennemi, s'il est habile, ne profitera pas de vos fautes, quoiqu'il soit vaincu.

14. DES AFFAIRES DE DÉTACHEMENT.

Ce qui se pratique dans les armées les jours de bataille se fait de même en petit dans les combats de détachement. Lorsque les détachements peuvent se ménager un petit secours qui leur arrive pendant l'action, cela détermine ordinairement l'événement en leur faveur, car l'ennemi, voyant arriver ce renfort, se le représente le triple plus fort, et se décourage. Lorsque notre infanterie n'a affaire qu'à des hussards, on la range souvent sur deux files; elle en occupe un plus grand front, charge plus commodément, et c'est faire assez d'honneur aux hussards que de leur présenter un corps sur deux files.

[a] *In der ersten Consternation.* (Traduction, p. 173.)

[b] Voyez t. X, p. 249, et t. XVIII, p. 104.

15. RETRAITES DES CORPS BATTUS.

Une bataille perdue est un moindre mal par la perte des troupes que par le découragement; car, en effet, sur une armée de cinquante mille hommes, qu'il y en ait quatre mille ou cinq mille de plus ou de moins, cet objet n'est pas assez considérable pour étouffer l'espérance. Un général battu doit travailler à guérir sa propre imagination et celle de ses officiers et soldats, et à ne point augmenter et amplifier soi-même ses pertes. Je fais des vœux au ciel pour que les Prussiens ne soient jamais battus, et j'ose dire que, tant qu'ils seront bien menés et disciplinés, ce malheur ne sera point à craindre. Mais, en cas d'accident, voilà comme il faudrait se remettre. Si vous voyez que votre affaire est sans ressource, c'est-à-dire, que vous ne pouvez plus empêcher ni résister aux mouvements que l'ennemi a faits, il faut prendre de l'infanterie de la seconde ligne et, si vous avez un défilé dans le voisinage, le garnir selon la disposition que j'ai donnée des retraites, et y mettre le plus de canons que vous pouvez; si vous n'avez point de défilé voisin, retirer votre première ligne par les intervalles de la seconde, et la reformer à trois cents pas de là; y joindre les débris de votre cavalerie, et, si vous le voulez, faire un carré pour protéger votre retraite. Deux carrés sont fameux dans l'histoire : celui de M. de Schulenbourg à la bataille de Fraustadt, où il se retira jusqu'à l'Oder, sans que Charles XII le pût forcer, et celui que fit le prince d'Anhalt lorsque Styrum perdit la première bataille de Höchstädt. Le prince d'Anhalt traversa une plaine d'un mille de long, sans que la cavalerie française pût l'entamer. J'ajoute à ceci que pour être battu, il ne faut pas se sauver à vingt milles du champ de bataille; il faut s'arrêter au premier bon poste que l'on trouve, faire bonne contenance, remettre l'armée, et calmer les esprits qui sont encore découragés de leur disgrâce.

ARTICLE XXVI.

POURQUOI ET COMMENT ON LIVRE BATAILLE.

Les batailles décident du sort des États. Lorsqu'on fait la guerre, il faut bien en venir à des moments décisifs, ou pour se tirer d'embarras, ou pour y mettre votre ennemi, ou pour terminer des querelles qui ne finiraient jamais. Un homme raisonnable ne doit faire aucune démarche sans un bon motif, et un général d'armée ne doit à plus forte raison jamais livrer bataille sans un but important, et, s'il est forcé de se battre, c'est toujours parce qu'il a commis quelque faute qui l'a réduit à recevoir cette fière loi de son ennemi. Vous voyez bien que je ne fais pas ici mon panégyrique, car, des cinq batailles que mes troupes ont livrées aux ennemis, il n'y en a eu que trois de préméditées de ma part; j'ai été forcé aux deux autres : à celle de Mollwitz, parce que les Autrichiens s'étaient mis entre mon armée et Ohlau, où étaient mon artillerie et mes vivres; à celle de Soor, parce que les Autrichiens me coupaient le chemin de Trautenau, et que je ne pouvais éviter, sans ma ruine certaine, d'entrer en action. Mais que l'on voie la différence qu'il y a entre ces batailles forcées et les batailles prévues. Quels succès n'eurent pas celles de Friedeberg et de Kesselsdorf, et celle de Czaslau, qui nous procura la paix! Ainsi, en donnant des préceptes ici que je n'ai pas suivis moi-même, par imprudence, c'est pour que mes officiers profitent de mes fautes, et qu'ils sachent que je pense à m'en corriger. Quelquefois les deux armées sont également disposées à donner bataille; alors la besogne est promptement expédiée. Les meilleures batailles sont celles où l'on force l'ennemi par nécessité à se battre; car c'est une règle certaine qu'il faut toujours obliger l'ennemi à ce qui lui répugne, car, comme vos intérêts sont diamétralement contraires, il faut que vous vouliez tout ce qu'il ne veut pas. Voici les raisons pour lesquelles on livre bataille : pour faire lever le siége à l'ennemi d'une de vos places; pour le chasser d'une province qu'il envahit; pour pénétrer dans le sien, pour faire un siége, ou pour vaincre son obsti-

nation à ne pas vouloir la paix.[a] On oblige l'ennemi à se battre, en faisant une marche forcée qui vous porte à son dos, et qui le coupe de ses derrières, ou bien en menaçant une ville qu'il lui importe de conserver à tout prix. Mais qu'on y prenne bien garde : lorsqu'on fait faire de ces sortes de manœuvres aux armées, il ne faut pas non plus s'y mettre dans un même inconvénient en se postant de façon que l'ennemi peut vous couper de vos magasins à son tour. Les actions où l'on risque le moins sont les affaires d'arrière-garde. On se campe proche de l'ennemi, et, s'il veut se retirer pour passer quelque défilé en votre présence, vous tombez sur la queue de son armée. L'on risque peu dans ces actions, et l'on gagne beaucoup. Le prince de Lorraine aurait pu engager une affaire de cette nature avec nous, si, au lieu de marcher à Soor, il avait attendu que nous eussions pris le camp de Trautenau, et qu'il se fût alors campé vis-à-vis de mon armée. La marche de Schatzlar nous aurait bien autrement coûté, et je crois que ce prince y aurait trouvé ses avantages.[b] On se bat, de plus, pour empêcher la jonction des ennemis. Cette raison est valable; mais un ennemi habile trouvera bien l'art de vous échapper par une marche forcée, ou en occupant un poste de choix. Quelquefois on ne prémédite pas une action, mais on est invité de l'engager par des fautes de l'ennemi, dont il faut profiter pour l'en punir.

J'ajoute à ces maximes que nos guerres doivent être courtes et vives. Il ne nous convient pas du tout de traîner les choses en longueur. Une guerre de durée détruirait insensiblement notre admirable discipline; elle dépeuplerait le pays, et épuiserait nos ressources. Il faut donc que ceux qui commandent des armées prussiennes cherchent prudemment à décider les choses; il ne faut point qu'ils pensent comme le maréchal de Luxembourg, à qui son fils disait dans la guerre d'Italie :[c] « Il me semble, mon père, « que nous pourrions encore prendre une telle ville. — Tais-toi,

[a] La traduction ajoute, p. 181 : *Oder aber auch, um ihn wegen eines Fehlers zu strafen, welchen er begangen hat.*

[b] Ce qui précède, à partir des mots : « Le prince de Lorraine, » est omis dans la traduction, p. 182.

[c] *Bei einem Kriege in Flandern.* (Traduction, p. 183.)

«petit sot, lui répondit le maréchal; veux-tu que nous retour-«nions planter des choux chez nous?» En un mot, pour ce qui regarde les batailles, il faut suivre la maxime du sanhédrin des Hébreux : [a] Il vaut mieux qu'un homme meure que si tout le peuple périssait. [b]

ARTICLE XXVII.

DES HASARDS ET DES CAS FORTUITS QUI ARRIVENT A LA GUERRE. [c]

Les généraux sont plus à plaindre que l'on ne pense; tout le monde les juge sans les entendre. Les gazettes les sacrifient aux mauvais propos du public, et, de quelques milliers de personnes qui les condamnent, il n'y en a pas une peut-être qui en sait assez pour commander le moindre détachement d'une armée. Je ne prétends point faire l'apologie des généraux qui font des fautes, car ils méritent la critique; aussi je sacrifie volontiers ma campagne de l'année 1744, et j'avoue que, parmi beaucoup d'écoles, je n'y ai fait que quelques choses de bien, comme le siége de Prague, la retraite et la défense de Kolin, et enfin la retraite en Silésie. Je prétends parler ici de ces événements malheureux sur lesquels la prévoyance et le conseil n'ont aucun empire; et comme c'est pour mes officiers que j'écris, je ne leur alléguerai d'exemples que de choses qui me sont arrivées. Comme nous

[a] Évangile selon saint Jean, chap. XI, v. 50.

[b] La traduction ajoute, p. 184 : *Was endlich noch die Art betrifft, einen Feind wegen seiner begangenen Fauten zu strafen, da muss man die Relationes von der Bataille von Seneffe lesen, wo der Prinz von Condé eine Affaire von der Arrieregarde mit dem Prinzen von Oranien oder Fürst Waldeck engagirte, weil dieser negligiret hatte, an der Tête eines Défilé Truppen zu postiren, welches er passiren musste, um seine Arrieregarde an sich zu ziehen. Man lese noch die Relation von der Bataille bei Leuze, so durch den Maréchal Luxembourg gewonnen ward; desgleichen die Relation von der Bataille bei Rocoux*, etc.

[c] Dans la traduction, p. 185, cet article commence par le passage suivant: *Dieser Articul würde sehr lang sein, wenn ich darin das Capitul aller Accidents so einem General im Kriege arriviren können, abhandeln wollte; ich will mich aber nur kurz einschränken, um zu zeigen, dass sowohl Geschicklichkeit, als auch Glück bei dem Kriege erfordert wird.*

étions au camp de Reichenbach, en 1741, j'avais dessein de gagner la rivière de la Neisse par une marche forcée, et de me mettre entre cette ville et l'armée de Neipperg, pour en couper les Autrichiens. Toute la disposition était faite. Il survint des pluies abondantes, qui gâtèrent tous les chemins. Notre avant-garde, qui conduisait les pontons avec elle, ne put point avancer. Le jour de la marche, il fit un brouillard si épais, que les gardes d'infanterie qui avaient été dans les villages s'égarèrent et ne purent pas même rejoindre leurs régiments. Cela alla si loin que, au lieu de marcher à quatre heures comme cela était résolu, nous ne pûmes marcher qu'à midi. Ainsi plus de marche forcée; ainsi l'ennemi nous prévint, et un brouillard détruisit tout mon projet.

Une mauvaise récolte dans un pays où l'on veut porter la guerre fera manquer toute la campagne; des maladies qui se mettent dans les troupes au milieu des opérations vous mettront sur la défensive, comme cela arriva l'an 44, en Bohême, par la mauvaise nourriture que les troupes avaient prise.[a] Je chargeai, pendant la bataille de Friedeberg, un de mes aides de camp de dire au prince Charles qu'il se mît à la tête de ma seconde ligne comme le plus ancien, parce que Kalckstein avait été détaché sur l'aile droite contre les Saxons. Cet aide de camp fit un quiproquo, et dit au Margrave de former ma seconde ligne de la première. Je m'aperçus encore à temps de ce malentendu, et j'eus le temps d'y remédier. Mais que l'on soit bien sur ses gardes, et que l'on pense qu'une commission rendue de travers peut perdre toutes vos affaires. Si un général devient malade, ou qu'il ait le malheur d'être tué à la tête d'un détachement d'importance, voilà tout d'un coup bien des mesures dérangées, car il faut de bonnes têtes et des génies offensifs pour les détachements, et ces derniers sont rares; je n'en connais dans mon armée que trois ou quatre tout au plus. Si, malgré toutes vos précautions, l'ennemi vient à bout de vous enlever un convoi, toutes vos mesures sont dérangées et vos desseins suspendus. Si vous êtes obligé par des raisons de guerre de faire quelques mouvements en arrière, vous découragez vos troupes. J'ai été assez

[a] Voyez t. III, p. 76.

heureux de n'en point faire l'expérience avec mon armée entière; mais j'ai vu, après la bataille de Mollwitz, combien de temps il faut pour rassurer un corps découragé; car ma cavalerie était au point qu'elle croyait que je l'envoyais à la boucherie lorsque je faisais quelque détachement pour l'aguerrir. C'est depuis la bataille de Friedeberg que l'on peut marquer l'époque de sa régénération.

Que l'ennemi découvre un espion d'importance que vous avez dans son camp, voilà votre boussole perdue, et vous n'apprenez plus de ses manœuvres que celles que vous voyez.

La négligence des officiers qui doivent battre l'estrade peut vous mettre dans les plus grands embarras. Neipperg fut surpris à Mollwitz de cette façon-là, car l'officier hussard qu'il avait chargé d'aller à la découverte négligea son devoir, et nous fûmes vis-à-vis de lui lorsqu'il s'y attendit le moins. Un officier de Zieten fit mal la patrouille aux bords de l'Elbe; justement les ennemis firent, la nuit,[a] leur pont à Selmitz, et surprirent le passage.

Apprenez donc à ne jamais confier la sûreté de toute l'armée à la vigilance d'un seul petit officier, et retenez bien ce que j'ai dit dans l'article de la défense des rivières en général. Les batteurs d'estrade ne doivent être regardés que comme une précaution superflue; il ne faut jamais entièrement se reposer là-dessus, mais prendre encore beaucoup d'autres précautions plus solides et plus certaines.

Les trahisons sont le pire de tous les malheurs. En 1734, le prince Eugène fut trahi par le général Stein, qui était gagné par les Français. Je perdis Cosel par la trahison d'un officier de cette garnison qui déserta et y introduisit les ennemis.[b]

Enfin, de tout ce que je viens de dire il en résulte que, quelque heureux que l'on soit, il ne faut jamais se confier à la fortune, ni se bouffir de ses succès, mais penser que notre peu de sagesse et de prudence devient souvent le jouet des hasards et de ces cas fortuits par lesquels je ne sais quel destin se plaît à humilier l'orgueil des présomptueux.

[a] La nuit du 18 au 19 novembre 1744. Voyez t. III, p. 69 et 70.

[b] Voyez ci-dessus, p. 64.

ARTICLE XXVIII.

S'IL FAUT QU'UN GÉNÉRAL TIENNE DES CONSEILS DE GUERRE.

Le prince Eugène disait qu'il n'y avait rien de tel que de tenir un conseil de guerre toutes les fois qu'un général avait envie de ne rien entreprendre. Cela est si vrai, que la plupart des voix sont toujours pour la négative. Un général auquel le prince confie ses troupes doit agir par lui-même, et la confiance qu'il a dans le mérite de ce général l'autorise à le faire. De plus, le secret si nécessaire à la guerre n'est jamais observé dans les conseils de guerre. Je crois cependant qu'un général auquel un subalterne ouvre un bon avis doit en profiter. Un vrai citoyen, quand il s'agit du service de l'État, s'oublie soi-même. Il va au bien des affaires, sans s'embarrasser si ce qui y mène vient de lui ou d'un autre, pourvu qu'il obtienne son but.

ARTICLE XXIX.

DES NOUVELLES MANŒUVRES DE L'ARMÉE.

Vous aurez vu, par toutes les maximes que j'ai établies, sur quoi se fonde la théorie des évolutions que j'ai introduites dans les troupes. Le dessein de ces manœuvres est de profiter et de gagner du temps dans toutes les occasions, soit pour sortir du camp, soit pour être formé plus vite que l'ennemi, soit pour se mettre promptement et sans confusion dans l'ordre de bataille ordinaire ou oblique, soit pour gagner promptement le terrain et décider une affaire plus vite que ce n'a été l'usage jusqu'à présent, soit pour renverser l'ennemi par notre furieux choc de cavalerie, dont l'impétuosité entraîne le poltron comme le brave homme. Tous servent également alors, et aucun cavalier ne devient inutile. Ce système est donc fondé sur la promptitude de tous les mouvements et sur la nécessité de l'attaque. Je me flatte

que les généraux qui se convaincront de la nécessité et de l'utilité de cette discipline joindront leurs efforts aux miens pour la perfectionner et la maintenir, soit en paix, ou en guerre. Je n'oublierai jamais ce que Végèce dit des Romains : «Et enfin, s'écrie «cet auteur dans une espèce d'enthousiasme, la discipline romaine «triompha de la haute taille des Germains, de la force des Gaulois, de la ruse des Grecs, du nombre des Barbares, et subjugua toute la terre connue.» [a] Tant la fortune des États tient à la discipline des armées!

ARTICLE XXX.

DES QUARTIERS D'HIVER.

Lorsque la campagne est finie, l'on pense aux quartiers d'hiver, que l'on prend selon les circonstances où l'on se trouve. On règle premièrement la chaîne de troupes qui couvre les quartiers. On fait ces chaînes de trois façons : derrière une rivière, par des postes qui défendent des montagnes, ou par la protection de villes fortes. L'hiver de 41 à 42, le corps de mes troupes qui hiverna en Bohême prit ses quartiers derrière l'Elbe. La chaîne qui le couvrait alors, de Brandeis, Nimbourg, Kolin, Podiebrad et Pardubitz, se terminait à Königingrätz. J'ajoute à ceci qu'il ne faut jamais se fier aux rivières, qu'on les passe toute part quand elles sont gelées, et qu'une précaution nécessaire est de placer des hussards dans tous ces postes pour être vigilants sur les mouvements de l'ennemi, et ces hussards font sans cesse des patrouilles en avant, pour savoir si l'ennemi est tranquille, ou s'il assemble ses troupes quelque part. [b]

L'hiver de 44 à 45, nous fîmes la chaîne de nos quartiers le long des montagnes qui séparent la Bohême de la Silésie, obser-

[a] Végèce, *De re militari*, liv. I, chap. I. Voyez aussi notre t. I, p. 195, et ci-dessus, p. 3.

[b] La traduction ajoute, p. 198 et 199 : *Ueberdem müssen von Distances zu Distances hinter der Chaine von der Infanterie noch Brigaden von Cavallerie und von Infanterie bereit sein, um gleich zum Succurs zu rücken, wenn und wo solcher nöthig sein dürfte.*

vant exactement les limites des frontières pour avoir du repos. Le lieutenant-général Truchsess avait la frontière depuis la Lusace jusqu'au pays de Glatz, c'est-à-dire, les postes de Schmiedeberg, de Friedland, qu'on avait fortifiés par deux redoutes, quelques petits postes fortifiés vers le chemin de Schatzlar, Liebau et Silberberg. Truchsess avait la réserve pour soutenir celui de ces postes que l'ennemi voudrait insulter. Tous ces détachements s'étaient fortifiés par des abatis; ils avaient rompu les chemins qui vont en Bohême, et chaque poste avait ses hussards pour battre l'estrade. Lehwaldt défendait le comté de Glatz avec un détachement pareil et les mêmes précautions. Ces deux généraux se prêtaient la main. Si les Autrichiens marchaient à Truchsess, Lehwaldt leur venait à dos par la Bohême, et vice versâ. Les villes de Troppau et de Jägerndorf faisaient nos têtes dans la Haute-Silésie; elles communiquaient à Glatz par Ziegenhals et Patschkau, et à Neisse par Neustadt. J'ajoute à ceci qu'il ne faut jamais mettre sa confiance aux montagnes, et se souvenir du proverbe qui dit: Le soldat passe où passe la chèvre.

Je renvoie aux quartiers d'hiver du comte de Saxe pour l'exemple de chaînes de quartiers soutenues par des forteresses. Ce sont les meilleures; mais tout le monde n'a pas le choix libre, et il faut faire ses chaînes sur le terrain que l'on occupe. J'ajoute à ceci pour maxime qu'il ne faut pas s'opiniâtrer pour une ville ou pour un poste dans des quartiers d'hiver, à moins que de ce poste l'ennemi ne puisse vous faire beaucoup de mal, parce que votre unique attention doit être de procurer du repos à vos troupes dans leurs quartiers. J'ajoute pour seconde maxime que la meilleure méthode est d'envoyer les régiments par brigades dans leurs quartiers, pour que les généraux les gardent sous leur inspection. Notre service demande aussi qu'on place, tant qu'on le peut, les régiments auprès des généraux qui en sont les chefs. Cette règle cependant est sujette à des exceptions, et c'est au général en chef à voir jusqu'où il peut y avoir égard.

Voici la règle que je donne pour l'entretien des troupes. Si leurs quartiers sont dans mon pays, il faut que je donne une gratification aux capitaines et aux subalternes, que le soldat reçoive

le pain gratis, et de la viande de même. Si c'est en pays ennemi, le général principal aura quinze mille,[a] ceux d'infanterie et de cavalerie dix mille, les lieutenants-généraux sept mille, les généraux-majors cinq mille, les capitaines de cavalerie deux mille, les capitaines d'infanterie dix-huit cents, les subalternes cent ducats, le soldat pain, viande et bière gratis, que fournit le pays, mais point d'argent, car l'argent le fait déserter. Il faut que le général tienne la main que tout cela se fasse avec ordre. Point de pillage; mais il ne faut pas non plus qu'il chicane trop les officiers sur quelques légers profits. Si l'armée est en pays ennemi, c'est au général à la recompléter. Il distribue, par exemple, les cercles : trois régiments sur celui-ci, quatre sur celui-là, etc. Il subdivise ces cercles, et les assigne comme des cantons. Si les états veulent livrer les recrues, tant mieux; sinon, on use de force. Il faut les faire livrer de bonne heure, pour que les officiers aient le temps de les exercer, qu'ils soient en état de servir le printemps suivant. Il faut, de plus, que les capitaines envoient en recrutement. Le général en chef doit se mêler de toute cette économie, ainsi que pour les chevaux d'artillerie et de munitions de guerre et de bouche, que le pays ennemi est aussi obligé de livrer, ou de les payer en argent. Le général a aussi l'œil pour que les contributions soient exactement payées à la caisse de guerre. C'est aux dépens du pays ennemi que l'on refait tous les équipages, les affûts, les chariots, et tout ce qui appartient à l'attirail d'une armée. Le général tiendra la main à ce que les officiers de cavalerie réparent les selles, brides, étriers, bottes, etc., et que ceux d'infanterie fassent provision de souliers, bas, chemises et guêtres pour la campagne prochaine; qu'ils fassent raccommoder les couvertures des tentes et les tentes mêmes; qu'on fasse fourbir les lames de la cavalerie et raccommoder les armes des fantassins; que l'artillerie fasse nombre de cartouches pour

[a] Comme les mots *pays ennemi* font allusion à l'Autriche, il est probable que les sommes indiquées ici doivent être énoncées en florins. Le mot *florins*, qui manque soit dans notre autographe, soit dans la traduction, se trouve dans le texte des *Œuvres de Frédéric II, roi de Prusse, publiées du vivant de l'auteur*. A Berlin, 1789, t. III, p. 373. Le premier texte autographe de l'ouvrage de Frédéric, intitulé *Instruction pour les généraux*, ne renferme pas encore le passage relatif aux gratifications.

la campagne prochaine, pour l'usage de l'infanterie, des hussards et du canon; que les troupes qui font la chaine des quartiers soient abondamment pourvues de poudre et de balles, et, en général, qu'il ne manque de rien à l'armée.

Si le général en a le temps, il fera bien de visiter lui-même quelques quartiers, pour voir après l'économie des troupes, et pour voir si les officiers exercent les troupes, ou s'ils se négligent: car il faut non seulement exercer les recrues, mais aussi les vieux soldats, pour les entretenir dans l'habitude.

Vers le temps que l'ouverture de la campagne s'approche, on forme des quartiers de cantonnement selon l'ordre de bataille, la cavalerie sur les ailes, l'infanterie au centre. Ces cantonnements ont à peu près quatre à cinq milles de front, sur deux milles de profondeur. On les rétrécit pour l'ordinaire vers le temps que l'on compte de camper. J'ai trouvé qu'il était bon de diviser les troupes sous six commandements des premiers généraux dans les cantonnements; par exemple, l'un aura toute la cavalerie de la droite, l'autre toute la cavalerie de la gauche, un autre l'infanterie de la droite de la première ligne, un autre l'infanterie de la droite de la seconde ligne, un autre l'infanterie de la gauche de la première, un autre l'infanterie de la gauche de la seconde ligne. De cette façon, les ordres s'expédient d'autant plus vite, et vos troupes se mettent facilement en colonnes pour entrer dans le camp.

J'avertis encore, à l'occasion des quartiers d'hiver, qu'il n'y faut jamais envoyer les troupes avant que d'être bien sûr que l'armée des ennemis est tout à fait séparée. [a]

[a] La traduction ajoute, p. 207 : *Ich recommandire deshalb, dass man sich jederzeit dessen erinnere, was dem Churfürsten Friedrich Wilhelm dem Grossen widerfuhr, als der Maréchal de Turenne, über Thann und Belfort, in dessen Winterquartiere im Elsass einfiel.* Voyez t. I, p. 71.

ARTICLE XXXI.

DES CAMPAGNES D'HIVER.

Les campagnes d'hiver ruinent les troupes par les maladies qu'elles causent, et parce que l'action continuelle dans laquelle elles sont empêche de les recruter, de les habiller de neuf, et de rétablir tout l'attirail, tant des munitions de guerre que de bouche. Il est sûr que la meilleure armée du monde n'y résistera pas longtemps, et que par cette raison il faut éviter les guerres d'hiver, comme étant de toutes les expéditions de guerre les plus pernicieuses.

Il y a cependant des circonstances qui peuvent obliger le général à recourir à cet expédient. J'ai, je crois, fait plus de campagnes d'hiver qu'aucun général de ce siècle. Il n'est pas hors de propos d'exposer à cette occasion les motifs qui m'y ont porté. L'année 40, à la mort de l'empereur Charles VI, il n'y avait que deux régiments impériaux dans toute la Silésie. J'avais résolu de faire valoir mes droits sur ce duché, et j'étais par conséquent obligé d'agir en hiver pour profiter de tout ce qui pouvait m'être avantageux, de m'emparer de toute la province, et d'établir le théâtre de la guerre auprès de la rivière de la Neisse, au lieu que, en attendant le printemps, nous aurions eu la guerre entre Crossen et Glogau, et j'aurais peut-être obtenu après trois ou quatre campagnes obstinées ce que je gagnais tout d'un coup alors par une marche toute simple.[a] Cette raison était valable, à ce que je crois.

L'année 42, je fis une campagne d'hiver en Moravie, pour dégager par cette diversion la Bavière; et si je ne réussis pas, c'est que les Français étaient des lâches, et les Saxons des traîtres.[b]

L'hiver de 44 à 45 se fit la troisième campagne d'hiver. Les Autrichiens entrèrent en Silésie, et je fus obligé de les en faire chasser.[c]

[a] Voyez t. II, p. 50 et suivantes.

[b] L. c., p. 103 et suivantes.

[c] Voyez t. III, p. 78 et suivantes.

L'hiver de 45 à 46, les Autrichiens et Saxons voulurent pénétrer dans mes États héréditaires et y porter le fer et le feu. Je suivis mes principes, et je portai pendant les rigueurs de l'hiver la guerre chez eux. [a]

Dans de pareilles circonstances, je ferai toujours la même chose, et j'approuverai la conduite de mes officiers, s'ils le font; mais je blâme en même temps tous ceux qui de gaîté de cœur s'engagent dans de pareilles entreprises.

Quant au détail de ces campagnes d'hiver, l'on fait marcher par des cantonnements extrêmement serrés quelquefois deux ou trois régiments, même d'infanterie, dans un village, s'il est grand. L'on fait même entrer toute l'infanterie dans une ville. C'est de cette façon que le prince d'Anhalt marcha en Saxe, prenant ses quartiers à Eilenbourg, Torgau, Meissen; il campa depuis. J'omets deux ou trois petites villes dont j'ai oublié le nom.

Dès qu'on approche de l'ennemi, on donne un rendez-vous aux troupes, et l'on marche par colonnes, selon que c'est l'usage; et lorsque c'en vient aux moments décisifs de votre expédition, c'est-à-dire que vous allez tomber dans les quartiers de vos ennemis, ou que vous allez marcher à eux pour leur livrer bataille, vous campez en ordre de bataille. Les troupes couchent à la belle étoile. Chaque compagnie se fait un grand feu, et y passe la nuit. Mais comme ces fatigues sont trop violentes, et que le corps humain n'est pas fait pour y résister à la longue, il faut mettre tant de vigueur et d'audace dans ces entreprises, qu'elles ne puissent pas durer longtemps, ne point balancer à la vue du danger, et prendre une résolution vive avec fermeté et la soutenir. J'observe qu'il ne faut jamais entreprendre des campagnes d'hiver dans des pays où il y a beaucoup de places fortes; car, comme la saison n'est pas propre aux siéges, et que les grandes forteresses ne se prennent pas par surprise, on doit être sûr d'avance qu'un pareil projet échouera, à cause qu'il est entièrement contre la possibilité.

Toutes les fois donc qu'on a le choix libre, il faut donner du repos aux troupes pendant l'hiver le plus que l'on peut, et bien

[a] Voyez t. III, p. 147 et suivantes.

employer ce temps à rétablir l'armée, pour prévenir plus tôt l'ennemi en campagne le printemps d'après.

Voilà à peu près les points principaux des grandes manœuvres de guerre, dont j'ai détaillé, autant que je l'ai pu, toutes mes maximes. Je me suis appliqué principalement à rendre les choses claires et intelligibles. Si cependant vous[a] avez des doutes sur quelques-uns de ces articles, vous me ferez plaisir de me les exposer, pour que je puisse vous déduire mes raisons plus amplement, ou pour me ranger de votre avis, si je suis tombé en défaut. J'ai appris par mon peu d'expérience à la guerre que cet art est intarissable, et que, en le recherchant, on découvre sans cesse de nouvelles choses; et je ne croirai point avoir perdu mon temps, si cet ouvrage donne lieu à mes officiers de faire des réflexions sur un métier qui leur ouvre la carrière la plus brillante pour se couvrir de gloire, et qui, dérobant leurs noms à la nuit des temps, leur assure l'immortalité pour prix de leurs travaux. *Dixit*

FEDERIC.

(Potsdam) 2 avril 1748.

[a] Voyez ci-dessus, p. 3.

II.

AVANT-PROPOS

DE L'EXTRAIT

TIRÉ DES COMMENTAIRES DU CHEVALIER FOLARD SUR L'HISTOIRE DE POLYBE.

AVANT-PROPOS

DE L'EXTRAIT

TIRÉ DES COMMENTAIRES DU CHEVALIER FOLARD SUR L'HISTOIRE DE POLYBE.

L'ouvrage que nous vous donnons peut s'appeler l'*Esprit de M. de Folard.* Parmi les visions et les extravagances de cet illustre militaire, il se trouve des trésors; il avait enfoui des diamants au milieu du fumier, nous les en avons retirés, et, au lieu de six gros volumes in-quarto, nous donnons aux amateurs le quart d'un de ces volumes. On a fait main basse sur le système des colonnes; on n'a conservé que les manœuvres de guerre dont il donne une description juste, la critique sage qu'il emploie sur la conduite de quelques généraux français, certaines règles de tactique, des exemples de défenses singulières et ingénieuses, et quelques projets qui fournissent matière à des réflexions plus utiles encore que ces projets mêmes. On ne doit pas réprouver le chevalier de Folard de ce qu'il s'est fait un système de guerre particulier; on doit plutôt applaudir à ce que son ouvrage a pu fournir à un extrait aussi utile que l'est celui qu'on vient de faire. Dans le grand nombre de livres qui sont écrits, il y en a bien peu qui soient tout d'or; il y en a peu même dont on pourrait tirer autant de bonnes choses que du *Commentaire de Polybe.* Il serait à souhaiter pour les progrès des connaissances humaines

que, au lieu d'écrire, sans faire des livres nouveaux, on s'appliquât plutôt à faire de bons extraits de ceux que nous avons déjà; on pourrait espérer alors de ne pas perdre inutilement son temps par ses lectures. Nous nous flattons que les militaires nous sauront gré de leur avoir épargné la lecture des six volumes, en leur en présentant la quintessence. L'art de la guerre, qui mérite certainement d'être étudié et approfondi autant qu'aucun des autres arts, manque encore de livres classiques. Nous en avons peu. César, dans ses *Commentaires,* ne nous apprend guère autre chose que ce que nous voyons dans la guerre des pandours; son expédition dans la Grande-Bretagne n'est autre chose; un général de nos jours ne pourrait se servir que de la disposition de sa cavalerie à la journée de Pharsale. Il n'y a rien à profiter de toutes les guerres qui se sont faites du temps du Bas-Empire. On voit renaître l'art militaire pendant les troubles de Flandre, et Turenne, élève du prince Maurice d'Orange,[a] y apprit cet art négligé pendant tant de siècles; ses *Deux dernières campagnes,* écrites par lui-même,[b] sont comptées parmi nos meilleurs livres classiques. Après celui-là vient Feuquières, ce sévère censeur des généraux de son temps;[c] on peut y ajouter Santa Cruz[d] et l'*Histoire militaire du règne de Louis XIV,*[e] qui

[a] Le vicomte de Turenne, né à Sedan le 11 septembre 1611, se rendit en Hollande, vers le commencement de l'année 1625, pour se vouer au service militaire. Maurice de Nassau, son oncle, le reçut avec bonté et consentit à lui servir de guide; mais ce prince mourut à la Haye, le 23 avril de la même année. Le prince Frédéric-Henri, son frère, donna, en 1626, une compagnie d'infanterie au jeune Turenne.

[b] Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes,* attribue à M. Deschamps les *Mémoires des deux dernières campagnes de Monsieur de Turenne en Allemagne et de ce qui s'est passé depuis sa mort, sous le commandement du comte de Lorge.* Paris, 1678, deux volumes in-12. Voyez t. XVII, p. 289, et ci-dessus, p. 45.

[c] *Mémoires de M. le marquis de Feuquières, contenant ses maximes sur la guerre, et l'application des exemples aux maximes,* Amsterdam, 1731. Voyez *Die militärische Richtung in Friedrichs Jugendleben, eine Festrede von J. D. E. Preuss* (Berlin, 1856), p. 27 et 37; voyez aussi notre t. XVI, p. 158.

[d] *Réflexions militaires et politiques, traduites de l'espagnol de M. le marquis de Santa Cruz de Marzenado, par M. de Vergy,* Paris, 1738, onze volumes in-8.

[e] Par Charles Sevin, marquis de Quincy, Paris, 1726, six volumes in-4. Voyez t. XXII, p. 289.

devient importante pour l'étude des projets de campagne; non pas qu'on les propose comme des modèles, mais à cause qu'on voit par leur succès en quoi on avait manqué alors de prendre ses mesures, et que les fautes des autres nous font acquérir l'expérience à leurs dépens. A la suite de ces ouvrages, on pourra compter Folard, rédigé au point où nous l'avons réduit. Ceux qui ont eu soin de faire imprimer cet abrégé ne se sont proposé que la plus grande gloire du service, en tâchant de faciliter aux officiers l'étude de leur art et d'un métier qui mène à l'immortalité. [a]

[a] Voyez ci-dessus, p. 95.

III.

PENSÉES

ET

RÈGLES GÉNÉRALES

POUR LA GUERRE.

PENSÉES ET RÈGLES GÉNÉRALES

POUR LA GUERRE.

ASSEMBLÉE D'ARMÉE.

Assembler l'armée au point d'où l'on peut, comme d'un centre, diriger les opérations : pour la défensive, à l'endroit qui couvre le mieux le pays et ses magasins, qui couvre les places les plus exposées à l'insulte de l'ennemi; offensive, porter d'abord le camp à un endroit d'où les convois sont assurés par l'armée, et qui donne différentes jalousies à l'ennemi, ou qui facilite de grandes entreprises. *NB.* L'endroit où l'armée s'assemble doit toujours couvrir une ligne de défense, comme une première parallèle, dans les guerres de campagne. Cette première parallèle est ou une rivière, ou une chaîne de montagnes dont on occupe les plus considérables passages, ou une chaîne de forteresses. Lorsqu'on avance dans le pays ennemi, pour procéder en règle, il faut, d'abord après les premières victoires et prises de villes, s'établir une seconde parallèle; ces parallèles sont principalement pour assurer ses derrières, ses convois, etc., et pour être en tout cas sûr de trouver une retraite en cas de malheur, encore pour empêcher les troupes légères de gagner vos flancs et vos derrières.

MARCHES.

Il faut savoir pourquoi l'on marche, où l'on marche, et à quoi aboutira ce mouvement. On ne doit remuer une armée que

par de bonnes raisons; les marches forcées sont des témoins tacites de ce que le général s'est laissé leurrer par son antagoniste, sans quoi il ne serait pas obligé de courir pour regagner de vitesse le temps que l'autre lui a dérobé. Dans toutes les marches, il faut une bonne avant-garde qui éclaire la marche. Le nombre de colonnes se règle sur le nombre des chemins, qu'on a fait soigneusement reconnaître. La cavalerie ne doit point traverser des bois; c'est, en cas qu'elle en trouve sur son chemin, à quelques bataillons d'infanterie qu'on donne à cette colonne de l'escorter. Les hussards doivent être à l'avant-garde, sur les flancs de l'armée, et à l'arrière-garde, si l'on est éloigné de l'ennemi. Le bagage doit avoir la colonne du milieu de l'armée, couvert par une bonne arrière-garde. L'avant-garde ne doit précéder l'armée que d'un quart de mille; si l'on est près de l'ennemi, de douze cents pas seulement.

CAMPEMENTS.

Les camps doivent être adaptés au but que l'on se propose de remplir. Un camp d'assemblée ne demande pas de grandes précautions; les autres sont offensifs ou défensifs. Les offensifs, qui sont dans un terrain où l'on attend un ennemi pour y livrer bataille, sont encore d'un genre très-différent entre eux. La règle générale est que les ailes soient bien appuyées. Si c'est un terrain où l'on sait que l'ennemi doit venir, et qu'on l'y attende, il faut, si l'on est en force égale, choisir une plaine où la cavalerie puisse agir librement, ce qui doit dépêcher bien vite la besogne. Si l'on est plus faible que l'ennemi, il faut choisir un terrain qui va en se rétrécissant devant le front, de sorte que la ligne de l'ennemi est toujours débordée par la vôtre, de sorte que son nombre lui devient inutile, et vous, quoique plus faible, vous lui pouvez tenir tête. Les camps défensifs sont ou ceux de fourrage, quand ils sont proches de l'ennemi, ou ceux que l'on appelle postes. La force d'un camp défensif doit consister dans son front et dans ses ailes; quel qu'il soit, le derrière en doit être dégagé de défilés, pour que l'armée puisse en sortir sans embarras. On ne trouve presque jamais dans la nature un terrain

à souhait et tel qu'on le désire; il faut y suppléer par l'art, remuer la terre, faire des redoutes avec des fougasses, et réduire l'ennemi à des points d'attaque. Les abatis sont bons quand on a le temps de les perfectionner; sans cela, ils ne valent rien. Quelque camp fort que l'on prenne, il faut supposer que l'ennemi peut marcher par sa droite ou par sa gauche, et, en ces cas, il faut avoir choisi d'avance un ou deux camps où l'on peut marcher dans le besoin, sans quoi, par ses marches, l'ennemi vous forcera au combat quand il le voudra.

DES DÉTACHEMENTS.

Lorsqu'on a vis-à-vis de soi beaucoup de troupes légères, on est forcé à faire des détachements pour couvrir sa ligne de défense, surtout pour protéger ses convois de vivres. Ces détachements doivent être forts; ceux qui sont à portée d'être soutenus de l'armée sont les meilleurs. On peut les hasarder davantage et les rendre plus forts lorsqu'on est éloigné de l'armée de l'ennemi; on n'ose guère les éloigner quand l'ennemi, avec son grand corps, se trouve dans le voisinage. Ces détachements doivent toujours se poster derrière des défilés et dans des terrains étroits, pour avoir le temps de se retirer ou du moins, s'il faut combattre, ne point être accablé par le nombre. Pour peu qu'il se trouve de proportion entre les troupes légères des deux armées, et que les gens du pays ne soient pas totalement contre vous, il faut que les détachements masquent leur défensive par des entreprises conduites avec sagesse sur les détachements et vivres des ennemis. En un mot, lorsqu'on se tient trop serré, l'ennemi forme sans soin des projets contre vous; lorsqu'on en forme contre lui, il pense à se précautionner contre vos entreprises, et cela le met sur la défensive.

DES VIVRES ET DES PRECAUTIONS QU'ILS EXIGENT.

Une armée est une multitude d'hommes qui veut être nourrie tous les jours;[a] cette nourriture consiste en bon pain, bonne

[a] Voyez ci-dessus, p. 9 et 17.

viande, des légumes qu'on trouve aux environs du camp, de l'eau-de-vie, et, si l'on peut, de la bière. Il ne suffit pas d'avoir en abondance toutes ces denrées dans l'armée, il faut encore que tout soit à bon marché. Pour pourvoir à ces besoins, on fait des magasins sur la frontière d'où l'on veut commencer les opérations. Si une rivière vous favorise, on y charge dessus des provisions pour plusieurs mois, selon que l'on juge en avoir besoin; si l'on manque de rivière, on fait charrier avec soi pour un ou deux mois de farine, on en fait un dépôt général dans un endroit que l'on accommode ou avec des ouvrages de terre, des palissades, etc., et on y met bonne garnison, qui sert ensuite d'escorte pour les provisions journalières qui vont au camp. Nous avons des moulins à bras dont nous pouvons nous servir et prolonger nos subsistances par ce moyen. Il y a une bonne manière d'assurer les convois, qui est de placer un gros corps entre l'ennemi et le convoi, et d'y donner une escorte à part; l'ennemi craint alors de s'engager entre le détachement et l'escorte, et par ce moyen on le tient en respect. On doit aussi occuper d'avance les postes et défilés que le convoi doit passer, pour ôter à l'ennemi le moyen de s'en servir, et il faut faire parquer les chariots toutes les fois qu'ils passent ces sortes d'endroits. La partie des vivres est la plus intéressante. Si l'ennemi veut faire une guerre défensive, il ne peut vous entamer que par vos subsistances; tous ses détachements n'ont d'autre but que celui-là, et toutes ses troupes légères sont en campagne à ce dessein, ce qui oblige à employer la plus grande prudence et jusqu'aux précautions superflues, pour assurer vos convois, car, si vous êtes vaincu par la misère, vous l'êtes plus fort que si vous perdiez une bataille.

DES FOURRAGES.

On fourrage lorsqu'on est loin de l'ennemi; on fourrage aussi lorsque l'on est campé dans son voisinage. Quand on est loin de l'ennemi, on n'a qu'à donner un bon général et une bonne escorte aux fourrageurs pour les garantir des troupes légères, avec une disposition bien adaptée au terrain, et l'on n'a rien à craindre. Les fourrages qui se font près de l'armée ennemie exigent beau-

coup plus de précaution; si l'on peut, il faut fourrager le même jour que l'ennemi et observer, comme je l'ai dit en parlant des camps, de choisir un camp fort dans un terrain étroit, d'y faire de bonnes redoutes entourées de fougasses, car c'est un des moments qu'un ennemi habile choisira de préférence pour vous attaquer, vous sachant affaibli d'un quart de vos forces, qui sont au fourrage. Ces fourrages doivent se faire avec plus de précautions encore que les autres; il faut avoir le plus de partis en campagne que l'on peut, pour savoir ce que fait l'ennemi, se servir de tous les espions que l'on peut trouver, car, comme je l'ai dit, l'ennemi pourrait vous attaquer pendant le fourrage, ou bien faire un détachement si considérable, que le général et les fourrageurs se verraient obligés de retourner les mains vides ou de combattre avec le plus grand désavantage. C'est alors que tous les fourrages qui se font au delà d'un mille de l'armée sont très-dangereux.

COMBATS ET BATAILLES.

Les combats sont des affaires qui s'engagent de petit corps à petit corps, ou bien lorsqu'il n'y a qu'une partie de l'armée qui attaque ou se défend; les batailles sont des actions générales où tout s'engage également des deux parts. Dans toutes les occasions où il est question d'attaquer l'ennemi, la manière dont on doit combattre dépend du terrain et des avantages que l'ennemi a l'habileté de se donner. Tout ce qui est attaque de poste est d'ordinaire combat. Un ennemi qui veut éviter le combat cherche ses avantages dans un terrain de difficile abord, coupé de ravins, de chemins creux, rétréci par des rivières ou par des bois; il se campe sur le sommet des montagnes ou des hauteurs, il garnit des villages, il fait des batteries, il fortifie son terrain par sa disposition, il place chaque arme dans le lieu qui leur est propre, il fortifie son infanterie du secours de sa cavalerie et sa cavalerie de celui de son infanterie, il se couvre de chevaux de frise, de redoutes, de retranchements. Tous ces cas différents, adaptés à d'autres terrains, exigent d'autres dispositions de celui qui attaque. Le terrain est le premier oracle que l'on doit con-

sulter, après quoi on peut deviner la disposition de l'ennemi par la connaissance que l'on a des règles de la guerre, qui font juger de son ordonnance et des ruses et précautions qu'il a prises, pour prendre ses mesures en conséquence. Comme il est impossible que la parole fasse d'aussi fortes impressions sur l'esprit que le dessin, qui représente tout à coup à l'œil ce que l'on doit concevoir, et qui abrége en même temps un long et ennuyeux verbiage, je donne ci-joint le plan de différents postes, avec les façons différentes de les attaquer. Je suppose dans tout ceci mon armée forte de cinquante-cinq bataillons et de cent dix escadrons; j'ajoute à ceci des règles générales que l'on doit toujours observer.

1° Si l'on marche en colonnes serrées, les faire déployer à quinze cents pas de l'ennemi, jamais plus proche, crainte du ravage du canon. 2° Si l'on forme l'ordre biais, déborder, avec l'aile qui attaque, un corps des troupes ennemies, sans quoi, lorsque vous marchez pour l'attaquer, au lieu de déborder l'ennemi, l'espèce de quart de conversion que vous êtes obligé de faire en manœuvrant vers lui vous fait tomber sur le second ou troisième escadron avec la cavalerie, ou sur le second ou troisième bataillon avec l'infanterie, au lieu de le déborder ou au moins donner sur l'extrémité de sa ligne. 3° Toujours déborder l'ennemi avec vos attaques et l'extrémité de vos lignes, et ne jamais conduire les troupes au hasard et de sorte que vous puissiez être débordé. 4° Mener l'infanterie toujours ensemble, et que, s'il s'y fait une ouverture, ce ne soit pas vers l'aile qui charge. 5° Si l'on est obligé de tirer, vers une droite ou une gauche, des régiments des flancs et de la seconde ligne, faire avertir l'autre aile d'en remettre autant en seconde ligne, pour que celle-là, regagnant à mesure l'aile qui attaque, puisse la couvrir et la fortifier. 6° Dans toutes les attaques où l'on fait sortir un corps devant l'armée, soit pour attaquer un village, une batterie, etc., il faut que la ligne, en marchant, ne reste pas plus de cent pas en arrière du corps qui l'attaque, pour le soutenir et le protéger. 7° Si vous attaquez avec l'infanterie par échelons, conduire les brigades de sorte qu'elles se couvrent toujours mutuellement les flancs; la cavalerie de même. Les flancs, on ne

saurait assez le répéter, sont le faible des troupes; il faut toujours les garder et les fortifier. 8° Tirer le moins que l'on peut avec l'infanterie dans les actions, mais charger avec la baïonnette. 9° Ne jamais employer ma colonne quand l'ennemi a sa cavalerie en bataille derrière son infanterie; ma colonne n'est bonne que lorsque le feu d'infanterie s'engage, malgré que l'on en a, dans une ligne; alors, et s'il ne se trouve point de cavalerie derrière, on forme d'un bataillon de la seconde ligne une colonne fortifiée de quatre escadrons, et l'on perce. 10° Quand on attaque des villages, que le premier corps qui entre y prenne poste, et que ceux qui suivent nettoient entièrement le village. 11° Avoir toujours, outre la réserve, de la cavalerie en seconde ligne; elle n'a pas besoin d'être trop près; on doit la tenir hors du feu jusqu'au moment où elle doit entrer en action. 12° Avoir toujours un peloton de la seconde ligne derrière les canons de la première. 13° Vos flancs, forts de trois bataillons, doivent avoir une réserve de deux compagnies de grenadiers. 14° Avoir toujours trois ou quatre escadrons en réserve derrière la ligne de cavalerie, à l'extrémité, pour déborder l'ennemi, si l'occasion s'en présente. 15° Quand on attaque un poste dont le terrain fait toute la force, ne point se précipiter, marcher avec l'avant-garde, reconnaître la position de l'ennemi, pour faire sa disposition en conséquence, et, si l'on peut, ne point attaquer le taureau par les cornes; au contraire, si l'ennemi s'ébranle, l'attaquer le plus brusquement que l'on peut, sans le marchander le moins du monde. 16° Conduire toujours, lorsqu'on veut attaquer des troupes postées, les dix mortiers avec soi pour en faire deux batteries croisées derrière la ligne, pour bombarder les batteries ennemies dans le temps qu'on marche pour l'attaquer. 17° Ne point bombarder un village, si le vent vient vers nous, mais le bombarder et réduire en cendres, si le vent pousse vers l'armée de l'ennemi.

Voilà quelques règles qu'il faut toujours avoir présentes à l'esprit, pour en faire usage lorsque l'occasion s'en présente. J'en viens à présent aux plans.

Par la position de l'ennemi on voit (plan Ier) qu'il a rétréci son front, ce qui en rend l'attaque difficile, à cause que, en débou-

chant de cette trouée, il faut attaquer avec une tête toute une ligne formée; d'ailleurs, on doit supposer certainement que l'ennemi aura farci le bois de troupes légères d'infanterie. La disposition qu'il faut faire pour l'attaque de ce poste est de se former devant le bois, l'infanterie en première ligne, la cavalerie en seconde; de tirer un corps de douze bataillons pour se rendre maître du bois; de faire des ponts à droite pour pouvoir faire passer la rivière à quelque infanterie avec du canon; après s'être rendu maître du bois, de faire marcher autant d'infanterie que l'on peut pour border le bois; de former une grosse aile de cavalerie entre la rivière et le bois; de refuser la droite et d'attaquer avec la gauche la droite de l'ennemi, pour la prendre en flanc, etc.

Ce terrain dans lequel je suppose que l'ennemi s'est mis (plan II) est très-fort par son assiette. Si l'on pouvait éviter de l'y attaquer, ce serait mon avis; mais s'il y a nécessité absolue de le faire, voici le moyen d'y parvenir. Il faut que ce soit la gauche sur laquelle roule tout le combat, à cause que la droite de l'ennemi est la moins fortifiée. C'est à la cavalerie à faire l'effort de ce côté-là par une grande attaque, en s'appuyant au marais; la droite doit rester hors de la portée du mousquet, pour ne point souffrir inutilement. Le chemin creux, étant très-profond, sert de bornes aux deux armées. Si l'attaque de la cavalerie réussit, on peut marcher avec l'infanterie par la gauche, tourner la droite de l'ennemi et la prendre en flanc. Si l'on attaquait par la droite, on engagerait une affaire meurtrière, incertaine, et où l'on pourrait perdre prodigieusement de monde. Cependant je ferais faire une batterie de mortiers vis-à-vis de la batterie de la droite de l'ennemi qui flanque la cavalerie, pour la faire taire, comme l'on voit par le dessin ci-dessus; car je suppose que le chemin creux de l'ennemi se perd vers sa droite; j'ai même mis quelques bataillons à l'extrémité de ma gauche, avec une batterie qui tire sur la cavalerie ennemie, afin d'en précipiter la fuite et la déroute.

En voyant la position de l'ennemi (plan III), on voit que sa droite est derrière un abatis où il a une grosse batterie qui flanque le village; ensuite son infanterie occupe une hauteur; en-

suite vient le village, une petite plaine, un bois garni d'infanterie, une petite plaine, et sa gauche s'appuie sur l'extrémité d'une colline. Il faut attaquer ce terrain par la droite; alors on évite l'abatis, la hauteur et le village, qui seraient très-meurtriers. Je formerais un ordre de bataille en biais; ma batterie de mortiers serait sur la droite, la cavalerie en seconde et troisième ligne, et tout l'effort doit se faire par la droite. Dès que mon infanterie a enfoncé la gauche de l'ennemi, quelques bataillons pénétreront pour se rendre maîtres du bois. Pour prendre le reste de l'armée en flanc, les cinq bataillons qui ont attaqué l'infanterie, après l'avoir culbutée, se mettront chacun en colonne, pour que la cavalerie puisse passer entre deux et attaquer la cavalerie ennemie qui voudra protéger la retraite de son infanterie. Il faut faire passer par cette trouée le plus de cavalerie que l'on peut, pour qu'elle puisse soutenir l'effort du reste de la cavalerie ennemie, qui pourrait venir au secours de sa gauche mise en déroute. En cas même que la cavalerie soit repoussée, elle peut toujours se rallier sous la protection du feu de mes cinq colonnes d'infanterie. (Plan IV.)

Voici (plan V) une disposition d'autant plus trompeuse, qu'on ne s'aperçoit point du piége que l'ennemi vous tend. Sa première ligne couvre son véritable arrangement; sa cavalerie de la droite s'aligne avec sa seconde ligne, de sorte qu'elle est flanquée par le flanc de son infanterie; la seconde ligne de cette cavalerie déborde la première, de sorte que tout est flanqué; il y a des ravins, chemins creux et étangs devant le front de la ligne; la cavalerie de la gauche est fortifiée par un carré d'infanterie qui s'appuie à un marais. Je n'attaquerais point cette gauche, parce qu'elle est très-fortifiée, et que le ruisseau qui sort de l'étang rétrécit mon front d'attaque; je me déterminerais donc pour la gauche.[a] Il faut que ma cavalerie attaque par échelons, comme on le voit par le plan; la droite de ma cavalerie qui attaque se met escadron derrière escadron, pour éviter le feu d'infanterie qu'elle recevrait en flanc, et qui serait terrible. Il faut que je me serve du ruisseau qui sort de l'étang pour y appuyer ma droite, et que l'infanterie attaque par la gauche, selon qu'on le voit dans

[a] C'est-à-dire la gauche de Frédéric lui-même.

le plan. La difficulté commencera après qu'on aura culbuté la première ligne d'infanterie; alors on trouve un village garni d'infanterie derrière laquelle la ligne battue de l'ennemi peut se rallier. Pour l'empêcher, il faut que notre cavalerie victorieuse tourne d'abord après avoir chassé celle de l'ennemi, pour gagner les derrières de ce village. Il faut, de plus, y attirer votre réserve, et, s'il faut de nécessité attaquer le village, prendre des troupes fraîches de la seconde ligne, qui n'ont point été dans le feu, pour l'exécuter. Dès que vous aurez emporté le village, la bataille est gagnée, et il ne s'agit que de poursuivre chaudement l'ennemi.

Par cette disposition (plan VI), l'on voit que l'ennemi a garni le front de sa cavalerie de chevaux de frise, ainsi que les trois quarts de son armée, qu'à son centre il a une ou deux grosses batteries, qu'à sa gauche il a trente compagnies de grenadiers en première ligne, soutenues en seconde des Hongrois le sabre à la main et six hommes de hauteur, et qu'il a couvert sa cavalerie de la gauche de chevaux de frise. Je n'examine pas si cette disposition est bonne ou vicieuse, mais on n'a qu'à voir ma disposition, et l'on en jugera facilement. On voit que, jusqu'à six cents pas de l'ennemi, je masque mes colonnes d'infanterie derrière la cavalerie; à six cents pas, elles entrent entre les régiments, et tirent le canon en avançant sur la cavalerie ennemie. Si celle-là tient, et laisse devant soi ses chevaux de frise, mon infanterie se déploie et l'abîme avec le feu du canon et des petites armes; si la cavalerie s'impatiente et retire ses chevaux de frise pour attaquer, la mienne fait la carrière, et doit la battre, ayant toujours derrière elle ces colonnes d'infanterie pour la soutenir. Si la cavalerie ennemie est battue, ces bataillons se déploient, et prennent l'infanterie ennemie dans le flanc. Quant à l'infanterie, si les grenadiers autrichiens laissent attaquer leurs Hongrois à la turque, je fais sortir par ma droite deux escadrons, et deux par la gauche du front d'attaque, pour les prendre en flanc, et j'ai encore deux escadrons en seconde ligne pour repousser ce qui pourrait pénétrer, sans compter que mon gros canon en fera un grand meurtre. Ensuite la cavalerie victorieuse n'a qu'à prendre à dos la seconde ligne de l'ennemi, et je suis sûr qu'il sera battu sans grande peine.

Cette disposition (plan VII) est plus raisonnée, plus masquée, et par conséquent plus forte que la précédente. Le front et le flanc de l'infanterie sont couverts de chevaux de frise; la cavalerie est placée devant des carrés d'infanterie entourés de chevaux de frise. Cette cavalerie doit se retirer, en cas que notre cavalerie fasse une attaque sur elle, pour que les attaquants, mis en confusion par ce feu d'infanterie, rebroussent chemin, et qu'alors ils puissent revenir sur ceux qui les ont attaqués. Mais comme il faut tout considérer et mettre à profit dans les dispositions de l'ennemi, leurs chevaux de frise nous sont d'un grand avantage, à cause que cette ligne doit avoir une peine infinie d'avancer. Voici ce que je propose pour attaquer cette armée. Je fais abstraction du terrain; qu'on l'entame par la droite ou la gauche, c'est égal, selon que le terrain paraît le plus favorable. Ma disposition est d'attaquer par la droite; mon infanterie, à six cents pas de l'ennemi, perce la cavalerie; je laisse une colonne de deux bataillons sur l'aile, avec quatre canons, les huit autres bataillons, chacun déployé sur deux lignes, devant la cavalerie, farcis de canons. La cavalerie ennemie souffrira si fort du feu des canons et petites armes de mon infanterie, qu'elle sera obligée de prendre un parti, savoir, celui d'attaquer mon infanterie ou de s'enfuir. Si elle attaque mon infanterie, je n'en suis pas embarrassé; son feu la défendra d'un côté, et ma cavalerie est à portée de la soutenir de l'autre; j'ai dix bataillons dont celui de la gauche de la seconde ligne peut toujours couvrir le flanc, en cas que l'ennemi l'attaque. Mais il est plutôt à supposer que, comme la cavalerie a reçu l'ordre de se retirer derrière ses carrés d'infanterie, elle le fera; en ce cas, il faut attaquer la dernière redoute de l'ennemi la première, ensuite la seconde, et faire, en attendant, tirer tout le canon de ces détachements, tant sur les redoutes que sur la cavalerie qui est derrière. Après que l'on a emporté deux redoutes, la cavalerie, avec une quinzaine d'escadrons, peut choquer, et il faut que toute l'aile la suive. Après la cavalerie ennemie renversée, notre seconde ligne de cavalerie doit tourner sur le corps de bataille de l'ennemi et le prendre à dos, et la droite de mon infanterie doit joindre le corps qui a forcé les carrés, pour tourner l'infanterie ennemie et lui donner en flanc.

L'ennemi ne peut guère m'empêcher de faire ces mouvements, vu qu'il est gêné par ses chevaux de frise, et qu'il ne saurait faire dans un moment un quart de conversion avec une armée, sans compter que le terrain nous peut fournir des parties avantageuses dont on peut profiter pour gêner davantage l'ennemi et l'obliger de ne point bouger de sa situation. On doit avoir la plus grande attention à imprimer aux officiers qui attaquent cette redoute mouvante de ne se point abandonner à une ardeur démesurée, de rester serrés et en ordre, à cause de la cavalerie ennemie toujours prête à profiter du moindre faux mouvement qu'elle pourrait faire. On doit surtout se garder de donner le flanc et de tirer par bataillon; on ne doit employer que le feu de peloton, et, pour l'attaque de ces redoutes, ce doit être un coup de main, la baïonnette au bout du fusil, mais surtout ne point se débander après les avoir chassés, faire tirer beaucoup de canon sur la cavalerie ennemie pour l'éloigner, et, quand on voit que cela réussit, il faut que les bataillons de la seconde ligne forment les premiers la colonne, que, en attendant, la cavalerie approche de la première ligne, et celle-là ne doit former ses colonnes que lorsque la cavalerie est immédiatement derrière elle. C'est alors que la cavalerie doit attaquer avec furie, surtout que les régiments de la gauche doivent prendre garde de n'être point pris en flanc par les régiments ennemis qui se trouvent le plus près du corps de bataille. Voilà, je crois, ce que l'on peut imaginer de mieux. Cependant je ne disconviens point que la besogne ne soit difficile; mais je n'imagine rien de mieux ni de plus sûr que ce que je propose, et je ne puis entamer une armée arrangée de cette manière qu'en attaquant une des extrémités de sa ligne, en employant mon infanterie toujours soutenue de cavalerie, et le plus d'artillerie que le terrain et les circonstances permettent d'y mettre en œuvre. Je ne disconviens pas que l'ennemi, voyant mon attaque décidée, ne fera des efforts pour allonger le flanc de sa bataille; cependant, pour l'empêcher que de l'aile de son corps de bataille il ne dirige son artillerie sur mon attaque, il faut y opposer une espèce de batterie qui la tienne en respect, ou du moins qui l'empêche de diriger son feu vers mon attaque. Selon moi, l'art de la guerre est de déranger les dispositions de l'ennemi par des di-

versions qui le forcent d'abandonner les projets qu'il avait formés; surtout si on peut l'obliger à changer sa disposition, on peut compter que la bataille est à demi gagnée, parce que sa force consiste dans son assiette fixe, et si je l'oblige à remuer ses troupes, le moindre mouvement en rompt l'ensemble et détruit la force de sa disposition.

On voit par le plan ci-joint (VIII) que le poste de l'ennemi est excessivement fort, et que le seul endroit par où il est attaquable est celui où il a placé ses chevaux de frise. Supposons donc qu'il fallût absolument l'attaquer, cela ferait une affaire de poste purement et simplement. Voici mon projet: on voit que je forme ma première ligne d'infanterie, que, vis-à-vis de l'endroit que je veux attaquer, je forme au-devant deux lignes d'infanterie, que je détache à chaque aile deux bataillons destinés pour attaquer ou masquer les deux redoutes des deux flancs de l'attaque, que mes deux batteries à bombes doivent y jeter dessus sans discontinuation, pour favoriser l'assaut du corps qui attaque; l'infanterie doit faire tirer beaucoup son canon en avançant vers la ligne; elle doit marcher un bon pas et ne tirer que lorsqu'elle se trouve sur les chevaux de frise de l'ennemi, et si elle parvient à déposter l'infanterie ennemie, elle doit s'approprier ses chevaux de frise et s'y tenir jusqu'à ce que la cavalerie arrive; alors elle se met en colonne, et la laisse déboucher pour charger l'ennemi. Une trouée comme celle-là, faite dans un poste, oblige l'ennemi à en abandonner tout le front; alors vous pouvez y entrer avec toute votre armée, et agir ensuite selon que les circonstances l'exigent. Mais mon avis est qu'on ne saurait mettre assez de vigueur et de vivacité dans des moments où un ennemi commence à se mettre en désordre, pour achever sa déroute.

On voit, par toutes ces dispositions différentes de combats, combien les circonstances obligent à varier les dispositions, et qu'un tertre ou un marais bourbeux ne doivent pas être négligés, pour peu qu'on puisse s'en servir. Le point principal est de soutenir toujours une arme par l'autre, de fortifier la cavalerie par l'infanterie et le canon, et d'avoir toujours de la cavalerie à portée de soutenir l'infanterie. Je ne dois pas omettre que, dans toutes les occasions où les combats ne s'engagent qu'en un en-

droit, il faut que la réserve se tienne de ce côté-là, soit à la droite, soit à la gauche, car, en cas d'accident, cette réserve peut réparer le combat et vous donner la victoire. On voit donc clairement que le grand art d'un général consiste à bien connaître le terrain, à profiter de tout ce qu'il a de favorable pour lui, à savoir faire sa disposition convenable pour chaque occasion, et c'est dans ces sortes d'affaires de poste où il faut, pour que votre disposition soit bonne, qu'on se règle sur celle de l'ennemi et sur le terrain où l'on veut combattre. Je me flatte que ces petites esquisses de terrain et d'armées qui s'y trouvent postées pourront du moins faire juger, en voyant une armée rangée en bataille, dont on examine le terrain autant que cela se peut dans ces moments critiques, quel peut être l'ordre de combat que l'ennemi a donné à ses troupes, ce qui sert de guide à l'attaquant pour régler ses dispositions sur ces connaissances.

BATAILLES.

Les batailles sont des actions générales où toute l'armée s'engage avec celle de l'ennemi; c'est ce que j'appelle affaires de rase campagne, à cause qu'elles n'ont rarement lieu que dans des terrains ouverts. C'est dans ces occasions-là où il ne faut point marchander l'ennemi, se former promptement, marcher tout de suite à lui en ligne parallèle de son front. La cavalerie seule est en état de décider d'une journée pareille; la nôtre doit faire la grande attaque tout de suite, avoir une réserve de hussards qu'elle peut envoyer sur-le-champ, après avoir culbuté l'ennemi, à dos de son infanterie. Dans une occasion semblable, je répondrais bien que l'affaire ne serait ni longue, ni meurtrière, et que l'infanterie ne serait que spectatrice du combat; sa besogne étant très-facilitée, elle ne pourrait servir tout au plus que pour achever de battre un corps d'infanterie déjà ébranlé, et que son feu achèverait de dissiper. (Plan IX.)

Un avantage comme celui d'une plaine serait trop grand pour nous, et nous ne devons nous attendre qu'à des affaires de postes ou à de fortes dispositions de la part des ennemis; c'est dans ces sortes d'affaires, ou pour faire finir un feu d'infanterie qui sou-

vent s'engage mal à propos, qu'on doit faire ma colonne, fortifiée de deux ou quatre escadrons de cavalerie, qui sûrement achèvera de décider l'affaire.

DES RETRAITES.

Les retraites sont de toutes les manœuvres de guerre les plus difficiles. Il faut empêcher que l'armée se décourage, il faut éviter la confusion. Pour empêcher que l'armée se décourage, on dit qu'il faut reculer pour mieux sauter, on leur fait des contes borgnes, on débite des nouvelles avantageuses, etc. Quant à la retraite, il faut prévoir toutes les chicanes que l'ennemi vous peut faire, occuper d'avance les postes ou les endroits dont il pourrait profiter pour vous inquiéter, et c'est dans ces marches où il faut être plus sévère qu'à l'ordinaire, pour empêcher les officiers de se négliger. Malgré tout cela, il est bien difficile d'empêcher qu'une arrière-garde ne souffre pas, si elle a des pandours à ses trousses, surtout si la marche traverse un pays fourré.

DIFFICULTÉ DES SURPRISES DE CAMPS; DIFFICULTÉ D'ATTAQUER UNE ARMÉE EN MARCHE.

Il est, pour ainsi dire, impossible de surprendre les Autrichiens dans leurs camps; ils ont trop grand nombre de troupes légères, dont une partie couvre leur camp et l'autre est toujours occupée à vous entourer, vous observer et vous harceler. Le hasard cependant pourrait faire réussir un pareil dessein; mais il n'y a que les fous qui comptent sur le hasard. On dit de même dans beaucoup de livres de guerre que le moment favorable de prendre l'ennemi au dépourvu, c'est de l'attaquer dans sa marche; mais c'est beaucoup plus difficile que l'on ne pense; en voici les raisons. D'ordinaire on ne campe tout au plus près qu'à une demi-lieue de l'ennemi; si rien ne sépare les armées, on peut compter qu'elles se battent tout de suite; mais si elles ont des défilés entre elles, ou qu'il y ait un terrain difficile entre les deux armées, comment atteindre celle de l'ennemi? Ce ne pourrait être

qu'avec la cavalerie; mais si le terrain par où marche l'ennemi ne convient qu'à l'infanterie, comment ma cavalerie pourra-t-elle agir? C'est donner trop au hasard que d'entamer ces sortes d'expéditions à la légère. Mais si les armées campent à deux ou trois milles les unes des autres, il est impossible de joindre celle de l'ennemi, si elle marche par sa droite ou par sa gauche, à moins que son mouvement ne tende qu'à s'approcher de vous. En ce cas-là, et si vous jugez convenable d'engager une action, vous pouvez marcher à la rencontre de l'ennemi; 1° savoir si ce terrain où il veut camper vous est favorable; 2° partir de nuit pour ne pas arriver trop tard; 3° engager l'affaire sans délai et brusquement. Mais en ce cas, et après cette marche de nuit que vous aurez faite, il vous sera très-difficile de poursuivre cet ennemi, si vous venez à bout de le battre, et la poursuite est plus nécessaire et plus utile que la bataille même.

DE LA POURSUITE.

Il y a trois sortes de poursuites: poursuites de détachements, poursuites d'ailes d'armée, poursuites d'armées entières. Celles de la première espèce doivent se faire avec prudence; surtout, plus le détachement est faible, et plus il doit appréhender des embuscades. Si c'est un corps détaché de l'armée qui poursuit un corps détaché de l'armée ennemie, il doit craindre, s'il le presse trop, qu'il sera secouru de son chef, et par conséquent craindre l'approche de ces secours, qui de victorieux pourraient le rendre vaincu. C'est donc à la prudence de l'officier qui commande ce détachement à prévoir ce qui peut arriver, à observer le terrain, s'il est propre à des embuscades, et à arrêter l'ardeur de ces troupes, s'il a lieu de craindre ou l'arrivée des secours ennemis, ou quelque piége que le fuyard prendra lieu de lui tendre à la faveur d'un terrain propre à seconder ses vues. La poursuite d'une aile victorieuse engage à des considérations à peu près semblables. Il faut que les officiers de cavalerie sur lesquels roule cette besogne aient l'esprit présent, et qu'ils se gardent de poursuivre trop chaudement la cavalerie ennemie, s'ils voient ou des haies, ou des villages garnis d'infanterie; dans tous les autres

cas où il y a des plaines et des hauteurs, et où l'on est sûr qu'il n'y a point d'infanterie, il faut, après avoir culbuté la cavalerie, la poursuivre chaudement jusqu'à ce qu'on voie que tous les différents corps qui composent les fuyards se confondent. Alors quelques escadrons qui poursuivent à coups de pistolet ces gens en déroute suffisent pour en augmenter la terreur, pourvu qu'une grosse ligne de cavalerie bien serrée la soutienne au grand trot, et tâche de profiter d'un défilé pour faire nombre de prisonniers sur ces fuyards, que le nombre embarrasse dans ce moment, et que la confusion totale empêche d'agir et de s'opposer au moindre effort des victorieux. Dès qu'un général de cavalerie voit une confusion générale à l'aile qu'il a chargée et battue, il peut détacher ses hussards et ses dragons pour tomber à dos de l'infanterie ennemie, pour faciliter par là le succès de la bataille. Il peut encore détacher des corps vers les lieux où l'ennemi probablement doit faire sa retraite, ce qui achèverait de le déconcerter; des troupes qui s'enfuient prennent toujours le chemin par lequel elles sont venues, parce que la multitude, qui décide dans une fuite, n'en connaît pas d'autre. Quant à l'armée en général, il est sûr que c'est l'ordre qui décide de la supériorité, et qu'une armée qui est battue n'est qu'un nombre d'hommes qui rompent l'arrangement dans lequel on les a mis et qui les rendait redoutables, et par conséquent se mettent hors d'état d'obéir au commandement de ceux qui pourraient les conduire. Autant respectable que se rend un général par son habileté avant que son armée soit mise en confusion, autant se réduit-il à rien, avec toute sa science, dès le moment que la confusion se met dans ses troupes; il peut aussi peu donner des preuves de son habileté qu'un violon peut jouer, quelque grand maître qu'il soit, si ses quatre cordes se cassent sous son archet.[a] C'est donc ce moment de confusion où tout l'ordre se détruit, où tout commandement cesse, où l'habileté devient inutile, dont un bon général doit profiter; car toute bataille qui ne se donne pas pour terminer la guerre devient une effusion de sang inutile à l'État. Si vous avez donc travaillé pendant toute une campagne à trouver le moment où vous pourrez mettre l'ennemi en confusion, il faut en profiter

[a] Voyez t. XII, p. 203; t. XIX, p. 276.

quand il est arrivé. Pour cela, 1° il faut mener avec soi du pain pour quelques jours; 2° il faut poursuivre l'ennemi quelques jours, surtout celui de la bataille; s'il ne peut trouver le moment de se recueillir, il fuira toujours plus loin; s'il fait même mine de s'arrêter quelque part, il faut le brusquer où il paraît vouloir faire ferme, ne point épargner les troupes alors, soit par des fatigues ou des attaques nouvelles, puisqu'il s'agit, par ces fatigues-là, de leur procurer par la suite un long repos. Chaque jour de poursuite diminuera l'armée ennemie de quelques milliers d'hommes, et bientôt il ne lui restera plus de corps assemblé, surtout si l'on fait tous les efforts possibles pour leur enlever le bagage. C'est par ces sortes d'actions que, dans peu de campagnes, on fait plus de chemin que d'autres généraux dans beaucoup d'années; mais cela n'est pas facile, car beaucoup d'officiers se tiennent quittes pour avoir fait leur devoir à la rigueur; la plupart sont si aises que la bataille soit finie, qu'on a bien de la peine à leur inspirer cette nouvelle ardeur de poursuivre. Il faut surtout bien choisir les officiers détachés pour hâter la fuite des ennemis, et prendre les meilleurs de tous; au défaut de quoi on réussirait aussi peu que le prince Eugène et Marlborough, qui, après la bataille de Malplaquet, détachèrent le général Bülow, des Hanovriens, qui se garda bien d'approcher de l'arrière-garde française, et ne la suivit qu'à six mille pas.

DES DISPOSITIONS DIFFÉRENTES D'ARMÉE.

Je ne parle point des dispositions différentes pour les passages de rivières, pour les retraites, pour les surprises d'armée, à cause que j'en ai parlé dans ma première partie; mais je recommande à tous ceux qui sont chargés d'en faire de penser surtout à garder leurs flancs et à fortifier l'infanterie par la cavalerie, celle-là par l'infanterie, l'une et l'autre par le canon, à joindre les secours de la fortification et des mines à ceux-là, et d'employer le tout selon les circonstances dans lesquelles ils se trouvent et selon le terrain dans lequel ils sont placés. Je ne parle point d'attaques de retranchements, à cause que ce n'est point l'usage de nos voisins

de se retrancher; mais s'il faut attaquer un retranchement, il faut se résoudre le jour que l'ennemi commence à y travailler, ou n'y point penser du tout, à cause que chaque moment que vous perdez est autant de gagné pour lui, dont il profite pour se rendre plus redoutable. La principale attention dans ce qui concerne l'attaque même est de profiter du terrain, des ravins ou des fonds pour masquer à l'ennemi l'endroit par lequel on veut faire son plus considérable effort, pour qu'il ne puisse point y porter des troupes.

DES GRANDES PARTIES DE LA GUERRE.

PROJETS DE CAMPAGNE ET RÉSOLUTIONS A PRENDRE SUR DES MOUVEMENTS DE L'ENNEMI, POUR RECONNAITRE SES FAUSSES DÉMONSTRATIONS DES VÉRITABLES, POUR SE GARANTIR DE SES TROUPES LÉGÈRES, ETC.

PROJETS DE CAMPAGNE.

Les projets de campagne se règlent sur les forces que l'on a, sur celles de l'ennemi, sur la situation des pays où l'on veut porter la guerre, et sur l'état actuel de la politique de l'Europe. Si l'on veut faire la guerre, il faut savoir si l'on est supérieur à son ennemi, soit en nombre, ou en valeur intrinsèque des troupes; si le pays que l'on veut attaquer est ouvert, ou couvert d'une rivière, ou montueux, ou rempli de places fortifiées; si vous avez des rivières pour faciliter le transport de vos vivres, ou s'il les faut faire conduire par chariots; si vous avez des places fortes vers cette frontière, ou en quoi consiste votre ligne de défense. Il faut savoir, de plus, quels sont les alliés de ce prince, sur quoi roulent les traités qu'il a faits avec eux, à quel point montent leurs forces, s'ils donneront des auxiliaires, ou s'ils agiront par diversions. Toutes ces connaissances sont nécessaires pour pouvoir établir avec fondement l'état de la guerre; mais ces points importants sont traités à la légère par les ministres, qui n'agissent pour la plupart qu'avec passion, qui entreprennent une guerre par un mouvement de vanité ou par un désir de cupidité aveugle, ou même par haine et par animosité. Quiconque lit l'histoire, je

ne dis pas des siècles reculés, seulement du dernier siècle, se convaincra de la vérité de ce que j'avance. Je crois qu'un homme raisonnable, dans le calme des passions, ne commence jamais une guerre où il est obligé dès le commencement d'agir défensivement; on a beau étaler de grands sentiments, toute guerre qui ne mène pas à des conquêtes affaiblit le victorieux et énerve l'État. Il ne faut donc jamais en venir à des hostilités, à moins que d'avoir les plus belles apparences à faire des conquêtes, ce qui d'abord détermine l'état de la guerre et la rend offensive. Mais comme dans toutes nos guerres l'Europe se divise en deux grandes factions, il en résulte un certain équilibre de forces qui fait que, après bien des succès, on n'est guère avancé lorsque la paix générale se fait; de plus, lorsqu'on est obligé de diviser ses forces pour faire front de tous les côtés où l'on a des ennemis, il n'y a guère de puissance en état de subvenir aux frais énormes qu'exigent trois ou plus d'armées qui doivent toutes agir offensivement, ce qui fait que dans peu les efforts ne se font que d'un côté, tandis que les autres armées coulent des campagnes infructueuses et oisives.

Si l'on veut se promettre de grands avantages, il ne faut s'attacher qu'à un ennemi, et faire tous ses efforts contre lui; alors on doit se promettre les plus grands succès. Mais les conjonctures ne permettent pas de faire tout ce que l'on voudrait, et souvent on se voit obligé à prendre des mesures que la nécessité vous impose. Les plus grands défauts des projets de campagne sont ceux qui vous obligent à faire des pointes;[a] j'appelle pointes des corps d'armée qu'on aventure trop loin de ses frontières, et qui ne sont soutenus par rien. Cette méthode est si mauvaise, que tous ceux qui l'ont suivie s'en sont mal trouvés. Il faut donc commencer par agir dans le grand comme on le fait dans le petit. Dans un siége, personne ne s'avise de commencer par la troisième parallèle, mais par la première; on marque le dépôt des vivres, et tous les travaux que l'on pousse en avant doivent être soutenus par ceux de derrière; de même, dans les batailles, les seules dispositions bonnes sont celles qui se soutiennent mutuellement, où

[a] Voyez t. III, p. 58 et 88; t. VII, p. 80; t. XVII, p. 307; t. XIX, p. 73; ci-dessus, p. 8.

aucun corps n'est hasardé tout seul, mais sans cesse soutenu par d'autres. Il faut de même traiter la guerre en grand; si vous trouvez un pays où il y a des montagnes, faites de ces montagnes votre ligne de défense, occupez-en les principales gorges par des détachements, et mettez-vous du côté de l'ennemi pour soutenir cette ligne; car on ne défend rien en se mettant derrière rivière ni montagne, mais en restant de l'autre côté. Si vous trouvez un pays où il y a nombre de places fortes, n'en laissez aucune derrière vous, mais prenez-les toutes; alors vous cheminez méthodiquement, et vous n'avez rien à craindre de vos derrières. Si vous prenez beaucoup de places, faites-en démolir la plus grande quantité pour épargner des garnisons, et ne conservez que celles dont vous avez besoin pour vos vivres et pour votre sûreté en cas de retraite. Après avoir supposé ce que vous voulez faire, raisonnez comme l'ennemi, supposez ce qu'il peut vous opposer, et rédigez votre projet sur les difficultés qu'il vous fera. Il faut que tout soit calculé d'avance, et que l'on ait compté sur tout ce que l'ennemi peut faire; car c'est la marque d'un homme superficiel ou ignorant dans le métier de la guerre, lorsqu'il est obligé de dire : Je ne l'aurais pas cru. [a] Prévoyez donc tout, et en ce cas-là vous aurez d'avance trouvé remède à tous les inconvénients, car ce que l'on pense à tête reposée vaut mieux cent fois que des résolutions prises sur-le-champ, qui ne sont ni digérées ni pesées; les impromptu peuvent réussir, mais ils valent toujours mieux lorsqu'on les a faits d'avance. Il faut aussi bien distinguer les projets de campagne qui se font au commencement d'une guerre, ou après quelques campagnes. Ceux de la première espèce, s'ils sont bien faits, peuvent décider de toute la guerre, si l'on sait bien prendre tous les avantages sur l'ennemi que vous donnent ou vos forces, ou le temps, ou un poste dont vous vous rendez maître le premier. Ceux de la seconde espèce se règlent sur tant de circonstances, qu'il est impossible de prescrire des règles générales, sinon de garder sa ligne de défense et de ne point pousser de pointes. Surtout, dans tous ces projets, de quelque nature qu'ils soient, il faut que la première attention soit pour les vivres, non pour savoir si l'on en aura pour quinze jours, mais

[a] Voyez t. XXVI. p. 517.

pour toute la campagne. Pour faire de bons projets dans le courant de la guerre, il faut avoir des espions dans le cabinet des princes ou dans les bureaux de guerre; dès que vous êtes informé des intentions de l'ennemi, il vous est facile de rompre ses mesures, et vous pouvez toujours entreprendre hardiment ce qu'il appréhende le plus, car c'est une règle certaine qu'il faut faire le contraire de ce qu'il désire. Le beau d'un projet de guerre est que, en risquant peu, vous mettez l'ennemi en danger de perdre tout; exemples : surprise de Crémone, batailles de Luzara, de Cassano, passage de Thann et Belfort, Turenne, etc. Lorsque la ruse se joint à la force, alors le général est complet; c'est le grand art de tromper l'ennemi, et il faut que cela se fasse d'une manière plausible; exemples : Starhemberg au passage de l'Adda pour secourir le roi de Sardaigne; prince Eugène avant la bataille de Turin; Luxembourg à Landau, nota benè, chef-d'œuvre. Ce sont là les grands modèles qu'il faut étudier; mais la guerre de troupes légères que font les Autrichiens donne des entraves à un général; il est réduit lui-même à la défensive, et a bien de la peine à en imposer à ses ennemis.

DE LA GUERRE DÉFENSIVE.

Les projets de guerre défensive roulent sur les camps forts où l'on se campe avec l'armée dans des situations avantageuses, et sur des détachements que l'on fait à droite et à gauche de l'ennemi pour lui enlever ses vivres, pour battre ses fourrageurs, pour l'énerver et le ruiner petit à petit, mettre la misère dans ses troupes, faute de vivres, provoquer la désertion et, selon la raison de guerre, en profiter dans la suite. On ne doit jamais se restreindre si absolument dans une guerre défensive et se priver des moyens de profiter des fautes de l'ennemi, comme on réduisit l'armée de Catinat lorsqu'il devait couvrir la Provence, le Dauphiné et la Savoie, et qu'on lui laissa manquer de caissons et de mulets dans son armée, de sorte que, pour subsister, il était obligé de demeurer cloué dans son poste. Une défensive bien conduite doit avoir toutes les apparences d'une guerre offensive; elle ne doit en différer que par les camps forts et le ménagement

que l'on a de ne point hasarder de bataille, à moins que d'aller à jeu sûr. C'est principalement dans cette sorte de guerre qu'il faut surtout mettre en œuvre tout ce qui est chicane, finesse et ruse de guerre; un général bien habile dans cette partie changera bientôt la défensive en offensive audacieuse; il ne faut que donner lieu à l'ennemi de ne faire que deux fautes dont il faut profiter d'abord et changer ainsi l'état de la guerre. Il nous est très-difficile, à nous autres Prussiens, de faire une guerre défensive dans ce genre contre les Autrichiens, à cause de leur grande supériorité de troupes légères, tant cavalerie qu'infanterie. Notre infanterie ne peut se regarder que comme les légionnaires romains; ils sont faits et dressés pour les batailles; leur ensemble et leur solidité en fait la force. La manière de combattre des troupes légères est toute différente; nous n'en avons point d'infanterie, et nos hussards ne sont pas assez nombreux pour pouvoir se soutenir en partis contre ceux de la reine de Hongrie. Il est donc certain que, pour mettre quelque égalité entre nos deux armées, il me faut au moins encore deux mille hussards et un corps de quatre mille hommes de troupes légères d'infanterie, divisées en compagnies franches; mais c'est l'œuvre du temps et des finances de produire ces excellents arrangements, auxquels il en faudra venir pourtant tôt ou tard en cas de guerre.

DES FAUSSES ET DES VÉRITABLES DÉMONSTRATIONS DE L'ENNEMI.

Il est très-difficile de distinguer à coup sûr les fausses des vraies démonstrations de l'ennemi; voici tout ce que l'on peut dire de plus plausible sur cette matière. La meilleure méthode, dont le prince Eugène s'est toujours bien trouvé, c'est d'avoir un bon espion à la cour du prince avec lequel l'on est en guerre, ou du moins d'avoir un espion d'importance dans l'armée ennemie, qui vous avertisse des desseins de son général. Si ces deux moyens vous manquent, il faut étudier la méthode du général qui commande l'armée que vous avez devant vous. La plupart des généraux suivent à peu près le même train; lorsqu'on le connaît,

on peut juger, tant par leurs mouvements que par la manœuvre des troupes légères, quel peut être leur dessein, et, quant aux différents desseins qu'ils pourraient former, le plus sûr est de supposer qu'ils feront ce qui vous est le plus désavantageux; si vous tâchez de les prévenir de ce côté-là, du moins, s'ils ont un autre dessein, le succès ne vous en sera-t-il pas aussi préjudiciable. Une bonne méthode, c'est de se camper proche de l'ennemi; alors vous voyez ce qu'il fait, et vous êtes en état de vous opposer à ses desseins; mais s'il est[a] à quelques marches de votre armée, on vous fera à tout moment de faux rapports, et il pourra vous arriver de faire un mouvement à contre-temps, ce qui gâtera toutes vos affaires. Mais, si vous avez l'ennemi en vue, vous n'avez qu'à ouvrir les yeux pour savoir ce qu'il fait. De plus, les camps les plus voisins de l'ennemi sont les plus paisibles, toutes fois et quantes on y est en règle. Les principales choses qu'il faut couvrir dans nos guerres, ce sont les magasins, et c'est sur eux que doivent rouler la plupart des projets de l'ennemi. S'il s'agit de gagner des défilés ou des passages dont le succès d'une campagne dépend, c'est un autre sujet de marche; et enfin, lorsque l'on a des corps détachés, on doit être très-attentif à pouvoir y porter du secours, au cas que l'ennemi, avec toute son armée, tente de détruire un de ces détachements. On peut soupçonner l'ennemi d'un pareil dessein dès le moment qu'un grand corps de troupes légères intercepte la communication de votre armée à ce corps, et sans balancer il faut faire pousser ces troupes légères pour porter du secours au corps détaché, qui, s'il n'est pas déjà engagé avec l'ennemi, le sera incessamment. Il résulte de toutes ces attentions et soins différents qu'un général d'armée doit être d'une vigilance infatigable, songer à tout, prévoir tout, et observer jusqu'aux moindres démarches des ennemis. S'il néglige le moins du monde de ces attentions pendant tout le cours de la campagne, il peut compter que l'ennemi ne tardera pas à l'en faire repentir.

[a] Le mot *est* manque dans l'original.

DES RUSES DE GUERRE.

Il est tant de différentes espèces de ruses, qu'il serait bien difficile de les rapporter toutes; il en est pour les guerres de siéges, pour les guerres de campagne, pour les surprises, et encore pour les dispositions de combats. Les ruses de guerre s'emploient pour tromper l'ennemi et pour lui cacher vos desseins. Dans les guerres de siéges, ces ruses ont deux fins, l'une de détourner l'ennemi d'une place que l'on veut assiéger, l'autre d'affaiblir la garnison de cette place. Pour cet effet, on forme des magasins à deux différents endroits. (*NB.* Cette ruse est trop coûteuse pour être pratiquée souvent et par tout le monde.) On assemble l'armée dans un endroit éloigné de la place que l'on veut véritablement assiéger; on fait mine d'en vouloir faire investir une autre, ce qui produit pour l'ordinaire que l'ennemi tire des troupes des places éloignées, pour renforcer la garnison de celle qui est menacée; alors, par des détachements et des contre-marches, on tourne brusquement vers la place qu'on avait résolu d'assiéger, dont la garnison se trouve affaiblie par le détachement qu'elle a fait. Les ruses que l'on emploie pour la guerre de campagne sont infinies; les unes sont en discours que l'on publie de desseins auxquels on ne pense pas, pour cacher ceux que l'on médite; les autres consistent dans des mouvements d'armée concertés, où l'on fait marcher un corps d'un côté et où l'on fait toutes les dispositions pour le suivre, sur quoi on marche de l'autre, et cette fausse avant-garde devient ensuite votre arrière-garde. Dans une guerre absolument offensive, on fait mine de vouloir pénétrer par trois endroits différents dans le pays ennemi, pour cacher l'endroit par lequel on a dessein d'y entrer, afin d'y trouver moins de résistance. Les passages de rivières exigent beaucoup de ces sortes de ruses, et le plus fin l'emporte; il s'agit alors de même de cacher à l'ennemi l'endroit où l'on a intention de passer cette rivière, pour trouver moins de résistance à ce passage et avoir le temps de le faire avec l'armée avant que l'ennemi en soit averti. Laisser une ligne dans son camp et marcher la nuit avec

la seconde, c'est une ruse de guerre; faire des feux dans un camp que l'on abandonne, et y laisser du monde qui y fait du bruit, est une ruse de guerre dont on se sert pour cacher son décampement à l'ennemi. Toutes les fausses attaques sont des ruses de guerre; par exemple, que l'on envoie un corps qui fait quelque démonstration comme s'il voulait attaquer l'armée ennemie, mais qui cependant ne s'engage pas, tandis que l'on attaque et défait un détachement de cette armée mal posté. Si l'ennemi vous respecte, et que vous trouviez à propos de vous battre, inspirez-lui de la sécurité, faites semblant de le craindre, préparez des chemins en arrière, et son amour-propre vous servira mieux que votre force. S'il est trop audacieux, affectez de vouloir en venir aux mains, tâchez de battre quelque petit détachement, tâchez de le harceler, et il deviendra plus traitable. S'il est plus fort et plus nombreux que vous, employez toutes vos ruses à lui faire faire des détachements, et, dès qu'il les a faits, profitez du moment pour le battre. Il y a des ruses pour surprendre des places, exemple : prince Eugène, lorsqu'il surprit Crémone; des ruses pour que l'ennemi ne devine pas votre but; pendant l'hiver, par exemple, celui qui rassemble le premier ses troupes et tombe sur le quartier des ennemis a toujours gain de cause; alors la ruse va à cacher l'assemblée de vos troupes ou à y donner d'autres motifs, comme de relever la *Postirung*, [a] ou de changer quelques régiments de quartiers. L'exacte disposition de la marche des troupes pour le moment de leur réunion décidera de votre entreprise. Les retranchements peuvent aussi être comptés parmi les ruses de guerre quand on en tourne l'usage à cette fin; cela ne doit servir que pour rendre un ennemi plus hardi et l'induire à hasarder des manœuvres indiscrètes vis-à-vis de votre armée, comme de lui prêter le flanc, de faire des marches sans précaution, de passer une rivière dans votre voisinage. Alors il est temps de quitter ce retranchement pour punir l'ennemi de sa

[a] Au lieu du mot *Postirung (Winter-Postirung)*, Frédéric a mis dans ses *Règles de ce qu'on exige d'un bon commandeur de bataillon en temps de guerre* : « la chaîne des quartiers d'hiver, » et dans son écrit *Des marches d'armée* : « le cordon qui doit couvrir les quartiers d'hiver. »

sottise. Afin donc de diriger toutes vos démarches vers le but où vous tendez, il faut faire nombre d'ouvertures à ce retranchement, pour que vous en puissiez sortir sans embarras. On fait de faux détachements, que l'on rappelle peu de temps après; on commande des fourrages pour induire l'ennemi d'y envoyer sa cavalerie, on les contremande, et ensuite on tombe sur cette armée affaiblie par l'absence de ses fourrageurs. Dans ses marches, quand on est près de l'ennemi, on fait paraître de fausses têtes de colonnes pour lui donner le change. Enfin je ne finirais jamais, si je voulais faire l'énumération de toutes les inventions que l'occasion fournit, et dont on se sert à la guerre pour tromper son ennemi.

J'en viens aux ruses pour les dispositions. Notre marche par colonnes serrées qui font front à l'ennemi, et qui tout d'un coup se changent en ligne oblique, peuvent être comptées de ce nombre; nos colonnes que nous cachons derrière une aile de cavalerie jusqu'au moment que nous voulons nous en servir sont également de ce nombre; les colonnes d'infanterie masquées par la cavalerie, et qui paraissent à six cents pas, se déploient et font feu sur l'ennemi, sont également du même genre; la disposition des Autrichiens avec leurs carrés d'infanterie derrière la cavalerie peut s'y ranger tout de même; une cavalerie cachée par le terrain, et dont on se sert inopinément, soit pour gagner, derrière un terrain couvert, le flanc ou le dos de l'ennemi, est encore ruse de guerre; c'en est encore une que de cacher un corps dans des broussailles ou dans des fonds un jour de bataille, et qui paraît tout à coup comme un secours, et qui décourage l'ennemi et donne une confiance nouvelle à vos troupes. Toutes les fausses attaques que l'on fait à une armée postée sont des ruses de guerre, car elles servent à diviser son attention et à l'éloigner du projet que vous avez formé et de l'endroit par lequel vous avez résolu de percer. Dans les attaques de retranchements, on se sert des fonds qui en sont proches pour y former les corps par l'effort desquels on veut y pénétrer; c'est de même, comme je l'ai dit, pour tromper l'ennemi. Souvent même il faut tromper et votre adversaire, et vos propres troupes, et cela arrive lorsque l'on est sur la défen-

sive; cela s'appelle faire la guerre de contenance. L'année 1673, lorsque M. de Turenne défendait l'Alsace contre l'armée supérieure du double que commandaient le Grand Électeur et M. de Bournonville, il recula jusqu'à Saverne, Bitche, et la Petite-Pierre. Dans ce dernier camp, qu'il avait intention de quitter pour se retirer en Lorraine, la veille de son départ, il fit travailler à un retranchement; cela trompa son armée et les ennemis également; le lendemain, il décampa, et se retira en Lorraine sans perte. Une armée doit donc toujours faire bonne contenance, et, lorsqu'elle est sur le point de se retirer, se présenter de si bonne grâce, que l'ennemi puisse croire plutôt que son intention est de combattre. Mais après avoir bien occupé les lieux difficiles de son passage, son décampement doit se faire avec toute la promptitude possible, sans cependant nuire à l'ordre. La disposition de l'échiquier sur plusieurs lignes me semble la meilleure. Les dernières troupes se rompent par les extrémités ou les ailes, de sorte que ce qui reste de l'armée se trouve toujours appuyé par les troupes que l'on a postées d'avance au défilé. Cachez donc toujours vos desseins à l'ennemi, tâchez de pénétrer les siens, réfléchissez longtemps, agissez avec vivacité et promptitude, ne manquez jamais de vivres, et à la longue vous serez le maître de votre ennemi. Mais ne vous endormez jamais, surtout réveillez-vous après vos succès; la bonne fortune est dangereuse, en ce qu'elle inspire la sécurité et le mépris de l'ennemi. Cela fut cause qu'un aussi grand homme que le prince Eugène se vit enlever ses magasins de Marchienne après l'affaire de Denain.

DE CE QUE L'ON PEUT OPPOSER AUX TROUPES LÉGÈRES DE LA REINE DE HONGRIE.

Les troupes légères de la reine de Hongrie obligent d'abord à faire deux détachements, l'un sur la droite, l'autre sur la gauche de votre armée, pour les empêcher de vous tourner. On peut opposer hussards à hussards, infanterie à infanterie; mais comme nous n'avons pas d'infanterie légère, il faudra penser sérieuse-

ment, avec le temps, de s'en former d'artificielle. On pourrait facilement former un ou deux régiments de déserteurs français, et trouver de vieux officiers qui ont été enveloppés dans la dernière réduction, pour les commander. Ces gens ne doivent faire que des partis, soit pour inquiéter des grand' gardes, des détachements, soit pour enlever de petits corps mal postés, en un mot, le service de compagnies franches. Mais voici le grand obstacle, et qui, dans les États de la Reine, donnera toujours la supériorité à ses troupes légères sur les nôtres : c'est la faveur du pays, volontaire ou contrainte, ce qui fait que notre armée ne se trouve avertie de rien, et que les ennemis ont d'abord vent du moindre petit détachement qui sort de notre camp. Nous ne pouvons pas nous garantir contre les espions dans leur pays, à cause que l'armée est obligée de vivre, et que, parmi le nombre de ceux qui nous vendent des denrées, il y a sûrement de ces sortes de gens; que les grand' gardes aient toute la vigilance possible, comment connaîtront-ils un espion, et comment le distinguer d'un autre paysan? Cela donc étant impossible, on se voit obligé de faire une guerre serrée, de n'envoyer que des détachements forts hors de l'armée, et de n'entreprendre qu'à coup sûr. Dans le cours d'une campagne, on n'a guère à appréhender de l'effort des troupes légères; le butin est leur objet, et, quoi que fassent leurs généraux, on ne leur fera jamais perdre l'inclination du pillage. Deux mois de campagne en rétabliront la routine sur le pied que cela était la dernière guerre. Il ne résulte donc d'avantage de ces troupes légères, pour la reine de Hongrie, que de fatiguer nos troupes par les escortes et les fourrages, où nous sommes obligés d'employer le triple de troupes qu'eux; mais il en résulte un bien très-grand pour notre armée: c'est que ces escarmouches continuelles l'aguerrissent et lui font mépriser les dangers, que nos officiers se forment, tandis que nos ennemis, dans un camp tranquille, sont comme dans leur garnison, et sentent une impression bien plus vive à l'approche d'une bataille que nos troupes, que des escarmouches continuelles familiarisent avec le danger. Ces troupes légères peuvent donc être nuisibles seulement dans un cas, qui est celui des retraites, et encore faut-il

que la marche conduise l'armée par un pays montueux, fourré et difficile; dans ces terrains, il est impossible de se retirer sans perte, quelque disposition et quelque précaution que l'on prenne, et c'est dans ces cas où il faut cacher ses décampements pour dérober sa marche à l'ennemi. Ainsi la ruse est bonne à tout, et il n'y a que certains cas où l'on peut employer la force.

Voilà quelques courtes réflexions sur la guerre, que mon loisir m'a permis de faire, où j'ai eu plutôt dessein de rectifier mes propres idées et de répéter pour mon usage les principes de la guerre que de l'enseigner à d'autres.

IV.

INSTRUCTION

POUR

LE PRINCE HENRI,

CHARGÉ DU COMMANDEMENT DE L'ARMÉE EN SAXE.

INSTRUCTION

POUR

LE PRINCE HENRI,

CHARGÉ DU COMMANDEMENT DE L'ARMÉE EN SAXE.

AU PRINCE HENRI.

(Breslau) ce 11 (mars 1758).

Mon cher frère,

Je vous envoie une grande *Instruction* pour l'armée que vous aurez à commander en Saxe.[a] Si tout ce qui est Français prend le chemin du Rhin, c'est-à-dire Soubisien et Clermontais,[b] vous pourriez peut-être, en retournant en Saxe, donner le réveil aux cercles et peut-être vous débarrasser d'eux avant le commencement de la campagne, ce qui serait un grand avantage. Je ne vous dis ceci que comme un concetti; vous n'avez qu'à examiner l'affaire, et vous la ferez, si vous la croyez faisable; sinon, vous ne l'entreprendrez pas. Je vous fais lever une compagnie de canonniers dont vous aurez besoin, et je joins à votre corps vingt gros canons de douze livres; cela fait un prodigieux effet. Si vous avez quelques affaires avec l'ennemi, il faut mettre ces canons en batterie et les faire agir tous vers l'aile que vous voulez attaquer, et vous en éprouverez sûrement l'avantage. Cela est un peu difficile à traîner, mais en revanche cela tire à cinq mille quatre cents pas, et la mitraille à mille pas. Comme par l'heureuse fuite des Français, Magdebourg est hors d'insulte, vous pouvez tirer

[a] Voyez t. XXVI, p. 171, n° 32.

[b] Voyez t. IV, p. 184 et 185.

de là tout ce que vous croirez nécessaire pour vos opérations. Je pars dans quelques jours pour couvrir le siége de Schweidnitz, que l'on pourra difficilement commencer avant le 20. Mais il faut le couvrir primo, secundo pousser un corps dans le comté de Glatz. Adieu, mon cher frère; je vous embrasse, étant avec une parfaite considération,

MON CHER FRÈRE,

Votre fidèle frère et serviteur,

FEDERIC.

INSTRUCTION.

Cette *Instruction* embrasse deux objets: 1° le maintien de l'ordre, de la discipline, du complet et bon état des troupes; 2° et les opérations militaires. Quant à ce qui regarde le premier article, ma volonté expresse est que vous mainteniez la discipline, surtout la subordination, avec toute la rigueur imaginable, et que, en cas que quelqu'un y contrevînt grièvement, après avoir fait tenir conseil de guerre, vous pouvez le faire périr de mort, s'il le mérite; ainsi des déserteurs, lorsqu'il y en a trop, vous devez faire des exemples, pour contenir ceux qui pourraient vouloir les imiter. Vous aurez soin que le soldat ne manque ni de pain ni de viande, et, dans de grandes fatigues, vous lui ferez fournir des vivres gratis. Vous tâcherez, par toutes sortes d'industries, de recruter votre corps; s'il fait des pertes, vous tâcherez, autant que l'occasion et les moyens le permettent, de le tenir complet. Vous empêcherez le pillage autant que possible, et punirez sévèrement les officiers qui ne l'ont pas empêché, surtout ceux qui s'oublient au point de faire eux-mêmes de pareilles bassesses. Voilà en gros pour la règle à observer.

Je passe à présent au second article, qui emporte un plus grand détail, et m'oblige par conséquent de vous exposer les pro-

jets des ennemis, ensuite les miens, et d'entrer alors dans la discussion de ce qui regarde proprement les manœuvres de l'armée que je vous donne à commander.

Le projet des Autrichiens est d'agir avec leurs plus grandes forces contre la Silésie, tandis que l'armée de Clermont, moyennant un nouveau traité que ces gens voulaient faire avec le roi d'Angleterre, devait pénétrer dans le Magdebourg, ou marcher par Brême dans le Mecklenbourg et se joindre par ce pays aux Suédois. L'armée de Soubise devait faire à peu près la même manœuvre que vous lui avez vu faire l'année précédente, c'est-à-dire, pénétrer en Saxe du côté de la Thuringe pour gagner l'Elbe, pendant que les troupes des cercles et quelques mille Autrichiens devaient entrer en Saxe par Freyberg; et un détachement de Hongrois était destiné d'ailleurs pour infester la Lusace et faire de là des courses dans le Brandebourg. Or, de ce projet, tout ce qui regarde l'armée de Clermont est entièrement rompu; si, comme on peut l'espérer, l'armée de Soubise fuit en même temps, et que tout cela aille vers le Rhin, la Saxe ni le pays de Brandebourg n'auront rien à craindre de sitôt de la part des Français. L'armée que vous commandez ne trouvera donc probablement contre elle que les cercles, joints au corps de Marschall.

De ce côté-ci, les Autrichiens espèrent de persuader les Russes qu'ils envoient le corps de Schuwaloff à leur secours; ce corps a fait des magasins du côté de Grodno, et il ne peut arriver ici que vers la fin de juin. Cela m'oblige de frapper un grand coup sur les Autrichiens tandis que j'ai toutes mes forces ensemble, et avant que ce secours, s'il arrive, m'oblige de détacher. Voici donc mon projet de campagne : prendre Schweidnitz tranquillement, laisser un corps de quinze mille hommes pour couvrir les montagnes, ou, au cas que quelque corps voulût passer par la Lusace, mon détachement peut s'y opposer; ensuite porter la guerre en Moravie. Si je marche droit à Olmütz, l'ennemi viendra pour le défendre; alors nous aurons une bataille dans un terrain dont il n'a pas le choix. Si je le bats, comme il le faut espérer, j'assiége Olmütz; alors l'ennemi, obligé de couvrir

Vienne, attirera toutes ses forces de ce côté-là, et, Olmütz pris, votre armée sera destinée à prendre Prague et à tenir la Bohême en respect; après quoi, que les Russes ou qui que ce soit vienne, je serai en état de détacher tant qu'il le faudra.

Quant à ce qui regarde votre armée, le commencement de la campagne doit être une défensive; vous pourrez rassembler votre armée du côté de Dresde, où vous le voulez. Vous connaissez tous les camps que j'ai fait reconnaître là-bas, dont vous pourrez choisir celui qui vous conviendra le mieux. Comme il est nécessaire d'avoir de bonnes nouvelles, et qu'il ne faut rien épargner en espions, Borcke[a] a ordre de vous fournir tout l'argent dont vous aurez besoin.

Je défends expressément tout conseil de guerre pour vos opérations; je vous donne plein pouvoir d'agir comme vous le trouverez bon, de vous battre, de ne vous point battre, en un mot, de prendre en toutes les occasions le parti que vous croirez le plus avantageux et le plus conforme à l'honneur. La manière dont les Français viennent d'être chassés doit naturellement faire changer de mesure aux Autrichiens pour leur plan d'opérations. Comme il m'est impossible de le deviner à présent, je ne saurais vous rien dire, sinon que votre armée doit défendre la Saxe, empêcher l'ennemi d'y pénétrer avant, et se borner à cet objet jusqu'à ce que nous ayons pris Olmütz, où vous trouverez toutes les facilités pour agir. Vous ne négligerez aucune occasion pour nuire à l'ennemi; surtout il faut être attentif à rompre ses mesures d'avance, et ne lui point laisser tranquillement exécuter ses projets. Si cette armée est obligée de se retirer pour se joindre aux Autrichiens, vous aurez de belles occasions pour engager des affaires d'arrière-garde, peut-être aussi des batailles où vous ne risquez rien, si l'ennemi est obligé de gagner la Moravie. Vous aurez les généraux Itzenplitz et Hülsen dans l'infanterie, dont vous pouvez bien vous servir; dans la cavalerie, vous aurez Driesen, et j'en enverrai encore quelque bon, ensuite Kleist, de

[a] Frédéric-Guillaume de Borcke, ministre d'État et, pendant la guerre de sept ans, chef du directoire général de la guerre *(General-Feld-Krieges-Directorium)*, à Torgau. Voyez t. XXVI, p. 231.

Szekely, et Belling, qui a reçu vos hussards. Accoutumez les cavaliers à la guerre, et commandez toujours d'eux quelques détachements pour soutenir les hussards, mais sous leurs ordres, et non sous celui des officiers de cavalerie. Quant à vos magasins, je les ai placés à Torgau et Dresde, ce qui vous donne la commodité de l'Elbe, et vous met en état de vous tourner également vers Bautzen ou Freyberg, selon l'exigence du cas. Je vous recommande surtout, quoique vous ne deviez que défendre la Saxe, d'agir toujours offensivement; et, si vous croyez que l'ennemi peut vous forcer à vous battre, attaquez-le, mais ne vous laissez jamais attaquer par lui. S'il manque quelque chose d'ailleurs à cette armée, soit médecins, ou autres officiers de brigade, vous n'avez qu'à le mander promptement, pour qu'on y remédie à temps. Je vous recommande sur toute chose le soin des pauvres blessés et malades, pour qu'on ait pour eux toute l'attention que méritent des gens qui se sacrifient pour leur patrie.

Voilà à peu près tout ce que je puis vous dire; je ne saurais entrer dans le détail d'événements futurs. Vous savez en gros de quoi vous êtes chargé; pour le détail et l'exécution, je m'en remets entièrement à votre vigilance, sagesse, exactitude et attachement, étant,

MON CHER FRÈRE,

Votre fidèle frère et serviteur,

FEDERIC.

NB. Vous pouvez tirer le général Finck[a] de Dresde, si vous le jugez à propos, et y nommer *ad interim* un autre commandant. Vous pourrez aussi, en cas de besoin, nommer un officier pour Torgau ou pour quelque autre ville que ce soit que vous trouverez à propos de garnir de troupes.

[a] Voyez t. IV, p. 136; t. XXVII. III, p. XXI, XXII, et 203—206.

DESIGNATION DER GENERALITÄT,

WELCHE BEI DEM SÄCHSISCHEN CORPS D'ARMÉE STEHEN SOLL.

General-Lieutenant von der Infanterie Prinz Heinrich von Preussen,[a]
» » » » von Itzenplitz,
» » » » von Hülsen,
» von der Cavallerie von Driesen,
General-Major von der Infanterie von Asseburg,
» » » » von Grabow,
» » » » von Finck,
» » » » von Bredow,
» » » » von Wietersheim,
» » » » von Jungkenn,
» » » » von Salmuth,
» von der Cavallerie Baron von Schönaich,
» » » » von Meinike,
» » » » von Zieten.

[a] Voyez t. XXVI, p. XXII.

V.

DISPOSITION PRÉALABLE

POUR

LE MARÉCHAL KEITH,

EN CAS

QUE LES ENNEMIS VIENNENT ATTAQUER
LE CAMP DU ROI.

DISPOSITION PRÉALABLE

POUR LE MARÉCHAL KEITH,

EN CAS

QUE LES ENNEMIS VIENNENT ATTAQUER LE CAMP DU ROI.

(Camp de Prossnitz, près d'Olmütz, 30 juin 1758.)

Le maréchal enverra, dès qu'il recevra du Roi la nouvelle de la marche des Autrichiens, le lieutenant-général Retzow avec sept bataillons, le régiment de Würtemberg dragons, les colonels Müller[a] et Dieskau avec les artilleurs et, s'il se peut, six pièces de douze livres, par Holitschau,[b] à l'armée, et, pour que les artilleurs arrivent plus vite, on leur fournira des chevaux.

Les deux colonels de l'artillerie recevront la *Disposition* ci-jointe,[c] que le maréchal leur donnera d'avance, pour qu'ils y soient préparés.

Le Roi enverra tous ses gros bagages à l'armée du maréchal, qui seront placés à l'endroit qu'il trouvera le plus convenable.

Le jour de la bataille, dès la pointe du jour, le maréchal fera prendre les armes à toutes les troupes de son armée, pour qu'elles soient prêtes ou à repousser les sorties de la ville, ou pour défendre leurs retranchements.

[a] Cet officier s'appelait Moller ou Möller, et non Müller. Il était colonel depuis le 11 mars 1757, et moins ancien que Dieskau, inspecteur général de l'artillerie.

[b] Olschan ou Ollschann.

[c] Il s'agit de la pièce suivante.

Le Roi ne pouvant pas, faute de troupes, couvrir le siége pendant la bataille, et paraissant probable que Loudon, Janus ou Buccow pourraient peut-être tenter quelque chose, soit de ce côté-ci ou de l'autre de la Morawa, le maréchal, pour plus de sûreté, fera détendre les tentes de ses troupes, qu'il peut mettre en masse avec le bagage de l'armée.

Dès que la bataille sera gagnée, le Roi en fera non seulement avertir le maréchal, mais il renverra des troupes et artilleurs au siége, et le maréchal renverra le bagage de l'armée au lieu qu'on lui dira, avec tout ce qu'il pourra ramasser de chariots vides et de chirurgiens pour panser et transporter les blessés à Horka, ainsi que nos chariots de pain, pour que rien n'empêche la poursuite de l'ennemi.

FEDERIC.

VI.

DISPOSITION

POUR

LES COLONELS D'ARTILLERIE

DIESKAU ET MOLLER.

DISPOSITION

POUR LES COLONELS D'ARTILLERIE

DIESKAU ET MOLLER.

Les colonels de Dieskau et Moller sont instruits par ceci de ce qu'ils auront à faire en cas de bataille. L'armée n'attaquera qu'avec une aile, comme près de Leuthen; dix bataillons auront l'attaque devant l'armée. Si c'est l'aile droite qui attaque, les deux principales batteries seront formées de cette façon :

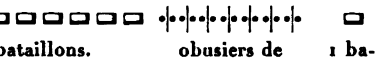

40 canons, pièces de batterie de 12 et 24 livres. — 9 bataillons. — obusiers de 10 livres et canons. — 1 bataillon.

Si c'est l'aile gauche qui attaque, on n'a qu'à placer à la gauche ce qu'il y a ici sur la droite, et la grande batterie sera toujours placée devant l'armée; sur l'aile qui n'attaque pas, on transportera les autres canons.

NB. Les sept obusiers seront répartis dans les dix bataillons qui forment l'attaque.

Il faut que les canons tirent toujours pour démonter les canons de l'ennemi, et, lorsqu'ils auront éteint leur feu, il faut qu'ils tirent en écharpe, tant sur l'infanterie que sur la cavalerie qui sera attaquée.

Les batteries seront toujours avancées comme à Leuthen, et pourra surtout celle de quarante pièces faire un grand effet, si

les canonniers tirent bien, et qu'ils commencent à tirer à cartouche à huit cents pas.

Les vingt canons qui sont sur l'aile qui n'attaque pas y pourront à la fin aussi être ajoutés, et faire un bon effet pour mettre l'ennemi en confusion et pour faciliter le choc à nos gens.

Il faudra faire cet arrangement que cette quantité de canons soit tenue ensemble, afin que MM. les colonels en puissent d'abord disposer.

Ils prendront six pièces de douze livres avec eux, et viendront ici [a] avec les artilleurs, pour arriver plus vite et pour pouvoir faire toutes les dispositions à temps; et ils donneront leurs ordres aux officiers et aux soldats d'avance, en conséquence de ceci.

Ces messieurs ne partiront avec leurs gens que lorsque M. le maréchal le leur ordonnera.

Camp près de Prossnitz, 30 juin 1758.

FEDERIC.

[a] Le Roi semble avoir omis ici les mots *à cheval*. La traduction porte, dans de Malinowsky et de Bonin, *Geschichte der brandenburgisch-preussischen Artillerie*, t. III, p. 53 : *Sechs zwölfpfündige Batteriestücke nehmen sie mit, und werden mit den Artilleristen herüber reiten, um desto geschwinder zu kommen*, etc.

VII.

RÉFLEXIONS

SUR LA TACTIQUE

ET

SUR QUELQUES PARTIES DE LA GUERRE,

OU

RÉFLEXIONS

SUR

QUELQUES CHANGEMENTS DANS LA FAÇON DE FAIRE LA GUERRE.

RÉFLEXIONS

SUR LA TACTIQUE ET SUR QUELQUES PARTIES DE LA GUERRE,

OU

RÉFLEXIONS

SUR QUELQUES CHANGEMENTS DANS LA FAÇON DE FAIRE LA GUERRE.

Qu'importe de vivre, si l'on ne fait que végéter?[a] Qu'importe de voir, si ce n'est que pour entasser des faits dans sa mémoire? Qu'importe, en un mot, l'expérience, si elle n'est digérée par la réflexion?

Végèce dit que la guerre doit être une étude et la paix un exercice,[b] et il a raison.

L'expérience mérite d'être approfondie; ce n'est qu'après l'examen réitéré qu'on en fait que les artistes parviennent aux connaissances des principes, et c'est aux moments de loisir, au temps de repos de préparer de nouvelles matières à l'expérience. Ces recherches sont les productions d'un esprit appliqué; mais que cette application est rare, et qu'il est, au contraire, commun de voir des hommes qui ont usé de tous leurs membres, sans avoir jamais de leur vie fait usage de l'esprit! La pensée, la faculté de combiner des idées est ce qui distingue l'homme d'une bête de somme. Un mulet, après avoir porté dix campagnes le

[a] Voyez t. X, p. 71; t. XIV, p. 85; et t. XVII, p. 243.

[b] Voyez ci-dessus, p. 3.

bât sous le prince Eugène, n'en sera pas meilleur tacticien; et il faut confesser, à la honte de l'humanité, que beaucoup d'hommes vieillissent dans un métier respectable d'ailleurs, sans y faire d'autres progrès que ce mulet.

Suivre la routine du service, s'occuper du soin de sa pâture et de son couvert, marcher quand on marche, se camper quand on campe, se battre quand tout le monde se bat, voilà, pour le grand nombre d'officiers, ce qui s'appelle avoir servi, avoir fait campagne, être blanchi sous le harnois.

De là vient qu'on voit ce nombre de militaires attachés à de petits objets, rouillés dans une ignorance grossière, qui, au lieu de s'élever par un vol audacieux jusqu'aux nues, ne savent que ramper méthodiquement sur la fange de la terre, qui ne s'embarrassent et ne connaîtront jamais les causes de leurs triomphes ou de leurs défaites. Ces causes sont cependant très-réelles.

Ce sévère critique, le judicieux Feuquières,[a] nous a détaillé toutes les fautes que les généraux ont faites de son temps; il a, pour ainsi dire, fait l'anatomie des campagnes où il a assisté, en montrant quelles étaient les causes des succès et quelles étaient les raisons des infortunes. Il a indiqué la route qu'il faut suivre lorsqu'on veut s'éclairer, et par quelles recherches on découvre ces vérités primitives qui sont la base des arts.

Depuis son siècle, la guerre s'est raffinée; des usages nouveaux et meurtriers l'ont rendue plus difficile. Il est juste de les détailler, afin que, ayant bien examiné le système de nos ennemis et les difficultés qu'ils nous présentent, nous choisissions des moyens propres pour les surmonter.

Je ne vous entretiens point des projets de nos ennemis, fondés sur le nombre et le pouvoir de leurs alliés, dont la multitude et la puissance réunie était plus que superflue pour écraser, non la Prusse, mais les forces d'un des plus grands rois de l'Europe qui aurait voulu résister à l'impétuosité de ce torrent. Il n'est pas besoin de vous faire remarquer la maxime qu'ils ont adoptée généralement, d'attirer par diversion nos forces d'un côté, pour frapper un grand coup à l'endroit où ils sont sûrs de ne pas trouver de résistance; de se tenir sur la défensive vis-à-vis d'un corps

[a] Voyez ci-dessus, p. 100.

assez fort pour leur tenir tête, et d'employer la vigueur contre celui que sa faiblesse oblige de céder.

Je ne vous rappelle pas non plus la méthode dont je me suis servi pour me soutenir contre ce colosse, qui menaçait de m'accabler. Cette méthode, qui ne s'est trouvée bonne que par les fautes de mes ennemis, par leur lenteur qui a secondé mon activité, par leur indolence à ne jamais profiter de l'occasion, ne doit point se proposer pour modèle.

La loi impérieuse de la nécessité m'a obligé à donner beaucoup au hasard. La conduite d'un pilote qui se livre aux caprices du vent plus qu'à la direction de sa boussole ne peut jamais servir de règle.

Il est question de se faire une juste idée du système que les Autrichiens suivent dans cette guerre. Je m'attache à eux comme à ceux de nos ennemis qui ont mis le plus d'art et de perfection dans ce métier. Je passe sous silence les Français, quoiqu'ils soient avisés et entendus, parce que leur inconséquence et leur esprit de légèreté renverse d'un jour à l'autre ce que leur habileté leur pouvait procurer d'avantages. Pour les Russes, aussi féroces qu'ineptes, ils ne méritent pas qu'on les nomme.

Les changements principaux que je remarque dans la conduite des généraux autrichiens pendant cette guerre consistent dans leurs campements, dans leurs marches, et dans cette prodigieuse artillerie qui, exécutée seule, sans être soutenue de troupes, serait presque suffisante pour repousser, détruire et abîmer un corps qui se présenterait pour l'attaquer. Ne pensez pas que j'ignore les bons camps que les habiles généraux ont choisis et occupés autrefois. Ceux de Fribourg et de Nordlingue appartiennent à M. de Mercy. Le prince Eugène en prit un, non loin de Mantoue, qui lui servit à arrêter les progrès des Français durant toute cette campagne. Le prince de Bade rendit le camp de Heilbronn fameux. En Flandre, on connaît celui de Sierck et tant d'autres qu'il serait superflu de citer.

En quoi les Autrichiens modernes se distinguent particulièrement, c'est de choisir constamment des terrains avantageux pour l'assiette de leur position, et de profiter mieux que l'on ne faisait autrefois des difficultés des lieux, auxquelles ils assujettissent

l'arrangement qu'ils donnent à leurs troupes. Que l'on examine si jamais généraux ont eu l'art de former des ordonnances aussi formidables que celles que nous avons vues dans les armées autrichiennes. Quand a-t-on vu quatre cents canons rangés sur des hauteurs en amphithéâtre et distribués en différentes batteries, de sorte que, ayant la faculté d'atteindre de loin, ils ne perdent pas l'avantage principal et plus meurtrier du feu rasant?

Si un camp autrichien vous présente un front redoutable, ce n'est cependant pas où se borne sa défense; sa profondeur et ses lignes multipliées contiennent dans leur enfoncement de vraies embuscades, c'est-à-dire de nouvelles chicanes, des lieux propres à surprendre des troupes dérangées par les charges qu'elles ont été obligées de faire avant d'y parvenir. Ces lieux sont préparés d'avance, et occupés par les corps destinés à cet usage. Il faut avouer que la grande supériorité de leurs armées permet aux généraux qui les commandent de se mettre sur plusieurs lignes sans craindre d'être débordés, et que, ayant un monde superflu, cette multitude de troupes leur procure la faculté de remplir tous les terrains qu'ils jugent convenables pour rendre leur position plus formidable.

Si nous descendons ensuite dans un plus grand détail, vous trouverez que les principes sur lesquels les généraux autrichiens font la guerre sont une suite d'une longue méditation, beaucoup d'art dans leur tactique, une circonspection extrême dans le choix de leurs camps, une grande connaissance du terrain, des dispositions soutenues, et une sagesse à ne rien entreprendre qu'avec une certitude aussi grande de réussir que la guerre permet de l'avoir. Ne jamais se laisser forcer à se battre malgré soi, voilà la première maxime de tout général, et dont leur système est une suite; de là la recherche des camps forts, des hauteurs, des montagnes. Les Autrichiens n'ont rien qui leur soit particulier dans le choix des postes, sinon qu'on ne les trouve presque jamais dans une mauvaise situation, et qu'ils ont une attention essentielle à se placer sans cesse dans des terrains inattaquables. Leurs flancs sont constamment appuyés à des ravins, des précipices, des marais, des rivières ou des villes. Mais où ils se distinguent le plus des anciens, c'est dans l'ordonnance qu'ils donnent

à leurs troupes, comme je viens de le dire, pour tirer parti de tous les avantages du terrain. Ils ont un soin extrême de placer chaque arme dans le lieu qui lui est propre; ils ajoutent la ruse à tant d'art, et vous présentent souvent des corps de cavalerie, pour séduire le général qui leur est opposé à faire de fausses dispositions. Je me suis cependant aperçu dans plus d'une occasion que, toutes les fois qu'ils rangent leur cavalerie en ligne contiguë, ce n'est pas leur intention de la faire combattre, et qu'ils ne s'en veulent servir effectivement que lorsqu'ils la forment en échiquier. Remarquez encore, s'il vous plaît, que si vous faites charger cette cavalerie au commencement de l'action, la vôtre, qui la battra sûrement, donnera, pour peu qu'elle la poursuive, dans une embuscade d'infanterie où elle sera détruite; et il s'ensuit que, en attaquant cet ennemi dans un poste, il faut refuser sa cavalerie du commencement, ne se point laisser séduire par de fausses apparences, ne point exposer les hommes de cheval, soit au feu des petites armes, soit à celui du canon, qui leur fait perdre leur première ardeur, et ménager cette troupe pour réparer le combat ou pour l'employer à la poursuite de l'ennemi, où l'on en tire le plus grand service.

Nous avons vu pendant toute cette guerre l'armée autrichienne rangée sur trois lignes, entourée et soutenue de cette immense artillerie. Sa première ligne est formée au pied des collines, dans un terrain presque uni, mais qui conserve assez de hauteur pour descendre de là en douce pente, en forme de glacis, du côté d'où l'ennemi peut venir. Cette méthode est sage; c'est le fruit de l'expérience, qui montre qu'un feu rasant est plus formidable qu'un feu plongeant. De plus, le soldat, sur la crête du glacis, a tout l'avantage de la hauteur, sans en éprouver les inconvénients. L'assaillant, qui est à découvert, et qui avance de bas en haut, ne lui peut nuire par son feu, au lieu que celui qui est posté a l'avantage d'un feu rasant et préparé. S'il sait faire usage de ses armes, il détruira l'ennemi qui avance, avant qu'il puisse l'approcher; s'il repousse l'attaque, il peut poursuivre l'ennemi, secondé par le terrain, qui se prête à ses divers mouvements; au lieu qu'une première ligne postée sur une éminence ou sur une colline trop escarpée n'ose en descendre, de crainte de se rompre,

que celui qui l'attaque se trouve, avec une marche vive, bientôt au-dessous de son feu, à couvert du canon même.

Les Autrichiens ont bien examiné les avantages et les désavantages de ces différentes positions, de sorte qu'ils réservent et destinent dans leurs camps ces hauteurs qui s'élèvent en amphithéâtre à leur seconde ligne, qu'ils munissent et fortifient de canons comme la première. Cette seconde ligne, qui renferme quelque corps de cavalerie, est destinée à soutenir la première. Si l'ennemi qui attaque plie, la cavalerie est à portée de le charger. Si sa première ligne plie, l'ennemi qui avance trouve, après un rude combat d'infanterie, un poste terrible qu'il faut attaquer de nouveau. Il est rompu par les charges précédentes, et obligé de marcher à des gens frais, bien en ordre, et secondés par la force du terrain.

La troisième ligne, qui leur sert en même temps de réserve, est destinée à renforcer l'endroit de leur poste où l'assaillant se propose de percer; leurs flancs sont garnis de canons comme une citadelle. Ils profitent de tous les petits saillants du terrain pour y mettre des pièces qui tirent en écharpe, afin d'avoir d'autant plus de feux croisés, de sorte que de donner l'assaut à une place dont les défenses ne sont pas minées, ou d'attaquer une armée qui s'est ainsi préparée dans son terrain, c'est la même chose.

Non contents de tant de précautions, les Autrichiens tâchent encore de couvrir leur front par des marais, des chemins creux, profonds et impraticables, des ruisseaux, en un mot, des défilés; et, ne se fiant pas aux appuis qu'ils ont donnés à leurs flancs, ils ont de gros détachements sur leur droite et sur leur gauche, qu'ils font camper à deux mille pas de leurs ailes ou environ, dans des lieux inabordables. Ces détachements sont destinés à observer l'ennemi, afin que, s'il venait inconsidérément attaquer la grande armée, ces corps soient à portée de lui tomber à dos. Il est facile de se représenter l'effet que cette diversion opérerait sur des troupes qui sont occupées à charger l'ennemi, et qui se trouveraient inopinément prises en flanc et par leurs derrières. Le commencement du combat en serait la fin, et ce ne serait qu'une confusion, un désordre et une déroute.

Comment engager une affaire, dira-t-on, avec des gens si

bien préparés? Serait-ce donc que ces troupes si souvent battues seraient devenues invincibles? Assurément non; c'est de quoi je ne conviendrai jamais. Mais je ne conseille à personne de prendre une résolution précipitée et d'aller insulter une armée qui s'est procuré de si grands avantages.

Cependant il est impossible à la longue, pendant la durée d'une campagne, que tous les terrains se trouvent également avantageux, que ceux qui ont l'intendance de poster les troupes ne commettent quelques fautes. J'approuve fort que l'on profite de ces occasions sans avoir égard au nombre, pourvu qu'on ait un peu au delà de la moitié du monde de ce qu'a l'ennemi.

Les fautes de l'ennemi dont on peut profiter sont lorsqu'il laisse quelques hauteurs devant ou à côté de son camp; s'il place la cavalerie dans sa première ligne; si son flanc ne se trouve pas bien appuyé, ou s'il détache un de ces corps qui veillent sur ses ailes, loin de son armée; si les hauteurs qu'il occupe ne sont guère considérables, surtout si aucun défilé ne vous empêche de l'aborder. Ce sont là des cas dont je crois qu'un général entendu doit profiter. La première chose qu'il doit faire est de s'assurer des buttes de terre ou des hauteurs qui peuvent faire dominer son canon sur celui de l'ennemi, d'y placer autant de canons qu'elles peuvent contenir, et de foudroyer de là cette armée qu'il se propose d'attaquer, tandis qu'il forme ses lignes et ses attaques. J'ai vu dans plusieurs occasions le peu de fermeté que les troupes autrichiennes témoignent dans le feu du canon. Leur infanterie ni leur cavalerie n'y résistent point. Pour leur faire éprouver tout ce que l'artillerie a de terrible, il vous faut ou quelques hauteurs, ou un terrain qui soit tout plaine. Les bouches à feu et les petites armes ne font aucun effet, comme je vous l'ai dit, du bas en haut. Attaquer l'ennemi sans s'être procuré l'avantage d'un feu supérieur ou du moins égal, c'est se vouloir battre contre une troupe armée avec des hommes qui n'ont que des bâtons blancs, et cela est impossible.

J'en reviens à l'attaque dont nous parlions. Tout dépend du choix judicieux que vous ferez de l'endroit où l'ennemi est le plus faible, et où vous ne devez pas vous attendre à une aussi grande résistance qu'aux lieux où il s'est plus précautionné. Je crois que

la sagesse exige que l'on prenne un point fixe de l'armée de l'ennemi, savoir, la droite, la gauche, le flanc, etc., et qu'on se le propose pour faire faire un plus puissant effort de ce côté-là: que l'on forme plusieurs lignes pour se soutenir, étant probable que vos premières troupes seront repoussées. Je déconseille les attaques générales, parce qu'elles sont trop risqueuses, et que, en n'engageant qu'une aile ou une section de l'armée, en cas de malheur, vous gardez le gros pour couvrir votre retraite, et vous ne pouvez jamais être totalement battu.

Considérez encore que, en ne vous attachant qu'à une partie de l'armée de l'ennemi, vous ne pouvez jamais perdre autant de monde qu'en rendant l'affaire générale, et que si vous réussissez, vous pouvez détruire également votre ennemi, s'il ne se trouve pas avoir un défilé trop près du champ de bataille, où quelque corps de son armée puisse protéger sa retraite.

Il me paraît encore que vous pouvez employer la partie de vos troupes que vous refusez à l'ennemi à en faire ostentation, en la montrant sans cesse vis-à-vis de lui, dans un terrain qu'il n'osera quitter pour fortifier celui où vous faites votre effort; ce qui est lui rendre inutile pendant le combat cette partie de l'armée que vous contenez en respect.

Si vous avez des troupes suffisantes, il arrivera peut-être que l'ennemi s'affaiblira d'un côté pour accourir au secours d'un autre; voilà de quoi vous pourrez profiter encore, si vous vous apercevez à temps de ses mouvements.

D'ailleurs, il faut imiter sans doute ce qu'on trouve de bon dans la méthode des ennemis. Les Romains, en s'appropriant les armes avantageuses des nations contre lesquelles ils avaient combattu, rendirent leurs troupes invincibles. On doit certainement adopter la façon de se camper des Autrichiens, se contenter en tout cas d'un front plus étroit pour gagner sur la profondeur, et prendre un grand soin de bien placer et d'assurer ses ailes.

Il faut se conformer au système des nombreuses artilleries, quelque embarrassant qu'il soit. J'ai fait augmenter considérablement la nôtre, qui pourra subvenir au défaut de notre infanterie, dont l'étoffe ne peut qu'empirer, à mesure que la guerre

tirera en longueur. Ainsi prendre des mesures avec plus de justesse et d'attention qu'on ne l'a fait autrefois, c'est se conformer à cet ancien principe de l'art, de ne jamais être obligé de combattre malgré soi.

Tant de difficultés pour assaillir l'ennemi dans ses postes font naître l'idée de l'attaquer en marche, de profiter de ses décampements, et d'engager des affaires d'arrière-garde, à l'exemple de celle de Leuze ou de celle de Seneffe. Mais c'est à quoi les Autrichiens ont également pourvu en ne faisant la guerre que dans des pays coupés ou fourrés, et en se préparant d'avance des chemins, soit à travers des forêts, ou des terrains marécageux, en suivant derrière les montagnes les routes des vallées, ayant eu l'attention de faire garnir d'avance ces montagnes ou défilés par des détachements. Un nombre de troupes légères va se poster dans les bois, sur les cimes des monts, couvre leur marche, marque leurs mouvements et leur procure une entière sûreté, jusqu'à ce qu'ils aient atteint un autre camp fort où l'on ne peut les entamer sans être inconsidéré.

Je dois vous faire remarquer à cette occasion les moyens dont les ennemis se servent pour choisir de bonnes positions. Ils ont des ingénieurs de campagne qu'ils envoient à la découverte du pays, qui reconnaissent les terrains et en lèvent des plans exacts; et ce n'est qu'après un examen réfléchi et une mûre délibération que le camp est choisi, et qu'en même temps on en règle la défense.

Les détachements des armées autrichiennes sont forts, et ils en font beaucoup. Les plus faibles ne sont pas au-dessous de trois mille hommes. Je leur en ai compté quelquefois cinq ou six qui se trouvaient en même temps en campagne. Le nombre de leurs troupes hongroises est assez considérable, qui, si elles se trouvaient rassemblées, pourraient former un gros corps d'armée, de sorte que vous avez deux armées à combattre, la pesante et la légère. Les officiers qu'ils emploient pour leur confier ces détachements sont habiles, surtout dans la connaissance du terrain. Ils se campent souvent près de nos armées, cependant avec l'utile circonspection de se mettre sur la cime des montagnes,

dans des forêts épaisses, ou derrière de doubles ou triples défilés. De cette espèce de repaire, ils envoient des partis qui agissent selon l'occasion, et le corps ne se montre pas, à moins que de pouvoir tenter quelque coup important. La force de ces corps leur permet d'approcher de près nos armées, de les entourer même, et il est très-fâcheux de manquer du nombre égal de cette espèce de troupes. Nos bataillons francs, formés de déserteurs, mal composés et faibles, n'osent souvent se montrer devant eux. Nos généraux n'osent pas les aventurer en avant sans risquer de les perdre, ce qui donne le moyen aux ennemis d'approcher de nos camps, de nous inquiéter et de nous alarmer de nuit et de jour. Nos officiers s'accoutument à la fin à ces échauffourées; elles leur donnent lieu de les mépriser, et malheureusement ils en contractent l'habitude d'une sécurité qui nous est devenue funeste à Hochkirch, où beaucoup prirent pour l'escarmouche de troupes irrégulières l'attaque qu'à notre droite les Autrichiens firent avec toute leur armée. Je crois cependant, pour ne vous rien cacher, que M. de Daun pourrait se servir mieux qu'il ne le fait de son armée hongroise. Elle ne nous cause pas le mal qu'elle pourrait. Pourquoi ces généraux détachés n'ont-ils rien tenté contre nos fourrages? Pourquoi n'ont-ils point essayé d'emporter de mauvaises villes où nous avions nos dépôts de vivres? Pourquoi n'ont-ils pas dans toutes les occasions entrepris d'intercepter nos convois? Pourquoi, au lieu d'alarmer nos camps de nuit et par de faibles détachements, n'ont-ils pas essayé de les attaquer en force, et de prendre à dos notre seconde ligne, ce qui les aurait menés à des objets bien autrement importants et décisifs pour le succès de la guerre? Sans doute qu'ils manquent, comme nous, d'officiers entreprenants, gens si rares et si recherchés dans tous les pays, les seuls cependant qui, du nombre d'officiers dont beaucoup se dévouent aux armes sans vocation et sans talents, méritent le grade de généraux.

Voilà en peu de mots l'idée des principes sur lesquels les Autrichiens font la guerre présente. Ils l'ont beaucoup perfectionnée. Cela même n'empêche pas qu'on ne puisse reprendre sur eux une entière supériorité. L'art dont ils se servent avec habileté pour se défendre nous fournit des moyens pour les attaquer.

J'ai hasardé quelques idées sur la manière d'engager avec eux des combats. Je dois y ajouter deux choses que je crois avoir omises, dont l'une est d'avoir un grand soin de bien appuyer le corps que vous menez attaquer l'ennemi, de crainte qu'il ne lui arrive, en chargeant, d'être pris lui-même en flanc au lieu d'y prendre celui qu'il assaillit; et l'autre consiste d'imprimer dans l'esprit des chefs des bataillons que, lorsqu'ils les mènent au combat, ils aient une attention particulière à ne leur point permettre de se débander, surtout lorsque, dans l'ardeur du succès, ils poussent devant eux des corps ennemis, et cela, par la raison que l'infanterie n'a de force que tant qu'elle est tassée et en ordre, et que, lorsqu'elle est séparée et presque éparpillée, un faible corps de cavalerie qui tombe sur elle dans ce moment de dérangement suffirait pour la détruire. Quelques précautions que prenne un général, il reste toujours beaucoup de hasards à courir dans l'attaque des postes difficiles et dans toutes les batailles.

La meilleure infanterie de l'univers peut être repoussée et mise en désordre dans les lieux où elle a à combattre le terrain, l'ennemi et le canon. La nôtre, énervée et même abâtardie, tant par ses pertes que par ses succès mêmes, demande d'être conduite avec ménagement aux entreprises difficiles; il faut se régler sur sa valeur intrinsèque, proportionner ses efforts à ses facultés, et ne point l'exposer inconsidérément à des épreuves de valeur qui demandent dans les périls éminents une patience et une fermeté inébranlables.

Le sort des États dépend des actions décisives; un emplacement bien pris, une colline bien défendue peut soutenir ou renverser un royaume; un seul faux mouvement peut tout perdre. Un général qui entend un ordre de travers, ou qui l'exécute mal, met votre entreprise dans un risque éminent. Il faut surtout bien instruire ceux qui commandent les ailes de l'infanterie, peser mûrement ce qu'il y a de mieux à faire; et autant qu'on est louable d'engager une affaire, si l'on y trouve ses avantages, autant faut-il l'éviter, si le risque que l'on y court surpasse le bien que l'on en espère. Il y a plus d'un chemin à suivre, qui mènent

tous au même but. On doit s'appliquer, ce semble, à détruire l'ennemi en détail; qu'importe de quels moyens on se sert, pourvu que l'on gagne la supériorité?

L'ennemi fait nombre de détachements. Les généraux qui les mènent ne sont ni également prudents, ni ne sont circonspects tous les jours. Il faut se proposer de ruiner ces détachements l'un après l'autre. Il ne faut point traiter ces expéditions en bagatelles, mais y marcher en force, y donner de bons coups de collier, et soutenir ces petits combats aussi sérieusement que s'il s'y agissait d'affaires décisives. L'avantage que vous en retirez, si vous réussissez deux fois à écraser de ces corps séparés, sera de réduire l'ennemi sur la défensive; à force de circonspection, il se tiendra rassemblé, et vous fournira peut-être l'occasion de lui enlever des convois, ou même d'entreprendre avec succès sur sa grande armée.

Il s'offre encore à l'esprit d'autres idées que celles-ci. J'ose à peine les proposer dans les conjonctures présentes, où, accablés par le poids de toute l'Europe, contraints de courir la poste avec des armées, soit pour défendre une frontière, soit pour voler au secours d'une autre province, nous nous trouvons contraints à recevoir la loi de nos ennemis au lieu de la leur donner, et à régler nos opérations sur les leurs.

Comme cependant les situations violentes ne sont pas de durée, et qu'un seul événement peut apporter un changement considérable dans les affaires, je crois vous devoir découvrir ma pensée sur la façon d'établir le théâtre de la guerre.

Tant que nous n'attirerons pas l'ennemi dans des plaines, nous ne devons pas nous flatter d'emporter sur lui de grands avantages; mais dès que nous pourrons le priver de ses montagnes, de ses forêts et des terrains coupés dont il tire une si grande utilité, ses troupes ne pourront plus résister aux nôtres.

Mais où trouver ces plaines? me direz-vous. Sera-ce en Moravie, en Bohême, à Görlitz, à Zittau, à Freyberg? Je vous réponds que non, mais que ces terrains se trouvent dans la Basse-Silésie, et que l'insatiable ardeur avec laquelle la cour de Vienne désire de reconquérir ce duché l'engagera tôt ou tard d'y envoyer ses troupes. C'est alors que, obligés de quitter les postes,

la force de leur ordonnance et l'attirail imposant de leur canon se réduira à peu de chose. Si leur armée entre dans la plaine au commencement d'une campagne, leur témérité peut entraîner leur ruine totale, et dès lors toutes les opérations des armées prussiennes, soit en Bohême, soit en Moravie, réussiront sans peine.

C'est un expédient fâcheux, me direz-vous, que celui d'attirer un ennemi dans son pays. J'en conviens; cependant c'est l'unique, parce qu'il n'a pas plu à la nature de faire des plaines en Bohême et en Moravie, mais de les charger de bois et de montagnes. Il ne nous reste qu'à choisir ce terrain avantageux où il est, sans nous embarrasser d'autre chose.

Si les Autrichiens méritent des éloges de l'art qu'ils ont mis dans leur tactique, je ne puis que les blâmer sur la conduite qu'ils ont tenue dans les grandes parties de la guerre. Ces forces si supérieures, ces peuples qui se précipitaient sur nous des quatre coins de la terre, qu'ont-ils opéré? Est-il permis, avec tant de moyens, tant de forces, tant de bras, de faire si peu de chose? N'est-il pas clair que si, au moyen d'un concert bien arrangé, toutes ces armées avaient agi en même temps, elles auraient écrasé nos corps les uns après les autres, et qu'en poussant et pressant par les extrémités vers le centre, ils auraient pu forcer nos troupes à se réduire à la seule défense de la capitale? Mais leur puissance même leur a été nuisible; ils ont mis leur confiance les uns dans les autres, le général de l'Empire dans l'Autrichien, celui-là dans le Russe, celui-là dans le Suédois, et enfin celui-là dans le Français. De là cette indolence dans leurs mouvements et cette lenteur dans l'exécution de leurs projets. S'endormant aux flatteuses idées de leurs espérances et dans la sécurité de leurs succès futurs, ils ont regardé le temps comme à eux. Combien de moments favorables ont-ils laissés échapper! que de bonnes occasions n'ont-ils pas manquées! en un mot, que de fautes énormes n'ont-ils pas faites, auxquelles nous devons notre salut! [a]

[a] Le jugement que le Roi porte ici sur l'armée autrichienne est reconnu tout à fait juste par le colonel de Cogniazo dans son ouvrage (anonyme), *Geständnisse eines Oestreichischen Veterans*, Breslau, 1790, t. III, p. 65 et suivantes.

Voilà les spéculations que m'a fournies la campagne passée, seul fruit que j'en aie retiré. L'empreinte encore vive et récente de ces images m'est devenue une matière à réflexions. Tout n'est pas épuisé; il reste beaucoup de choses à dire, dont chacune mérite un examen particulier. Mais malheureux celui qui ne sait pas s'arrêter en écrivant! J'aime mieux ouvrir la carrière des méditations que de la remplir seul, et donner à ceux qui liront ceci lieu à penser des choses qui, s'ils y appliquent les facultés de leur esprit, vaudront mieux que ces idées tracées légèrement et à la hâte.

Breslau, 27 décembre 1758.

VIII.

INSTRUCTION

POUR

LES GÉNÉRAUX-MAJORS

DE CAVALERIE.

INSTRUCTION

POUR

LES GÉNÉRAUX-MAJORS DE CAVALERIE.

AU BARON DE LA MOTTE FOUQUÉ.

Rohnstock, 24 mars 1759.

MON CHER GÉNÉRAL D'INFANTERIE DE FOUQUÉ,

Ayant déjà répondu à vos deux lettres du 22 de ce mois, j'ajoute seulement que, selon les nouvelles que j'ai de la grande armée autrichienne, elle tournera ses opérations vers la Silésie, et que pour cela toute l'armée s'assemblera auprès de Königingrätz. Je vous envoie ci-joint un exemplaire de l'*Instruction pour les généraux-majors de cavalerie*, que vous devez remettre au général-major de Meier,[a] et la lui bien inculquer. Je suis votre bien affectionné Roi.

INSTRUCTION.

Quoique les généraux-majors de cavalerie soient déjà munis d'une *Instruction*,[b] je trouve pourtant à propos d'y ajouter

[a] Voyez t. IV, p. 194.

[b] Frédéric parle de son *Instruction für die General-Majors von der Cavallerie, Potsdam, den 14. August* 1748, que l'on trouve t. XXX, parmi les ouvrages militaires écrits en allemand.

quelque chose, afin qu'ils se souviennent mieux de tout ce que je veux qu'ils fassent dans la campagne prochaine. Le devoir des généraux-majors de cavalerie, lorsqu'ils sont de jour, est de prendre soin de faire relever les grand' gardes à la pointe du jour, et de faire en sorte que les patrouilles passent en règle d'une garde avancée à l'autre, qu'on patrouille régulièrement le matin, et que les postes de jour empêchent les goujats d'aller paître les chevaux hors de la chaîne. Ils visiteront de temps en temps leurs postes, et feront en sorte que tout soit bien alerte; mais surtout ils doivent observer dans le camp que, pendant la nuit, tous les ordres donnés aux brigades soient bien exécutés; qu'on ne permette pas aux cavaliers d'aller abreuver les chevaux sans quelque officier; qu'aucun officier n'aille à l'hôpital des malades, à moins qu'il ne sente en effet quelque mal; qu'aucun régiment ne dresse des tentes entre les rues des compagnies, comme fit celui de Kyau auprès de Görlitz; quand j'en trouverai, je ne m'en prendrai point aux officiers commandants des régiments, mais aux généraux-majors des brigades, qui m'en répondront. En fourrageant à portée de l'ennemi, ils auront grande attention à empêcher le pillage; les cavaliers doivent prendre du fourrage, et non pas des oies ou des canards pour les cacher dans leurs trousses; c'est pourquoi chaque officier doit toujours les faire délier en sa présence, et ceux qui auront pillé seront punis rigoureusement. En marchant, ils doivent faire aller les chevaux à grands pas, et non pas lentement, comme[a] c'est la coutume des régiments; il faut serrer escadron contre escadron, régiment contre régiment, brigade contre brigade. S'il y a des défilés à passer, les généraux doivent faire en sorte que les brigades les passent bien vite, que les cavaliers ne se querellent pas, et que tout se fasse le plus tôt possible. Ils ne doivent point souffrir les traîneurs, et aucun soldat ne doit sortir de son rang, ni se laisser attraper dans les villages. Quand ils sont dans les avant-gardes, ils doivent soutenir les hussards. Dans ces occasions, il faut, ainsi que je l'ai souvent dit, prendre de grands intervalles et les soutenir, couvrir leurs flancs, se tenir, en cas de besoin, à trois cents pas derrière eux, et s'avancer avec un, deux ou plusieurs

[a] Le mot *comme* manque dans l'original.

escadrons, en cas qu'une troupe de hussards soit repoussée, pour donner la chasse à l'ennemi; il faut surtout avoir grande attention aux ailes, et les couvrir. Dans une arrière-garde, il faut faire les mêmes manœuvres, sans en venir trop souvent aux mains avec l'ennemi; mais il faut tout faire en se repliant. Dans des occasions semblables, il est nécessaire que, en passant des défilés, cela se fasse avec la plus grande vitesse qu'il est possible, quand même ce serait en trottant; mais il faut d'abord former les rangs de l'autre côté, et tout cela en marchant; cela peut se faire également dans toutes les plaines. Il faut repousser l'ennemi trop entreprenant; cependant les généraux ne doivent pas engager toute la masse; ils doivent toujours tenir quelques escadrons en réserve, quand même ce n'en serait qu'un. Ils ne doivent pas trop s'approcher des bois, parce qu'ils peuvent être occupés par des pandours ou d'autres troupes ennemies; mais s'ils rencontrent de la cavalerie ennemie qui n'est pas soutenue par de l'infanterie, ils en viendront aisément à bout. Chacun doit faire marcher serrés les cavaliers, et empêcher qu'ils courent çà et là; dans la poursuite même, il faut toujours avoir quelque troupe qui les soutienne, et sur laquelle les autres puissent se replier. Quant aux batailles, il y a deux sortes d'affaires à observer, des affaires d'infanterie et des affaires de cavalerie. Les affaires d'infanterie sont les attaques des villages, des montagnes, des postes difficiles; dans ces sortes de batailles, on ne saurait faire agir la cavalerie par aile, mais bien par intervalles. C'est pourquoi la cavalerie est d'ordinaire rangée dans la troisième ligne, et ne peut agir que quand l'infanterie a déjà fait un trou dans telle ou telle partie; alors on peut employer un ou deux régiments de cavalerie. Dans ce cas, le général de brigade doit vite se rendre au lieu où il faut enfoncer, et pénétrer en colonne par escadron, pour profiter de la confusion de l'ennemi, ainsi que les régiments gardes du corps, gendarmes et Seydlitz firent auprès de Rossbach, ainsi que fit l'aile du général Seydlitz auprès de Zorndorf, de même que les gendarmes auprès de Hochkirch; et quand même ils laisseraient marcher les cavaliers en désordre dans cette occasion, il n'importe. Ils ont à observer ici qu'en cas que l'ennemi ait posté de la cavalerie serrée derrière l'infanterie, ils ne

doivent pas trop s'éloigner de leur infanterie; car, à mesure que notre infanterie pousse celle de l'ennemi, la poursuit et achève de la mettre en déroute, ils s'exposent, s'ils la poursuivent trop loin. Il y a mille choses à observer, savoir: s'ils trouvent à côté de l'infanterie qui est en déroute une infanterie formée, ils la peuvent attaquer sans hésiter, s'ils peuvent la prendre à dos; ce sont toujours les attaques les plus sûres pour la cavalerie, et elle n'y court aucun risque. Il faut donc que ces choses se fassent avec la plus grande vitesse, afin que l'ennemi n'ait pas le temps de parer ces mouvements. Quand la bataille se livre dans la plaine, et que la cavalerie est postée, chaque général-major doit se tenir à la tête de sa brigade, excepté les lieutenants-généraux, à qui j'ai fait défense de se tenir en avant, parce qu'ils doivent redresser le désordre, et donner ordre que la seconde ligne soutienne les attaques partout où il sera nécessaire. Dans ces attaques, il faut principalement que les ailes soient bien appuyées, que la seconde ligne observe bien la première, que les régiments soient toujours bien serrés, que plus on approche de l'ennemi, plus la carrière soit rapide; de cette manière il n'y aura pas de confusion. Quand l'ennemi sera repoussé, ils doivent prendre garde à couvrir leurs flancs; il faut surtout que la seconde ligne y soit attentive. Au reste, il faut que les généraux prennent soin de conserver les chevaux de leurs brigades, et d'observer un bon ordre parmi les officiers et en toute autre chose. Si quelqu'un fait une faute, il le faut faire arrêter et punir rigoureusement. On ne doit point souffrir d'officier capable d'une lâcheté; et comme les régiments sont cette année en fort bon état, il faut qu'ils fassent tous leurs efforts pour acquérir dans cette campagne une aussi bonne réputation que dans celle de l'année passée.

Breslau, 16 mars 1759.

APPENDICE.

I.

DER GENERAL VON WINTERFELDT AN DEN KÖNIG.[a]

Potsdam, den 11. November 1755.

Das von Ewr. Königlichen Majestät allergnädigst zum Durchlesen mir Communicirte liefere ich hierbei, mit der lebhaftesten devoten Erkenntlichkeit für diese mir dadurch erzeigte Gnade in aller Unterthänigkeit wieder zurück. Und gleichwie alles dieses in meinem Herzen vergraben bleiben wird, desto mehr habe ich dagegen die daraus gelernten incomparablen Regeln, in den vier und zwanzig Stunden, da es gehabt, meinem Gedächtniss zu imprimiren gesucht, damit Ewr. Majestät gnädige Bemühungen, um mich zu instruiren und zu Dero Dienst geschickt zu machen, nicht vergebens angewendet, sondern ich solcher durch eine stricte Folge und Ausübung würdig sein möge.

Wer diesen Instructiones nur folgt, als welche auf der einen Seite anweisen, wie man von den Avantagen, so man sich dadurch verschaffen kann, mehr als jemals in einem Kriege geschehen, profitiren, auf den difficilen Fall aber auch zeigen, wie man sich in denen schwersten Vorfällen helfen soll, der kann in allen möglichen Gelegenheiten seiner guten probablen Sache gewiss, als auch zugleich in critischen Begebenheiten nicht embarrassirt sein.

Es ist diese Beilage ein Präservativ um sich glücklich zu erhalten, und eine Universal-Medicin um alle Verlegenheiten zu curiren. Und dünke ich mich bei dieser unschätzbaren Feldapotheke, als welche ich allezeit sinnlich bei mir führen werde, so sicher, dass mir auch der stärkste feindliche Gift nicht schaden kann.

H. C. von Winterfeldt.

[a] Il est parlé de cette lettre dans l'*Avertissement*, article III. Nous la tenons de feu madame la comtesse Henriette d'Itzenplitz-Friedland.

II.

FRIEDRICH AN DEN PRINZEN HEINRICH.[a]

Breslau, den 17. März 1759.

Durchlauchtiger Fürst,
Freundlich lieber Bruder,

Da Ich Ew. Liebden vorhin schon eine *Instruction für die General-Majors von der Infanterie* zugesandt habe, damit Dieselben solche einem jeden dererselben abschriftlich communiciren sollen; so schicke Ich Ew. Liebden nunmehro hierbei auch eine *Instruction für die General-Majors von der Cavallerie* und will, dass Dieselben gleichfalls jedem General von der Cavallerie bei Dero unterhabendem Corps eine Abschrift davon zustellen sollen. Ich hoffe übrigens, dass ein jeder von denen Generals, so dergleichen Abschrift von Deroselben empfänget, von der pflichtmässigen Discretion sein werde, davon keinen andern, als seinen alleinigen Gebrauch zu machen. Ich bin, u. s. w.

[a] Nous avons mentionné cette lettre dans l'*Avertissement*, article VIII, et nous la donnons d'après l'original conservé aux Archives de l'État (*F.* 105. *Ee*).

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES

Avertissement de l'Éditeur IX

I. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA GUERRE, appliqués à la tactique et à la discipline des troupes prussiennes 1

INTRODUCTION 3

ARTICLE Ier. Des troupes prussiennes, de leurs défauts et de leurs avantages 4

ARTICLE II. Des projets de campagne 8

ARTICLE III. Des subsistances et du commissariat 17

ARTICLE IV. Des vivandiers, de la bière, de l'eau-de-vie. 20

ARTICLE V. Des fourrages secs et verts 21

ARTICLE VI. De la connaissance du pays 23

ARTICLE VII. Du coup d'œil 25

ARTICLE VIII. De la distribution des troupes 26

ARTICLE IX. Des différents camps 27

ARTICLE X. Des sûretés que l'on prend dans son camp . . 34

ARTICLE XI. Quand et pourquoi il faut faire des détachements 36

ARTICLE XII. Des talents qu'il faut à un général 39

ARTICLE XIII. Des stratagèmes et des ruses de guerre . . . 43

ARTICLE XIV. Des espions, de l'usage qu'on en peut faire dans tous les cas, et comment on apprend des nouvelles de l'ennemi 46

PAGES

ARTICLE XV. Des marques caractéristiques par lesquelles on peut deviner les intentions des ennemis 48
ARTICLE XVI. De notre pays; du pays neutre; de celui des ennemis; de la différence des religions; quelle conduite tous ces cas différents demandent 49
ARTICLE XVII. De toutes les marches qu'une armée peut faire 51
ARTICLE XVIII. Quelles précautions on doit prendre, dans les retraites, contre les hussards et les pandours . . . 57
ARTICLE XIX. Comment il convient aux Prussiens de traiter les troupes légères lorsqu'on agit offensivement contre elles 58
ARTICLE XX. Par quels mouvements on oblige l'ennemi d'en faire nécessairement de son côté 59
ARTICLE XXI. Des passages de rivières 61
ARTICLE XXII. De la défense des rivières 62
ARTICLE XXIII. Des surprises de villes 64
ARTICLE XXIV. De l'attaque et de la défense des places . 65
ARTICLE XXV. Des combats et des batailles 68
ARTICLE XXVI. Pourquoi et comment on livre bataille . . 83
ARTICLE XXVII. Des hasards et des cas fortuits qui arrivent à la guerre 85
ARTICLE XXVIII. S'il faut qu'un général tienne des conseils de guerre 88
ARTICLE XXIX. Des nouvelles manœuvres de l'armée . . . 88
ARTICLE XXX. Des quartiers d'hiver 89
ARTICLE XXXI. Des campagnes d'hiver 93

II. AVANT-PROPOS de l'Extrait tiré des Commentaires du chevalier Folard sur l'Histoire de Polybe 97

III. PENSÉES ET RÈGLES GÉNÉRALES pour la guerre . . 103

IV. INSTRUCTION pour le prince Henri, chargé du commandement de l'armée en Saxe 135

V. DISPOSITION PRÉALABLE pour le maréchal Keith, en cas que les ennemis viennent attaquer le camp du Roi 143

PAGES

VI. DISPOSITION pour les colonels d'artillerie Dieskau et Moller 147

VII. RÉFLEXIONS sur la tactique et sur quelques parties de la guerre, ou Réflexions sur quelques changements dans la façon de faire la guerre 151

VIII. INSTRUCTION pour les généraux-majors de cavalerie. 167

APPENDICE 173

IMPRIMERIE ROYALE
(R. DECKER)

ŒUVRES

DE

FRÉDÉRIC

LE GRAND

TOME XXIX.

ŒUVRES

DE

FRÉDÉRIC

LE GRAND

TOME XXIX.

BERLIN MDCCCLVI

CHEZ RODOLPHE DECKER

IMPRIMEUR DU ROI

SUCCESSEUR ET HÉRITIER DE DECKER PÈRE ET FILS

ŒUVRES

MILITAIRES

DE

FRÉDÉRIC II

ROI DE PRUSSE

TOME II.

BERLIN

CHEZ RODOLPHE DECKER IMPRIMEUR DU ROI

SUCCESSEUR ET HÉRITIER DE DECKER PÈRE ET FILS

M DCCC LVI

ŒUVRES
MILITAIRES

TOME II.

AVERTISSEMENT

DE

L'ÉDITEUR.

Frédéric parle avec satisfaction, dans ses *Mémoires* et dans ses lettres,[a] des travaux auxquels il se livra, dès la paix de Hubertsbourg, dans le but de perfectionner l'instruction de son armée. Il commença par réunir autour de lui l'élite de ses officiers, soit afin de les initier aux secrets du plus difficile des arts,[b] soit pour encourager et distinguer le mérite partout où il le trouvait.[c] Potsdam devint ainsi une véritable académie militaire. Mais le Roi ne se borna pas à donner des directions pratiques à ceux qui servaient sous ses ordres; il écrivit pour eux jusqu'à la fin de sa vie, en mettant à profit l'expérience qu'il avait acquise dans ses campagnes. Les principaux fruits de ces travaux sont d'abord l'article, *Des principes fondamentaux de la guerre*, inséré dans le *Testament politique* (inédit) du 7 novembre 1768, puis les huit ouvrages dont se compose ce volume, le second de la série militaire, et dont nous allons parler en détail.

[a] Voyez t. VI, p. 95 et 96; t. XX, p. 131.

[b] Voyez t. VI, p. 98.

[c] Voyez t. XXIV, p. 363 et 364, et La Motte Fouqué, *Ernst Friedrich Wilhelm Philipp von Rüchel*, Berlin, 1828, t. I, p. 27 et suivantes.

I. ÉLÉMENTS DE CASTRAMÉTRIE ET DE TACTIQUE.

Frédéric fit imprimer ce traité simultanément en français et en allemand; mais l'original est en français. Il est intitulé : *Éléments de castramétrie et de tactique* (sans lieu d'impression), MDCCLXXI. C'est un grand in-quarto, portant au frontispice une vignette gravée par Schleuen; il se compose d'un *Avant-propos* de six pages, d'une *Table des matières* de même étendue, que nous donnons telle que le Roi l'a faite,[a] et de quatre-vingt-six pages de texte, avec trente-sept plans qui tous présentent des notes explicatives, en partie très-détaillées. On lit à la fin de l'article XXXVIII et dernier : *Sans-Souci, ce* 12 *novembre* 1770, et plus bas la signature : *Federic.* La traduction est intitulée : *Grundsätze der Lager-Kunst und Tactic* (sans lieu d'impression), 1771, quatre-vingt-quatorze pages grand in-quarto, avec la vignette de Schleuen et trente-sept plans. L'ouvrage est daté : *Sans-Souci, den* 12. *November* 1770, et signé *Friderich.*

On s'est servi pour cette traduction des mêmes planches que pour l'original. Seulement on a enlevé les notes explicatives qui y étaient gravées en français, et, après les avoir traduites, en ayant soin que les caractères allemands tinssent précisément la même place que le texte français, on a artistement collé le nouveau texte de chaque planche à l'endroit d'où l'on avait enlevé l'ancien. Le tout a été exécuté avec une rare habileté.

L'édition française et l'édition allemande ont probablement été imprimées toutes deux au château, par G.-J. Decker, imprimeur du Roi.

En envoyant la première à son frère Ferdinand, l'Auteur lui écrivit, le 3 mars 1771 : «J'ai travaillé cet hiver à un *Essai de tactique* «*et de castramétrie* pour mes généraux. Cet ouvrage vient d'être «imprimé, et je vous prie, mon cher frère, d'en accepter un exem«plaire. J'espère que vous prendrez toutes les précautions pour qu'on «n'en tire point de copie, et qu'il ne tombe en aucune main étran«gère, car cela est fait pour nos officiers, et non pas pour éclairer «nos ennemis.»[b] Le Roi recommande de même le secret le plus in-

[a] L'indication des plans, dans la table, ne reproduit pas toujours exactement les titres qui se trouvent sur les planches. Il y a entre autres une méprise complète dans le titre du n° XXIV.

[b] Voyez t. XXVI, p. 564.

violable au lieutenant-général de Ramin, en lui adressant, le 3 mars 1771, l'édition allemande, pour les généraux et les officiers d'état-major de la garnison de Berlin.[a]

Le mot de *castramétrie* ne se trouve pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Frédéric l'a employé dans le t. IX, p. 203 : «Ce qui «restera éternellement stable dans l'art militaire, dit-il, c'est la castra«métrie, ou l'art de tirer le plus grand parti possible d'un terrain «pour son avantage.» Il l'explique ci-dessous, p. 52, par le terme de *l'art des campements*. Cependant il s'est servi ailleurs (t. IX, p. 175) de l'expression plus exacte de *castramétation*.

Les deux éditions des *Éléments*, distribuées à un petit nombre d'exemplaires, sont très-rares et très-peu connues. Notre texte reproduit l'original de 1771. Quant aux trente-sept plans que l'auguste auteur y a ajoutés, Sa Majesté le Roi a décidé, comme pour les *Principes généraux de la guerre* (t. XXVIII, p. xvii), que nous tirerions parti des planches originales conservées aux archives de l'état-major général de l'armée, sans y faire aucun changement. Nous en formons la seconde section de l'atlas qui accompagne les *Œuvres militaires*.

Il a paru, en 1801, une contrefaçon très-imparfaite des *Grundsätze der Lager-Kunst*, sous le titre de : *Geheime strategische Instructionen Friedrichs des Zweiten an seine General-Inspecteurs. Mit 31 illuminirten Plans.* Leipzig, librairie Baumgärtner (sans millésime), quarante-quatre pages grand in-4. L'éditeur, omettant tout le traité proprement dit, n'a donné que les notes explicatives qui se trouvent sur les planches de l'original allemand. Une seconde édition de cette contrefaçon mutilée a paru en 1815, trente et un plans et huit pages de texte.

Dans son journal, *Zeitschrift für Kunst, Wissenschaft und Geschichte des Krieges*, t. 78, M. L. Blesson a publié en 1850, comme inédits, les *Grundsätze der Lager-Kunst und Tactic*, sous le titre de : *Instruction König Friedrichs des Zweiten an seine General-Inspecteurs*. Les plans y manquent.

[a] Voyez J.-D.-E. Preuss, *Friedrich der Grosse, eine Lebensgeschichte*, t. II, p. 464 et 465.

II. AVANT-PROPOS.

Nous devons cet *Avant-propos* inédit (du 5 octobre 1771) à feu madame la comtesse d'Itzenplitz-Friedland, qui en possédait l'autographe. Frédéric y parle de l'*Extrait* que cet écrit devait précéder, mais il n'en indique ni l'auteur, ni le titre exact, de manière que nous ne savons quel est cet ouvrage. L'*Avant-propos* renferme même un passage qui nous fait douter si l'original de l'*Extrait* est en français ou en allemand. Il est du reste possible que ce dernier n'ait pas été imprimé, car, malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de le découvrir.

III. RÈGLES DE CE QU'ON EXIGE D'UN BON COMMANDEUR DE BATAILLON EN TEMPS DE GUERRE.

Cette pièce inédite provient de la collection de feu madame la comtesse d'Itzenplitz-Friedland. Le texte que nous suivons, copié par un secrétaire, a été revu par le Roi lui-même, qui a mis de sa main, à la marge des pages 3, 8 et 20, trois nota bene pour attirer l'attention sur trois additions insérées par lui à la dernière page. La première de celles-ci (p. 58) commence par les mots «On sait», et se termine par «ou tué auparavant;» la seconde (p. 60) va de «C'est une règle» à «dans votre troupe;» et la troisième (p. 65) de «Affaires de retraite» à «et l'arrêter.» Frédéric a écrit au revers de la dernière feuille les mots : «Ayez la bonté de faire recopier ceci avec les additions. FR.»

Pour la date des *Règles*, nous la trouvons dans l'ordre de Cabinet que voici : «*Mein lieber General-Lieutenant von Ramin, Ich habe «Euch hierbeigehende*

«*Regeln, nach welchen ein guter Commandeur eines Bataillons zur Zeit des Krieges handeln soll,*»

«*in der Absicht zufertigen wollen, dass Ihr solche denen sämmtlichen «Bataillons-Commandeurs Eurer Inspection communiciren und zu-«gleich, diese «Regeln» sich ganz eigentlich bekannt zu machen, dabei*

«aber äusserst geheim zu halten, von Meinetwegen aufgeben, auch «selbige Eurerseits gehörig secretiren sollet. Ich bin, etc. Potsdam, «den 30. April 1773. Friderich.» [a]

Nous croyons devoir ajouter à ce qui précède l'ordre suivant du gouverneur de Berlin, daté du 4 juillet 1780 : *«Da Ihro Königliche «Majestät dem Gouverneur die Bücher von denen «Grundsätzen der «Lager-Kunst und Tactic,» die «General-Principia vom Kriege,» im- «gleichen die «Regeln, nach welchen ein guter Commandeur eines «Bataillons zur Zeit des Krieges handeln soll,» wieder zugeschickt «haben, so können die Herrn Generals und Stabs-Officiers solche ge- «gen Quittung zum Durchlesen, aber nicht zum Abschreiben, abholen «lassen.»* [b]

M. le major Charles Zabeler, chef de bataillon au service d'Anhalt-Dessau, a eu la bonté de nous donner une copie de la traduction allemande de l'ouvrage qui nous occupe, traduction citée dans les deux ordres de 1773 et de 1780. Ce texte allemand, transcrit sur une copie conservée parmi les papiers de feu M. le comte Victor-Amédée Henckel de Donnersmarck, est le seul que nous connaissions. L'article qui commence (p. 59) par les mots : «Comme dans les campagnes,» et finit par «répéter sa leçon,» a été omis dans la traduction, ainsi que le *Résumé de ces règles*, ajouté à la fin de l'original.

IV. RÉFLEXIONS SUR LES PROJETS DE CAMPAGNE.

Feu madame la comtesse d'Itzenplitz-Friedland possédait deux manuscrits originaux de cet ouvrage : 1° l'autographe de l'auteur, signé *Federic*, et portant plus bas, à gauche, les mots : «*Scriptum in dolore*, 1er décembre 1775;» 2° une copie faite par un secrétaire, et corrigée par le Roi. Notre texte reproduit l'autographe, mais nous tirons parti des corrections de la copie.

Il avait paru antérieurement une édition assez exacte de cet écrit, sous le titre de : *Réflexions sur les projets de campagne par Frédéric II, roi de Prusse. On y a joint un Mémoire raisonné du duc*

[a] Voyez J.-D.-E. Preuss, *Friedrich der Grosse als Schriftsteller*, p. 243 et 244, n° 20.

[b] Voyez *Aus alten Parolebüchern der Berliner Garnison zur Zeit Friedrichs des Grossen*, von A. v. Witzleben, Berlin, 1851, p. 84.

de Brunswic touchant la campagne de 1792. A Tubingue, chez J.-G. Cotta, 1808, soixante-onze pages in-8. On lit dans l'*Avis au lecteur* placé en tête de cette édition : « C'est la première fois que cet « ouvrage de Frédéric II, roi de Prusse, paraît dans le public. Il ne « se trouve pas dans les *Œuvres posthumes* de cet illustre auteur. Il « est vrai qu'il a été imprimé en 1775; mais le Roi ne l'a communi- « qué qu'à peu de personnes. »

Nous regrettons de n'avoir jamais vu cette édition de 1775.

Les *Réflexions sur les projets de campagne* sont une amplification détaillée du sujet traité dans le second article des *Principes généraux de la guerre* (t. XXVIII, p. 8—16), qui est intitulé : *Des projets de campagne.* Les *Pensées et règles générales pour la guerre* (l. c., p. 123—126) renferment aussi un article *Projets de campagne.*

V. DES MARCHES D'ARMÉE, ET DE CE QU'IL FAUT OBSERVER A CET ÉGARD.

Il existe deux manuscrits de cet ouvrage, qui appartenaient à feu madame la comtesse d'Itzenplitz-Friedland : 1° l'autographe de l'Auteur, de douze pages in-4, daté : *Sans-Souci*, 22 *octobre* 1777, et signé *Federic;* 2° une copie sans date, de trente-huit pages in-4, corrigée par le Roi lui-même, qui fit imprimer son ouvrage sous le titre : *Des marches d'armée, et de ce qu'il faut observer à cet égard.* A Berlin, chez G.-J. Decker, imprimeur du Roi, 1777, soixante-deux pages in-8. Nous ne connaissons que deux exemplaires de cette édition, l'un appartenant à M. Rodolphe Decker, l'autre, « *Ex bibliotheca Augustissimi Regis Friderici Wilhelmi III,* » conservé à la Bibliothèque royale de Berlin.

Le 12 novembre 1777, Frédéric donna un exemplaire de ce livre au prince Frédéric de Brunswic-Oels, et lui écrivit à cette occasion : « Mon cher neveu, je vous envoie un ouvrage sur les marches, que « mes quartiers-maîtres m'ont demandé. »

Le texte imprimé dans les *Œuvres de Frédéric II, roi de Prusse, publiées du vivant de l'auteur,* A Berlin, 1789, t. III, p. 417—452, a subi de nombreuses corrections de la part des éditeurs. Le nôtre reproduit l'édition originale de 1777.

L'article XVII des *Principes généraux de la guerre* (t. XXVIII, p. 51—57) est intitulé : *De toutes les marches qu'une armée peut faire.*

VI. PROJET DE CAMPAGNE.

Cette pièce, de la main de Frédéric, deux pages in-4, sans date ni signature, se trouve dans sa correspondance avec son frère le prince Henri (Archives de l'État, *F.* 108. *B*), parmi les lettres du mois d'avril 1778. L'Auteur en fait mention dans ses *Mémoires de la guerre de* 1778 (t. VI, p. 145 et 146), en ces termes : «Le projet «de campagne que le Roi avait formé était bien différent de celui «qu'il fallut exécuter,» etc.

Le *Projet de campagne* est imprimé aux pages 38 et 39 de la *Correspondance de Frédéric avec le prince Henri* faisant suite à l'ouvrage de M. de Schöning, *Der Bayersche Erbfolgekrieg*. Son texte offre quelques variantes. Le nôtre est l'exacte reproduction de l'autographe.

VII. INSTRUCTION POUR LE PRINCE HÉRÉDITAIRE DE BRUNSWIC.

Le prince Henri, frère du Roi, ne pouvant plus supporter les fatigues d'une campagne, exprima, le 3 décembre 1778, le désir de déposer son commandement (t. XXVI, p. 467). Le 13 décembre, Frédéric nomma à sa place le prince héréditaire de Brunswic général en chef de son armée de Saxe; plus tard il lui donna cette *Instruction*, écrite de sa main et datée de Breslau, 16 janvier 1779. Notre texte est copié sur l'autographe conservé aux Archives du duché de Brunswic.

Quant au Prince héréditaire, voyez t. XXVII. II, p. XIII, note *a*, et ci-dessous, p. 87.

VIII. RÉFLEXIONS SUR LES MESURES A PRENDRE AU CAS D'UNE GUERRE NOUVELLE AVEC LES AUTRICHIENS,

EN SUPPOSANT QU'ILS SUIVENT LA MÊME MÉTHODE D'UNE DÉFENSIVE RIGIDE COMME DANS LA DERNIÈRE CAMPAGNE DE 1778.

Frédéric ne croyait pas que la paix de Teschen fût durable; il avait même conçu cette opinion avant de la conclure (t. XXVI, p. 474). Cette idée l'engagea à former des projets pour l'avenir, et lui inspira entre autres ces *Réflexions*. L'autographe de cette pièce inédite, composé de huit pages in-4, et daté du 28 septembre 1779, est conservé aux Archives de l'État (t. VI, p. IX), de la direction desquelles nous tenons notre texte.

Berlin, 25 mars 1856.

J.-D.-E. PREUSS,
Historiographe de Brandebourg.

I.

ÉLÉMENTS
DE CASTRAMÉTRIE
ET
DE TACTIQUE.

ÉLÉMENTS

DE

CASTRAMÉTRIE ET DE TACTIQUE.

AVANT-PROPOS.

J'avais donné à mes officiers généraux, avant la dernière guerre,[a] une *Instruction*[b] qui alors me paraissait suffisante; mais l'ennemi, qui a senti le désavantage qu'il a eu envers nous les premières campagnes, a depuis perfectionné sa castramétrie, sa tactique et son artillerie. La guerre en est devenue plus raffinée, plus difficile et plus hasardeuse, parce que nous n'avons plus des hommes seuls à combattre, mais plutôt les précautions que la tactique enseigne, les postes forts et l'artillerie tout ensemble; cela seul nous doit obliger à étudier ces parties, pour conserver notre ancienne réputation et pour en acquérir une nouvelle. L'étude du terrain, en ce qu'il a d'avantageux et de défectueux pour s'en servir, est une des principales choses à laquelle un officier général doit s'appliquer, parce que toutes ses manœuvres à la guerre roulent sur des postes qu'il doit occuper avec avantage, sur des postes qu'il doit attaquer avec le moins de perte, sur des terrains où il doit se battre, soit faisant l'avant ou l'arrière-garde, et sur cette science qui apprend à se servir des troupes à propos pour les situations et selon les règles que l'expérience nous a enseignées.

[a] Voyez t. IV, p. xi, et t. XXVI, p. xxi.

[b] Voyez t. XXVIII, p. 1—95.

Ceux qui se persuadent que la seule valeur suffit à l'officier général se trompent beaucoup; c'est une qualité essentielle, sans doute, mais il faut y joindre bien d'autres connaissances. Un général qui maintient l'ordre et la discipline dans sa troupe est certainement louable, mais tout cela ne suffit pas à la guerre; il faut que le jugement agisse en tout, et comment agira-t-il, si les connaissances lui manquent? Qu'est-ce qu'un général qui ne connaît ni ce qu'un terrain a de favorable, ni de défectueux, et qui ne profite pas des aides que lui fournit le terrain? S'il n'a pas une bonne tactique en tête, ses dispositions d'avant-garde, d'arrière-garde, de marches, d'attaques et de défenses seront vicieuses, parce que son ignorance des choses sera cause qu'il y manquera des arrangements peut-être essentiels. Il y a des principes pour toutes ces choses; j'en indique les plus nécessaires, mais il faut se donner la peine d'y puiser soi-même, et il faut s'exercer, pour qu'elles deviennent habituelles et faciles.

Nous devons étudier la castramétrie, la tactique, l'artillerie, et la manière de s'en servir la plus avantageuse.

Les généraux d'infanterie doivent s'appliquer à la cavalerie, et ceux-ci à ce qui regarde l'infanterie, parce que, lorsqu'ils sont détachés, ils en ont sous leurs ordres.

Je tâche de mettre l'armée dans le meilleur ordre qu'il m'est possible; mais qu'on pense bien que ce ne sont que des instruments qu'on prépare, dont les généraux doivent se servir, et que ces instruments, quelque bons qu'ils soient, ne sont utiles qu'autant qu'on en sait faire un bon usage.

Autant un général habile est excusable quand il a sous soi de mauvaises troupes, incapables d'exécuter ses dispositions, autant, j'ose le dire hardiment, nos généraux doivent perdre toute considération, si, avec des troupes si bien dressées, ils font des sottises par leur ignorance.

Il faut donc bien nous imprimer dans la mémoire que désormais nous n'aurons qu'une guerre d'artillerie à faire, et des postes à attaquer. Ceci exige une grande étude du terrain et l'art d'en tirer avec habileté tout l'avantage possible, tant pour l'attaque que pour la défense.

Les terrains avantageux pour l'infanterie et l'artillerie sont

les hauteurs, et surtout ces pentes douces qui forment une espèce de glacis naturel; leur feu est le plus meurtrier. Souvent ces douces pentes se trouvent dans des plaines, et il ne faut pas les négliger. Les bois, fortifiés de bons abatis, sont encore très-utiles. En général, l'avantage du poste consiste à ce qu'il oblige l'ennemi de se rompre pour venir à vous; soit que vous soyez derrière un ruisseau, ou derrière un abatis, c'est la même chose.

Les hauteurs, quand elles commandent à l'entour d'elles, ont un plus grand avantage, parce qu'elles privent l'ennemi de son canon, qui du bas en haut tire sans effet, parce qu'elles le privent de ses petites armes, dont il ne peut pas se servir s'il vous attaque, et parce qu'elles le privent de sa cavalerie, dont il ne peut faire aucun usage, et enfin, parce qu'elles obligent l'ennemi de se rompre en gravissant la hauteur, et c'est ce moment même où votre feu doit l'abîmer et combler sa confusion et sa déroute.

Celui qui assaillit doit faire, en revanche, attention à toutes les buttes de terre qui peuvent couvrir ses troupes qui attaquent contre le feu du poste; il ne doit négliger aucune hauteur susceptible d'y placer du canon; il doit tâcher d'entourer de feux croisés le point de l'armée ennemie qu'il attaque, autant que le terrain et les dispositions du corps posté le lui permettent, pour se procurer, si cela est possible, la supériorité du feu, bien soutenir ses attaques par son armée, qui leur sert de base, et, s'il y a moyen de diriger une de ses attaques à dos de l'ennemi, il ne doit pas négliger cet avantage, qui peut devenir décisif pour la victoire.

Comme cette matière demande un détail infini, on trouvera bon que, en exposant mon système, je le divise par articles, pour le traiter avec plus de méthode, quoique le plus brièvement que possible; et j'espère que mes généraux, s'étant bien imprimé ces principes, ne commettront désormais à la guerre aucune faute grossière. Ce serait la plus belle récompense de mon ouvrage.

ARTICLE Ier.

DE LA CASTRAMÉTRIE.

Un camp est un champ de bataille que vous prenez, parce qu'il le devient sitôt que l'ennemi vous attaque. Il faut donc appliquer tous vos soins pour vous y bien poster, pour vous y bien accommoder, pour ne pas vous exposer à être battu par votre faute. Les vrais principes, les règles pour se camper, doivent se puiser dans l'art de la défense des places.

Examinons ces règles. On choisit un emplacement avantageux, qui n'est commandé d'aucun côté, pour le fortifier. On prend un terrain qui domine, et non pas un bas-fond. On appuie cette forteresse ou sur une rivière, ou bien à un escarpement, et, faute de cela, on la munit d'ouvrages tout à l'entour. Ces ouvrages doivent se défendre mutuellement par des feux flanqués; ils doivent, de plus, être soutenus par des ouvrages qu'ils ont derrière eux, comme le chemin couvert par les contregardes, celles-là par les ravelins, et ceux-ci par les bastions. Les ouvrages du chemin couvert doivent avoir des feux qui balayent tous les chemins creux qui se trouvent à l'entour de la place et tous les bas-fonds, pour que l'ennemi ne se puisse glisser par aucun de ces endroits pour s'approcher à l'improviste des ouvrages sans être vu.

Un camp bien pris doit donc être occupé selon ces règles. Votre première ligne représente le chemin couvert, et votre seconde ligne les ouvrages qui le défendent. Votre ligne de défense doit avoir des angles saillants, et le terrain vous les marquera. Vous établirez toutes vos batteries de la première ligne à vous procurer des feux croisés ou en écharpe, ce qui double votre force. Vous appuierez bien vos flancs, et vous tâcherez de les rendre inattaquables, soit par des marais, des inondations, des bois où vous ferez des abatis de cinq cents pas de profondeur, des rivières, ou, manque de tout cela, de bonnes redoutes attachées à un bon retranchement.

En fortifiant les places, on tâche, autant qu'on le peut, de ré-

duire l'ennemi à quelque point d'attaque; cela se fait par quelques angles saillants que vous poussez en avant, car jamais l'ennemi ne peut se fourrer dans des rentrants. Cette méthode est d'autant meilleure, que vous réduisez l'ennemi à venir, par nécessité, se fracasser la tête à l'endroit où vous avez préparé votre plus grande résistance et à l'endroit où vous pouvez concentrer toute votre attention.

Les meilleures places sont celles qui rétrécissent le plus le front de l'attaque, comme par des marais, des digues étroites par où il faut passer; l'avantage qu'elles ont consiste en la supériorité du feu que cette situation leur donne. Les meilleurs camps sont donc ceux où vous embrassez un large terrain, et où on ne peut vous assaillir qu'en passant, sur des ponts, des rivières non guéables, ou en traversant une chaussée, ou bien en passant une langue de terre qui ne donne à former que le front de peu de bataillons. Cela vous donne une supériorité de feu étonnante, et si l'ennemi est assez téméraire de venir à vous, il est à coup sûr abîmé et détruit avec tout ce qui passe le défilé. La seconde ligne est en toute occasion un bon soutien pour la première; cependant dans les plaines elle n'a pas la force que lui donnent les hauteurs et les montagnes, lorsqu'on lui fait occuper un terrain où elle domine la première ligne et oblige ainsi l'assaillant à remporter deux victoires avant de devenir maître du terrain.

ARTICLE II.

DES CAMPS DE COLLINES ET HAUTEURS.

Après avoir établi ces règles générales, venons-en à une application plus précise. Si vous voulez occuper des collines qui versent dans des plaines sans être dominées de hauteurs quelconques à la distance de trois mille pas, placez votre première ligne à mi-côte, sur le glacis de la montagne, et la seconde sur la crête de la hauteur. Si l'ennemi peut parvenir à culbuter cette première ligne, il trouve alors de la plus dure besogne devant soi, qui est de déposter la seconde; il a emporté le chemin cou-

vert, et il faut incontinent qu'il livre un assaut aux ouvrages. Vous appuierez soigneusement vos ailes à de grands ravins, en les recourbant par derrière et formant un grand flanc. Vous observerez de placer votre première ligne de façon que chaque coup de fusil puisse porter jusqu'au pied du glacis, et que nulle part l'ennemi, en attaquant, ne puisse se couvrir derrière quelque pente roide, que tout soit vu, que le moindre chemin creux soit enfilé par les petites armes ou par le canon. Vous rangerez, pour cet effet, vos troupes, en les postant selon les sinuosités du terrain, et vous effacerez de votre mémoire toute ligne droite. Vous placerez votre cavalerie à l'abri du canon, derrière les deux lignes, de façon à pouvoir en faire avancer quelques escadrons et les employer, au cas que l'attaque de l'ennemi, dérangée par le feu d'infanterie et les cartouches, commence à plier. Lâchez alors, selon ma méthode, quelques escadrons, et ils détruiront et feront prisonnier tout ce corps qui vous attaquait. Le moment le plus avantageux pour votre défense est celui où l'ennemi monte pour vous assaillir; c'est le triomphe des petites armes et des canons chargés à mitraille, surtout si votre infanterie est rangée de manière que son feu plonge jusqu'au pied du glacis. Si votre poste a des angles, cela triple la défense, et si votre canon bat en écharpe, vous ne devez pas être embarrassé de repousser l'ennemi. Mais que votre infanterie ne poursuive point, qu'elle demeure ferme sur son terrain; s'il y a occasion de poursuivre, employez la cavalerie à cet usage. Votre avant-garde peut se placer sur la droite de l'armée pour couvrir ce flanc, l'arrière-garde à la gauche pour le même usage, et pour votre réserve, il faut la conserver soigneusement derrière le poste, comme une dernière ressource. Il faut toujours en avoir dans chaque poste à proportion de l'armée, et dans un petit corps, n'eût-on qu'un bataillon de réserve, il faut l'avoir, car des troupes fraiches qui surviennent dans une action ont un ascendant incroyable sur des troupes fatiguées qui vous attaquent. Voyez le plan n° I.

ARTICLE III.

DES POSTES SUR LES HAUTES MONTAGNES.

Les postes sur les hautes montagnes ont des règles différentes que ceux que l'on prend sur des collines. Les hautes montagnes ont des hauteurs voisines séparées d'elles par des vallées de quinze cents, de deux mille pas de large; celles-là, où l'ennemi peut placer du canon, ne vous permettent pas d'occuper la mi-côte, parce que le canon foudroierait les troupes qu'on y place. Il faut donc se borner à garnir la crête de la montagne, comme nous avons fait au camp de Bärsdorf et de Stein-Seiffersdorf.[a] Ces sortes de positions demandent qu'on redouble d'attention pour assurer ses flancs, et qu'on veille avec autant de vigilance sur ses derrières que sur son front. Il faut bien connaître tous les chemins qui sont à dos de votre hauteur, tant pour pouvoir sortir de poste sans embarras que pour s'assurer surtout que l'ennemi ne tente de vous attaquer par derrière. S'il y a quelque hauteur dangereuse derrière vous, qui commande votre position ou vous en dispute la sortie, il faut l'occuper de nécessité, ne fût-ce qu'avec un bataillon dont on couronne la cime. Il faut, de plus, avoir des partis de cavalerie ou d'infanterie, selon la nature du terrain, pour battre nuit et jour toutes les routes par lesquelles l'ennemi pourrait venir sur vous.

Quant au poste même, il faut suivre le principe général que j'ai donné, et placer constamment la première ligne d'infanterie de façon que son feu plonge dans le fond. Les batteries doivent être proche du bord du précipice, et, autant qu'il est possible, placées de façon que leur feu se croise; mais comme dans ces montagnes il est souvent impossible que le canon plonge dans les fonds, je voudrais, sur le front, former de distance en distance des amas de grenades royales toutes chargées, qui, placées sur les glacis les plus accessibles du poste, pourraient être allumées et roulées en bas, sur l'assaillant assez téméraire pour hasarder

[a] Du 18 septembre au 7 octobre 1760. Voyez t. V, p. 75—78.

une telle entreprise. Quelque âpre que soit votre montagne, vous devez placer des troupes légères au fond ou à mi-côte, pour vous garantir de toute surprise, ainsi que sur vos derrières.

Un poste tel que je le décris est inexpugnable à la force, et l'on n'a qu'à craindre les surprises, et surtout les entreprises nocturnes. Ces troupes légères empêchent toute surprise, parce que l'ennemi ne saurait vous approcher qu'après les avoir délogées; leur feu vous avertit de l'attaque, et vous donne le temps d'abattre vos tentes et de vous mettre sous les armes. Faites alors jeter des *Leuchtkugeln* [a] pour vous éclairer, faites rouler vos grenades royales à l'endroit où se fait l'attaque, et faites tirer votre infanterie dans ces fonds, parce que votre feu et les grenades royales augmenteront chez l'ennemi la confusion et la terreur inséparable de toute entreprise nocturne.

Comme à la guerre on ne saurait jamais pousser la prévoyance assez loin, il serait bien bon de construire une caponnière pour chacune de vos gardes, ou bien une redoute palissadée, ce qui achève de rendre impraticables toutes les entreprises de l'ennemi. Voyez le plan n° II.

ARTICLE IV.

DES CAMPS DE PLAINE ET DE TERRAINS COUPÉS.

En choisissant un camp, votre première attention vous doit faire choisir un terrain qui domine, ou du moins qui n'est pas dominé; ensuite vous pensez aux appuis qu'il faut donner à vos flancs, bois, marais, ruisseaux ou rivières, précipices ou hauteurs. Si vous avez un bois sur votre flanc, faites-y faire un bon abatis, non pas d'arbres coupés et jetés au hasard, mais d'arbres rangés les uns auprès des autres, le tronc de votre côté et la couronne coupée du côté de l'ennemi. Devant ce véritable abatis, faites encore couper les arbres à cinq cents pas de profondeur, pour que tout soit clair sur votre flanc, et que l'ennemi n'ait pas

[a] Balles à feu.

la liberté de se cacher dans cette forêt pour vous fusiller à deux ou trois cents pas. S'il se trouve un marais sur votre autre flanc, faites-le bien sonder, pour vous assurer qu'il est impraticable; alors vous pouvez vous y appuyer; mais ne vous fiez jamais aux apparences. Si votre appui est une hauteur, fortifiez-la de quelques redoutes jointes ensemble par un retranchement, mais bien fait, à fossé large et profond; placez-y de fortes batteries toujours dirigées en écharpe, et, si le terrain le permet, fortifiez ce poste d'une redoute que vous construirez derrière, et qui pourra le défendre, au cas que l'ennemi perce; c'est alors un ravelin qui défend le chemin couvert. Si vous avez un village devant votre front, et si votre position exige que vous l'occupiez de nécessité, faites-en retrancher le front à quelque distance des maisons; mais s'il n'y a pas une raison bien valable de l'occuper, contentez-vous d'y jeter des bataillons francs, pour vous assurer contre les surprises. L'ennemi sera obligé de les en chasser et de tirer, ce qui est un grand avantage pour vous, car toute infanterie qui a tiré ne vaut pas pour l'attaque celle qui est encore toute fraiche. Observez toujours les terrains qui vont en douce pente ou en glacis; ce sont les plus avantageux pour le feu de l'infanterie, et il faut qu'un général habile profite de tout. Observez toujours les règles de la fortification; que tous les chemins creux adjacents à votre poste soient découverts par votre feu.

Lorsque vous avez tout distribué et arrangé dans votre camp, faites-en le tour extérieurement, et proposez-vous de l'attaquer; alors vous découvrirez les endroits faibles, et vous changerez ce qui mérite correction, vous les munirez de défenses, et votre poste n'en deviendra que meilleur.

Dans tout ce qui est poste, la cavalerie doit être en troisième ligne, et, autant qu'il se peut, à l'abri du canon; cela ne vous empêche pas de vous en servir au besoin, en la faisant passer par les ouvertures d'infanterie vers l'endroit où vous la voulez faire agir. Voyez le plan n° III.

ARTICLE V.

DES CAMPS EN EMBUSCADES.

Il y a une façon de se poster où vous tendez une vraie embuscade à votre ennemi. Je dois cependant ajouter que tous les terrains n'y sont pas propres. Il faut qu'il y ait des bois aux environs, et des terrains fourrés; cela se peut plus difficilement dans des terrains tout à fait ouverts. Les règles de ces sortes de camps consistent à placer les troupes selon tous les principes de la castramétrie, pour qu'elles soient aussi avantageusement postées pour se défendre qu'il est possible.

Vous devez réduire votre terrain à des points d'attaque le moins que vous pourrez, une ou deux fois tout au plus. Vous avez cependant vos troupes embusquées, et lorsque l'ennemi vient vous attaquer dans l'endroit que vous avez prévu, vous changez votre défensive en offensive, et vous l'attaquez à votre tour. Tout ce qui est inattendu produit un bon effet à la guerre, et cette surprise, si elle est bien exécutée, doit vous valoir une victoire complète. J'ajoute à ceci deux plans de même manœuvre, faits de façon différente, pour qu'on s'en fasse une idée nette; ensuite, comme le terrain varie à l'infini, c'est à chacun de voir comment et en quelle occasion il convient de s'en servir; mais l'idée est bonne, et mérite d'être retenue.

Mais, dans quelque espèce de terrain que l'on campe, il faut toujours observer comme une règle générale de se bien garder d'avoir proche de soi, à dos, des marais ou des rivières, parce que, si l'on est battu, la défaite en devient générale; les fuyards se pressent de passer le pont, ou ils se précipitent eux-mêmes dans la rivière, ou l'ennemi les fait tous prisonniers. Voyez les deux plans n°s IV et V.

ARTICLE VI.

DES CAMPS DERRIÈRE DES RUISSEAUX OU RIVIÈRES.

Si l'on se poste derrière un ruisseau ou une rivière, il faut en avoir fait reconnaître tous les endroits guéables, pour s'y précautionner le plus.

Si c'est un ruisseau, il n'y a qu'à y faire une digue, et il formera une espèce d'inondation. Vous borderez cette rivière d'infanterie légère, distribuée par petites troupes. Votre corps, qui est en arrière à quelques centaines de pas, doit occuper un terrain dominant et plus haut que la rive opposée, par laquelle l'ennemi peut venir. Vos batteries défendront la rivière, et vous ferez avancer quelques bataillons sous cette protection, pour repousser l'ennemi qui veut passer. Vous aurez, de plus, de bonnes redoutes fermées et munies de canon, qui rendront vaines les tentatives de l'ennemi.

Ces sortes de positions sont rarement attaquées de front, et pour l'ordinaire l'ennemi tâche de passer ces ruisseaux ou rivières à votre droite ou bien à votre gauche; c'est donc de ces deux côtés où vous devez porter vos attentions, soit pour l'attaquer à son passage, soit pour avoir reconnu d'avance des camps que vous pouvez prendre sur vos flancs et sur celui de l'ennemi. Il faut donc sans cesse des patrouilles et des batteurs d'estrade en chemin, pour vous avertir de tout, et qu'un général soit toujours méfiant, et qu'il prévoie tout le mal qui peut lui arriver, pour le prévenir et n'être jamais surpris.

ARTICLE VII.

DES CAMPS RÉDUITS EN UN OU DEUX POINTS D'ATTAQUE.

Quelquefois le terrain favorable fournit des camps à point d'attaque, comme si l'art les avait construits exprès; celui de

Schmottseiffen[a] est de cette espèce, où l'ennemi ne pouvait venir que par Döringsvorwerk.[b] Il y a des terrains qui s'y refusent totalement; il y en a d'autres qui se laissent plier à la forme qu'on veut leur donner. Pour vous en faciliter l'intelligence, consultez le plan n° VI.

ARTICLE VIII.

DES CAMPS OU LE POINT D'ATTAQUE EST ÉTROIT.

Les meilleurs camps sont ceux dont le point d'attaque est étroit. Supposez que vous ayez un marais devant vous, ou une vallée étroite qui n'a de terrain que pour contenir deux ou trois bataillons de front, que votre armée est placée sur une élévation en demi-cintre qui domine ce terrain. Vous comprenez que tout votre feu commande le corps avec lequel votre ennemi débouche sur vous, et cette supériorité de feu vous donnera certainement la victoire, parce que les assaillants doivent être ruinés et détruits avant de pouvoir vous aborder. Nous eûmes un camp pareil à Neustädtel en Silésie, vis-à-vis des Russes, en 1759.[c] Voyez le plan n° VII.

ARTICLE IX.

DES RETRANCHEMENTS.

Lorsque l'on construit des redoutes, il faut qu'elles soient fermées par derrière, parce qu'on ne les prend que par la gorge.

Vos retranchements doivent avoir des fossés larges et pro-

[a] Voyez t. IV, p. XVII et 141; t. V, p. 12 et suivantes. Nous avons toujours imprimé *Schmuckseiffen*, d'après Büsching et quelques cartes géographiques; mais la véritable orthographe du nom de ce village est *Schmottseiffen*, parce qu'il dérive, selon les renseignements fournis par M. J. Bürgel, pasteur du lieu, de *St. Matthaei-Seiffen*, et non de *St. Nepomucks-Seiffen*, comme d'autres l'ont cru.

[b] Voyez t. V, p. 12 et suivantes; t. XXIII, p. 55.

[c] Voyez t. V, p. 24.

fonds de dix pieds. On peut les entourer de chevaux de frise pilotés en terre, quand on ne peut pas se procurer des palissades. S'il y a du bois, les palissades sont préférables.

Les bons parapets ont seize pieds d'épaisseur; il faut qu'ils aient du talus, afin que le soldat, en tirant, couche simplement son fusil dessus, pour que le coup porte où l'on peut l'attaquer. On ajoute des fougasses aux retranchements, formées en T comme les mines, pour faire sauter le même point trois fois. Leur usage est admirable; rien ne fortifie si fort une position, et ne rebute davantage celui qui l'attaque. Voyez les plans VIII, IX et X.

Mais quand on se propose de telles choses, il faut y faire travailler avec diligence et y employer beaucoup de monde, pour être préparé à temps.

ARTICLE X.

DES CAMPS QUI COUVRENT LES PAYS.

La guerre défensive demande souvent que l'on choisisse des postes qui couvrent beaucoup de pays. J'en dois du moins dire quelques mots. Ces sortes de terrains, c'est la nature toute seule qui les fait, l'art n'y peut rien; mais il faut les connaître, et ne les point négliger quand on en a besoin.

J'en connais quelques-uns[a] que je puis indiquer : pour la Basse-Silésie celui de Landeshut, en occupant le Riegel, les Sieben Nothhelfer et les hauteurs de Reichenau, avec le poste que le général Seydlitz tenait, tel que nous l'occupâmes l'année 1759.[b] Ce camp couvre toute la Basse-Silésie. Le camp de Schmottseiffen couvre la Silésie du côté de Marklissa et de la Bohême, et, tant qu'on le tient, l'ennemi ne hasardera jamais avec toute son armée de passer le Bober. Le camp de Neustadt, en Haute-Silésie, est de la même espèce, car l'ennemi ne se hasardera jamais hors des montagnes, tant qu'on le tiendra et qu'il y aura

[a] Voyez t. IV, p. xv—xvii.

[b] Voyez t. V, p. 10 et suivantes.

un corps à Oppersdorf.[a] Celui de Schlettau[b] et Meissen couvre toute la Saxe.

Les Autrichiens ont celui de Trautenau, celui de Königingrätz et celui d'Olmütz.

La Lusace ne fournit aucun terrain semblable, ni le duché de Magdebourg non plus; et dès que vous quittez les bords de l'Oder, vous ne trouvez aucun terrain d'où vous puissiez défendre la capitale.

Ces camps forts de la Silésie dont j'ai parlé ne sauraient être forcés; ils ont, de plus, l'avantage de faire craindre à l'ennemi, s'il les dépasse, qu'on lui coupera ses vivres.

ARTICLE XI.

DES TERRAINS TROP ÉTENDUS.

Rien n'induit plus facilement en tentation que les postes trop étendus; ils sont, en vérité, de leur nature excellents, mais ils demandent, pour les remplir et les défendre, quatre-vingt mille hommes, et vous n'en avez que quarante mille. Il faut, dans de pareils cas, se souvenir sans cesse et se rappeler qu'un terrain n'est rien de lui-même, et que ce sont les hommes qui le défendent. Le parti le plus sage à prendre est, quand on le peut, de chercher à droite, à gauche, en arrière ou en avant, quelques positions plus convenables pour vos forces, et que vous puissiez soutenir; car plus vous vous étendez, et plus vous vous affaiblissez réellement, et un seul effort de l'ennemi le rend victorieux. Si cependant ce grand terrain permet qu'on le coupe pour en défendre une partie où vos troupes sont bien resserrées, à la bonne heure; mais alors il faut des retranchements, des redoutes, et il faut se résoudre à remuer la terre, et même à palissader les endroits qui en ont besoin.

Les meilleurs camps sont ceux qui exigent, pour les remplir, moins de troupes que vous en avez; alors vous avez deux lignes

[a] Voyez t. V, p. 11 et 114.
[b] L. c., p. 45.

avec de bonnes réserves, et vous pouvez vous défendre en désespérés.

De grands terrains peuvent cependant se défendre, principalement dans des montagnes; vous n'occupez que leur crête et quelques arêtes avec peu de bataillons, et vous vous étendez au loin, surtout si l'accès de ces montagnes est âpre. Le poste de Freyberg[a] peut se défendre de même; la Mulde le couvre, son bord est de rocher, et on ne peut la passer que sur trois ponts de pierre qui la traversent. Comme vous avez les hauteurs, il n'y a qu'à retrancher trois bataillons derrière chaque pont, et porter le fort de l'armée au deçà de Freyberg, vers le Brand, s'y retrancher, et appuyer la droite derrière la potence, vers Freybergsdorf, et vous soutiendrez votre communication jusqu'à Schlettau.

L'année 1759,[b] j'ai défendu deux milles de terrain en Silésie avec trente mille hommes, de Köben jusqu'à Herrnstadt; mais j'avais devant moi le ruisseau de la Bartsch, qui coule entre des marais, et j'avais garni les passages et défendu par des brigades, retranchées et postées avec un si grand avantage, que cent mille hommes ne pouvaient les forcer. L'année 1758, les Autrichiens défendirent de même les bords de l'Elbe, depuis Königingrätz jusqu'à Arnau. Ces exemples peuvent instruire les officiers de la nécessité de bien juger de tout ce qu'on veut faire, et de penser avant que d'agir.

Il ne faut donc jamais prendre une position sans en avoir bien connu le local, ce qu'elle a d'avantageux et de défectueux; il faut d'ailleurs, dans chaque camp que l'on prend, faire la disposition de sa défense et la communiquer aux officiers qui doivent l'exécuter, car ils ne peuvent pas deviner ce que leur général pense; mais quand ils en sont instruits, on peut les punir sévèrement, s'ils ne l'exécutent pas à la lettre. Voyez les plans XI et XII.

[a] Voyez t. V, p. 31.
[b] L. c., p. 25.

ARTICLE XII.

COMMENT ON RAISONNE SA POSITION.

EXEMPLE.

Pour faciliter l'intelligence des principes dont je parle, je joins ici le plan des hauteurs de Borne, sur lesquelles je vais faire mon raisonnement, examiner ce que j'y trouve de défectueux, leurs avantages, et la façon dont j'y dois placer les troupes. Cet échantillon peut servir pour faire d'autres raisonnements sur le même sujet. Voyez le plan XIII, et vous trouverez sur ce terrain-là tout ce qu'on en peut dire. Mais comme les terrains sont variés à l'infini, il m'est impossible de raisonner sur toutes les différentes combinaisons qu'ils présentent, et c'est à chacun à raisonner ensuite sur celui que l'occasion lui fournit. Voyez les plans n°s XIII et XIV.

ARTICLE XIII.

QUE CE N'EST PAS TOUT QUE DE BIEN SAVOIR LES RÈGLES D'UN CAMP.

Les principes que je viens de donner sont sans doute bons; ce sont les seuls auxquels il faut s'attacher. Mais on se tromperait beaucoup, si l'on se persuadait que cette théorie seule suffit pour être parfait dans cet art; on n'aperçoit les difficultés que lorsqu'on met ces principes en pratique.

La nature seule ne vous fournit presque jamais des terrains comme vous le désirez; pour vous donner des postes parfaits, il faut sans cesse que l'art y supplée, et qu'il corrige et tâche d'aider à ce qu'il y a de défectueux dans le terrain. On se sert, par exemple, d'un ruisseau pour former une inondation, on fait des redoutes et des retranchements aux endroits défectueux, des abatis, comme je l'ai dit, dans des forêts, et l'on joint l'art pour

perfectionner la nature. On se poste à un quart de mille en arrière ou en avant; on retire une aile, on avance l'autre, ou l'on fait sortir le centre; enfin on se retourne de cent façons, pour obtenir d'un terrain donné tous les avantages qu'il peut procurer. Mais il faut de l'activité pour tout voir, et du génie pour profiter de tout; cela demande nécessairement qu'un officier soit intelligent et laborieux.

On trouve souvent des monticules proche d'un camp; ils tentent de les occuper. Mais c'est alors qu'il faut bien raisonner pour se déterminer si on les occupera ou non, comme je l'ai fait voir dans l'article précédent, en donnant un échantillon de la manière dont il faut juger d'un terrain.

ARTICLE XIV.

DE CE QU'IL FAUT OBSERVER DE PLUS, EN PRENANT UN CAMP, POUR LES CHEMINS ET LES POSTES DÉTACHÉS.

Toutes ces règles que je viens de donner ne suffisent pas encore; il faut surtout bien faire reconnaître les chemins qui viennent au camp, parce que c'est par ces endroits que l'ennemi doit s'avancer vers vous; c'est sur cette connaissance qu'on règle les gardes du camp et les patrouilles que l'on emploie pour battre l'estrade.

Dans des camps de plaine, il faut nécessairement avoir un corps de troupes légères qu'on pousse en avant, que l'on met derrière quelque défilé, pour observer l'ennemi. Il est aussi de la prudence d'avoir des détachements moins nombreux sur ses flancs, pour ne point être surpris. Une armée doit être comme une araignée, qui tend ses filets de tous côtés, et qui, par leur ébranlement, est incessamment avertie de ce qui se passe.

Mais, je le répète encore, ces connaissances théoriques ne servent de rien, si l'on n'y ajoute pas une certaine pratique. Il faut s'exercer à choisir des terrains, à faire des dispositions, il faut réfléchir sur cette matière, et alors la théorie, réduite en

pratique, rend habile et facilite toutes ces sortes d'opérations, et vous apprend à juger, par l'inspection, du nombre de troupes qui peuvent tenir dans la place où vous voulez camper. Plan n° XV.

ARTICLE XV.

COMMENT ON APPUIE LES ATTAQUES ET L'ARMÉE.

Il faut tâcher, autant qu'il se peut, d'appuyer l'aile avec laquelle on attaque à un bois, à un marais, ou même à un simple fossé; quand c'est dans une plaine et rase campagne, cela devient quelquefois impossible. Si l'on trouve un bois sur sa droite, avec laquelle on se propose d'attaquer, et que ce bois aille à la gauche de l'ennemi, il faut préalablement envoyer un corps d'infanterie et le faire escorter dans la plaine par de la cavalerie, pour occuper ce bois et couvrir le flanc de l'armée qu'on veut y appuyer; il faut même ensuite que cette infanterie que vous avez dans ce bois protége votre attaque lorsqu'elle avance à l'ennemi, ou vous risquez, par votre faute, que votre attaque sera prise en flanc en pleine marche, et sera honteusement chassée. Si l'ennemi a sur ses ailes un long village, comme il y en a tant en Silésie, il faut avant tout le nettoyer et l'occuper, pour pouvoir ensuite avancer vers l'ennemi. Je joins ici un plan d'un bois, qui est suffisant pour l'intelligence de cette importante précaution.

Si l'ennemi est sur une hauteur, le terrain est souvent tel, qu'une attaque ne saurait trouver d'appui en avançant, et c'est alors que l'on emploie la méthode que j'indique dans l'attaque des hauteurs, de la soutenir par le plus de batteries que l'on peut et par l'armée qui lui sert de base. Mais dès qu'on est maître de la hauteur, alors cette position même devient votre appui; du moins vous avez une aile appuyée, et l'armée qui vous suit peut facilement soutenir l'autre par son canon. Voyez les plans n°s XVI et XVII.

ARTICLE XVI.

DES DIFFÉRENTES ATTAQUES.

Nous devons puiser nos dispositions pour les batailles dans les règles d'assiéger les places. Comme de nos jours on ne brusque plus l'attaque des chemins couverts minés, parce qu'ils sont et trop hasardeux, et trop meurtriers, de même il faut renoncer aux engagements généraux, parce qu'on perdrait trop de monde par le feu de mitraille, que l'on serait perdu sans ressource, si l'on était battu. Puisqu'on peut avec un moindre hasard parvenir à la même chose, il faut le moins risquer qu'on le peut, et ne laisser à la fortune que ce que l'habileté ne peut lui dérober.

Les ingénieurs vous recommandent de bien embrasser les ouvrages qu'on attaque, afin d'avoir la supériorité du feu sur celui de la ville, d'établir vos ricochets de façon qu'ils enfilent les lignes de prolongation, de faire que votre première parallèle déborde de beaucoup les autres pour leur servir de base et d'appui, et de sortir de votre troisième parallèle par des boyaux, pour vous loger sur le chemin couvert. Vos deux lignes sont donc vos parallèles; du côté où vous voulez attaquer, vous établirez des batteries pour soutenir les troupes qui doivent attaquer, et qui sont comparables à ces boyaux de sape que l'on pousse sur les saillants des glacis.

Dans le plan XVIII, je suppose une attaque dans la plaine, et vous verrez comme, selon mon système, ces attaques doivent se faire. J'ai mis la droite en mouvement, en refusant la gauche; vous pouvez faire également ce mouvement par la gauche vice versâ. La cavalerie de l'aile que j'avance doit attaquer, si d'ailleurs les dispositions de l'ennemi le permettent; faute de cela, elle peut attendre que son moment arrive.

Tous les plans qui suivent sont calculés de soixante bataillons et de cent escadrons, sans y comprendre les bataillons francs. Voyez le plan n° XVIII.

ARTICLE XVII.

AUTRE ATTAQUE DE PLAINE.

Il arrive qu'avec une armée inférieure on se trouve dans un pays de plaine, comme entre Berlin et Francfort, entre Magdebourg et Halberstadt, près de Leipzig, entre Ratibor et Troppau, etc. Comment appuyer ses ailes? Comment prendre une position lorsqu'il n'y en a point? J'y ai pensé souvent, parce qu'il se trouve des cas où, sans vouloir préjudicier au bien de la cause, il faut se soutenir dans de semblables terrains. Voici donc la seule idée qui m'est venue et qui peut s'exécuter.

Je choisis, pour me camper, un terrain un peu bas où je suis à couvert vis-à-vis de l'ennemi; je fais élever sur la hauteur, devant mon front, des redoutes, pour que l'ennemi prenne ce terrain pour celui que je veux défendre; et il faut qu'il y ait quelque village, qu'il faut fortifier. S'il se trouve du bois à une de vos ailes, c'est un avantage, parce que tout le projet roule à cacher à l'ennemi le mouvement qu'on veut faire. Dans cette position, les généraux qui viendront me reconnaître feront leur disposition sur mon village fortifié et mon front garni de redoutes. Voyez le plan de mon camp, XIX. Le plan XX est l'attaque de ma cavalerie et la marche de mon armée pour se porter sur le flanc de l'ennemi; et XXI est le plan de l'attaque de mon infanterie, après que la cavalerie ennemie est battue. Votre cavalerie ne doit se mettre en mouvement que lorsque l'ennemi veut se former, pour qu'il ne puisse pas changer sa disposition.

Vous devez garnir les ouvrages du village de canon et la redoute la plus proche de votre droite. Si l'ennemi veut changer son front, il aura nécessairement le feu de votre village en flanc, et s'il veut attaquer le village, toute votre armée l'attaque en flanc. Tout dépend donc du choc de la cavalerie; si celui-là réussit bien, l'armée ennemie est totalement battue, et voilà comme, avec des troupes faibles, on peut néanmoins se procurer la victoire. Voyez les plans n°s XIX, XX et XXI.

ARTICLE XVIII.

ATTAQUE DE VILLAGE.

Je ne quitte point des yeux les principes et les méthodes des siéges. Pour attaquer donc un village devant l'armée ennemie, mes deux lignes d'infanterie seront la base de mes attaques. J'établis mes batteries, et je forme trois ou quatre colonnes, selon le besoin, pour se porter sur ce village, mais distantes les unes des autres, pour donner du jeu aux batteries, et pour qu'elles ne se brouillent pas les unes les autres, parce qu'elles cheminent à un centre commun. Ces colonnes ont chacune trois lignes distantes de cent cinquante pas, et le corps d'armée, qui se trouve derrière, doit rester à neuf cents pas du village, immobile, et n'avancer que lorsque le village est pris; la cavalerie est plus en arrière, et toujours, autant qu'il se peut, à l'abri du canon. Jetez un coup d'œil sur le plan n° XXII.

ARTICLE XIX.

DES ATTAQUES DES HAUTEURS.

Les attaques des hauteurs sont tout ce qu'il y a de plus difficile à la guerre, parce qu'un ennemi habile occupe son terrain de façon à ne pouvoir être tourné d'aucune manière, et qu'il vous oblige à des points d'attaque hérissés de difficultés presque insurmontables. Mais s'il y a une force majeure qui oblige à hasarder une telle entreprise, que faut-il faire? 1° Bien reconnaître la disposition de l'ennemi; 2° si cela se peut, l'attaquer à dos, tandis que de front on lui présente l'armée; si cela ne se peut, attaquez, 3°, le lieu le plus élevé de son camp; 4° placez vos batteries sur toutes les hauteurs qui peuvent produire un feu croisé, et formez vos attaques selon le plan XXIII. Observez surtout de tenir votre armée hors du feu de mitraille, et attaquez votre hauteur vigoureusement. Si votre armée est forte, faites une fausse

attaque d'un autre côté, pour distraire l'ennemi et diviser son attention.

Ce n'est pas sans raison que j'insiste pour qu'on attaque par préférence la plus grande hauteur du poste. Voici pourquoi. Si vous l'emportez, et que vous vous y établissiez, tout est dit, votre feu supérieur doit déblayer sans peine et nettoyer le reste du poste; mais si, au lieu de cela, vous attaquez une butte moins considérable et que vous l'emportiez, vous n'auriez rien gagné, et les obstacles croîtraient alors à proportion que vos troupes fatiguées en seraient rebutées.

Que le lecteur se souvienne que tous mes plans sont forgés, et qu'il est impossible de dessiner tous les terrains où l'on pourrait se battre. Un homme intelligent appliquera lui-même mes règles, selon les conjonctures des postes différents qu'il lui faudra attaquer. Je prie qu'on se souvienne que, dans toute attaque de poste, il faut avoir soin de ne point exposer inutilement la cavalerie.

Le plan XXIV donne une idée d'une attaque à dos, et d'un terrain qui peut favoriser une telle disposition. Voyez les plans n°s XXIII et XXIV.

ARTICLE XX.

DES DISPOSITIONS OU TOUTE L'ARMÉE N'ATTAQUE QU'UN POINT.

Souvent une position n'est abordable que d'un côté; elle ne fournit alors qu'un seul point d'attaque, toute l'armée s'y porte, et ne fait que nourrir et rafraîchir les troupes qu'on mène à la charge. Cependant, si les difficultés sont trop grandes, on peut faire cesser les attaques et replier ses corps sur l'armée. Voyez le plan XXV. Tout le mouvement des lignes n'est qu'un à droite pour soutenir les assaillants.

ARTICLE XXI.

DES ATTAQUES DE RETRANCHEMENTS.

Ces attaques se doivent régler sur les mêmes principes que les précédentes; j'entends qu'il faut établir de bonnes batteries qui tirent en écharpe, faire bien tirer le canon avant d'attaquer, et distribuer les corps qui doivent assaillir à peu près de même qu'aux attaques des postes, tenir l'armée à une distance de ces retranchements, pour qu'elle n'essuie pas le feu de mitraille, et avoir des soldats commandés, avec des fascines, pour combler le fossé. Dès que vous en serez maître, il faut s'établir dessus et ne point pousser en avant avec l'infanterie, mais faire faire par vos travailleurs des ouvertures, pour que la cavalerie y puisse entrer et achever la victoire; car, si vous poursuiviez chaudement, il peut vous arriver que votre infanterie, en confusion pour avoir franchi ces retranchements, soit défaite ou repoussée tout à fait par la cavalerie de l'ennemi, qui l'attend en bon ordre.

ARTICLE XXII.

DE L'AVANTAGE DE MA MÉTHODE D'ATTAQUER SUR LES AUTRES.

Vous aurez sans doute remarqué que le principe constant que je suis dans toutes mes attaques est de refuser une aile ou de n'engager qu'un détachement de l'armée avec l'ennemi; mon armée sert de base à ce qui attaque, et ne doit s'engager que successivement, selon le succès et les apparences que j'ai de réussir dans mon entreprise. Cette disposition me donne l'avantage de ne risquer qu'autant que je le trouve à propos, et que, si je remarque quelque empêchement physique ou moral à mon entreprise, je suis maître de l'abandonner, en repliant les colonnes de mon attaque sur mes lignes, et en retirant mon armée, la mettant toujours sous la protection de mon canon, jusque hors de la

portée du feu de mon ennemi. L'aile qui a été le plus près de l'ennemi se replie ensuite derrière celle que j'ai refusée; ainsi cette aile refusée devient ma ressource, et me couvre lorsque je suis battu. Si donc je bats l'ennemi, ma victoire en devient plus brillante, et si je suis battu, ma perte en est bien moins considérable. Examinez le plan, il vous en donnera l'intelligence. Voyez le plan XXVI.

ARTICLE XXIII.

DE LA MEILLEURE MÉTHODE DE DÉFENDRE A L'ENNEMI LE PASSAGE D'UNE RIVIÈRE.

Autant de fois qu'on se mettra derrière une rivière pour la défendre, on en sera la dupe, parce que l'ennemi, à force de finasser, trouve tôt ou tard un moment convenable pour vous dérober son passage. Vous dépendez alors souvent de l'activité ou de l'intelligence d'un officier qui fait la patrouille. Si vous séparez vos troupes pour en garnir les endroits les plus dangereux du fleuve, vous risquez d'être battu en détail. Si vous êtes ensemble, le moins qu'il puisse vous arriver est de vous retirer avec confusion pour vous choisir un autre poste, et vous avez perdu dans l'un et l'autre cas la gageure, car vous n'avez pas pu empêcher l'ennemi d'exécuter ce qu'il s'était proposé.

Je rejette donc cette ancienne méthode d'empêcher le passage d'une rivière, que l'expérience condamne, et j'en propose une plus simple et plus sûre; quand elle est exécutée par un habile général, elle évite l'inconvénient d'être surpris par l'ennemi, d'être averti trop tard, et surtout celui de partager son attention, qui, selon moi, est le plus grand de tous. Un plan simple, que vous avez dans la tête, doit renverser tous les projets de l'ennemi.

Voici donc ce que je propose : c'est que la seule façon de défendre une rivière est de l'avoir derrière soi. Il faut avoir une bonne communication établie de l'autre côté; il faut pour le moins avoir deux ponts dont les têtes sont retranchées, et se poster en delà, un demi-mille, dans un camp qu'il faut bien faire

accommoder, pour que l'ennemi soit certainement battu, s'il vient vous y attaquer. Je suppose même votre armée plus faible d'un tiers que la sienne.

Je dis donc que, par un tel camp, vous empêchez l'ennemi de passer la rivière, parce que, s'il marche à droite ou bien à gauche pour la passer, il est obligé de vous abandonner ses vivres et ses magasins qu'il a derrière lui, ce que certainement il ne fera pas. Que lui reste-t-il donc à faire? Il tâchera sans doute à faire passer la rivière à quelque détachement; mais ce détachement est obligé de décrire un demi-cercle pour passer, et vous, vous enverrez un détachement en ligne directe par votre pont, qui, se portant du côté où l'ennemi veut passer, pourra très-bien le battre en détail. Si cependant toute l'armée ennemie voulait passer à votre droite ou à votre gauche, par un mouvement simple, vous n'avez qu'à vous porter à leur dos, et profiter de l'affreuse confusion où votre approche les mettra. Ce projet est simple, il vous délivre d'inquiétude, et concentre toutes vos idées sur le même point. Le plan ci-joint, n° XXVII, jettera plus de lumière sur ce sujet que tout ce que je pourrais encore y ajouter.

ARTICLE XXIV.

DES PASSAGES DE RIVIÈRES.

Je ne toucherai que les points principaux de cet article. Si vous voulez passer une rivière, occupez des hauteurs qui commandent l'autre bord, établissez des batteries à cinq ou six cents pas à droite et à gauche de l'endroit où vous voulez construire votre pont. L'avant-garde, qui doit couvrir le pont, doit avoir des chevaux de frise avec elle, derrière lesquels elle se poste, parce qu'elle n'a pas le temps de faire un bon retranchement; que les troupes qui passent appuient toujours deux ailes à la rivière, jusqu'à ce que toute l'armée aura passé. On observe les mêmes règles lorsqu'on veut repasser une rivière. Au côté que vous voulez abandonner, vous faites un grand retranchement, et dans celui-là, vous faites des têtes de pont pour vous couvrir;

vous choisissez des hauteurs du côté où vous voulez passer, où vous établissez des batteries pour protéger votre passage; sous cette protection, vous abandonnez votre premier retranchement, vous vous retirez dans les têtes de pont, où vous avez pratiqué des fougasses pour les faire sauter, au cas que l'ennemi veuille inquiéter votre retraite. Le plan XXVIII contient la disposition du passage, et le plan XXIX, celui de la retraite.

ARTICLE XXV.

DE LA TACTIQUE DES MARCHES ET DE LEURS DISPOSITIONS.

Il faut distinguer les marches qu'on fait à quelque distance de l'ennemi de celles que l'on fait proche de son armée. Les règles générales consistent à marcher sur le plus de colonnes que l'on peut; mais ce qui en doit déterminer le nombre, ce sont les chemins qui aboutissent au camp que vous voulez prendre, car il ne vous sert de rien de vous mettre en marche avec dix colonnes, si vous êtes obligé de les réduire à quatre pour rentrer dans votre camp; alors le moyen le plus simple et le meilleur est de régler d'abord sa marche sur quatre colonnes.

Dans les pays de plaine, la cavalerie doit composer la partie la plus nombreuse de votre avant-garde; dans les bois, vingt hussards, beaucoup d'infanterie légère, et de l'infanterie pesante pour la soutenir, suffisent; il en est de même dans les hautes montagnes. Si vous marchez par des plaines, il faut que vous ayez de la cavalerie des deux côtés de vos colonnes d'infanterie, pour fouiller le terrain, et pour que rien ne puisse fondre à l'improviste sur votre infanterie; si vous marchez par des terrains fourrés, vous couvrirez vos flancs d'infanterie détachée, et vous éviterez autant que vous le pourrez les villages, principalement pour la cavalerie, parce qu'elle n'y saurait agir. Quand l'armée est forte, on emploie le corps de réserve pour couvrir les flancs exposés du côté de l'ennemi.

Si votre armée marche près de celle de l'ennemi, supposez toujours qu'il va vous attaquer en marche, pour vous préparer à tout événement; prenez la précaution d'occuper par votre avant-garde et réserve les hauteurs, les collines et les bois derrière lesquels vous faites marcher vos troupes, afin d'être en tout cas le maître du terrain le plus avantageux, où, si l'ennemi tentait de vous attaquer, vous pourriez incessamment former votre armée, et vous opposer avec avantage et fièrement à ses entreprises. Si vous avez de grandes forêts à traverser, il faut y faire passer la cavalerie sous la protection de l'infanterie. Cela se fait ainsi : on place l'infanterie et des troupes légères dans un bois, pour couvrir le chemin du côté de l'ennemi, et l'on fait passer ce chemin aux escadrons entremêlés de bataillons d'infanterie, de sorte qu'elle traverse le bois en sûreté sous cette protection. Il faut donc toujours étudier d'avance le terrain que l'on veut passer, faire ses dispositions sur le papier, et avoir l'œil qu'elles soient bien exécutées. Voyez le plan n° XXX.

ARTICLE XXVI.

DES DIFFÉRENTES AVANT-GARDES.

Dans tous les cas, il convient aux avant-gardes de marcher avec la plus grande précaution; les hussards doivent éclairer leur marche, et pousser à cet effet leurs premiers flanqueurs à un demi-mille en avant de leurs corps; il faut qu'ils fouillent tous bois, villages, fonds, passages, monticules, pour découvrir les piéges et les embuscades qui peuvent être tendus en chemin, pour découvrir l'ennemi, ses forces, sa position et ses mouvements, afin que le général, averti d'avance de ce qui se passe, puisse prendre ses précautions et changer de disposition selon l'occurrence. Quiconque néglige ces précautions peut donner en étourdi dans quelque embuscade, ou se trouver à l'improviste si proche d'un corps supérieur, qu'il en est écrasé avant de pouvoir se retirer.

Si l'armée ne marche que d'un campement à un autre, il faut

que la cavalerie déblaye d'ennemis le camp qu'on veut prendre, et qu'elle couvre les fourriers qui doivent le marquer; et l'infanterie peut être postée derrière des haies, des ruisseaux, dans des villages, dans des bois, etc. Mais si vous êtes proche de l'ennemi, il faut que l'infanterie demeure assemblée, et si c'est sur des montagnes, cette infanterie doit en occuper les crêtes et les sommets dominants.

Si une avant-garde est envoyée pour se saisir d'un poste important, elle doit s'y poster au plus vite, s'y fortifier à la hâte, autant que le temps le permet, avec des chevaux de frise ou de la terre remuée, et bien placer ses batteries. Si une avant-garde marche à un ennemi auquel on veut livrer bataille, elle ne doit devancer son armée que d'un petit quart de mille, chasser tout ce qu'elle trouve devant elle de cavalerie et de troupes légères, mais se bien garder d'engager l'affaire avant que son armée l'ait jointe. Voyez les plans n°s XXXI et XXXII.

ARTICLE XXVII.

COMMENT IL FAUT SE RETIRER D'UN CAMP LORSQU'IL EST PROCHE DE L'ENNEMI.

Nous avons souvent campé dans une grande proximité de l'ennemi, et nous avons été obligés d'abandonner notre poste pour courir d'un autre côté, selon que le plus pressant besoin le demandait. Je crois donc qu'il n'est pas hors de propos de prescrire les règles principales dont il ne faut point s'écarter dans de pareilles circonstances.

Êtes-vous campé dans les montagnes, et vos postes avancés se trouvent-ils sous les yeux de l'ennemi, il faut dès lors prendre les plus grandes précautions pour cacher votre dessein et même, s'il se peut, à votre armée, pour qu'un misérable déserteur ne vous trahisse pas. Si vous pouvez dérober vos mouvements, je veux dire, si l'ennemi ne peut observer le charriage qui se fait dans votre camp, faites partir à midi votre bagage sous des prétextes plausibles, comme si les chariots devaient aller chercher du four-

rage, ou comme si, par une suite d'une bonne police de camp, on ne voulait garder avec soi que le moins de bagage possible. Si l'ennemi peut voir ce qui se passe dans votre camp, faites partir, la nuit qui précède votre décampement, tous ces chariots pour vous en débarrasser, et, le soir qui précède la nuit que vous voulez marcher, faites sur la brune partir tout votre gros canon, car, si vous le prenez avec vous, il peut s'en renverser dans les chemins creux, ce qui arrêterait vos colonnes, au lieu que, lui faisant prendre les devants, quand même il y aurait quelque canon renversé ou brisé, on a le temps de le tirer des ornières et de déblayer le chemin pour l'armée. Comme il s'agit d'accélérer votre marche, pour que l'ennemi ne profite pas du terrain avantageux que vous lui abandonnez pour vous attaquer, il faut descendre des hauteurs par autant de colonnes que vous trouvez de chemins, quitte à vous mettre ensuite dans la plaine, dans l'ordre de marche que vous vous êtes proposé de suivre. Toutes les gardes de camp de la cavalerie doivent rester à leur poste jusqu'à ce que votre armée soit toute descendue dans la plaine; vous devez même commander des hussards pour entretenir les feux des gardes d'infanterie et crier le qui-vive, comme si les gardes y étaient encore; après quoi, à un signal dont on convient, les gardes de cavalerie se replient subitement au galop et suivent l'armée; l'ennemi, qui ne s'aperçoit qu'alors de votre mouvement, n'est pas en état dès lors de vous porter le moindre préjudice, et vous vous tirez habilement d'affaire.

Dans des terrains de plaine, il est bien rare que les armées campent aussi proche les unes des autres; cependant, si cela arrive, il faut prendre les mêmes précautions de se débarrasser du bagage. S'il y a un défilé derrière vous, il faut y envoyer un corps d'avance pour l'occuper; mais je voudrais que dans la plaine on conduisît son canon avec l'armée, que l'on marche de nuit ou non, parce que vous avez tout prévu, tout réglé d'avance, et l'ennemi est bien embarrassé comment vous attaquer, ne sachant pas votre disposition. Si vous voulez éviter toute affaire d'arrière-garde, déblayez vite votre camp, marchez par tant de colonnes que vous pouvez, sauf à vous mettre sur moins de colonnes, si les chemins ne permettent pas que vous en ayez beau-

coup. Il faut observer de même ce que j'ai dit dans ce qui regarde les retraites des montagnes : c'est de laisser des hussards dans le camp pour crier le qui-vive et entretenir les feux, et qui se replient promptement et rejoignent l'armée, sans que l'ennemi puisse les entamer. Si le roi Guillaume avait quitté de nuit son camp de Seneffe, son arrière-garde n'aurait pas été battue par le prince de Condé.

Une grande précaution à prendre est de faire bien reconnaître les chemins d'avance et même par les généraux qui doivent mener les colonnes, si cela se peut, pour prévenir, autant qu'il est possible, une espèce de confusion, compagne de la plupart des marches nocturnes.

ARTICLE XXVIII.

DES DIFFÉRENTES ARRIÈRE-GARDES.

Il y a différentes sortes d'arrière-gardes : 1° pour couvrir la queue d'une armée d'un camp à un autre; 2° d'arrière-gardes qui couvrent le bagage; 3° d'arrière-gardes qui couvrent des armées battues, pour faciliter leur retraite.

1° Les premières sont attaquées quand l'ennemi a intention d'appesantir votre marche, et qu'il veut se procurer l'avantage de gagner un poste avant vous. Ces affaires souvent sont assez vives, et ressemblent à de petites batailles. Il faut éviter les engagements autant qu'on le peut, car il n'y a rien à gagner, et toujours à perdre, pour se retirer avec sûreté; poster des troupes sur le chemin que l'on suit, pour pouvoir, sous leur protection, replier celles qui sont pressées par l'ennemi; on poste ces troupes sur des hauteurs, on leur fait garnir des villages, on en borde des bois, on les met derrière des défilés, et, à la faveur de leur protection, celles qui sont les dernières se peuvent replier sur ces postes; vos batteries arrêtent l'ennemi, et vous donnent le moyen de poursuivre votre marche, quoique lentement. Si l'arrière-garde est trop pressée, elle en avertit l'armée, qui s'arrête pour lui porter du secours. J'ai quelquefois tendu des embuscades à

l'ennemi qui me poursuivait avec ardeur, et je m'en suis bien trouvé. J'ai embusqué quelques bataillons avec de la cavalerie derrière des bois; les hussards ennemis ont été bien battus, et depuis ils sont devenus si circonspects, qu'ils craignaient d'approcher de chaque bouquet de bois. C'était l'année 1758,[a] lorsque nous quittâmes Königingrätz pour marcher vers Wisoka.

2° Les arrière-gardes qui couvrent le bagage sont les plus difficiles de toutes, parce que les troupes ont une grande file de chariots à défendre. Si vous distribuez vos bataillons en troupe le long de cette file, vous êtes faible partout; si vous les gardez ensemble, vous ne couvrez rien. Que faut-il donc faire? Si l'on peut couvrir la marche des convois à un quart de mille du côté de l'ennemi, en ne laissant que de petites troupes pour l'avant-garde et l'arrière-garde et pour contenir les goujats, alors l'ennemi y pensera plus d'une fois, et s'il fait mine de vous attaquer, faites aussitôt parquer vos chariots. Si vous avez un terrain coupé à parcourir, éclairez bien vos marches par vos patrouilles, et occupez tous les défilés, après quoi vos chariots pourront les traverser en sûreté, et faites parquer les premiers jusqu'à ce que les derniers aient passé.

3° Si vous faites l'arrière-garde après une bataille perdue, il faut choisir les troupes les plus fraîches de cette armée, et les poster derrière le plus prochain défilé, hauteurs, bois, village, digue, pont, quoi que ce soit, et y faire de bonnes batteries, protéger l'infanterie en déroute, le plus qu'il se peut, par de la cavalerie, et recueillir et rassembler ces troupes débandées derrière ce corps qui les doit protéger. C'est là qu'il faut faire bonne contenance, et que les bonnes dispositions de l'officier qui commande l'arrière-garde peuvent sauver une bonne partie de vos débris, et par conséquent diminuer votre perte. Voyez les plans n°s XXXIII et XXXIV.

[a] Voyez t. IV, p. XVII, 200 et 201.

ARTICLE XXIX.

DES ARRIÈRE-GARDES QU'ON ATTAQUE.

Règles générales. Observez bien le terrain; l'ennemi marche, et par conséquent en change. Choisissez donc, du chemin qu'il fait, l'endroit qui vous est le plus avantageux; c'est quand l'ennemi se trouve dans un fond, dans des chemins étroits, dans des espèces de gorges, ou quand il passe des défilés. Vous devez l'entourer le plus que vous pouvez, embrasser son corps de tous les côtés, ne négliger aucun terrain où vous pouvez placer des batteries, les harceler continuellement avec votre cavalerie, pour ralentir sa marche et donner à votre infanterie le temps d'approcher. Alors, quand il se trouve dans un terrain à son désavantage, il faut l'attaquer avec vivacité, se mettre dans son avantage pour le terrain, et lui tomber avec impétuosité sur le corps partout où l'on peut. Voyez le plan ci-joint, n° XXXV.

Si l'on attaque des convois, le moyen le plus sûr d'en profiter, c'est de laisser engager la tête du convoi dans un défilé, d'attaquer la tête pour y causer de la confusion, et tomber avec force sur la queue. Il y aura sûrement beaucoup de chariots perdus; quand c'est de fourrage, on se contente de dételer les chevaux et de renverser les chariots; c'est autant de perdu pour l'ennemi, et les chevaux, on les emmène sûrement, au lieu que les chariots ne pourraient pas se conduire si vite.

Si vous attaquez l'arrière-garde d'une armée battue, réglez-vous sur le terrain; si elle est bien postée, il faut la respecter; si elle est en marche, entourez-la de tous les côtés, et tombez dessus avec impétuosité et violence. Si cette arrière-garde est battue, vous ferez autant de prisonniers de cette armée battue que vous vous donnez la peine d'en vouloir recueillir.

ARTICLE XXX.

DES FOURRAGES VERTS ET DES FOURRAGES SECS.

On ne peut pas, quand on s'éloigne tant soit peu de ses frontières, avoir à la suite de l'armée des fourrages emmagasinés; pour nourrir sa cavalerie, on fourrage le pays ennemi dans lequel on se trouve. Le fourrage vert se prend dans les plaines; le sec, après les récoltes, se tire des villages. Comme l'ennemi s'oppose souvent à ces sortes d'entreprises, et qu'il s'y donne quelquefois des combats assez vifs, il est bon de prescrire aux généraux les règles essentielles dont ils ne doivent jamais s'écarter lorsqu'ils sont chargés de pareils commandements.

L'année 44 et 45, souvent nous avons eu des escortes de dix mille hommes pour couvrir les fourrageurs. On va au fourrage, quand le terrain le permet et que l'escorte est forte, sur deux colonnes; une avant-garde de cavalerie et d'infanterie précède la marche, ensuite vient un corps de cavalerie et d'infanterie, ensuite les fourrageurs, qui doivent tous être armés, ensuite les chevaux d'artillerie, des vivres et de l'infanterie, ensuite l'arrière-garde de l'escorte, composée de cavalerie et d'infanterie. Sur les deux flancs de la marche, on distribue le long de la colonne des pelotons de cavalerie pour couvrir les flancs et faire les petites patrouilles de côté. Arrivé sur le terrain que l'on veut fourrager, on fait sa disposition selon qu'il peut être le mieux défendu; on ménage les moissons le plus que l'on peut, pour qu'elles ne soient pas ruinées inutilement; on prend un seul chemin, pour ne point gâter les semailles; on fait une chaîne légère de cavalerie à la circonférence, soutenue par trois ou quatre grosses réserves, et le général s'en conserve encore la plus nombreuse, pour avoir de quoi accourir à l'endroit où l'ennemi voudrait faire son principal effort. On poste l'infanterie derrière des haies, des ruisseaux, autour des bois et des villages, et l'on se réserve une troupe d'infanterie pour une ressource contre tous les événements. Alors on distribue les champs aux différents corps qui doivent moissonner, et on lâche les fourrageurs. Quand tout est fait et chargé,

les fourrageurs, avec une légère escorte, partent les premiers; on rassemble l'infanterie, ensuite la cavalerie, et tout ce corps joint fait l'arrière-garde des fourrageurs. Voyez le plan n° XXXVI.

Les fourrages secs sont plus faciles à faire. La marche doit se faire dans le même ordre; ensuite on place des corps de cavalerie aux environs du village qu'on veut fourrager, ensuite l'infanterie dans les haies du village; alors vous partagez les granges aux différents corps, et chacun fait ses trousses. Si un seul village ne suffit pas, vous devez, après avoir vidé le premier, faire la même manœuvre au village le plus voisin; mais n'en fourragez jamais deux en même temps, parce que vous vous affaiblissez en partageant les troupes, au lieu que vous êtes toujours en force en prenant les uns après les autres. Il en est de même, pour le retour, de ce que j'ai dit des fourrages verts. Voyez le plan n° XXXVII.

ARTICLE XXXI.

DES CAMPS DE RÉSERVE QU'UN GÉNÉRAL DOIT AVOIR FAIT RECONNAITRE D'AVANCE.

Dès qu'on campe proche de l'ennemi, ou que l'on est près de son poste, un général prudent aura pris la précaution d'avoir fait reconnaître, dans le voisinage, des positions pour avoir des camps en réserve, au cas que malheur lui arrive. S'il est battu, il sait d'abord où se retirer, et c'est un principe sûr que moins votre retraite est longue, plus vous y gagnez, en rassemblant plus vite les troupes débandées, et ne perdant pas autant de prisonniers que l'ennemi en ferait sûrement, si votre retraite était longue, outre que cela vous procurera la facilité de sauver un nombre de vos blessés. La bonne contenance que vous témoignez par une si courte retraite en impose au victorieux; il voit que vous n'êtes pas découragé, ni sans ressource, et ce parti, le plus honorable et le plus glorieux, est aussi le plus sûr, parce qu'un ennemi, tout victorieux qu'il est, n'aime pas à s'exposer si promptement après une bataille gagnée. J'ai souvent eu des

avantages sur mes ennemis, et j'ai toujours trouvé beaucoup de difficultés alors de ramener les troupes au feu; elles en sont dégoûtées et rebutées, et il faut au moins un intervalle de quelques jours pour les exposer à un nouveau péril, et ce temps vous suffit pour vous bien fortifier dans le poste que vous avez pris.

ARTICLE XXXII.

QUAND IL FAUT POURSUIVRE L'ENNEMI, ET QUAND ON LUI FAIT UN PONT D'OR.

Si vous vous battez dans un pays de plaine, poursuivez l'ennemi avec toute l'ardeur possible, ne vous reposez point que votre cavalerie n'ait entièrement dispersé la sienne, harcelez-le toujours, ne lui donnez point de relâche, et au bout de quelques jours vous aurez détruit la plus grande partie de son infanterie, à laquelle se joindra la perte de tout son bagage. Si le théâtre de la guerre s'est établi dans un pays de montagnes, où votre cavalerie devient presque inutile, et si vous avez mis l'ennemi en fuite, vous ne pourrez pas le poursuivre bien loin, car il court en désordre et vite, et vous devez le suivre en ordre et par conséquent lentement, ce qui lui donne le temps d'occuper quelque défilé pour couvrir sa retraite. S'il se jette dans des gorges de montagnes, gardez-vous bien de le suivre à la piste, car il ne faut jamais enfourner les défilés sans être maître des hauteurs aux deux côtés, ou l'on risque d'être entièrement défait dans quelque vallon dont l'ennemi aura su s'emparer des cimes.

ARTICLE XXXIII.

DU VÉRITABLE EMPLOI DES CUIRASSIERS ET DRAGONS.

J'ai eu quelquefois occasion de remarquer avec peine et déplaisir que nos généraux d'infanterie s'embarrassent si peu du

service de la cavalerie, que, lorsqu'ils en ont sous leurs ordres, ils exigent quelquefois d'eux des choses impraticables, et souvent ne les emploient pas à ce qui est de leur compétence. Ceci m'oblige à leur donner une idée nette de la cavalerie, pour qu'ils en connaissent les principes et le génie de cette troupe, et pour qu'ils sachent bien comment il faut la faire agir.

Les pays de plaine sont proprement faits pour la cavalerie; tous ses mouvements doivent être rapides, son exécution prompte, et ses chocs décidés en un clin d'œil. La cavalerie doit donc composer la principale masse des avant et arrière-gardes; dans des terrains unis, elle doit faire la chaîne des grand' gardes du camp, qui doit être couverte par une chaîne de hussards; on tâche de cacher la grand' garde dans des fonds, derrière des bouquets de bois, pour que l'ennemi ne puisse pas la compter et faire un projet pour l'enlever.

Vous ne devez jamais donc faire agir la cavalerie dans des terrains marécageux, où elle s'embourberait sans pouvoir avancer; vous ne devez pas l'employer dans de grosses forêts, où elle ne pourrait pas agir; vous ne devez pas [a] la faire attaquer dans un terrain dont le fond est traversé par de profonds chemins creux; et il ne faut point qu'elle approche des bois, d'où l'infanterie la fusillerait. Ne lui faites surtout jamais passer de défilés en présence de l'ennemi, où elle est sûrement battue, à moins qu'on ne seconde ce passage par l'infanterie et le feu du canon. La cavalerie ne peut point agir dans des rochers ou des hauteurs escarpées; ses attaques sont des carrières, il faut donc que le terrain soit uni.

Comme tout est devenu, dans ces guerres, affaires de poste et combats d'artillerie, il faut avoir grand soin de ne point exposer votre cavalerie mal à propos à ce feu terrible, qui la détruirait sans qu'elle eût seulement occasion de se défendre; il faut donc lui choisir des fonds qui lui servent d'abris contre le feu du canon, et la réserver toute fraîche pour le moment où son tour

[a] On lit dans l'édition de 1771, p. 70 : « Vous ne devez que la faire attaquer; » ce qui forme un contre-sens évident. Nous substituons le mot *pas* au mot *que* avec d'autant plus de raison, que la traduction officielle de 1771 porte, p. 78 : *Ihr sollt sie eben so wenig in einem Terrain agiren lassen*, etc.

viendra d'être employée. Ce moment est celui où le canon de l'ennemi commence à se ralentir, où son infanterie a déjà tiré; alors, si votre infanterie n'a pas décidé l'affaire, et si la montée à l'ennemi n'est pas trop âpre, faites charger votre cavalerie en colonne sur cette infanterie, comme nous l'avons fait à Zorndorf et à Torgau, et vous obtiendrez la victoire.

Si vous êtes dans une plaine, s'il se peut, ayez quelques bataillons à l'extrémité de votre cavalerie; si même l'ennemi la repousse, votre feu de canon et de cette infanterie lui donne le temps de se remettre et de charger de nouveau l'ennemi. Si vous êtes dans un poste, garantissez également la cavalerie contre le canon de l'assaillant, servez-vous-en pour rafler les attaques de l'ennemi déjà à moitié détruit par votre feu de mitraille, et pour poursuivre l'ennemi, après que vous l'avez repoussé. Enfin, si le terrain le permet, la cavalerie doit toujours, le plus qu'il est possible, être sous la protection de votre canon; l'infanterie et la cavalerie doivent toujours se soutenir mutuellement, et, par de telles dispositions, si elles sont bien faites, ces deux corps deviennent presque invincibles.

ARTICLE XXXIV.

DES HUSSARDS.

Nous prétendons de nos hussards qu'ils rendent les mêmes services dans les batailles que les cuirassiers et les dragons. Ils peuvent être en seconde ligne, ou sur le flanc des lignes de cavalerie, soit pour le couvrir, ou pour déborder l'ennemi dans l'attaque et lui tomber à dos. Si l'ennemi est battu, ils le poursuivent, et la cavalerie pesante les soutient. Dès qu'il s'agit d'attaquer l'infanterie, je préfère les cuirassiers aux autres, parce qu'ils se confient en leur cuirasse.

Lorsqu'on détache les hussards, et qu'ils ont une grande traite à faire, il faut faire garnir quelque défilé par où ils sont obligés de retourner; on y envoie des dragons avec quelques petits canons; c'est pour leur tenir le dos libre et pour ne pas les exposer

à être détruits au retour. Ces dragons peuvent mettre pied à terre et protéger la retraite par leur feu.

On peut, avec des hussards, prendre des villes lorsqu'il n'y a pas de l'infanterie pesante qui les défend; c'est ainsi que nous prîmes Pégau.[a] Une chaussée va à la porte de la ville, où il y a une tour sur laquelle l'ennemi avait quelques gens pour la défendre. On fit mettre pied à terre à cinquante hussards, avec des poutres, pour enfoncer la porte. Le régiment était à cheval, hors de la portée du fusil; dès que la porte fut brisée, il se mit en carrière, traversa la ville, et prit tout ce qu'il y avait dedans. La même année 1757, nous prîmes de même Neumarkt,[b] gardé par deux bataillons de pandours; un régiment[c] qui avait tourné la ville les atteignit lorsqu'ils se sauvaient par une autre porte, et les fit tous prisonniers, tandis que d'autres forcèrent, de même qu'à Pégau, la porte de Parchwitz.

Un excellent usage des hussards est de les envoyer recueillir des nouvelles; il faut par eux être averti du moindre mouvement qui se fait dans l'armée ennemie. Il faut toujours avoir des partis en campagne; ils peuvent même tourner l'ennemi et vous rendre compte de ce qui se passe sur ses derrières. Par eux, dans un pays étranger, on acquiert en peu de temps la connaissance des chemins et du pays; ce sont vos oreilles et vos yeux.

ARTICLE XXXV.

DES BATAILLONS FRANCS.

On peut tirer un parti admirable des troupes légères d'infanterie, quoique celles que nous pourrons avoir ne seront pas excellentes, comme de nouvelles levées, faites à la hâte, ne sauraient l'être. Ces troupes, quelles qu'elles soient, deviennent utiles

[a] Voyez t. IV, p. 142.

[b] L. c., p. 162.

[c] Le régiment de Zieten. Voyez *Lebensbeschreibung Hans Joachims von Zieten*, troisième édition, Berlin, 1805, t. II, p. 84 et 85, et notre t. IV, p. 162. Cette affaire eut lieu le 4 décembre 1757.

quand on les emploie bien. Dans les attaques, donnez-leur la première ligne, comme vous trouverez que je l'ai marqué dans mes plans; il faut qu'ils aillent à tête baissée sur l'ennemi, pour attirer son feu et mettre quelque confusion parmi les troupes, ce qui facilite le chemin de la seconde attaque, qui, venant serrée et en bon ordre, en aura meilleur marché de l'ennemi. Toutefois, et quand on veut faire attaquer des bataillons francs, il faut qu'ils aient de l'infanterie pesante et réglée derrière eux, et que la crainte de leurs baïonnettes les oblige d'attaquer vivement et avec ardeur.

Dans des affaires de plaine, il faut jeter les bataillons francs à l'extrémité des ailes qu'on refuse, où ils peuvent couvrir le bagage; mais ils deviennent vraiment utiles dans des pays coupés, lorsque l'on en fait une chaîne devant le front et les flancs de l'armée, soit dans des villages, derrière des ruisseaux, en garnissant des bois, et, tels qu'ils sont, ils vous garantissent de toute surprise, parce que l'ennemi ne saurait vous attaquer qu'après les avoir chassés, ce qui vous donne un temps suffisant pour vous ranger en bataille. Si vous campez dans des terrains fourrés ou montagnes difficiles, ils doivent faire des patrouilles, et, dans de pareils pays, vous pouvez vous en servir pour tout ce qui est surprise, comme les hussards l'exécutent dans les plaines. Cependant il ne faut jamais confier des postes importants, et qui doivent être stables, à cette espèce de troupes, parce qu'elle manque de solidité, et l'on serait bien loin de son calcul, si l'on était assez peu avisé de les employer à ce qu'ils n'entendent pas.

ARTICLE XXXVI.

DE L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE.

Depuis que l'artillerie est devenue un point si essentiel à nos guerres, je ne saurais me dispenser d'en dire un mot, pour que tout général qui se trouve en avoir sous ses ordres, surtout dans des détachements, connaisse tout le parti qu'on en peut tirer. La règle est chez nous que chaque bataillon de la première ligne est

muni de deux pièces de six livres et d'un obusier de sept; la seconde ligne n'a que deux canons de trois livres; les brigades ont chacune une batterie de dix pièces de douze livres, et les plus gros canons, les véritables pièces de batterie, sont sur les ailes des deux lignes. Outre cette artillerie, on a destiné pour chaque armée quarante obusiers de dix livres. Ce plan général est calculé de sorte qu'au besoin on trouve sous sa main des canons de tel calibre qu'on juge à propos de s'en servir, et qu'on place comme le besoin le demande. Vous aurez vu, dans les plans précédents, comme on dispose ces batteries pour soutenir des attaques, soit dans la plaine, soit de villages, soit de hauteurs. Les officiers d'artillerie doivent s'imprimer, à cette occasion, qu'il ne suffit pas de tirer beaucoup et vite, mais de bien viser et de bien diriger leur feu, pour le concentrer du côté de l'attaque, et pour détruire, autant qu'ils peuvent, les batteries qui tirent sur nos gens; car le fantassin ne peut pas tirer en marchant à l'ennemi, et il serait détruit par son feu, si le secours de nos batteries ne le secondait pas. Si l'ennemi occupe une hauteur, il faut chercher des hauteurs pour y faire des batteries; s'il ne s'en trouve point, servez-vous des obusiers, qu'ils fassent un feu qui se croise sur l'endroit où est le point du poste ennemi que vous voulez attaquer; c'est l'unique moyen d'entreprendre une chose aussi difficile. Mais si vous ne pouvez employer ni canon, ni obusier, il faut renoncer à votre projet et raffiner sur un autre moyen pour débusquer votre ennemi de son poste.

L'artillerie rend donc des services essentiels aux attaques de poste; elle en rend de plus importants encore quand il faut en défendre. Un poste bien avantageux doit priver l'assaillant de sa cavalerie, de son canon et, pour ainsi dire, de son infanterie même, car la cavalerie ne saurait soutenir une aussi impétueuse canonnade qu'elle aurait à essuyer, si elle vous approchait de trop près. Vos hauteurs empêchent que l'ennemi se serve de son canon, qui ne peut tirer du bas en haut; et son infanterie, qui n'ose point tirer en attaquant, marche à vous comme ayant un bâton blanc à la main. Pour obtenir tous ces avantages, il faut que vous lardiez de canon les principaux points d'attaque de votre poste, que vos batteries tirent en écharpe, que les canon-

niers visent bien, qu'ils connaissent toutes les distances et se servent à propos de mitraille, qu'on fasse ricocher les canons de six livres, et qu'on avertisse à temps les canonniers quand on veut lâcher de la cavalerie sur l'ennemi.

S'il s'agit de se retirer, toutes les fois qu'on veut abandonner un poste, il faut que le gros canon parte le premier; si la descente de la hauteur est rapide, il faut également renvoyer les pièces de campagne, parce que, si elles versaient en descendant, elles risqueraient d'être perdues, ce qui est une honte pour la troupe. Si votre armée est battue, il faut d'abord songer à sauver le canon qui peut encore l'être; on doit en même temps s'empresser de conduire le plus vite que possible quelques batteries au corps qui couvre la retraite, et au premier poste où l'on rassemble les troupes. Une grande attention que les officiers de l'artillerie doivent avoir outre cela, c'est, dans tous les postes, d'avoir de la munition de réserve, outre la munition ordinaire du canon; il faut qu'il y en ait auprès de chaque brigade, pour qu'on ne soit pas battu faute d'avoir de la poudre et des balles pour se défendre, ce qui peut arriver dans une occasion bien opiniâtre.

Je ne dis rien de l'artillerie légère, parce que les officiers de ce corps savent l'usage qu'on en attend, et qu'ils sont pleinement en état d'exécuter toutes les choses praticables que l'on peut désirer d'eux.

ARTICLE XXXVII.

CE QU'UN OFFICIER DOIT OBSERVER LORSQU'IL EST DÉTACHÉ.

Un général qui conduit bien des détachements donne des marques évidentes de ses talents et de son habileté; c'est le chemin qui le conduit aux commandements des armées, parce qu'en petit il s'est rendu familiers les principes et les règles qui servent de fondement à la conduite des plus grandes armées. Il faut nécessairement qu'il soit entreprenant avec réflexion, c'est-à-dire, qu'il tâche de faire le plus de mal qu'il peut à l'ennemi, après

avoir bien médité son projet et l'avoir soutenu d'une bonne disposition. Il doit connaître tous les avantages et désavantages des terrains, pour profiter des premiers et éviter les autres. Il doit d'ailleurs étudier le local du pays, les chemins, les postes dont il peut faire usage en cas de besoin, et connaître plus d'une route pour se retirer, si la supériorité de l'ennemi l'y oblige. Il doit avoir assez de routine pour bien savoir raisonner ses positions, comme celles de l'ennemi, pour savoir se défendre avec habileté, et attaquer en prenant ses plus grands avantages. Il doit sans cesse penser à de nouveaux projets, car l'unique façon de faire que l'ennemi soit tranquille, c'est de lui donner le plus d'occupation que l'on peut. Il doit envisager chaque camp qu'il prend comme un champ de bataille, parce qu'il peut y être attaqué d'un jour à l'autre, faire une sage disposition de défense, et surtout la communiquer et en bien expliquer l'idée et le sens aux officiers qui servent sous lui dans le même corps. Il faut, de plus, qu'à droite et à gauche, et derrière lui, il ait des lieux qu'il ait fait reconnaître pour y camper, s'il croit se voir obligé, par de bonnes raisons, de quitter son poste. Il doit s'être rendu la tactique assez familière pour régler toutes ses marches sur ses principes; surtout il faut qu'il pense à ses arrière-gardes, qui, dans ses mouvements, risquent continuellement d'être entamées. Il doit être dans une continuelle méfiance, se défier de tout ce que l'ennemi peut entreprendre, toujours supposer ce qui pourrait lui arriver de plus nuisible, pour s'en garantir, tenir la main à la discipline la plus exacte, pour que ses ordres soient bien exécutés, et obliger les officiers à la plus grande exactitude dans le service et à une vigilance égale à la sienne. Il faut surtout qu'il se garde de surprise, et qu'il pourvoie, par ses bonnes dispositions, aux échauffourées qu'on pourrait lui donner à la faveur de la nuit et des ténèbres.

C'est dans les détachements que les partis et les patrouilles sont le plus nécessaires; il les faut considérer comme les yeux et les oreilles du général qui les commande. Si ce détachement sort de l'armée pour prendre poste à quelque défilé que l'armée veut passer, il faut que le général s'y retranche et fasse ferme; si c'est pour observer l'ennemi, le lieu même n'est pas si important,

pourvu qu'il puisse bien observer; s'il est détaché sur les flancs de l'ennemi pour lui donner des jalousies, il faut que le général soit alerte pour ne pas être accablé par le nombre; s'il est envoyé à dos de l'ennemi, à moins qu'il ne trouve un poste absolument inattaquable, il en doit changer souvent, ou, s'il séjourne, il court le risque d'être écrasé par de plus forts que lui et d'être pris à dos lui-même. Rien ne sert tant, dans ces commissions hasardeuses, que l'intelligence du chemin; un homme habile sauve son corps et le soustrait à la poursuite de l'ennemi, en se jetant dans des pays fourrés, se couvrant de villages, de marais, de ruisseaux et de bois, et, quelque détour qu'il fasse, il se couvre de gloire par sa fermeté et l'art qu'il a mis dans sa retraite. Bien des corps de troupes ont été perdus par l'incertitude des commandants, qui ne savaient pas se résoudre et se déterminer eux-mêmes; tout est perdu quand le commandant perd lui-même la tête. Voilà ce qui arriva au général Finck, à Maxen;[a] son irrésolution et sa mauvaise disposition causèrent sa perte, car a-t-on jamais vu mettre des hussards sur une montagne pour la défendre? Mais, dira-t-on, que faut-il faire, si, étant détaché, on se trouve attaqué malgré toutes les mesures que l'on a prises pour ne point être surpris? Je réponds qu'il faut vendre sa vie le plus chèrement que l'on peut, faire perdre, par sa défense vigoureuse, à l'ennemi autant de monde que votre corps est fort; alors votre honneur est sauvé. Mais quiconque capitule à la tête d'un corps qu'il commande est un infâme; ou bien l'attachement à son misérable bagage l'a déterminé à cette lâcheté, ou bien une poltronnerie non moins exécrable.

Je conseille à tous ceux qui ne préfèrent pas leur réputation et leur honneur à l'intérêt et à leur propre vie de ne jamais embrasser le parti des armes, parce que tôt ou tard leurs vices perceront et les rendront un objet de mépris et d'indignation.

[a] Voyez t. V, p. 28 et suivantes.

ARTICLE XXXVIII.

DE LA GUERRE DE CONTENANCE.

Une grande qualité pour un officier, c'est d'être impénétrable à l'ennemi, et de lui savoir dérober tous les mouvements qu'on veut faire. Cela dépend du secret et de la façon dont on masque ses projets. Cette qualité devient essentielle pour tous ceux qui commandent à des corps plus faibles que ceux qui leur sont opposés; on appelle cette espèce de défensive guerre de contenance. Elle consiste en effet à tenir bonne contenance, à en imposer à l'ennemi, et à savoir mettre en usage toutes sortes de ruses pour parvenir à ses fins, qui sont de s'opposer à lui sans être battu. Cela se fait dans les campements; ayant un bon défilé devant vous, vous campez vos troupes en perspective, de sorte qu'elles paraissent du double plus fortes qu'elles ne sont, soit en faisant paraître quelques tentes le long des bois, soit en occupant la cime dès monticules sans garnir les fonds, ce qui de loin vous donne l'apparence d'avoir bien plus de troupes que vous n'en avez effectivement. Dans des marches, surtout par des terrains fourrés, pour désorienter l'ennemi, vous faites paraître des têtes de colonnes, comme si vous vouliez marcher d'un côté, tandis que vous tournez d'un autre, ce qui le trompe, et, séduit par des apparences, il vous attend à l'endroit où vous n'avez pas dessein d'aller. Dans les retraites, en faisant fortifier votre camp la veille de la nuit que vous vous proposez de l'abandonner. Dans les arrière-gardes, en faisant semblant de tenir ferme derrière un défilé que vous abandonnez subitement, après en avoir occupé un autre derrière vous. Enfin je ne finirais pas, si je voulais vous marquer en détail toutes les différentes ruses que la guerre de contenance fournit; il suffit d'en avoir rapporté quelques échantillons. Ceux qui voudront l'étudier en trouveront assez dans ce précis pour donner carrière à leur imagination, et cette étude est d'autant plus indispensable, que tout officier qui commande un détachement doit du moins en avoir une bonne idée, ne fût-ce que pour ne se pas tromper aux ostentations de l'ennemi. Il vaut

encore mieux savoir exécuter ces choses, car souvent on en a besoin. J'exhorte donc et je prie mes officiers de se rendre toutes ces idées familières; j'ai resserré la matière autant que je l'ai pu, pour rendre les principes plus faciles à retenir; mais il faut s'exercer sur les terrains, acquérir l'habitude d'en juger bien et facilement, se rappeler les règles de la tactique, faire soi-même des dispositions, et les examiner si elles sont bien solides, soit de marches, d'avant-gardes, d'arrière-gardes, de camps, d'attaques et de défenses, penser soi-même à la guerre de contenance, et ainsi se préparer, pendant la paix, à pouvoir se distinguer pendant la guerre. Ceux qui emploieront leur temps de cette façon en recueilleront des fruits excellents dès que les hostilités commenceront, et se feront estimer de tout le monde, sans compter l'honneur et la gloire qui leur en reviendra. [a]

Sans-Souci, 12 novembre 1770.

FEDERIC.

[a] Voyez t. XXVIII, p. 95 et 101.

II.

AVANT-PROPOS.

AVANT-PROPOS.

Le nombre de la noblesse qui se voue au métier des armes est considérable en tout pays; mais les motifs qui la portent à choisir un métier aussi illustre ne sont pas les mêmes. Les uns, dépourvus des biens de la fortune, regardent le service comme un pis aller qui leur procure tellement quellement un entretien honnête; leur indolence se confie sur le temps, qui les fera avancer à tour de rôle; ils croient que d'avoir servi longtemps ou d'avoir bien servi, c'est la même chose, et pourvu qu'on ne puisse pas leur reprocher quelque faute grossière contre leur devoir, ils sont satisfaits d'eux-mêmes. D'autres s'adonnent aux frivolités dont notre siècle abonde; ils se livrent aux plaisirs, aux dissipations; ils sont tout, hormis soldats, ce qui cependant est leur métier. Enfin, il s'en trouve, mais toujours en plus petit nombre, qui, pleins d'une noble ambition, ont envie de se pousser dans le monde par leur courage, par leur capacité, par leur sagesse, qui, avides de s'instruire, ne désirent que d'avoir des occasions de s'éclairer et d'augmenter la sphère de leurs connaissances. C'est précisément pour ceux-là qu'on a fait un extrait de siéges de villes attaquées et défendues vers la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci. On a eu soin de faire un choix de ce qu'il y a eu de plus célèbre dans ces temps, pour présenter aux curieux les res-

sources que l'art et le génie trouvent pour attaquer les places et pour les défendre. Quiconque veut passer pour un officier habile doit réunir une infinité de connaissances et de talents. Il faut qu'il sache dresser sa troupe pour rendre le soldat susceptible d'exécuter les évolutions qu'il doit faire; il faut qu'un officier, pour peu qu'il pense à s'élever aux grades supérieurs, ait une connaissance parfaite de la tactique ou de l'art des manœuvres, attaques, défenses, retraites, marches, passages de rivières, convois, fourrages, et de toutes les dispositions qu'exige la guerre de campagne. Il faut qu'il ait une connaissance nette du pays dans lequel il doit faire la guerre, qu'il possède la castramétrie, ou l'art des campements, l'usage et l'avantage qu'on peut tirer du terrain, la façon d'y distribuer les troupes et de les faire combattre avec supériorité. Mais, outre toutes ces connaissances, un officier d'infanterie ne saurait ignorer sans honte ce qui regarde l'attaque et la défense des places; ce service roule uniquement sur l'infanterie, et il se fait peu de campagnes où il n'y ait quelque ville assiégée ou défendue. Cela fournit des occasions pour se distinguer; un officier qui ignore l'art n'en saurait profiter, parce que son ignorance lui en interdit les moyens, au lieu qu'un officier qui a consacré quelques-unes de ses heures de loisir à bien étudier cette partie trouve cent occasions pour faire connaître son mérite, ce qui doit nécessairement l'acheminer à sa fortune. C'est pour faciliter ces connaissances, c'est pour en inspirer le goût que ce livre a été traduit et mis au jour dans l'arrangement qu'il paraît; on espère que les vrais amateurs du métier seront bien aises de trouver un nouveau moyen de s'instruire, et le traducteur sera très-satisfait de ses peines, si, par le moyen des connaissances répandues dans ce livre, il peut contribuer à la fortune et à l'illustration de ceux qui le liront et sauront en profiter. Tout art a ses règles et ses maximes; il faut les étudier, leur théorie facilite leur pratique. La vie d'un homme ne suffit pas pour acquérir une connaissance et une expérience consommée; la théorie y sert de supplément, elle donne à la jeunesse une expérience prématurée, et la rend habile par les fautes mêmes de ceux qui en ont fait. Dans le métier de la guerre, on ne trans-

gresse jamais les règles de l'art sans en être puni par l'ennemi, qui s'applaudit de nous trouver en défaut. Un officier peut s'épargner bien des faux pas en s'instruisant; nous osons dire qu'il le doit, car les fautes qu'il commet par ignorance le couvrent de honte, et, en louant même son courage, on ne peut s'empêcher de blâmer sa stupidité. Que de motifs pour s'appliquer! que de raisons pour traverser ce chemin épineux qui mène à la gloire! et quelle récompense plus belle et plus noble que de parvenir par ses peines et par ses travaux à immortaliser son nom! [a]

Le 5 octobre 1771.

[a] Voyez ci-dessus, p. 47.

III.

RÈGLES

DE CE QU'ON EXIGE

D'UN BON COMMANDEUR DE BATAILLON EN TEMPS DE GUERRE.

RÈGLES

DE CE QU'ON EXIGE D'UN BON COMMANDEUR DE BATAILLON EN TEMPS DE GUERRE.

Un bon commandeur de bataillon doit toujours avoir son corps en ordre, pour pouvoir se reposer sur lui, si la guerre se fait. Il faut que la subordination commence par le major, et finisse par le moindre tambour du bataillon.

Lorsque l'armée marche, cela se fait par cantonnements jusqu'au lieu où on la rassemble. Dans ces cantonnements, il faut que dans chaque maison où l'on met des soldats, un bas officier ou du moins un appointé soit à la tête de la chambrée, et que le lendemain, quand le bataillon doit marcher, il amène en même temps toute la chambrée; cette précaution est bonne contre la désertion. En marche, le commandeur aura l'attention de n'aller ni trop vite ni trop lentement avec la tête, pour que le bataillon soit toujours ensemble et en bon ordre. S'il passe des défilés, il s'arrêtera toujours à ce passage jusqu'à ce que le bataillon en soit sorti, après quoi il regagnera la tête. Lorsque l'armée campe, il aura un soin continuel sur l'exactitude des gardes et des sentinelles. C'est par ignorance que l'officier ne craint pas les surprises; il faut l'en avertir sans cesse et d'ailleurs avoir l'œil que, selon les ordres du général qui commande l'armée, on interroge sévèrement tout ce qui entre et sort du camp.

Le commandeur aura d'ailleurs soin de la propreté du camp, de la cuisine du soldat, pour que rien n'y manque. Si la déser-

tion se met dans son bataillon, il aura dans chaque compagnie un bas officier qui fera la ronde pour observer ceux qui, sous prétexte de besoins, sortent la nuit des tentes.

Si l'armée marche, il ne doit jamais s'écarter de son corps. S'il fait des chaleurs excessives en chemin, on peut mêler un peu de vinaigre avec de l'eau et la donner au soldat, ce qui ne lui fera aucun mal tandis qu'il reste en marche; mais s'il boit lorsqu'il y a une halte, cela peut être mortel, et l'officier doit l'en empêcher rigoureusement.

On sait par expérience que la valeur des troupes consiste uniquement dans celle des officiers : un brave colonel, un brave bataillon; et l'on a vu dans toutes nos guerres que lorsque le commandeur a été bien valeureux, le bataillon n'a jamais été repoussé, à moins que le commandeur ne fût blessé ou tué auparavant.

Si l'armée se trouve dans un poste, et que l'ennemi l'attaque, le commandeur doit défendre son poste et le maintenir par le feu. C'est là que les charges les plus vives sont les meilleures; et comme le soldat peut avoir épuisé sa munition bien vite, il faut, avant qu'il ait tiré la dernière cartouche, envoyer des bas officiers de chaque peloton au tombereau de réserve y chercher des cartouches, et les faire distribuer à son monde le plus vite que possible, pour que son feu n'en soit pas trop ralenti.

Si on attaque l'ennemi dans la plaine, et que le commandeur se trouve de l'aile et du corps qui attaque, il doit marcher en bon ordre à l'ennemi, commencer la charge à trois cents pas, et, à la moindre confusion qu'il voit dans ceux qu'il attaque, marcher avec la baïonnette dessus, pour achever leur défaite.

Si l'on attaque l'ennemi dans un poste difficile, le commandeur doit empêcher son monde de tirer tant qu'il peut, parce que tout feu qui se fait de bas en haut ne produit presque aucun effet, que, pour gagner une bataille, il faut gagner du terrain, que le plus tôt qu'on peut se trouver sur le champ de bataille où l'ennemi s'était rangé, plus on ménage son monde et moins l'affaire est-elle meurtrière. Mais aussi le commandeur ne doit point se laisser emporter à une poursuite trop vive, ou il faudrait qu'il ait perdu peu de monde à la première attaque, que tout le corps

qui a été de l'attaque soit joint ensemble, et surtout que le général de brigade l'ordonne expressément.

Toutefois, si l'on a emporté une hauteur que l'ennemi avait occupée, il faut se contenter de l'en chasser et de faire grand feu sur lui quand il en descend pour s'enfuir; mais il faut garder ce poste et ne point en descendre pour poursuivre les fuyards. C'est à la cavalerie à se charger de cette besogne; l'infanterie doit se contenter de maintenir le poste où elle a remporté la victoire.

Comme dans les campagnes tous les jours ne sont pas des jours de bataille ni d'action, le commandeur profitera de ce temps de repos pour exercer son bataillon et surtout les recrues qui s'y peuvent trouver; car rien ne se perd plus vite que l'exactitude et l'adresse du soldat, si de temps en temps on ne lui fait répéter sa leçon.

Si l'on est proche de l'ennemi, et qu'il se fasse des fourrages verts, sans doute que l'escorte qu'on y enverra aura de l'infanterie avec elle. Si le commandeur se trouve de ce détachement, on le postera, pour couvrir ce fourrage, ou dans un village, ou derrière des haies, ou dans un bois. Il aura soin alors de se poster de façon à toujours bien garnir ses flancs, et il évitera de se mettre trop à découvert, parce qu'il n'est là que pour couvrir, et qu'il doit garantir son monde, autant que le local le permet, contre le feu de l'ennemi et les insultes des pandours.

Si le commandeur doit escorter des munitions à l'armée, il aura des hussards avec, pour l'avertir. Si ceux-là lui rapportent que l'ennemi s'est embusqué sur son chemin, il fera d'abord parquer son convoi, où il laissera quelque monde pour le garder; avec le reste, il chassera l'ennemi de son embuscade, après quoi il lui sera libre de mener son convoi à l'armée. Il doit aussi diriger sa marche, longer des bois et des rivières pour avoir un flanc couvert, éviter les villages et tous les défilés, à moins qu'il ne faille y passer de nécessité, et en ce cas il faut pourtant les faire reconnaître avant d'y entrer, faire occuper par l'infanterie les hauteurs à droite et à gauche, après quoi le convoi peut passer en toute sûreté. S'il n'a que des plaines à traverser, il ne peut être attaqué que par de la cavalerie, et si l'ennemi est fort, il sera toujours obligé de faire parquer pour resserrer son monde

et n'être pas trop faible partout; ensuite il se remet en marche, et la cavalerie, en partie, fera son arrière-garde.

Si l'armée marche, et que le commandeur se trouve à l'arrière-garde, il doit se proposer pour règle générale de ne se point laisser amuser par l'ennemi ou s'engager mal à propos, car il n'y a rien à gagner à une arrière-garde, on ne peut qu'y perdre. Au contraire, celui qui l'attaque n'a qu'en vue de l'engager, pour le séparer le plus qu'il peut de son corps, et pour donner à sa cavalerie le temps de l'entourer et de le couper tout à fait. Il faut donc qu'il s'imprime bien dans la tête qu'il ne doit s'engager que dans le cas qu'il lui est absolument impossible de faire autrement.

Si le régiment du commandeur se trouve en un corps qui attaque l'arrière-garde de l'ennemi, il doit s'engager avec lui le plus tôt qu'il peut, pour l'arrêter, ralentir sa marche, et donner à la cavalerie le temps de l'entourer et de le couper.

Les meilleures occasions pour l'attaquer sont celles où il descend dans un terrain bas, ou lorsqu'on peut lui tourner le flanc. Il faut toujours observer comme une règle sûre qu'il faut profiter du terrain, attaquer, pour peu qu'on ait de hauteur sur l'ennemi, ou, si vous le trouvez sur une hauteur, y monter et donner dessus avec la baïonnette.

C'est une règle générale que, dans toutes les affaires de retraite ou d'arrière-garde, lorsqu'on se veut retirer d'un poste, d'une hauteur, d'un bois ou d'un village, il faut, si l'ennemi vous presse toujours, commencer par retirer votre canon, ou vous risquez de le perdre; et quand le bataillon se retire, il faut laisser quelques soldats en arrière, qui tirent à la débandade, pour arrêter l'ennemi et l'empêcher de vous suivre de si près, et surtout pour qu'il ne puisse pas mettre de la confusion dans votre troupe.

Lorsque l'armée entre en quartiers d'hiver, la première chose où le commandeur doit penser est, si la campagne a duré jusqu'à l'arrière-saison, de faire purger tout son corps successivement en rentrant dans les quartiers, et de le faire saigner ensuite, pas tout à la fois, mais par compagnies, et selon que le chirurgien général le trouve nécessaire pour la constitution de tout soldat.

Le commandeur aura soin, les premiers jours que les corps

quittent les tentes et habitent sous les maisons, de faire ouvrir les fenêtres dans les quartiers, pour que la différence du grand air succède imperceptiblement à la chaleur des fourneaux, ce qui donne lieu, sans cette précaution, à des maladies inflammatoires, et l'on doit conserver le vieux fantassin le plus que l'on peut, parce que, dans l'infanterie, il faut trois ans aux soldats pour se former.

Ceux qui font la chaîne des quartiers d'hiver doivent surtout se précautionner contre les surprises, parce que c'est ce qu'ils ont le plus à craindre. Si leurs bataillons sont dans les villages, il faut d'abord travailler à empalissader l'enceinte, et faire quelques flèches devant les entrées des villages. Voilà pourquoi le Roi recommande tant aux officiers d'infanterie l'étude des fortifications, parce qu'ils ne peuvent s'en passer dans le cours d'une campagne.

Sont-ce des montagnes qu'on occupe, on y construira de distance en distance, selon le terrain dominant, des redoutes et intérieurement des *Blockhäuser*. Ces redoutes doivent être entourées de palissades, les unes d'échalas entremêlés de pieux dans cette forme ++++++++, pour qu'il soit impossible à l'ennemi de les escalader; car un officier qui se trouve à la chaîne des quartiers d'hiver doit surtout prévoir toutes les espèces de surprises que l'ennemi peut imaginer contre lui. Est-on derrière une rivière, il faut, en hiver, ouvrir les glaces pour empêcher les ennemis de passer. Je ne parle pas des patrouilles de cavalerie, qu'il faut avoir jour et nuit au champ pour avertir du moindre mouvement des ennemis, ni des espions, dont on doit avoir nombre, pour que, si l'un manque, l'autre puisse donner des nouvelles. Si la chaine n'est pas trop inquiétée, et que le service n'y soit pas trop dur, il faut que le commandeur exerce son corps autant que les circonstances le lui permettent, parce que sa gloire est attachée à la bonté de sa troupe, et plus il la conserve dans son intégrité, plus il peut s'assurer de sa réputation.

Pour les troupes qui entrent en quartiers d'hiver, on leur prescrit la même méthode pour veiller à la santé des soldats, et l'on regarde tout commandeur qui ne ramène pas sa troupe au camp avec la discipline introduite en temps de paix, comme un mauvais sujet et dont l'armée doit se défaire le plus tôt possible.

L'infanterie n'est pas seulement employée à la guerre de campagne, mais à la défense des places et aux siéges des forteresses d'un ennemi que l'on attaque. Un officier et principalement un commandeur de bataillon qui n'entend rien à l'attaque et à la défense des places n'est qu'un demi-officier. S'il défend une forteresse, il faut qu'il ait une idée de ce que c'est que le feu de chemin couvert, une espèce de *Heckenfeuer*, qu'on entretient surtout pendant la nuit; il faut qu'il sache pourquoi l'on fait une sortie, à savoir, pour ruiner les ouvrages de l'ennemi. La troupe qui sort doit agir avec vivacité pour faire ses opérations tout de suite, à savoir, nettoyer la parallèle, ruiner les sapes et enclouer le canon. Ceux qui doivent agir sont armés, ils sont destinés à chasser les assiégeants, pour donner aux manœuvres le temps de ruiner des ouvrages de l'ennemi ce qu'un court espace de temps leur permet de faire; après quoi la sortie doit se replier sur l'endroit du chemin couvert, à droite ou à gauche de l'attaque, où le gouverneur leur a préparé par ses dispositions un feu supérieur qui leur assure leur retraite.

Il ne faut point qu'un commandeur de bataillon soit intimidé de se trouver dans une place; c'est, pour un homme qui n'est ni paresseux ni lâche, mais qui se sent de l'ambition, une occasion de se distinguer et par conséquent de faire fortune; car un officier acquiert autant de réputation par la défense opiniâtre d'une place où il a servi qu'à une bataille gagnée. Repousser l'assaut d'un ouvrage lui fait autant d'honneur que de se défendre dans un retranchement ou que de chasser l'ennemi d'un poste, et les vrais officiers, les hommes pleins d'ambition, doivent saisir également toutes les occasions pour se distinguer. Mais la longue paix dont nous jouissons rendra tous les commandeurs inexcusables, si, faute de se bien défendre, ils allèguent leur ignorance de la fortification. Le service dans la garnison les occupe au plus deux heures par jour; le reste du temps, ils en sont maîtres, et s'ils le perdent en fainéantise, je ne pense pas que, s'ils allèguent cette excuse, elle soit trouvée valable nulle part.

Il en est de même pour l'attaque des places. L'ignorance peut donner lieu à bien des fautes qu'on peut éviter quand on s'est fait une idée du génie, et qu'on s'est donné la peine de lire les

relations d'anciens siéges qui se sont faits pendant la guerre de succession. L'ignorance, en un mot, ne peut servir d'excuse qu'à des enfants, mais jamais à des hommes faits qui ont embrassé une profession, et qui sont parvenus à des commandements. Il est donc nécessaire de recommander à tous les commandeurs de bataillon d'apprendre ce qu'ils ont négligé jusqu'ici. Le temps ni les moyens ne leur manquent pas de s'instruire, et l'on ne peut attribuer dorénavant leur ignorance qu'à leur paresse.

Dans les attaques des places, s'il s'agit de garder les tranchées, et qu'un régiment se trouve à la seconde ou troisième parallèle, dont le commandant n'a pas d'idée de siége, il sera négligent, l'ennemi fera une sortie, et le chassera honteusement de son poste; au lieu qu'un officier plein d'honneur sera toujours préparé à tout événement, et, que de nuit ou de jour l'ennemi l'attaque, il aura pris d'avance des mesures, et sera tout préparé pour repousser cette sortie.

Les commandeurs de bataillon, s'ils sentent une noble ambition, doivent aspirer plus haut. C'est de leur corps qu'on fait des généraux, et, à moins d'avoir démérité, ils doivent aspirer à parvenir à ce grade; mais cette même ambition doit les pousser à savoir d'avance remplir tous les devoirs d'un général. Il est honteux de faire l'école d'un poste auquel on est élevé; il est plus noble d'en être jugé digne avant de le remplir, et qu'on dise : Cet homme a les talents d'un bon général; c'est dommage qu'il ne l'est pas encore. Ceux qui se sentent doivent donc nécessairement profiter de leurs campagnes, s'informer : Pourquoi a-t-on fait cette marche? pourquoi s'est donnée cette bataille? quelle en était la disposition? pourquoi a-t-on refusé cette aile? pourquoi l'autre a-t-elle attaqué? examiner les camps, juger du terrain, et visiter les postes avancés pour se faire une idée nette du total de la disposition; s'exercer le jugement sur ces matières, et se rendre propre à commander des détachements, parce que c'est par ce chemin que l'on parvient à commander des armées. Des particuliers en ont eu chez nous sous leurs ordres, et l'armée n'oubliera jamais que le maréchal de Schwerin l'a commandée.

Quant aux défenses des places ou bien aux siéges, c'est la même chose. Un officier de l'état-major qui s'est garni la mé-

moire, pendant la paix, d'une bonne théorie servira plus utilement dans l'un et dans l'autre; un siége le formera plus avec sa théorie que dix siéges dont il serait obligé d'accumuler l'expérience. S'il devient invalide, il peut aspirer aux meilleurs gouvernements, et s'il demeure en santé, une vaste carrière s'ouvre devant lui pour pousser sa fortune. Mais il faut se rendre habile dans toutes les choses qui sont du ressort d'un officier; et comme on a dit qu'il faut souvent garnir des villages dans des intentions différentes, faire des convois, des arrière-gardes, etc., des officiers qui aiment véritablement leur métier doivent s'exercer à toutes ces dispositions en temps de paix. Ils le peuvent d'autant mieux, que, en se promenant, ils peuvent choisir des terrains pour des arrière-gardes, d'autres pour des convois ou des villages, faire leur disposition sur ce local, et la mettre par écrit. Un tel exercice leur servira infiniment, si la guerre se fait, et leur rendra la pratique des dispositions facile et familière. Ceux qui aiment leur métier s'en feront un plaisir; ceux qui ne l'aiment pas feraient mieux de le quitter et d'aller planter des choux chez eux.

RÉSUMÉ DE CES RÈGLES.

1° Rester au défilé jusqu'à ce que le bataillon ait passé.

2° Distribuer un cantonnement par *Cameradschaften.*[a]

3° Au camp : officier, bonne garde, exactitude, cuisine du soldat, propreté, veiller à la désertion.

4° Ne point laisser boire aux haltes, mais bien en marche, avec un peu de vinaigre.

5° Dans un poste, tirer tant que le soldat peut charger.

6° En plaine, tirer à trois cents pas, et ensuite donner dessus avec la baïonnette.

[a] Chambrées.

7° Attaque de poste : ne point tirer qu'en y entrant, ne point poursuivre l'ennemi, ne point quitter la hauteur qu'on a prise, pour descendre dans la plaine.

8° Dans des camps paisibles, exercer beaucoup.

9° Des fourrages : savoir se bien poster, soit dans un village, une haie, un chemin creux, et garnir son flanc en toute occasion.

10° Les escortes : diriger sa marche, tâcher de couvrir un flanc par un bois, marais ou rivière; ne point entrer dans un défilé sans l'avoir fait reconnaître. Si l'ennemi vient sur votre passage, parquer le convoi, pour rassembler son monde; s'il s'est embusqué, parquer et le chasser avec une partie de sa troupe, après quoi l'on peut mener tranquillement le convoi à l'armée.

11° Arrière-gardes : éviter tout engagement tant que l'on peut, parce qu'il n'y a là rien à gagner, mais à perdre, et, s'il se faut engager, se retirer le plus promptement possible.

12° Affaires de retraite, hauteurs, bois ou villages : retirer le canon avant le bataillon, et laisser, quand le bataillon se retire, quelques soldats débandés pour tirer sur l'ennemi et l'arrêter.

13° Quand on attaque une arrière-garde, profiter du terrain et s'engager le plus promptement que l'on peut avec l'ennemi.

14° Quartiers de cantonnement ou d'hiver : ouvrir les premiers temps les fenêtres des maisons, faire purger successivement et saigner les soldats.

15° Chaîne de quartiers d'hiver : palissader les villages et y faire des redans; être toujours alerte pour n'être point surpris; patrouilles, espions, etc. Pour les redoutes sur les montagnes, les palissader alternativement de pieux et d'échalas. Est-on derrière une rivière, ouvrir les glaces, faire semer des chausse-trapes aux gués, faire des patrouilles continuelles. S'il y a des montagnes et des bois, il faut faire faire des patrouilles par l'infanterie légère.

16° Nécessité d'un officier d'infanterie de connaître la fortification.

Potsdam, 30 avril 1773.

IV.

RÉFLEXIONS

SUR

LES PROJETS DE CAMPAGNE.

RÉFLEXIONS

SUR LES PROJETS DE CAMPAGNE.

Vous voulez que je vous indique les maximes qui doivent servir de base aux projets de campagne. Je dois me borner, pour vous satisfaire, à résumer quelques règles généralement applicables. Il en faut de différentes pour la guerre offensive, pour celle qui se fait entre puissances égales, et enfin pour la guerre défensive. On doit surtout faire attention à la nature du pays où l'on porte la guerre, s'il est arrosé de rivières ou s'il est chargé de bois, s'il est coupé ou s'il vous offre de grandes plaines, s'il est défendu par des forteresses ou dépourvu de places fortes, s'il est rempli de rochers et de montagnes, s'il est loin ou dans la proximité de la mer. Il faut donc, pour préalable, que celui qui veut former un projet de campagne ait une connaissance exacte des forces de son ennemi, des secours qu'il peut tirer de ses alliés; il doit comparer les forces ennemies avec les siennes et avec ce que ses amis lui peuvent fournir de troupes, pour juger par là de quel genre sera la guerre qu'il veut entreprendre. Il y a des pays ouverts où, avec des forces égales, on peut se promettre de grands succès; il y en a d'autres, pleins de défilés et de postes, qui demandent une grande supériorité de forces pour y faire une guerre offensive. Gardez-vous bien de vous contenter d'idées vagues sur ces objets, qui demandent surtout des idées nettes, claires et précises. Si vous connaissez mal l'échiquier, les pions et les officiers, il y a bien de l'apparence que vous ne gagnerez pas de

partie aux échecs. Or la guerre est d'une bien autre importance que ce jeu. Nous examinerons en général quelles règles doivent être suivies constamment dans les trois guerres, offensive, à puissances égales, et défensive.

Commençons par l'offensive. La première chose, comme je l'ai dit, est de comparer toutes les forces des ennemis, conjointement avec celles de leurs alliés, aux vôtres et aux secours que vos alliés vous fourniront. Il faut une connaissance parfaite des pays dans lesquels vous allez porter la guerre, pour en connaître les postes, les marches que vous pourrez y faire, et pour juger d'avance des camps que l'ennemi pourra prendre pour déranger vos projets. Il faut surtout penser à vos subsistances, car une armée est un corps dont le ventre est la base;[a] quelque beau dessein que vous ayez imaginé, vous ne pourrez pas le mettre en exécution, si vos soldats n'ont pas de quoi se nourrir. Vous devez donc y pourvoir d'avance, former vos magasins et arranger vos dépôts dans le pays où vous portez la guerre, afin que les magasins soient à portée des endroits où vous comptez d'agir. La première maxime pour une guerre offensive est de former de grands projets, pour que, s'ils réussissent, ils aient de grandes suites. Entamez l'ennemi dans le vif, et ne vous contentez pas de le harceler sur ses frontières; la guerre ne se fait que pour obliger le plus tôt possible l'ennemi à souscrire à une paix avantageuse; cette idée ne doit pas se perdre de vue. Quand votre projet est fait, et que vous avez des subsistances suffisantes pour l'exécuter, vous devez raffiner sur tous les moyens imaginables de le cacher à votre ennemi, pour que, à l'ouverture de la campagne, vos mouvements lui donnent le change et lui fassent soupçonner des desseins tout différents des vôtres; rien ne dérange davantage ses mesures, rien ne l'engagerait à commettre plus de faux pas, et c'est à vous d'en profiter dans la suite. Avant d'entrer en action, il faut, sans se flatter et sans indulgence pour soi-même, examiner de sang-froid tout ce que l'ennemi pourrait entreprendre pour contrecarrer votre projet, et réfléchir dans tous les cas différents quels moyens vous restent pour remplir votre but malgré toutes ses oppositions. Plus vous vous repré-

[a] Voyez t. XXVIII, p. 17.

sentez de difficultés d'avance, et moins vous serez surpris de les rencontrer en exécutant. De plus, vous avez déjà à tête reposée pensé à ces obstacles, et vous avez avisé de sang-froid aux moyens de les éluder, de sorte que rien ne pourra vous étonner. Telle à peu près était l'expédition de Louis XIV contre les Hollandais, l'année 1672. L'entreprise aurait été glorieusement terminée, si les Français s'étaient d'abord rendus les maîtres des écluses de Naarden et de Muiden, ce qui les aurait rendus les maîtres d'Amsterdam, et si l'armée française ne s'était point affaiblie par le nombre de garnisons qu'elle mit jusque dans les plus petites places.

Les projets de campagne par lesquels on se propose d'attaquer l'ennemi par deux, trois ou plus d'armées sont plus sujets à ne pas réussir que ceux où une armée seule agit; il est plus difficile de trouver trois bons généraux que d'en trouver un. De plus, si vous vous proposez de faire de grands efforts dans une province, l'ennemi, qui est libre, se propose d'en faire sur une autre de ses frontières; il arrive donc souvent qu'une de vos armées battues vous oblige de lui envoyer des secours; vous êtes obligé d'affaiblir votre armée principale, et dès lors tout votre projet d'offensive se réduit à rien; vous vous trouvez sur la défensive à l'endroit où vous vouliez frapper les plus grands coups, et vous êtes nécessité de renforcer un général battu dans une province où votre intérêt n'exigeait point que vous fissiez des efforts. Il n'y a qu'à relire les projets de la cour de Versailles qui se trouvent à la tête de chaque campagne dans l'*Histoire militaire de Louis XIV,* par Quincy,[a] pour se convaincre de cette vérité: aucune des campagnes ne répond aux projets que les ministres et les généraux avaient formés. Mais d'où cela venait-il? car les fautes des autres nous doivent servir d'avertissement pour n'y point tomber. C'est de s'être trop flatté du succès, c'est pour n'avoir pas assez pensé aux moyens de l'ennemi, aux démarches qu'exigeait son intérêt, enfin aux entreprises les plus dangereuses contre les intérêts de la France que ces ennemis pouvaient exécuter. Voilà pourquoi je recommande si fort de ne point être superficiel, mais d'examiner et d'imaginer tout ce qu'il est pos-

[a] Voyez t. XXVIII, p. 100.

sible que l'ennemi entreprenne contre vous. Otez au hasard tout ce que vous pouvez par votre pénétration et par votre prudence; il ne conservera encore que trop d'influence dans la guerre. Il arrive que des détachements sont battus, soit par la faute de l'officier qui les commande, soit par la supériorité de l'ennemi qui les attaque; des places peuvent être surprises, des batailles peuvent être perdues, ou parce que des têtes se détraquent, ou par la blessure ou la mort d'un officier général instruit des dispositions de la bataille, ce que les autres généraux de cette aile ayant ignoré, ne suivent point par conséquent l'intention du général. C'est pourquoi il ne faut jamais chanter victoire avant d'avoir chassé l'ennemi du champ de bataille. Si vous aimez mieux les exemples que les règles, je m'en vais esquisser un projet de campagne, en m'assujettissant aux maximes que je viens d'établir.

Supposons que la Prusse, l'Autriche, l'Empire, l'Angleterre et la Hollande eussent formé une alliance offensive contre la France; voici comment il faudrait procéder pour concerter un projet de campagne solide et bien raisonné. Je sais que la France peut mettre en campagne cent quatre-vingt mille hommes, que sa milice, consistant en soixante mille combattants, peut servir à garnir les trois rangées de forteresses qui bordent ses frontières; je sais que le roi d'Espagne, son allié, peut lui fournir quarante mille hommes, le roi de Naples dix mille, et celui de Sardaigne quarante mille : somme totale, deux cent soixante-dix mille hommes, outre ce qui garde les forteresses; je ne compte que les combattants. A cela les alliés pourront opposer, la Prusse cent cinquante mille hommes, la maison d'Autriche cent soixante mille, les cercles de l'Empire quarante mille, l'Angleterre vingt mille, la Hollande autant, outre leurs flottes, qui doivent concourir à faciliter les opérations des armées. Les alliés assembleront donc trois cent quatre-vingt-dix mille combattants, d'où il résulte que les alliés auront sur les Français une supériorité de cent trente mille hommes. Je sais encore que les finances de la France sont entièrement dérangées, et qu'à peine pourra-t-elle fournir aux dépenses de trois campagnes. L'Espagne, qui s'est épuisée par ses armements contre les Marocains et les Algériens ne pourra pas soutenir la guerre plus longtemps, et le roi de

Sardaigne est perdu, si quelque puissance ne lui fournit des subsides considérables. Reste donc à délibérer comment on attaquera la France, et de quel côté on lui portera le coup le plus sensible. Je crois que ce sera par la Flandre, comme j'en exposerai dans peu les raisons. J'assigne donc cent mille hommes pour attaquer les États du roi de Sardaigne par le Milanais; cette armée trouvera quatre-vingt-dix mille tant Sardois qu'Espagnols et Napolitains à combattre. J'assigne une seconde armée de cent dix mille soldats pour attaquer les Français dans l'Alsace; ceux-là trouveront devant eux quatre-vingt mille Français. La plus grande armée, composée de cent quatre-vingt mille soldats, je la destine pour la Flandre, non pas pour livrer chaque année un combat et prendre une couple de places, ce qui emporterait sept ou huit campagnes, mais pour pénétrer dans le cœur du royaume, s'avancer sur la Somme, et menacer en même temps la capitale.

Voici le but de ce projet: les Français, attaqués dans leurs foyers, abandonneront bientôt la Flandre pour défendre Paris; les places ne seront garnies que de milices qu'il serait facile de subjuguer, et peut-être affaibliraient-ils considérablement l'armée d'Alsace pour mieux secourir Paris, ce qui fournirait de ce côté-là aux alliés les moyens d'avoir de grands succès, tandis qu'en Flandre, avec un corps de quarante mille hommes, on pourrait prendre les principales forteresses qu'on a laissées sur ses derrières.

En vous faisant le détail de ce projet, je dois vous prévenir que, n'ayant jamais vu la Flandre, je me dirige par des cartes qui peut-être ne sont pas exactes. Les magasins principaux de l'armée doivent être formés à Bruxelles, Nieuport et Veurne; l'armée s'assemblera près de Bruxelles, et se portera sur Tournai, pour donner aux Français des jalousies sur Lille et sur Valenciennes. Il faut chercher à combattre l'ennemi, pour gagner sur lui une supériorité décidée, ensuite former le siége de Saint-Vinox,[a] et après, celui de Dunkerque, dans lequel on pourrait être assisté par la flotte anglaise. Ce sont à peu près les opérations qui rempliront toute la campagne, quoique, si cela était possible, il faudrait encore assiéger et prendre Gravelines.

[a] Bergues. Voyez t. XXII, p. 42.

A présent examinons ce que les Français pourraient opposer à ces projets. Il paraît indubitable que les Français, se voyant au moment d'être attaqués en Flandre, se proposeront de prévenir leurs ennemis; ils peuvent faire le siége de Tournai ou de Mons avant que les grandes forces des alliés soient rassemblées. Ils peuvent se poster à Oudenarde, pour vous obliger de ne pas trop vous éloigner de Bruxelles, de crainte de perdre vos convois; ils pourraient encore prendre un camp sur l'Escaut, entre Condé et Saint-Guislain; qui sait même s'ils n'essayeraient pas de s'emparer de Bruxelles avant l'arrivée des alliés? Dans toutes ces suppositions, les alliés doivent débuter par une bataille; il est peu de postes que l'on ne puisse tourner, et c'est de la décision de la bataille dont tout dépend. Si c'est une affaire décisive, Bruxelles même serait dans peu repris; pour Mons et pour Tournai, il faut les laisser aux Français et ne pas déranger son objet principal pour des bagatelles. En opérant du côté de Vinox et de Dunkerque avec cent vingt mille hommes, il vous en reste encore soixante mille qui peuvent couvrir Bruxelles et vos derrières, et la flotte anglaise vous fournira vos vivres, tirés de vos magasins de Nieuport. La seconde campagne sera plus difficile que la première, parce que vous avez découvert vos desseins, et que l'ennemi, devinant vos vues, voudra s'y opposer. Sans doute qu'il choisira quelque camp fort pour vous arrêter en chemin; c'est alors à raffiner aux moyens de le déposter et de le combattre, pour assiéger Gravelines, ensuite Bourbourg, où la flotte anglaise, abordant dans le port de Gravelines, vous fournirait les vivres. De là vous devez vous porter sur Montreuil, où la flotte anglaise, entrant dans l'embouchure de la Canche, vous apporterait vos provisions. Si l'ennemi veut encore vous arrêter plus en avant, il faut le déposter, s'avancer sur Abbeville, et la flotte anglaise à l'embouchure de la Somme, pour que vous ne manquiez point de magasins. Vous objecterez peut-être que je laisse trop de places fortes derrière moi; mais il me reste encore soixante mille hommes, dont vingt mille occuperont mes derrières aux endroits convenables, et quarante mille assiégeront des places défendues par des milices, comme Cassel, Aire, Saint-Omer. Comptez que toute l'armée française, dès la seconde cam-

pagne, abandonnerait bien vite la Flandre pour couvrir Paris, et que, en agissant avec vigueur contre cette armée, le ministère français se hâterait à conclure la paix. Supposé que l'on prît Paris, il faudrait bien se garder d'y faire entrer des troupes, parce qu'elles s'amolliraient et perdraient la discipline; il faudrait se contenter d'en tirer de grosses contributions. Pour que ce projet de campagne devînt solide, on aurait la prévoyance d'envoyer de bons officiers ingénieurs et quartiers-maîtres qui, voyageant déguisés en marchands, parcourraient tous ces lieux pour rectifier ce qu'il pourrait y avoir de défectueux dans le projet, tant pour le terrain que pour les places que l'on se propose de prendre, qu'également pour les ports, qui ne me sont point assez exactement connus.

Pour éviter les fautes où l'ignorance du pays m'a peut-être fait tomber, je vous esquisserai un projet de campagne pour un terrain qui m'est beaucoup mieux connu. Supposons qu'il s'élevât une guerre entre la Prusse et la maison d'Autriche. On sait que la maison d'Autriche peut mettre cent quatre-vingt mille hommes en campagne; supposons encore qu'elle se trouve dépourvue d'alliés et de secours étrangers. La Prusse peut former une armée de cent quatre-vingt mille hommes; la Russie y doit joindre trente mille hommes d'auxiliaires. Les régiments de garnison sont suffisants pour bien garnir les forteresses les plus exposées. Il est évident par cette esquisse que les Prussiens seront supérieurs de trente mille hommes à leurs ennemis. Alors s'élève la question : quel sera l'objet de cette guerre, et, comme il s'agit d'affaiblir la maison d'Autriche, quelle province sera-t-il plus avantageux de démembrer de sa monarchie? Il saute aux yeux que ce ne saurait être la Moravie, qui se trouve enclavée entre la principauté de Teschen, la Hongrie, l'Autriche et la Bohême, dont il serait impossible de soutenir la possession. Il n'en est pas de même de la Bohême, qui, une fois détachée de l'Autriche, pourrait, en y faisant quelques châteaux dans les montagnes qui vont verser en Autriche et sur les frontières de la Bavière, offrir une défense considérable à ceux qui voudraient y pénétrer. La connaissance que j'ai de ce royaume m'apprend qu'on ne le prendra jamais en y portant la guerre; en voici la raison. La Bohême

est ceinte d'une chaîne de montagnes qu'il faut nécessairement passer, si l'on y veut pénétrer; il ne dépend donc que de l'ennemi de faire occuper par un gros détachement les gorges où vous avez passé, pour vous couper de vos vivres et de vos derrières. Mais, en supposant que l'ennemi ne s'avise point de prendre ce parti, vous vous engagez dans un pays hérissé de montagnes et de défilés, où l'ennemi peut vous arrêter d'un mille à un autre, où il est presque impossible qu'il se donne des batailles décisives, vu les montagnes et les bois qui couvrent les vaincus. Supposé même que, favorisés par une suite de succès, vous vous rendissiez maîtres de Prague, alors vous êtes dans l'embarras de vous affaiblir considérablement par la forte garnison que vous y laissez pour couvrir vos vivres, ou, y laissant peu de monde, d'exposer vos magasins à la merci de la première entreprise que fera l'ennemi pour surprendre cette capitale. Il faut donc recourir à d'autres moyens pour faciliter la conquête de ce royaume. Le plus sûr, quoique de difficile exécution, est de porter la guerre sur le Danube, afin d'obliger par là la cour de Vienne de retirer ses principales forces de la Bohême, et par là de donner la possibilité à l'armée qui doit y pénétrer d'exécuter le plan dont elle est chargée. C'est sur toutes ces réflexions que j'établis à présent mon projet de campagne.

La distribution de l'armée se doit faire de telle sorte, que cent dix mille Prussiens et trente mille Russes s'assemblent en Haute-Silésie, dont dix mille seront destinés à défendre Silberberg, la principauté de Glatz, ou de se porter vers Landeshut, au cas que l'ennemi voulût tenter quelque entreprise de ce côté. Trente mille hommes seront destinés à pénétrer par des partis dans la principauté de Teschen, et surtout pour assurer les convois de l'armée, dont le magasin doit être à Cosel. La grande armée s'avancera sur Neustadt, pour que l'ennemi, trompé par cette démonstration, se prépare à défendre les routes des montagnes qui de Jägerndorf et de Troppau vont en Moravie, ou de border la Mora, dont la rive escarpée est bordée de rochers. L'armée de Saxe, forte de soixante mille Prussiens, désarmera les Saxons, si cela est nécessaire, et établira son camp entre Gieshübel, Péterswalde, etc., sur les montagnes; elle fera la guerre de partis

en Bohême, et se contentera de donner de fréquentes jalousies à l'ennemi, comme si son dessein était de pénétrer dans ce royaume à la première occasion. Ses partis pourraient aller du côté de Dux, de Teplitz, et s'étendre dans le cercle de Saatz, et peut-être pousser jusqu'à l'Éger. La grande armée de Silésie, après que ses mesures seront toutes prises, ira se camper entre Troppau et Jägerndorf, prenant sa position entre ces deux villes. Rien ne confirmera davantage l'ennemi dans l'opinion que les Prussiens passeront les montagnes pour s'avancer vers Olmütz; alors il faut qu'on se porte par Hultschin, Fulnek et Weisskirch; par ce détour, on évite et les défilés des montagnes, et les mauvais passages de la Mora, et on entre par la plaine en Moravie. Alors les dépôts de vivres doivent s'établir à Fulnek, soit à Weisskirch, dans laquelle de ces deux villes il conviendrait le mieux, y faire des fortifications de campagne, en y ajoutant des fougasses, pour que les subsistances ne courussent aucun risque. L'armée doit se porter de là sur Prérau ou sur Cremsier. Il est apparent que l'ennemi, se voyant tourné par les Prussiens, abandonnera en hâte les montagnes et la Mora. Il est difficile de deviner quel poste il choisira pour prendre une position; mais, selon toutes les apparences, il se déterminera à défendre la Morawa, qu'il mettra au-devant de son front. Cette rivière est difficile à passer, à cause de ses bords marécageux, et il est probable que ce sera la première chicane de l'ennemi que d'en disputer le passage; mais enfin il y a moyen à tout, et, selon les apparences, dès que les Prussiens auront passé cette rivière, les deux armées en viendront aux mains. Si les succès favorisent les armes de la Prusse, il faut tirer de cette victoire tout le parti possible en poursuivant chaudement l'ennemi jusqu'aux premiers défilés considérables que l'on rencontrera. Cela fait, il faut détacher un corps pour enlever toutes les moissons, bestiaux et vivres autour d'Olmütz, à trois milles de distance de la ville, et faire briser tous les fourneaux des maisons, tant pour ôter ces subsistances à la place que pour empêcher la garnison, l'hiver d'après, à faire des sorties sur les troupes qui seront chargées de la bloquer. L'armée autrichienne battue cherchera probablement un asile sous les canons de Brünn; il ne faut point la laisser tranquille, mais tâcher de

lui intervertir les vivres qu'elle tirera de l'Autriche par Znaim. On pourrait dès lors détacher de gros partis sur la Taya, qui pourraient même pénétrer jusqu'aux environs du Danube. Si la campagne commence au mois de juin, qu'on bloque bien étroitement la ville d'Olmütz; au mois de mars de l'année suivante, elle aura été dépourvue de tout secours pendant dix mois, et il se pourrait que la famine obligeât le commandant à se rendre, ou qu'il capitulât après une légère défense. Cette bataille perdue obligerait nécessairement la cour de Vienne de renforcer son armée en Moravie; celle de Bohême lui enverrait de gros détachements, et ce moment servirait de signal pour l'armée de Saxe afin d'entrer en action. La campagne d'après, il faudrait tourner les ennemis dans leur poste, tâcher de leur enlever des corps ou de les battre, et pousser avec force la guerre vers la Taya et les bords du Danube. L'armée de Saxe pousserait devant elle l'ennemi avec force, prendrait Prague, où l'on jetterait les dix mille hommes que l'on tirerait de Silberberg, et l'armée de Bohême en son entier pourrait pousser, par Budweis et Wittgenau, vers Linz sur le Danube. Cette position priverait l'armée autrichienne de tous les vivres qu'elle tire du haut Danube, et, les trente mille hommes de la grande armée qui servait à couvrir ses derrières n'y étant pas tous nécessaires, on pourrait, en cas que l'on eût eu de grands avantages, les détacher par Skalitz sur Presbourg. L'embarras des Autrichiens deviendrait extrême, et je crois que dans une telle position, où ils risqueraient de perdre Vienne, ils donneraient les mains à telle paix qu'on voudrait leur proposer. Je conviens que ce projet est hérissé de grandes difficultés, qu'il faut du bonheur pour le mener à une fin heureuse; mais, soit politique, soit guerre, soit toutes les opérations humaines fondées sur des contingents futurs et sur le calcul des probabilités, aucun ne réussit dans ses entreprises, à moins qu'il ne soit secondé de la fortune.

Peut-être que ces projets vous paraissent trop grands et trop vastes; ne croyez pas que je sois le seul qui en fait de pareils. Je n'ai qu'à vous rappeler quelques projets du prince Eugène, dont le grand génie ne se contentait pas de petits objets, mais qui tendait à frapper des coups décisifs et qui décidassent du

destin des trônes et des nations. Vous pourrez lire dans l'histoire de ses campagnes ce que je me contente de vous indiquer ici en peu de mots. Ce héros voulut surprendre Crémone, qui était le quartier général des Français; il pénétra dans la ville, mais il ne put s'y soutenir, parce que des détachements qui devaient contribuer à cette surprise arrivèrent trop tard. Le coup manqua; mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Examinons quelle suite aurait eue la prise de Crémone, si le prince Eugène avait pu la conserver. Premièrement, il aurait fait toute la généralité française prisonnière; personne n'aurait été en état de donner des ordres aux troupes dispersées en cantonnements. Il serait fondu sur cette armée éparpillée, l'aurait détruite en détail, et le reste, fugitif, aurait été trop heureux de regagner les Alpes par bandes, pour se sauver en France. Ainsi un seul quartier de l'armée française enlevé purgeait toute la Lombardie de troupes françaises, et remettait le Mantouan, le Milanais et le Parmesan sous la domination autrichienne. Il n'est encore point né d'homme dont tous les projets aient réussi; si vous n'en concevez que de petits, vous ne serez jamais qu'un homme médiocre, et si de dix grandes entreprises où vous vous engagez il ne vous en réussit que deux, vous immortalisez votre nom. Mais si le prince Eugène manqua son coup sur Crémone, il s'en dédommagea bien dans la suite par cette belle et savante marche qu'il fit sur Turin, laissant derrière lui des détachements de l'armée française, pour forcer M. de La Feuillade dans ses retranchements de Turin et purger l'Italie par ce seul coup des Français, qui, au commencement de la guerre de 1701, en étaient les maîtres. Un projet à peu près semblable fut celui d'attaquer les Français et les Bavarois à Höchstädt, où ils furent battus. La perte de cette bataille les força d'abandonner la Bavière et la Souabe, et ils ne se crurent en sûreté qu'après avoir repassé le Rhin. Je vous cite toujours le prince Eugène comme le plus grand guerrier de ce siècle. Suivez-le en Hongrie, voyez-le entreprendre le siége de Belgrad, voir son armée assiégée par les Turcs, attendre patiemment qu'ils eussent en partie passé un petit ruisseau qui les séparait de son armée, marcher alors à eux, et remporter une victoire décisive qui obligea le Grand Seigneur à faire la paix en cédant de belles provinces à l'Empereur.

Quiconque lit les campagnes du prince Eugène ne doit pas se borner à charger sa mémoire de faits militaires; il doit s'appliquer surtout à bien approfondir ses grandes vues, et surtout à apprendre à penser de même. Il ne suffit pas d'avoir étudié dans la personne du prince Eugène le modèle des grands généraux; il ne sera pas moins utile d'examiner les fautes que ou les ministres des cours, ou les généraux ont faites par défaut de jugement et de connaissances, en concertant mal leurs entreprises. Ces exemples ne sont qu'en trop grand nombre; je ne fouillerai point dans l'antiquité pour vous rappeler les bévues des temps passés, je ne vous citerai que des sottises modernes dont le fond des événements vous est plus familier et mieux connu.

Charles XII se présente d'abord à ma mémoire, le général le plus brave et le moins conséquent que peut-être il y ait jamais eu. Vous savez qu'il battit les Russes à Narwa. Les raisons politiques et militaires voulaient que dès l'arrivée du printemps il marchât dans l'Esthonie, qu'il en chassât le Czar, reprît Pétersbourg, forçât ce prince à faire la paix, en le resserrant dans ses anciennes limites. Vous voyez qu'il est évident que, après avoir vaincu son ennemi le plus dangereux, il était ensuite maître de disposer de la Pologne selon sa volonté, car personne ne voudrait lui résister. Mais que fait-il? Loin de suivre un dessein aussi raisonnable, il s'avise de guerroyer contre des palatins polonais et de chasser de côté et d'autre des poignées de Saxons, et laisse au Czar le temps de dresser ses troupes, d'attirer d'habiles généraux à son service, d'amener et d'arranger toutes les causes qui devaient préparer sa défaite totale à Poltawa. Et que dirons-nous de cette marche de Charles XII en Ukraine pour pénétrer de là à Moscou? Si jamais projet a été conçu contre la raison et le bon sens, c'est certainement celui-là. Son dessein était de détrôner le Czar; ce dessein était au delà de ses forces, à peine avait-il trente mille hommes pour l'exécuter; il fallait donc y renoncer, car, à la guerre comme dans toutes les actions de la vie, l'homme sage peut entreprendre des choses difficiles, mais il ne doit jamais s'engager dans des projets impraticables. Ce n'est pas tout. C'est une règle à la guerre qu'il ne faut jamais pousser de pointes, et que les guerres entreprises proche des frontières

réussissent toujours plus heureusement que celles où les armées s'aventurent trop loin. On appelle pousser des pointes lorsque l'armée, en s'éloignant de ses magasins, s'aventure trop en avant dans le pays ennemi sans assurer ses derrières et sans avoir pourvu à leur sûreté. Or, qui jamais abusa plus grossièrement de la manie des pointes que Charles XII? En Ukraine, il était totalement coupé de la Suède, privé des secours de sa patrie, sans magasins et sans moyens d'en pouvoir amasser. Il y a de Poltawa à Moscou environ cent milles d'Allemagne; il lui fallait quarante-cinq jours de marche. Supposé même que l'ennemi ne l'eût point arrêté en chemin, on savait que le Czar avait résolu de dévaster tout sur son passage; les Suédois devaient donc, pour entreprendre une telle expédition, au moins conduire avec eux pour trois mois de vivres, des bestiaux à proportion, et beaucoup de munitions de guerre. Il fallait au moins trois mille chariots qui, chacun attelé de quatre chevaux, font douze mille chevaux, pour transporter ces provisions. Comment aurait-on trouvé ce nombre dans l'Ukraine? Et supposé même qu'on eût pu le ramasser, n'en résulte-t-il point que la moitié de l'armée suédoise aurait été obligée de servir d'escorte à ses provisions, dont la perte entraînait celle de toute l'armée? Si Charles XII avait voulu porter quelque coup sensible au Czar, c'était par l'Esthonie, où il pouvait être secouru par sa flotte de vivres et de munitions, et où même il pouvait recruter son armée par les milices finlandaises. Les malheurs qui lui sont arrivés, il se les est attirés lui-même pour s'être écarté de toutes les règles de la guerre, et pour n'avoir suivi que son caprice. [a]

La guerre que les Autrichiens entreprirent l'année 1736 contre les Turcs ne prit une si mauvaise tournure pour eux que par les fausses combinaisons par lesquelles ils la dirigèrent. Le prince Eugène considérait le Danube comme la mère nourricière des armées qui agissaient en Hongrie, et il s'éloignait de ce fleuve le moins qu'il était possible. La cour de Vienne, qui ne connaissait pas même la Hongrie, fit des projets qui éloignaient tout à fait ses troupes de ce fleuve. Elle changea les projets de campagne au beau milieu des opérations. Le premier venu, pour ainsi

[a] Voyez t. XXVIII, p. 8, 38 et 45.

dire, qui imaginait des chimères influait dans les ordres que l'empereur Charles VI donnait à ses armées, et cela ruina toutes ses affaires. Je ne dissimulerai pas cependant que la mauvaise conduite de ses généraux entra pour sa part dans les malheurs que cette guerre fit ressentir à la maison impériale.

Si nous examinons attentivement les causes qui ruinèrent les espérances que la France formait, l'année 1741, d'abaisser la maison d'Autriche, nous les trouverons la plupart dans les fausses mesures qu'elle prit pour exécuter un aussi grand dessein. Les Français voulaient démembrer la monarchie autrichienne, et en séparer la Basse-Autriche, la Bohême, la Moravie, et la Silésie, dont les Prussiens venaient de s'emparer. Ils comptaient sur le secours de douze mille Bavarois, de vingt-cinq mille Saxons, sans compter l'armée prussienne, qui en était aux mains avec les forces principales de la maison d'Autriche. Plus les projets sont grands, plus les moyens qui concourent à les exécuter doivent y répondre. Il aurait convenu aux intérêts de la France qu'elle eût fait joindre l'électeur de Bavière par une armée de quatre-vingt mille hommes, tant pour terminer cette guerre en une campagne que pour avoir, par ces nombreuses troupes, une prépondérance sur ses alliés. Bien loin de prendre d'aussi sages mesures, elle n'envoya que trente mille hommes pour attaquer la reine de Hongrie dans ses États et pour écraser la puissante maison d'Autriche. Encore aurait-elle pu réussir, si, après la prise de Linz, les Français et les Bavarois étaient marchés droit à Vienne; cette capitale, presque sans défense, n'aurait pas résisté longtemps. Le roi de Prusse se serait certainement approché en hâte du Danube, et toutes les probabilités portent à croire que la France aurait dicté les lois de la paix. Ou les Français ne virent point ces avantages, ou ils raisonnèrent de travers, ce qui est très-possible, car, après la prise de Linz, ils tournèrent sans raison valable vers la Bohême. Cette faute irréparable ruina leurs grandes espérances, et fut la cause de tous les malheurs qu'ils essuyèrent dans la suite. Qu'on apprenne par là combien une fausse dialectique est pernicieuse dans ce métier, et qu'on apprenne à raisonner juste. Remarquons à cette occasion que les guerres qu'un prince entreprend loin de ses frontières réussissent rarement,

parce que l'éloignement des lieux empêche les recrues, les remontes, les munitions et autres renouvellements de l'armée d'arriver assez à temps, et que les communications quelquefois interceptées empêchent de lui faire passer les secours nécessaires. Dans les guerres du genre offensif, il faut ou fournir tout ce qui est nécessaire pour de grandes entreprises, ou, si l'on en manque, il faut renoncer à ces vastes desseins.

La guerre qui se fait à forces égales est d'un genre tout différent de celle dont nous venons de parler. Il faut borner ses desseins à ses forces et ne point se hasarder d'entreprendre ce qu'on n'a pas les moyens d'exécuter. La cour peut bien ordonner au général de faire ses efforts pour gagner une telle rivière ou prendre une telle ville; mais elle ne peut lui prescrire aucun détail de ses opérations, parce que, n'ayant pas des troupes assez nombreuses pour obliger l'ennemi à régler ses mouvements sur ceux qu'il fera, il doit se procurer tous les avantages sur cet ennemi par sa ruse et par son adresse. C'est dans cette guerre qu'on tire plus d'utilité de la peau de renard que de la peau de lion. Une méthode qu'on ne saurait assez recommander est d'entrer en campagne avant l'ennemi, parce qu'on gagne du terrain, et que souvent cela mène à des surprises, ou que cela donne lieu de battre quelque corps détaché de l'ennemi. Un général doit sans cesse avoir la ferme résolution de rendre de sa part la guerre offensive sitôt que l'occasion s'en présente. Il faut bien cacher, à l'ouverture de la campagne, ses desseins, donner le change à l'ennemi, connaître autant qu'on le peut le général qui vous est opposé, pour être au fait de sa méthode et de sa façon d'agir; plus on le pénètre, et mieux réussit-on à le tromper. On gagne la supériorité sur l'ennemi ou en tombant à l'improviste dans ses quartiers et en enlevant une partie, comme l'exécuta le maréchal de Turenne lorsque par Thann et Belfort il fondit en Alsace, enleva les quartiers de M. de Bournonville, et obligea le Grand Électeur, qui était à Colmar, à repasser le Rhin; soit en gagnant sur lui des batailles décisives, soit en lui enlevant ses magasins, enfin, soit en se mettant sur ses communications, en l'obligeant par là de reculer et de vous céder le terrain. On donne facilement des jalousies à son ennemi lorsqu'on est dans un pays

rempli de forteresses, et que, par les mouvements bien calculés qu'on exécute, on en menace plus d'une à la fois; mais dans l'Empire, par exemple, cette sorte de guerre ne saurait avoir lieu, et les jalousies que l'on peut donner aux ennemis se bornent à menacer ses dépôts de vivres ou bien à se mettre sur ses communications. Mais en menaçant les magasins et les communications de l'ennemi, il ne faut pas oublier de mettre les siennes en sûreté.

Pour ne vous point fatiguer par une suite de règles générales, je vais vous citer l'exemple d'un général habile qui changea la forme de la guerre qu'il faisait par sa sagacité et par son génie. Ce général, c'est M. de Luxembourg. Lisez sa campagne de l'année 1693; vous la trouverez dans l'*Histoire militaire de Louis XIV*. Le Roi avait résolu de faire la guerre offensive en Flandre; ensuite il changea de dessein, et détacha quarante mille hommes de ce corps qui, sous les ordres du grand Dauphin, devait marcher en Allemagne. Le prince d'Orange, qui commandait l'armée des alliés, était au camp de Parc, et paraissait fort embarrassé de soutenir à la fois Liége et Louvain, places que les Français menaçaient d'un siége. Incontinent après le départ de ces quarante mille hommes, M. de Luxembourg prit le camp de Melder, et, par cette position, il maintint le prince d'Orange dans ses inquiétudes. Ce prince envoya aussitôt douze mille hommes pour occuper le camp retranché sous Liége; bientôt M. de Luxembourg fit préparer un train d'artillerie à Namur, qui était alors aux Français. Sur cette nouvelle, le prince d'Orange envoie un nouveau renfort de troupes au camp de Liége, et vient se camper auprès de la Gete, entre les villages de Landen et de Neerwinde. Ce n'en était pas assez pour M. de Luxembourg; il voulut que son ennemi s'affaiblit encore; il fit partir un gros détachement de son armée, sous prétexte de marcher vers les châtellenies de Courtrai; mais il avait donné des ordres secrets aux généraux de la façon dont ils devaient diriger leur marche. Dès que le prince d'Orange eut vent de ce détachement, il envoya le duc de Würtemberg avec un corps considérable pour s'opposer aux entreprises des Français; alors M. de Luxembourg se mit en marche; joint en chemin par son détachement, il battit le prince

d'Orange à Neerwinde. Cette victoire, et la supériorité qu'elle lui donna sur les alliés, n'étaient dues qu'à son génie; affaibli par les troupes que le Roi envoyait en Allemagne, il était même inférieur en forces au prince d'Orange; son habileté le rendit supérieur à son ennemi, et il finit la campagne par le siége de Charleroi, qu'il prit. Cet exemple doit sans cesse être présent à l'esprit d'un général qui agit contre une armée aussi forte que la sienne, non pas qu'il se serve de la même ruse, mais qu'il en emploie de semblables, ou qu'il se serve de quelques-uns des moyens que j'ai proposés au commencement de cet article. S'il fallait augmenter ces sortes d'exemples, je citerais la campagne de M. de Khevenhüller, en Bavière, contre les Français et les troupes impériales, qu'il surprit et battit à Vilshofen et à Deckendorf, obligea les Français de repasser le Lech, et les troupes bavaroises d'accepter une espèce de neutralité. Voilà des moyens pour se procurer une supériorité sur l'ennemi. Le lecteur concevra sans peine que quiconque n'a pas une imagination féconde en ressources et en expédients, et quiconque ne pense et n'étudie pas le métier de la guerre, ne réussira jamais à faire de pareilles choses.

J'en viens à présent à la guerre défensive, qui demande encore plus d'art pour être bien conduite que les deux genres que nous venons de traiter. La guerre défensive a lieu par trois causes: l'une, que vos troupes ne sont pas assez nombreuses pour agir vigoureusement contre l'ennemi; l'autre, que vos troupes ont été découragées et affaiblies par quelque mauvais succès; et la troisième, que vous attendez des secours. Une règle générale pour ces sortes de guerres est de ne jamais se borner à une défensive trop restreinte, et surtout de ne point perdre de l'esprit l'idée de changer, à la première occasion, la défensive en offensive. Les officiers ignorants croient qu'ils font bien la guerre défensive quand ils reculent toujours devant leurs ennemis pour éviter tout engagement, et il leur arrive comme au duc de Cumberland, qui, ayant perdu par sa faute, et parce qu'il le voulait bien, la bataille de Hastenbeck, s'enfuit jusqu'à Stade, sur le bord de la mer, où il signa avec le maréchal de Richelieu une capitulation honteuse. Ce prince, s'il avait été général, n'aurait pas aban-

donné trente milles de pays aussi inconsidérément; il aurait au moins dû disputer le terrain pied à pied, et n'abandonner que ce qu'il ne pouvait maintenir. Il pouvait, par là, tirer la guerre en longueur, et par conséquent il aurait indubitablement trouvé des occasions de se remettre en égalité avec les Français.

Il faut qu'un projet de défensive soit profondément médité. Il se trouve des postes qui couvrent des provinces entières, et d'où même l'on peut donner jalousie aux provinces ennemies. Ces postes doivent se prendre, il faut les occuper selon toutes les règles de l'art; et comme on doit prévoir tout ce qu'un général habile pourrait méditer contre l'intérêt de l'État, on peut supposer que par ses mouvements l'ennemi vous oblige à quitter votre point de défense; il faut d'avance avoir quelque autre camp, soit à droite, à gauche, ou bien en arrière, par lequel vous puissiez les tenir également en échec. Pensez toujours aux desseins les plus dangereux qu'on peut former contre vous, et tâchez d'avoir des moyens tout prêts pour éluder de telles entreprises. Si l'ennemi les met en exécution, vous ne serez pas surpris, et vous lui opposerez de sang-froid ce que vous aviez médité d'avance. Quiconque ne se flatte point et prévoit tout est rarement surpris, et trouve des ressources pour anéantir les coups les plus dangereux qu'on voulait lui porter.

Ne fondez jamais votre défensive sur des rivières, à moins qu'elles ne coulent entre les rochers, et qu'elles n'aient les rives escarpées. On peut défendre une rivière qu'on laisse derrière soi; mais on n'a pas encore réussi à défendre celles qui sont devant le front des armées. Un général chargé d'une guerre défensive doit veiller sur les moindres fautes de l'ennemi et, s'il peut, lui en faire commettre, pour profiter de ses moindres négligences. Tant que l'ennemi observe les règles de l'art, qu'il est vigilant, qu'il profite bien du terrain, qu'il se campe avantageusement, qu'il ne hasarde pas légèrement ses détachements, qu'il couvre ses marches, qu'il les fait en bon ordre, qu'il assure ses subsistances, qu'il fourrage avec précaution, il est presque impossible que le plus habile capitaine puisse l'entamer avec quelque espoir de succès. Mais s'il se néglige, s'il fait des fautes, ce sont les occasions dont il faut profiter, soit pour l'attaquer lui-même, si

son camp est mal pris, soit pour lui enlever quelque corps détaché qu'il ne saurait soutenir, soit pour engager une affaire d'arrière-garde, si sa mauvaise conduite y donne lieu, soit pour lui faire une guerre de subsistance en lui enlevant des convois, en battant ses fourrageurs, ou bien en profitant de l'hiver pour tomber sur ses quartiers, s'il ne les a pas bien assurés. De petits succès multipliés font l'équivalent d'une bataille gagnée, et décident à la longue de la supériorité.

Je ne puis vous citer un plus bel exemple d'une guerre défensive bien conduite sur ces principes que celui de la guerre de l'année 1758, où le prince Ferdinand, à la tête des mêmes troupes avec lesquelles le duc de Cumberland avait si lâchement combattu, tomba dans les quartiers de l'armée française, les chassa du pays de Brunswic et de Hanovre, et les fit repasser le Wéser, la Lippe et le Rhin en moins de deux mois d'opérations. Notez que dans toute cette armée il n'y avait de vrais généraux que le prince Ferdinand et le Prince héréditaire. Les campagnes qu'il fit dans la suite, quoique moins brillantes, sont du même genre, parce que les Français n'avaient pas moins de cent mille hommes en Allemagne, et que le prince Ferdinand ne leur en pouvait opposer que soixante mille. Cette infériorité, qui aurait découragé tout autre, ne l'empêcha pas de couvrir toute la Basse-Saxe et une partie de la Westphalie contre les entreprises des Français, et de les battre quelquefois par deux reprises dans le cours d'une campagne. La façon dont le prince Ferdinand conduisit cette guerre a rendu son nom célèbre. C'est à de telles marques que l'on distingue les véritables généraux de ceux qui n'en portent que le nom. Comparez sa conduite avec celle de tous ces maréchaux que la France lui a opposés, et vous verrez combien il leur était supérieur; lui seul valait quarante mille hommes à l'armée des alliés. Un autre exemple, mais moins brillant et d'un genre fort inférieur, que je pourrais vous citer d'une bonne défensive est celui de Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne. Il défendit bien le passage des Alpes l'année 1747, et, ayant occupé avec beaucoup d'art et de sagacité le col de l'Assiette, il anéantit, par cet obstacle qu'il leur présenta, les desseins des Espagnols et des Français. Le chevalier de Belle-Isle,

qui commandait les alliés, attaqua trop à la légère ce poste important; ses troupes furent partout repoussées, et il y perdit la vie. Les Français et les Espagnols repassèrent le Var, et le roi de Sardaigne eut la gloire d'avoir préservé, pour cette campagne, ses États des inondations des ennemis. Ces avantages n'étaient dus qu'au choix judicieux d'un poste inexpugnable et des bonnes mesures qu'il avait prises.

Si une armée est réduite à la défensive par quelque échec ou par une bataille perdue, la règle et l'expérience demandent qu'on se retire, après une défaite, le moins que possible. Il est bien rare qu'il ne se rencontre pas quelque poste à une demi-lieue d'un champ de bataille; c'est là qu'il faut s'arrêter; en voici les raisons. Plus vous fuyez, plus vous augmentez vos pertes; des blessés qui se traînent avec peine une demi-lieue ne peuvent vous suivre deux lieues, et sont par conséquent pris par l'ennemi. Plus vous abrégez le chemin de votre retraite, moins vos soldats se débanderont. Observez encore que. en cédant peu de terrain à l'ennemi, vous diminuez de beaucoup sa victoire, car on ne fait la guerre que pour gagner du pays. Ajoutez surtout à ces réflexions que jamais armée n'est moins disposée à se battre qu'immédiatement après des victoires; tout le monde rit aux anges, chacun exagère ses hauts faits d'armes, la multitude est charmée d'être heureusement sortie des grands dangers auxquels elle a été exposée, et personne n'a l'envie de les affronter sur-le-champ. Aucun général ne ramènera le lendemain ses troupes victorieuses au feu; vous pouvez demeurer en toute sécurité dans votre camp, donner à vos troupes le temps de se reconnaître; les soldats se raccoutumeront à la vue de l'ennemi, et dans peu les esprits se remettront dans leur assiette naturelle.

Si votre ennemi est fort de soixante mille hommes, et qu'il ne vous en reste que quarante-cinq mille, vous ne devez pas vous décourager du tout, parce que vous avez cent ressources pour vous revancher de l'affront que vous venez d'essuyer. Quarante-cinq mille hommes bien menés en valent plus que soixante mille sous un général médiocre. S'il ne vous reste que trente mille hommes contre soixante mille, dont nous supposons les forces de votre ennemi, votre cas devient plus embarrassant, et il vous

faut sans doute beaucoup plus d'art pour éviter quelque fâcheuse malencontre. Il est impossible qu'avec trente mille hommes vous puissiez rétablir une espèce d'égalité entre les deux armées; si vous détruisiez même un détachement de dix mille hommes à l'ennemi, vous lui demeureriez toujours inférieur d'un nombre trop considérable de troupes pour parvenir à lui donner la loi, à moins que le général qui vous est opposé ne soit le plus inepte et le plus imbécile des hommes. Il ne vous reste donc qu'à prendre des postes inexpugnables partout où il y en a, à vous conserver surtout les issues et les derrières libres, à faire la guerre d'un partisan plutôt que d'un général d'armée, à changer de poste au besoin et à la première mine que l'ennemi fait de vous attaquer, à faire une guerre d'ostentation plutôt qu'une guerre réelle, à vous procurer tous les petits avantages que vous pourrez, pour vous faire respecter et pour modérer la fougue de l'ennemi, enfin à tirer parti de tout ce que votre industrie, votre imagination et les ressources de votre esprit vous fourniront de moyens et d'expédients pour vous soutenir. Les détachements que l'ennemi est en état de faire sont ce qu'il y a de plus fâcheux pour de petits corps; s'ils y opposent un détachement de leur petite armée, il ne pourra pas lui résister, et en même temps ils s'affaiblissent encore davantage. S'ils n'y opposent rien, ils risquent de se voir couper de leurs vivres ou de leurs communications. Il vaudrait mieux, si le détachement de l'ennemi se trouvait à une bonne distance de sa grande armée, lui tomber sur le corps avec tout votre camp, afin de le battre et d'intimider par là votre adversaire. Toutefois il faut convenir que cette position est fâcheuse et désagréable pour un général qui s'y trouve, et qu'il doit redoubler d'activité, de vigilance, de présence d'esprit et, s'il peut, d'industrie, pour s'en tirer à son honneur. Mais dans le premier cas que j'ai proposé, où il vous reste quarante-cinq mille hommes contre soixante mille, les difficultés ne sont point à beaucoup près aussi considérables, parce que, si vous n'avez pas assez pour attaquer les autres, il vous reste du moins assez pour vous défendre. Souvent l'ennemi, après quelques avantages qu'il vient d'avoir, devient présomptueux; il se croit sûr de sa fortune, il méprise le vaincu, et il se néglige;

il ne traite plus la guerre qu'en bagatelle, il ne se croit plus dans le cas de suivre rigidement les règles de l'art, il se détermine sans réflexion, il agit à la légère, et il vous fournit lui-même les occasions que vous ne devez pas laisser échapper pour regagner sur lui l'ascendant qu'une journée malheureuse vous a fait perdre. Si vous vous apercevez que la sécurité endort l'ennemi, c'est à vous de l'augmenter, car elle est le précurseur des désastres qui l'attendent. Enfin, tendez-lui des piéges de toutes les manières, pour que, s'il ne tombe pas dans les uns, il n'échappe pas aux autres; feignez de vouloir vous retirer devant lui, tâchez de lui faire faire quelque faux mouvement, et profitez sans perte de temps de ses moindres négligences. Si vous êtes plus faible que l'ennemi, et que vous attendiez des secours, vous commettriez une imprudence impardonnable, si vous hasardiez la moindre entreprise avant que les secours vous eussent joint; car vous risquez de perdre par votre impatience les avantages que ces secours vous procureraient sûrement, si vous leur donniez le temps de vous joindre. Ce n'est donc que dans des cas pareils où le général doit se restreindre à la défensive selon la rigidité du terme.

Résumons donc à présent les maximes générales que nous venons d'établir pour les différents genres de guerres dont nous venons de parler, afin d'avoir en raccourci des règles pour les projets de campagne, selon les situations où l'on se trouve.

1° Quiconque veut entreprendre une guerre doit se procurer une connaissance exacte de la force de l'ennemi qu'il va combattre et des secours qu'il peut tirer de ses alliés, afin de comparer ses forces aux siennes et juger de quel côté se trouve la supériorité.

2° Il faut connaître exactement la nature du pays où l'on veut porter la guerre, pour régler conformément sur ces connaissances les détails de l'expédition que l'on veut entreprendre.

3° L'on aura la plus grande attention aux vivres dont on aura besoin pour cette campagne; on ne se bornera pas à les amasser, mais on pensera d'avance aux moyens de faciliter leur transport, parce que l'on n'exécute rien avec la plus florissante armée, si elle manque de nourriture.

Ces règles générales sont pour tous les genres de guerres possibles; en voici de particulières pour la guerre offensive.

1° Que vos desseins tendent à un grand but; n'entreprenez cependant que des choses possibles, et rejetez les chimériques. Si vous n'êtes pas assez heureux de mener un grand projet à sa perfection, vous irez cependant beaucoup plus loin que les généraux qui, agissant sans dessein, font la guerre du jour à la journée. Ne donnez des batailles qu'autant que vous pourrez espérer que leur succès sera décisif, et ne livrez pas bataille pour vaincre l'ennemi seulement, mais pour exécuter les suites de votre projet, qui se serait trouvé arrêté à moins de cette décision.

2° Ne vous flattez jamais, mais représentez-vous avec force toutes les oppositions que l'ennemi pourra mettre à vos desseins, afin que jamais rien ne vous surprenne, et que, ayant tout prévu d'avance, vous ayez déjà des remèdes préparés pour tous les cas.

3° Connaissez le génie des généraux auxquels vous aurez affaire, pour mieux deviner leurs actions, pour savoir leur en imposer, et de quels piéges il vous convient de vous servir envers eux.

4° Que l'ouverture de votre campagne soit comme une énigme pour l'ennemi, qui l'empêche de deviner de quel côté fondront vos forces et quel dessein vous méditez.

5° Tâchez en toute occasion de faire des mouvements et des entreprises auxquelles l'ennemi ne s'attend pas; c'est le plus sûr moyen d'avoir des succès.

Guerre entre puissances égales.

1° Plus vous emploierez de stratagèmes et de ruses, plus vous aurez d'avantages sur l'ennemi; il faut le tromper et l'induire en erreur, pour profiter de ses fautes.

2° Ayez toujours pour maxime de changer, sitôt que l'occasion se présente, la guerre en offensive de votre part; c'est où doivent tendre toutes vos manœuvres.

3° Pensez à tout le mal que l'ennemi vous peut faire, et prévenez-le par votre sagesse.

4° N'attaquez point l'ennemi quand il est en règle, mais profi-

tez sans perte de temps de ses moindres fautes; qui laisse échapper l'occasion n'était pas digne de la saisir.

5° Profitez des batailles gagnées, poursuivez l'ennemi à outrance, et poussez vos avantages aussi loin que vous pouvez les étendre, car ces événements heureux ne sont pas communs.

6° Dérobez tout ce que vous pouvez à la fortune par votre prévoyance, et elle ne conservera encore que trop d'influence dans les opérations militaires; il suffit que votre sagesse partage avec le hasard.

7° Pour gagner des avantages sur l'ennemi, vous pouvez vous les procurer, tant par la guerre de parti qu'en lui battant ses escortes, en enlevant ses vivres, en surprenant ses magasins, en battant souvent ses partis, en détruisant quelques-uns de ses détachements, en battant son arrière-garde, en l'attaquant en marche, enfin, en engageant une affaire avec lui, s'il est mal posté, et encore en surprenant ses quartiers d'hiver et tombant sur ses postes, s'il n'a pas pourvu pour l'hiver à la sûreté de ses cantonnements.

Pour la guerre défensive, voici en gros ce qu'il faut observer.

1° Proposez-vous de mettre toutes vos ressources en œuvre pour changer la nature de cette guerre.

2° Prévoyez tout ce que l'ennemi peut projeter de plus nuisible contre vous, et étudiez-vous à trouver des expédients pour éluder ses desseins.

3° Choisissez des camps inexpugnables et qui puissent contenir l'ennemi par les jalousies qu'ils lui donnent sur ses derrières, au cas qu'il change de poste, et couvrez bien vos propres magasins.

4° Accumulez beaucoup de petits avantages, qui, tous résumés, équivalent aux grands; tâchez de vous faire respecter de l'ennemi, pour le contenir par la crainte de vos armes.

5° Que tous vos mouvements soient bien calculés, et observez à la rigueur les maximes et les règles de la tactique et de la castramétrie.

6° Si vous avez des avantages, tirez-en tout le profit possible,

et punissez l'ennemi de ses moindres fautes, comme si vous étiez son pédagogue.

Si vous êtes sur la défensive après une bataille perdue :

1° Que votre retraite soit courte; il faut raccoutumer vos troupes à voir l'ennemi en face, les enhardir peu à peu, et attendre le moment de venger votre affront.

2° Usez de ruses, de stratagèmes, de fausses nouvelles que vous donnez à l'ennemi, pour amener l'heureux moment de lui rendre avec usure le mal qu'il vous a fait.

Si vous êtes de moitié moins fort que l'ennemi :

1° Faites la guerre en partisan; changez de poste quand la nécessité l'exige.

2° Ne détachez aucun corps de vos troupes, car vous vous feriez battre en détail; n'agissez qu'avec toute votre masse.

3° Si vous pouvez vous porter sur la communication de l'ennemi sans hasarder vos magasins, faites-le.

4° Que l'activité et la vigilance veillent jour et nuit à la porte de votre tente.

5° Pensez plus à vos derrières qu'à ce que vous avez en avant, pour ne point être enveloppé.

6° Raffinez sans cesse pour inventer de nouveaux moyens et des ressources pour vous soutenir; changez de méthode pour tromper l'ennemi; vous serez souvent obligé de faire la guerre d'ostentation.

7° Battez et ruinez l'ennemi en détail, pour peu que cela soit possible, mais ne vous commettez pas à une bataille rangée, parce que votre faiblesse vous ferait succomber; gagnez du temps, c'est tout ce qu'on peut prétendre du plus habile général.

8° Ne fuyez point vers des lieux où l'on peut vous enfermer, et souvenez-vous de Poltawa, sans oublier Stade.

D'une armée sur la défensive qui attend des secours.

Vous hasardez tout en vous engageant en quelque entreprise avant la jonction de vos forces, qui vous rendront sûr de ce que vous voudrez entreprendre quand elles vous auront joint; ainsi il faut vous resserrer, dans l'intervalle de leur marche, dans la sphère de la plus rigide défensive.

Vous voyez par cet exposé combien les connaissances d'un vrai général doivent être variées. Il faut qu'il ait des idées justes de la politique, pour être au fait de l'intention des princes, des forces des États, de leurs liaisons, pour savoir le nombre des troupes qu'eux et leurs alliés peuvent mettre en campagne, et pour juger de l'état des finances. La connaissance du pays où il doit porter la guerre sert de base à tous les projets qu'il veut former; il doit avoir la force de se représenter tous les obstacles que l'ennemi peut lui opposer, pour les prévenir d'avance. Il faut surtout qu'il accoutume son esprit à lui fournir une foule d'expédients, de moyens et de ressources en cas de besoin. Tout cela demande de l'étude et de l'exercice. Pour quiconque se destine au métier de la guerre, la paix doit être un temps de méditation, et la guerre l'époque où il met ses études en exécution.[a]

Scriptum in dolore, 1er décembre 1775.

FEDERIC.

[a] Voyez t. VI, p. 93 et 94; t. XXVIII, p. 3 et 153.

V.

DES MARCHES D'ARMÉE,

ET

DE CE QU'IL FAUT OBSERVER A CET ÉGARD.

DES MARCHES D'ARMÉE,

ET

DE CE QU'IL FAUT OBSERVER A CET ÉGARD.

DE CE QU'IL FAUT OBSERVER POUR LES MARCHES D'UNE ARMÉE.

Vous voulez savoir quels principes il faut suivre pour bien régler les marches des armées. Cette matière est très-étendue, et demande par conséquent une infinité de détails, à savoir : selon le but qu'on se propose en marchant, selon la nature du pays où l'on fait la guerre, selon l'éloignement ou la proximité de l'ennemi, selon la saison où l'on fait ses opérations; il y a marche en cantonnements, il y a marche en colonnes, marches de nuit, marches de jour, mouvements d'armée, ou mouvements de corps détachés. Chacun de ces genres demande des attentions différentes. La chose essentielle pour bien régler ces marches, c'est d'avoir une connaissance aussi étendue et aussi exacte que possible du pays où l'on veut agir, parce que l'homme habile, le guerrier entendu fait ses dispositions selon le terrain; il faut qu'il les assujettisse au local, car jamais le terrain ne se pliera à des dispositions qui ne lui sont pas convenables. Cette connaissance est donc la base de tout ce que l'on peut entreprendre à la guerre; sans elle, le hasard décide de tout. Pour traiter cette matière avec quelque ordre, je suivrai, dans cet essai, le train ordinaire des marches qui se font en campagne.

Après la déclaration de guerre entre les puissances belligérantes, chacun rassemble ses troupes pour former des armées, et cette réunion se fait par marches de cantonnements.

DES MARCHES EN CANTONNEMENT.

Ire RÈGLE. On ruine les troupes qui sortent d'un long repos, si on leur fait faire du commencement des marches trop fortes. Elles ne doivent faire tout au plus, les premiers jours, que trois milles d'Allemagne.

II. On forme des colonnes des troupes de différentes provinces, qui marchent en large autant que possible, pour que chaque bataillon ou chaque régiment puisse avoir son village ou sa petite ville pour pernocter. Il faut connaître la force des villages pour faire, selon leurs habitations, la distribution des troupes. Si ces marches se font au printemps ou avant la récolte, on se sert des granges pour y mettre les soldats, et alors un village médiocre peut sans difficulté contenir un bataillon. Après trois jours de marche, il faut un jour de repos.

III. Dès que l'on entre en pays ennemi, il faut que d'abord le général forme une avant-garde qui campe, et qu'il pousse en avant pour qu'elle précède d'une marche l'armée, pour lui donner des nouvelles de tout, et que, au cas que l'ennemi soit rassemblé, il ait le temps de réunir ses troupes pour les former en corps d'armée.

IV. Si l'on est éloigné de l'ennemi, l'on peut continuer de cantonner, mais en resserrant les troupes de plus près, en les cantonnant par lignes et en ordre de bataille. A trois marches de l'ennemi, il faut camper dans les règles et marcher dans l'ordre accoutumé.

V. On risquerait trop en se séparant; l'ennemi profiterait de cette négligence, tomberait sur vos troupes, vous enlèverait des quartiers, et peut-être, s'il agissait avec vivacité, il pourrait vous battre en détail et, du commencement de la campagne,

vous obliger à prendre honteusement la fuite, ce qui perdrait entièrement vos affaires.

DE CE QU'ON DOIT OBSERVER DANS LES MARCHES QU'ON FAIT EN AVANT.

Ire RÈGLE. Le général doit avoir un projet arrêté de ses opérations; il aura donc désigné un endroit avantageux où il veut s'avancer pour prendre son camp. Il faut alors qu'on fasse reconnaître tous les chemins pour régler les colonnes; mais on ne fera pas plus de colonnes que de chemins qui aboutissent dans le nouveau camp que l'on veut prendre, car ces chemins que l'on est obligé de quitter pour que cette colonne aille serrer la queue d'une autre ne font point gagner de temps, et donnent lieu à la confusion.

II. On évitera surtout de détourner les villages, pour qu'aucune colonne n'y passe, à moins que des marais n'empêchent absolument de prendre d'autres chemins, ou que des ponts se trouvassent dans ces villages qu'il faut nécessairement passer. Si c'est un pays de plaine, l'armée pourra marcher sur huit colonnes, deux de cavalerie aux ailes, et six d'infanterie au centre.

III. L'armée doit toujours être précédée d'une bonne avant-garde, plus forte en cavalerie, si c'est un terrain uni, plus forte en infanterie, si c'est un terrain coupé. Cette avant-garde doit précéder l'armée d'un quart de mille, pour l'avertir de tout, et pour fouiller et nettoyer le terrain par où elle doit passer.

IV. Le bagage doit être à la suite de l'armée, distribué en parties égales derrière les six colonnes d'infanterie, et l'arrière-garde doit le couvrir en suivant les colonnes de cavalerie et en laissant un corps qui suit les équipages.

Ces règles sont les ordinaires, que l'on pratique généralement dans les grands mouvements des armées.

DES CAMPEMENTS VIS-A-VIS DE L'ENNEMI, OU L'ON MARCHE PAR SA DROITE OU PAR SA GAUCHE.

Les marches qui se font proche de l'ennemi sont les plus difficiles, et demandent le plus de précaution; car, en supposant qu'un ennemi actif voulût profiter du décampement, il faut tout prévoir, pour n'être pas battu en marche. Nous traiterons premièrement des marches qui se font par la droite ou par la gauche.

Ire RÈGLE. On doit, avant de les entreprendre, envoyer des officiers du quartier général reconnaître les lieux et les chemins avec de petites patrouilles, ainsi que le camp qu'on veut prendre, le nombre des colonnes dont on pourra faire usage, et surtout les postes qu'on pourra occuper en marche, supposé que l'ennemi vienne attaquer l'armée. C'est sur ces notions bien exactement détaillées que la disposition doit se faire.

II. On renverra en arrière le gros bagage d'avance, à deux milles derrière le camp qu'on voudra prendre. Ce bagage doit marcher sur autant de colonnes que le terrain en pourra fournir. Supposons donc qu'on veuille prendre une position vers la gauche de l'ennemi.

III. Dès lors on doit envoyer la veille de la marche, dès qu'il fait obscur, pour occuper les endroits les plus considérables, postes que l'on pourrait prendre en marche, en cas que l'on fût attaqué. Ces corps doivent s'y former selon les règles, et ne les abandonner que lorsque l'armée les a passés. Ils seront donc tous mis sur la droite, entre l'ennemi et les colonnes dont ils font l'arrière-garde, si tout se passe tranquillement.

IV. Quelque quantité de chemins qu'il y ait, l'armée ne marchera que sur deux lignes par la gauche; et tout ce qu'on pourra trouver de chemins, d'ailleurs, sur la gauche seront pour le menu bagage et les chevaux de bât. On met tous ces chevaux de côté en pareille occasion, pour se dégager de cet embarras, qui pourrait donner lieu à la confusion, au cas que l'armée fût obligée de combattre.

V. Si l'ennemi veut engager une affaire, la première ligne

va d'abord occuper le poste où se tiennent les détachements qui la couvrent; la seconde ligne les suit; tout se forme. La cavalerie se trouve sur les ailes, où l'on peut la laisser ou, selon les occurrences, en former une troisième ligne. Les corps détachés forment des réserves, ou sont placés sur les flancs de l'armée ou derrière la seconde ligne, soit vers la droite, soit vers la gauche, à l'endroit où l'on juge qu'on en pourra avoir besoin. Dès lors on se trouve dans une situation à ne rien craindre de l'ennemi, et à pouvoir même remporter une victoire sur lui. Si rien n'interrompt la marche, ces corps détachés forment ensuite l'arrière-garde, les troupes entrent dans leur camp, et l'on y fait venir le gros bagage avec sûreté. La même chose doit s'observer si l'on marche par sa droite.

D'UNE MARCHE EN ARRIÈRE, EN PRÉSENCE DE L'ENNEMI.

Ire RÈGLE. Si l'on veut se retirer de devant l'ennemi, voici ce qu'il faut observer: se débarrasser d'avance de tout le gros bagage, que l'on envoie en arrière, dans le camp que l'on veut prendre. Il faut que tout cela parte de bonne heure, pour déblayer le chemin des colonnes, afin que les troupes ne trouvent aucun empêchement dans leur marche.

II. Si l'on craint que l'ennemi ne veuille engager une affaire d'arrière-garde, il faut faire autant de colonnes que possible, pour que l'armée sorte en masse de son camp, et que par sa vitesse elle empêche l'ennemi de l'atteindre. Quand même alors, dans la suite de la marche, deux colonnes seraient obligées de se rejoindre en certain lieu, il ne faudrait y faire aucune attention, parce que la chose principale est de s'éloigner vite pour éviter tout engagement.

III. L'armée formera une grosse arrière-garde, qui sera placée de façon qu'elle puisse couvrir la marche des colonnes. On peut même décamper avant jour, pour qu'à l'aube l'arrière-garde même soit déjà éloignée du camp. Il faut que quelques batail-

lons et quelques escadrons des queues des colonnes soient destinés à se former, soit derrière des défilés, soit sur des hauteurs, soit auprès des forêts, pour protéger l'arrière-garde et assurer sa retraite. Ces précautions ralentissent bien la marche, mais elles en procurent la sûreté. Si le prince d'Orange avait suivi cette méthode lorsqu'il se retira de Seneffe, il n'aurait pas été battu par le prince de Condé. Cela nous apprend à ne nous jamais écarter des règles et à les suivre à la rigueur dans toutes les occasions, pour être sûrs de n'être pas pris au dépourvu.

IV. Si l'ennemi attaque vivement l'arrière-garde, l'armée doit faire halte et, s'il est nécessaire même, prendre une position pour soutenir et retirer à soi cette arrière-garde, si elle se trouvait avoir besoin d'une telle assistance. Si rien ne l'inquiète, l'armée poursuit son chemin, et va se camper à l'endroit qui lui a été marqué.

DES MARCHES POUR ATTAQUER UN ENNEMI.

La première chose à laquelle il faut faire réflexion, c'est la position de l'ennemi. La disposition de l'attaque doit avoir été faite après avoir reconnu la situation de son camp et de sa défense. L'ordre de la marche doit être réglé sur le projet qu'on a de former ses attaques, et sur l'aile avec laquelle on se propose d'agir, et sur celle qu'on veut refuser. Le gros bagage doit avoir été d'avance renvoyé en arrière pour se défaire de cet embarras, et le menu bagage doit suivre l'armée, couvert d'une légère escorte, si l'on ne peut le laisser dans le camp, ce qui vaudrait mieux. Si le camp de l'ennemi est situé de façon que pour l'attaquer il faille marcher par la droite ou par la gauche, votre armée ne doit former que trois colonnes, l'une de la première ligne, l'autre de la seconde ligne, et la troisième de la réserve; les chevaux de bât feront la quatrième et la cinquième. S'il faut s'avancer tout droit contre l'endroit que vous voulez attaquer, vous aurez une forte avant-garde, qui ne précédera l'armée que d'un petit quart de mille. Vous vous formerez sur autant de colonnes

que vous avez de routes qui arrivent sur les lieux où vous voudrez vous former; les aides-majors, ayant marqué les distances, pourront se former selon la disposition que le général aura donnée pour l'attaque. Si vous battez l'ennemi, vous n'avez pas besoin de chemins préparés pour la poursuite; vous n'avez qu'à le suivre par les chemins que sa fuite vous indique. Si vous êtes repoussé, n'ayant attaqué qu'avec une aile, l'autre aile, qui est encore entière, doit couvrir la retraite et servir d'arrière-garde, et vous pouvez retourner à votre ancien camp par les mêmes routes qui vous ont mené à l'ennemi.

DES MARCHES DE NUIT.

Si la situation et les conjonctures où vous vous trouvez exigent que vous fassiez une marche de nuit, voici les choses principales qu'il faut observer.

Ire RÈGLE. Faire bien reconnaître les chemins d'avance par ceux qui doivent mener les colonnes, pour les empêcher de s'égarer dans l'obscurité, et surtout pour qu'il n'arrive pas que les colonnes se croisent, ce qui pourrait donner lieu à la plus grande confusion.

II. Envoyer de temps en temps des aides de camp d'une colonne à l'autre, pour s'avertir réciproquement.

III. Ensuite se placer dans la nouvelle position le mieux que l'on peut, en observant, autant que la nuit le permet, le terrain et les avantages qu'on en peut tirer.

IV. Pour que l'ennemi ne s'aperçoive pas du décampement, on laisse dans le camp qu'on quitte les feux allumés, et quelques hussards qui crient, Qui vive? et qui se retirent tous à un signal convenu, qu'on leur donne lorsque l'armée est à l'abri d'être attaquée.

DES MARCHES DE NUIT POUR DES SURPRISES.

Il arrive quelquefois que, pour couvrir ses derrières, l'ennemi hasarde des détachements, soit sur sa droite, ou sur sa gauche, qu'il peut être important de détruire pour exécuter par ce début de plus grands projets. Si l'on veut surprendre ces corps, il faut sans doute y marcher de nuit, et voici ce qu'il faut observer :

De n'y pas marcher sur trop de colonnes, crainte de confusion. De n'avoir devant chaque colonne qu'une vingtaine de hussards, simplement pour avertir. D'observer le plus grand silence en chemin. Dès qu'on donne sur les troupes légères qui sont en avant, de tout brusquer, de hâter même le pas pour arriver promptement sur le corps principal qu'on s'est proposé de défaire. De ne connaître en ce moment que l'audace, parce que le succès dépend de la promptitude de l'exécution, et qu'il faut avoir achevé sa besogne avant que l'armée de l'ennemi puisse arriver pour secourir ce corps détaché. Si le coup manque, il faut se retirer tout de suite ou vers un bois, ou par quelque terrain difficile, à l'abri duquel vous puissiez regagner le gros de votre armée. Dans une pareille échauffourée, il faut tout détruire sur la place, mais se bien garder de la poursuite, parce que ce corps battu doit s'attendre à des secours de l'armée principale, et que l'on pourrait perdre, en poursuivant trop chaudement, ce qu'on a gagné par la surprise de ce corps.

DES MARCHES DANS LES PAYS MONTUEUX.

On trouve peu de chemins dans les pays chargés de montagnes. On est heureux si pour chaque marche on en trouve trois, dont deux sont pour les colonnes, le troisième pour le bagage. S'il n'y en a que deux, le bagage partagé suit ces deux colonnes, couvert d'une bonne arrière-garde. En supposant donc qu'il n'y a que deux chemins, chaque colonne doit être précédée

de son avant-garde, qui doit être composée en grande partie d'infanterie, et de quelques centaines de hussards pour battre l'estrade. Si l'on n'est qu'à deux marches de l'ennemi, il faut que la marche se fasse sans la moindre négligence, et toujours en règle, s'entend, l'avant-garde, si elle trouve des défilés, doit garnir les hauteurs des deux côtés jusqu'à l'arrivée de l'armée, et alors reprendre les devants pour couvrir par sa position les nouveaux défilés qui se trouvent sur les chemins, ou garnir les hauteurs d'où l'ennemi, s'il s'en emparait le premier, pourrait incommoder la marche. L'infanterie doit avoir des patrouilles d'infanterie qui la convoient, et dont les petits détachements tiennent toujours la crête des hauteurs. Ces précautions assurent la marche, et si l'on ne se relâche pas là-dessus, elles mettent l'ennemi dans l'impossibilité de rien entreprendre. Si l'on peut, l'avant-garde et l'arrière-garde doivent se changer tous les jours, pour ne pas trop fatiguer les troupes. Il faut de même, s'il y a des bois près des chemins où les colonnes passent, d'avance y poster de l'infanterie, pour prévenir l'ennemi et occuper avant lui tous les lieux avantageux d'où il pourrait inquiéter la marche des troupes. Si l'ennemi est plus éloigné, l'on marche, s'entend avec les avant-gardes et les arrière-gardes; mais l'on ne fatigue pas les troupes à occuper des postes où l'on est sûr que personne ne peut venir.

DES RETRAITES DANS LES MONTAGNES.

Les montagnes fournissent de grands secours à ceux qui sont obligés de se retirer, parce que partout on y trouve des postes; cela fait même que l'arrière-garde peut toujours se replier sur des troupes bien postées pour la soutenir. Dans ces occasions, il faut profiter du moindre monticule, afin que l'arrière-garde se retire toujours sur des corps qui la protégent, jusqu'autant que l'on gagne un bon défilé, qu'on occupe selon la méthode que j'en ai donnée, et qui, barrant l'ennemi, l'empêche de poursuivre plus loin. C'est la cavalerie qui dans ces cas embarrasse le plus;

on doit tâcher, dans de pareils terrains, à lui faire toujours passer les défilés avant l'infanterie, pour lui procurer de la sûreté dans un genre de pays où elle ne peut agir. Je ne répète point ce que j'ai déjà dit, que dans toutes les retraites le bagage doit avoir pris les devants. C'en est bien assez que l'armée se soutienne contre l'ennemi dans ces sortes de manœuvres, sans qu'elle ait encore l'embarras des chariots dans des chemins creux et dans des défilés, où elle doit pouvoir agir lestement et sans contrainte.

DES MARCHES SUR DES DIGUES PAR DES PAYS MARÉCAGEUX.

La Hollande et la Flandre qui avoisine plus à l'Océan sont les pays qui fournissent le plus de ces sortes de digues. Nous en avons quelques-unes le long de l'Oder et de la Warthe; il y en a beaucoup en Lombardie, et qui sont bordées ou coupées par des navilles. Dans les pays de cette espèce, une armée ne peut marcher que sur le nombre de digues qui aboutissent à l'endroit où elle veut se rendre. Le maréchal de Saxe,[a] lorsqu'il quitta les environs de Malines et d'Anvers pour diriger sa marche par Tongres sur Mastricht, fut obligé de se servir de la grande chaussée, où toute son armée marcha sur une colonne pour aller se battre avec les alliés à Laeffelt; mais le corps de M. d'Estrées était à Tongres, qui couvrait sa marche et tenait le débouché de la chaussée. Dans des cas semblables, il faut se contenter des chaussées que l'on trouve sous sa main. Le général doit avoir une petite avant-garde d'infanterie devant chaque colonne, pour être averti des mouvements de l'ennemi et de son approche. Il faut qu'à la tête de chaque colonne il ait quelques ponts de colonne, pour pouvoir, en cas que l'ennemi approche, les jeter sur les navilles qui bordent la digue, et lui présenter un front capable de pouvoir repousser son attaque. Dans ces sortes de terrains, où la cavalerie est entièrement inutile, elle doit suivre les colonnes d'infanterie, parce qu'on ne peut l'employer que lorsque.

[a] Voyez t. IV, p. 11 et 12.

sorti de ces chaussées, on arrive dans un pays moins coupé. Si l'on peut prévoir que l'on aura de pareilles marches à faire, il faut de nécessité pousser un corps au delà de ces chaussées, en avant, pour couvrir l'armée et l'empêcher d'être attaquée dans un terrain où difficilement elle pourrait combattre. S'il est possible d'éviter de pareilles digues, fût-ce même en faisant un détour de quelques milles, je conseillerais de prendre ce dernier parti; car, si l'ennemi est leste et entendu, et qu'il gagne la tête de ces chaussées, en y plaçant du canon, il peut enfiler vos colonnes et vous causer des pertes considérables, sans que dans ce terrain coupé vous puissiez vous revancher et rendre à cet ennemi le mal qu'il vous fait.

DES MARCHES DANS LES SAISONS DU PRINTEMPS ET DE L'AUTOMNE, OU LES CHEMINS SONT LE PLUS GATÉS.

Deux raisons obligent d'abréger les marches dans ces saisons: les mauvais chemins rompus et remplis de boue, et la courte durée des jours. Une armée ne peut faire que trois milles par jour. La peine de faire passer l'artillerie et le bagage par la fange absorbe un temps considérable, et l'on fatiguerait trop d'hommes et de chevaux, si l'on voulait faire de plus fortes traites. Si l'on trouve de meilleurs chemins, mais un peu plus détournés que ceux qui sont directs, il faut les choisir par préférence, et partager l'artillerie derrière la colonne qui passe sur le terrain le plus ferme. Si ce sont des détachements que l'on envoie, pour quelque dessein, à quelque distance de l'armée, on aura la prévoyance de ne leur point donner des pièces de douze livres; celles de six leur seront suffisantes; encore auront-ils bien de la peine à les trainer avec leur munition et tout l'attirail nécessaire.

DES MARCHES QUI CACHENT UN DESSEIN QUI NE SE MANIFESTE QUE PAR LA JONCTION DE L'ARMÉE, A L'OUVERTURE DE LA CAMPAGNE.

Étudiez la marche que le maréchal de Saxe fit faire à son armée pour former, l'année 1746, l'investissement de Mastricht; repassez les manœuvres que le maréchal de Saxe fit faire à un corps de ses troupes pour assiéger Bruxelles; relisez les dispositions du maréchal de Turenne pour rassembler en Lorraine son armée, avec laquelle il fondit ensuite par Thann et Belfort sur l'Alsace, et chassa les alliés de Colmar; [a] suivez le prince Eugène dans sa marche vers Turin, où il attaqua et força les retranchements des Français. Quelque chose de moins parfait, mais dans ce genre, ce fut la marche de nos troupes, l'année 1757, de la Saxe, de la Lusace et de la Silésie, pour se joindre à Prague. [b] Ces sortes de projets veulent être étudiés et si bien combinés, que tout joue comme les ressorts d'une montre, et que, par les différents mouvements des troupes, l'ennemi ne puisse pas deviner quel est le véritable dessein du général qui agit. Pour former et pour exécuter de semblables desseins, il faut bien connaître le pays où l'on se propose d'opérer, combiner les marches des différents corps pour qu'aucun d'eux n'arrive ni trop tôt, ni trop tard, afin que ces mouvements si subits et si décisifs rendent l'ennemi confus et surpris, et lui fassent commettre des fautes. Il faut avouer qu'il peut arriver, avec quelque soin que l'on ait calculé ces marches, qu'une de ces colonnes rencontre un corps de l'ennemi, et soit obligée de s'engager avec lui, ce qui doit naturellement la retarder; mais ces sortes de cas fortuits sont imprévoyables, et ne renverseront pourtant jamais le projet que l'on avait formé. Il est superflu de dire que ces sortes de marches, si c'est en été, doivent se faire en campant, et non en cantonnant.

[a] Voyez t. I, p. 71; t. XXVIII, p. 92; et ci-dessus, p. 83.
[b] Voyez t. IV, p. 111 et suivantes.

DES MARCHES DE CORPS QUI VONT D'UNE ARMÉE A L'AUTRE POUR Y PORTER DES SECOURS.

Ces sortes de marches peuvent se faire en cantonnement, parce que l'armée que vous quittez vous couvre, parce que vous irez beaucoup plus vite en cantonnant qu'en marchant en colonne, parce que vous ménagerez vos subsistances. Des troupes qui marchent en colonne ne feront tout au plus que quatre milles par jour; celles qui vont par cantonnement en pourront faire cinq, et être moins fatiguées que les autres. Quand vous approchez de l'armée que vous voulez joindre, marchez en colonne, et campez, pour plus de sûreté, les deux dernières marches; et, s'il se peut, dérobez votre jonction à l'ennemi, afin qu'il soit plus surpris en l'apprenant, et que cela vous facilite le moyen de lui porter quelque coup décisif. Voilà comme nous avons fait toutes ces marches de jonction durant la dernière guerre.

DES MARCHES POUR ENTRER DANS LES QUARTIERS D'HIVER.

Lorsque la saison assez avancée ne permet plus de tenir la campagne, il faut penser à donner du repos aux troupes dans des quartiers d'hiver. On commence par régler le cordon qui doit couvrir ces quartiers, où l'on place le nombre de troupes destinées à cet emploi. Le reste de l'armée entre en cantonnement resserré par lignes; et à mesure que l'ennemi se retire en arrière, on en fait autant de son côté, en élargissant les troupes à mesure qu'elles se retirent, et leur faisant, pour leur commodité, occuper plusieurs villages, jusqu'à ce qu'elles arrivent dans les quartiers qui leur sont destinés, où elles doivent être au large. Il y a une autre façon de prendre des quartiers avec les troupes, qui est de leur donner pour lieu de ralliement le point central de leurs quartiers, où ceux qui ont occupé les extrémités arrivent

tous en même temps au lieu où l'on s'est proposé de former l'armée. Dans de telles dispositions, il faut que, en entrant dans les quartiers, chaque régiment ait la route qu'il doit tenir pour se joindre à sa brigade, et que chaque brigade, de même, ait sa route prescrite pour joindre l'armée par le plus court.

DES MARCHES ET DES CAMPAGNES D'HIVER.

Ces sortes d'expéditions demandent d'être exécutées avec beaucoup de prudence, ou l'on risque de voir abîmer son armée presque sans combattre. On fait ces campagnes d'hiver, soit pour prendre possession d'un pays où l'ennemi n'a pas beaucoup de troupes, soit pour tomber sur ses quartiers. De la première espèce furent nos campagnes de l'année 1740 et 1741, en Silésie et en Moravie. Nous marchâmes en Silésie en deux colonnes, l'une qui côtoyait les montagnes, l'autre qui longeait l'Oder pour nettoyer le pays, pour prendre ou, si on ne le pouvait, bloquer les forteresses; ce qui fut exécuté après qu'on eut réglé la marche de ces deux colonnes, qui, se trouvant toujours à même hauteur, pouvaient se donner des secours réciproquement. Les forteresses demeurèrent bloquées jusqu'au printemps; Glogau fut surpris; bientôt Breslau essuya le même sort; Brieg fut pris après la bataille de Mollwitz, et Neisse tomba à la fin de la campagne. Nous entrâmes, l'année 1741, sur une colonne en Moravie, qui s'empara d'Olmütz; on se contenta de bloquer Brünn, que les Saxons devaient assiéger le printemps de 1742. Mais cette campagne fut dérangée par la retraite des Saxons et par l'inaction des Français. Nous quittâmes la Moravie, après avoir poussé en Autriche jusqu'à Stockerau,[a] et après avoir enlevé en Hongrie un corps d'insurgents que la cour voulait employer sur nos derrières. Ces sortes d'expéditions veulent qu'on emploie toute la vigilance possible pour ne point être surpris; par cette raison, nous eûmes constamment un corps devant le front des troupes, un autre sur la droite, un autre sur la gauche, dont les patrouilles

[a] Voyez t. II, p. 111.

nous avertissaient de tous les mouvements de l'ennemi. Avec cela, les cantonnements étaient resserrés; deux ou trois bataillons étaient dans la nécessité de se contenter d'un seul village, et leur bagage était parqué en dehors, défendu par une redoute; aussi ne nous arriva-t-il aucun accident. A la fin de l'année 1745, le prince de Lorraine entreprit une pareille expédition; c'était au mois de décembre qu'il voulut pénétrer de la Bohême dans le Brandebourg, en traversant la Lusace. Voici les fautes qu'il fit. 1° Il marcha sans avant-garde et sans cavalerie qui côtoyât la Silésie pour lui donner des nouvelles des Prussiens. 2° Il se chargea de trop de bagage. 3° Ses cantonnements occupaient un front de trois milles de largeur et de trois milles de profondeur, parce que les troupes n'étaient pas assez resserrées, comme elles devaient l'être; il fallait plus penser à leur sûreté qu'à leur commodité. 4° Étant près de nos frontières, il ne formait ni colonnes, ni ordre de marche. Nous en profitâmes comme de raison, et, en passant le Queis, [a] nous tombâmes sur ses quartiers à Catholisch-Hennersdorf, et lui enlevâmes quatre mille hommes. Notre armée campa sur les lieux, et le prince Charles, qui risquait d'être pris à dos, fut obligé de se retirer en Bohême d'un pas qui ressemblait plutôt à une fuite qu'à une retraite; il y perdit son bagage et une vingtaine de canons.

L'expédition du maréchal de Saxe sur Bruxelles se fit au mois de mars. Il tomba sur les quartiers des alliés, les dispersa, et entreprit le siége de Bruxelles, qu'il prit. Il fit camper la plupart de ses troupes, et il ne négligea pas d'avoir de gros détachements entre lui et l'ennemi, pour être averti à temps du moindre de ses mouvements. Tant il est vrai que tout général qui ne s'écarte pas des maximes de la prudence et de la prévoyance doit réussir presque toujours, et que des entreprises étourdies ne peuvent avoir de succès que par le plus grand des hasards, parce que d'ordinaire l'imprudent périt où le sage prospère. [b]

A la fin de l'année 1744, [c] lorsque le prince d'Anhalt chassa les Autrichiens de la Haute-Silésie, le froid était excessif; mais

[a] Voyez t. III, p. 154.
[b] Voyez t. X, p. 39 et 71; t. XII, p. 58.
[c] En janvier 1745. Voyez t. III. p. 78 et 79.

cela ne l'empêcha pas qu'il ne rassemblât tous les matins l'armée en ordre de bataille, ne marchât en colonne pour combattre, et que par sa prudence et ses bonnes précautions il obligeât non seulement l'ennemi de vider la province, mais encore il ruinât une partie de leurs troupes, et établit ses quartiers d'hiver dans les lieux mêmes qu'ils avaient occupés.

COMMENT CES DIFFÉRENTES MARCHES DOIVENT SE RÉGLER.

Le plan de ce que le général veut entreprendre est la base sur laquelle les dispositions doivent être réglées. Quand on est dans son propre pays, on a tous les secours possibles, tant des cartes détaillées que des habitants, qui peuvent vous donner toutes les notions nécessaires; alors l'ouvrage devient facile. Vous avez votre ordre de bataille. Si l'on marche en cantonnements, vous suivez cet ordre, et vous placez chaque brigade le plus près qu'il se peut ensemble, chaque ligne dans les règles. Si l'on est loin de l'ennemi, chaque régiment doit avoir la route qu'il doit faire, et le général de brigade non seulement la route de ses régiments, mais encore la liste des villages où ils doivent cantonner. Dans le pays ennemi, cela devient plus difficile. On n'a pas toujours des cartes assez détaillées du pays; on ne connaît qu'imparfaitement la force des villages. Ainsi, pour rectifier ce qu'il y a de défectueux, il faut que l'avant-garde rassemble des gens des villes, des bourgs et des hameaux, pour les envoyer au quartier-maître général, afin qu'il rectifie par leur moyen le brouillon de disposition de marche qu'il a dressé sur la simple inspection de la carte. Si l'armée campe, il faut, aussitôt qu'on est entré dans le camp, faire reconnaître tous les chemins qui y aboutissent. Si l'on séjourne, il faut, à l'aide des patrouilles, envoyer des quartiers-maîtres et des dessinateurs pour croquer les chemins et les situations, afin qu'on n'agisse pas en aveugle, et qu'on se procure d'avance toutes les notions dont on a besoin. C'est ainsi qu'on peut de même faire reconnaître d'avance les camps où

l'on pourrait avoir occasion de placer l'armée. On peut même, à l'aide de ces croquis, dessiner d'avance la position que l'on veut prendre, quitte à la rectifier par l'inspection oculaire, comme je l'ai enseigné dans mon *Traité de la guerre et de la tactique.*[a] Il est vrai que lorsque les armées sont placées proche les unes des autres, ces reconnaissances deviennent plus difficiles, parce que l'ennemi a également des détachements et des troupes légères en campagne, qui empêchent de se porter sur les lieux qu'on veut reconnaître. Souvent l'on veut cacher son dessein, ce qui rend ces petites expéditions encore plus difficiles. Alors il ne reste de parti à prendre que de pousser l'ennemi à différents endroits à la fois, et de faire même dessiner des lieux où l'on n'a aucune envie d'aller, pour lui cacher son dessein; et comme on le chasse de différents postes, les meilleurs quartiers-maîtres doivent être employés vers le lieu où l'on a sérieusement intention d'agir; car l'homme sage ne donnera jamais au hasard ce qu'il peut lui ravir avec la prudence. Surtout un général ne doit jamais mouvoir son armée sans être bien instruit du lieu où il la conduit, et comment il la fera arriver en sûreté sur le terrain où il veut exécuter son projet.

DES PRÉCAUTIONS QU'IL FAUT PRENDRE EN PAYS ENNEMI POUR SE PROCURER ET S'ASSURER DES GUIDES.

L'année 1760, en traversant la Lusace pour marcher en Silésie, nous eûmes besoin de guides. On en chercha dans des villages vandales,[b] et lorsqu'on les amena, ils faisaient semblant de ne pas savoir l'allemand, ce qui nous embarrassait fort; on s'avisa de les frapper, et ils parlèrent allemand comme des perroquets. Il faut donc toujours être sur ses gardes à l'égard de ces guides qu'on prend en pays ennemi; bien loin de se fier à eux, il faut

[a] Voyez t. XXVIII, p. 54.

[b] Vénèdes. Voyez t. I, p. 4 et 197.

lier ceux qui conduisent les troupes, leur promettre une récompense s'ils vous mènent par le meilleur chemin et le plus court à l'endroit où l'on veut se rendre, mais aussi leur assurer qu'on les pendra sans pardon, s'il leur arrive de vous égarer. Ce n'est qu'avec sévérité et avec force qu'on peut obliger les Moraves et les Bohémiens à s'acquitter de ces sortes d'offices. On trouve, dans ces provinces, des habitants dans les villes; mais les villages sont déserts, parce que les paysans se sauvent, avec leur bétail et leurs meilleurs effets, dans les forêts ou dans le fond des montagnes, et laissent leurs habitations vides. Leur désertion cause un très-grand embarras. D'où prendre les guides, si ce n'est d'un village à un autre? Il faut alors recourir aux villes, tâcher de trouver quelques postillons ou, à leur défaut, des bouchers qui rôdent les campagnes, et auxquels les chemins sont connus; il faut de plus obliger les bourgmestres de vous fournir des guides, sous peine de brûler les villes, s'ils ne s'en acquittent pas bien. On peut encore recourir aux chasseurs qui sont au service de la noblesse, et auxquels les environs sont connus. Mais, de quelque espèce que soit le genre des guides, il faut les contenir par la peur, et leur annoncer les traitements les plus rigoureux, s'ils s'acquittent mal de leur commission. Il est encore un moyen plus sûr de se procurer la connaissance du pays : c'est d'engager, en temps de paix, quelques-uns de ses habitants qui en aient une intelligence entière; ceux-là sont sûrs, et par leur moyen l'on peut gagner, en entrant dans cette province, d'autres gens qui facilitent et vous allégent la besogne par le détail du local dont ils vous procurent les connaissances. Les cartes, pour l'ordinaire, sont assez exactes pour les terrains de plaines, quoiqu'on y remarque souvent l'omission de quelque village ou de quelque hameau; mais la connaissance qui importe le plus est celle des bois, des défilés, des montagnes, des ruisseaux guéables ou marécageux, des rivières guéables: et c'est cependant ce dont il faut nécessairement être le mieux au fait, ainsi que des terrains qui ne sont que prairies, et de ceux qui sont marécageux. Il faut encore distinguer en cela les saisons de l'année, qui changent par leur sécheresse ou par leur humidité la nature de

ces terrains; car il est souvent capital de ne pas se tromper sur ces connaissances. Les quartiers-maîtres doivent encore se prémunir contre la déposition des gens du commun; quelquefois même, étant de bonne foi, ils vous trompent par ignorance, parce qu'ils ne jugent des chemins et des lieux que par l'usage qu'ils en font, et que, manquant entièrement de connaissances militaires, ils ignorent l'emploi qu'un guerrier peut faire du terrain. En 1745, lorsque après la bataille de Soor l'armée prussienne voulut se retirer en Silésie, je fis venir des gens de Trautenau et de Schatzlar, pour les interroger sur les chemins où je voulais faire passer les colonnes. Ils me dirent bonnement que ces chemins étaient admirables, et qu'ils y passaient à merveille avec leurs voitures, et que beaucoup de rouliers les passaient de même. Peu de jours après, l'armée fit cette marche. Je fus obligé de faire mes dispositions pour la retraite sur ces lieux. Notre arrière-garde fut vivement attaquée; mais, par les précautions que je pris, nous ne perdîmes rien. Ces chemins, militairement parlant, étaient très-mauvais; mais ceux auxquels je m'en informai n'y entendaient rien, et ce qu'ils me dirent était de bonne foi et sans intention de me tromper. Il ne faut donc pas se fier au rapport des ignorants, mais, ayant la carte à la main, les consulter sur chaque forme de terrain, s'en faire des notes, et voir sur cela s'il y a moyen de croquer quelque chose, sur le papier, qui donne une idée plus exacte du chemin que celle que présente la carte.

DES TALENTS QUE DOIT AVOIR UN QUARTIER-MAITRE.

Le défaut par lequel les hommes pèchent le plus, c'est de se contenter d'idées vagues, et de ne point s'appliquer assez pour se former des idées nettes des choses auxquelles ils sont employés. Par exemple, plus on a une connaissance spéciale du terrain où l'on doit agir, mieux on choisit les lieux propres au campe-

ment, et l'on arrange la marche des colonnes avec beaucoup plus d'exactitude que si l'on n'a que des idées confuses du terrain sur lequel on doit agir. Pour obvier à cet inconvénient, il faut se procurer les meilleures cartes que l'on puisse avoir des pays où l'on croit que se pourra faire la guerre. Si l'on peut faire des voyages sous d'autres prétextes, pour examiner les montagnes, les bois, les défilés et les passages difficiles, pour les bien observer et s'en imprimer la situation, il faut les entreprendre. Il est nécessaire qu'un gentilhomme qui se dévoue à ce métier ait beaucoup d'activité naturelle, pour que le travail ne lui coûte pas. Dans chaque camp, il doit s'offrir lui-même à reconnaître les environs, par le moyen de petites patrouilles, aussi loin que l'ennemi voudra le permettre, afin que si le général qui commande l'armée a résolu de faire un mouvement, les chemins et les contrées lui soient connus autant que possible, qu'il ait observé les endroits propres à camper les troupes, et que, par son application à son métier, il facilite au général les grandes opérations qu'il a projetées, tant pour les marches que pour les campements. Il doit s'appliquer à faire rassembler des gens du pays, pour en tirer les notions qui lui sont nécessaires; mais il doit remarquer, comme je l'ai dit dans l'article précédent, qu'un paysan ou un boucher n'est pas soldat, et qu'autre est la description que fait d'un pays un économe, un voiturier, un chasseur, ou un soldat. Il faut donc que, en interrogeant ces espèces de gens, il se souvienne sans cesse qu'ils ne sont pas militaires, et qu'il faut rectifier leurs dépositions en entrant avec eux dans une discussion détaillée des lieux pris sur la carte, et selon les chemins où l'armée doit marcher. Je dois observer encore qu'il faut bien prendre garde, en arrangeant la marche des troupes, de ne donner jamais plus d'un quart de mille d'Allemagne de distance entre chaque colonne, principalement quand c'est dans le voisinage de l'ennemi, afin que les troupes soient à portée de se prêter mutuellement des secours. Il faut surtout que, dans cette proximité des ennemis, les quartiers-maîtres redoublent de soins et d'exactitude, pour que, par leur travail, le général ait du moins un brouillon du terrain où il veut manœuvrer, soit pour faire ses dispositions

d'avance pour la sûreté des marches, soit pour les camps qu'il veut prendre, soit pour attaquer l'ennemi. Des officiers qui se distinguent dans cette partie ne peuvent pas manquer de faire fortune, car ils acquièrent par la pratique toutes les connaissances qu'un général doit avoir des différentes façons de faire de bonnes dispositions dans tous les cas qui peuvent se présenter. J'en excepte les plans de campagne, dont cependant ils voient l'exécution, et auxquels ils réussiront également, s'ils ont l'esprit intelligent, sage et juste, et qu'ils s'appliquent sans cesse à bien connaître par où l'on peut faire le mal le plus sensible et le plus décisif à la puissance contre laquelle on fait la guerre.

Voilà à peu près tout ce que j'ai pu vous prescrire par rapport aux marches. Mais je dois ajouter cependant que l'art de la guerre est si immensément vaste, qu'on ne l'épuisera jamais, et que l'expérience des temps à venir ajoutera encore sans cesse des connaissances nouvelles à celles qui nous ont été transmises et à celles que nous avons recueillies de nos jours.

VI.

PROJET DE CAMPAGNE.

PROJET DE CAMPAGNE.

Nous aurons deux armées qui doivent agir contre les Autrichiens. Nous savons que leurs dispositions sont telles, qu'ils assemblent un corps de soixante-seize mille hommes entre Olmütz et Königingrätz, qu'ils ont quinze mille Croates à Gabel, et un corps de trente-deux mille hommes qui se forme du côté de Teschen. Une de nos armées doit descendre en Bohême par la Saxe; il est d'une nécessité indispensable qu'elle oppose, du côté de Zittau, un corps de quinze mille hommes, tant Prussiens que Saxons, pour garantir la Lusace d'incursions qui pourraient même être poussées jusqu'à Berlin, si l'on n'y pourvoit d'avance. Il est de même nécessaire qu'il reste quelques troupes mêlées de Saxons et de Prussiens vers Péterswalde et vers Dux, pour garantir les derrières et couvrir les magasins. Ces deux armées qui doivent agir ont à observer que celle qui trouve contre elle la grosse armée autrichienne doit se tenir en quelque manière sur la défensive, pour que l'autre profite de cet intervalle pour pousser ses progrès aussi loin que les circonstances le permettent. L'armée de Saxe ne peut opérer avec succès qu'après avoir dépassé Leitmeritz, pour obliger les Croates d'abandonner Gabel; alors son opération la plus importante est de se porter sur Prague et d'en faire le siége, si la grosse armée autrichienne ne s'y oppose pas. L'armée de Haute-Silésie doit opérer par Hultschin sur Weisskirch et Prérau. Si elle y trouve toutes les forces autrichiennes,

elle se contentera de les observer et de les amuser, pour donner au corps de Saxe la facilité de conquérir la Bohême. Si la grande armée autrichienne fait un gros détachement pour la Bohême, c'est le moment d'en profiter pour tâcher d'engager une bataille, parce que ces troupes, vaincues si proche de Vienne, obligeront l'ennemi de rappeler incessamment le corps de la Bohême pour couvrir Vienne. Reste à savoir si l'on aura des secours des Russes. Ce cas changerait tout, et débarrasserait bien vite de l'armée de Teschen, qui serait obligée de se replier soit en Hongrie, soit en Lodomérie. Le plus grand embarras pour l'armée de la Bohême sera, lorsqu'elle aura pris Prague, de trouver assez de charrois pour s'approcher du Danube, soit par Budweis, ou mieux encore par Neuhaus et Wittgenau. Pour ce qui regarde les troupes de Moravie, si elles remportent une victoire sur l'ennemi, elles assiégeront Brünn, et, l'endroit pris, elles pourront, si elles ont les Russes, faire un détachement d'une trentaine de mille hommes par Hradisch, qui se porteront sur Presbourg, et le reste de l'armée doit alors, autant qu'elle le peut, s'avancer vers le Danube. Ces opérations sont toutes sujettes à de grandes difficultés; cependant, avec un peu de fortune, il est possible de les mener à une fin heureuse.

VII.

INSTRUCTION

POUR

LE PRINCE HÉRÉDITAIRE

DE BRUNSWIC.

INSTRUCTION

POUR

LE PRINCE HÉRÉDITAIRE DE BRUNSWIC.

AU PRINCE HÉRÉDITAIRE.

(Breslau) 13 décembre 1778.

MON CHER NEVEU,

Mon frère Henri m'écrit[a] que sa santé ne lui permet plus de soutenir les fatigues d'une campagne, et qu'il veut se retirer. Cela étant, je n'ai pu jeter la vue que sur vous, mon cher neveu, pour le remplacer. Toutefois il faut que je diffère votre translation jusqu'au mois de mars, parce que je ne saurais laisser la Haute-Silésie sans quelque surveillant attentif et qui combine toute notre position dans cette province. En attendant, je vous prie de m'envoyer votre projet pour faciliter la jonction avec les Russes, au cas que les Autrichiens voulussent s'y opposer, et de me donner un mémoire raisonné pour tourner, par des chemins qui vous sont plus connus qu'à moi,[b] la position de Heydepiltsch[c] . . . .

---

[a] De Dresde, 3 décembre 1778. La lettre du prince Henri et la réponse du Roi, datée de Breslau, 11 décembre, se trouvent dans notre t. XXVI, p. 466 à 468.

[b] Le Prince héréditaire faisait alors dans la Haute-Silésie une guerre de postes qui accrut considérablement sa réputation. Voyez t. VI, p. 158 et suivantes; t. XXVI, p. 461.

[c] Voyez t. VI, p. 145 et 146.

INSTRUCTION.

La campagne prochaine va décider probablement du destin de l'Allemagne. On ne peut donc employer trop de prudence à la bien combiner. Le Roi se propose d'agir offensivement avec le secours des Russes en Moravie, et de pousser la guerre, le plus qu'il sera praticable, vers le Danube. D'autre part, il doit laisser vingt bataillons, tant à Landeshut que dans la principauté de Glatz, pour couvrir ces frontières contre les incursions ou même contre les projets d'invasion que l'ennemi peut méditer. Peut-être faudra-t-il encore, outre ces détachements, laisser un corps dans le Teschen ou la principauté de Pless, pour couvrir ses derrières contre les entreprises des Autrichiens, qui, de la Gallicie, pourraient ravager tout jusqu'à Ratibor et venir sur les derrières de l'armée qui opère en Moravie. L'armée de Saxe ne peut point seconder les opérations de ces troupes vers ces lieux éloignés; mais elle peut empêcher les diversions que l'armée autrichienne de l'Elbe pourrait faire en Silésie. Il s'ensuit de là que cette armée doit entrer en Bohême, la majeure partie par la Lusace, et l'autre par la Saxe. Le but de cette opération doit être de nettoyer le cours de l'Elbe jusqu'à Leitmeritz, pour s'assurer le passage de ses vivres, si l'ennemi a quelque gros corps vers Königingrätz ou Jaromircz, de lui venir à dos, de lui ôter ses magasins et l'empêcher de porter l'offensive en Silésie, pour tourner ensuite toutes ses forces sur Prague. Si l'on peut se procurer quelque avantage, il faut, si cela est praticable, attaquer l'ennemi. Après une victoire, Prague et Éger tombent sûrement, après quoi il est temps de penser à Königingrätz. Si l'armée du Roi a remporté un succès bien marqué en Moravie, Hadik sera obligé de détacher incessamment pour l'Autriche, et l'armée prussienne pourra faire en Bohême telle entreprise qu'elle voudra, sans rien appréhender de l'ennemi, et dès lors, poussant de son côté ses opérations vers le Danube, nous mettons aux Autrichiens la corde au cou. Comme les troupes saxonnes ne sont pas faites pour les grands coups de collier, il faut plutôt s'en servir comme

d'une montre, comme d'un remplissage, que de les employer dans des actions sérieuses; en les employant sur les communications, on en tire service sans rien risquer.

De tout ce projet-ci, la grande difficulté consiste dans le transport des vivres, et je crois que l'armée ne trouvera des chevaux à sa disposition qu'au delà de l'Éger et de l'Iser. Si l'on trouve le moyen d'amasser suffisamment de chevaux, le reste de cette opération deviendra facile. Cet article méritera le plus de calcul et de prévoyance. Quant au temps qu'on pourra ouvrir la campagne, c'est de quoi il est encore impossible de décider maintenant; mais, à vue de pays, cela ne pourra avoir lieu qu'à la mi-mai, temps avant lequel on ne trouve point de fourrage.

Breslau, 16 janvier 1779.

FEDERIC.

VIII.

RÉFLEXIONS

SUR

LES MESURES A PRENDRE AU CAS D'UNE GUERRE NOUVELLE AVEC LES AUTRICHIENS,

EN SUPPOSANT

QU'ILS SUIVENT LA MÊME MÉTHODE D'UNE DÉFENSIVE RIGIDE COMME DANS LA DERNIÈRE CAMPAGNE DE 1778.

RÉFLEXIONS

SUR LES MESURES A PRENDRE AU CAS D'UNE GUERRE NOUVELLE AVEC LES AUTRICHIENS,

EN SUPPOSANT

QU'ILS SUIVENT LA MÊME MÉTHODE D'UNE DÉFENSIVE RIGIDE COMME DANS LA DERNIÈRE CAMPAGNE DE 1778.

Il est bien difficile de faire des projets sur l'avenir, parce que la moindre circonstance qui change oblige de changer de même les dispositions. Cependant les limites et les frontières des États conservent leur situation propre; elles ont des parties avantageuses, d'autres contraires, de sorte qu'un général se doit garantir des unes et profiter des autres. La Silésie, la Bohême, la Haute-Silésie et la Moravie sont des terrains dont nous avons une connaissance détaillée; ce qui nous donne une avance sur les guerres qui peuvent établir le théâtre des opérations dans ces provinces. La politique doit devancer tous les projets de campagne, car c'est à elle à les imaginer, en les adaptant toujours sur la nature du pays et sur les moyens de procurer des subsistances aux troupes. Si la Prusse se trouvait engagée dans une guerre nouvelle avec l'Autriche, la première chose est de savoir quels seront les alliés des parties belligérantes; car, sans cette connaissance, tout projet de campagne serait fautif et mal calculé. L'ambition outrée que l'Empereur a voulu afficher dans la dernière guerre avec tant d'imprudence lui a fait du tort dans toute l'Europe. On le consi-

dère comme un prince dangereux, contre lequel il faut être sur ses gardes. Il est mal à la cour de Russie; il est sur le point de se brouiller avec la France. Il ne peut avoir d'allié que l'Angleterre, dont le fort épuisement de la guerre présente empêchera la nation pour longtemps de fournir des subsides à quelque puissance que ce soit. D'autre part, les Turcs ont proposé de faire une alliance avec la Prusse et la Russie, et si la France s'y joint, la prépondérance des forces est toute de ce côté-ci. Mais comme l'affaire n'est point terminée, il y aurait de la légèreté de compter sur une chose à faire comme sur une chose faite. Bornons-nous donc à examiner ce qu'il convient de faire dans le cas le plus difficile, parce que moins d'obstacles on rencontre, plus faciles en deviennent les opérations.

La première assemblée de l'armée autrichienne sera probablement dans les mêmes emplacements qu'elle a tenus l'année 1778. Mais comme cette armée est augmentée de quatre-vingt mille hommes, et que l'Empereur se propose d'agir, dès la rupture, avec toutes ses forces, nous verrons préalablement la distribution qu'il en fera.

Il aura en Gallicie un corps de quarante mille combattants, à Bilitz quinze mille, sans doute vingt mille auprès de Heydepiltsch; en voilà soixante-quinze mille. Il n'aura pas moins de cent mille hommes dans son camp depuis Königingrätz vers Arnau, quarante mille vers Neuschloss et sur les frontières de la Lusace, et vingt-cinq mille à Éger; total, deux cent quarante mille hommes, au nombre desquels on compte son armée. Les Prussiens peuvent mettre en campagne cent soixante-six mille hommes, les Saxons vingt mille, et les Russes en ajouteront bien autant, de sorte qu'on pourrait leur opposer deux cent six mille combattants. Ils auraient donc la supériorité de trente-quatre mille combattants. Cela n'est pas une affaire qui doive intimider, parce que, ces corps étant séparés, on peut en défaire les uns, sans qu'on ait à les combattre tous à la fois. Reste à présent à considérer quels ménagements il faut garder à l'égard de la position des Autrichiens, et quelles précautions elle nous oblige à prendre; car ce serait une étourderie de faire de belles choses d'un côté, tandis qu'on perd le double d'un autre.

Cent mille Autrichiens placés derrière l'Elbe obligent, mal gré bon gré qu'on en ait, de leur opposer des forces en front pour les contenir en respect, ou il arriverait que, trouvant les frontières de la Silésie et de la principauté de Glatz dégarnies, tant du côté de Landeshut que de Friedland et du pays de Glatz, incessamment cette armée s'établirait dans ces montagnes, où elle peut occuper des postes inexpugnables, à quoi un général sage ne doit pas s'exposer, parce qu'il perdrait la Silésie par inconsidération, pouvant la couvrir, s'il avait bien réfléchi à l'état des choses. D'ailleurs, il est encore nécessaire d'observer que si, dès le commencement de la guerre, un corps considérable de Prussiens ne s'oppose pas aux postes de l'Empereur derrière l'Elbe, au commencement de la campagne, il peut se rendre maître de Dresde, et par conséquent attirer le fort de la guerre en Saxe, pour soulager la Bohême. Il résulterait de là que nous serions obligés de ruiner le pays de nos alliés pour les seconder, ce qui est un triste service à leur rendre, et il est plus sage de prévenir de pareils inconvénients que d'être obligé d'y remédier.

Les troupes de Silésie peuvent être en deux marches en Bohême, du côté de Nachod; les troupes de l'Électorat ne peuvent être qu'en huit jours, en faisant de fortes marches, du côté de Dresde. Il faut donc prendre ses mesures si à propos, que tous ces mouvements soient si exactement calculés, que l'armée de la Marche puisse arriver à peu près le même temps à Dresde qu'on entre en Bohême. Selon que j'en puis juger, l'armée destinée pour la Saxe doit être de la même force dont elle a été la dernière guerre. Elle faisait, avec les Saxons, quatre-vingt mille hommes. On verra bientôt la raison que j'en donnerai dans la suite de ces *Réflexions*. Pourvu que l'armée de Silésie soit de soixante mille hommes, cela est suffisant. Il en faut destiner nécessairement vingt mille hommes pour la Haute-Silésie, premièrement pour favoriser la jonction des Russes, qui, ayant à passer auprès de Cracovie, trouveraient des obstacles insurmontables, s'ils n'étaient secondés de ce côté-ci; et supposons, vu la lenteur étonnante des Russes, qu'on ne parvînt pas à les mettre si vite en action, on ne pourrait pas avoir moins de vingt mille hommes dans la Haute-Silésie, ne fût-ce que pour agir sur la

défensive envers le corps de Heydepiltsch et le corps de Bilitz. La position de ce corps, pour le commencement, pourrait être près du côté de Léobschütz, et il pourrait tirer sa subsistance de Cosel.

Quant à l'armée de Silésie destinée pour agir en Bohême, il faudrait donc, comme je l'ai dit, la faire agir à peu près de la façon dont on l'a employée l'année 1778. Peut-être, si l'on avait trop à craindre la supériorité de l'ennemi, pourrait-on prendre un camp à Chwalkowitz, les défilés devant soi, en faisant un flanc vers Nimmersatt: car il ne faut jamais se flatter de pouvoir attaquer le camp de l'Empereur derrière l'Elbe. Cela est démontré impossible, parce qu'il faut défiler devant un front infiniment supérieur qui vous domine et déborde de tous les côtés, où l'on serait battu selon toutes les règles de la guerre. Mais, me dira-t-on, que pourra-t-on donc entreprendre? Voulez-vous qu'on reste toute une campagne les bras croisés, et qu'on aille en Bohême plutôt à la pâture qu'à la guerre? Voici le moment où j'entre en explication des moyens dont on peut faire usage pour gagner une supériorité sur l'ennemi.

L'armée qui entre en Saxe doit marcher sans doute vers Dresde comme à l'objet principal; mais cela n'empêche pas qu'elle ne fasse d'abord un détachement de dix mille hommes par la Lusace et vers la Silésie, du côté de Greiffenberg. Toutes ces marches doivent être compassées et calculées au juste, pour que l'armée, arrivant à Dresde et y laissant un détachement de vingt mille hommes, doit passer l'Elbe pour pénétrer par la Lusace. C'est à cette armée à décider de la campagne. Les chemins de Schluckenau, de Rumbourg et de Gabel seront sans doute retranchés et garnis de troupes ennemies. On ne saurait brusquer ces postes de front; il faut donc les tourner, et cela, par la Silésie. Voilà pourquoi ce détachement dont j'ai parlé doit se porter à Greiffenberg en même temps que l'armée arrive dans les environs de Zittau. Il y a un chemin, de ce côté-là, qui traverse les montagnes; c'est une chose qu'il faut réparer, mais par laquelle on gagne les derrières de Gabel, ce qui fraye la route de la Bohême pour l'armée qui pénètre du côté de Zittau. Voilà donc l'armée prussienne en Bohême; il faut qu'elle joigne ce corps,

et qu'alors tout de suite elle prenne à revers la tête de pont de Leitmeritz, pour y transporter de Dresde ses farines. Voilà donc une boulangerie établie. Les vingt mille hommes demeurés à Dresde prennent alors le camp près de Leitmeritz. L'on n'a guère besoin de laisser beaucoup de troupes à Zittau; car il faut, s'il se peut, entamer le corps autrichien qui a défendu cette frontière, pour le mettre en combustion, et l'armée doit s'avancer, avec quelques magasins transportés par l'Elbe, du côté de Melnik. Dès qu'on a du pain en avance, commencent les véritables opérations de guerre, qui doivent être dirigées du côté de Gitschin. Ce mouvement suffit pour contraindre l'armée impériale à quitter son camp de l'Elbe; mais c'est aussi le moment où l'armée de Silésie doit être la plus alerte pour suivre incessamment l'ennemi, passer l'Elbe promptement à sa suite et le talonner, de façon que, au lieu de marcher contre l'armée de Saxe, où il se trouverait entre deux grandes armées, cela l'oblige de prendre sa retraite vers Pardubitz, derrière les étangs de Bohdanetz. Dès lors, si on le juge à propos, Prague peut être pris par un coup de main, à moins que l'armée d'Eger ne se hâte pour nous prévenir. Mais dès lors, en laissant trente mille hommes en Bohème, le reste de l'armée peut tourner vers la Haute-Silésie. Il y a deux marches à faire; il est impossible, quand on ne sait pas l'état actuel des choses, de choisir la plus convenable; l'une est par Patschkau et Neustadt, l'autre par Habelschwerdt, Leutomischl, Schönhengst, vers Neustadt. Reste à savoir si, en prenant cette dernière route, le pain pourrait être fourni assez abondamment de Glatz; de plus, en prenant cette marche, il faudrait de toute nécessité que le corps de Léobschütz coopérât à faire réussir cette entreprise, et la grande difficulté serait de faciliter la jonction de ces corps. Il est probable que les Autrichiens de Heydepiltsch, se voyant pris à revers, se retireraient à Olmütz; alors on aurait gain de jeu; mais au cas que cela n'arrivât point, il resterait toujours le passage d'Altstadt pour se joindre au corps de Léobschütz. Reste à savoir alors où sont les Russes, s'ils sont en marche, s'ils sont vers Cracovie, ou s'ils n'ont pas encore quitté leurs frontières; car ce sont des préalables qui doivent décider des opérations ultérieures.

Supposons maintenant tous les cas différents. Si les Russes sont encore sur leurs frontières, il serait bon de voir par une tentative si l'on ne pourrait pas chasser les Autrichiens de Bilitz. Il paraît qu'on pourrait les obliger, en y détachant un corps, de céder le terrain; car ils ont deux retraites, l'une vers la Jablunka, dans les hautes montagnes de la Hongrie, et l'autre dans la Pologne, vers les monts Krapacks. Ainsi, à peine les aurait-on chassés, qu'on les y verrait revenir. Le seul avantage qu'on pourrait tirer de cette opération consisterait de parvenir à ruiner leur magasin de Bilitz, qu'ils ne pourraient pas reformer si promptement. Il serait nécessaire que, pendant cette expédition, le gros de l'armée de Moravie se tînt entre Jägerndorf et Troppau, dans un bon camp, pour contenir les Autrichiens dans leur camp de Heydepiltsch. En second lieu, si nous supposons que le corps auxiliaire des Russes s'est déjà mis en marche, ce serait le même plan auquel il faudrait se tenir; mais si leurs troupes s'approchaient de Cracovie, cela donnerait lieu à d'autres combinaisons. De quelque force que soit ce secours, l'usage des Russes n'est point de se hasarder. Ils poussent les précautions à toute outrance, et l'on ne parviendra pas à leur faire passer la Vistule, à moins qu'une vingtaine de mille hommes ne leur en facilitent le passage. Il sera nécessaire de les envoyer au-devant d'eux, à moins de vouloir renoncer à leur jonction. Or ce projet ne saurait indiquer quel chemin il faudra prendre à leur rencontre, parce qu'il faudrait savoir préalablement quelle position prendra l'armée autrichienne en Lodomérie; 2° quelle sera sa force; 3° si elle agira sur la défensive, ou si elle voudra attaquer les Russes sur les frontières polonaises. Ce sont des détails dont on doit être instruit en temps et lieu, et sur lesquels se doivent régler les opérations conjointement avec les Russes. Autant que je connais cette nation, ses secours n'arriveront que sur la fin de la première campagne, car ils préfèrent les quartiers d'hiver aux travaux de la guerre. Cela étant ainsi, il paraît apparent que ce que nous venons d'indiquer sera le résultat d'une première campagne, supposé encore que tout y réussisse à souhait. Voici alors les questions qui s'ensuivent, et qui sont difficiles à résoudre.

1° Prendra-t-on des quartiers d'hiver en Bohême? 2° Comment les réglera-t-on? Voici ma réponse.

Si l'on a pu se rendre maître de Prague, l'on peut sans difficulté prendre des quartiers d'hiver en Bohême, parce que, à Prague, on peut y mettre, en cas de nécessité, trente bataillons, ce qui fait une bonne tête, et que, dans les environs, on peut tenir commodément sous sa main quarante à soixante escadrons. Le reste des troupes pourrait être distribué depuis Melnik jusqu'à Leitmeritz, pour demeurer maître de l'Elbe et de la Moldau. Mais si l'on n'est pas maître de Prague, la difficulté sera énorme, à cause que l'armée autrichienne qui se trouve auprès de Bohdanetz occupera l'Elbe, qu'elle a de l'autre côté quantité de villes où elle peut se resserrer, comme Chrudim, Czaslau, Kuttenberg, etc., au lieu que de ce côté-ci il n'y a que de mauvais villages où les troupes éparpillées ne peuvent présenter aucune tête, et où les quartiers seraient inquiétés durant tout l'hiver, sans compter qu'il serait impossible d'éviter qu'il n'y eût des postes enlevés. Supposons même qu'on se fût emparé de Königingrätz, cela n'empêcherait pas l'impossibilité de tenir de ce côté-ci de l'Elbe, dans un pays fourragé et où il faudrait transporter de Silésie jusqu'à la moindre botte de paille. Où trouver tous les chevaux en Silésie pour ce transport? Et quelles sommes énormes cela ne coûterait-il pas, sans compter que les troupes inquiétées pendant tout l'hiver seraient ruinées au printemps suivant, à l'ouverture de la campagne!

Mais, dira-t-on, est-il honorable de se retirer après avoir soumis un terrain aussi étendu? J'avoue qu'il serait à désirer qu'il y eût moyen de s'y maintenir, et cela ne peut avoir lieu, à moins que, par une bataille bien décisive, l'armée ennemie n'ait souffert des pertes si considérables, qu'elle n'ose plus se remontrer en campagne. Alors on a les bras libres, et l'on peut s'établir comme on le juge à propos, en faisant livrer le pays conquis et en profitant de tous ses avantages.

Venons à la seconde campagne. A-t-on pu se maintenir en Bohême? Ne l'a-t-on pas pu? Voilà sur quoi les opérations doivent se régler. Si l'on est demeuré maître de la Bohême, la grande armée doit s'assembler auprès de Prague. Si elle peut,

avant d'entrer en opérations, s'emparer d'Éger, ce serait un bon coup, non pour conserver cette forteresse, mais pour en ruiner les ouvrages. L'autre armée de Silésie rassemblera quarante mille hommes vers Königingrätz, sur la hauteur de Pless.

Nous voici aux grandes opérations, qui ne peuvent avoir lieu qu'en Moravie. L'armée prussienne qui s'y trouve est forte de quarante à cinquante mille hommes; ou les Russes l'ont jointe, ou la jonction doit se faire. De quelque façon que cela soit, les mêmes embarras en résultent; car, supposé que les Russes soient du côté de Cracovie avec quinze mille Prussiens, ils tiennent en échec les troupes de la Lodomérie, et dès lors le corps d'armée de la Haute-Silésie n'a point à craindre d'être pris à dos par ces Autrichiens, qui, venant de Wieliczka, ne trouveraient personne qui les empêchât de pénétrer droit par Tarnowitz en Haute-Silésie et de se porter sur Cosel, seul lieu, dans la Haute-Silésie, où l'on puisse établir des magasins pour l'armée; et, supposant seulement que la ville fût bloquée, l'on manquerait incessamment de vivres et de toute ressource. Le corps d'Autrichiens de Heydepiltsch se porterait en avant, et, sans le gain d'une bataille, on ne parviendrait pas à conserver la Haute-Silésie. Si l'on fait, de plus, réflexion que le corps d'Autrichiens de Bilitz ne manquerait pas de se mettre en action de son côté, et pénétrerait du côté de Pless et de Ratibor, ce qui arriverait à coup sûr, si l'on ne prend les seules mesures convenables en pareil cas (elles consistent à profiter du seul avantage que l'ennemi nous donne, à savoir, de ce qu'il agit en corps séparé), alors l'unique parti raisonnable est d'attaquer avec toute cette armée, forte de soixante-dix mille hommes, l'un des trois corps des ennemis, et de le battre totalement, à savoir, si le corps de Lodomérie suit les Russes, il faut que toute l'armée prussienne et russe lui tombe sur le corps, soit sur les frontières, soit sur le territoire polonais ou silésien, ou bien, si ce corps demeure à Wieliczka, il faut, tous réunis, marcher sur ceux qui occupent le poste de Heydepiltsch, d'où l'on peut sûrement les déloger en marchant de Troppau vers Bautsch, et en faisant mine de les tourner. Ayant passé la Mora vers Hoff, les ennemis quitteront ce poste à coup sûr, et c'est de l'habileté du général de les charger vivement sur

leur retraite et de les ruiner, pour peu que cela soit possible. Mais alors il faut être alerte d'un autre côté, et ne pas perdre entièrement de vue le corps de Wieliczka; car à quoi servirait de faire des conquêtes en Moravie, si l'on perdait Cosel pendant ce temps, et que l'ennemi se rendît maître des derrières de l'armée? Pour obvier à d'aussi fâcheux inconvénients, il faudrait, après avoir chassé les ennemis de Heydepiltsch, détacher incessamment au moins une vingtaine de mille hommes pour les opposer par une sage défensive aux Autrichiens, qui, soit par Wieliczka, soit par Bilitz, voudraient entamer les possessions prussiennes.

Nous voici parvenus à un moment décisif, dont pourrait parler avec fondement celui-là seul qui connaît les contingents futurs. Pour donner des règles certaines de ce que l'on pourrait entreprendre, il faudrait savoir au juste les événements qui arriveraient dans cette guerre que nous supposons devoir se faire. Je suis un ignorant qui n'ai pas le don de prophétiser, et qui sais encore moins si ces armées que je suppose agir auront du bonheur, ou s'il leur arrivera d'essuyer quelque échec. Mais, pour plus de sûreté, supposons l'un et l'autre. Si les deux armées prussiennes en Bohême, celle de Prague et celle de Königingrätz au camp de Pless, essuyaient quelque échec, celle de Prague trouve de bons camps auprès de cette capitale, où elle peut se soutenir longtemps, et celle de Königingrätz trouve une retraite assurée au Ratschenberg, et encore même auprès de Wünschelbourg et de la Heuscheune, surtout si l'on fait sauter les chemins qui de Politz et de la Bohême mènent à la Heuscheune. Si tout réussit en Bohême, et que se tiennent,[a] soit du côté de Chrudim, ou de Czaslau, le corps de Pless et Königingrätz doit faire un détachement de vingt mille hommes pour renforcer l'armée de la Haute-Silésie, afin que, en laissant vingt-cinq mille hommes pour couvrir la province et Cosel, on puisse agir avec une supériorité marquée sur cette armée qu'on a battue en se re-

[a] Les mots *que se tiennent* (ce dernier presque illisible) sont remplacés par: *qu'on n'ait rien à craindre*, dans la copie des *Réflexions* conservée parmi la correspondance manuscrite de Frédéric avec son frère le prince Henri (Archives de l'État, *F.* 108. *H*, fol. 70). Nous imprimons exactement, d'après l'autographe, ce passage inintelligible.

tirant de Heydepiltsch; car voici les difficultés toujours renaissantes qui se présentent.

On sait que les Autrichiens ont un camp préparé près d'Olmütz, où ils veulent appuyer leur droite, leur gauche vers Littau, et la Morawa coulant devant leur front. Si les vivres permettent aux Prussiens d'avancer, ils doivent se porter au couvent de Hradisch, de ce côté-ci de la Morawa, où ils ont un poste très-fort et l'armée ennemie sous l'inspection de leurs yeux. Quant à ce camp des Autrichiens, voici l'intention pour laquelle ils l'ont pris. Il est inattaquable de ce côté-ci de la Morawa, et ils comprennent bien que les Prussiens ne passeraient la Morawa que pour les y forcer. On ne peut passer cette rivière que du côté de Neustadt, où elle est faible, ou à gauche, du côté de Cremsier. Or, quelque part qu'on la passe, ils la repassent de l'autre côté, et vont alors se camper près du couvent de Hradisch, et coupent ainsi l'armée prussienne de ses dépôts et de ses vivres. Il ne faut donc pas franchir cette rivière, à moins que d'avoir totalement défait l'armée autrichienne entre Heydepiltsch et Olmütz, ou bien l'on s'exposerait aux plus grands malheurs par sa propre faute. Que reste-t-il donc à faire? me dira-t-on. Je réponds: Beaucoup d'entreprises, mais qui toutes sont combinées avec de grandes difficultés; car il faut convenir que le genre de guerre des Autrichiens, le nombre de leurs troupes et la force de leurs postes présentent de tous côtés des obstacles difficiles à surmonter. Mais rien ne doit décourager un brave homme, et, pourvu qu'il agisse avec sagesse, il trouvera des expédients qui lui donneront de la supériorité sur ses ennemis.

Pour bien détailler la suite de mes idées, il faut commencer par vous exposer en général le plan que l'on doit se proposer de remplir. Dans toutes les guerres que l'on entreprend contre la maison d'Autriche, on doit avoir pour objet principal de transporter, autant que cela est possible, le théâtre des opérations sur les bords du Danube, par deux raisons, l'une, de priver l'armée de subsistances et de recrues, l'autre, d'alarmer la capitale, où tous les grands seigneurs se sont réfugiés, eux et leurs trésors. Quand Vienne crie, il faut que tout le monde accoure pour la secourir, et alors on a les bras libres, tant en Bohême qu'en Mo-

ravie; les places tombent, et, maître du pays, on peut se procurer vivres, fourrages et tous les besoins de l'armée aux dépens de l'ennemi, seule méthode pour soutenir la guerre et la pouvoir continuer avec avantage.

Mais il ne suffit pas d'étaler cette idée générale; il faut indiquer les moyens de faire réussir un tel projet. La première notion que l'armée prussienne de Moravie doit se procurer est d'apprendre ce que font les troupes de Wieliczka et de Bilitz; celles-là ne doivent jamais être perdues de vue, parce que leur position gênante peut empêcher toutes les entreprises que les circonstances d'ailleurs favorables pourraient permettre de hasarder. A en juger, il n'est pas probable que ces troupes, n'ayant pas été battues, se tiennent tranquilles dans leur position, surtout s'ils ne trouvent pas de corps devant eux, qui s'opposent à leurs mouvements. Ces vingt mille hommes qu'on a destinés pour couvrir les frontières contre eux ne sont guère suffisants pour les arrêter, surtout s'ils avaient des ordres de la cour d'agir, comme on doit supposer qu'on les leur donnerait. Il faudrait donc détacher au moins vingt mille hommes pour les renforcer, afin qu'il y eût quelque proportion entre le corps et les forces de l'ennemi. Resteraient donc à peu près cinquante-cinq mille hommes pour les opérations de la Moravie. Le préalable serait, en pareil cas, de faire avancer ses magasins à Weisskirch, à Leibnik ou à Prérau, selon qu'on trouverait ces villes le mieux en état de se défendre. Cela fait, et la boulangerie bien établie pour l'armée, il faudrait composer un détachement de Cosaques, de hussards et d'une dizaine de bataillons, avec quelques dragons, suivis de vivres pour un mois, et de leur boulangerie qui longerait le long de la Morawa par Hradisch, Ungarisch-Brod, en suivant le chemin de Presbourg, lieu de leur destination, où ils arriveraient sans trouver d'ennemis, où ils travailleraient à s'assurer incontinent du passage du Danube, premièrement pour intervertir les transports des magasins de la Hongrie à Vienne, en second lieu pour faire des incursions avec les Cosaques et les hussards jusqu'aux consignes de Vienne; et il est bien certain que, pour peu que le général qui commande un tel corps ait de l'intelligence, il

se procurera des vivres à foison, qu'il tirera de la partie la plus cultivée et la plus abondante de toute la Hongrie.

Mais réfléchissons maintenant à quoi cette expédition engage les Autrichiens. Premièrement, il est plus que palpable que l'armée de la Lodomérie et le corps de Bilitz se mettront en marche pour suivre ces Prussiens qui se sont emparés de Presbourg. Voilà le moment où les trente-cinq mille Prussiens qui couvraient la Haute-Silésie doivent se mettre également en marche. Ils trouvent les magasins de Weisskirch tout préparés; ils s'y pourvoient abondamment et suivent les Autrichiens, qui, n'ayant pas fait d'arrangements d'avance, ne pourront marcher aussi vite qu'eux. Il résultera de là qu'il y aura certainement une bataille en Hongrie; mais ce sera une affaire de plaine, où il y a cent à parier contre un que l'avantage sera pour les Prussiens, si le général qui les commande est habile et bien déterminé. Mais cela ne suffira pas. Les clameurs de la capitale attireront, comme je l'ai dit, des détachements de tous les côtés; on oubliera Olmütz et la Bohême pour sauver Vienne, et c'est l'heure du berger, dont il faut profiter pour pousser sa pointe plus en avant, passer alors la Morawa, ruiner les environs d'Olmütz, se porter sur Brünn, en faire le siége, ce qui est une opération de huit jours.

Voici quelles en seront les suites. Dès lors les armées de la Bohême pourront agir en s'approchant de l'Autriche, et si le destin leur procure une bataille heureuse, rien ne les empêchera de s'avancer vers le Danube. Alors, toutes les ressources manquant à la cour impériale, il est à présumer que, pour éviter d'être accablée tout à fait, elle pliera et subira son sort, en se prêtant à une paix raisonnable. C'est là l'idée générale que j'ai voulu donner de ce qu'il y avait à entreprendre.

Il est sûr qu'il se rencontre bien des difficultés dans l'exécution. Mais, supposé même que seulement la moitié de ce plan ait été exécutée, les effets en seront néanmoins très-avantageux pour les Prussiens. On demandera sans doute comment on fera avancer l'armée de Prague. Je réponds que, dès qu'on est maître d'une province, on peut faire usage de tous les chevaux qui s'y trouvent, et qu'il y a dix fois plus de chevaux qu'il n'en faut, en Bohême, pour charrier la farine nécessaire à la consommation

d'une armée. Quant aux fourrages, on en trouve partout, ou bien à fourrager, ou bien recélés dans les granges, et de plus, en avançant vers le Danube, la Bavière serait en état de fournir tout ce qui manquerait à l'armée. Du côté de la Silésie, après la prise de Brünn, je serais d'avis d'y établir des magasins et de n'avancer, cette campagne, que jusque sur les bords de la Taya, à Znaim, Nikolsbourg et autres endroits, où l'on pourrait opposer à l'ennemi une tête de quartiers d'hiver. En ruinant les environs d'Olmütz à quatre milles à la ronde, et en y laissant quelques troupes pour la bloquer de loin, on l'affamerait pendant l'hiver, et la réduirait, le printemps suivant, à se rendre sans grande résistance. Je dois ajouter à ceci, pour rendre hommage à la vérité, qu'il n'est pas apparent que toutes les expéditions que je propose ici réussissent aussi parfaitement que je le suppose; mais il reste toujours certain que, en adoptant de vastes projets, on va plus loin que si l'on se borne à des vues resserrées et peu étendues.

J'ai fait l'esquisse de ce projet en supposant que nous n'avons d'alliés que les Russes et les Saxons, parce que je n'ai rien voulu supposer de plus que ce qui existe en réalité à présent. Mais joignons pour un moment les Turcs aux opérations que nous proposons; voilà au moins quarante mille Autrichiens employés contre eux, qui ne pourront pas combattre contre la Prusse. Joignons-y encore les Français en Flandre; il faudra au moins trente mille Autrichiens, joints avec les Hollandais et les Anglais, pour s'opposer aux efforts des Français. Ajoutons à ceci une diversion dans le Milanais, opérée par les troupes françaises et sardoises, où les Autrichiens seront obligés d'opposer au moins trente mille hommes. Résumons ces corps ensemble: contre les Turcs quarante mille, en Flandre trente mille, dans le Milanais trente mille, font cent mille hommes. Déduisez ce nombre de deux cent quarante mille dans lequel consiste leur armée, il n'en reste que cent quarante mille à opposer aux Prussiens, et ces derniers, avec leurs alliés, mettent cent quatre-vingt mille hommes en campagne. Il résulte donc de ce calcul que, en opposant aux troupes de l'Empereur des forces égales de tous les côtés, les Prussiens ont quarante mille hommes en sus, qu'ils peuvent em-

ployer comme bon leur semble, fût-ce même pour en former une armée qui agirait séparément, sans rencontrer d'ennemi qui pût s'opposer à ses entreprises. Voilà la plus grande supériorité qu'on peut se procurer contre un ennemi. Alors, avec un vaste plan comme celui que je viens de proposer, il faut réussir, à moins qu'une indolence et une coupable négligence n'empêchent que les généraux ne remplissent leur devoir dans toute sa rigueur, et que, peu soucieux de leur propre gloire, de l'honneur de la nation et du bien de la patrie, ils agissent plutôt en traîtres qu'en citoyens.

Les Prussiens sont dans la nécessité de penser à la guerre, parce qu'ils ont un voisin inquiet et remuant, qui déploiera toute son ambition aussitôt que la mort de l'Impératrice sa mère le mettra en liberté de suivre son penchant. Il faut se préparer d'avance à un tel événement, qui est plus que probable, pour ne pas dire certain. Quiconque ne réfléchit pas maintenant à ce qu'il y a de mieux à faire n'aura pas le temps d'y penser mûrement lorsqu'il faut entrer en action. D'ailleurs, quand on a la tête tranquille, on médite avec suite, on envisage toutes les difficultés, on trouve des expédients pour lever les obstacles que l'on prévoit devoir s'opposer à ses opérations; au lieu que, en remettant à faire des projets le moment qu'il faut agir, il est impossible que les matières soient mûrement digérées, et que, faute de temps, on ne néglige à mettre en compte des objets considérables qui, n'ayant pas été prévus, peuvent être la cause que les projets de campagne réussissent mal, et tournent d'une manière désavantageuse à celui qui les exécute. C'est uniquement par amour pour la patrie que j'ai jeté ces idées sur le papier. Si elles peuvent se rectifier et se perfectionner par la connaissance des terrains dans lesquels on doit agir, on fera très-bien d'y changer ce qui est nécessaire pour le bien des choses.

Le 28 septembre 1779.

NB. J'ai oublié de parler du poste que, pour les premiers quartiers d'hiver, les Autrichiens établiront sûrement auprès de Zuckmantel. Il est nécessaire de savoir qu'on peut le tourner par Altstadt.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES

Avertissement de l'Éditeur IX

I. ÉLÉMENTS DE CASTRAMÉTRIE ET DE TACTIQUE . . 1

AVANT-PROPOS 3

ARTICLE Ier. De la castramétrie 6

ARTICLE II. Des camps de collines et hauteurs 7

N° I. Plan d'une hauteur qui passe dans les plaines.

ARTICLE III. Des postes sur les hautes montagnes 9

N° II. Plan des hauteurs égales.

ARTICLE IV. Des camps de plaine et de terrains coupés . . 10

N° III. Plan d'un camp dans la plaine.

ARTICLE V. Des camps en embuscades 12

N° IV. Plan d'un camp embusqué, garnissant un bois.

N° V. Plan d'une embuscade où on a toute la cavalerie et la réserve à sa disposition.

ARTICLE VI. Des camps derrière des ruisseaux ou rivières. 13

ARTICLE VII. Des camps réduits en un ou deux points d'attaque 13

N° VI. Plan d'un camp à deux points d'attaque.

ARTICLE VIII. Des camps où le point d'attaque est étroit . 14

N° VII. Plan d'un camp fort et inattaquable.

ARTICLE IX. Des retranchements 14

N° VIII. Plan d'une redoute avec son profil.

N° IX. Plan d'une redoute palissadée d'une nouvelle manière.

N° X. Plan d'un abatis avec son profil.

ARTICLE X. Des camps qui couvrent les pays 15

PAGES

ARTICLE XI. Des terrains trop étendus 16
N° XI. Plan d'un camp près de Freyberg.
N° XII. Plan d'un camp près de Sophienthal.
ARTICLE XII. Comment on raisonne sa position 18
N° XIII. Plan des environs de Borne.
N° XIV. Plan d'un camp près de Siegroth.
ARTICLE XIII. Que ce n'est pas tout que de bien savoir les règles d'un camp 18
ARTICLE XIV. De ce qu'il faut observer de plus, en prenant un camp, pour les chemins et les postes détachés. 19
N° XV. Plan d'un mauvais camp pris près de Meissen.
ARTICLE XV. Comment on appuie les attaques et l'armée. 20
N° XVI. Plan d'un bois qu'on occupe pour appuyer l'armée.
N° XVII. Second plan pour l'article des appuis.
ARTICLE XVI. Des différentes attaques 21
N° XVIII. Plan de l'attaque dans une plaine.
ARTICLE XVII. Autre attaque de plaine 22
N° XIX. Plan d'un camp caché dans un fond.
N° XX. Marche de l'armée ennemie en colonne, attaquée par notre cavalerie.
N° XXI. Marche et attaque de notre infanterie.
ARTICLE XVIII. Attaque de village 23
N° XXII. Plan de l'attaque d'un village.
ARTICLE XIX. Des attaques des hauteurs 23
N° XXIII. Plan d'une véritable et d'une fausse attaque.
N° XXIV. Plan d'une attaque repoussée, et sa retraite.
ARTICLE XX. Des dispositions où toute l'armée n'attaque qu'un point 24
N° XXV. Plan d'une attaque sur le flanc gauche de l'ennemi.
ARTICLE XXI. Des attaques de retranchements 25
ARTICLE XXII. De l'avantage de ma méthode d'attaquer sur les autres 25
N° XXVI. Plan d'une attaque repoussée, et sa retraite.
ARTICLE XXIII. De la meilleure méthode de défendre à l'ennemi le passage d'une rivière 26
N° XXVII. Plan comment on peut disputer le passage d'une rivière.
ARTICLE XXIV. Des passages de rivières 27
N° XXVIII. Plan pour le passage d'une rivière.
N° XXIX. Plan pour repasser la rivière.

PAGES

ARTICLE XXV. De la tactique des marches et de leurs dispositions 28

N° XXX. Plan d'une marche d'armée couverte.

ARTICLE XXVI. Des différentes avant-gardes 29

N° XXXI. Plan pour une avant-garde dans la plaine, qui couvre un campement.

N° XXXII. Plan d'un campement avec la même avant-garde, pour prendre un camp sur les montagnes.

ARTICLE XXVII. Comment il faut se retirer d'un camp lorsqu'il est proche de l'ennemi 30

ARTICLE XXVIII. Des différentes arrière-gardes 32

N° XXXIII. Plan des environs de Königingrätz, où on se retire.

N° XXXIV. Plan d'une marche de bagage, et la plus sûre façon de la couvrir.

ARTICLE XXIX. Des arrière-gardes qu'on attaque 34

N° XXXV. Second plan des environs de Königingrätz, où on attaque l'arrière-garde.

ARTICLE XXX. Des fourrages verts et des fourrages secs . 35

N° XXXVI. Plan des fourrages verts.

N° XXXVII. Plan des fourrages secs.

ARTICLE XXXI. Des camps de réserve qu'un général doit avoir fait reconnaître d'avance 36

ARTICLE XXXII. Quand il faut poursuivre l'ennemi, et quand on lui fait un pont d'or 37

ARTICLE XXXIII. Du véritable emploi des cuirassiers et des dragons 37

ARTICLE XXXIV. Des hussards 39

ARTICLE XXXV. Des bataillons francs 40

ARTICLE XXXVI. De l'artillerie de campagne 41

ARTICLE XXXVII. Ce qu'un officier doit observer lorsqu'il est détaché 43

ARTICLE XXXVIII. De la guerre de contenance 46

II. AVANT-PROPOS 49

III. RÈGLES de ce qu'on exige d'un bon commandeur de bataillon en temps de guerre 55

IV. RÉFLEXIONS sur les projets de campagne 67

PAGES

V. DES MARCHES D'ARMÉE, et de ce qu'il faut observer à cet égard 95

VI. PROJET DE CAMPAGNE 119

VII. INSTRUCTION pour le prince héréditaire de Brunswic. 123

VIII. RÉFLEXIONS sur les mesures à prendre au cas d'une guerre nouvelle avec les Autrichiens, en supposant qu'ils suivent la même méthode d'une défensive rigide comme dans la dernière campagne de 1778 129

IMPRIMERIE ROYALE
(E. DECHER)

ŒUVRES

DE

FRÉDÉRIC

LE GRAND

TOME XXX.

ŒUVRES

DE

FRÉDÉRIC

LE GRAND

TOME XXX.

BERLIN MDCCCLVI

CHEZ RODOLPHE DECKER

IMPRIMEUR DU ROI

SUCCESSEUR ET HÉRITIER DE DECKER PÈRE ET FILS

ŒUVRES

MILITAIRES

DE

FRÉDÉRIC II

ROI DE PRUSSE

TOME III.

BERLIN

CHEZ RODOLPHE DECKER IMPRIMEUR DU ROI

SUCCESSEUR ET HÉRITIER DE DECKER PÈRE ET FILS

M DCCC LVI

ŒUVRES MILITAIRES

TOME III.

VORWORT

DES

HERAUSGEBERS.

Ehe wir über die acht und dreissig militairischen Instructionen, Dispositionen, Reglements und Ordres dieser Abtheilung das Nöthige sagen, müssen wir unsere Gründe darlegen, weshalb wir einige der Schriften, welche man hier vielleicht suchen möchte, nicht aufgenommen haben. Obenan gehört dahin die dem grossen Könige angeblich entwandte *Geheime Instruction, enthaltend die geheimen Befehle an die Officiere seiner Armee, besonders an die von der Cavallerie.* Diese Instruction ist ihm seit dem Jahre 1780, und zwar als eine deutsche Original-Schrift, beigelegt worden; Scharnhorst hat sie, 1794, aus einer dem Fürsten von Ligne zugeschriebenen französischen Uebersetzung in das Deutsche übersetzt; der Oberst von Schütz und der Hauptmann Schulz haben die Scharnhorstsche Arbeit, 1819, wieder abdrucken lassen, und die Franzosen geben immer noch neue Ausgaben der französischen Uebersetzung; aber der sogenannte *Geheime Unterricht* ist eben so wenig jemals geheim gewesen, als er eine Arbeit des Königs ist.

Wir werden dem Leser am leichtesten zur Einsicht in die Geschichte dieser Schrift verhelfen, wenn wir erst die geheimnissvolle französische Uebersetzung und dann das ehrliche deutsche Original derselben nennen, welches aus seinem Entstehen nie ein Hehl gemacht hat.

Der französische Text also ist betitelt: *Instruction secrette dérobée à Sa Majesté le roi de Prusse, contenant les ordres secrets expédiés aux officiers de son armée, particulièrement à ceux de la*

cavalerie, pour se conduire dans la circonstance présente. Traduite de l'original allemand par le prince de Ligne. Première partie. Imprimée en Westphalie, l'an de la guerre 1779, p. 1—60; *Seconde partie. Imprimée en Westphalie, l'an de la guerre* 1779, p. 63 à 151, in-8. Eine spätere Ausgabe derselben Schrift, welche aus sechzehn Capiteln besteht, führt auf dem Titel, statt der Worte *Imprimée en Westphalie*, u. s. w., das Aushängeschild: *A Belœil, et se trouve à Bruxelles, chez F. Hayez, imprimeur-libraire, haute-rue, MDCCLXXXVII*, VI und 125 Seiten in 12. Die Herrschaft Belœil, in der Grafschaft Hennegau, gehörte bekanntlich dem fürstlichen Hause Ligne, welches auf dem Schlosse zu Belœil, bei Tournai, residirte. Wir glauben jedoch nicht, dass der Fürst von Ligne an diesem Werke Antheil habe. Auch sind wir überzeugt, dass die *Instruction secrette dérobée*, u. s. w., trotz der Jahreszahl 1779, späteren Ursprungs sei, als die *Regeln und Anmerkungen für Officiers überhaupt, und Husaren-Officiers insbesondere, über den Dienst im Felde*, Frankfurt und Leipzig, 1780, hundert sechs und vierzig Seiten in 8. Hinter dem Titelblatte dieser *Regeln und Anmerkungen* folgt *Inhalt*, und zwar 1. *Vorerinnerung;* 2. *Einleitung;* 3. *Erstes Capitel, Von den Feldwachen*, und so fort alle sechzehn Capitel, wie die französische Ausgabe von 1779 sie auch hat. Natürlich aber findet sich in dieser deutschen (Original-) Ausgabe die *Préface du traducteur à ses camarades les officiers autrichiens* nicht, welche die sogenannte Prinz Lignesche Ausgabe von 1779 hat; dagegen haben die *Regeln und Anmerkungen* die folgende *Vorerinnerung*, welche der französische Uebersetzer ausgelassen hat, obgleich sie die Geschichte des Buchs enthält:

«Vorerinnerung.

«Jedermann ist von dem Nutzen der Husaren in den Armeen «überzeuget, viele auch von der Nothwendigkeit, dass sie ungarisch «gekleidet sein müssen, ohngeachtet sie an vielen Orten mit der Art «Truppen, davon sie eine Nachahmung sind, fast gar nichts gemein «haben. Ich kenne hingegen auch verschiedene, welche behaupten «können, dass die Nachahmung das Muster übertreffe. Ich werde «mich in keine genaue Beschreibung der Werbung und des Berittenmachens der Husaren einlassen, obgleich mehr als zu gewiss ist, «dass eine Nachlässigkeit in Beobachtung dessen, was dazu gehöret, «nothwendigerweise das Ganze in Gefahr setzt. Ich werde bloss nach «Massgebung dessen, was mich Fleiss und Erfahrung gelehret, mit

«Ihnen sprechen, den bekannten Tractat: *Der Husar im Felde*, zur «Anleitung nehmen, über jedes Capitel meine Gedanken eröffnen, «wobei Sie einige zufällige Beobachtungen und Erläuterungen nieder-«schreiben können. Das was Ihnen dunkel und unverständlich vor-«kommen könnte, werde ich Ihnen auf dem Tische vormalen.

«Ehe ich aber damit den Anfang machen will, werde ich Ihnen «einige Gedanken von den Officieren mittheilen.

«Von den Officieren überhaupt.

«Es ist genugsam bekannt, dass viele Menschen sich zum Befehlen «fähig halten, und Andere zu regieren wünschen, ehe sie die dazu «nöthige Erfahrung besitzen, u. s. w.»

Was der unbekannte Verfasser der deutschen Originalschrift hier unter dem Titel *Von den Officieren überhaupt* giebt, ist in dem französischen Texte, gleich nach der *Préface du traducteur à ses camarades les officiers autrichiens*, als *Introduction* gegeben.

Der in der obigen Vorerinnerung genannte Tractat ist

Der Husar im Felde, oder kurzgefasste Maximen des Husaren-Metier, durch P. J. v. P. (Platen), Leipzig und Berlin, 1762, hundert und neun Seiten in 8., mit einem Plane, dedicirt «Dem hochge-«bornen Grafen und Herrn, Herrn Hans Hinrich von Lieven, Seiner «Königlichen Majestät zu Schweden und des Reiches Rath, General, «Ritter und Commandeur des Königlichen Schwert-Ordens, u. s. w., «Seinem gnädigen Herrn.» Es besteht diese Schrift aus drei und zwanzig Capiteln: Capitel I. *Was ein Officier, der eine Feldwache commandirt, zu beobachten.* Capitel II. *Was ein Husar auf Schildwache oder Feldwache zu beobachten hat.* Capitel III. *Wie ein Officier oder Unter-Officier auf Patrull sich zu verhalten.* Capitel IV. *Wie ein Husar auf der Patrulle und beim Flanquiren sich zu verhalten.* Capitel V. *Wie ein Officier auf einem verlorenen Commando sich zu verhalten*, u. s. w. Eine neue Auflage dieses Buches ist

Der Husar im Felde. Von P. J. von Platen, Major und Commandeur des Schwedischen Husaren-Corps. Neue verbesserte Ausgabe mit Anmerkungen vermehrt vom G. M. S. v. d. O.[a] zum Gebrauch der jungen Officiere seines Regiments. Breslau und Leipzig, bei Wilhelm Gottlieb Korn, 1805, hundert acht und zwanzig Seiten in 8., mit einem Plane.

[a] General-Major Ludwig Schimmelfennig von der Oye, seit 1800 Chef des sechsten preussischen Husaren-Regiments in Gleiwitz, gestorben, ausser Dienst, im Jahre 1812.

Die französische Uebersetzung der Platenschen Schrift erschien, ohne des Originals zu gedenken, unter dem Titel:

Le Husard, ou courtes maximes de la petite guerre. A Berlin, 1761, sieben und siebzig Seiten in 8., und drei Seiten *Table des chapitres*, welche aber nicht paginirt sind. Druckort und Jahreszahl dürften absichtlich falsch sein, so wie das Seite 3 und 4 befindliche *Avant-propos* eine Abkürzung der Vorrede des deutschen Originals vom Jahre 1762 ist, wie aus folgendem wörtlichen Abdrucke beider leicht zu ersehen.

«*Avant-propos.*

«*Je n'avais pas le dessein, en composant ce traité, de le donner «au public; je le faisais seulement lire à des jeunes gens, pour leur «donner quelques instructions. J'ai continué de même à écrire ces «maximes, plus pour m'en amuser que pour en faire usage, ce qui «est cause que je ne les ai pas proposées dans l'ordre qu'il faut. «Mais ayant montré cet ouvrage à quelques amis, leur approbation «m'a déterminé à le rendre public.*

«*Les apprentis du métier de husard pourront en tirer quelque «utilité, mais il ne contient rien de nouveau pour des officiers expé-«rimentés. Si pourtant je suis assez heureux pour gagner l'appro-«bation de ces messieurs, je continuerai ce traité et le rendrai quelque «jour plus parfait.*» Darauf folgt, Seite 5, die Schrift *Le Husard* selbst, und zwar in den drei und zwanzig Capiteln des deutschen Werks, nämlich: *Chapitre I. De ce que doit observer un officier qui commande une garde avancée. Chapitre II. De ce que doit observer un husard étant de garde, ou faisant le guet. Chapitre III. Comment un officier ou bas-officier doit faire la patrouille. Chapitre IV. Comment un husard se doit conduire faisant la patrouille ou devant flanquer. Chapitre V. Conduite d'un officier commandant un détachement perdu*, u. s. w.

Die deutsche Vorrede, von 1762, lautet also: «Da ich dieses auf-«zuzeichnen den Anfang machte, war nichts weniger meine Meinung, «als solches dem Druck zu überlassen. Es geschahe bloss, um es «die jungen Leute lesen zu lassen, und solche einigermassen zu un-«terrichten, wie sie sich bei ein und andern Vorkommenheiten zu «verhalten hätten.

«Ich bin in dieser Aufzeichnung fortgefahren, mehr um mich da-«durch zu vergnügen, als um Gebrauch davon zu machen, und die-

»ses hat verursacht, dass ich nicht einmal eine gebührende Ordnung »der Sachen, davon ich geschrieben, beobachtet habe.

»Da ich aber diese Arbeit verschiedenen meiner Freunde gezeigt, »so hat mich deren Beifall bewogen, solche allgemeiner zu machen, »bloss als ein Werk, woraus ein Anfänger im Husaren-Metier viel »Nützliches lernen kann, nicht aber als ein solches, worin versuchte »und erfahrene Officiere etwas Neues finden könnten. Letztere wer»den es nur aus Neubegierde, erstere aber gewiss nicht ohne Nutzen »lesen.

»Ich habe also bis hieher auch nichts anderes darin abgehandelt, »als für solche zuträglich sein möchte. Sollte aber diese Arbeit den »Beifall und eine günstige Aufnahme der erfahrenen und wohlver»suchten Officiere finden, so werde ich diesen Anfang fortsetzen und »dereinsten diese Arbeit vollkommener ausführen. Da wenige oder »fast gar keine Werke dieser Art in deutscher Sprache geschrieben »sind, so hoffe ich denen, die der französischen Sprache nicht kun»dig, einen Dienst zu erweisen. Diejenigen aber, welche diese Arbeit »zu tadeln belieben möchten, bitte ich gehorsamst, etwas Besseres »zu liefern. Ich werde mit Vergnügen von ihnen lernen.«

Der deutsche *Husar im Felde* des schwedischen Majors von Platen liegt also den deutschen *Regeln und Anmerkungen für Officiers überhaupt, und Husaren-Officiers insbesondere, über den Dienst im Felde,* deren Verfasser durchaus unbekannt, gewiss aber nicht der König von Preussen, sondern offenbar ein alter Husar ist, zum Grunde, und die französischen Uebersetzungen von beiden haben sich Täuschungen erlaubt. Diesen Täuschungen ist es auch wohl zuzuschreiben, dass Gerhard Scharnhorst die französische Uebersetzung der *Regeln und Anmerkungen* für echt gehalten und dieselben, deutsch übersetzt, in den *Unterricht des Königs von Preussen an die Generale seiner Armeen,* Hannover, 1794, Seite 295—390, aufgenommen,[a] unter dem Titel: *Sr. Majestät des Königs von Preussen geheimer Unterricht, enthaltend die den Officiers Dero Armee, besonders denen von der Cavallerie, ertheilten geheimen Befehle, wie sie sich bei gegenwärtigen Umständen verhalten sollen, aus dem Französischen des Prinzen von Ligne übersetzt.* Scharnhorst hat den *Geheimen Unterricht* so unbedingt für echt gehalten, dass er, Seite v der Vorrede,

[a] In der von dem Obersten von Schütz und dem Hauptmann Schulz, Leipzig, 1819, besorgten Ausgabe des Scharnhorstschen Buchs steht der *Geheime Unterricht* Band II., S. 181—278.

nur sagt: «Der Unterricht für leichte Truppen in den ersten Aus-«gaben ist weggefallen und durch den von ihm (dem Könige) über «eben diesen Gegenstand vor dem Kriege von 1778 aufgesetzten Un-«terricht, welcher weit vollständiger und praktischer ist, ersetzt.» Unter dem «Unterricht für leichte Truppen in den ersten Ausgaben» versteht Scharnhorst die von Platensche Schrift: *Der Husar im Felde*, welche verschiedentlich, auch unter dem Titel: *Courtes maximes pour la petite guerre, ou Instructions pour les troupes légères*, übersetzt und den französischen Uebersetzungen der *General-Principia vom Kriege*, schon in den ersten Ausgaben vom Jahre 1761, angehängt wurde. Diese *Courtes maximes pour la petite guerre* hat Scharnhorst also verschmäht, um den *Geheimen Unterricht* zu geben.

In Frankreich ist die *Instruction secrette*, als eine echte, sehr verbreitet. Wir besitzen davon folgende Ausgabe, die eine reine Wiederholung der ersten, vom angeblichen Jahre 1779, ist: *Instruction secrète dérobée à Frédéric II, roi de Prusse, contenant les ordres secrets expédiés aux officiers de son armée, particulièrement à ceux de la cavalerie, pour se conduire dans la guerre. Traduite de l'original allemand par le prince de Ligne. Nouvelle édition, A Paris, chez F.-G. Levrault, et à Strasbourg*, 1823, hundert und vier Octavseiten.

Es giebt auch eine *Instruction pour les troupes légères et les officiers qui servent aux avant-postes, rédigée sur l'Instruction de Frédéric II à ses officiers de cavalerie*,[a] und davon wieder eine deutsche und eine holländische Uebersetzung. Die deutsche heisst: *Instruction für die leichten Truppen und die Officiere bei den Vorposten. Nach der Instruction Friedrichs II. für die Cavallerie-Officiere. Aus dem Französischen übersetzt.* Züllichau, bei Darnmann, 1801, hundert und siebzig Gross-Octavseiten. An der Spitze dieses Buchs steht die *Instruction für die leichten Truppen und Officiere auf Vorposten*, S. 1—160, offenbar bearbeitet nach der *Instruction secrette dérobée à Frédéric II*, vom Jahre 1779, obgleich die ursprünglichen sechzehn Capitel hier in zwanzig Capitel vertheilt sind. Die drei andern kleinen Nummern der Züllichauer Ausgabe scheinen nicht der Zeit Friedrichs des Grossen anzugehören; auch sind sie diesem Könige von dem Herausgeber nicht zugeschrieben.

Die holländische Arbeit heisst: *Onderrigt voor de ligte troepen*

[a] Achte Ausgabe, Paris, 1831.

en in den Voorposten-dienst volgens het voorschrift van Frederik den II. voor zyne officieren der kavallerij, uit het Fransch met Aanmerkingen en byvoegsels, door C. A. Geisweit van der Netten, Luitenant Kolonel der Kavallerij, etc. In's Gravenhage en te Amsterdam, 1823.

Nachdem wir so die möglichst vollständige Litteratur der *Instruction secrette* und ihres Entstehens gegeben, bleibt uns nur noch übrig zu sagen, dass wir nie ein deutsches oder französisches Original-Manuscript oder eine beglaubigte Copie derselben zu finden vermocht, dass ihrer in Friedrichs Schriften und Briefen nirgends, auch nur gelegentlich, Erwähnung geschieht, und dass wir die Authenticität dieser Instruction auch aus innern Gründen bezweifeln müssen.

Schliessen wir diese Schrift als absolut unecht aus, so gehören einige andere Abhandlungen eben so wenig hieher, die zwar, wir möchten sagen, relativ echt und zum Theil durch des Königs Unterschrift und Siegel beglaubigt sind, welche aber nur in seinem Auftrage von Special-Sachverständigen verfasst worden, und deshalb seinen selbstständigen Arbeiten nicht zur Seite gestellt werden dürfen. Allerdings blitzen darin jene originellen, scharf treffenden Kraftausdrücke des Monarchen hie und da gleichsam meteorisch auf; aber die technische Ausführung bis in die kleinsten Einzelnheiten ist nicht als das Werk des grossen Königs anzusehen. Wir rechnen dahin namentlich die

General-Observationes eines Commendanten in Neisse (vom 13. Februar 1751).

Das Exemplar dieser *General-Observationes*, welches sich in dem Archive des Generalstabes der Armee (*M.* Nr. 10 *b*: *Instructionen Friedrichs II. für seine Generale*, 1744, 48, 51 und 1759) befindet, von Kanzelleihand geschrieben, acht und zwanzig Folioseiten und eine halbe Seite Nachschrift, scheint nur ein Entwurf zu sein; denn es ist hie und da mit Bleistift corrigirt und von dem Könige nicht vollzogen. Die Nachschrift sagt: «Da Seine Königliche Majestät in Preussen, etc., Unser allergnädigster Herr, vorstehende Instructiones vor einen Commendanten der Vestung Neisse in allen und jeden Stücken allerhöchst approbiret und solche deshalb mit Dero eigenhändiger Unterschrift vollenzogen haben; so befehlen Sie dem jedesmaligen Commendanten gedachter Vestung hierdurch, sich darnach allerunthänigst zu achten, und in vorkommenden Fällen pflichtmässigen Gebrauch davon zu machen. Im übrigen muss diese Instruction jedesmal auf das alleräusserste secretiret und zu dem Ende bei dem

«dortigen Gouvernement wohl verwahrlich niedergeleget und asserviret «werden. Potsdam, den 13. Februarii 1751.»

Der verstorbene General der Infanterie von Aster, welcher das von dem grossen Könige vollzogene Original-Exemplar der *General-Observationes* im Festungs-Archive von Neisse eingesehen hatte, war auch der Meinung, dass die vielen Details zur Behandlung des Platzes, z. B. der specielle Gebrauch von sechs und zwanzig Be- und Entwässerungs-Schleusen der Festung, an einen Ingenieur von Profession als Verfasser denken lassen.

Eben so wenig gehört in unsere Sammlung

Friedrichs des Grossen practische Instruction im Festungskriege im Jahre 1752,

ein Aufsatz, der von Louis von Malinowsky «nach zuverlässigen Quellen bearbeitet» und abgedruckt ist in dem *Archiv für die Officiere der Königlich Preussischen Artillerie- und Ingenieur-Corps*, herausgegeben von Major From und Hauptmann Dr. Meyer, Berlin, 1836, Zweiter Jahrgang, Dritter Band, S. 234—242. Diesem Aufsatze, welcher, vom Oberst Tortel ins Französische übersetzt, im *Spectateur militaire*, Paris, 1839, Band XXVIII., S. 408—418, unter dem Titel: *Instruction pratique donnée en* 1752 *par Frédéric le Grand sur la guerre de siége, par le lieutenant de Malinowsky Ier, d'après des sources authentiques*, erschienen ist, liegt folgender Anlass zum Grunde. Um den Officieren einen klaren Begriff von den verschiedenen, bei der förmlichen Belagerung eines Platzes vorkommenden Operationen zu verschaffen, wurde, 1752, auf Befehl des Königs, unter Leitung des Oberst-Lieutenants von Balbi, vom Ingenieur-Corps, auf dem Exercir-Platze bei Potsdam eine Angriffsfronte erbaut.[a] Am 24. Juli, Nachmittags drei Uhr, begab sich der König in die Nähe der zu eröffnenden Tranchéen, woselbst alle in Potsdam anwesende Officiere versammelt waren, und hielt denselben zunächst eine zwar kurze, aber sehr deutliche Instruction, wie und auf welche Art eine Festung angegriffen und vertheidigt werden müsse, und erwähnte zugleich, um sich durch Beispiele deutlich zu machen, mehrerer Fehler, welche verschiedene Commandanten, die Plätze gegen ihn vertheidigt hatten, sich zu Schulden kommen lassen; zugleich wurde bestimmt, dass alle die Arbeiten, welche bei einer wirklichen Belagerung nur des Nachts geschehen müssten, hier am Tage ausgeführt werden sollten, damit ein jeder im Stande wäre, alles mit seinen Augen zu übersehen und

[a] Siehe Band XXII., S. 290.

sich von dem Gange der Arbeiten einen deutlichen Begriff zu verschaffen, was sonst wegen der Dunkelheit nicht möglich sei. Von dem grossen Könige selbst ist bei dieser gewiss sehr lehrreichen und anziehenden Arbeit nichts schriftlich abgefasst oder dictirt worden; deshalb auch gehört die *Practische Instruction im Festungskriege* nicht in unseren Bereich.

Dasselbe gilt von

Erklärung und genaue Beschreibung der Manœuvres, welche von dem Königlich Preussischen Corps, das zwischen dem Amte Spandow und dem Dorfe Gatow campiret, vorgenommen worden, so wie sie sämmtlich auf einem beigefügten grossen Plan marquiret sind. Mit Königlicher Freiheit. Berlin und Potsdam, bei Christian Friedrich Voss, 1753, zwei und zwanzig Quartseiten.

Diese Schrift ist, nach des Königs Ideen, von dem Oberst-Lieutenant von Balbi, theilweise als Parodie des berühmten Sächsischen Lustlagers vom Jahre 1730, verfasst worden, um die fremden Militairs von den wahren Ideen jener ersten grossen Manœuvres der preussischen Armee abzulenken.[a]

Louis von Malinowsky und Robert von Bonin geben in ihrer *Geschichte der brandenburgisch-preussischen Artillerie*, Band III., S. 49 bis 52, unter Nr. II., eine *Instruction Friedrichs II. an seine Artillerie*, ohne Datum, am Schlusse *Friedrich* unterzeichnet; wir haben indess auch diese *Instruction* nicht aufnehmen dürfen, weil wir die erste, grössere Hälfte derselben als Auszüge aus verschiedenen Artikeln der *General-Principia vom Kriege*, oder vielmehr aus dem ersten Nachdrucke derselben, vom Jahre 1761 (Band XXVIII., S. 75, 76, 77, 78, 79, 80, 22, 27 Note *a*, und 64 unserer Ausgabe), erkannt haben; woher die andere Hälfte, von dem Satze: «Bei einem Lager, u. s. w.» (S. 51, Zeile 11) an, stamme, ist uns nicht bekannt.

Die *Instruction für die Schlesische Infanterie*, vom Jahre 1781, welche in G. Scharnhorsts *Unterricht des Königs von Preussen an die Generale seiner Armeen*, S. 289—292, steht, ist eine blosse Exercir-Vorschrift und gehört in die Sammlung der Reglements, nicht aber in unsere Ausgabe; weshalb die Herren von Schütz und Schulz sie auch nicht in ihre neue Bearbeitung des Scharnhorstschen Buchs

[a] Siehe Friedrich Nicolai's *Anekdoten von König Friedrich II.*, Heft V., S. 3—20. Wir erinnern bei dieser Gelegenheit an die erdichtete Nachricht von einem Hagelwetter in Potsdam, welche Band XV., S. 204, zu finden ist.

aufgenommen haben; dagegen hat die *Kriegskunst der Preussen unter König Friedrich dem Grossen*, bearbeitet von J. Heilmann, Leipzig und Meissen, 1852, Erste Abtheilung, S. 84—86, sie aufs neue mitgetheilt. [a]

Die *Instruction für den General-Lieutenant von Finck* (Oetscher, den 12. August 1759), welche der Leser Band XXVII. III, S. 205, findet, und die *Instruction für den General-Lieutenant von Wedell*, bei seiner Ernennung zum Dictator (Schmottseiffen, den 20. Juli 1759), welche in dem *Urkundenbuch zu der Lebensgeschichte Friedrichs des Grossen*, von J. D. E. Preuss, Band II., S. 64 und 65, abgedruckt ist, haben uns zu der Aufnahme unter die militairischen Lehrschriften nicht geeignet geschienen.

Nachdem wir so von den Instructionen gesprochen, welche wir nicht aufgenommen haben, bringen wir das Nöthige über die in diesem Bande abgedruckten echten militairischen Instructionen, Dispositionen, Reglements und Ordres bei.

I. INSTRUCTION FÜR DEN OBERST-LIEUTENANT VOM CORPS CADETS DEN VON OELSNITZ.

Das Original dieser Instruction, vom 30. Juni 1740, von welchem wir, mit Vergünstigung des unlängst verstorbenen Herrn Obersten Carl Gustav Schulz, [b] unsern Text copirt haben, ist von Eichels Hand geschrieben und von dem Könige unterzeichnet; links neben dem Namen *Friderich* findet sich das kleine Kammerpetschaft in Trauersiegellack, auf den Enden der schwarzen Heftfäden abgedruckt.

Die Abschrift der Cabinets-Ordre an den Oberst-Lieutenant von Oelsnitz, vom 28. Juni 1740, welche wir als Anhang geben, verdanken wir dem Herrn Oberst-Lieutenant von Hahnke, Vorsteher der Geheimen Kriegskanzellei im Kriegsministerium.

[a] Herr Heilmann hat in dem angeführten Buche acht Instructionen Friedrichs des Grossen, alle nach bekannten Texten, wieder abdrucken lassen.

[b] Siehe Band XXVIII., S. XVI und XVII; oben S. XIII.

II. INSTRUCTION,

wornach sich des General-Feldmarschalls Fürsten von Anhalt Liebden bei dem Deroselben aufgetragenen Commando über dasjenige Corps d'armée, welches Seine Königliche Majestät besonders formiren lassen werden, zu achten haben.

Der Text dieser Instruction, vom 12. Februar 1741, welcher von dem Könige selbst unterschrieben und mit dem kleinen Kammerpetschaft besiegelt ist, wird in dem Herzoglichen Haus-Archive zu Dessau aufbewahrt. Unsere Abschrift verdanken wir dem Herrn Major Zabeler.

Ueber den Fürsten von Anhalt siehe Band I., S. 133, 187, 188, 189 und 192; Band II., S. 58, 64 und 113; Band III., S. 73, 78, 79, 150, 151 und 158 ff.; Band XVI., S. 85, 146, 147 und 335; Band XX., S. 110 und 130; Band XXV, S. 550; Band XXIX., S. 111 und 112. Siehe auch *Die militairische Richtung in Friedrichs Jugendleben*, von J. D. E. Preuss, S. 34 und 35.

III. UND IV. INSTRUCTION FÜR DIE REGIMENTER INFANTERIE UND INSTRUCTION FÜR DIE REGIMENTER CAVALLERIE UND DRAGONER.

Der König sandte diese beiden Instructionen, vom 26. März 1741, an den Fürsten von Anhalt, um dessen «Sentiment» darüber zu vernehmen. Wir verdanken beide Nummern dem Herrn Major Zabeler, der sie im Herzoglichen Haus-Archive zu Dessau copirt hat.

Die *Instruction für die Cavallerie* ist in der *Geschichte des Regiments Garde du Corps*, von K. W. von Schöning, Berlin, 1840, in 4., S. 18 und 19, als Ordre an den Rittmeister von Blumenthal (Ottmachau, den 28. März 1741) abgedruckt.

V. ORDRE UND DISPOSITIONES,

wornach sich der General-Lieutenant von Kalckstein bei Eröffnung der Tranchéen vor Brieg achten und alles gehörig disponiren, auch einen jeden, so dazu commandiret wird, wohl instruiren soll, was er zu thun hat.

Das Herzogliche Haus-Archiv in Dessau besitzt von dieser Ordre und von den dazu gehörigen Dispositionen, aus dem Lager bei Mollwitz, den 26. April 1741, nur eine Copie, gewiss aber eine Original-Copie, da sich bei derselben das Begleitschreiben an den Fürsten von Anhalt befindet, in welchem der König sich dessen «Sentiments» über die Dispositionen erbittet. Wir verdanken die Ordre und die Dispositionen sammt Begleitschreiben vom 27. April dem Herrn Major Zabeler.

VI. INSTRUCTION FÜR DIE CAVALLERIE

für den Fall einer Bataille.

VII. INSTRUCTION FÜR DIE OBERSTEN UND SÄMMTLICHE OFFICIERE VON DEN REGIMENTERN HUSAREN.

VIII. DISPOSITION FÜR DIE SÄMMTLICHEN REGIMENTER INFANTERIE,

wie solche sich bei dem vorfallenden Marsche gegen den Feind und bei der darauf folgenden Bataille zu verhalten haben.

Von diesen drei Nummern (alle drei aus Selowitz,[a] den 17., den 21. und den 25. März 1742 datirt) ist uns nie ein Original-Exemplar vorgekommen, sondern nur Copien und französische Uebersetzungen; doch haben wir an ihrer Echtheit nicht den geringsten Zweifel.

Die erwähnten deutschen Copien finden sich in dem Archive des Königlichen Generalstabes *(E. Ia)*, aus dem Manuscripten-Nachlasse des Herzogs Ferdinand von Braunschweig-Lüneburg. Wir wieder-

[a] Siehe Band II., S. 111 ff.

holen diese drei Texte und berichtigen die hie und da ungenaue Abschrift nach der etwas freien französischen Uebersetzung, aus welcher auch die beiden Plane entlehnt sind, welche in den deutschen Abschriften zwar genannt, denselben aber nicht beigefügt worden.

In Betreff der französischen Uebersetzung dürfte Folgendes zu merken sein. Die Königliche Bibliothek in Berlin (*Ms. Diez. C. Fol.* 50) besitzt das *Journal du voyage et de la campagne du Roi, depuis le* 18 *janvier jusqu'au* 12 *juillet de l'année* 1742. *Par un officier prussien à un de ses amis à M****. Der siebzehnte Brief dieser Handschrift fängt also an: «*Monsieur, voici les* Dispositions générales *que «Sa Majesté fit communiquer aux chefs et commandeurs de ses régiments lorsque nous étions à Selowitz.*» Darauf folgt:

I. Disposition générale pour l'infanterie, en cas d'une marche ou prochaine bataille. Du quartier général de Selowitz, le 25 *mars* 1742, fünf und eine halbe Seite, in neunzehn Artikeln, mit einem kleinen Plane;

II. Instruction pour la cavalerie, en cas d'une bataille. A Selowitz, le 25 *mars* 1742, eine und eine halbe Seite, in neun Artikeln;

III. Instruction générale pour les colonels et officiers d'hussards, sechs und eine halbe Seite, in fünf und zwanzig Artikeln. Das Datum (*A Selowitz,* 25 *mars* 1742) fehlt und ist wahrscheinlich vom Copisten vergessen.

Auf den Schluss dieser dritten Instruction folgt der Schluss der ganzen Schrift also: «*Étant persuadé que ces Dispositions méritent «tout à fait l'attention des gens de notre métier, je crus que je ne «pourrais finir mon Journal plus dignement qu'en vous communiquant «ces pièces. J'espère au reste que j'aurai entièrement acquitté ma «dette et suis, etc.*

«*De Berlin, ce* 18 *juillet* 1742.»

Alle drei Dispositionen dürften, nach ihrer unmittelbaren Bestimmung, in deutscher Sprache abgefasst und von dem unbekannten Verfasser des *Journals* in das Französische übersetzt worden sein, welches auch keinesweges den Charakter von Friedrichs Ausdrucksweise an sich trägt.

Der Abdruck, welchen das *Militair-Wochenblatt*, 1839, Nr. 27 und 28, von der *Disposition für die sämmtlichen Regimenter Infanterie* giebt, ist Hauptquartier Chrudim, den 7. Mai 1742 datirt und weicht auch sonst in Kleinigkeiten von unserm Texte ab.

IX. INSTRUCTION FÜR DES GENERAL-FELDMARSCHALLS FÜRSTEN VON ANHALT LIEBDEN, wegen des Deroselben aufgetragenen Commando's in Ober-Schlesien.

Der König schreibt an den Fürsten, Chrudim, den 24. April 1742: «Ihre Durchlaucht werden das Commando in Ober-Schlesien kriegen,[a] «und weilen Ich Ihnen derentwegen sowohl mündliche als schriftliche «Instructions zu geben habe, als werden Sie belieben bei Mir derent-«wegen zu kommen und Dero Equipage nur immer den Weg nach «Glatz, welches nunmehro capituliret, zu schicken.»[b] Das Original dieser schriftlichen Instruction, vom 25. April 1742, wird in dem Herzoglichen Haus-Archive zu Dessau aufbewahrt. Unsere Copie verdanken wir Herrn Major Zabeler.

X. REGLEMENT, was bei dem Campiren der Armee beobachtet werden soll.

Wir haben dieses Reglement, welches Hauptquartier Chrudim, den 9. Mai 1742 datirt ist, aus dem *Militair-Wochenblatt*, 1839, Nr. 28 und 29, aufgenommen.

XI. REGLEMENT FÜR DIE CAVALLERIE UND DRAGONER, was bei den Exercitien geändert wird.

Das Herzogliche Haus-Archiv in Dessau und das Archiv des Königlichen Generalstabes der Armee *(E. Ia)* besitzen Copien dieses Reglements (Lager bei Kuttenberg, den 17. Juni 1742). Wir haben

[a] Siehe Band II., S. 113.

[b] Siehe *Geschichte der schlesischen Kriege*, von L. v. Orlich, Bd. I., S. 358.

beide Texte mit einander verglichen und den Dessauischen, welchen wir Herrn Major Zabeler verdanken, durch den Berliner in Kleinigkeiten verbessern können.

XII. INSTRUCTION FÜR DIE INFANTERIE.

Wir verdanken unsern Text dieser Instruction (Lager bei Kuttenberg, den 20. Juni 1742) einer Copie im Archive des Königlichen Generalstabes der Armee *(E. Ia)*.

XIII. ORDRES

für die sämmtlichen Generale von der Infanterie und Cavallerie, wie auch Husaren, desgleichen für die Stabs-Officiere und Commandeurs der Bataillons.

Von dieser Schrift, welche Berlin, den 23. Juli 1744 datirt und von dem Könige unterzeichnet ist, giebt es zwei gedruckte Texte:

1. in der *Geschichte des Königlich Preussischen Ersten Cuirassier-Regiments*, von Dr. Wilhelm Förster, Breslau, 1841, gr. 8., S. 190—193;
2. in dem *Militärischen Nachlasse des Königlich Preussischen General-Lieutenants Victor Amadeus Grafen Henckel von Donnersmarck*, herausgegeben von Zabeler, Zerbst, 1847, Theil I., Abtheilung I., S. 1—5.

Diese beiden Texte folgen Original-Manuscripten und stimmen wesentlich mit einander überein. Wir legen unserem Abdrucke den Zabelerschen Text zum Grunde.

XIV. DISPOSITION,

wie sich die Officiere von der Cavallerie, und zwar die Generale sowohl als die Commandeurs der Escadrons, in einem Treffen gegen den Feind zu verhalten haben.

Das bisher unbekannte (deutsche) Autograph dieser Schrift befindet sich im Königlichen Geheimen Staats-Archive *(F. 94. B)*, zwölf

Quartseiten, ohne Ort und Datum, aber von dem Verfasser (Fch) unterzeichnet. Auf dem Titelblatte stehen die Worte *Disposition pour la cavalerie.* Seite 3 beginnt der mit deutschen Buchstaben weitläuftig und sehr leserlich geschriebene Text, mit der Aufschrift: *Disposition, wie sich die Officiers von der Cavallerie, sowohl Generals als Commandeurs der Escadrons, im Treffen gegen den Feind zu verhalten haben.*

Ein Original-Exemplar der vollendeten und in Gebrauch gegebenen Disposition, geschrieben von Kanzelleihand, am Schlusse Berlin, den 25. Juli 1744 datirt und von dem Könige (Fch) unterzeichnet, aber nicht untersiegelt, befindet sich in dem Archive des Generalstabes der Armee, in dem Manuscript-Bande, welcher auf der ersten Seite betitelt ist: *Instructionen Friedrichs II. für seine Generale.* 1744, 48, 51 und 1759; signirt *Litt. M.* Nr. 10 *b.*

Diese *Disposition* ist dem Publicum zuerst bekannt geworden durch (des damaligen Majors im Generalstabe Barons von Canitz und Dallwitz) *Nachrichten und Betrachtungen über die Thaten und Schicksale der Reuterei in den Feldzügen Friedrichs II. und in denen neuerer Zeit*, Berlin, bei Mittler, 1823, Band I., S. 337—344. Baron von Canitz, welcher als General-Lieutenant und Commandeur der fünften Division, den 25. April 1850, in Berlin verstorben ist,[a] sagt, a. a. O., S. 39, von dieser Instruction: «Der Kern davon wird, so lange es Reuterei giebt, seinen Werth behalten.»

Dieselbe Schrift findet sich auch in dem *Militärischen Nachlasse des General-Lieutenants Grafen Henckel von Donnersmarck*, Theil I., Abtheilung I., S. 6—10.

Wir geben von dieser wichtigen Schrift zwei Abdrücke, nämlich eine Copie des ausgetheilten Original-Exemplars und eine Copie des bisher unbekannten Autographs.

[a] Carl Wilhelm Ernst Baron von Canitz und Dallwitz, auch im diplomatischen Fache ausgezeichnet, ist an verschiedenen Höfen Gesandter gewesen, zuletzt in Wien, vom Jahre 1841 bis 1845, in welchem Jahre er, den 29. November, zum Minister der auswärtigen Angelegenheiten ernannt wurde. Nach der Mitte des Monats März 1848 schied er aus diesem Amte aus. Den 30. März 1844 war er General-Lieutenant geworden.

XV. DISPOSITION,

welchergestalt sich die Artillerie bei einer Haupt-Action mit dem Feinde zu verhalten hat.

Das Archiv des Generalstabes der Armee besitzt (*F.* Nr. I.) einen Manuscript-Band in Folio, welcher allerlei Aufsätze zur Geschichte der Artillerie enthält und als *Tagebuch des Obersten von Holtzmann aus dem ersten und zweiten Schlesischen Kriege* bekannt ist. Auf der Kehrseite des hundert und vierten Blattes dieser Collectaneen findet sich die oben genannte Disposition, von der Hand des damaligen Hauptmanns von Holtzmann, mit folgendem Vermerke: «Den 30. Juni «1745 communicirte mir der Oberst-Lieutenant von Merkatz eine *Dis-«position für die Artillerie bei einem vorfallenden Treffen, von Sr. «Königlichen Majestät in Preussen zu Berlin gegeben zu vorherge-«gangener Campagne in Böhmen 1744 im Augusto.*» Diesen Holtzmannschen Text, welchen schon die Herrn von Malinowsky und von Bonin in ihrer *Geschichte der brandenburgisch-preussischen Artillerie*, Band III., Seite 47—49, abgedruckt haben, haben auch wir aufgenommen.

Johann Heinrich von Holtzmann, im Bürgerstande geboren, diente seit 1720 in der Artillerie, ward 1741 als Premier-Lieutenant geadelt, und starb den 28. September 1776, im siebzigsten Lebensjahre, zu Neisse, als Oberst und Commandeur der schlesischen Artillerie-Garnison-Compagnien.

XVI. DISPOSITION,

wie es bei vorgehender Bataille bei Seiner Königlichen Majestät in Preussen Armee unveränderlich soll gehalten werden, wornach sich auch sowohl die Generalität, als andere commandirende Officiere stricte zu achten und solches zu observiren haben.

Diese Disposition, aus dem Lager bei Schweidnitz, den 1. Juni 1745, ist zuerst durch die *Preussische Wehrzeitung* vom 27. November 1853, Nr. 551, bekannt geworden. Da uns dieser Abdruck aber

nicht genügte, so haben wir uns die dabei benutzte Copie des Königlich Niederländischen Premier-Lieutenants im Genie-Corps Herrn van Sypestein, im Haag, erbeten.[a] Ein anderer Text ist uns niemals vorgekommen; auch wissen wir nur, dass der vierzehnte Artikel der Disposition sonst schon gedruckt ist, und zwar in einer bald nach der Schlacht bei Jena, anonym und ohne Druckort, erschienenen kleinen Schrift, betitelt: *Mondstein-Würfe, von Zebedaeus Kukuk dem jüngern,*[b] *erschlagenen Feldhauptmann der geschlagenen Reichsstadt Eulenhausen, im ersten Jahre des ewigen Friedens*, S. 101 und 102.

XVII. UND XVIII. INSTRUCTION FÜR DIE GENERAL-MAJORS VON DER INFANTERIE UND INSTRUCTION FÜR DIE GENERAL-MAJORS VON DER CAVALLERIE.

Der König hat diese beiden Instructionen eigenhändig, in deutscher Sprache und mit deutschen Buchstaben, geschrieben; auch hat er die von Kanzelleihand besorgten Abschriften reichlich am Rande durch Zusätze vermehrt. Von Eichels Hand finden sich in diesen Abschriften allerlei Sprachverbesserungen. Beide Autographen und beide Abschriften sind von dem Verfasser unterzeichnet; Datum und Siegel aber haben sie nicht. Die Instruction für die Infanterie hat der König vollständig geschrieben; in der Instruction für die Cavallerie[c] hat er Lücken gelassen für drei Stellen, welche der Abschreiber aus der Infanterie-Instruction wörtlich aufnehmen sollte. Bei der ersten Lücke, gleich zu Anfange, unter dem Titel, sagt der Verfasser, zur Nachricht für den Abschreiber: »Das Introitum ist dasselbe;« bei der zweiten, gegen Ende des Artikels *Von den Detachements* sagt er: »*NB.* Das Uebrige von diesem Artikel wird aus dem andern nachgeschrieben;« bei der dritten endlich: »*NB.* Was von der Postirung in der Infanterie-Instruction gesagt ist, wird hier wiederholet.«

[a] Siehe *Nichtamtliche Beilage zu Nr. 11 des Militair-Wochenblattes pro* 1854, S. 1—4.

[b] Der Verfasser der *Mondstein-Würfe* ist Friedrich Gustav Schilling.

[c] Siehe Band XXVIII., S. 169.

Am Schlusse des Autographs der Instruction für die Infanterie finden sich noch, vor der Namens-Unterschrift des Königs, die in den Abschriften fehlenden Worte: «Diese Instruction soll eisern bei «demjenigen General bleiben, der das Regiment hat, an den sie jetzo «geschicket wird.» In der abgeschriebenen Instruction für die Infanterie hat der Verfasser unter seinem Namenszuge (Fch) eigenhändig noch hinzugefügt: «Es muss dabei zugesetzet werden, dass denen «Generals auf ihren Eid verboten wird, zu niemand als zu Generals «von dieser Instruction zu reden, geschweige vielmehr mit Frem-«den. Fch.»

Auf den Grund der von dem Könige eigenhändig verbesserten Abschriften sind endlich diejenigen Exemplare ausgefertigt worden, welche die Generale zu ihrer Belehrung bekommen haben.

Die Autographen und die Abschriften beider Instructionen befinden sich in dem Königlichen Geheimen Staats-Archive (*F.* 94. *B*); dagegen werden mehrere Exemplare beider Lehrschriften, wie sie ausgegeben und nach dem Tode der Empfänger wieder eingesandt worden, bei dem Generalstabe der Armee (*M.* Nr. 10 *b*) aufbewahrt. Diese von Kanzelleihand geschriebenen Original-Exemplare, nach welchen wir unsern Text drucken, sind alle Potsdam, den 14. August 1748 datirt und mit dem kleinen königlichen Petschaft besiegelt, hinter welchem sich der eigenhändige Namenszug des Königs (Fch) befindet.

Die Feldmarschälle, die Generale und die General-Lieutenants bekamen beide Instructionen auf einmal, ohne Rücksicht auf ihre specielle Waffe; dagegen bekamen die General-Majors nur die Instruction für diejenige Waffe, zu der sie gehörten, und erst wenn sie die General-Lieutenants-Würde erreichten, auch die Instruction für die andere Waffe.

Zwar finden sich die beiden Lehrschriften vom 14. August 1748 in französischer Sprache im Geheimen Staats-Archive (*F.* 94. *E*), unter dem Briefwechsel des Königs mit dem Feldmarschall Keith; diese französische Abfassung scheint aber nicht die ursprüngliche des Verfassers, sondern eine zur Bequemlichkeit des Feldmarschalls Keith gemachte Uebersetzung aus dem Deutschen zu sein. Für diese Vermuthung spricht die ganze deutsche Haltung des Französischen in diesem Keithschen Exemplare, noch mehr aber der Umstand, dass die Stellen, welche aus den *General-Principia* in die beiden Instructionen aufgenommen worden, in dem französischen Keithschen Exemplare dem Inhalte nach zwar genau mit unserm französischen Texte der *Ge-*

neral-Principia stimmen, in der Sprache aber davon in so weit abweichen, als eine französische Uebersetzung, nach der deutschen Uebersetzung des Originals gemacht, von der Original-Fassung in den *General-Principia* abweichen musste. Die aus den *General-Principia* in die beiden Lehrschriften vom 14. August 1748 aufgenommenen Stellen sind die vierzehn Regeln, wie der Desertion vorzubeugen, Bd. XXVIII., S. 5 und 6 unserer Ausgabe.

Der im Jahre 1838 verstorbene General-Lieutenant Georg von Pirch besass das Original-Exemplar der Instruction vom 14. August 1748, welches der König dem General-Major von der Infanterie Wilhelm von Saldern,[a] den 29. Juli 1756, sammt der Cabinets-Ordre vom 14. August 1748, über die Benutzung dieser Schrift, zugeschickt; ein Beweis, dass der König ihr auch nach dem Erscheinen der *General-Principia* (im Jahre 1753) noch einen eigenen Werth beilegte.

Der Baron de La Motte Fouqué, welcher 1748, als General-Major, die Instruction für die Infanterie bekommen hatte, bekam den 27. December 1751, als General-Lieutenant, auch die Instruction für die Cavallerie. Diese beiden Exemplare fielen, durch Fouqué's Unglück bei Landeshut, in österreichische Hände; sie sind es auch, welche in der *Neuen Militairischen Zeitschrift*, Wien, 1811, Band I., abgedruckt worden, und zwar S. 74—98 die Instruction für die General-Majors von der Cavallerie, und S. 99—106 die Instruction für die General-Majors von der Infanterie. Durch diesen Abdruck sind die beiden Instructionen zuerst Gemeingut der Kriegswissenschaft geworden. In neuesten Zeiten hat Herr General von Gansauge von der Instruction für die General-Majors von der Infanterie, in seinem Buche *Das brandenburgisch-preussische Kriegswesen um die Jahre* 1440, 1640 *und* 1740, Berlin, 1839, S. 252—262, einen Abdruck gegeben, und zwar nach demjenigen Original-Exemplare, welches dem General-Lieutenant von Münchow, 1748, zugefertigt worden, und welches in dem Archive des ehemaligen General-Directoriums in Berlin aufbewahrt wird.

In dem oben genannten Manuscript-Bande des Generalstabes der Armee (*M.* Nr. 10*b*) befinden sich zwei officielle Verzeichnisse über die Vertheilung der beiden Instructionen vom 14. August 1748, aus welchen erhellet, dass der König diese seine militairischen Lehrschriften

[a] Dieser General fiel in der Nacht vom 25. zum 26. Juli 1758 in einer Affaire in der Vorstadt von Königingrätz. Siehe Band IV., S. 200 unserer Ausgabe.

auch den General-Feldmarschällen gegeben. Das vollständigere der genannten beiden Verzeichnisse lautet also:

Liste derer Generals, welche beide Instructiones erbalten haben:

1. Der General-Feldmarschall Graf von Schwerin,
2. Der General-Feldmarschall Herzog von Holstein,
3. Der General-Feldmarschall Fürst von Anhalt,
4. Der General-Feldmarschall von Kalckstein,
5. Der General-Feldmarschall von Jeetze,
6. Der General-Feldmarschall Fürst Dieterich von Anhalt,
7. Der General-Feldmarschall von Keith,
8. Der General der Infanterie Markgraf Carl,
9. Der General der Infanterie von Lehwaldt,
10. Der General-Lieutenant Du Moulin,
11. Der General-Lieutenant Prinz von Preussen, u. s. w.

Diese Mittheilungen an die genannten General-Feldmarschälle und Generale erfolgten unter dem ausdrücklichen Befehle, dass sie die Instructionen *wohl und mit allem Bedacht durchlesen und sich deren Einhalt auf das genaueste bekannt machen sollten, um in Kriegeszeiten sowohl als in Friedenszeiten den gehörigen Gebrauch davon machen zu können.*

XIX. INSTRUCTION FÜR DEN OBERSTEN LATTORFF,

als Commandanten in Cosel.

Der König hat diese Instruction, zehn Quartseiten auf Goldschnittpapier, ohne alle Correcturen, mit deutschen Buchstaben geschrieben und (Fch) unterzeichnet; Datum und Siegel sind nicht beigefügt; aber auf dem Umschlage befindet sich ein Vermerk von Eichels Hand, aus welchem zu ersehen, dass das für den Obersten von Lattorff bestimmte Exemplar in Potsdam den 9. December 1753 vollzogen worden. Unser Text ist der Handschrift des Königs entnommen, welche in dem Geheimen Staats-Archive (*F.* 94. *B*) aufbewahrt wird.

Christoph Friedrich von Lattorff, den 7. September 1696 in Gross-Salze geboren, ist den 10. December 1753 zum General-Major ernannt worden. Für die erste Vertheidigung von Cosel wurde er, den

24. December 1758, General-Lieutenant, und für die andere, im Jahre 1760 (Band V., S. 94), gab der König ihm eine lebenslängliche Pension. Er ist den 3. April 1762 in Cosel gestorben.

XX. INSTRUCTION FÜR DES PRINZEN FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG LIEBDEN,

als Gouverneur der Festung Magdeburg.

Von dieser Instruction bewahrt das Königliche Staats-Archiv (*F. 94. B*) zwei Exemplare : das eine, von der Hand des Königs, vier Quartseiten auf Goldschnittpapier, mit deutschen Buchstaben geschrieben, ist betitelt : *Instruction vor den Printz Ferdinand von Braunschweig.* Am Ende der Schrift stehen die Worte : «Diesses ordentlich abzuschreiben vor den Printz Ferdinand,» worauf der Name des Königs (ℑd) folgt. Siegel und Datum sind nicht beigefügt. Bei diesem Exemplare liegt eine von Eichel (Potsdam, den 1. November 1755) angefertigte Reinschrift, von welcher wir unsern Text genommen haben.

XXI. INSTRUCTIONEN FÜR DEN GENERAL-FELDMARSCHALL VON LEHWALDT,

als General en chef von den sämmtlichen in Preussen stehenden Truppen, was derselbe, nach dem ihm gegebenen Pleinpouvoir, bei daselbst vorfallendem Kriege zu thun und zu beobachten hat.

Die Militairische Instruction (Potsdam, den 23. Juni 1756) ist von einer Oekonomischen Instruction, von dem nämlichen Tage, für denselben commandirenden General, begleitet. Beide, von Kanzelleihand geschrieben, sind besiegelt und von dem Könige unterzeichnet, welcher zu der Militairischen Instruction sechs Randbemerkungen mit eigener Hand hinzugefügt hat. Die Oekonomische Instruction bezieht sich auf die administrativen Verhältnisse der ganzen Provinz und macht den Feldmarschall, ohne es ausdrücklich zu sagen, zum General-Gouverneur derselben. Diese Instructionen erscheinen hier zum ersten Male, abgedruckt nach den in dem Königlichen Staats-Archive

(*F. 94. P*) aufbewahrten Originalen. Die Cabinets-Ordre an den Feldmarschall von Lehwaldt, vom 10. Juli 1757, haben wir aus F. W. von Mauvillon *Militärischen Blättern, Dritter Jahrgang*, Essen und Duisburg, 1822, Band II., S. 538, als eine Ergänzung der Militairischen Instruction vom 23. Juni 1756, aufgenommen.

Lehwaldt hatte sich im zweiten Schlesischen Kriege die volle Anerkennung des Königs verdient (Band III., S. 131, 142 und 167); auch bei der Vertheidigung von Berlin im Jahre 1760 zeichnete er sich aus (Band XIX., S. 196). In Bezug auf die Instructionen vom Jahre 1756 ist Band IV., S. 34, 35, 38, 110 und 170—174 einzusehen.

XXII. INSTRUCTION DES KÖNIGS FÜR SEINE QUARTIERMEISTER.

APHORISMEN DES KÖNIGS
über die Befestigungs-, Lager- und Gefechtskunst.

Friedrich hat diese Instruction dem Ingenieur-Lieutenant Freund, nach der Schlacht bei Kolin, wahrscheinlich in Leitmeritz, wo vom 27. Juni bis 20. Juli 1757 das Hauptquartier war, in die Feder dictirt. Den 15. December 1793 hat der damalige Oberst Freund, aus Neisse, einem befreundeten, aber nicht genannten Generale einen Auszug derselben übersandt, welcher, von einer ungeübten Hand, kalligraphisch und orthographisch schlecht ausgeführt, sammt dem Original-Begleitschreiben sich in dem Besitze des verstorbenen Generals der Infanterie von Reiche befand. Wir haben die dankenswerthe Vergünstigung bekommen, diese Handschrift und den Brief des Obersten Freund copiren zu dürfen.

In dem *Archiv für die Officiere der Königlich Preussischen Artillerie- und Ingenieur-Corps*, herausgegeben von From und Meyer, Berlin, 1836, Zweiter Jahrgang, Band III., S. 243—251, findet sich ein Auszug aus obiger Handschrift der Instruction für die Quartiermeister. Herr From vermuthet, dass der von ihm theilweise, von uns vollständig benutzte Text dem General-Major Grafen d'Heinze sei geschenkt worden: das können wir aber nicht annehmen, weil der

Oberst Freund diesen in seinem Anschreiben nicht mit Hochwohlgeboren, sondern mit Hochgeboren angeredet haben würde.

Johann Anton Freund hat sich zwar unter seinem Briefe vom 15. December 1793 (nicht 1785, wie in dem *Archiv* steht) ganz deutlich *v. Freund* unterschrieben; es ist aber nicht bekannt, dass er je geadelt worden; auch wird er in den gesammten Listen der Geheimen Kriegskanzellei als Bürgerlicher geführt. Er ist 1750 Ingenieur-Lieutenant geworden, 1762 Capitain, 1777 Major, 1787 Oberst-Lieutenant, 1791 Oberst, 1798 General-Major; den 8. October 1804 ist er pensionirt worden. Gestorben ist er den 3. Juni 1809.

Da der Oberst Freund dem unbekannten Generale, wie er in dem Begleitschreiben sagt, nur einen Auszug aus der Instruction mittheilt, und da wir diesen Auszug, den wir aber vollständig geben, hie und da unleserlich, ungenau und lückenhaft gefunden haben, so fügen wir unserm Abdrucke desselben die *Aphorismen Friedrichs des Zweiten über die Befestigungs-, Lager- und Gefechtskunst* hinzu, unter welchem Titel der Oberst Rogalla von Bieberstein eine andere Copie dieser Instruction in seiner anonymen Schrift: *Beiträge zur Taktik und Strategie, von dem Verfasser des Versuchs einer Anweisung zur Logistik,* Glogau, 1803, Erste Abtheilung, S. 128–163, bekannt gemacht hat. Seite 128 und 129 sagt der Herausgeber, dass er den Stil des Aufsatzes, wo und so viel er gekonnt, verbessert, ohne den Sinn des Königs auch nur im geringsten zu entstellen.

Durch den Abdruck des Auszugs und der Aphorismen hoffen wir dem echten Texte einer wichtigen Lehrschrift des Königs näher zu kommen.

Der Text des Obersten von Bieberstein zählt sieben und achtzig Aphorismen; der Auszug des Obersten Freund, welcher gegen das Ende die Aphorismen an Vollständigkeit übertrifft, hat nur die neun ersten Sätze numerirt; der übrige Text folgt ohne Zählung in kleineren oder grösseren Absätzen, wie unser Druck sie giebt, auf einander.

Der Oberst von Bieberstein sagt in seiner Vorrede zu den *Beiträgen,* S. V und VI: «Die *Aphorismen Friedrichs des Zweiten über die Befestigungs-, Lager- und Gefechtskunst* waren ursprünglich zum Unterrichte der Quartiermeister-Lieutenants bestimmt,[a] und wurden von dem grossen Könige mündlich mehr ausgeführt. Der Anfang

[a] Siehe Band VI., S. 98, und Band XXIX., S. XIV.

«derselben ist zwar schon in den, 1790, bei Christian Friedrich «Gutsch in Brieg und Breslau herausgekommenen *Militärischen Brie-«fen und Aufsätzen* abgedruckt; da aber dieses Institut mit seiner «Entstehung zugleich auch sein Ende, folglich gar keine Tendenz er-«reichte, so habe ich es für zweckmässiger gehalten, statt nur die «Fortsetzung dieser Aphorismen, lieber das Ganze derselben dem mi-«litairischen Publico mitzutheilen.»

XXIII. ORDRE AN DEN GENERAL-LIEUTENANT GRAFEN ZU DOHNA.[a]

Das Original dieser Ordre, Opotschna, den 20. Juli 1758, wird in dem Archive des Generalstabes der Armee (*Litt. H. IV.* Nr. 4) aufbewahrt. Ein Fragment derselben, sammt dem Facsimile des dazu gehörigen Schema's von der Hand des Königs, findet sich im *Militair-Wochenblatt*, 1842, Nr. 26, S. 204. Unser Text ist eine vollständige Copie des Originals, welches von einem Cabinetsrathe geschrieben und zum Theil chiffrirt ist; die französische Nachschrift hat der König hinzugefügt. Unser Schema ist eine Copie des Facsimile des *Militair-Wochenblattes*.

XXIV. INSTRUCTION,

welche der König im Breslauer Winterquartier in seinem Zimmer den Feld-Ingenieurs dictirt hat.

Die Hauptpuncte dieser Instruction (Breslau, den 13. December 1758) finden sich in der *National-Zeitschrift für Wissenschaft, Kunst und Gewerbe in den Preussischen Staaten*, Berlin, bei Braun, 1801, in 8., Band I., S. 523—526; vollständig erschien sie in Ludwig Müller's, Königl. Preuss. Ingenieur-Majors, *Nachgelassenen militairischen Schriften*, Berlin, bei Frölich, 1807, in 4., Band I., S. 8—15, erläutert durch fünf Figuren, welche der König, in Gegenwart der Ingenieur-Officiere, auf einen vor ihm ausgebreiteten Bogen Papier

[a] Siehe Bd. XXVI., S. 534.

flüchtig mit der Feder hingeworfen. Diesen Abdruck nebst den Figuren geben wir mit den einleitenden und erklärenden Worten des Majors Müller genau wieder; auch fügen wir desselben Officiers Bericht hinzu über den mündlichen Unterricht des Königs bei Gelegenheit der Wahl des ersten Lagers, welches seine Armee bei Roth-Schönberg, drei Meilen unterhalb Dresden, den 6. September 1756, beziehen sollte. Nach dieser practischen Instruction, welche wir aus Müller's *Nachgelassenen Schriften*, Band I., S. 6—8, aufnehmen, sollte den Regimentern künftighin das Lager gegeben werden.

Ludwig Müller ist zu Gross-Breese bei Perleberg, 1734, geboren und 1804 in Berlin gestorben.

XXV. INSTRUCTION FÜR DIE GENERAL-MAJORS VON DER INFANTERIE.

Der Manuscript-Band in dem Archive des Generalstabes der Armee (*M.* Nr. 10*b*) enthält sieben Original-Exemplare dieser *Instruction für die General-Majors von der Infanterie*, welche am Ende Breslau, den 12. Februar 1759 datirt und von des Königs Hand (Fch) unterzeichnet, aber nicht besiegelt ist. Die Instruction selbst ist von Kanzelleihand geschrieben, sechs und eine halbe Quartseite.

Eine Copie dieser Instruction befindet sich in der, im Archive des Generalstabes der Armee in Berlin aufbewahrten Correspondenz Friedrichs II. mit dem Herzog Ferdinand von Braunschweig, Jahrgang 1759, Nr. 334, S. 219—227, in Folio. Oben, S. 219, hat der Herzog Ferdinand eigenhändig bemerkt: *Prés. du Pr. Charles de Bevern, ce* 30 *mai* 1759. Diese Abschrift weicht in mehreren Stellen von dem Texte der officiellen Original-Exemplare ab.

Unsere Copie ist von einem Original-Exemplare genommen, welches, sieben Quartseiten, von dem Geheimen Cabinetsrathe Eichel geschrieben, und von dem Könige unterzeichnet ist.

Wir haben in unserem Buche *Friedrich der Grosse als Schriftsteller*, 1837, S. 241—243, zuerst auf diese Instruction aufmerksam gemacht und den dritten Artikel daraus abdrucken lassen. Darauf hat Herr General von Gansauge in seinem Buche *Das brandenburgisch-preussische Kriegswesen*, S. 263—268, die vollständige Abhandlung gegeben. Ein Abdruck findet sich auch in dem *Militärischen Nach-*

lasse des General-Lieutenants Victor Amadeus Grafen Henckel von Donnersmarck, herausgegeben von Karl Zabeler, Zerbst, 1846, Theil II., S. 108—112.

Es scheint, als ob die Instruction vom 12. Februar 1759 eben so das Gegenstück zu der *Instruction pour les généraux-majors de cavalerie*, vom 16. März 1759, sei,[a] wie mehrere andere gleichzeitig für die verschiedenen Waffen gegebene Instructionen paarweise zusammengehören.

XXVI. INSTRUCTION FÜR DIE COMMANDEURS DER CAVALLERIE-REGIMENTER,

wie sich solche wegen des kleinen Dienstes in den Garnisonen, der Mannszucht des gemeinen Mannes, der scharfen Disciplin, des Exercirens der Regimenter, guten Aufsicht und Zucht der Officiere und wegen der Oekonomie zu verhalten haben.

Ein Original-Exemplar dieser Instruction, vom 11. Mai 1763, zwölf Folioseiten, untersiegelt und vom Könige unterzeichnet, befindet sich in dem Archive des Zweiten Cuirassier-Regiments (genannt Königin) zu Pasewalk und ist adressirt: «An den Commandeur des Dragoner-Regiments von Baireuth.» Der 1846 in Neisse verstorbene General-Lieutenant Ulrich von Barner hat uns Gelegenheit verschafft, eine Copie davon zu nehmen. In unserem Buche *Friedrich der Grosse als Schriftsteller*, S. 234—240, haben wir die Eintheilung der Instruction angegeben und den ganzen vierten Artikel derselben mitgetheilt. Einen vollständigen Abdruck hat Herr Rittmeister Heinrich Ravenstein in seiner *Geschichte des Zweiten Cuirassier-Regiments (genannt Königin)*, zweite Auflage, Minden, 1842, in 8., S. 301—317, gegeben. Unserm neuen Abdrucke liegt die Copie zum Grunde, welche wir von dem genannten Original-Exemplare genommen haben.

[a] Siehe Band XXVIII., S. xxiii, 167—172, und 176.

XXVII. INSTRUCTION FÜR DIE COMMANDEURS DER INFANTERIE-REGIMENTER,

wie sich solche wegen des kleinen Dienstes in den Garnisonen, wegen der Mannszucht des gemeinen Mannes, der scharfen Disciplin, des Exercirens der Regimenter, guten Aufsicht und Zucht der Officiere und der Oekonomie zu verhalten haben.

Wir verdanken diese Instruction, vom 11. Mai 1763, dem Herrn Major Zabeler, welcher sie in dem Nachlasse des Grafen Henckel von Donnersmarck gefunden hat, und geben sie ganz so, wie wir sie empfangen haben, also auch ohne die neben den Artikeln I., II. und III. genannten Beilagen. Ohnehin finden diese sich in dem *Anhange zu dem Reglement, gegeben* 1779, als Artikel I., II. und III.

XXVIII. INSTRUCTION FÜR DIE ARTILLERIE.

Diese Instruction, vom 3. Mai 1768, ist durch die *Geschichte der brandenburgisch-preussischen Artillerie* von L. von Malinowsky und R. von Bonin, Band III., S. 53—76, zuerst bekannt geworden. Unser Text ist ein genauer Abdruck des Original-Exemplars, welches in der Geheimen Registratur der Artillerie-Abtheilung des Königlichen Allgemeinen Kriegs-Departements aufbewahrt wird. Dasselbe zählt sechs und zwanzig Seiten in Folio, ist von Kanzelleihand geschrieben und von dem Könige (ℑch) unterzeichnet. Neun colorirte Plane, von welchen wir treue Nachbildungen, ohne Farben, geben, sind als besondere Blätter eingeklebt.

XXIX. INSTRUCTION FÜR DIE COMMANDEURS DER REGIMENTER UND BATAILLONS.

Diese Instruction ist zuerst bekannt geworden durch (des Majors von Seidl) *Versuch einer militärischen Geschichte des Baierschen Erbfolgekrieges*, Königsberg, 1781, Theil I., S. 79—84, wo sich, unter dem ungenauen Titel: *Instruction für die Commandeurs und Bataillons*, die Zeitangabe findet: Erhalten den 12. April 1778. G. Scharnhorst hat diese Instruction aus dem von Seidlschen Werke in den *Unterricht des Königs von Preussen an die Generale seiner Armeen*, S. 277—282, aufgenommen; sie findet sich auch in der neuen Ausgabe dieses Buchs, besorgt «von einigen deutschen Officieren» (von Schütz und Schulz), Leipzig, in der Baumgärtnerschen Buchhandlung, 1819, Theil II., S. 287—293. Das einzige uns bekannte Original-Exemplar der *Instruction für die Commandeurs* (Potsdam, den 5. Februar 1778 datirt) befindet sich in dem Nachlasse des Grafen Henckel von Donnersmarck; Herr Major Zabeler hat uns davon eine genaue Abschrift gegeben, welche unser Text wiederholet.

Diese Instruction erinnert an die *Règles de ce qu'on exige d'un bon commandeur de bataillon en temps de guerre*, Band XXIX., S. 55—65.

XXX. INSTRUCTION FÜR DIE COMMANDEURS DER CUIRASSIER-, DRAGONER- UND HUSAREN-REGIMENTER.

Diese Instruction, welche der Major von Seidl in der *Geschichte des Baierschen Erbfolgekrieges*, Theil I., S. 74—79, zuerst bekannt gemacht hat, und welche daraus in beide Ausgaben des Scharnhorstschen Buchs übergegangen ist,[a] findet sich auch in W. Försters *Geschichte des Königlich Preussischen Ersten Cuirassier-Regiments*, Breslau, 1841, S. 319—322. Beide Texte, der von Seidlsche und

[a] Ausgabe von 1794, S. 271—276; Ausgabe von 1819, Theil II., S. 281 bis 287.

der Förstersche, stimmen bis auf unbedeutende sprachliche Verschiedenheiten, welche in Correcturen der Ausgabe von 1841 ihren Grund zu haben scheinen, genau überein. Unter dem Försterschen Abdrucke steht der Name des Königs; über der Instruction selbst ist bemerkt, dass sie den 14. April 1778, während der Cantonnirungen, bei dem Regimente von Arnim, dem damaligen vierten, jetzigen ersten Cuirassier-Regimente, eingegangen. Unsere Ausgabe wiederholt den von Seidlschen Text.

XXXI. INSTRUCTION FÜR DEN GENERAL MAJOR VON BUDDENBROCK, was bei Schweidnitz zu thun ist.

Wir verdanken diese Instruction, vom 7. Mai 1778, sammt Zubehör, dem verstorbenen General-Feldmarschall von Boyen, welcher uns dieselbe, den 6. Juni 1846, in Abschrift geschenkt hat. Sechs Jahre später hat uns der Herr General der Infanterie von Weyrach die Originale zur Vergleichung geliehen.

Die Instruction und die Cabinets-Ordres sind von Kanzleihand geschrieben und von dem Könige vollzogen. Der Instruction hat derselbe einen mit eigener Hand gezeichneten Plan der Festung Schweidnitz beigelegt, von welchem wir ein Facsimile geben.

Ludwig von Buddenbrock, geboren zu Gurnen in (Ost-) Preussen den 18. Februar 1720, diente in allen vier Kriegen des Königs, ward Anfangs Januar 1777 General-Major und Chef des Infanterie-Regiments Nr. 16, in Braunsberg, jetzt Nr. 5, in Danzig, welches er zum Baierschen Erbfolgekriege nach Schlesien führte. Hier wurde er zum Commandanten der Festung Schweidnitz ernannt und mit der Instruction vom 7. Mai 1778 versehen. Er starb in Königsberg, den 20. April 1782.

XXXII. INSTRUCTION FÜR DIE INSPECTEURS DER CAVALLERIE,

welche sie allen Commandeurs der Cavallerie communiciren sollen.

Der Text dieser Instruction, vom 20. Juli 1779, mitgetheilt von Herrn Major Zabeler, stammt aus dem Nachlasse des General-Lieutenants Grafen Henckel von Donnersmarck.

Die *Instruction für die Officiere von der Infanterie, absonderlich für die Commandeurs der Regimenter und Bataillone*, gegeben Potsdam, den 16. Juli 1779, deren in dem *Urkundenbuch zu der Lebensgeschichte Friedrichs des Grossen*, von J. D. E. Preuss, Band IV., S. 228, Nr. 47, gedacht wird, haben wir nicht aufgenommen. Sie findet sich in dem *Anhang zu dem Reglement*, welchen der König, Potsdam, den 1. October 1779, ausgegeben, S. 55—65, als *Articul VI.* und ist betitelt: *Von dem Dienst im Felde.*

XXXIII. INSTRUCTION FÜR DIE INSPECTEURS DER INFANTERIE.

Diese Instruction (Potsdam, den 25. Juli 1781) ist am frühesten von G. Scharnhorst veröffentlicht worden, zuerst in seinem *Neuen Militairischen Journal*, Hannover, 1791, Neuntes Stück, S. 313—319, dann, minder genau, in dem *Unterricht des Königs von Preussen an die Generale seiner Armeen*, S. 282—288, welcher Text in der Bearbeitung von Schütz und Schulz, Band II., S. 293—300, wiederholt ist. Alle drei Abdrücke setzen die *Instruction für die Inspecteurs der Infanterie* in das Jahr 1781. Dagegen ist sie in der *Zeitschrift für Kunst, Wissenschaft und Geschichte des Krieges*, herausgegeben von C. von Decker, F. von Ciriacy und L. Blesson, Berlin, 1826, Band VII., Heft 5, S. 226—231, in das Jahr 1785 gesetzt. Dabei befinden beide Angaben sich in einem Widerspruche mit sich selber; denn die Scharnhorstschen Texte sagen, bald zu Anfange: »Bei einem langwierigen Frieden wie der jetzige, der *schon länger als* zwanzig

Jahre gedauert hat, u. s. w.;» dagegen liest man in der *Zeitschrift*: «Bei einem langwierigen Frieden wie der jetzige, der *beinahe* zwanzig Jahre gedauert.»

Die Bibliothek des Generalstabes der Armee besitzt (*F.* Nr. 4) eine anscheinend sehr unzuverlässige Copie dieser Instruction; indess bemerken wir von derselben, dass, ohne Angabe von Ort und Datum, oben bei dem Titel das Jahr 1781 als die Zeit der Abfassung angegeben ist, und dass der bei den oben genannten Ausgaben seltsam unrichtige Satz hier so lautet: «.... der *beinahe* zwanzig Jahre gedauert.»

Wir haben, in Ermangelung der Original-Handschrift, den frühesten Scharnhorstschen Text, aus dem *Neuen Militairischen Journal*, copirt und mit dem in der *Zeitschrift* gegebenen Abdrucke verglichen.

Die *Instruction für die Inspecteurs der Infanterie* ist gewiss das Gegenstück zu der folgenden *Instruction für die Inspecteurs der Cavallerie*, vom 5. August 1781.

XXXIV. INSTRUCTION FÜR DIE INSPECTEURS DER CAVALLERIE.

Unser Text dieser Instruction (Potsdam, den 5. August 1781) ist, in Ermangelung eines Original-Exemplars, von W. Försters *Geschichte des Königlich Preussischen Ersten Cuirassier-Regiments*, S. 334—339, entlehnt.

XXXV. DISPOSITION FÜR DEN GOUVERNEUR ODER COMMANDANTEN DER FESTUNG SCHWEIDNITZ, im Fall sie sollte attaquirt werden.

Den 14. November 1781 hat der König den Militair-Befehlshabern von Breslau, Brieg, Neisse, Cosel, Glatz, Silberberg, Schweidnitz und Glogau neue Dispositionen zur Vertheidigung ihrer Plätze gegeben. Diese Schriften sind nach der Oertlichkeit der genannten Festun-

gen verschieden. Unsere Copie der Disposition für Schweidnitz verdanken wir dem Obersten im Ingenieur-Corps und Pionier-Inspecteur Herrn Lehmann.

Diese Disposition gewinnt noch an Interesse, wenn man sie mit der *Instruction* (XXXI) *für den General-Major von Buddenbrock, was bei Schweidnitz zu thun ist*, vom 7. Mai 1778, vergleicht.

XXXVI. INSTRUCTION FÜR MEINE ARTILLERIE, wie sie bei Gelegenheit ihr Feuer einrichten soll.

Diese Instruction, welche der König mit Cabinets-Ordre vom 10. Mai 1782 an den General-Major von Holtzendorff sandte, findet sich gedruckt in der *Oestreichischen militärischen Zeitschrift*, Wien, 1819, Band III., S. 100—104, und in Louis von Malinowsky und Robert von Bonin *Geschichte der brandenburgisch-preussischen Artillerie*, Band III., S. 77—80.

Der *Spectateur militaire*, Paris, 1828, Band IV., S. 55—60, giebt eine französische Uebersetzung von dieser Schrift unter dem Titel: *Instruction du grand Frédéric pour l'artillerie de son armée, A Potsdam, le 10 mai 1782, adressée au général-major de Holtzendorff.*

Unser Text ist eine Wiederholung des Abdrucks in der *Oestreichischen militärischen Zeitschrift.*

Georg Ernst von Holtzendorff, geboren 1714 zu Calbe an der Saale, ein Sohn des General-Chirurgus Holtzendorff, ward 1771 Oberst, 1777, nach des General-Lieutenants von Dieskau Tode, Chef und General-Inspecteur der ganzen Artillerie, und 1779 General-Major. Er starb 1785. Den 21. Januar 1767 hatte der König ihm den Adel verliehen.

XXXVII. INSTRUCTION FÜR DIE FREI-REGIMENTER ODER LEICHTEN INFANTERIE-REGIMENTER.

Unser Text dieser Instruction, vom 5. December 1783, stammt aus dem Nachlasse des General-Lieutenants Grafen Henckel von Donnersmarck; wir verdanken ihn dem Herrn Major Zabeler.

Die Bildung der drei leichten Infanterie-Regimenter, für welche die Instruction bestimmt war, ist erst im Todesjahre des grossen Königs vollendet worden; es waren das die Regimenter von Chaumontet, in Bunzlau und Löwenberg, Arnauld de la Perière, in Conitz, Friedland und Tuchel, und das Schweizer Frei-Regiment von Müller von Adolfingen, in Xanten und Goch. Bei dem Regimente des General-Majors von Chaumontet, in Löwenberg, ist damals unser nachheriger Feldmarschall Graf von Gneisenau, als achter Premier-Lieutenant, mit Patent vom 11. August 1786, eingetreten; er hatte zuvor unter den ansbachischen Truppen in Nord-Amerika gedient, wo sich, seit 1775, ausser der Volksbewaffnung, auch das zerstreute Gefecht, das Tirailleur-System, entwickelt hatte, bei welchem die leichte Infanterie zu besonderer Geltung kam.

XXXVIII. INSTRUCTION FÜR DIE SCHLESISCHE INFANTERIE-INSPECTION DES GENERAL-MAJORS VON GÖTZEN.

Der König hat diese Instruction, vom 28. August 1785, sammt Zubehör, dem General-Major Friedrich Wilhelm von Götzen gegeben, als er denselben zum General-Inspecteur der Ober-Schlesischen Infanterie-Regimenter ernannt hatte. Unser Text ist aus dem *Urkundenbuch zu der Lebensgeschichte Friedrichs des Grossen*, von J. D. E. Preuss, Band IV., S. 243 – 248, Nr. 25, 26, 27 und 28 entnommen.

Wir können von diesem Schatze militairischer Lehrschriften des grossen Königs uns nicht trennen, ohne seines schönen militairi-

schen Lehrgedichtes, *L'Art de la guerre* (Band X.), zu gedenken, welches er 1749, unmittelbar nach den *Principes généraux de la guerre*, verfasste, und in dessen sechs Gesängen er die gesammte Kunst der Helden mit der ergreifendsten Klarheit vor die Seele des Lesers stellt.

Dem *Inhalts-Verzeichnisse* dieses Bandes folgt die *Table générale des matières* für die militairischen Werke.

Vierzehn zu diesem Bande gehörige Tafeln sind hinten angehängt.

Berlin, den 5. November 1856.

J. D. E. Preuss,
Doctor der Philosophie, Königlicher Professor der Geschichte und Historiograph von Brandenburg, auch Ehrenmitglied der militairischen Gesellschaft.

I.

INSTRUCTION

FÜR DEN

OBERST-LIEUTENANT VOM CORPS CADETS

DEN VON OELSNITZ.

INSTRUCTION

FÜR

DEN OBERST-LIEUTENANT VOM CORPS CADETS

DEN VON OELSNITZ.

1.

Die erste und vornehmste Sache, worauf der Oberst-Lieutenant von Oelsnitz und die bei dem Corps bestelleten Capitains arbeiten müssen, soll sein, den Cadets eine vernünftige Ambition beizubringen; demnächst aber ihnen, gleichsam von der ersten Jugend an, eine gewisse Liebe und Hochachtung für den preussischen Dienst einzuprägen, dergestalt, dass die Idee, als ob kein besserer Dienst in der Welt sei wie der preussische, gleichsam mit ihnen aufwachse und ihnen fest imprimiret werde.

2.

Das Fuchteln der Cadets und die bisherigen Arten von Strafen sollen hinfüro gänzlich unterbleiben;[a] hergegen diejenigen, so sich negligiren oder etwas Unrechtes begehen, mit Arrest bei Wasser und Brod gestrafet werden. Wenn zum Exempel ein Cadet seine Stunde versäumet, so soll derselbe auf einen Tag oder was bei Wasser und Brod in das Stockhaus gesetzet, aber

[a] Siehe Band IX., Seite 83.

nicht mehr geschlossen werden. Fängt ein Cadet ungebührliche Händel an, oder passiren Kinderstreiche, dass etwa ein Cadet dem andern in die Haare fället, so muss ein solcher Cadet zweimal vier und zwanzig Stunden bei Wasser und Brod sitzen; jedoch muss zugleich auf das Alter und die Constitution des Cadets gesehen und die Strafe darnach proportionirt werden. Was Bagatellen sind, die sollen nicht anders als mit Reprimanden gestrafet werden.

3.

Der Dienst muss den Cadets gelehret werden wie es Soldaten gehöret und gebühret; der Oberst-Lieutenant von Oelsnitz aber muss dabei nie aus dem Sinne lassen, dass die Cadets keine Musketiere von Profession sind, sondern dass solche Officiere werden sollen, und ob sie schon den Dienst mit aller Exactitude erlernen und das Exerciren noch besser wie die andern Regimenter thun müssen, so sollen sie doch dabei nicht stehen bleiben, sondern solches so erlernen, wie Leute, welche dereinsten commandiren sollen.

4.

Alle Abend kurz vor dem Schlafengehen sollen zwei Unter-Officiere von den Cadets alle Kammern zu visitiren gehen, die Cadets, so darin liegen, abrufen und zusehen ob noch alles richtig ist, worauf sie an den Oberst-Lieutenant von Oelsnitz ordentlich rapportiren müssen. Des Morgens, eine halbe Stunde vor dem Aufstehen, soll das Visitiren von den beiden Unter-Officieren von den Cadets wieder geschehen und dem Oberst-Lieutenant davon gehöriger Rapport gethan werden.

5.

Mit den kleinen Montirungs-Stücken und was sonsten die Cadets, besonders die armen, zur Beihülfe bekommen, soll gute Ordnung gehalten werden, dergestalt, dass ein jeder Cadet sein eigenes Buch haben soll, in welches, so oft er etwas von kleinen Montirungs-Stücken oder sonsten bekommet, solche jedesmal

eingeschrieben werden sollen; der Capitain von der Compagnie aber soll ein Buch dagegen halten und darein richtig eintragen, was die Cadets bekommen, mit welchen Büchern hiernächst dergleichen Ausgaben in der jährlichen Rechnung beleget werden sollen. Die Rechnung soll alle Jahre den 1. oder 2. October durch einen Stabs-Officier, welchen Seine Königliche Majestät dazu beordern wollen, abgenommen werden.

6.

Soll der Oberst-Lieutenant von Oelsnitz auf die Küche mit Acht haben, dergestalt, dass er sorge, damit die Cadets jedesmal gut, reinlich und propre gespeiset werden müssen, zu welchem Ende denn auch ein ordentlicher Küchenzettel gemachet und darin benennet werden soll, was für Essen an jedem Tage in der Woche den Cadets gegeben werden müssen.

7.

Wenn die Cadets essen, soll allemal währender Mahlzeit in jedem Zimmer wo gespeiset wird, ein oder auch zwei Cadets nach einander ein Stück oder Capitel, entweder aus der brandenburgischen Historie,[a] oder auch aus des Feuquières Kriegskunst, in das Deutsche übersetzet,[b] laut und deutlich herlesen,

[a] Wir wüssten für den angegebenen Zweck nur Johann Hübners *Kurze Fragen aus der politischen Historia*, Band VI., zu nennen. Die *Geographie* desselben Verfassers empfiehlt der König, Band IX., Seite 80, zum Gebrauche in der *Académie des nobles*. Vielleicht wäre auch an Caspar Abels *Preussische und Brandenburgische Reichs- und Staats-Historie*, oder an die Biographien der einzelnen Regenten von Gundling, Pufendorf (im Auszuge von Erdmann Ulrich) und an Fassmann, endlich auch an das *Theatrum europaeum* zu denken, aus welchem Friedrich selbst (Band XXVII. III, S. 8) seinen ersten Geschichtsunterricht geschöpft hat. Die lateinischen Lebensbeschreibungen der Kurfürsten von Joh. Cernitius und die französische Uebersetzung derselben von Antoine Teissier waren wohl nicht anwendbar.

[b] *Geheime und sonderbare Kriegsnachrichten des Marggrafen von Feuquières, Königl. Französischen General-Lieutenants*, Leipzig, 1738, zwei Theile in 4., mit Kupfern. Der zweite Theil ist betitelt *Historische und Militairische Nachrichten*. In Betreff dieses Werks schreibt der König an den Prinzen Leopold

währenden welchen Lesens die andern Cadets alle stille sein und zuhören müssen. Der Cadet, so lieset, bekommt nachher zu essen.

8.

Müssen die Cadets vor allen Dingen bei jeder Compagnie in gewisse Classen eingetheilet werden, und zwar nach ihren Jahren und Begriffen, so dass die Kinder und Anfänger, welche erst lesen und schreiben lernen, à part seien; diejenigen, so schon weiter sind, müssen eine andere Classe machen und die Geographie, Historie, das Französische, die Geometrie, das Tanzen, Fechten, Voltigiren, u. s. w. lernen, und so ferner.

Seine Königliche Majestät sind gewillet, dem Corps Cadets noch vier Leute zu halten, welche den Cadets die Logique lehren sollen, und welche ihnen, sobald sie lesen und schreiben können, gelehret werden soll, damit sie von Jugend auf zum vernünftigen und ordentlichen Denken und Beurtheilen angewöhnet werden. [a]

9.

Insbesondere muss der Oberst-Lieutenant von Oelsnitz auf die Genies der Cadets wohl Acht geben, wozu sie etwa Lust haben und was für besonders gute Köpfe unter ihnen sind, oder die zu dieser oder jener Science besondere Talents haben, anmerken, auch solche Seiner Königlichen Majestät anzeigen. Er muss sich aber dabei wohl in Acht nehmen, dass hierunter keine Uebereilung noch Passion vorgehe, denn Seine Königliche Majestät selbst genau examiniren werden, ob die angezeigten Cadets auch von dem angegebenen Genie sind, oder aber, ob hergegen gute Köpfe und profonde Talents vergessen und zurückgelassen

von Anhalt-Dessau, Breslau, den 9. November 1741: »Ich habe dem Buchführer Korn befohlen, an Ew. Liebden fünf und zwanzig Exemplare von des Fenquières *Kriegsnachrichten* zu senden. Ew. Liebden haben solche an die unter Dero Commando stehenden Regimenter zu vertheilen, mit dem Bedeuten, wie es den Officiers nützlich sei und Mir zum gnädigen Gefallen gereiche, wenn sie dieses Buch mit Fleiss und Nachdenken lesen.« Siehe Band XXVIII, S. 100 und 154.

[a] Siehe Band XXVII. III, S. 253, 254, 255 und 256.

worden, auf welchen letzteren Fall der Oberst-Lieutenant von Oelsnitz sich sehr schlecht recommandiren würde.

10.

Muss hinfüro mehr auf die Reinlichkeit und Propreté gehalten werden, damit künftig unter den Cadets keine Krätze weiter sei, als die unter solchem Corps nicht sein muss. Weil auch alles gegeben wird was zur Propreté gehöret, so würde es des Oberst-Lieutenants von Oelsnitz und der Capitains Schuld sein, wenn sie solches alles nicht observireten.

11.

Von den Feldwebeln, welche bis Dato bei den Cadets stehen, sind Seine Königliche Majestät nicht zufrieden, daher der Oberst-Lieutenant von Oelsnitz darauf denken und Vorschläge thun soll, wie solche sonsten unterzubringen. So lange aber die jetzigen Feldwebel noch bei dem Corps sein werden, soll der Oberst-Lieutenant von Oelsnitz dafür responsable sein, dass sie keine plumpe noch bäurische Manieren gegen die Cadets haben, die wie Edelleute und künftige Officiere, nicht aber wie Bauerknechte tractiret werden sollen. Mit den Capitains vom Corps hat es zum Theil gleiche Bewandniss, daher der Oberst-Lieutenant von Oelsnitz solche anhalten soll, mit den Cadets honnet und vernünftig umzugehen, und diesen durch ihre eigene Conduite gute Exemples zu geben.

12.

Uebrigens und da Seine Königliche Majestät selbst öfters nach den Cadets sehen werden,[a] so soll derselbe versichert sein, dass,

[a] Der König hat das Cadetten-Corps am 30. Juni 1740, von welchem Tage die *Instruction* für dasselbe datirt ist, in Charlottenburg gemustert und in dem Orangerie-Hause speisen lassen. Besucht hat er das Cadetten-Haus den 23. November 1741, den 29. Januar 1744, den 20. December 1752, den 12. April 1763 und den 19. August 1764, wahrscheinlich auch nachher noch. Von dem Besuche im Jahre 1764 sagt die Haudesche Zeitung, Nr. 100: »Am Sonntage, »den 19. August, Vormittags begaben sich Seine Majestät der König zu Pferde

wenn Höchstdieselben jedesmal alles in recht guter Ordnung, Propreté und Accuratesse finden werden, so dass sie davon zufrieden zu sein Ursache haben, solches Deroselben zu besonderem Gefallen gereichen und Sie es gegen mehrgedachten Oberst-Lieutenant gnädigst erkennen werden; dahergegen aber und wenn wider Verhoffen darunter manquiret werden sollte, er auch gewiss zu gewärtigen hat, dass Seine Königliche Majestät sich deshalb scharf an ihn halten werden.

Charlottenburg, den 30. Juni 1740.

(L. S.) FRIDERICH.

• nach dem hiesigen Cadetten-Hof und hatten die Gnade, die in demselben be-
• findlichen jungen Edelleute im Voltigiren, Zeichnen, Reiten und andern Kriegs-
• wissenschaften Allerhöchst zu prüfen, selbige Dero Königlichen Huld und Vor-
• sorge zu versichern, u. s. w.• Mehrmals liess der König auch Cadetten auf das Berliner Schloss kommen, um den Bedarf für die Regimenter auszuwählen.

Ein grosser Schatz von (ungedruckten) Cabinets-Ordres zeigt, dass Friedrich bis an seinen Tod in ununterbrochener Verbindung mit dem Cadetten-Corps geblieben, und dass er immer die Seele desselben gewesen.

Band I., S. 151, spricht Friedrich, zum Lobe seines Vaters, über das Cadetten-Corps, dessen Chef er selbst, von der Stiftung, 1717, an bis 1730, gewesen ist. Siehe Band XXVII. III, S. 3 ff.; auch J. D. E. Preuss, *Die militairische Richtung in Friedrichs Jugendleben*, S. 7 und 8.

ANHANG.

AN DEN OBERST-LIEUTENANT VOM CORPS CADETS DEN VON OELSNITZ.

Charlottenburg, den 28. Juni 1740.

Mein lieber Oberst-Lieutenant von Oelsnitz,

Den mit Eurer Vorstellung vom 19. dieses eingesandten Verpflegungs-Etat vom Corps Cadets habe Ich erhalten, und, nachdem Ich dessen Einrichtung mit mehrerm ersehen, darauf resolviret, dass zuvörderst der bisherige Profoss abgeschaffet und dessen Tractament und Montirungs-Gelder von nächstkünftigem Monat an gänzlich cessiren sollen.

Die für die Speisung der Cadets ausgesetzte Summe im Etat beträget jährlich über zehn tausend Thaler; weil aber verlauten will, als ob die Cadets für solches Geld nur schlecht gespeiset würden, so sollet Ihr auf Eure Pflicht wohl überlegen, ob nicht für dieses so considerable Geld die Cadets besser gespeiset werden können; zu welchem Ende Ihr einen ordentlichen Tageszettel machen sollet, was für Essen den Cadets an jedem Tage der Woche gegeben werden muss, und sollet Ihr Mir insbesondere dafür responsable sein, dass die Cadets jedesmal gut, auch propre und reinlich gespeiset werden. So muss auch bei der Küche wohl auf die Propreté gesehen und das Zimmer reinlich gehalten und öfters gescheuert werden.

Bei den Maîtres urtheile Ich, dass deren von der einen Art zu viel, von andern aber zu wenig sind. Es ist nämlich ohnmöglich, dass der eine Ingenieur-Major Frauendorff die Cadets hinlänglich mit Information versehen könne, dahero Ich dem Obersten von Walrave* bereits Ordre gegeben habe, noch zwei Conducteurs vorzuschlagen,

* Siehe Bd. XXVI., S. 100.

welche unter dem Major Frauendorff mit informiren, jeder von ihnen aber das gewöhnliche Conducteur-Tractament, à acht Thaler monatlich, auf den Etat des Corps des Cadets bekommen soll. Hergegen sollet Ihr wohl examiniren, ob nicht zu viel Schreib- und Schulmeister[a] bisher gehalten worden, und für das künftige einige von ihnen retranchiret werden können. Zu französischen Sprachmeistern müssen keine schlechte Leute und die man dadurch etwa nur zu versorgen gedenket, sondern recht tüchtige und fleissige Leute genommen werden, und muss bei jeder Compagnie ein Sprachmeister sein, damit die Cadets in dieser Sprache hinfüro mehr profitiren, als bisher nicht geschehen. Zu der noch unbesetzten Tanzmeisterstelle sollet Ihr Mir nächstens ein geschicktes Subjectum vorschlagen. Ueberhaupt desiderire Ich bei der ganzen Information, dass solche mit den Cadets pêle-mêle geschehen und darunter kein genugsamer Unterschied gemachet worden; daher denn Mein Wille ist, dass hinfüro jede Compagnie bei der Information in gewisse Classen eingetheilet werden soll, so wie solches in andern Schulen gebräuchlich ist, und müssen diejenigen, so in einer Wissenschaft schon was erlernet haben, oder welche ein besonderes Genie dazu bezeigen, in einer besondern Classe informiret werden, diejenigen aber so nur mittelmässige Profectus haben, in einer aparten Classe instruiret, und endlich die Anfänger wieder besonders in einer Classe angeführet werden, bis sie weiter kommen und in die folgende Classe gesetzet werden können.

Mit den kleinen Montirungs-Stücken und demjenigen, so zur Unterhaltung des Gewehres, imgleichen was den Pauvren zur Beihülfe gegeben worden, soll auch von nun an mehrere Ordnung gehalten werden, dergestalt dass jeder Cadet sein eigenes Buch haben soll, in welches, so oft er etwas an kleinen Montirungs-Stücken oder sonst etwas bekommet, solches jedesmal sogleich eingeschrieben werden soll; der Capitain von der Compagnie aber soll ein Buch dagegen halten und alles richtig eintragen, mit welchen Büchern hiernächst diese Ausgaben in der jährlichen Rechnung beleget werden sollen. Die Rechnung aber soll alle Jahre den 1. oder 2. October durch einen Stabs-Officier abgenommen werden, welchen Ich dazu beordern will, und weswegen jedesmal zur rechten Zeit von Euch Erinnerung geschehen muss.

Zur Reparation des Exercitien-Hauses[b] sind im Etat bisher vier

[a] Die Kalligraphen unterrichteten auch in wissenschaftlichen Gegenständen, z. B. in der Geschichte und Geographie; die drei Schulmeister hatten es nur mit den vielen Anfängern zu thun, welche lesen und schreiben lernten. So ist es wesentlich bis 1765 geblieben. Siehe Bd. VI., S. 98 und 99.

[b] Damit ist das Cadetten-Haus gemeint. Im Jahre 1776 wurde das jetzige Cadetten-Haus, mit der Inschrift *Martis Et Minervae Alumnis*, erbaut.

hundert drei und funfzig Thaler ausgesetzet worden; hinfüro aber soll deshalb nicht mehr passiren als hundert drei und funfzig Thaler jährlich, mit welcher Summe, ein Jahr in das andere gerechnet, gedachte Reparation bestritten werden muss. Endlich sollet Ihr auch die Disposition machen, damit auf jede Kammer der Cadets ein Gewisses an Puder und was sonsten zur Reinlichkeit und Propreté gehöret gegeben werde, denn die Cadets in allen Stücken propre sein müssen, damit die Eltern Lust bekommen, ihre Kinder unter das Corps zu schicken. Nur gedachte Ausgabe aber für Puder und dergleichen soll aus dem Bestande bezahlet werden, und die Cadets von ihrem Gelde nichts dazu geben.

Uebrigens ist Meine Intention, dass die Cadets wohl und durch Ambition gezogen, nicht aber durch die Feldwebel auf brutale Art, wie bisher wohl geschehen sein mag, tractiret werden sollen, und wird zu deren guten Erziehung vieles beitragen, wenn die Feldwebel sich gegen selbige vernünftig conduisiren, die Capitains aber mit guten Manieren und geschickter Aufführung ihnen zum Exempel dienen.

Ihr habt demnach alles vorstehendermassen einzurichten, über dasjenige aber, so zu völliger Regulirung des Etats annoch desideriret worden, zu seiner Zeit Euren Bericht einzuschicken. Ich bin

Euer wohlaffectionirter König,

FRIDERICH.

II.

INSTRUCTION,

WORNACH SICH

DES GENERAL-FELDMARSCHALLS

FÜRSTEN VON ANHALT LIEBDEN

BEI DEM

DEROSELBEN AUFGETRAGENEN COMMANDO ÜBER DASJENIGE CORPS D'ARMÉE, WELCHES SEINE KÖNIGLICHE MAJESTÄT BESONDERS FORMIREN LASSEN WERDEN,

ZU ACHTEN HABEN.

INSTRUCTION,

WORNACH SICH

DES

GENERAL-FELDMARSCHALLS FÜRSTEN VON ANHALT LIEBDEN

BEI DEM DEROSELBEN AUFGETRAGENEN COMMANDO ÜBER DASJENIGE CORPS D'ARMÉE, WELCHES SEINE KÖNIGLICHE MAJESTÄT BESONDERS FORMIREN LASSEN WERDEN, ZU ACHTEN HABEN.

Nachdem Seine Königliche Majestät in Preussen etc. bei den jetzigen Conjuncturen von der ohnumgänglichen Nothwendigkeit gefunden, ein besonderes Corps von Dero Armee in den hiesigen Gegenden, oder woselbst es sonst die Umstände erfordern möchten, im nächstkommenden Frühjahr formiren zu lassen, über solches aber Dero General-Feldmarschall des Fürsten von Anhalt Liebden, aus besonderer in Deroselben gesetzten Confidence und für Dieselben hegenden Estime, das Commando anvertrauet haben;[a] als haben Seine Königliche Majestät gedachte Seine Liebden mit nachstehender Instruction versehen wollen, und zwar:

I.

Haben Seine Königliche Majestät zu Seiner Liebden das gnädigste Vertrauen, es werden Dieselben sich die Wohlfahrt und Conservation dieses Corps d'armée bestens angelegen sein lassen, und alles, was zu dessen Wohlsein und Erhaltung dienlich ist, be-

[a] Siehe Bd. II., S. 64, 81 ff. und 113.

sorgen und beitragen, dabei mit dahin sehen, dass die Regimenter allemal in gutem und completem Stande erhalten werden.

2.

Haben Seine Liebden wohl darauf zu sehen, damit bei solchem Corps die eingeführte gute Ordre beständig erhalten und den deshalb ergangenen Königlichen Reglements und Ordres exact nachgelebet werde, auch der Dienst in allen Stücken dergestalt geschehen und sich keiner von seinem Devoir relachiren müsse; wie denn auch eine gute Kriegs-Disciplin und scharfe Ordre beständig unterhalten werden soll. Insonderheit haben Seine Liebden

3.

Darauf zu sehen und jedesmal in Zeiten zu veranstalten, damit es diesem Corps d'armée an der benöthigten Subsistance nicht fehle und dass deshalb das erforderliche Brod, als auch die Fourage jedesmal hinlänglich herbeigeschaffet werde.

4.

Aus was für Regimentern dieses Corps bestehen und was für Generale bei solchem dienen sollen, imgleichen wie viel Ingenieurs und was für ein Train von Artillerie sowohl, als von schweren Geschützen dazu destiniret worden, ist Seiner Liebden bereits bekannt, allenfalls aber aus den hiebei liegenden Designationes mit mehrerm zu ersehen, und werden Seine Königliche Majestät alle zu diesem Corps d'armée destinirte hohe und niedere Officiere, wie auch Gemeine an Seine Liebden, als an den von Seiner Königlichen Majestät ihnen vorgesetzten commandirenden General-Feldmarschall, zu allem schuldigen Respect und Gehorsam verweisen.

5.

Welchergestalt das Corps verpfleget werden soll, solches werden Seine Liebden aus dem Deroselben hiernächst zu communicirenden Feld-Etat ersehen, über welchen Etat in allen und jeden Stücken gehalten werden muss. Es muss die Verpflegung aber

nur allein für die effective Mannschaft geschehen, und davon jedesmal pflichtmässige Listen gefertiget und behörigen Orts eingegeben werden.

6.

Da bei den zwischen Seiner Königlichen Majestät und dem Hause Oesterreich entstandenen Differenzien nicht zu zweifeln ist, dass dieses sich alle Bewegung geben werde, um wo möglich einige Seiner Königlichen Majestät Nachbaren wider Dieselben aufzubringen, als haben Seine Liebden auf solche Menées ein wachsames Auge zu haben und wohl Acht zu geben, ob von einer oder andern benachbarten Puissance, besonders aber von Chur-Sachsen oder Chur-Hanover, einige Truppen zusammengezogen oder einiges Corps formiret werde.

Es haben Seine Königliche Majestät Dero Etats-Minister von Podewils zu dem Ende anbefohlen, an Seine Liebden alle diejenigen Nachrichten, so deshalb hier einlaufen möchten, zu communiciren; gedachte Seine Liebden aber haben alles gründlich einzusehen und eher keine Démarche zu thun, bevor Sie nicht ganz zuversichtliche Nachricht haben und wegen der übeln Intention solcher Puissancen gegen Seine Königliche Majestät vollkommenen Grund sehen können.

7.

Sollten die Sachsen in Böhmen marschiren, um den Oesterreichern gegen Seine Königliche Majestät zu assistiren, oder aber wenn sich gewisse Apparence zeigt, dass die Sachsen mit den hanöverischen Truppen sich conjungiren wollen, so haben Seine Liebden alsdann allererst wider solche zu agiren, den schwächern Theil von ihnen zu attaquiren und dadurch zu verhüten, dass diese Truppen sich nicht conjungiren können.

8.

Wofern Seine Liebden zu den alsdann vorzunehmenden Operationen noch ein mehreres an Artillerie gebrauchen sollten, als bereits für das unter Dero Commando stehende Corps destiniret worden, so geben Seine Königliche Majestät Deroselben hier-

durch freie Macht und Gewalt, annoch so viel an Artillerie nachkommen zu lassen, als Sie nöthig zu haben erachten.

9.

In allen Sachen, wo die Nothwendigkeit eine prompte Execution erfordert und wobei *periculum in mora* wäre, auctorisiren Seine Königliche Majestät mehrgedachte Seine Liebden, dass Sie bei dergleichen Umständen sofort pflichtmässig agiren können, ohne bei Höchstderoselben deshalb Anfrage zu thun; jedennoch muss solches gleich darauf Seiner Königlichen Majestät gemeldet werden.

10.

Wollen Seine Königliche Majestät, dass Seine Liebden mit Deroselben eine beständige und genaue Correspondance unterhalten sollen, und haben Dieselben solche Dero Dépêches nach der Schlesie zu senden und daraus solche, durch die daselbst von Station zu Station verlegten Officiere, an Seine Königliche Majestät bringen zu lassen; wie denn zwischen dem in der Schlesie unter Seiner Königlichen Majestät Commando stehenden Corps d'armée und unter dem, so unter Seiner Liebden Commando stehet, eine beständige Correspondance unterhalten werden soll.

11.

Ueber alles und jedes, was bei diesem Corps passiret und vorgenommen wird, muss ein ordentliches Diarium gehalten und solches Seiner Königlichen Majestät posttäglich eingeschicket werden, wie denn Höchstdieselben noch überdem Seiner Liebden Rapports, so oft als möglich ist, erwarten, auch Dieselben darauf dem Befinden nach mit Resolution versehen wollen.

12.

Die Jurisdiction bei diesem Corps d'armée in Civil- und Criminal-Sachen haben Seine Liebden nach Inhalt der preussischen Kriegs-Artikel, Ordonnanzien und Edicte dergestalt exerciren zu lassen, dass niemand sich darüber mit Fug zu beschweren Ursache habe.

Wofern es in Criminal-Sachen gemeine Soldaten betrifft und bei der Sache *summum periculum in mora* ist, oder wenn andern zum Schrecken ein Exempel statuiret werden muss, so haben Seine Liebden durch ein Kriegs- oder Standrecht darüber sprechen, das Urtheil aber, sonder Seiner Königlichen Majestät Confirmation darüber einzuholen, zur Execution bringen zu lassen und davon nachhero zu berichten.

Wenn aber die Sache Ober-Officiere anbetrifft und das Decisum davon das Leben, die Ehre oder Cassation angehen dürfte, da muss solche gehörig untersuchet und, bevor wider solche etwas verhänget wird, davon an Seine Königliche Majestät berichtet werden.

Was sonst in dieser Instruction nicht express angeführet worden, zu Seiner Königlichen Majestät Dienst und Interesse nöthig ist, solches überlassen Höchstdieselben mehrerwähnter Seiner Liebden Prudence und bekannten Kriegserfahrenheit, und setzen in Deroselben das vollkommenste Vertrauen, Sie werden bei diesem anvertrauten Commando alles dasjenige bestens in Acht nehmen, was die Gloire Seiner Königlichen Majestät Waffen und die Conservation Dero Armee erfordern wird; zweifeln auch übrigens nicht, es werden Seine Liebden nach Befinden alles mit der bei Dero unterhabendem Corps d'armée befindlichen Generalität fleissig concertiren, zugleich auch alles dasjenige, so zu Unterhaltung guter Einigkeit zwischen ihnen dienen kann, gerne beitragen.

Signatum Berlin, den 12. Februar 1741.

(L. S.) FRCH.

LISTE DER ARMEE,

WELCHE UNTERM COMMANDO DES FÜRSTEN VON ANHALT DURCHLAUCHT STEHEN SOLL.

INFANTERIE.

1	Bataillon	Grenadier-Garde.
3	Bataillons	Anhalt.
2	»	Röder.
2	»	Holstein.
2	»	Anhalt-Zerbst.
2	»	Marwitz.
2	»	Flanss.
2	»	Leps.
2	»	Jung-Borcke.
2	»	Lehwaldt.
2	»	Wedell.
2	»	Gröben.
2	»	Persode.
2	»	Ferdinand.
28	Bataillons.	

CAVALLERIE.

5	Escadrons	Leib-Regiment.
5	»	Katte.
5	»	Alt-Waldow.
5	»	Bredow.
5	»	Prinz Eugen.
25	Escadrons.	

DRAGONER.

10	Escadrons	Platen leichte Dragoner.	
5	»	Sonsfeld;	der General-Lieutenant von Sonsfeld aber marschiret für seine Person nicht mit, sondern bleibet im Cleveschen.
15	Escadrons.		
Hierzu 25	»	Cavallerie.	
Noch 2	»	Husaren.	
Summa 42	Escadrons.		

LISTE
VON DER GENERALITÄT DER ARMÉE, ETC., ETC., ETC.

General-Feldmarschall der Fürst von Anhalt.
General-Feldmarschall Graf von Katte.

General-Lieutenants.

1. General-Lieutenant von der Infanterie Prinz von Anhalt-Zerbst.
2. » » » Cavallerie Markgraf Friedrich.
3. » » » » von Platen.
4. » » » Infanterie von Sydow.
5. » » » » von Flanss.

General-Majors.

1. General-Major von der Cavallerie von Bredow.
2. » » » Infanterie von Leps.
3. » » » » von Borcke.
4. » » » Cavallerie von Wreech.
5. » » » Infanterie von Einsiedel.
6. » » » » von Lehwaldt.
7. » » » » von Wedell.
8. » » » Cavallerie Prinz Eugen von Anhalt.

LISTE DER INGENIEURS.

1. Oberstwachtmeister Damnitz.
2. Capitain Fransecky.
3. » Balbi.
4. » Gedler.
5. » Embers.
6. » Klein.
7. » Hirsch.
8. Lieutenant Guionneau.
9. » Becker.
10. » Petri.
11. » Hohennauer.

FELD-ARTILLERIE.

16 — 6pfündige Kanonen.
16 — 3 „ „
2 — 18 „ Haubitzen.
1 — 6 „ } Vorraths-Affute.
1 — 3 „ }
1 kleines Hebezeug.
2 Petarden.

1760	— 6pfündige Cartouche-Ladungen mit Kugeln à 110 Schuss per Kanone	48	Centner	Pulver.
1760	— 3pfündige d° d° d°	24	„	„
200	Haubitzgranaten	$6\frac{1}{2}$	„	„

Für die Infanterie und Cavallerie.

487200	Flintenpatronen für die Bataillons, à 30 Schuss auf den Mann, jedes Bataillon 500 Mann gerechnet.			
5400	Flintenpatronen für die Grenadiere. à 30 Schuss auf den Mann, jede Compagnie 100 Mann gerechnet.			
492600	Summa. Diese Patronen führen die Regimenter selbst bei sich	154	„	„
480000	Flintenpatronen zur Reserve, welche die Artillerie in 32 Wagen nachfähret. als per Regiment 2 Wagen und für die Grenadier-Compagnien 4 Wagen	138	„	„
35936	Flintensteine für die Grenadiere und Musketiere, der Mann 2 Stück, wie solches Ihro Majestät selbst ordiniret haben, welche sie aber selbst bei sich führen müssen.			
15840	Carabiner- und Pistolensteine.			
120	Centner Pulver, 3 Centner für jede Escadron, haben Ihro Majestät der Cavallerie accordiret	120	„	„
1800	Handgranaten für die Grenadiere, zum Retraite-Schiessen und anderen Zufällen	15	„	„
		$505\frac{1}{2}$	Centner	Pulver.

Nebst allem dazu gehörigen Attirail.

SCHWERE ARTILLERIE.

30 — 24pfündige Kanonen à 1000 Schuss.
2 — 75 » Mortiers à 250 Wurf.
12 — 50 » Mortiers à 500 »

15 Kanonen-Sattelwagen, damit obige Kanonen in zweien Transports können fortgebracht werden.

14 Mortier-Sattelwagen
15 Protzen
40 Bomben- und Kugelwagen
} nebst dem dazu gehörigen Geschirr.

5 — 24pfündige Vorraths-Affuten.
2 — 24 » Vorrathsräder.
2 Vorraths-Mortierklötze, weil solche beim weiten Werfen durch die starke Force öfters zu nichte gehen.
4 Kanonen-Hebezeuge.
2 » » zu Mortiers.
8 Kanonenwinden.

30000 — 24pfündige Kugeln, die gehörige Ladung ist	3200	Centner	Pulver.
1000 — 75pfündige Bomben zu füllen und laden	100	»	»
6000 — 50pfündige Bomben zu füllen und laden	436	»	»
7000 Handmortier-Granaten zu füllen und laden	28	»	»
3000 Handgranaten zu füllen	6	»	»
250 — 50pfündige Brandkugeln	7	»	»
Für die Minen und allerhand Expeditionen	500	»	»
Summa	4277	Centner	Pulver.

179680 Flintensteine für die Armee, sammt dem übrigen Attirail, so hiezu gehöret. Noch 20 Pontons.

III. UND IV.

INSTRUCTION

FÜR DIE REGIMENTER INFANTERIE

UND

INSTRUCTION

FÜR DIE REGIMENTER CAVALLERIE
UND DRAGONER.

INSTRUCTION

FÜR DIE REGIMENTER INFANTERIE

UND

INSTRUCTION

FÜR DIE REGIMENTER CAVALLERIE UND DRAGONER.

AN DEN FÜRSTEN LEOPOLD VON ANHALT-DESSAU.

Ottmachau, den 28. März 1741.

Durchlauchtigster Fürst,
Freundlich geliebter Vetter,

Ew. Liebden habe hierbei in Abschrift communiciren wollen, was für Ordre Ich an die hiesigen Regimenter, sowohl Infanterie, als Cavallerie, verschiedener den Dienst angehender Sachen wegen gestellet, und werden Ew. Liebden Mir gewiss ein angenehmes Vergnügen machen, wenn Dieselben Mir Dero Sentiment darüber und was etwa hierunter noch zu ändern oder zuzusetzen nöthig sein dürfte, ganz frei eröffnen wollen. Ich werde solches baldmöglichst erwarten und bleibe übrigens

Ew. Liebden

freundwilliger Vetter,
Friderich.

INSTRUCTION FÜR DIE INFANTERIE.

Ich habe für nöthig gefunden, die Officiere von Meiner Infanterie mit nachstehender Instruction zu versehen, damit selbige genau wissen, wie sie sich bei Besetzung der Dörfer, Escorten und anderen dergleichen Commando-Sachen zu verhalten haben, welche meine Instruction Ihr ihnen sämmtlich publiciren, auch wohl bekannt machen, demnächst aber darauf halten sollet, dass solcher in allen Stücken auf das exacteste nachgelebet werden müsse, und zwar:

1.

Wenn die Officiere von der Infanterie Dörfer besetzen müssen, so sollen sie die Schildwachen ausserhalb des Dorfes setzen und zwar nicht weiter von der Wache, als hundert Schritt; wenn es nöthig, mehrere Schildwachen vorwärts zu setzen, wiederum hundert Schritt, und so ferner von hundert zu hundert Schritt. Auf jeden Posten müssen zwei Schildwachen gesetzet werden, aus der Ursache, dass, wenn sie etwas sehen oder hören, einer davon die Wache avertiren, der andere aber den Posten besetzt halten kann.

2.

Wenn die Schildwache des Nachts jemand, er sei wer er wolle, zweimal anrufet und selbiger antwortet nicht, so soll die Schildwache nach dem zweiten Anruf gleich Feuer auf ihn geben, und haben die Officiere insonderheit ihre Schildwachen jedesmal sehr wohl zu instruiren, damit solche beständig vigilant und alerte seien, und ist besonders von den Husaren und dergleichen flüchtigen Feinden zu besorgen, damit solche sich nicht glupisch, ihrer Gewohnheit nach, heranschleichen und die Schildwache massacriren, damit solche keinen Lärm machen kann. Die Ronden und Patrouillen sollen gleichfalls wohl instruiret werden, dass solche den Schildwachen, wenn diese zum ersten Male anrufen, gleich antworten, wer sie sind und damit nicht warten, auf dass darunter kein Missverständniss geschehe,

wie denn eine Ronde oder Patrouille, so auf den ersten Anruf der Schildwache nicht antwortet, sich selbst beizumessen hat, wenn nach dem zweiten Anruf Feuer auf sie gegeben wird, der Schildwache aber, so solches gethan, deshalb keine Verantwortung noch Schuld beizulegen ist.

3.

Wenn in den Dörfern Unter-Officier-Postirungen von sieben oder acht Mann sind und auf solche was feindliches käme und sie attaquirte, so muss der Unter-Officier seine Leute hinter die Wagen, da der Weg mit zugemachet worden, treten lassen, seine Leute aber nicht auf einmal Feuer geben lassen, wodurch er sich verschiessen würde, sondern nur immer zwei und wieder zwei Mann feuern, dergestalt er vier Feuer hat und sich nicht verschiessen, sondern seinen Posten so lange mainteniren kann, bis das Piquet zu Hülfe kommt.

4.

Die Officier-Posten müssen bei nächtlichen Attaquen, und zwar auf Husaren, ordentlich Heckenfeuer machen; dahero der Officier des Abends zuvor seine Rotten recht eintheilen und seine Leute wohl zu instruiren hat, wie die Rotten nach einander schiessen müssen. Der Officier commandirt die Hälfte, der Unter-Officier aber die andere Hälfte von diesem Heckenfeuer.

5.

Wenn das Piquet heranrücket an den Ort wo der Lärm ist, muss solches in zwei Pelotons getheilt sein, und dergestalt lässt der Officier solches heranrücken und schiesst das Piquet mit Pelotons, doch so, dass allezeit ein Peloton das Gewehr auf der Schulter hat, und also ein beständiges Feuer ist. Wenn dieses alles mit guter Ordnung geschieht, so repondire ich dem Officier, dass der Feind allemal die Flucht nehmen wird.

6.

Bei jedem Dorfe sollen Feuer-Fanale gemacht werden, auf dass, wenn ein Dorf attaquiret oder Lärm wird, durch An-

steckung der Feuer-Fanale die andern umliegenden Dörfer sogleich davon avertiret werden und zum Succurs kommen können. Auf die Kirchthürme in den Dörfern sollen allemal Schildwachen oder ein Unter-Officier gestellet werden, auf dass solche, wenn was passiret, die Garnison des Dorfes sogleich davon avertiren, auch, wenn des Nachts in den umliegenden Gegenden ein Fanal brennt, sie solches sofort anzeigen und melden können.

7.

Wenn ein Dorf sehr lang aus einander lieget und zwischen den Häusern viele Wege durchgehen, so unmöglich alle besetzt werden können, so müssen die Hauptstrassen, sonderlich die, so nach dem Feind gehen, besetzet werden, die Officiere aber sollen sogleich nach ihrem Einmarsch in das Dorf, zwischen den Häusern wo dergleichen Nebenwege gehen, von den Bauern Gräben verfertigen lassen; so dass bei nächtlicher Weile keine Husaren oder dergleichen flüchtiges Gesindel passiren kann, sondern, wenn sie solches versuchen wollen, in die ihnen unbekannten Gräben fallen und auch dadurch Alarm machen und sich verrathen. In einem jeden Hause des Dorfes soll überdem des Nachts hindurch ein Licht brennen, damit, wenn etwas feindliches sich näherte, solches nicht anders urtheilen kann, als dass alles wach sei. Weil auch die Quartierstände stark beleget sind, so sollen in jedem Quartier ein oder zwei Bursche allemal wach sein, die, bei dem geringsten vorfallenden Lärm, die andern Bursche avertiren und ermuntern müssen, damit solche sämmtlich ihr Gewehr ergreifen. Die Bursche, so in einem Hause zusammen liegen, sollen allemal in zwei Pelotons und drei Glieder getheilet sein, auch jedes Glied und Peloton sein Gewehr dergestalt zusammenstellen, die Patrontaschen und Seitengewehre daran hängen, damit auf den ersten Lärm sie gleich fertig ihr Gewehr zu ergreifen und solchergestalt sogleich formiret aus dem Hause gehen; das erste Glied muss seine Baïonnette schon auf dem Gewehr stecken haben, die andern beiden Glieder aber wie gewöhnlich. Von diesen beiden Pelotons commandiret das eine der Unter-Officier, das andere aber ein guter Gefreiter.

8.

In dergleichen langen Dörfern sollen auch von Viertelstunde zu Viertelstunde Patrouillen in dem ganzen Dorfe auf- und niedergehen, dass nicht das geringste geschehen könne, wovon nicht sogleich Lärm gemacht wird, dass also, wenn alle diese Anstalten richtig und wohl observiret werden, es unmöglich ist, ein Dorf zu surpreniren.

9.

Wenn ein Officier in einer Schanze oder Redoute commandiret ist, da er entweder mit funfzig oder mit hundert Mann darin lieget, so muss derselbe alerte und fleissig sein, seine Ronden und Patrouillen an die Oerter, so ihm diese angewiesen werden, ordentlich und oft beschicken, wenn er aber feindliche Truppen entweder auf ihn, oder auf die Posten, welche die Schanze oder Redoute bedecken sollen, exempli gratia eine Brücke, Circumvallations-Linie, u. s. w., zukommen siehet, so muss er, sobald die feindlichen Truppen auf ihn oder neben ihn kommen und er solche wirklich für Feinde erkennt, anfangen auf sechs hundert Schritt zu feuern und damit continuiren so lange der Feind auf ihn avancirt; er muss alsdann auf Ehre und Reputation seinen Posten bis auf den letzten Blutstropfen defendiren, wo er nicht entweder von Mir oder dem Officier, der ihn commandiret hat, Ordre bekommt, solchen Posten zu verlassen. Es kann ein dergleichen Officier, wiefern er sich nicht überfallen lässt, nichts zu befürchten haben, indem man ihn nie weiter setzet, als dass man im Stande ist, ihn bei dem ersten Lärm zu secundiren.

10.

Wenn ein Officier von der Infanterie mit einem Detachement etwas zu escortiren commandiret wird, und zwar entweder Munitions-Karren, Proviant, Bäckereien, Korn, oder was es sonsten ist, so marschiret er mit der Hälfte seines Commando's vorn, mit der andern Hälfte aber hinter demjenigen, so ihm zur Escorte gegeben wird.

II.

Wenn er sollte attaquiret werden, so soll er sich mit seinem Commando gleich so setzen, dass er kann den Rücken frei haben, und muss er, so gut er kann, die Wagen zusammenfahren lassen, um solchergestalt seinem Feinde mit guter Contenance tapfer und unverzagt zu begegnen, und weil dergleichen Anfälle ordinär von den Husaren oder von Infanterie, die in die Büsche geleget wird, geschehen, so muss dergleichen Officier allemal Avantgarde machen, so nach Proportion seines Commando's ohngefähr der zwölfte Theil sein muss, und diese Leute mit einem dabei seienden guten Unter-Officier vorausschicken, um die Büsche, Hecken, Zäune und Dörfer zu visitiren, ob was feindliches darinnen sei; er mit seinem Commando muss aber nicht weiter als drei hundert bis vier hundert Schritt davon bleiben. So wie der Unter-Officier was feindliches vermerket, avertirt er seinen Officier davon, welcher nach Gelegenheit der Umstände seine Défense danach einrichten muss. Als wenn er viele Wagen bei sich hat und er auf flachem Felde ist, auch keine Dörfer, noch Hecken gewinnen kann, so muss er eine Wagenburg oder eine Espèce von Carré machen, und hinter den Wagen beständig auf den Feind feuern; wenn es Husaren sind, das Heckenfeuer auf sie machen, sonsten aber pelotonsweise und mit einem beständigen Feuer fortfahren, bis er den Feind verjaget hat. Hat er hinter, oder neben, oder auch vor sich ein Dorf, Hecken, Gräben, holen Weg, dahinein die Zeit ihm erlaubet sich zu setzen, muss er vorerst die Wagen, so er zu escortiren hat, hineinfahren lassen, sich indessen mit seinem ganzen Commando davor setzen, um sie zu bedecken, nachgehends, wenn es ein Dorf ist, sich auf den Kirchhof des Dorfes, oder in die Hecken, hinter den Zaun, so er zur Defension am bequemsten findet, sich setzen und vorgedachtermassen mit einem beständigen Feuer auf den Feind continuiren, bis er solchen verjaget hat, alsdann er seinen Marsch nach dem Orte, so ihm der Escorte wegen angewiesen worden, weiter fortsetzen soll. Sollte er von Infanterie attaquiret werden, so soll er pelotonsweise schiessen lassen, doch

so, dass er sich nie verschiesst und immer die Hälfte davon das Gewehr auf der Schulter hat.

Ich befehle demnach nochmalen, dass Ihr alles Vorstehende den sämmtlichen Officieren des Regiments wohl und gründlich bekannt machen, auch bei jedem Commando ihnen solches wiederholen sollt, und habe Ich das Vertrauen, ein jeder Officier werde in vorfallenden Gelegenheiten allem diesem mit rechtschaffener Bravour so nachkommen, wie es die Ehre der preussischen Waffen und seine eigene Reputation erfordert, auch dadurch zeigen, was er als ein ehrliebender Officier zu thun vermögend ist. Diejenigen Officiere nun, welche diesem gehörig nachleben und sich, wie tapfern und ehrlichen Soldaten gebühret, verhalten werden, verspreche Ich in allen Gelegenheiten zu distinguiren und für ihr Glück und Avantage zu sorgen; dahergegen, wenn wider alles Vermuthen ein Officier sich vergessen und sein Devoir nicht thun oder gar eine Lâcheté begehen sollte, so hat derselbe nichts anderes zu gewärtigen als den Verlust von Ehre und Reputation, und dass ein solcher dergestalt von der Armee geschafft werde. Ich bin, u. s. w.

Strehlen, den 26. März 1741.

INSTRUCTION FÜR DIE CAVALLERIE UND FÜR DIE DRAGONER.

Damit ein jeder Officier von der Cavallerie genau wisse, wie er sich zu verhalten hat, wenn er auf Feldwachen oder zur Avantgarde commandiret wird, auch was er bei Aussetzung der Feldposten zu observiren hat, so habe Ich für nöthig gefunden nachstehende Instruction deshalb zu ertheilen, und zwar:

1.

Wenn ein Officier von der Cavallerie mit einer Feldwache ausgesetzet wird, so muss sein erstes Studium sein, das Land, wo der Krieg geführet wird, wohl zu kennen, damit er weiss, wo und an was für Orten der Feind stehet und welche Wege nach dem Feinde zu gehen; kurz, er muss die Gegenden und deren Avenues wohl kennen lernen und Kenntniss haben, wie der Feind stehet und zu ihm kommen kann.

2.

Wenn eine Feldwache commandiret wird, so muss die erste Regel sein, solche nicht dicht bei einem Holze oder Gebüsche zu setzen, sondern auf eine Fläche oder einen Grund, da sein Posten nicht so sehr gesehen werden kann, das Gesicht nach dem Orte zu, wo der Feind stehet.

3.

Muss er auf die Höhen, so vor ihm sind, seine Posten und Vedetten aussetzen, allemal zwei und zwei zusammen, drei hundert und vier hundert Schritt voraus, auf einem hohen Orte so postiret, dass die Posten alles sehen können, was an sie kommt, und dass sie nicht durch Büsche, Gräben, Hecken beschlichen werden können, ohne es weit vorher zu sehen.

4.

Sobald sich das geringste sehen lässt, müssen die Vedetten, und zwar einer von dem Posten, die Feldwache davon avertiren, der andere aber inzwischen auf seinem Posten bleiben. Die Feldwache muss alsdann das Commando oder den Officier, so sie ausgesetzet hat, ohngesäumt davon avertiren, ihren Posten aber durchaus nicht verlassen, sondern auf solchem bleiben, bis sie hiezu von dem commandirenden Officier, welcher die Feldwachen ausgesetzet, beordert wird. Die Feldwachen aber sollen nicht weiter ausgesetzet werden, als dass sie sogleich secundiret werden können; exempli gratia für ein Dorf, darinnen Cavallerie stehet, muss die Feldwache bis sechs hundert Schritt ohngefähr

davon stehen; des Nachts ziehen die Feldwachen ihre Posten näher heran, damit alles dicht besetzt wird.

5.

Wenn Officiere commandirt werden Avantgarden zu haben, so müssen solche alsdann jedesmal Patrouillen ausschicken, und zwar sowohl vorwärts, als rechter und linker Hand. und alle Büsche, Hecken, Gräben durchpatrouilliren lassen. Wenn Dörfer vorwärts liegen, müssen sie solche durch Patrouillen von drei bis vier Mann geschwinde durchpatrouilliren lassen, um zu sehen, ob was vom Feinde darinnen ist, alsdann diese Patrouillen sich wieder geschwinde zu dem Commando ralliiren müssen, worauf er gleich wieder andere Patrouillen ausschicket, wie die vorigen, und so ferner. Wenn der Officier von der Avantgarde das geringste erfähret, so muss er solches dem Officier, der ihn commandiret oder detachiret hat, ohne Zeitverlust und sogleich melden lassen.

Ihr sollet also dieses den sämmtlichen Officieren der Regimenter wohl bekannt machen und sie hiernach gründlich instruiren, damit ein jeder von ihnen accurat wisse, was er in solchen Fällen thun muss, auch im Stande sei, seinen Dienst mit solcher Accuratesse und Vigilance zu thun, wie es von rechtschaffenen, ehrliebenden und braven Officieren erfordert wird. Ich bin, u. s. w.

Strehlen, den 26. März 1741.

V.

ORDRE UND DISPOSITIONES,

WORNACH SICH

DER GENERAL-LIEUTENANT VON KALCKSTEIN

BEI ERÖFFNUNG DER TRANCHÉEN VOR BRIEG

ACHTEN

UND ALLES GEHÖRIG DISPONIREN, AUCH EINEN JEDEN, SO DAZU COMMANDIRET WIRD, WOHL INSTRUIREN SOLL, WAS ER ZU THUN HAT.

ORDRE UND DISPOSITIONES,

WORNACH SICH

DER

GENERAL-LIEUTENANT VON KALCKSTEIN

BEI ERÖFFNUNG DER TRANCHÉEN VOR BRIEG

ACHTEN

UND ALLES GEHÖRIG DISPONIREN, AUCH EINEN JEDEN, SO DAZU COMMANDIRET WIRD, WOHL INSTRUIREN SOLL, WAS ER ZU THUN HAT.

AN DEN FÜRSTEN LEOPOLD VON ANHALT-DESSAU.

Lager bei Mollwitz, den 27. April 1741.

Ich habe nicht anstehen wollen, Ew. Liebden hierbei die *Dispositiones* zuzusenden, welche Ich sowohl wegen Eröffnung der Tranchéen vor Brieg,[a] als auch wegen verschiedener von dem Feinde alsdann zu vermuthender Mouvements gemacht habe. Ew. Liebden haben Mir bishero zu Meinem wahren Vergnügen Dero Sentiments auf eine so cordiale Art eröffnet, dass Ich nicht umhin kann, solche von Deroselben auch über diese Meine *Dispositiones* zu verlangen, als deren Ich Mich nächstens gewärtige. Die Eröffnung der Tranchéen vor Brieg würde gestern ohnfehlbar geschehen sein, wofern nicht ein extraordinärer grosser und kalter Sturm, nebst einer sehr désavantageusen Witterung, solches behindert hätte, inzwischen solches doch nächstens vor sich gehen wird. Ich bin, u. s. w.

[a] Siehe Band II., S 78.

ORDRE.

1.

Weil alles zur Ouverture der Tranchée fertig ist, so soll selbige diesen Abend geöffnet werden unter dem Commando des General-Majors von Jeetze. Das erste Bataillon von Alt-Borcke und das erste Bataillon von Grävenitz kommen zur Bedeckung. Zur Arbeit werden die erforderlichen Leute aus der Armee gegeben werden, und zwar ein Oberst, zwei Oberst-Lieutenants, zwölf Capitains, vier und zwanzig Subalternen, hundert achtzig Unter-Officiere und zwei tausend Gemeine. Zur Arbeit jenseits der Oder werden commandiret zwei hundert Gemeine nebst den dazu gehörigen Officieren und Unter-Officieren, welches der Brigade-Major von Stutterheim besorget.

2.

Die zwei tausend Arbeiter sollen in zwölf Theile getheilet werden, davon acht Theile die Parallele verfertigen, drei Theile die Communications machen und der übrige Theil Faschinen träget.

Der Tranchée-Major muss die Arbeiter so eintheilen, dass bei jedem der zwölf Theile von einer jeden Compagnie gleich viel kommen.

3.

Die beiden Grenadier-Compagnien von Anhalt-Zerbst und die erste Grenadier-Compagnie von Münchow kommen heute Abend um sieben Uhr bei dem Dorfe Briesen zusammen, imgleichen die beiden Bataillons von Alt-Borcke und Grävenitz. Die Grenadier-Compagnien und die Arbeiter werden jedes Corps in zwei Züge gestellet. Die Arbeiter muss der Oberst, so solche commandiret, so setzen, dass bei zwei Schippen eine Hacke eingetheilt sei, der Hauptmann aber, so bei dem letzten Corps die Faschinen tragen lässet, muss sorgen, dass bei einer jeden Faschine die gehörigen Pfähle sind.

4.

Sobald es anfänget dunkel zu werden, so soll der Oberst-Lieutenant von den Ingenieurs Foris den Oberst-Lieutenant Grävenitzschen Regiments Lehmann, welcher mit den drei Grenadier-Compagnien kommt, hundert Schritt vor die erste Parallele placiren, so dass die erste Grenadier-Compagnie von Anhalt-Zerbst vor der Redoute, so verfertiget werden soll, zu stehen komme, die zweite Grenadier-Compagnie hundert Schritt vor der Parallele in der Mitte, und die Münchowsche Grenadier-Compagnie hundert Schritt linker Hand an der Oder vor der Parallele; eine jede Compagnie muss so weit von einander stehen, dass ein Bataillon zwischen einrücken kann. Der General-Major Jeetze folget mit den beiden Bataillons auf die drei Grenadier-Compagnien und marschiret zwanzig Schritt vor der Tranchée auf, gerade auf die Intervallen von den Grenadier-Compagnien, so dass das erste Bataillon von Borcke achtzig Schritt hinter der Intervalle von der zweiten Grenadier-Compagnie von Zerbst zu stehen kommet, und das erste Bataillon Grävenitz achtzig Schritt von der Intervalle der zweiten Grenadier-Compagnie von Zerbst und der ersten Grenadier-Compagnie von Münchow, welchen allen der gehörige Platz vom Obersten von Walrave angewiesen werden soll.

5.

Sobald die drei Grenadier-Compagnien anfangen aufzumarschiren, so soll der Oberst von Walrave mit den Leuten, so die Strohseile tragen, die Tranchée zu traciren anfangen.

6.

Sobald die Grenadier-Compagnien aufmarschiret sind, so setzet jede Compagnie zwei Unter-Officiere, jeden mit sechs Mann, zwanzig Schritt vorwärts auf ihre Flügel, und müssen selbige nicht eher schiessen, bevor nicht auf sie geschossen wird. Die Bataillons aber detachiren jedes einen Officier, zwei Unter-Officiere und zwölf Mann in die Intervallen und in gleicher Linie wie die Grenadier-Compagnien stehen. Sowohl bei den Batail-

lons, als auch bei den Grenadier-Compagnien soll kein Tambour mitgenommen werden, sondern solche zurückbleiben.

Die Bursche, Officiere und Unter-Officiere sollen alle die Röcke fest zuknöpfen, die Arbeiter desgleichen. Es soll bei sehr schwerer Strafe verboten werden Taback zu rauchen oder im geringsten zu plaudern, und müssen die sämmtlichen Leute die ganze Nacht über ungemein stille sein.

7.

Sobald eine jede Grenadier-Compagnie, auch ein jedes von den Bataillons aufmarschiret ist, so soll selbiges sich gleich ganz in der Stille mit dem Leibe auf die Erde niederlegen; die Stabs-Officiere, Ober-Officiere, Unter-Officiere und alles übrige muss in seinen Zügen bleiben.

Die Schildwachen setzen sich und haben ihr Gewehr auf der Kolbe stehend beständig bei sich.

8.

Sobald der Oberst Walrave mit dem Traciren fertig, so gehet er an den Ort, wo die Arbeiter sind, und lässet dem commandirenden Obersten sagen, dass er fertig wäre und dass sie zur Arbeit folgen. Es müssen die Leute alsdann von dem Obersten Walrave in der besten Ordnung angesetzet werden. Der Ingenieur, welcher die Grenadiere postiret hat, muss sogleich hin bei den Leuten, welche die Communications verfertigen, und lassen die Leute so fleissig, so viel es nur immer möglich ist, arbeiten, dass die Communications bald verfertiget werden. Es müssen auch zwei Ingenieur-Officiere commandiret werden, um die Banquettes zu verfertigen und alles zu fasciniren was nöthig ist. Die Arbeiter müssen so hurtig und geschwinde dabei sein, dass sie in einer kleinen halben Stunde meist beendet sind. Die Arbeit muss acht Fuss breit und vier Fuss tief sein, die Erde vor sich aufgeworfen.

9.

Sobald die Arbeit anfänget perfectioniret zu sein, so müssen die beiden Bataillons von Borcke und von Grävenitz sich in die

Tranchéen postiren und die zwei Grenadier-Compagnien von Zerbst in die Redoute, die Grenadier-Compagnie von Münchow aber auf den linken Flügel der Parallele. Die Vorposten der Bataillons und Grenadier-Compagnien ziehen sich bis auf dreissig Schritt vor die Parallele zurück, welche aber so lange da bleiben müssen, bis es anfänget Tag zu werden, alsdann sie solche ganz einnehmen.

10.

Die Feldwache von den Dragonern soll die Nacht weiter vorrücken bis an die Queue der Tranchée, hinter dem Boulevard oder dem Damm, so daselbst ist, und bleibet die Feldwache die ganze Nacht zu Pferde halten, gegen Tage aber ziehet sie sich nach ihrem Posten zurück.

11.

In den Approchen hält jedes Peloton eine Schildwache, und muss die ganze Approche, wenn sie fertig ist, mit Sandsäcken beleget werden; die Oerter aber, wo die Schildwachen stehen, müssen doppelt beleget werden.

12.

Morgen früh, eine Stunde vor Tage, müssen tausend frische Arbeiter commandiret sein, und nimmt ein jeder von ihnen seine Faschine mit sich. Sie marschiren in gehöriger Ordnung in die Parallele, erweitern die Tranchée wo es nöthig ist, erhöhen und verstärken sie, verfertigen die Banquettes, worauf der General du jour Acht zu geben hat.

Die Officiere, Unter-Officiere und Gemeine, so in der Parallele die Wache haben, müssen jeder in ihren Zügen bleiben und die Bursche das Gewehr nicht aus den Händen lassen, sondern sich auf die Banquettes setzen.

13.

Die Feldscheere von den Bataillons und Grenadier-Compagnien müssen in der Approche bleiben. Die Nacht über aber sollen sie à la queue der Tranchée, wo die Faschinen sind, bleiben.

14.

Sobald die Tranchée geöffnet ist, sollen die sämmtlichen Bataillons von der Belagerung zwischen Grüningen und Briesen campiren.

15.

Drei hundert Dragoner werden von der Belagerung commandiret, welche die grossen Faschinen und Pfähle an den Oertern, so ihnen der General Linger anweisen wird, anbringen sollen. Solche Dragoner reiten dabei ohne Sättel.

16.

Zur Verfertigung der Batterien wird commandiret ein Oberst, zwei Oberst-Lieutenants, sechs Capitains, zwölf Subalternen, sechzig Unter-Officiere und zwölf hundert Mann, und muss dieses Corps in vier Theile eingetheilet werden, davon zwei Theile zuerst die halbe Nacht arbeiten und, wenn solches geschehen, sich ausruhen und die andern zwei Theile wieder arbeiten. Diese Arbeiter sollen gegen fünf Uhr vor des Königs Quartier kommen. Was sie zur Arbeit benöthigt sind, empfangen sie von dem Parc d'artillerie.

17.

Der General-Lieutenant Linger muss seinen äussersten Fleiss anwenden, dass die Arbeit bei den Batterien so von Statten gehet, damit die Batterien diese Nacht in solchen Stand kommen, dass die Arbeiter dahinter sicher sind. Mit Einschneiden der Schiessscharten muss er sich wohl in Acht nehmen, dass er solche recht nach des Feindes Kanonen richtet und immer drei Kanonen von uns auf eine feindliche Embrasure gerichtet seien.

18.

Wenn der Feind attaquiren sollte, müssen die Bataillons vorwärts heraus aus der Tranchée springen und dem Feinde gerade auf den Hals marschiren und repoussiren.

Im Lager bei Mollwitz, den 26. April 1741.

ERSTE DISPOSITION,

WORNACH DIE SÄMMTLICHE GENERALITÄT, OFFICIERE UND REGIMENTER SICH ZU ACHTEN HABEN, WOFERN DIE ÖSTERREICHISCHE ARMEE ZUM SUCCURS DER STADT BRIEG KOMMEN UND VON DER SEITE VON GROTTKAU EINEN MARSCH AUF UNS THUN SOLLTE.

1.

Sollen zwischen Mollwitz und Hermsdorf acht grosse Ouvertüren im Retranchement gemacht werden, eine jede so gross, dass fünf und zwanzig Mann en front dadurch marschiren können.

2.

Das Regiment von Grävenitz besetzet die Tranchéen, das zweite Bataillon von Alt-Borcke giebt einen Lieutenant und funfzig Commandirte in die Redoute bei der Ponton-Brücke, das erste Bataillon von Kalckstein giebt desgleichen funfzig Commandirte bei der Schiffbrücke. Der General-Major von Jeetze bleibt bei den beiden Bataillons von Grävenitz, der General-Lieutenant von Kalckstein aber mit den übrigen Generalen von der Belagerung stossen zur Armee.

3.

Zur ersten Colonne gehöret das Regiment von Prinz Wilhelm, Prinz Friedrich, das Regiment Carabiniers, Posadowsky, Bissing und Rothenburg, nebst der Escadron Garde du Corps; diese setzen sich mit dem rechten Flügel an Mollwitz.

Die zweite Colonne bestehet aus einem Bataillon Bolstern, einem Bataillon Winterfeldt, zwei Bataillons Schwerin, zwei Bataillons Sydow, einem Grenadier-Bataillon Wedell, zwei Bataillons Kleist.

Die dritte Colonne bestehet aus den beiden Bataillons La Motte, zwei Bataillons Jeetze, zwei Bataillons Truchsess, zwei Bataillons Prinz Dieterich und zwei Bataillons Prinz Heinrich.

Die vierte Colonne bestehet aus der Feld-Artillerie.

Die fünfte Colonne aus zwei Bataillons Königs-Regiment,

zwei Prinz Carl, zwei Glasenapp, zwei Bredow und zwei Alt-Borcke.

Die sechste Colonne aus einem Bataillon Kalckstein, auch dem zweiten, wofern solches bei der Armee angekommen sein wird, zwei Bataillons Leopold, einem Grenadier-Bataillon Düring, einem Bataillon Puttkammer, einem Bataillon Buddenbrock, einem Bataillon Reibitz, einem Bataillon Saldern, zwei Bataillons Derschau, einem Grenadier-Bataillon Wylich und einem Bataillon Grenadiere Kleist.

Die siebente Colonne bestehet aus den Regimentern Cavallerie von Gessler, von Buddenbrock und von Bredow.

Die achte Colonne aus dem Regimente Gensd'armes und dem Regimente von Baireuth.

4.

Das erste Treffen bestehet also aus dem einen Bataillon von Bolstern, einem Bataillon Winterfeldt, zwei Bataillons Schwerin, zwei Bataillons Sydow, zwei La Motte, zwei Jeetze, zwei Königs-Regiment, zwei Prinz Carl, zwei Glasenapp, einem oder zwei Bataillons von Kalckstein, zwei Prinz Leopold, einem Grenadier-Bataillon Düring.

Im ersten Treffen auf der rechten Flanke: ein Bataillon Puttkammer,[a] ein Bataillon Buddenbrock und ein Bataillon Wedell.

Im ersten Treffen auf der linken Flanke: ein Bataillon Puttkammer, ein Grenadier-Bataillon Kleist und ein Bataillon Saldern.

Das zweite Treffen bestehet aus zwei Bataillons Kleist, zwei Bataillons Truchsess, zwei Bataillons Prinz Dieterich, zwei Bataillons Prinz Heinrich, zwei Bataillons Bredow, zwei Alt-Borcke, zwei Derschau und einem Bataillon Wylich.

Die Cavallerie bleibet bei der hierbei liegenden Disposition der Ordre de bataille; der General-Lieutenant von Waldow aber commandirt die Cavallerie.

Der General-Major von Bredow Infanterie bekommt die Brigade zwischen La Motte und Jeetze, der General-Major von Riedesel und der General-Major Prinz Heinrich kommen in das

[a] Reibitz.

zweite Treffen; und bleibet es übrigens bei der Disposition der Ordre de bataille.

5.

Sobald die Regimenter aus dem Retranchement sind, so soll der Oberst Du Moulin die sämmtlichen Kanonen und Haubitzen hurtig vor der Fronte aufführen lassen, und zwar ohngefähr funfzig Schritt vor der ersten Linie, und auf tausend Schritt ein Schusser zwölf auf den Feind thun lassen, so geschwinde wie es möglich sein wird. Indessen marschiren die Flügel auf und aligniren sich so viel nur möglich ist von Mollwitz nach Schüsseldorf.

6.

An welchem Flügel es wird befohlen werden, es sei solches der rechte oder der linke, davon sollen die zwanzig Escadrons aus dem ersten Treffen mit einem starken Trabe auf die feindliche Cavallerie attaquiren; je näher sie an solche kommen, je stärker sie traben, und müssen sie suchen die feindliche Cavallerie zu überflügeln. Die Dragoner-Escadrons aus dem zweiten Treffen müssen zugleich suchen in guter Ordnung noch stärker zu traben als die Cavallerie, damit in währender Zeit, dass die feindliche Cavallerie von der unsrigen von vorne angegriffen wird, sie der feindlichen in die Flanke kommen und solche also übern Haufen schmeissen; da sich denn unsere Cavallerie alsdann wieder formiren und die feindliche Infanterie mit der grössten Contenance, Bravour und Tapferkeit attaquiren und einhauen muss.

Es soll und muss unsere Cavallerie sich mit nichts anderm als mit dem Degen einlassen.

7.

Der Infanterie muss wohl imprimiret werden, dass sie nicht zu früh, noch ihr Pulver umsonst verschiessen, wohl anschlagen und gut fassen. Die General-Majors müssen deswegen ein wachsames Auge auf ihre Brigaden haben, und wenn ja wider Verhoffen das Feuer von unserer Infanterie mit einiger Confusion angehen sollte, selbige nach gerade arretiren, sie scharf schultern lassen und solche wieder aligniren. Die sämmtlichen Officiere,

so hinter den Bataillons stehen, auch die Adjutanten müssen sehr wohl Acht haben und die Züge, so viel immer möglich ist, wieder formiren, absonderlich aber darauf sehen und arbeiten, dass die Leute nicht höher als drei Mann hoch zu stehen kommen.

8.

Sobald als wie die feindliche Infanterie verjaget ist und in Confusion kommt, so soll unsere Cavallerie von beiden Flügeln das Aeusserste anwenden, um den flüchtigen Feind zu verfolgen; absonderlich aber sollen die Officiere von der Cavallerie von beiden Flügeln sich darnach bestreben, dass sie die feindliche Cavallerie platt von der feindlichen Infanterie separiren.

Und hoffen übrigens Seine Königliche Majestät, haben auch zu den sämmtlichen Officieren von der Cavallerie das allergrösseste und feste Vertrauen, dass dieselben ihren untergebenen Leuten in solcher Gelegenheit wohl und recht zusprechen, ihnen mit guten Exempeln vorgehen und selbige als ehrliebende und brave Officiere, die ihre Ehre und Reputation nicht auf die Seite setzen, anführen werden; dagegen sie sich Seiner Königlichen Majestät Gnade, Estime und Belohnung versichern können.

Es sind Seine Königliche Majestät übrigens auch ganz und gar versichert, dass die sämmtlichen Officiere von der Infanterie ihr Devoir, so wie bishero von ihnen geschehen, also noch fernerhin rechtschaffen thun und den Ruhm und die Renommée, welche sie sich erworben haben, nicht verlieren, sondern zu conserviren sich bestreben werden.

ZWEITE DISPOSITION.

Wofern die feindliche Armee sich der Brücken zu Löwen, Schurgast und Michelau bemächtigen sollte, um uns von dar auf die linke Flanke zu fallen, so bleibet die vorige Disposition in allen Stücken, jedoch nur mit dem Unterschiede, dass links ab-

marschiret wird, und dass alsdann die Armee mit dem rechten Flügel an Schüsseldorf und mit dem linken Flügel an Paulau, oder jenseits Paulau sich an die Oder setzet, in der Ordnung, als wie es den Regimentern angewiesen werden wird, und lassen die Regimenter das dortige Retranchement hinter sich. Uebrigens ist nichts weiter zu observiren, als was schon in der ersten Disposition gesaget worden.

DRITTE DISPOSITION.

Wofern der Feind bei Oppeln über die Oder gehen sollte und man die Gewissheit haben wird, dass derselbe mit seiner völligen Macht über die Oder passiret, so soll:

1.

Das Grenadier-Bataillon, so bei der Ponton-Brücke stehet, sich hier herüber ziehen, die Ponton-Brücke aber soll gleich hier neben der Schiffbrücke aufgeschlagen werden. Die Kanonen an der Batterie bei der Ziegelhütte müssen alsofort aufgeprotzet und auf diesseits der Oder herüber gebracht werden.

2.

Alsdann soll die Artillerie in zwei Colonnen über die Oder gehen, die Colonne Cavallerie rechter Hand über die Ponton-, und die Colonne Infanterie linker Hand über die Schiffbrücke mit der sämmtlichen Feld-Artillerie, wovon die Hälfte zwischen der Colonne marschiret.

3.

Ueber die beiden Bataillons von Grävenitz bleibet das erste Bataillon von Kalckstein und das zweite Bataillon von Alt-Borcke bei der Belagerung.

4.

Auf jenseits der Oder wird die Ordre de bataille auf gleiche Weise formiret, wie es in der ersten Disposition befohlen, und wird in der Art zu attaquiren nichts geändert.

Das Champ de bataille wird angewiesen werden.

VIERTE DISPOSITION.

Wofern der Feind Miene machen wollte, von Neisse aus über Strehlen gerade nach Breslau zu marschiren, sodann sollen:

1.

Die zwei Bataillons von Grävenitz, das erste Bataillon von Kalckstein und das zweite Bataillon von Alt-Borcke in der Belagerung bleiben.

2.

Die Armee marschiret in fünf Colonnen rechts ab. Die erste Colonne machen die sechs Regimenter Cavallerie vom rechten Flügel, nämlich Prinz Wilhelm, Prinz Friedrich, die Carabiniers, Posadowsky, Bissing und Rothenburg, auch Garde du Corps.

Die zweite Colonne bestehet aus einem Bataillon Bolstern, einem Bataillon Winterfeldt, zwei Bataillons Schwerin, zwei Bataillons Sydow, zwei Bataillons La Motte, zwei Bataillons Jeetze, dem Grenadier-Bataillon von Buddenbrock, dem von Reibitz, dem von Wedell, zwei Bataillons Kleist, zwei Bataillons Truchsess, zwei Bataillons Prinz Dieterich, zwei Bataillons Prinz Heinrich.

Die dritte Colonne ist die Feld-Artillerie.

Die vierte Colonne bestehet aus zwei Bataillons Königs-Regiment, zwei Bataillons Prinz Carl, zwei Bataillons Glasenapp,

zwei Bataillons Leopold, einem Grenadier-Bataillon Düring, zwei Bataillons Bredow, dem ersten Bataillon von Alt-Borcke, dem zweiten Bataillon Kalckstein, wenn solches bei der Armee sein wird, zwei Bataillons Derschau, den Grenadier-Bataillons Wylich, Kleist, Saldern und Puttkammer.

Die fünfte Colonne bestehet aus den Regimentern Cavallerie von Gessler, von Buddenbrock, von Bredow, Gensd'armes und Baireuth.

3.

Aus der Disposition von der Ordre de bataille können die Generale sehen, wo sich die Colonnen und Linien brechen, und muss also der General der Infanterie Herzog von Holstein mit den General-Majors vor den Bataillons von Reibitz und von Buddenbrock, der General-Lieutenant von Kalckstein aber vor dem ersten Bataillon von Bredow marschiren, woselbst sich die Linien brechen.

Die este und zweite Linie müssen auf drei hundert Schritt und weiter nicht von einander sein.

ORDRE DE BATAILLE.

DER KÖNIG.

GENERAL DER INFANTERIE PRINZ LEOPOLD.

GENERAL-LIEUTENANT VON WALDOW.

	5 Escadrons Prinz Wilhelm.	GEN.-M. BREDOW.
	5 . Prinz Friedrich.	
	5 . Carabiniers.	
	5 . Posadowsky	
	1 Bat. Reibitz	bedecken die rechte Flanke
	1 . Buddenbrock	im ersten Treffen.
	1 . Wedell	
GEN.-MAJOR PRZ. DIETERICH.		
1 Bataillon Bolstern Grenadiere.		
1 . Winterfeldt Grenadiere.		
2 Bataillons Schwerin.		
2 . Sydow.		
GEN.-M. BREDOW.		
2 . La Motte.		
2 . Jeetze.		
Gen.-M. PRZ. CARL.		
2 . König-Regiment.		
2 . Prinz Carl.		
2 . Glasenapp.		
GEN.-M. DERSCHAU.		
1 od. 2 Bat. Kalckstein.		
2 Bataillons Leopold.		
1 Bataillon Düring Grenadiere.		
1 Bat. Putkammer	bedecken	
1 . Kleist Grenad.	die linke	
1 . Saldern	Flanke.	
GEN.-M. GESSLER.		
5 Escadrons Gessler.		
5 . Buddenbrock.		
5 . Bredow.		
5 . Gend'armes.		

ZWEITES TREFFEN.

	5 Esc. Bissing.
	5 . Rothenburg.
	1 . Garde du Corps.
GEN.-MAJOR RIEDESEL.	
2 Bat. Kleist.	
2 . Truchsess.	
2 . Dieterich.	
GEN.-M. LA MOTTE.	
2 . Prinz Heinrich.	
2 . Bredow.	
2 . Alt-Borcke.	
GEN.-MAJOR PRZ. HEINRICH.	
2 . Derschau.	
1 . Wylich Grenadiere.	
10 Escadrons Baireuth.	

GENERAL DER INFANTERIE HERZOG VON HOLSTEIN.

GENERAL-LIEUTENANT VON KALCKSTEIN.

VI.

INSTRUCTION

FÜR DIE CAVALLERIE

FÜR

DEN FALL EINER BATAILLE.

INSTRUCTION FÜR DIE CAVALLERIE

FÜR DEN FALL EINER BATAILLE.

Selowitz, den 17. März 1742.

MEIN LIEBER ETC.

Ich habe Euch hierdurch nachstehende Instruction ertheilen wollen, wie Euer unterhabendes Regiment sich bei einer etwa vorstehenden Bataille verhalten soll, und zwar:

1.

Wenn der Feind angegriffen wird, so wird ein Flügel von der Armee den Angriff thun; wenn solcher nun geschiehet, so soll es etwas schräge geschehen, dergestalt, dass dasjenige Regiment, so auf dem Flügel stehet, in etwas eher attaquiret als das neben ihm stehende Regiment, und so ferner die andern, so nachstehen; jedoch muss solches fast ohnvermerkt sein und so, dass die Regimenter sehr kurz auf einander attaquiren. [a]

2.

Sobald befohlen wird, dass die Cavallerie avanciren soll, so muss sie gleich in Trab fallen; wenn sie aber ohngefähr hundert Schritt von den feindlichen Escadrons sind, alsdann sollen sie, gut geschlossen, die Pferde aus vollem Halse hereinjagen und so einhauen.

[a] Siehe Band XXVIII., S. 74.

3.

Die Commandeurs der Escadrons und die Rittmeister müssen vor allen Dingen wohl Acht haben, dass, wenn sie die feindlichen Escadrons poussiret haben, sie sich gleich wieder formiren und schliessen, welches sie auch den Gemeinen, sowohl Reitern als Dragonern, vorher wohl einprägen müssen, und alsdann allererst müssen sie das zweite Treffen vom Feinde attaquiren, wie denn den Reitern und Dragonern sehr wohl imprimiret werden muss, dass sie nicht einzeln den Feind verfolgen sollen.

4.

Wenn es etwa geschähe, dass eine Escadron aus dem ersten Treffen poussiret würde, so erfordert es die Schuldigkeit der gesammten Officiere, dass sie suchen solche Escadron hinter dem zweiten Treffen zu ralliiren und, nachdem die Escadron hinter dem zweiten Treffen formiret ist, solche wieder an den Feind heran zu bringen.

5.

Diejenigen Escadrons, so zum nächsten an der feindlichen Infanterie attaquiren, müssen, sofern sie die Cavallerie von der Infanterie separiret und weggeschlagen haben, nachher suchen die feindliche Infanterie in die Flanke zu bekommen und in solche einzuhauen.

6.

Das zweite Treffen muss sehr wohl auf die Lücken von dem ersten gerichtet stehen, und müssen die Officiere vom zweiten Treffen, wofern Escadrons vom ersten Treffen poussiret werden, die feindlichen Escadrons, so durchgedrungen sind, attaquiren, sich mit solchen wohl meliren und sie so wieder zurückschlagen. Ueberhaupt soll die ganze Aufmerksamkeit und Attention der Officiere dahin gehen, dass sie mit einer grossen Gewalt den Feind attaquiren und dass, wenn sie attaquiret haben, sie allemal ihre Leute wohl wieder zusammenschliessen.

7.

Der Commandeur des Regiments soll allen seinen Officieren eine Abschrift von dieser General-Disposition geben, wie denn auch alles dieses den Gemeinen, Reitern sowohl als Dragonern, wohl imprimiret werden muss.

8.

Die Commandeurs der Escadrons sollen dafür responsable sein, dass kein Reiter oder Dragoner währender Bataille weder den Carabiner noch die Pistolen gebrauchet, sondern dass solche nur allein mit dem Degen in der Faust agiren, weshalb den Reitern und Dragonern wohl imprimiret und beigebracht werden muss, dass, so lange sie die Carabiner und Pistolen noch geladen haben, solche ihnen noch immer zu gute bleiben.

9.

Uebrigens, wenn sich die Armee vor dem Feinde formiren muss, so ist allen Commandeurs von den Escadrons bekannt, wie alles darauf ankommt, dass sie sich geschwinde formiren; also sollen die Commandeurs und Officiere dahin sehen, dass die Züge der Escadrons, dicht und zusammen, hurtig auf dem Orte, der ihnen angewiesen werden wird, aufmarschiren. Wenn die wirkliche Disposition der Bataille gemacht werden wird, so wird alsdann zugleich befohlen werden, wie viel Schritt Distance zwischen den Escadrons sein sollen; alsdann die Generale bei ihren Brigaden, die Commandeurs der Regimenter jeder bei seinem Regimente und die Rittmeister bei ihren Escadrons wohl darauf sehen sollen, dass solche Distances so geschwinde und hurtig, auch so exact als es in solchen Gelegenheiten nur immer sein kann, genommen werden.

Ihr sollet alles Vorstehende den Officieren des Regiments sehr wohl imprimiren, damit ein jeder wisse, was er zu thun hat, und sie sämmtlich ihr Devoir, wie rechtschaffene und ehrliebende Officiere, gebührend thun müssen. Ich bin, etc.

VII.

INSTRUCTION

FÜR DIE

OBERSTEN UND SÄMMTLICHE OFFICIERE

VON DEN

REGIMENTERN HUSAREN.

INSTRUCTION

FÜR DIE OBERSTEN UND SÄMMTLICHE OFFICIERE VON DEN REGIMENTERN HUSAREN.

1.

Die Obersten und Commandeurs der Regimenter Husaren, auch sämmtliche Stabs-Officiere sollen sich alle Mühe geben, ihr Regiment in der besten Ordnung zu erhalten, auf dass ihre Leute gut reiten lernen, geschwinde und hurtig satteln und gut mit dem Säbel umgehen.

2.

Die Officiere des Regiments sollen die Leute von ihrem Regimente so gut dressiren, als wie die Dragoner-Regimenter, auch ihre Leute allemal dazu anhalten, dass sie die mehreste Zeit wohl geschlossen und mit dem Säbel in der Faust attaquiren.

3.

Bei allen Husaren-Regimentern muss den Officieren scharf imprimiret werden, dass, wenn sie commandiret sind, sie bei Cassation keine Leute von ihren Commando's weglassen, sondern solche alle zusammenhalten.

4.

Wenn das Regiment auf feindliche Husaren stösset, können sie per Escadron höchstens einen Zug schwärmen lassen; die-

weil aber überhaupt aus allem dem Husaren-Schiessen nichts wird, so müssen diese Regimenter den Feind, wofern er schwächer ist wie sie, wohl geschlossen, mit dem Säbel in der Faust attaquiren und vor sich wegjagen.

5.

Wenn ein Oberst von den Husaren commandiret wird auf des Feindes Mouvement Acht zu geben, so muss er den Ort, wohin er commandiret wird, sehr wohl observiren und sich, so viel möglich, jedesmal solchergestalt setzen, dass er ein gutes Défilé vor sich habe, wornächst er von jeder Seite seines Postens einen Officier mit dreissig, funfzig oder auch hundert Mann, nachdem nämlich die Umstände sind, commandiret; vor dem Défilé muss er gleichfalls einen Posten haben. Von solchen drei Posten aber muss er vorwärts gegen den Feind zu eine Feldwache halten lassen, so wie der beikommende Riss ohngefähr zeiget.* In die nächsten Dörfer, da man an den Feind heran kann, muss Morgens und Abends patrouilliret werden, um Nachricht einzuziehen.

Wenn Patrouillen bei Tage gehen, so müssen die dabei commandirten Officiere suchen allemal, so viel es sich thun lässet, durch Wälder oder Gründe ihren Marsch so zu masquiren, dass der Feind die Patrouillen nicht gewahr werden kann. In währendem Marschiren müssen sie einen oder zwei der geschicktesten Husaren, so sie bei sich haben, auf die nächsten Höhen reiten lassen, oder auch kleine Patrouillen seitwärts schicken, auf dass sie von weiten sehen können, was an sie kommt, auf dass die Patrouillen auf solche Art sicher und ungehindert nach dem Orte reiten können, wohin sie commandiret worden.

6.

Es muss ein Officier von den Husaren vor allen Dingen nicht nur das Land, worin er ist, sehr wohl kennen, sondern auch immer zwei à drei Wege wissen, die an den Ort hinbringen, dahin er commandiret wird. Wenn ein solcher Officier enge Défilés passiren muss, so soll er, wenn er über solche Défilés wieder zurück muss, an solchem Orte ein Commando zurücklassen, damit er

* Siehe den zu dieser *Instruction* gehörigen Plan.

auf seinem Rückmarsche solche sicher passiren könne, oder auch, wenn derselbe von dem Feinde poussiret würde, er seine Retraite daselbst gewiss habe.

7.

Wenn ein Officier recognosciren reitet, so ist der Zweck, um eigentlich zu erfahren, was der Feind vorhat, oder auch von gewissen Umständen Nachrichten einzuziehen, welche der commandirende General von der Armee gründlich zu wissen benöthigt ist; also muss derjenige Officier von den Husaren, welcher deswegen, oder um zu patrouilliren ausgeschicket wird, sich niemalen mit dem Feinde einlassen, es sei denn dass der Feind viel schwächer wäre wie er, und dass er gewiss ist, gute Beute oder Gefangene zu kriegen. Es ist demnach eine schlechte Bravour, wenn ein Officier in dergleichen Gelegenheiten sich schlagen will; vielmehr erfordert sein Dienst, dass ein Officier von den Husaren in solchen Gelegenheiten vorsichtig und bedacht sein muss, dass, wofern ihm der Feind nahe auf dem Halse ist, er seine Retraite durch den nächstgelegenen Wald oder durch andere ihm sonst bekannte Wege nehme, um sich zu seinem Haupt-Corps hinzuziehen.

8.

Wenn ein Officier von den Husaren auf Partie commandiret wird, oder aber ihm eine Expedition aufgetragen wird um den Feind an einem Orte zu überfallen, so muss er zuvörderst sich die Gegend des Orts, wohin er seine Partie thun soll, sehr wohl bekannt machen, zu welchem Ende er sich bemühen wird, Schäfer, oder auch, wo es möglich, Jäger mit sich zu nehmen, welchen solche Oerter und Gegenden bekannt sind, um sich desto besser dadurch zu helfen; hiernächst muss er suchen sehr gute und gewisse Nachrichten einzuziehen von der Stärke des Feindes, welchen er zu attaquiren hat, ob er alerte auf seinem Posten sei, wie er seinen Posten ausgesetzet hat, ob Oerter sind, da man solchen coupiren kann, wie stark die feindlichen detachirten Posten sind, und überhaupt alles dasjenige, was hiermit einigen Rapport haben kann.

9.

Hierauf muss der Officier, so die Partie commandiret, seine Disposition wohl machen, dass er zuvörderst und vornehmlich auf die Sicherheit seines Marsches bedacht sei und durch Aussetzung einiger Posten an Défilés, so er zu passiren hat, seinen Rückmarsch versichere; so muss ein solcher Officier wohl judiciren, von was für einem Orte der Feind, den er überfallen will, Succurs bekommen könnte, auf dass er solchen abschneiden kann.

10.

Ein Officier, der solche Entreprise vorhat, muss sehr verschwiegen damit sein, damit der Feind keine Nachricht davon bekommen kann, und weil das Geheimniss hierbei höchst nöthig ist, so müssen dergleichen Expeditions auf solche Art angefangen werden, dass das Commando, das dazu gebraucht werden soll, des Abends nach dem Sonnenuntergange zusammenkommen, alsdann der Marsch in aller Stille fortgesetzt werden muss, ohne dass den Burschen erlaubet sei Taback zu rauchen. Wenn dem Commando dann auf dem Marsche Leute begegnen, so müssen solche ohne Unterschied arretiret werden, damit der Feind nicht avertiret werden könne.

11.

Weil sich auch öfters trifft, dass zu dergleichen Expeditions Commando's von zwei oder drei Oertern zugleich ausgehen, um den Feind zu umzingeln, so müssen die Officiere, so dazu gebraucht werden, ihre Uhren auf einerlei Glocke gestellet haben und sehr wohl die Stunde observiren, um sich zu solcher Zeit an dem bestimmten Orte einzufinden. Wofern der Marsch weit ist, so können die Officiere die Pferde eine Viertelstunde abfüttern lassen, dabei aber doch wohl zu merken ist, dass dadurch an der Hauptsache nichts verabsäumt werden muss.

12.

Wenn die Commando's gegen den Ort, der überfallen wer-

den soll, kommen, so müssen gleich einige Escadrons gegen die Oerter marschiren, da der Succurs herkommen könnte, und sich hinter ein Défilé postiren, so dass der Succurs dadurch abgeschnitten werde.

13.

Die beste Zeit den Angriff zu thun ist eine Viertelstunde vor der Dämmerung; jedoch muss allemal etwas von dem Corps zurückbleiben, so den Rückhalt machet, wenn wider alles Vermuthen diejenigen, so attaquiret, repoussiret würden.

14.

Von dergleichen Husaren-Commando's müssen die Officiere allemal einige Leute auswählen, welche in der Zeit, da die andern attaquiren, nichts weiter zu thun haben, als dass sie die gemachte Beute, so viel immer möglich, zu sich nehmen und damit weiter voraus nach dem Quartier zu eilen. Dergleichen Ueberfall muss allemal in der Geschwindigkeit geschehen, auf dass der feindliche Succurs nicht Zeit habe, den gefassten Anschlag zu vernichten.

15.

Wenn alsdann auch der Coup geschehen ist, so muss der Officier, wenn er zuvor alle seine Commando's wieder zusammengezogen, seinen Weg eilend, sonder Anstand, zurücknehmen.

16.

Wenn die Bagage vom Feinde oder sonst einige Convois attaquiret werden sollten, so muss derjenige Officier, der dazu commandiret ist, gründliche Nachricht einziehen, von wo die Convois herkommen und welchen Weg sie nehmen müssen. Wenn solches nun Oerter sind, wo Défilés zu passiren, so muss das Commando allemal die Nacht vorhero, ehe die Convois ankommen, sich nächst dem Défilé in einem Walde oder Dorfe embusquiren und verdecken, sich auch so stille wie möglich halten, damit der Feind nichts davon erfahre, alsdann die Convois an-

fänglich friedlich durchzulassen sind, so dass ohngefähr die Hälfte davon durchpassire; inzwischen der Officier die Disposition vorhin dergestalt gemacht haben muss, dass ein Theil seines Commando's geschlossen, mit dem Säbel in der Faust, zum Rückhalte diene, der andere Theil des Commando's aber, mit dem Säbel, Pistolen oder Carabiner, wie sie wollen, die Bedeckung, so der Feind dem Convoi gegeben, attaquire, der dritte Theil aber nichts anders zu thun habe, als die Wagen, Pulverkarren, Pferde, oder was da ist, wegzufahren und damit den Weg voraus nach Hause zu nehmen. Wofern es nicht wohl angehet, dass sie ganze Wagen wegführen können, so müssen sie die Stränge von den Pferden abschneiden, die Pferde fortführen, die Wagen aber zerbrechen oder entzwei schlagen, um sie dem Feinde unbrauchbar zu machen, aber auch alsdann die, so attaquiret haben, sich zurückziehen und in ihrem Rückmarsche diejenigen bedecken müssen, welche die Beute gemacht haben.

17.

Es muss kein Officier von den Husaren jemalen den Feind zu weit verfolgen, indem man allemal gewiss glauben muss, dass der Feind allemal einen Rückhalt hat, wodurch er stärker werden kann als wie diejenigen, so ihn verfolgen; sodann werden auch durch ein hitziges Verfolgen des Feindes die Pferde müde und aus dem Athem gejagt und können also leicht von des Feindes seinem Rückhalte, welcher frische Pferde hat, eingeholet und die Leute sodann zu nichte gehauen werden.

18.

Aus Vorstehendem allem kann ein Oberst oder ein Officier von den Husaren ersehen, wie höchst nöthig es ist, dass sie sich das Land, worin der Krieg geführet wird, möglichstermassen bekannt machen, wozu sie leicht gelangen können, wenn sie sich gute Landkarten anschaffen, fleissig kundschaften, auch Schlächter, Verwalter, Schulzen, Jäger, Schäfer, etc., welche die Wege kennen, zu bekommen suchen, auch oft und fleissig von allen Seiten und um sich herum patrouilliren.

Ueberdem können die Officiere von den Husaren hieraus be-

greifen, dass es bei ihnen nicht allemal auf eine unbesonnene Bravour ankommt, sondern vielmals eine gute Ueberlegung nöthig ist, und dass sie eine gute Disposition machen, wobei es auf Accuratesse hauptsächlich und Wachsamkeit in ihren Feldwachen, Patrouillen und Ronden und sonsten im Dienste ankommt, desgleichen auf eine beständige Vorsichtigkeit ihren Rücken frei zu haben, indem, ob sie gleich attaquiren sollen, sie dennoch allemal auf die Sicherheit ihres Rückweges zu denken haben.

19.

Ueber dieses werden die Officiere von den Husaren sehen, wie viel dem Dienste daran gelegen, dass die Husarenpferde in gutem Stande sind, damit, es komme zum Attaquiren oder zum Ausreissen, sie von ihren Pferden gute Dienste haben können; derowegen die Officiere weit mehrere und bessere Obacht als bisher geschehen, auf die Conservation der Pferde haben müssen, wie sie denn auch die gemeinen Husaren von dem heftigen Brandweinsaufen abhalten und dagegen zu besserer Wartung ihrer Pferde anhalten sollen.

20.

Diejenigen Officiere von den Husaren, welche dann am meisten Ambition haben, müssen dahin bedacht sein dem Feinde allen Tort, so sie nur können, anzuthun. Wofern nun Officiere sind, welche dergleichen Projecte gemacht haben, so sollen sie solche Seiner Königlichen Majestät melden, welche, wenn sie thunlich solche finden, ihnen alsdann die Execution davon auftragen werden.

21.

Sonsten ist eine General-Regel, dass, wenn die Husaren Feldwachen halten, alsdann die Wachen oder Corps de garde allemal in Gründen, oder, so viel möglich ist, an einem bedeckten Orte stehen müssen, die Posten auf Anhöhen oder Bergen, oder auf den Landstrassen und an solchen Oertern, da sie weit um sich sehen können.

Wenn Husaren in Dörfern stehen, so müssen sie niemals

negligiren eine Schildwache auf den Thurm zu setzen, um vor allem Ueberfalle sicher zu sein.

22.

Ein Corps Husaren, das auf Commando stehet, muss allemal in drei Theile eingetheilet werden, nämlich der eine Theil zur Feldwache, der zweite Theil zum Piquet und der dritte Theil muss sich ausruhen. Derjenige Theil, so sich ausruhet, kann die Pferde absatteln, jedoch wenn sie vom Feinde was zu besorgen haben, so müssen solche Pferde des Nachts allemal gesattelt sein.

23.

Von dieser Instruction soll der Oberst des Regiments allen Officieren seines Regiments eine Abschrift geben, auf dass ein jeder wisse was er zu thun hat, und dass sich keiner von ihnen mit der Unwissenheit entschuldigen könne. Ueberdies aber sollen die Commandeurs und Stabs-Officiere des Regiments, so oft ein Commando oder Patrouille commandiret wird, die Officiere wohl instruiren, was sie dabei zu thun haben, und ihnen alles zum schärfsten imprimiren.

Da auch Seine Königliche Majestät schon im vorigen Jahre den Husaren-Regimentern eine Instruction gegeben haben, wie sie sich gegen den Feind verhalten sollen,[a] so wird solche hierdurch in allen Stücken wiederholet, und soll der Commandeur

[a] Siehe (Frau von Blumenthal) *Lebensbeschreibung Hans Joachims von Zieten.* Berlin, 1805. Dritte Auflage, Theil I., S. 74 und 75. Es hat uns, auch durch einen Aufruf in der hiesigen *Militair-Litteratur-Zeitung*, nicht gelingen wollen, zu näherer Kenntniss dieser Instruction für den Husarendienst, vom Jahre 1741, zu gelangen. Dagegen verdanken wir dem verstorbenen Herrn Grafen von Zieten auf Wustrau eine, in dem Hauptquartier Selowitz, den 21. März 1742, von dem Könige unterzeichnete *Disposition, wie ein Husaren-Regiment und Escadron formiret werden soll,* fünf weitläuftig geschriebene Folio-Seiten. Diese bisher unbekannte *Disposition*, aus dem Nachlasse des berühmten Husarenführers, ist aber nur ein ganz gewöhnliches *Reglement* der elementarsten Art, und hat mit unserer *Instruction für die Husaren-Officiere* von demselben Tage keine Verwandtschaft.

Wäre die Instruction vom 26. März 1741, welche wir oben, Seite 33—35, gegeben haben, nicht so bestimmt *Instruction für die Cavallerie und für die Dragoner* betitelt, so würde ihr Inhalt uns veranlassen, sie für die im Texte erwähnte Schrift zu halten.

des Regiments selbige allen Officieren von neuem publiciren und wohl bekannt machen.

24.

Im übrigen, so befehlen Seine Majestät, dass ein jeder Oberst eines Regiments Husaren sich drei oder vier Espions halten soll, welche Seine Königliche Majestät ihm vergüten lassen wollen. Es soll aber der Oberst sich auf alle Wege bemühen, zu solchen Espions verschlagene und raffinirte Köpfe zu kriegen, welche im Lande bekannt sind, allerhand Sprachen können, und die allerhand Formen und Verstellungen annehmen können, die sich aber unter einander nicht kennen, noch einer von dem andern wissen muss. Solche Espions muss er haben, um sie nach des Feindes Lager, oder nach den Orten, davon er Nachricht haben will, zu schicken.

25.

Worauf denn der Oberst Seiner Königlichen Majestät von den erhaltenen Nachrichten jedesmal Rapport thun soll.

Hauptquartier Selowitz, den 21. März 1742.

Friderich.

VIII.

DISPOSITION

FÜR

DIE SÄMMTLICHEN REGIMENTER

INFANTERIE,

WIE SOLCHE SICH BEI DEM VORFALLENDEN MARSCHE GEGEN DEN FEIND UND BEI DER DARAUF FOLGENDEN BATAILLE ZU VERHALTEN HABEN.

DISPOSITION

FÜR DIE SÄMMTLICHEN REGIMENTER INFANTERIE,

WIE SOLCHE SICH

BEI DEM VORFALLENDEN MARSCHE GEGEN DEN FEIND UND BEI DER DARAUF FOLGENDEN BATAILLE ZU VERHALTEN HABEN.

1.

Die Regimenter kommen zusammen bei Selowitz, Nuslau und Raygern, und werden alsdann die Ordre de bataille empfangen, welchergestalt sie künftig marschiren sollen.

2.

Wofern es nicht express befohlen wird, können die Regimenter und Bataillons alle ihre Zelte und schwere Equipage in Olmütz und Wischau zurücklassen, die Brodwagen aber sollen sie mitnehmen. Es ist auch einem jeden Stabs-Officier erlaubt noch einen Wagen für sich mitzunehmen. Die Regimenter sollen auch auf vierzehn Tage Löhnung bei sich haben, mehr aber nicht, und soll das übrige Geld bei der schweren Equipage bleiben.

3.

Von obbemeldeten dreien Oertern kommt die Armee bei Pohrlitz, jenseits der Iglawa, zusammen.

4.

Die Officiere der Regimenter und Bataillons sollen den Tag vor der Bataille die Gewehre ausziehen und sehr wohl rein machen lassen, frisch laden und gute Steine aufschrauben, auch überhaupt alles, so viel wie möglich, in besten Stand bringen lassen.

Die Bursche sollen den Tag vor dem Marschiren jeder sechzig scharfe Patronen bei sich haben.

Die Tornister und Brodsäcke sollen den Tag vor der Action alle ordentlich zusammen in eins gebunden und compagnieweise auf eines jeden Capitains Proviantwagen gelegt werden.

5.

An dem Tage der Action müssen die Commandeurs der Regimenter und Bataillons die Stunden und die Augenblicke, wo sie bestellet sind, sehr accurat observiren, auf dass in keiner Sache, so befohlen ist, einiger Aufschub noch Halt gemacht werde, als welches sonst in dergleichen Sache von grosser Importance sein kann.

6.

Wenn die Armee alsdann nach der zu machenden Disposition wird ausmarschiret sein und man sodann alsbald an den Feind heran ist, so wird befohlen werden mit halben Bataillons aufzumarschiren. Die Commandeurs der Brigaden und Bataillons sollen sehr wohl Acht haben, dass zwischen den Zügen enge Distancen gehalten werden und dass die Bataillons gut an einander hängen.

7.

Wenn befohlen wird aufzumarschiren, so muss dasjenige Regiment, so auf dem Flügel an der Cavallerie stehet, dreissig Schritt von der Escadron ableiben. Die Bataillons müssen sich geschlossen formiren; die Generale und Commandeurs der Regimenter aber sollen wohl Acht haben, dass die Bataillons sich auch aligniren. In währendem Aufmarschiren müssen die Kano-

nen, so bei den Bataillons geführt werden, vorrücken, um den Feind zu chargiren. Sobald die Regimenter alle aufmarschiret sind, so rücken immer zwischen jedes Bataillon zwei Kanonen, und müssen die Bataillons sonst ganz geschlossen stehen, nur allein dass die zwei Kanonen zwischen ihnen Platz haben.

8.

Es muss den Burschen wohl imprimiret werden, dass sie nicht eher schiessen, als ihnen befohlen wird. Derjenige Flügel, welcher attaquiren soll, muss in guter Ordnung und wohl geschlossen an den Feind marschiren. Sollte sich noch etwas von der feindlichen Cavallerie finden, welche die unsrige nicht verjagt hat, so ist es als eine General-Regel wohl zu merken, dass man sich gegen die Cavallerie nicht ganz verschiessen muss, sondern es muss nur allein dasjenige Peloton, wo die feindliche Cavallerie am nächsten herankommt, auf vierzig, höchstens funfzig Schritt eine Salve geben. Die Regimenter müssen indessen immer im Avanciren bleiben, und müssen die Commandeurs Sorge tragen, dass man nicht stille stehe, noch sich zurückziehe; jedennoch müssen die Regimenter allezeit an dem Regimente oder Bataillon, so neben ihnen avanciret, geschlossen bleiben und keine Lücken machen.

9.

Haben wir mit nichts als mit der feindlichen Infanterie zu thun, und dass seine Cavallerie schon in Désordre ist, so muss in währendem Heranmarschiren stark auf den Feind kanoniret werden, und können diejenigen Bataillons, so an dem Flügel sind, wo attaquiret wird, auf zwei hundert Schritt das Peloton-Feuer machen; jedennoch müssen die Chefs und Commandeurs der Regimenter so viel als möglich dahin sehen, dass solches Peloton-Feuer nicht unordentlich geschiehet.

Wenn die Bataillons auf zwei hundert Schritt gegen den Feind kommen, so können die Kanonen nach gerade mit Kartätschen geladen werden.

NB. Da Seine Königliche Majestät der gewissen Meinung sind, dass man den Feind nicht so sehr mit dem Chargiren wegschlä-

get, als dass man ihn vielmehr, so zu sagen, wegdrängen muss, als recommandiren Seine Königliche Majestät den Commandeurs der Regimenter, welche auf dem Flügel sind, wo attaquiret wird, vor allen Dingen, dass selbe, so viel sie können, immer in guter Ordnung in währendem Chargiren auf den Feind zudrängen. Wofern auch der Feind gegen alles menschliche Vermuthen einige Standhaftigkeit zeigen möchte, so müssen die Bataillons so attaquiren, wenn sie bis auf zwanzig Schritt, oder auch wohl bis auf zehn Schritt (nachdem es die Commandeurs judiciren werden) vom Feinde sind, ihm eine starke Salve in die Nase geben und darauf sofort demselben mit den Baïonnetten in die Rippen sitzen, dem Feinde auch immer gleich zuschreien, das Gewehr wegzuschmeissen und sich gefangen zu geben.

NB. Nach aller menschlichen Apparence wird es den Oesterreichern nicht in den Sinn kommen, sich mit uns auf die Baïonnette einzulassen, sondern es ist wohl eher zu vermuthen, dass, wenn sie ihre Cavallerie geschlagen sehen, der Ueberrest bald durchgehen wird.

10.

Das zweite Treffen, welches drei hundert Schritt hinter dem ersten aufmarschiren muss, soll seine Distance in währendem Aufmarschiren wohl observiren. Wofern feindliche Husaren oder dergleichen Gesindel sich hinter beide Treffen herumschleichen sollten, so müssen die Commandeurs rechtsumkehrt machen, und hier und dar, wie es der Commandeur gut findet, ein und anderes Peloton darauf feuern lassen.

11.

Bei dem zweiten Treffen wird per Regiment oder zu zwei Bataillons eine Kanone gegeben; diese müssen mit nichts anderm als Cartouchen geladen sein, auf dass, wenn man genöthiget wäre, auf Husaren und dergleichen mit Kanonen zu feuern, solches der Equipage, welche hinter beiden Treffen eine Wagenburg gemacht haben wird, keinen Schaden thun könne.

12.

Die Majors und Adjutanten der Regimenter sollen währender Bataille oder Chargiren hinter den Bataillons bleiben, weil sie vorn den Bataillons verhinderlich sind; die Majors aber sowohl, als die Adjutanten müssen von hinten die Lücken im Bataillon, so viel wie möglich, zumachen und den Leuten wieder zu recht helfen, auch wohl auf das Alignement Acht nehmen und den Leuten bei allen Gelegenheiten zusprechen.

13.

Die Hautbois, Tambours und Pfeifer sollen, sobald das Treffen angehet, die blessirten Officiere, Unter-Officiere und Gemeinen nach der Wagenburg zu bringen; den Burschen allen aber muss gesaget werden, dass, wenn einer oder der andere von ihnen blessiret würde und er sich bis zur Wagenburg schleppen könnte, er alle Sicherheit daselbst haben und ordentlich verbunden werden würde. Dass dieses den Burschen gesagt werde, ist nöthig, damit sie sich nicht sonst verlaufen.

14.

Es soll per Bataillon ein Feldscheer mit ins Treffen genommen werden, die andern aber sollen mit dem Regiments-Feldscheer in der Wagenburg bleiben, auf dass sie daselbst die Blessirten ordentlich und desto besser verbinden können.

15.

Derjenige Officier, welcher zur Bedeckung der Wagen und Bagage commandiret werden wird, muss die Proviant-, auch Officier- und andere Wagen in der besten Ordnung auffahren lassen und eine Wagenburg machen, dergestalt, dass er zuvörderst durch ein Wasser, Morast oder Graben den Rücken frei bekomme, an welchen er alsdann eine Reihe Wagen solchergestalt auffahren lassen muss, dass die Pferde mit den Köpfen Fronte nach der Armee machen, alsdann er auf jeder Flanke, rechter und linker Hand, zwei Reihen Wagen also auffahren lassen muss, dass die Pferde von jeder Reihe gegen die an-

dere Reihe mit den Köpfen gegen einander stehen und dass die Knechte also nicht ausreissen können. In der vordersten Reihe gegen die Armee zu müssen wieder zwei Reihen Wagen solchergestalt auffahren, dass die Pferde von der einen Reihe gegen die Köpfe der Pferde von der zweiten Reihe alle einwärts zu stehen kommen. Die Pferde, so mit den Köpfen gegen einander stehen, sollen alle ordentlich zusammengekoppelt werden, damit, wenn auch der Feind heran käme, weder die Pferde, noch die Knechte ausreissen, noch von der Stelle kommen können. Vorn soll alsdann derjenige Officier, so die Bedeckung der Bagage commandiret, vier, sechs oder acht Pelotons, nachdem das Commando stark ist, postiren, von der Fronte nach der Armee zu. Vor einem jeden Peloton müssen die zu diesem Behufe gegebenen spanischen Reiter placiret sein; in den Ecken der Wagenburg aber muss er seine Kanonen postiret haben, damit er solche nach den Flanken, oder vor sich, wie es die Umstände erfordern werden, abfeuern lassen könne. Auf die Flanken vor der Wagenburg soll er auch einige Pelotons placiren. Alles dieses, wie sowohl die Wagenburg formiret, als auch die Pelotons und Kanonen placiret werden sollen, desto ordentlicher zu zeigen, lassen Ihro Majestät hierbei einen Riss zufertigen,[a] um desto begreiflicher zu machen, wie alles ohngefähr disponiret und eingerichtet werden soll. Wenn zwischen der Armee und Wagenburg sich feindliche Husaren einschleichen sollten, alsdann kann der die Bagage commandirende Officier mit Kanonen auf sie schiessen lassen, jedoch nicht anders, als mit Kartätschen, durchaus aber nicht mit Kanonenkugeln, weil er dadurch unsern eigenen Leuten im zweiten Treffen schaden könnte. Mit Pelotons kann er ganz dreist auf den etwa auf ihn zukommenden Feind chargiren lassen; jedoch muss er in Acht nehmen, dass die Pelotons nicht auf einmal schiessen, sondern dass beständig welche geschultert seien.

16.

Derjenige Officier, welcher bei der Bagage commandiret wird, muss den blessirten Officieren und Burschen so schleunig als es

[a] Siehe den zu dieser *Disposition* gehörigen Plan.

sich thun lässt nach der Wagenburg zu helfen suchen. Wenn er siehet, dass der Feind von uns geschlagen wird, so muss er alsdann einige Pack- und Proviant-Wagen, auch einige Officier-Wagen (welche indifferent sein müssen) abpacken lassen, um die Blessirten darauf zu legen, welchen er eine Escorte von ein paar hundert Mann mitgeben und sie nach dem nächsten Dorfe bringen lassen soll. Der Officier, welcher mit solcher Escorte commandiret wird, soll dann auch dafür sorgen, dass die Blessirten gut untergebracht werden und dass Feldscheere, und alles was sonst nöthig ist, dabei sei. Wenn dann die Bataille vollkommen gewonnen ist, so muss der bei der Bagage commandirende Officier alsdann alle übrige Kranke unter guter Aufsicht von Officieren und Unter-Officieren nach den übrigen nächsten Dörfern bringen lassen, und sodann Ordre erwarten, was weiter befohlen werden wird.

17.

Seine Königliche Majestät haben übrigens zu den sämmtlichen Officieren von Dero Armee das gewisse und sichere Vertrauen, dass dieselben, da sie bishero jederzeit mit besonderem Ruhme und Distinction gedienet, sich auch bei diesen und andern Vorfallenheiten ferner distinguiren, die ihnen gegebenen Ordres wohl observiren und sich in allem auf eine solche Art betragen werden, damit Seine Königliche Majestät Ursache haben, für ihre Fortune und Verbesserung auf alle Weise zu denken.

18.

Es wird auch den Commandeurs der Regimenter und Bataillons auf Ehre und Reputation hierdurch anbefohlen, dass sie auf diejenigen Officiere, welche sich bei der Action distinguiren werden, wohl Acht haben und solche sogleich nach der Action Seiner Königlichen Majestät pflichtmässig anzeigen sollen, damit Dieselben dergleichen Officiere alle wissen, um ihnen demnächst wirkliche Proben von Dero Gnade und Erkenntlichkeit geben zu können.

19.

Die Commandeurs der Regimenter und Bataillons sollen schliesslich sich diese Disposition sehr wohl imprimiren, auch ihren unterhabenden Officieren alles dasjenige, so sie angehet. auf das genaueste und eigentlichste bekannt machen, damit ein jeder wisse, was er zu thun habe, und sein Devoir mit aller Accuratesse und exact verrichten müsse.

Gegeben Hauptquartier Selowitz, den 25. März 1742.

FRIDERICH.

IX.

INSTRUCTION

FÜR

DES GENERAL-FELDMARSCHALLS

FÜRSTEN VON ANHALT LIEBDEN,

WEGEN DES

DEROSELBEN AUFGETRAGENEN COMMANDO'S
IN OBER-SCHLESIEN.

INSTRUCTION

FÜR DES

GENERAL-FELDMARSCHALLS FÜRSTEN VON ANHALT LIEBDEN,

WEGEN

DES DEROSELBEN AUFGETRAGENEN COMMANDO'S IN OBER-SCHLESIEN.

1.

Ertheilen Seine Königliche Majestät des General-Feldmarschalls Fürsten von Anhalt Liebden hierdurch Vollmacht und Pleinpouvoir, mit den Truppen, welche Dieselben in Ober-Schlesien unter Dero Commando bekommen, alle Mouvements zu thun, und zwar sonder bei Seiner Königlichen Majestät deshalb vorhero anzufragen, wie Sie solches am erspriesslichsten finden, um den Feind zu verhindern, dass solcher weder in Ober-Schlesien, am allerwenigsten aber in Nieder-Schlesien eindringen könne.

2.

Von den Truppen, welche des Fürsten Liebden in Ober-Schlesien zu commandiren bekommen, stehen

in Ratibor, die zwei Bataillons Du Moulin,
in Jägerndorf, die zwei Bataillons Selchow,
in Troppau, die zwei Bataillons Münchow,
in Oppeln, die zwei Grenadier-Compagnien,
in Krappitz, die zwei Grenadier-Compagnien,

in Neustadt, ein Bataillon vom Kleistschen Regiment,
in Medelberg[a] aber, weil solcher Posten eine gute Situation hat, ein Commando.

3.

Ueber dieses bekommen des Fürsten Liebden unter Dero Commando:

2 Bataillons von Glasenapp,
2 » » Truchsess,
2 » » Voigt,
2 » » Prinz Moritz,
2 » » Hautcharmoy.

10 Bataillons.

Hierzu das Grenadier-Bataillon von Kleist,
das Grenadier-Bataillon, so der Oberst Fouqué bisher commandiret hat, welcher aber durch einen andern Officier abgelöst werden wird.

An Cavallerie.

5 Escadrons Carabiniers,
5 » Prinz Friedrich,

An Dragonern.

10 Escadrons Möllendorff,
5 » Kannenberg.

25 Escadrons.

An Husaren.

10 Escadrons Zieten,
10 » Malachowski.

20 Escadrons.

Wofern es des Fürsten Liebden nöthig finden werden, so sollen Selbige annoch die zehn Escadrons Ulanen[b] dazu bekommen.

[a] Gewiss ist die mährische Enclave *Maidelberg*, südwestlich von Hotzenplotz, gemeint.

[b] Georg Christoph von Natzmer warb 1741, als Oberst-Lieutenant, auf des Königs Befehl in Preussen ein Ulanen-Regiment an, welches im Juni schon mit

4.

In Nieder-Schlesien soll der General Lieutenant von Marwitz das Commando haben, und stehet in

Neisse, ein Bataillon Kleist,
Michelau, ein Bataillon Prinz Heinrich,
Löwen, ein Commando von Prinz Heinrich,
Ottmachau, zwei Grenadier-Compagnien Kleist,
Camenz, Wartha } zwei Bataillons Sydow,
Glatz, zwei Bataillons Prinz Carl.

Das Regiment von Persode hat Ordre bekommen, nach Schlesien zu marschiren und jenseits der Oder den Posten von Namslau zu besetzen, wohin denn auch acht Escadrons von dem schwarzen Husaren-Regimente marschiren und sich da herum verlegen sollen, um die Gränze auf jenseits der Oder rein zu halten.

5.

Es wird gesaget, dass sich bei Teschen ein Corps ungarischer Miliz zusammenziehen soll; Seine Königliche Majestät aber sind persuadiret, dass des Fürsten Liebden mit Dero unterhabendem Corps stark genug sein werden, wider alles defensive zu agiren.

6.

Die einzigen drei Passagen, so aus Mähren nach Schlesien gehen, sind die von Troppau, von Jägerndorf und von Zuckmantel.

Es ist nicht zu befürchten, dass der Feind über Zuckmantel gehen dürfte, indem er dorten lauter besetzte Festungen findet, welche ihn an Ausführung einiges Desseins behindern; überdem würde auch der Feind dadurch zwischen Neisse und des Fürsten

tausend Pferden in Berlin ankam und alsobald ins Feld rückte, aber nach einem grossen Unfall, 1742, in ein Husaren-Regiment, Nr. 4 der Rangliste von 1806, umgewandelt wurde. Natzmer starb, 1751, als General-Major in Breslau. Die Ulanen werden in dem Briefwechsel des Königs mit dem Fürsten von Dessau genannt. Siehe L. von Orlich, *Geschichte der schlesischen Kriege*, Band I., S. 368, 371, 373 und 421.

Liebden zu stehen kommen, mithin sich in eine übele Situation setzen. Was aber den Feind am meisten von dergleichen Démarches abhalten muss, ist, dass Seine Königliche Majestät mit Dero Armee gegen die mährischen Gränzen stehen, und also der Feind befürchten muss, dass, wenn er zu weit vorrückte, Seine Königliche Majestät ihn von Brünn coupiren würden; weshalb denn vielmehr zu glauben stehet, dass der Feind über das Teschensche einige Desseins auf Troppau auszuführen suchen werde. Des Fürsten Liebden haben demnach ihre Praecautiones, so viel als möglich ist, dieserwegen wohl zu nehmen, auch die Stadt Troppau mit Ammunition und Proviant zu versehen und durch Anlegung kleiner Demi-lunes diese Stadt in solchen Stand zu setzen, dass sie sich so lange wehren kann, bis des Fürsten Liebden mit der Armee dazu kommen können.

7.

Bei diesem defensiven Kriege müssen auch des Fürsten Liebden sich durch avantageuse Läger und Posten, dergleichen es in Schlesien hundertweise giebt, allemal so zu setzen suchen, dass auch ein superieurer Feind Ihnen nichts anhaben kann.

8.

Des Fürsten Liebden müssen dabei am meisten darauf bedacht sein, sich durch kleine Avantages über feindliche Partien, es mögen nun Husaren oder Tolpatschen sein, einige Vortheile zu verschaffen, folglich durch viele kleine Vortheile Dero Armee in Respect zu halten suchen, wie denn aus vielen kleinen Avantages zuletzt grosse Vortheile erwachsen.

9.

Was die Husaren-Partien und dergleichen angehet, welche des Fürsten Liebden ordonniren werden, da können Dieselben sich des General-Lieutenants Prinzen Dieterich mit gebrauchen. Es müssen aber niemals Husaren-Partien ausgeschicket werden, wo nicht ein starker Rückhalt dahinter bleibet, es sei von Dragonern oder Infanterie.

10.

Wenn die feindlichen Truppen etwa durch falsche Manœuvres von ihrer Generalität des Fürsten Liebden einige Gelegenheit geben sollten etwas mit Avantage über sie zu entrepreniren, es sei solches gegen die Arrieregarde, gegen Detachements, oder gegen was es sonsten wolle, so haben des Fürsten Liebden in diesen Stücken freie Hände und Plein-pouvoir, ohne bei Seiner Königlichen Majestät zuvor anzufragen, alles dasjenige zu thun, was Sie darunter für diensam finden werden.

11.

Weil des Fürsten Liebden mit vielen feindlichen légèren Truppen zu thun haben, welche nichts mehr suchen, als eine Armee zu incommodiren und zu beunruhigen, so müssen des Fürsten Liebden entweder jedesmal um die Armee rings herum ein kleines Retranchement aufwerfen lassen, oder sich an ein Wasser und solche sichere und avantageuse Oerter setzen, woselbst die Armee sicher stehen kann, ohne Gefahr zu laufen, dass der Feind des Nachts in solche hereinprallen könne.

Die Fahnenwachen und die Piquets vom ersten Treffen von der Infanterie können deshalb vorwärts an das Retranchement oder Fluss gesetzet werden, und die Fahnenwachen und Piquets von der Infanterie vom zweiten Treffen hinterwärts.

12.

Die Dorfwachen müssen aparte gegeben und in den Dörfern so postiret werden, dass, wenn der Feind etwa ein solches Dorf anstecken sollte, die Wachen sich dennoch souteniren können, es sei durch eine Redoute, so bei dem Dorfe aufzuwerfen, oder auf einem mit Mauern umgebenen Kirchhofe, bei welchem letztern jedoch die Précaution genommen werden muss, dass die zunächst gelegenen Häuser abgebrochen werden; wie denn überhaupt die Posten von Infanterie allemal so gesetzet werden müssen, dass der Feind solche nicht durch Feuer oder Ansteckung der Häuser incommodiren könne. Die Posten von Cavallerie müssen allemal so gesetzet werden, dass sie unter Protection

von der Infanterie stehen, und dass der Feind solche mit seiner grossen Menge Husaren nicht enleviren kann.

13.

Wenn des Fürsten Liebden nöthig finden, Escorten von der Armee thun zu lassen, so muss solches mehrestens mit Infanterie, niemalen aber allein mit Cavallerie oder Husaren geschehen, und wird es von gutem Effect sein, wenn solcher Infanterie alsdann einige kleine Kanonen mitgegeben werden.

14.

Für die Conservation der Cavallerie müssen des Fürsten Liebden, so viel möglich ist, sorgen und derowegen die Reiter- und Dragonerpferde, wenn es sich thun lassen will, dann und wann in den Dörfern, so in der Armee gelegen, cantonniren lassen. Die Fourage wird sonsten durch Bauerpferde angeschleppet werden müssen, um die Officier- und Reiterpferde zu menagiren.

15.

Von der Verpflegung der in Ober-Schlesien stehenden Regimenter hat der General-Lieutenant Prinz Dieterich den Etat; imgleichen ist derselbe von allen übrigen Umständen, auch wegen der Magazine vollkommen instruiret, wie denn demselben gleichfalls bereits bekannt ist, welchergestalt die oberschlesischen Stände kleine Magasins hie und da fourniren und dass, wenn solche nicht zureichen, alsdann aus Nieder-Schlesien zugefahren werden soll. Gedachter General-Lieutenant Prinz Dieterich ist überdem bereits weitläufig informiret, wie es wegen der Cassengelder, und woher solche einkommen, gehalten werden muss. Weswegen denn Seine Königliche Majestät sich hier der Kürze wegen auf solchen beziehen.

16.

Gleichwie Seine Königliche Majestät des Fürsten Liebden überhaupt die Conservation der Truppen auf das möglichste recommandiren, so haben Dieselben wegen des Lazarethes solche Veranstaltungen zu machen, damit dasselbe an bequemen Or-

ten, wo die Kranken sicher und in Ruhe sein können, angeleget werde; die dazu erforderlichen Anstalten, Utensilien und dergleichen müssen von den oberschlesischen Landen fourniret werden.

Seine Königliche Majestät überlassen alles Vorstehende und was sonsten zu Dero Dienste, zum Besten Dero Armee und zur Gloire der Waffen bei diesen Umständen gereichen kann, lediglich zur Disposition des Fürsten Liebden, indem eines Theils die Zeit und die Umstände es nicht allemal leiden dürften, bei Seiner Königlichen Majestät vorhero darüber anzufragen und Dero Resolutiones abzuwarten, andern Theils aber, weil wegen der sehr grossen Menge Husaren, deren sich der Feind bedienen kann, auf die Sicherheit der Correspondance nicht viel Staat zu machen sein wird, so dass Seine Königliche Majestät sich nicht viel um des Fürsten Liebden und Diese um Seiner Königlichen Majestät Corps d'armée zu bekümmern haben werden. Wenn inzwischen Hauptsachen oder besondere Événements vorfallen, so haben des Fürsten Liebden alsdann, so viel mit Sicherheit geschehen kann, Seine Königliche Majestät davon umständlich zu avertiren. Ueberhaupt dienet des Fürsten Liebden zur Nachricht, dass Seine Königliche Majestät mit der bei sich habenden Armee ohngefähr in der Gegend von Hohenmauth zu stehen kommen werden, und wenn Dieselben alsdann nöthig finden sollten zu operiren, alsdann sich Dero Operationes über Teutsch-Brod, Teltsch, u. s. w. nach Nieder-Oesterreich dirigiren dürften.

17.

Sollte der Prinz Carl von Lothringen durch die künftigen Umstände obligiret werden, mit seinem Corps d'armée ganz und gar aus Mähren wieder heraus zu gehen, so wollen Seine Königliche Majestät alsdann zu des Fürsten Liebden Gutfinden ausstellen, ob Dieselben alsdann Olmütz wieder occupiren wollen, massen es von einem guten Effect sein würde, wenn die Truppen sodann daselbst wiederum sichern Fuss fassen könnten.

Uebrigens reposiren Seine Königliche Majestät sich in allen und jeden Stücken auf die Dextérité, Wissenschaft und vieljährige Kriegserfahrenheit des Fürsten Liebden, und haben zu Dero-

selben das vollkommene Vertrauen, Sie werden, nach Dero jederzeit rühmlichst bezeigtem Eifer für den Dienst des Königlichen Hauses und für die Gloire der preussischen Waffen, alles dasjenige thun, was von einem ehrliebenden, vernünftigen und erfahrenen General und Officier erfordert wird; wohergegen Sie des Fürsten Liebden alle Marquen Dero Hochachtung und Affection zu geben nie ermangeln werden.

Hauptquartier Chrudim, den 25. April 1742.

(L. S.) FRIDERICH.

X.

REGLEMENT,

WAS

BEI DEM CAMPIREN DER ARMEE

BEOBACHTET WERDEN SOLL.

REGLEMENT,

WAS BEI DEM CAMPIREN DER ARMEE BEOBACHTET WERDEN SOLL.

1.

Wie die Dörfer besetzt werden, darüber haben Seine Königliche Majestät bereits ein Reglement ausgegeben.[a]

2.

Wenn campirt wird, werden die Zelte nach dem Schema, so Seine Königliche Majestät sowohl in der Armee als in dem Brandenburgischen Lager[b] gegeben, aufgeschlagen.

3.

Die Lager- und Dorfwachen ziehen des Morgens um neun Uhr auf; bei denen vom rechten Flügel ist der General-Major du jour, bei denen vom linken Flügel der Oberst. Der General-Major du jour visitirt die Posten bei Tage vor der vordern Linie und der Oberst hinter der hintern Linie; der General-Major thut die Haupt-Ronde in der vordern Linie und der Oberst in der hintern Linie, der Oberst-Lieutenant du jour die Visitir-Ronde in der vordern Linie und der Major du jour die Visitir-Ronde in der hintern Linie; auch müssen die General-Majors bei ihren Brigaden

[a] Siehe oben, S. 28 — 31.
[b] A. a. O., S. 15 ff.

sein, wenn die Wachen aufziehen. Der General-Major du jour von der Cavallerie visitirt alle Cavallerie-Posten, damit der Dienst ordentlich geschieht. Die Lagerwachen nehmen die Tornister nicht mit, wohl aber die Brodsäcke. Die Piquets nehmen drei Gezelte per Bataillon in die Redans, und wenn ein Lager lange steht, werden die Hütten gebaut.

4.

Mit allen Commando's und Lagerwachen geht ein Adjutant per Regiment mit bis auf den Sammelplatz, um zu notiren, wohin die Leute von dem Regimente auf die Wachen oder Commando's gehen.

5.

Alle Posten, wenn sie hinter einem Walle, einer Mauer oder Hecke stehen, werden zwei Mann hoch gestellt und die Officiere treten in das erste Glied ein; die Posten aber, so hinter einem Flusse, Graben oder spanischen Reitern stehen, stehen drei Mann hoch.

6.

Die Generale und Obersten du jour müssen die Officiere wohl informiren, was Seine Königliche Majestät ihnen zu thun befehlen werden, und dass sie darnach die Schildwachen auch gehörigermassen instruiren. Die Schildwachen, so wie sie einmal von Seiner Königlichen Majestät ausgesetzt oder approbirt sind, müssen nicht verändert werden, weswegen ein jeder Officier solche dem andern wohl zu überliefern hat, und die Generale und Stabs-Officiere du jour sollen dafür repondiren, dass solche nicht verändert werden; und ist dieses auch von den Feldwachen der Cavallerie zu verstehen.

7.

Die Piquets der Infanterie rücken eine Stunde vor dem Zapfenstreiche aus, und besteht selbiges per Bataillon aus einem Officier, zwei Unter-Officieren, einem Tambour und vier und zwanzig Mann, und von vier Bataillons wird ein Capitain gegeben; die

von der vordern Linie vorwärts mit den Fähnleinwachen in einer Linie, die von der hintern Linie hundert Schritt hinter den Secreten. Vor solchen Piquets und den Fähnleinwachen werden gleich Redans, sobald in ein Lager eingerückt wird, aufgeworfen oder spanische Reiter hingesetzt, und wenn ein Lager länger steht, werden solche Redans an einander gehängt, und werden vor jedem Piquet drei doppelte Schildwachen ausgesetzt. Die Schildwachen von solchen Piquets rufen des Nachts alle Viertelstunden an, die Aussenposten fordern das Feldgeschrei ab, die Schildwachen in den Regimentern aber nicht.

8.

Die Fähnlein- und Brandwachen haben immer Front nach dem Bataillon; die Schildwachen, so von den Fähnleinwachen auf der Place d'armes stehen, stehn allemal auswärts der Feldflaggen; aber die Fähnleinwachen, wenn sie nebst den Piquets in einer Linie besser vorrücken, alsdann machen sie Front nach dem Feinde.

9.

Um elf Uhr wird die Parole bei Seiner Königlichen Majestät Zelte ausgegeben, um fünf Uhr Abends aber erst bei den Regimentern.

10.

Sobald in ein Lager gerückt wird, werden die Communicationes alsofort gemacht.

11.

Wenn nach Wasser, Stroh, Holz, u. s. w. geschickt wird, sollen allezeit Officiere mitgehen und selbige dafür repondiren, dass sie alle die Leute wieder mit ins Lager bringen; sonst aber muss kein Soldat weder vorwärts aus der Chaine der Piquets, noch hinterwärts aus der Chaine der Piquets der hintern Linie gelassen werden. Falls auch ausser dieser Chaine Bursche waschen gehen wollen, müssen allezeit Officiere mit dahin commandirt werden; auch soll niemals ein Soldat ohne Urlaub von seinem

Obersten in ein anderes Regiment gehen, sondern allemal in seinem Regimente bleiben.

12.

Alle Commando's, Aussenposten der Infanterie, auch Feldwachen der Cavallerie werden nicht die Regimenter unter einander melirt, sondern auf einer jeglichen Post, wo mehr als von einem Regimente steht, stehen allezeit die von dem ältesten Regimente auf dem rechten Flügel, und so weiter, wie die Regimenter in der Anciennetät folgen.

13.

Den Commando's, so aus dem Lager gehen, wird allezeit befohlen werden, auf wie lange Zeit sie mit Brod und Geld versehen werden sollen.

14.

Wenn die Regimenter nach Brod und Fourage schicken, soll niemals nichts mehr mitgehen als wie die Fouriers und Knechte, und niemalen keine Bursche noch weniger einzelne Leute mit Gewehr.

15.

Des Morgens nach der Wach-Parade und des Abends um sechs Uhr wird Betstunde gehalten, die Leute aber ziehen sich nicht die Stiefeletten an.

16.

Bei der Reveille, Vergatterung,[a] Abtruppen, Kirchen-Paraden, General-Märschen wird bei des Königs Regiment angefangen zu locken, und folgends locken alle Regimenter nach dem rechten Flügel hinauf und nach dem linken hinunter, und so in der hintern Linie herum, damit darauf die Schläge zugleich geschehen, wornach sich dann die Cavallerie gleichmässig richtet; anstatt der Retraite blasen die Trompeter Fanfare.

[a] Siehe Band XXVII. 11, S. 132.

17.

Die Majors und Adjutanten sollen sich allemal, wenn Seine Königliche Majestät oder ein General die Linie passirt, vor den Fahnen oder Standarten finden lassen.

18.

Alle Stabs-Officiere, die aus dem Lager commandirt werden, sollen sich bei Seiner Königlichen Majestät melden, die aber in dem Lager bleiben, nicht.

19.

Es soll kein Gewehr im Lager losgeschossen, sondern wenn es nöthig, allemal ausgezogen werden; die Tambours sollen auch in keiner andern Stunde exercirt werden als des Nachmittags zwischen zwei und vier Uhr.

20.

Wenn es gutes Wetter ist, sollen die Fahnen und Feldflaggen fliegen und die Gewehrmäntel ausgebreitet werden.

21.

In den Dörfern, so besetzt werden, soll nicht zugegeben werden, dass die auswendigen Zäune eingerissen, viel weniger verbrannt werden.

22.

Die Fähnriche und Cornets thun Ordonnances und Fähnleinwache, die Lieutenants aber Commando's und Aussenposten.

23.

Wie stark die Cavallerie die Feldwachen und Piquets von beiden Flügeln geben, befehlen Seine Königliche Majestät allemal wenn in ein neues Lager gerückt wird, und müssen, wie bei der Infanterie gesagt, so wie Seine Königliche Majestät die Posten selbst ausgesetzt oder approbirt haben, niemalen nicht verän-

dert werden. Die Feldwachen müssen sehr hurtig, wenn Seine Königliche Majestät oder ein General kommt die Posten zu visitiren, zu Pferde sein, bei Tage immer ein Glied nach dem andern füttern, das andere aber aufgezäumt haben, und eine Stunde vor dem Abend abgefüttert; alsdann nicht mehr die Pferde müssen abgezäumt werden, und die ganze Nacht hindurch muss ein Glied um das andere aufgesessen sein. Alle Feldwachen halten nur in zwei Gliedern.

24.

Wenn die Pferde nach Wasser reiten, soll nicht das ganze Regiment auf einmal, sondern eine Compagnie nach der andern, und von jeder Compagnie muss ein Officier mitreiten, damit solches ordentlich geschieht und keiner nicht mit den Pferden jagt; wie denn alles Rennen, sowohl von Officieren als Knechten, in der Armee verboten wird.

25.

Wenn nach Fourage geschickt wird, empfängt selbige der Regiments-Quartiermeister oder in dessen Abwesenheit ein Officier, und wird, wie oben gesagt, kein Reiter, viel weniger einer mit dem Gewehre dahin commandirt.

26.

Sobald ein beständiges Lager, werden Ställe für die Pferde gebaut.

27.

Wenn marschirt wird, wird befohlen werden, in wie viel Colonnen die Bagage marschirt und wie die Equipage der Regimenter auf einander folgen soll, als worauf die Auditeurs und Capitaines d'armes wohl Acht haben müssen, dass die Wagen nicht anders als in solcher Ordnung fahren und sich auf einander folgen, widrigens sie von dem, so solche Colonne Equipage führt, sehr hart werden gestraft werden, und wird noch einmal repetirt, dass nur ein Stabswagen per Regiment und per Com-

pagnie ein Pack- und Brodwagen gut gethan wird. Die Bedeckung, so zu der Bagage gegeben wird, soll niemalen in kleine Pelotons eingetheilt sein, sondern wenigstens aus ganzen Divisions bestehen.

28.

Dass kein Officier der Infanterie, sobald er das Esponton in der Hand hat, vor keinem Menschen den Hut abnimmt, es sei denn, wenn er salvirt oder auf einem Posten steht und das Gewehr präsentiren lässt, ist öfters schon befohlen worden.

29.

Die Regimenter, wenn sie gleich ihre Assignationes der monatlichen Verpflegungsgelder empfangen, müssen nicht eher das Geld abholen lassen, als bis es Seine Königliche Majestät befehlen, dass es auf einmal von der ganzen Armee geschieht.

30.

Kein Officier soll sich nicht unterstehen, einen Reiter oder Musketier zu seinem Dienste, es mag auch Namen haben wozu es wolle, zu gebrauchen.

31.

Wenn Kranke aus der Armee geschickt werden, werden selbige jedesmal zusammen abgesendet und, so es nöthig, Escorte dabei gegeben; in einem Standlager aber werden den Regimentern in den Dörfern Häuser angewiesen, wo die Kranken hingebracht werden und woselbst sie wohl müssen verpflegt werden.

32.

Das Pfund Fleisch, so Seine Königliche Majestät allergnädigst per Mann wöchentlich, sowohl für Gesunde als Kranke geben, dafür müssen die Commandeurs der Regimenter repondiren, dass solches die Leute richtig empfangen, und zwar in zwei unterschiedlichen Tagen, nämlich jeglichen Tag ein halbes Pfund. Auch sollen solche Commandeurs dahin sehen, dass die Leute

alle Tage kochen, und so sie nichts anderes haben, so müssen sie Mehl- oder jeder nur Brodsuppen kochen. Die Kochlöcher werden dergestalt gemacht, wie vorm Jahre befohlen und in dem Schema des Lagers vorgezeichnet ist, wie denn insonderheit die Cavallerie nicht in den Brandgassen kochen soll, viel weniger vor der Fronte.

33.

Muss kein Musketier noch Knecht von der Armee ausser den Posten fouragiren, noch waschen, indem ihn die feindlichen Partien enleviren können.

Hauptquartier Chrudim, den 9. Mai 1742.

Fr.

XI.

REGLEMENT

FÜR DIE

CAVALLERIE UND DRAGONER,

WAS

BEI DEN EXERCITIEN GEÄNDERT WIRD.

REGLEMENT

FÜR DIE CAVALLERIE UND DRAGONER,

WAS

BEI DEN EXERCITIEN GEÄNDERT WIRD.

1.

Erstlich müssen die Officiere dahin sehen, dass die Leute ihre Pferde gut in Acht nehmen und gut füttern, auch sehr hurtig satteln und aufzäumen lernen, imgleichen dass Sattel und Zeug allemal in gutem Stande gehalten werden.

2.

Die Bügel sollen alle so kurz geschnallt werden, dass ein Reiter sich so hoch im Sattel heben kann, dass eine Hand breit Raum zwischen dem Sattel und des Reiters Leibe ist.

3.

Die Officiere müssen die Reiter sehr oft reiten lassen, auf dass ein jeder sein Pferd einzeln tummeln könne, wie er will, und vollkommen Meister sei von seinem Pferde, es zu wenden.

4.

Wenn die Reiter sehr oft allein geritten haben, so müssen die Escadrons formiret werden.

5.

Im Anfang muss wohl Achtung gegeben werden, dass der Reiter lernet Vordermänner nehmen; nachgehends, dass im Reiten die Glieder dicht auf einander folgen, auch die Züge dicht auf einander bleiben.

6.

Alle vier Züge werden von Officieren geführet und müssen die Officiere immer dazu gehalten werden, dass sie hurtig durch die Défilés marschiren und sich formiren, auch durch Traben ihre Distance gewinnen, wenn sie solche verloren haben.

7.

Mit vieren rechtsumkehrt schwenken muss beibehalten werden, weil es dasjenige Mouvement ist, wodurch die Regimenter ins Lager rücken; im übrigen müssen die Escadrons wohl exerciret werden, dass ihnen gleich viel ist, mit Zügen rechts oder links abzumarschiren.

8.

Wenn soll attaquirt werden, so wird commandirt: Zwei hinterste Glieder vorwärts schliesst euch, Marsch! Der Fahnenjunker rückt ins zweite Glied ein, der Commandeur der Escadron nebst drei Officieren bleibet in der Mitte, ein Lieutenant vor dem ersten Zuge und ein Lieutenant vor dem vierten Zuge.

9.

Sowie alsdann Marsch! commandiret wird, müssen die Reiter den Pferden die Spornen alle auf einmal geben, damit sie zugleich vom Flecke kommen; nachgehends im starken Trabe attaquiren. Wenn sie auf solche Distance kommen, dass sie einbrechen wollen, müssen die Bursche die Degen auf einmal in die Höhe nehmen und in der Zeit, dass sie den Hieb thun wollen, sich im Sattel in die Höhe heben und, sowie der Hieb geschehen, sich wieder niedersetzen.

10.

Weil durch das Einbrechen der Cavallerie und hitziges Nachhauen die Escadrons mehrentheils aus einander kommen, so sollen die Officiere alsdann die Bursche aus einander schwärmen lassen, und nur die Fahnenjunker und Trompeter bei sich behalten; sowie aber Appell geblasen wird, muss jeder Kerl sich wieder zur Estandarte einfinden, so geschwinde wie möglich, und muss jedem Kerl nur eingepräget werden, sich in sein Glied zu rangiren; Züge aber dürfen nicht eingetheilet sein, und schadet es nicht, dass die Leute durch einander sind, wenn sie sich nur geschwinde rangiren und drei Mann hoch stehen.

11.

So als sie wieder geschlossen sind, muss der Rittmeister in einem guten Trabe, wohlgeschlossen, mit ihnen attaquiren und weil es zu vermuthen, dass der Feind in solcher Attaque ausreisst, so lassen sie die Degen am Riemen an der Hand hangen; das erste Glied nimmt in währendem Reiten die Carabiner hoch und feuert damit dem flüchtigen Feinde in den Rücken. Sowie das geschehen, lassen sie die Carabiner pur fallen im Haken (derentwegen sie solche nicht abhaken sollen) und nehmen die Degen, so sie an der Hand hangen haben, wieder in die Höhe, und commandirt der Rittmeister Halt! Richtet euch! und schliessen sich beide Flügel nach der Mitte zu. Es ist aber wohl zu notiren, dass allemal, wenn das Halt! Richtet Euch! commandirt wird, sich die beiden Flügel nach der Mitte zu schliessen müssen.

12.

Wenn ein Regiment Cavallerie die Revue passiret, so macht es alles dieses, was hier vorgeschrieben ist; alsdann sie rechtsumkehrt schwenkt euch! machen und mit allen Escadrons wieder auf den Platz marschiren, wo sie gestanden haben, und sich da wieder formiren.

13.

Wenn solches geschehen, so wird abgesessen, und marschiret

das Regiment escadronsweise vor; die Leute müssen doppelte Distance haben; die Estandarten bleiben bei den Escadrons. Alsdann commandiret der Major: Das dritte Glied vorwärts doublirt eure Glieder! Marsch! Die Estandarts treten in die Mitte vor den Escadrons, die Rittmeister auf die Flügel, die andern Officiere aber hinten; ein jeder Rittmeister commandirt seine Compagnie und der Major commandiret: Mit halben Escadrons auf der Stelle chargiret! Der rechte Flügel fängt an, dann chargiren sie dreimal compagnieweise und wird abgefeuert von dem rechten Flügel nach dem linken gerade durch.

14.

Weil sie nur zwei Mann hoch stehen, so fällt das erste Glied nicht nieder. Die Officiere aber müssen dahin sehen, dass die Bursche gut laden können und mit dem Gewehre gut umzugehen wissen; dann so commandiret der Major weiter: Vorwärts öffnet euch! Marsch! Das dritte Glied rechtsum kehrt euch! Marsch! Front! Das ganze Regiment rechtsum kehrt euch! Alsdann marschiren sie nach den Pferden und setzen sich auf.

15.

Das Auf- und Absitzen soll nicht mehr mit Tempo's geschehen, wie bisher gebräuchlich gewesen, sondern je geschwinder, je besser; desgleichen das Auf- und Abkoppeln.

16.

Dieses Exerciren wird den Cuirassier-Reitern darum gewiesen, dass, wenn sie des Winters auf Postirung stehen und die Dörfer besetzen müssen, sie sich in solchen Dörfern wehren können und dass sie ihr Gewehr zu laden wissen.

17.

Die Dragoner aber sollen ordentlich zu Fuss exerciren, wie die Infanterie exerciret, mit allen drei Gliedern, die Baïonnette aufgesteckt, und müssen sie zu Fuss so gut exerciren als ein Regiment Infanterie.

18.

Alte Reiter und Dragoner sollen bei Cassation nicht abgeschafft werden, sondern es müssen die Generale solche mit allem Fleisse bei den Regimentern conserviren.

19.

Die Obersten der Regimenter sollen dahin sehen, dass sie die Regimenter allemal in completem Stande halten, den Abgang mit guten und tüchtigen Leuten ersetzen, von sechs, sieben, acht und neun Zoll, aber keine Kinder, sondern, so viel es thunlich, bärtige Kerle, entweder Bauerknechte, Fleischerknechte, Jäger oder die dergleichen Professiones haben, welche am besten mit Pferden umzugehen wissen, annehmen.

20.

Ein jedes Regiment Cavallerie, was von fünf Escadrons ist, wirbt jährlich drei Mann für Seiner Königlichen Majestät Regiment an, welche Sie ihnen vergüten; Mass, Grösse, Ansehen und Alter wird den Regimentern vorgeschrieben werden.

21.

Ein Dragoner-Regiment von zehn Escadrons wirbt jährlich sechs Mann für Seiner Königlichen Majestät Regiment an.

22.

Da Seine Königliche Majestät nicht gern sehen, dass junge Cornets bei den Regimentern sind, so müssen sich die Chefs der Regimenter nach hübschen Fahnenjunkern befleissigen, darunter allemal Leute von vier und zwanzig bis fünf und zwanzig Jahren sein müssen, die sie zu Cornets vorschlagen können.

23.

In allen Garnisonen, da Cavallerie drin liegt, soll des Morgens beim Thoraufschluss allemal eine Patrouille, nach Stärke der Garnison, commandiret werden, welche eine Viertelmeile von der Stadt vor den Thoren reitet, wie bei Kriegszeiten, und ehe

solche Patrouille wieder eingekommen und berichtet, dass sie nichts gesehen habe, werden die Thore nicht geöffnet.

24.

In den Orten auch, da starke Garnison Cavallerie lieget, soll in der Exercir-Zeit, da das Regiment völlig zusammengezogen ist, jedes Thor der Stadt mit nicht mehr als einem Gefreiten und drei Mann besetzet, hingegen vor jedem Thore starke Wachen mit ihren Vedetten ausgesetzet werden, die von der Reveille an bis zum Zapfenstreich auf ihrem Platze bleiben, nach Sonnenuntergang aber in die Stadt einrücken.

25.

Die Officiere sollen wohl dahin sehen, dass die Reiter allemal ihre Hüte gut in die Augen sitzen haben, und müssen sie ohne zu extravagiren propre sein.

26.

Diese vorgeschriebenen Mouvements müssen von den Obersten allemal gemacht werden; überdem aber können dieselben, um ihre Regimenter desto besser in Ordnung zu haben und ihre Rittmeister und Officiere gewitzigter zu machen allerhand Dispositiones zu executiren, annoch andere Mouvements mehr machen lassen, wie sie nur wollen; nur müssen sie dabei jederzeit auf eine accurate, prompte Execution und grosse Geschwindigkeit halten und dass insonderheit die Schwenkungen so geschwinde gemacht werden, wie es nur zu verlangen ist. Ueberhaupt aber müssen die Officiere von der Cavallerie sich nicht einbilden, dass Seine Königliche Majestät bei einer Revue von der Cavallerie dem alten Schlenter folgen werden, sondern Sie werden die Regimenter ein und andere Mouvements machen lassen, wie solche Höchstderoselben einfallen. Von dem Regimente, welches solche am besten machen wird, kann man gewiss schliessen, dass es am besten in Ordnung sei, und wird solches auch den meisten Dank davon haben.

27.

Letztlich befehlen Seine Königliche Majestät alles Ernstes, dass bei jeder Compagnie Cavallerie von sechs und sechzig Mann allemal absolut dreissig bis vierzig Ausländer, und bei jeder Escadron Dragoner von hundert zwei und dreissig Mann, achtzig bis neunzig Ausländer sein sollen, und wenn einer davon abgehet, so soll der Chef oder Commandeur des Regiments dahin sehen, dass in der Stelle schlechterdings ein anderer Ausländer wieder angeworben werde, so dass bei einer Compagnie von der Cavallerie nicht mehr als zwanzig bis fünf und zwanzig Landeskinder, und bei der Escadron Dragoner vierzig bis funfzig Landeskinder stehen sollen, wofür der Chef oder Commandeur des Regiments responsable sein soll.

Im Lager bei Kuttenberg, den 17. Juni 1742.

Friderich.

XII.

INSTRUCTION

FÜR DIE INFANTERIE.

INSTRUCTION FÜR DIE INFANTERIE.

1.

Es ist beim Exerciren bei der Armee nichts weiter verändert, als dass die Regimenter jederzeit drei Mann hoch stehen bleiben, dass die Chargirung allemal mit aufgesteckten Baïonnetten gemacht wird, dass das Herausrücken abgeschaffet ist und dass hingegen die Bataillons nach dem Pelotons- und Divisions-Feuer auf der Stelle rechtsumkehrt machen und, Front hinterwärts heraus, mit Pelotons und Divisions chargiren.

2.

Nachdem die Pelotons und Divisions chargiret haben, so sollen allemal die Grenadiere in Pelotons zweimal hinterher chargiren, sowohl auf der Stelle, als im Avanciren und Retiriren, und solches mit Divisions desgleichen.

3.

Bei den Carrés sollen die Grenadiere nichts zu thun haben.

4.

Das Heckenfeuer soll auf der Stelle gemacht werden; nachdem sich das ganze Regiment rechts umkehrt hat und Front hinterwärts gemacht, wird es gleichfalls gemacht. Ueberdem muss vornehmlich immer dahin gesehen werden, dass die Officiere ihre Züge hübsch ordentlich halten und mit den Zügen nicht weit aus einander marschiren.

5.

Was die Oekonomie der Regimenter anbelanget, so sollen selbige, sobald sie wieder in ihre alten Standquartiere kommen, beurlauben und sofort auch auf Werbung schicken.

6.

Die Regimenter müssen sich mit tüchtigen und guten Leuten completiren, und müssen die Stabs-Officiere unter den alten Regimentern keine Leute unter sechs Zoll dulden.

7.

Die Officiere, so auf Werbung gehen, müssen sich dahin befleissigen, acht-, neun- und zehnzöllige Kerle zu kriegen; es wird ihnen aber bei schwerster Ungnade verboten, sich mit dem Preise der Leute einander nicht zu überbieten.

8.

Jegliches Bataillon liefert jährlich zwei Mann für Seiner Königlichen Majestät Regiment ab, welches wohlgebildete Leute sein müssen, von neun Zoll bis sechs Fuss und darüber, von achtzehn bis sechs und zwanzig Jahren, welche den Regimentern vergütet werden; es wird aber nochmals dabei erinnert, dass die Regimenter sich in den Preisen nicht überbieten sollen, sondern in der Werbung sich eher einander helfen, als schaden müssen.

9.

Die Chefs der Regimenter sollen dahin sehen, dass von jeder Compagnie zwei Drittel Ausländer und nur ein Drittel Landeskinder sind, dahero sie ihre Cantons als einen Recours, der ihnen immer sicher ist, schonen müssen.

10.

Alle Plackereien und alles Geldnehmen, sowohl in den Städten, als auf dem platten Lande, wird bei schwerster Strafe verboten.

11.

Die Stabs-Officiere müssen eine sonderbare Attention auf die Conservation der alten Soldaten haben, auch auf die Zucht der neuen Ober- und Unter-Officiere, und solche mit der grössten Schärfe zu ersinnlichster Accuratesse im Dienste anhalten.

12.

Von den alten Grenadieren, so die beiden Campagnen mitgethan haben, soll keiner ohne Seiner Königlichen Majestät Vorwissen verabschiedet werden.

13.

Was Leute unter selbigen sind, so glatt invalide sind, die sollen allemal gegen den 20. Februar nach Berlin geschicket werden, dass Seine Königliche Majestät solche allda besehen und, wofern sie zum Dienste untüchtig, für deren Unterkommen sorgen können.

14.

Dafern sich aber darunter welche finden, so noch zu gebrauchen, so sollen solche auf des Commandeurs Unkosten wieder nach dem Regimente geschicket werden.

15.

Auf sonderbare Accuratesse in Paraden und Wachen muss scharf gehalten werden, um so viel mehr, da sich der Nutzen davon gezeiget hat.

16.

Und weil man auch nicht weniger gesehen, wie sehr den Infanteristen das geschwinde Laden und das ordentliche Chargiren zu Passe kommt, so haben Seine Königliche Majestät das gnädigste Vertrauen zu sämmtlichen Commandeurs der Regimenter, dass immer einer dem andern darunter wird was voraus zu thun suchen, und dass Höchstdieselben allemal bei den Revuen Ursache haben von ihnen zufrieden zu sein.

Im Lager bei Kuttenberg, den 20. Juni 1742.

FRIDERICH.

P. S. Alle junge Officiere sollen mit aller ersinnlichen Accuratesse zum Dienste und zur Subordination angehalten werden, damit auf die Art wieder dergleichen Leute gezogen werden, als unter den Capitains und Stabs-Officieren sind.

XIII.

ORDRES

FÜR DIE SÄMMTLICHEN GENERALE

VON

DER INFANTERIE UND CAVALLERIE, WIE AUCH HUSAREN,

DESGLEICHEN

FÜR DIE STABS-OFFICIERE UND COMMANDEURS DER BATAILLONS.

ORDRES

FÜR

DIE SÄMMTLICHEN GENERALE VON DER INFANTERIE UND CAVALLERIE, WIE AUCH HUSAREN,

DESGLEICHEN

FÜR DIE STABS-OFFICIERE UND COMMANDEURS DER BATAILLONS.

Der Soldatendienst besteht in zwei Stücken, nämlich in der Conservation der Truppen und in der Ordnung. Eines ist von dem andern inséparable. Was hilft ein completes Corps ohne Ordre, und was hilft ein durch Abgang geschwächtes und geschmolzenes Corps, wenn auch Ordre darin ist?

Zur Conservation der Soldaten, wie auch der Pferde, gehören zwei Sachen. Die erste nämlich, dass man die Leute gut nähret, auf ihre Wirthschaft Acht giebt und sie vor Desertion hütet; die zweite, dass man, so viel es sich thun lässt, den Abgang, wo nicht mit recht guten, jedoch passablen Leuten ersetzet. Was die Conservation der Leute angeht, so müssen die Officiere, wenn sie in Cantonnirungs-Quartiere marschiren, zu sagen in Feindes Lande, jederzeit darauf halten, dass die Bursche auf drei Tage Brod tragen und die Compagnie-Proviantwagen gut damit angefüllet seien, dass, wenn keine Bauern in den Dörfern sind, das Vieh ordentlich genommen und nicht mehr davon behalten werde, als zum Einschlachten für das Corps auf zwei Tage

nöthig ist, dass die Bursche davon kochen; ferner, dass ihnen immer Bier, oder doch Brandwein angeschafft werde, dass die Generale und Officiere nicht die meisten Häuser eines Dorfes für sich nehmen, sondern sich auch dicht zusammenlegen, damit der gemeine Mann in den Häusern nicht überhäuft auf einander zu liegen komme. Uebrigens müssen die Commandeurs der Corps jederzeit dafür stehen, dass, wenn die Regimenter in die Armee einrücken, sie auf fünf bis sechs Tage Brod mitbringen und auf vierzehn Tage Vieh zum Schlachten haben.

Was die Desertion anbelanget, so müssen die Dörfer so besetzt werden, als wie es in dem Reglement befohlen ist; die unsichern Leute müssen bei guten Unter-Officieren einquartieret und die Quartiere ordentlich visitiret werden, auch nicht erlaubt sein, dass ein Bursche einen Fuss ausser der Kette der Schildwachen setzet, imgleichen dass die Posten ordentlich visitiret werden; endlich, dass wenn ein Bursche desertiret ist, beim Regiment kein Lärmen davon gemacht, sondern so verschwiegen gehalten werde, dass auch die Bursche von derselben Compagnie es kaum erfahren, sonsten es andere mehr verführet. Was die Recrutirung anbetrifft, so kann solche in den Winterquartieren zum besten prosequiret werden; jedennoch wenn ein Officier eine Gelegenheit findet sich zu completiren, so muss er solche jederzeit ergreifen und sich es angelegen sein lassen.

NB. Die vacanten Gelder von dem Abgange sollen von Löhnung zu Löhnung in der Regiments-Casse aufgehoben bleiben und dem Könige bei der monatlichen Liste gemeldet werden.

Was die Ordnung anbelanget, so müssen bei allen Märschen in Feindes Lande jederzeit die vorgeschriebenen Précautions genommen werden. Zur Bedeckung der Bagage sollen keine einzelne Leute genommen werden, sondern geschlossene Pelotons, je stärker je besser, immer in zwei Züge getheilet, damit sich die Leute niemalen verschiessen können.

Bei Märschen müssen ordentliche Avantgarden gemacht werden, die Dörfer aber, wohin man marschiret, müssen ordentlich visitiret und, bevor man in solche einmarschiret, mit der Wache besetzt werden, alsdann man erst hinein marschiret und die Soldaten nicht eher aus einander gehen lassen muss, bis man

gewiss, dass sich kein Feind in der Nachbarschaft der Dörfer aufhalte.

Wenn die Regimenter in die Armee einrücken, so sollen die Generale alle Attention darauf haben, dass, wie vorhero gesaget worden ist, immer auf gewisse Zeit von sechs, oder acht Tagen noch besser, Subsistance mitgebracht werde, denn öfters grosse Expeditions in Ermangelung des dazu erforderlichen Proviants fehl geschlagen sind.

Wenn die Regimenter in die Armee in die Linie eingerückt sind, so müssen die Generale gleich darauf sehen, dass alles bei Wachen, Campiren und Wirthschaft so observiret werde, wie es im Reglement, auch sonsten durch des Königs Ordre befohlen ist.

Nachdem müssen die Generale, absonderlich von der Cavallerie, wenn sie ausser Dienste sind, das Terrain rings um das Lager herum recognosciren und alle Bagatelles dabei bemerken, damit, wenn etwa ein unvermutheter Anfall vom Feinde geschehen möchte, sie die Gegenden, auch wo Gräben, Défilés, Morast und dergleichen Situations sind, wohl kennen und ihre Dispositions und Manœuvres danach einzurichten wissen.

Wenn die Armee mit Untergang der Sonne in ein Lager einrücket und die Nacht darüber einfällt, so müssen alle Generale bei dem Anbruche des folgenden Tages schon herumreiten, auf dass sie das Terrain durch ihr Recognosciren wohl in die Köpfe kriegen.

Wenn Generale von der Infanterie gegen den Feind zu mit vier, sechs oder mehr Bataillons commandiret sind, so müssen sie jederzeit darauf bedacht sein, ein solches Lager zu nehmen, wo sie Défilés, starke Moräste oder tiefe Wässer vor sich haben und wo ihre Flanken sicher stehen, und müssen sie sich nicht an schlechte Dörfer appuyiren, es sei denn, dass ein starker gemauerter Kirchhof dabei wäre, welcher alsdann besetzt werden muss; die Häuser rings herum aber müssen niedergerissen werden, damit der Feind kein Feuer hereinbringen könne. Wenn sie Wald auf der Flanke haben, so muss ein guter Verhack, vier hundert Schritt tief, gemacht werden, damit nichts in die Flanke kommen kann. Wenn nun auf diese Art für die Sicherheit des

Corps gesorgt ist, so ist ein Officier dadurch im Stande, seinen Posten gegen eine viel grössere Macht, wie die seinige ist, mit Honneur zu defendiren.

Wenn Officiere von der Cavallerie commandiret werden, so müssen sie sich sogleich wohl hinter ein Défilé setzen und suchen einen Wald nahe am Rücken zu haben, wodurch sie sich immer zu ihrer Armee retiriren können. Von ihrem Posten müssen sie allemal einen schriftlichen Rapport an die Armee schicken, damit der König täglich informiret sei, was dort bei ihnen passiret. Ueberdem müssen sie rings um sich herum Feldwachen setzen, damit ihnen nichts von hinten oder von der Seite und unvermuthet auf den Hals kommen kann. Vor solchen Feldwachen müssen noch vorwärts heraus wieder Feldwachen von Husaren halten und diese müssen wieder Feldwachen vorwärts detachiren, bis auf eine halbe Meile vom Corps, so auscommandiret ist.

Bei einer Bataille kommt es bei der Infanterie auf zwei Sachen an : erstlich, dass sich die Linie geschwinde formiret, welches dadurch geschiehet, wenn in den Colonnen die Bataillons und Züge mit engen Distancen an einander hangen, imgleichen dass die Generale das Alignement und die zwei Puncte, wo der rechte und linke Flügel soll zu stehen kommen, wohl observiren. Wenn das Formiren geschwinde und ordentlich geschehen ist, so kommt es noch auf den zweiten Punct an, nämlich die Infanterie, welche mit dem Feinde im Feuer ist, immer avanciren zu machen, um auf den Feind immer mehr Terrain zu gewinnen, denn in solcher Gelegenheit es nicht sowohl auf die Zahl der Todten, als auf den Platz ankommt; folglich müssen die Leute während des Feuerns immer vorwärts getrieben werden, womit man den Feind forciret zurück zu gehen, worauf die Confusion bei ihm unausbleiblich erfolget.

Wenn die Armee in die Winterquartiere rücket, so gehet die Arbeit wieder an, um die Leute propre zu machen und zu exerciren, damit man ihnen die Adresse, die sie im Felde verloren haben, wieder beibringe; daher denn der König auf das schärfste anbefiehlt, dass die Generale sich das Exerciren vor allen Dingen angelegen sein lassen sollen.

Nachdem werden in den Winterquartieren die Recruten ge-

schafft; daher denn die Generale, so am meisten Ambition haben, immer darauf dringen werden, dass ihnen solche auf das baldigste vom Lande geliefert werden, damit man bald im Stande sei solche zu Soldaten zu machen. Es müssen ferner die Generale auch darauf sehen, dass die Capitains dasjenige Geld, so ihnen in den Winterquartieren zur Werbung ausgemacht wird, auch wirklich dazu anwenden, und soll während des Krieges nicht ein Mann aus des Königs Landen genommen werden.

Uebrigens soll keinem Generale erlaubt sein, kostbare Equipage mitzunehmen, und sollen keine silberne Services in der Armee statuiret werden.[a]

Betreffend die Equipage der Subalternen, so wird die deshalb bereits ergangene Ordre hierbei wiederholet,[b] wornach sich denn die Generale stricte richten müssen.

Berlin, den 23. Juli 1744.

FRIDERICH.

[a] In der Ordre vom 15. August 1756 sagt der König: »Ferner will Ich, »dass überhaupt und durchgehends verboten sein soll, dass niemand von den »Officieren, er habe Namen wie er wolle, selbst die Generale davon nicht aus»genommen, das geringste an Silberzeug, auch nicht einmal einen silbernen »Löffel, mit in die Campagne nehmen soll.« Siehe *Denkwürdigkeiten für die Kriegskunst und Kriegsgeschichte*, Berlin, 1819. Viertes Heft, S. 91.

[b] Das *Reglement vor die Königl. Preussische Infanterie*, vom 1. Juni 1743, sagt im Titel XXIV., Theil VIII., *Wie viel Equipage die Officiers mit zu Felde nehmen sollen*, Artikel IX., S. 360: »Es soll kein Subaltern-Officier einen Wagen haben, und es wird ihm nur ein Packpferd und ein Reitpferd gut gethan.«

XIV.

DISPOSITION,

WIE SICH DIE

OFFICIERE VON DER CAVALLERIE,

UND ZWAR

DIE GENERALE SOWOHL ALS DIE COMMANDEURS DER ESCADRONS,

IN EINEM TREFFEN GEGEN DEN FEIND ZU VERHALTEN HABEN.

A.

DISPOSITION,

WIE SICH DIE OFFICIERE VON DER CAVALLERIE,

UND ZWAR

DIE GENERALE SOWOHL ALS DIE COMMANDEURS DER ESCADRONS,

IN EINEM TREFFEN GEGEN DEN FEIND ZU VERHALTEN HABEN.

Wenn es mit dem Feinde zu einer Haupt-Action kommen soll, so müssen die Colonnen Cavallerie, wenn sie bald an den Ort hinkommen, wo sie aufmarschiren sollen, und keine zu passirende Défilés vor sich haben, mit ganzen Escadrons marschiren.

Wenn befohlen wird aufzumarschiren, so muss mit dem rechten Flügel gleich an den Ort hinmarschiret werden, wo die Armee sich daran appuyiren soll. Die Leib-Escadrons von den Regimentern, so in dem ersten Treffen zu stehen kommen, ziehen sich alle linker Hand hervor, nehmen wohl auf ihre Distance zwischen den Regimentern Acht, observiren das Alignement gut und formiren sich also so geschwinde, als es möglich ist, nach diesem ungefährlichen Schema. [a]

Die Tête von der Colonne marschiret langsam bei dem Aufmarschiren; die Leib-Escadrons aber von den hintersten Regimentern müssen mit einem starken Trabe vorreiten und sich formiren.

[a] Siehe Figur 1.

NB. Bei dem Formiren muss wohl observiret werden, dass der linke Flügel von den Escadrons nicht zu weit vorstehe, wornach sehr wohl zu sehen, und deswegen das Alignement immer sehr nothwendig beobachtet werden muss.

Sollte es sich ereignen, dass vor dem Orte, wo die Cavallerie aufmarschiret, sich eine Anhöhe fände, so muss solche Anhöhe nothwendig von dem Flügel Cavallerie occupiret werden, denn es der grösste Vortheil für die Cavallerie ist, wenn sie von der Höhe herunter attaquiren kann.

Zwischen den Escadrons des ersten Treffens soll nicht mehr als zehn Schritt Intervalle gegeben werden.

Das zweite Treffen bleibet drei hundert Schritt zurück und hält Intervallen von sechzig Schritt.

Die Ordre de bataille muss so formiret sein:

Das Regiment Husaren von Zieten in Colonne auf dem rechten Flügel, zwei Escadrons in Front und fünf hinter einander. Das erste Treffen nimmt sehr enge Intervallen, das zweite Treffen drei hundert Schritt vom erstern mit weiten Intervallen. Diejenigen Escadrons vom zweiten Treffen aber, welche die nächsten bei der Infanterie sind, sollen hundert funfzig Schritt vorwärts hinter das erste Treffen rücken, auf dass, wenn ihnen der Feind daselbst in die Flanke kommen wollte, sie sogleich das erste Treffen secundiren und dem Feinde in die Flanke gehen können. Die Position ist wie nachfolgendes Schema. [a]

Drei hundert Schritt hinter dem zweiten Treffen Dragoner formiren sich die Husaren von Natzmer hinter dem linken Flügel und die vom Obersten Ruesch hinter dem rechten Flügel. Die Husaren auf den Flanken bedecken die Cuirassiere; die Husaren hinter dem zweiten Treffen decken ihnen den Rücken und geben also der Cavallerie die Sicherheit, dass sie mit nichts anderm, als mit dem Feinde, der vor ihr stehet, zu thun hat. Sollte es sich zutragen, dass bei einem Flügel mehr Platz übrig wäre, um sich zu appuyiren, so soll der General, der solchen Flügel Cavallerie commandiret, befugt sein, aus dem zweiten Treffen so viele Escadrons, als er nöthig findet, vorzuziehen, um die Intervallen zu füllen. Wäre hingegen der Platz zu enge, so

[a] Siehe Figur 2.

kann er, statt zwei Treffen Cavallerie, drei Linien formiren lassen; nur allein muss er immer observiren, dass das erste Treffen zehn Schritt Distance und lieber noch weniger hat, und die zwei andern Treffen sehr weite Distances haben. Wenn die Flügel Cavallerie dergestalt formiret sind und der Feind keine Mouvements machet, so sollen die Generale den König fragen lassen, ob sie attaquiren sollen. Sollte aber der Feind in der Zeit die geringsten Bewegungen machen, oder die Generale absehen, dass sie den Feind mit Vortheil attaquiren können, so sind sie hiermit vom Könige auctorisiret, solches ohne Anstand zu thun.

Es verbietet der König hierdurch allen Officieren von der Cavallerie bei infamer Cassation, sich ihr Tage in keiner Action vom Feinde attaquiren zu lassen, sondern die Preussen sollen allemal den Feind attaquiren.

Wenn der General befiehlt zu attaquiren, so ebranlirt sich die Linie im Schritt, fällt in Trab und wenn sie zwei hundert Schritt vom Feinde ist, soll sie den Pferden die Zügel völlig abandonniren und hineinjagen. Der Einbruch muss mit ganzer Gewalt und Geschrei geschehen, dabei aber die Ordre de bataille in ihrer Ordnung unveränderlich conserviret werden, dass die drei Treffen jederzeit drei hundert Schritt aus einander bleiben und die Husaren auf den Flanken.

Es ist nicht zu vermuthen, dass der Feind solche Attaque ausdauern wird, sondern eher zu präsumiren, dass derselbe sich auf sein zweites Treffen culbutiren werde. Es muss also die Attaque auf das zweite Treffen sonder Anhalten continuiren.

Wenn beide Treffen des Feindes völlig über den Haufen geworfen sind, so soll das erste Glied vom ersten Treffen ausfallen und nachhauen, imgleichen die Husaren von den Flanken, welche nebst den Cuirassieren den flüchtigen Feind verfolgen sollen, so dass die Escadrons nicht über zwei hundert Schritt hinter ihren ausgefallenen Leuten geschlossen und in guter Ordnung bleiben.

NB. Bei dem Verfolgen des Feindes müssen die Cuirassiere sowohl als die Husaren dem Feinde nicht die Zeit geben wieder zusammen zu kommen, sondern ihn so weit verfolgen, als wo

ein Défilé oder dunkler Wald, oder dergleichen ist, da denn der Feind einen enormen Schaden dabei haben muss.

Wenn der Feind aus einander kommt, so müssen diejenigen, so ihn verfolgen, immer suchen die vordersten einzuholen, indem die letztern doch allemal ihre bleiben, und wenn sie die Tête vom flüchtigen Feinde gewinnen, so sind die andern so ihre. So viel wie möglich ist, sollen sie währender Action vom Feinde so viel als es sich nur thun lassen will niederhauen oder niederschiessen, und allererst Gefangene machen, wenn bald alles vorbei ist.

Das zweite Treffen, wenn es sieht, dass beide Linien vom Feinde geschlagen sind, so soll es sich mit einigen von den nächsten Escadrons auf die Infanterie des Feindes schwenken und beide Linien der feindlichen Infanterie zugleich in der Flanke attaquiren und einbrechen.

Der König befiehlt auch hierdurch an alle Commandeurs der Escadrons, dass ein jeder von ihnen nach der ersten Attaque für sich agiren soll, zu sagen, sobald sie in der Mêlée gewesen sind, so muss derjenige, so sein Corps zuerst geschlossen hat, ohne seinen Camerad abzuwarten, dem Feinde auf den Hals gehen, indem es geschehen kann, dass Generale in den Attaquen bleiben, oder deren Pferde todt geschossen werden, und es alsdann die Schuldigkeit der Stabs-Officiere ist, sofort für sich zu agiren und sich nicht, weder nach dem rechten Flügel, noch nach dem linken Flügel zu richten; nur sollen sie alle mit einander die General-Regel observiren, dass sie niemalen das erste Glied ausfallen lassen sollen, bis dass die zwei Treffen des Feindes culbutiret sind, derowegen denn der gemeine Mann hiernach wohl instruirt werden muss. Seine Königliche Majestät erinnern hierbei noch, dass die Commandeurs der Escadrons währender Action Höchstderoselben Ordres wohl observiren und sich niemalen, es sei nach dem ersten oder nach dem zweiten Choc, von dem hier oder da ralliirten Feinde attaquiren lassen sollen, sondern in der Action nach der erstern Attaque soll ein jeder Commandeur von den Regimentern oder Escadrons auctorisiret sein, dem Feinde, wo er sieht, dass er sich versammeln will, auf den Hals zu ge-

hen, um ihn zu verhindern, sich wieder ordentlich zu setzen und zu formiren.

Die Generale, so bei dem zweiten Treffen eingetheilet sind, müssen grosse Attention auf unser erstes Treffen haben, auf dass, wenn wider alles Vermuthen hier oder da eine Escadron des ersten Treffens vom Feinde repoussiret werden sollte, das zweite Treffen immer im Stande sei, solche Escadrons zu soutenîren und den Feind wieder zurückzujagen.

Wenn die beiden Treffen des Feindes geschlagen sind, so müssen die Generale vom zweiten Treffen sich in ihrer Attention nicht negligiren, indem der Feind noch seine Reserve zur Disposition behält, mit welcher er dem Flügel, so zum nächsten an der Infanterie ist, leicht in die Flanke kommen könnte. Um nun solches zu verhindern, so sind die drei oder vier Escadrons Dragoner bis hundert funfzig Schritt gegen das erste Treffen zu vorgerückt, so dass sie es debordiren. Diese Dragoner sind allemal im Stande die Reserve des Feindes, wenn solche dem ersten Treffen in die Flanke fallen wollte, wieder wegzujagen und zu repoussiren, und kann der General des zweiten Treffens der feindlichen Reserve alsdann selbst in die Flanke kommen.

Wenn die Infanterie des Feindes geschlagen ist und aus einander läuft, so müssen die Dragoner und Husaren, welche sie verfolgen, eben so wie oben bei der Cavallerie gedacht worden, die Tête von dem flüchtigen Feinde gewinnen und vorerst so viel als in ihren Kräften ist niederhauen oder niederschiessen, nachdem aber ihnen zurufen, das Gewehr niederzuwerfen, und alsdann Gefangene machen, inmittelst den Feind immer verfolgen, so viel wie sie nur können, bis die Armee nachkommt.

Die Husaren müssen den Feind noch die Nacht nach der Action immer alarmiren, wodurch sie demselben, absonderlich wenn er an Büsthen stehet, eben so viel Schaden als bei der Action thun können, und wenn bei solchen Umständen die ganze preussische Armee nachmarschiret, so muss der Feind seine Flucht weiter fortsetzen und einen unendlichen Verlust dabei haben.

Nach allem Verfolgen und wenn die Armee wiederum stehen bleibet, so muss die Hauptbemühung der Rittmeister sein,

ihre Pferde wieder zusammen zu bringen und wiederum Leute herbei zu schaffen, um sich, so viel als es sich nur thun lassen will, wieder complet zu machen.

NB. Vor der Action muss den Reitern gesagt werden, dass unsere Husaren ihnen die Flanken und den Rücken bedecken, damit, wenn etwa hinter ihnen ein Geschiesse sein sollte, sie sich nicht daran kehren sollen; auch müssen sie wissen, dass wenn sie blessiret werden, oder ihnen die Pferde stürzen, sie nur nach der Infanterie gehen und sich bei solcher anschliessen, auch mitfeuern können, wo sie sicher sind.

Berlin, den 25. Juli 1744.

FRIDERICH.

B.

DISPOSITION POUR LA CAVALERIE.

DISPOSITION,

WIE SICH DIE

OFFICIERE VON DER CAVALLERIE,

SOWOHL GENERALE ALS COMMANDEURS DER ESCADRONS,

IM TREFFEN GEGEN DEN FEIND ZU VERHALTEN HABEN.

Wenn die Armee bald an den Ort kommt, wor sie aufmarschiren soll, so müssen die Colonnen Cavallerie mit ganzen Escadrons marschiren.

Wenn befohlen wird aufzumarschiren, so muss das Alignement wohl observiret werden, und wofern es sich treffen sollte, es wäre eine Höhe dicht vor dem Flügel, so muss solche nothwendig occupiret werden. Bei dem Aufmarschiren muss der General, der den Flügel führet, und die Generale von den Brigaden alle menschmögliche Mühe anwenden, um sich hurtig und geschwinde zu formiren und das Alignement gut zu observiren.

Es soll nicht mehr als zehn Schritt Distance zwischen jeder Escadron gegeben werden. Das zweite Treffen formiret sich drei hundert Schritt hinter dem ersten und nimmt vierzig bis sechzig Schritt Distance zwischen den Escadrons. Auf dem rechten Flügel von der Armee und dem linken Flügel sollen über den Cui-

rassieren vom ersten Treffen Husaren halten, und zwar zwei Escadrons en front und fünf Escadrons hinter einander, also

R. Fl. Caval. Husaren in solcher Disposition, dass sie die Flanke

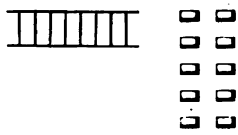

der Cavallerie und die Intervallen der beiden Treffen bedecket. Hinter dem zweiten Treffen Dragoner soll ein Husaren-Regiment drei hundert Schritt in dritter Linie sich formiren, um in der Attaque der Cavallerie den Rücken frei zu halten. Wofern die Cavallerie, um sich den Flügel zu appuyiren, nicht mit dem ersten Treffen auskäme, so kann der commandirende General aus dem zweiten Treffen so viele Escadrons vorziehen, wie er gebraucht, und nur die ersten die besten dazu nehmen, um dass er eher als der Feind formiret sei.

Wenn alles also formiret ist und der Feind kein Mouvement machet, so lässet der General den König fragen, ob er attaquiren soll. Sollte aber der Feind zwischen der Zeit die geringste Bewegung machen, so soll, ohne weitere Ordre zu haben, der General sogleich attaquiren, und verbietet der König bei infamer Cassation den Officieren von seiner Cavallerie, sich ihr Tage in keiner Action vom Feinde attaquiren zu lassen, sondern die Preussen sollen allemal den Feind attaquiren.

Sobald die Attaque geschiehet, avanciren die Husaren mit dem ersten Treffen in gleicher Linie; das zweite Treffen folget dem ersten in gleicher Distance und hinter dem zweiten die übrigen Husaren gleichfalls mit drei hundert Schritt Distance. Sobald die Linie zwei hundert Schritt vom Feinde ist, soll sie die Spornen stark geben, den Zügel schiessen lassen und mit ganzer Gewalt und Geschrei den Einbruch thun. Es ist nicht zu vermuthen, dass der Feind solchem widerstehen kann, sondern gewiss zu glauben, dass er sich auf sein zweites Treffen culbutiren werde; also muss die Attaque fortdauern bis die Officiere sehen, dass die beiden Treffen des Feindes völlig übern Haufen sind. Alsdann müssen zwanzig oder dreissig Mann von jeder Escadron nachgeschicket werden, welche nachschiessen und nachhauen

müssen, und alsdann sollen alle Husaren, so auf dem Flügel sind, den flüchtigen Feind verfolgen, so dass man ihm nicht die Zeit giebet sich wieder zu setzen. Die Cavallerie muss den Husaren in starkem Trabe folgen und das zweite Treffen muss auf die Infanterie einbrechen.

Bei dem Verfolgen, wenn der Feind aus einander kommt, so müssen diejenigen, so verfolgen, suchen die Tête der Flüchtigen zu gewinnen, alsdann die andern, welchen sie vorjagen, ohnedem ihre bleiben. Es müssen so viel es sich thun lässet von den Feinden niedergehauen werden und nicht eher Gefangene gemachet werden, bis man siehet, dass keine geschlossene Corps mehr da sind und der flüchtige Feind ganz und gar ausser Stande ist, wieder zusammen zu kommen.

Sobald die erste Attaque geschehen ist, muss ein jeder General oder Oberst vom Regiment von selber agiren, nicht abwarten was auf dem Flügel geschiehet, sondern seines Orts und nach den Umständen, wo er sich findet, agiren, denn es geschehen kann, dass Generale im Treffen bleiben und alsdann die Obersten oder Stabs-Officiere für sich selber agiren müssen, und befiehlet der König stricte, dass in solchen Gelegenheiten die Officiere immer attaquiren sollen und sich niemalen attaquiren lassen.

Die Generale vom zweiten Treffen müssen sehr attent in währender Action sein, sehr wohl observiren, was bei dem ersten Treffen passiret, auf dass, wenn wider Vermuthen hier oder da eine Escadron sollte poussiret werden, sie solche gleich secundiren könnten. Sobald die Attaque angehet und der Feind im Laufen ist, müssen die Generale des zweiten Treffens die feindlichen Mouvements wohl observiren, im Fall sie mit ihrer Reserve dem ersten Treffen in die Flanke kommen wollten, auf dass sie in solchem Falle ein Mouvement dagegen machen können, um der Reserve selbst in die Flanke zu kommen und auf die Art das erste Treffen zu secundiren. Die Infanterie dürfen sie nur mit fünf oder sechs Escadrons attaquiren, und zwar die beiden Linien auf einmal, und wird solches bei der Infanterie gut observiret werden, auf dass nicht auf sie währender Attaque geschossen wird.

Die Husaren, welche das dritte Treffen machen, müssen in

während der Attaque der Cavallerie den Rücken frei halten; sobald aber die völlige Confusion bei dem Feinde ist, so sollen sechs Escadrons mit nachhauen helfen, vier aber müssen beständig den Rücken der Cavallerie decken. In währendem Verfolgen und wenn die Action gewonnen ist, muss das zweite Treffen Cavallerie suchen der Infanterie ihre Retraite abzuschneiden, wozu die vier übrigen Escadrons Husaren gleichfalls mit müssen gebraucht werden, und muss bei allem Verfolgen des Feindes, so viel möglich, die Tête gewonnen werden; so ist man von den letzten immer Meister.

Die Reserve soll in währender Action drei hundert Schritt hinter dem zweiten Treffen Infanterie, gegen die Mitte, halten und der Infanterie in selbiger Distance folgen. Sollte es gegen alles Vermuthen geschehen, dass etwa ein Flügel Cavallerie repoussiret würde, so wird die Reserve Ordre kriegen, den verfolgenden Feind mit den Husaren von allen Seiten zu attaquiren, um unserer Cavallerie die Zeit zu geben, sich wieder zu formiren. Im Fall aber die beiden Flügel von unserer Cavallerie gleich glücklich sind, so sollen alsdann die Reserven nicht anders gebraucht werden, als in die flüchtige Infanterie des Feindes einzuhauen, sie mit ihren frischen Pferden zu coupiren und Gefangene zu machen. Die übrige Cavallerie muss überdem den flüchtigen Feind bis an die Défilés verfolgen und ihm, nachdem die Umstände sich ereignen, tapfer nachsetzen; die Husaren müssen ihn begleiten bis an den Ort, wo er sich setzen will, ihn die ganze Nacht in Alarm halten, bis die Armee nachkommt, welche ihn zwinget seine Flucht weiter fortzusetzen.

Frch.

XV.

DISPOSITION,

WELCHERGESTALT SICH

DIE ARTILLERIE BEI EINER HAUPT-ACTION MIT DEM FEINDE

ZU VERHALTEN HAT.

DISPOSITION,

WELCHERGESTALT SICH

DIE ARTILLERIE BEI EINER HAUPT-ACTION MIT DEM FEINDE ZU VERHALTEN HAT.

Es sollen vier Haubitzen auf dem rechten Flügel und vier auf dem linken Flügel, und vier in der Mitte des ersten Treffens aufgeführt werden.

Zwanzig zwölfpfündige Kanonen vom General von Linger sollen desgleichen, laut Ordre de bataille, eingetheilt werden, so dass auf dem rechten Flügel das Grenadier-Bataillon von Wedell die Haubitzen bedecket und auf dem linken Flügel die Grenadiere vom Oberst-Lieutenant von Kahlbutz solchen zur Bedeckung dienen. Zu jeder Haubitze werden sechs Mann von den Pionniers commandiret und zu jeder zwölfpfündigen Kanone vier Mann; thut in Summa hundert zwei und funfzig Mann.

Bei den Kanonen und Haubitzen vom rechten Flügel soll ein Capitain von der Artillerie, desgleichen bei denen von der Mitte ein Capitain von der Artillerie, wie auch einer auf dem linken Flügel commandiret werden.

Bei den vier und zwanzigpfündigen Kanonen, so auf den Flanken stehen, wird auf jede Flanke ein vernünftiger Lieutenant von der Artillerie commandiret, imgleichen bei den zwölf vier und zwanzigpfündigen vier Pionniers per Kanone, welches acht und vierzig Mann ausmachet.

Es muss auch in dem ersten Treffen per Brigade ein Lieutenant commandiret werden. Bei den Kanonen, so in dem zweiten Treffen stehen, werden nur Unter-Officiere abgetheilet, und können diese Kanonen so lange mit ihrem Gespanne gezogen werden, bis es sich ereignen möchte, dass man sie gebrauchen müsste.

Zwischen die zwei Treffen werden auf dem rechten Flügel ein Lieutenant mit dreissig Mann, in der Mitte ein Lieutenant mit dreissig Mann und auf dem linken Flügel ein Lieutenant mit dreissig Mann zur Reserve commandiret werden. Diese alle sollen immer dicht an dem zweiten Treffen bleiben, auf dass sie nicht sonder Noth und ehe man sie nöthig hat todt geschossen werden können; wenn man sie aber fordert, so treten sie in die Stelle derjenigen ein, so etwa blessiret worden.

Im Anfang der Bataille sollen die Kanonen, so auf den Flügeln stehen, stets auf die feindliche Cavallerie feuern, insonderheit mit den Kartätschen von neun Kugeln; sobald aber unsere Cavallerie die feindliche attaquiret, so muss alles Geschütz auf die Infanterie des Feindes gerichtet und unablässig darauf gefeuert werden. Wenn sie auf sechs hundert Schritt kommen, so muss alles schwere Geschütz mit den sechslöthigen Kartätschen feuern. Die dreipfündigen müssen auf drei hundert Schritt eben so wohl mit Kartätschen feuern, um dem Feinde allen möglichsten Schaden zu thun.

NB. Die Officiere von den Flügeln müssen sehr wohl in Acht nehmen, dass, wenn unsere Cavallerie die feindliche Infanterie in der Flanke attaquiret, sie nicht auf unsere eigenen Leute feuern, sondern immer ein Bataillon weiter, wo unsere Cavallerie noch nicht heran ist, um dass die feindliche Infanterie vorerst durch die Kartätschen in Confusion gebracht werden und unsere Cavallerie dadurch leichteres Spiel bekommen möge.

Sollte es sich wider alles Vermuthen zutragen, dass des Feindes Cavallerie einen unserer Flügel in Désordre brächte und ihn verfolgen wollte, so müssen die Artillerie-Officiere, die das Commando in den Flanken haben, sofort auf die feindliche Cavallerie, so die unsrigen verfolgen wollte, mit den vier und zwanzigpfündigen Kartätschen mit neun Kugeln heftig darauf feuern,

imgleichen sechslöthige Kartätschen, wenn sie den Feind damit abreichen können, ohne Unterlass darauf feuern, wie imgleichen auch die Kanonen der Bataillons in einem weg mit Kugeln stark auf den Feind schiessen müssen, um den Feind durch das heftige Feuern vom Verfolgen abzuhalten.

Bei dem ersten Treffen werden bei jeder Kanone drei Mann gegeben, bei dem zweiten Treffen aber nur bei jeder Kanone zwei Mann.

Wornach sich der Commandeur der Artillerie sowohl, als die Subalternen stricte zu achten und demjenigen, so hierinnen befohlen worden, genau nachzuleben haben.

Berlin, im August 1744.

FRIDERICH.

XVI.

DISPOSITION,

WIE ES BEI VORGEHENDER BATAILLE

BEI SEINER KÖNIGLICHEN MAJESTÄT IN PREUSSEN ARMEE

UNVERÄNDERLICH SOLL GEHALTEN WERDEN,
WORNACH SICH AUCH SOWOHL DIE GENERALITÄT,
ALS ANDERE COMMANDIRENDE OFFICIERE STRICTE ZU ACHTEN
UND SOLCHES ZU OBSERVIREN HABEN.

DISPOSITION,

WIE ES

BEI VORGEHENDER BATAILLE BEI SEINER KÖNIGLICHEN MAJESTÄT IN PREUSSEN ARMEE

UNVERÄNDERLICH SOLL GEHALTEN WERDEN, WORNACH SICH AUCH SOWOHL DIE GENERALITÄT, ALS ANDERE COMMANDIRENDE OFFICIERE STRICTE ZU ACHTEN UND SOLCHES ZU OBSERVIREN HABEN.

1.

Die Avantgarde soll nicht weiter als eine halbe Meile der Armee vorgehen und alle mögliche Précaution gebrauchen, des Feindes Anstalten zu recognosciren.

2.

Die Armee, so in Colonnen, soll eine Meile vom Feinde Halt machen und sich in Ordre de bataille stellen.

3.

Wenn die Armee bis so weit avanciret, werden die Regimenter so, wie es Ihro Königliche Majestät befehlen, rangiret.

4.

Das letzte Treffen marschiret, laut Reglement, drei Mann hoch auf, und muss wohl observiret werden, dass alles geschlossen und in grader Linie stehet.

5.

Die Herrn Brigadiers reiten ihre Brigaden auf und ab und encouragiren ihre Leute zu ihrem Devoir.

6.

Solches müssen die Commandeurs der Regimenter, Hauptleute und andere Subalternen, so Pelotons commandiren, ebenfalls thun und es den Soldaten so leicht als möglich machen.

7.

Die Unter-Officiere, so zwei Schritt weit hinter dem Bataillon stehen, müssen die Leute nicht confus machen, auch nicht unnöthig plaudern, sondern wohl auf dieselben Acht haben.

8.

Wenn ein Soldat sich währendes Treffens nach der Flucht umsehen sollte, und zwar einen Fuss breit aus der Linie sich begiebet, soll der hinter selbem stehende Unter-Officier selben mit dem Kurzgewehre auf der Stelle durchstechen und massacriren.

9.

Weil Seine Königliche Majestät bei der letzten Bataille bei Chotusitz[a] observiret, dass die besten Soldaten bei der Bagage gewesen, als wird solches aufs schärfste verboten, und sollen die Officiere bei Ehre und Reputation, auch bei Leib und Leben dafür stehen.

10.

Da ohnedem die Bagage von melirten Leuten der Regimenter bedeckt wird, als sollen zur Bewachung der Officier-Equipage mehr nicht denn drei Capitaines d'armes von jedem Regimente, nebst den Maroden und Kranken (so nicht mitagiren können) commandiret werden.

[a] Der Name *Chotusitz* ist in der von uns benutzten Copie ausgelassen.

11.

Die Regiments-Stücke nebst anderer Artillerie, so Ihro Majestät mitführen lassen, sollen ohngefähr zwei hundert Schritt vor der Linie ersten Treffens aufgeführt werden.

12.

Die Grenadiere sollen hinter dem ersten Treffen, auf dem rechten und linken Flügel und in der Mitte postiret werden.

13.

Drei Brigaden Grenadiere, jede zu vier hundert Mann, souteniren die Cavallerie des rechten Flügels, drei des linken Flügels; die übrigen bleiben in der Mitte ersten Treffens stehen und werden employiret, wo Seine Majestät oder der commandirende General es à propos befindet.

14.

Wenn die Cavallerie, so zum Einbrechen ausrücket, sich, wie bei Mollwitz, vom Feinde repoussiren lassen sollte und ihr Devoir nicht rechtschaffen thut, sollen die Grenadiere auf selbe Feuer geben, sollten sie auch alle herunter geschossen werden.

15.

Die Majors und Adjutanten haben fleissig darauf zu sehen, dass die Soldaten keine Oeffnung machen, und müssen die Linien des Bataillons beständig auf- und abreiten, allen Unordnungen in Zeiten vorzubeugen.

16.

Das Corps de réserve soll aus achtzehn Escadrons Cavallerie und sechs Bataillons Infanterie bestehen und sollen zwanzig Schritt hinter der Linie ersten Treffens, auf dem rechten und linken Flügel, wie auch in der Mitte postiret werden, nur Ordre erwartend, wo man ihrer benöthigt ist.

17.

Die Husaren defiliren auf den Flügeln der Armee und observiren die feindlichen Attaquen, agiren wo es nöthig und für gut befunden wird.

18.

Wenn das Treffen hitzig und viele Soldaten bleiben sollten, rücket ein Regiment vom rechten und eines vom linken Flügel zweiten Treffens hinter das erste und ergänzen die erste Linie, wo es die commandirenden Generale und Brigadiers für nöthig befinden werden.

19.

Das zweite Treffen rangiret sich hinter dem ersten und bleibet währendes Treffens, mit scharf geschultertem Gewehr, acht hundert Schritt weit darhinter stehen, und sollen die Officiere bei infamer Cassation darauf halten, dass kein Soldat ausser der Linie des zweiten Treffens austrete.

20.

Jeder Officier, so ein Peloton commandiret, soll das Gewehr seiner Soldaten visitiren, ob etwa das Pulver von der Pfanne abgefallen und alles in gutem Stande ist, sonst es geschwinde zu redressiren ist.

21.

Den Soldaten muss angesaget werden, dass sie beim Chargiren recht ins Feuer sehen und gut auf halben Mann anschlagen, damit nicht Pulver und Blei mal à propos verschossen wird, weshalb auch die commandirenden Officiere den Mann im Anschlag gut und fest, damit er recht fest zielen kann, liegen lassen müssen.

22.

Nach diesem werden Seine Königliche Majestät, oder der

commandirende General-Feldzeugmeister[a] oder General-Feldmarschall aus der Mitte das General-Signal durch drei Kanonenschüsse geben lassen, da denn die sämmtliche Artillerie mit Geschwindschüssen den Feind in Confusion zu bringen so lange continuiret, bis es Seine Königliche Majestät durch Dero General-Adjutanten inhibiren lässet.

23.

Die Artillerie-Hauptleute und Lieutenants müssen die Kanonen selbst richten und sich nicht auf die gemeinen Kanoniere verlassen.

24.

Wenn zu kanoniren aufgehöret, wird ebenfalls das Signal zum Angriff aus drei Kanonen gegeben werden.

25.

Wenn die Armee, gut geschlossen, ohngefähr zwei hundert Schritt an den Feind avanciret ist, soll, die Leute zu confundiren und ins Feuer zu bringen, pelotonsweise und ordentlich gefeuert werden.

26.

Das erste Treffen rücket in vollem Avanciren und continuirlichem Chargiren an und muss wohl darauf gesehen werden, dass kein Regiment vor- und das andere zurückbleibe.

27.

Die Officiere müssen beim Avanciren laut commandiren und einen Schritt vor dem Peloton stehen, dass die Leute das Commando gut hören und nicht mit unegalen Schüssen einer den andern blessiren.

[a] Der kaiserliche Feldmarschall Samuel Graf von Schmettau wurde von Friedrich den 12. Juni 1741 zum Grand maître de l'artillerie ernannt. Siehe *Militair-Wochenblatt*, 1836, Nr. 4, S. 14—16. Es ist uns aber nicht bekannt, ob derselbe im zweiten Schlesischen Kriege bei der Armee erschienen.

28.

Wenn die feindliche Cavallerie oder Husaren das erste Treffen durchbrechen sollten, muss das Regiment, wo durchgebrochen ist, sich rechts umkehren und gegen den Feind chargiren.

29.

Wenn die Victorie auf Seiner Königlichen Majestät Seite fället und der Feind zum Retiriren gezwungen wird, soll dennoch im Avanciren, mit continuirlichem Feuer, angehalten werden.

30.

Den Feind zu verfolgen wird die Cavallerie und Husaren von beiden Treffen ausrücken, was aber von Infanterie folgen soll, werden Seine Königliche Majestät oder der commandirende General-Feldmarschall selbst anbefehlen.

31.

Wenn der Feind in der Flucht, soll sich kein Soldat bei Lebensstrafe unterstehen aus der Linie zu laufen, um Beute zu holen und Todte zu plündern, wofür die Officiere responsable sein sollen.

32.

Das Uebrige der Armee, so auch aufmarschiret auf dem Platze de bataille, stehet, und zwar mit scharf geschultertem Gewehr, bis der commandirende General befiehlet, dass das Gewehr beim Fuss soll genommen werden; doch muss alles im Gliede still stehen bleiben.

Seine Königliche Majestät wollen, dass dieser Disposition bei vorfallender Occasion unveränderlich in allem nachgelebet werde.

Im Lager bei Schweidnitz, den 1. Juni 1745.

XVII.

INSTRUCTION

FÜR

DIE GENERAL-MAJORS

VON DER INFANTERIE.

INSTRUCTION

FÜR DIE

GENERAL-MAJORS VON DER INFANTERIE.

Weil Ich bishero zu Meinem besonderen Missvergnügen gesehen habe, dass die Generale nicht allemal dasjenige prästiret, was Ich von ihnen erwartet habe, so bin Ich dadurch endlich vollkommen überzeuget worden, dass die Schuld an Mir gelegen, weil es ihnen an Meiner Instruction gefehlet hat und es ohnmöglich ist, dass ein Mensch des andern Gedanken errathen kann, wenn sie ihm nicht expliciret werden.[a] Dieses nun hat Mich bewogen, gegenwärtige Instruction für sie aufzusetzen, von welcher Ich Mir sowohl in Kriegs- als in Friedenszeiten viel Gutes verspreche.

Das Wort General bedeutet einen Officier, der mehr wie die Subalternen, auch mehr wie die Obersten zu befehlen hat, der in das Grosse vom Kriege entriret, dem mehr wie anderen anvertrauet wird und der sich also in allen Sachen, so zum Dienst gehören, diejenige Auctorität geben müss, die ihm bei seinem Character anständig ist.

Bei Friedenszeiten und in Garnisonen ist der General eigentlich nur Oberst; es werden Mir jedoch allemal diejenigen zum angesehensten sein, welche sich auf alle kleine Details befleissigen, indem es besser ist, dass ein Officier bei seinem Handwerke

[a] Siehe Band XXIX., S. 17.

bleibet; denn lässet er solches aus den Augen, so verlernet er es ganz und gar, und kann er nicht eine Compagnie oder ein Bataillon exerciren und abmarschiren lassen, wie will er mit einer Brigade oder mit einem Corps zu recht kommen? In Städten aber, wo grosse Garnisonen liegen, oder aber wo Corps d'armée zusammenkommen, da muss der Oberst bei Seite gesetzet und nur an den General gedacht werden.

Weil aber dieses alles in den Felddienst einschläget, so werde Ich es unter eine Rubrik setzen.

I. VON DEM DIENSTE IM FELDE.

Wenn die Armee im Felde stehet, so bekommt ein jeder General seine Brigade, sie sei nun von vier, sechs oder mehreren Bataillons. Ein jeder General nun, der solche Brigade bekommt, muss sich vorstellen, dass er für solche eben so responsable ist, als wie er es für sein eigenes Regiment sein muss, denn der König oder der Chef von der Armee hält sich deshalb an ihn, so wie sich ein Oberst an seine Capitains hält, und muss sich der General die Conservation seiner Brigade auf das äusserste angelegen sein lassen; weswegen denn auch ein jeder General bei seiner Brigade campiren und auf alles nachstehende mit vieler Attention Acht haben muss, nämlich auf die Ordnung im Exerciren, und zwar sowohl der alten Leute als der Recruten, imgleichen dass auf den Wachen alles alerte und vigilant ist, dass die Officiere nicht spielen, nicht sonder Urlaub aus ihren Brigaden gehen, auch dass die Bursche nicht ausser den Bataillons, noch ausser den Regimentern laufen, als wodurch nichts wie Unordnung entstehet.

Es ist ein essentielles Devoir von einem jeden General, welcher ein separirtes Corps oder Detachement commandiret, dass er der Desertion vorbeuge. Dieses geschiehet nun, wenn man 1. evitiret nahe an einem Walde oder grossen Holze zu campiren, wofern man sonst nicht wegen der Kriegs-Raison dazu obligiret ist; 2. wenn man die Bursche öfters in ihren Zelten visitiren

lässet; 3. dass man Husaren-Patrouillen rund um das Lager gehen lässet; 4. wenn man des Nachts Jäger in das Getreide postiret und gegen den Abend die Feldposten von der Cavallerie doubliren lässet, damit die Chaine von solchen um so viel dichter zusammenkomme; 5. wenn man nicht leidet, dass der Soldat sich debandiret, sondern dass man die Officiere obligiret, wenn Stroh oder Wasser geholet wird, ihre Leute allemal in Reihen und Gliedern zu führen; 6. wenn das Marodiren sehr ernstlich bestrafet wird, als welches die Quelle von den grössesten Désordres ist; 7. wenn an den Marschtagen die Wachen in den Dörfern nicht eher zurückgezogen werden, bis das Corps sich schon völlig formiret hat; 8. wenn man des Nachts nicht marschiret, es sei denn, dass eine importante Ursache solches erfordert; 9. wenn rigoureux verboten wird, dass bei Marschtagen kein Soldat sein Peloton verlassen darf; 10. dass man seitwärts Husaren-Patrouillen gehen lässet, wenn die Infanterie durch ein Holz passiret; 11. dass, wenn Défilés zu passiren sind, man alsdann am Ein- und Ausgang der Défilés Officiere placiret, welche die Truppen gleich wieder formiren müssen; 12. dass, wenn man sich obligiret siehet mit den Truppen ein Mouvement rückwärts zu machen, man ihnen solches sorgfältig cachiret, oder es doch mit einem solchen Prätexte bekleidet, welcher den Soldaten Plaisir machet; 13. wenn man jederzeit aufmerksam ist, damit es den Truppen an keinem Nöthigen fehle, es sei an Brod, Fleisch, Brandwein, Stroh oder dergleichen mehr; 14. dass man sogleich die Ursachen examiniret, wenn die Desertion bei einem Regimente oder bei einer Compagnie einreissen will, um zu wissen, ob der Soldat seine Löhnung und andere ihm ausgemachte Douceurs richtig bekommt, oder ob sein Capitain Malversationes darunter begehet.[a]

Auf dem Marsche muss der General das Auge darauf haben, dass die Officiere, Regimenter und Bataillons, so ihm untergeben sind, ordentliche Distances halten, derowegen er seine Attention auf alles richten, insonderheit aber, wenn durch Défilés und

[a] Das sind dieselben vierzehn Regeln, welche sich auch in des Königs Schrift: *Die General-Principia vom Kriege*, 1753, S. 7—9, finden. Siehe Band XXVIII., S. 5 und 6.

Wälder marschiret wird, alle ersinnliche Précaution wegen der Desertion haben muss.

Wenn in das Lager gerückt wird, so muss er exact darauf halten, dass allen Ordres wegen Stroh- und Wasserholen und wegen Verhütung des Plünderns genau und stricte nachgelebet werde. Ist es noch Tag, so muss er sogleich das Terrain um das Lager besehen und herumreiten, damit er wisse, was er für ein Terrain bekommet, wenn es mit dem Feinde was zu thun geben sollte.

Was der General, so du jour ist, zu thun hat, stehet im Reglement. [a]

Wenn eine Armee gegen den Feind marschiret um sich zu formiren, so wird der Commandeur der Armee befehlen, wie die Flügel stehen sollen und wie die Position genommen werden muss. Dieses ist alsdann eine der vornehmsten Schuldigkeiten des Generals, solche zu formiren wie es sich gebühret, auch alerte dabei zu sein.

NB. Hierauf müssen sich die Generale bei den General-Revues üben.

Es ist bis Dato ein Fehler bei der Armee gewesen, dass zwar die Regimenter bei dem Formiren gut nach dem rechten Flügel gesehen, aber nicht dieselbige Attention auf den linken Flügel gehabt haben. Da Ich nun besonders darauf arbeite, alles bei der Armee einzuführen, was vor dem Feinde nöthig ist, und dass solches accurat und geschwinde executiret werde, so wird es Mir zu besonders gnädigem Gefallen gereichen, wenn sich die Generale auf das Formiren wohl üben werden; denn es kommt bei einer Bataille viel darauf an, dass man zum geschwindesten formiret sei, und wenn der Chef von der Armee was Rechtes dabei thun soll, so muss sich die Armee so formiren, wie er es den Umständen nach zum vortheilhaftesten findet, es sei nun, dass er mit der ganzen Linie auf einmal attaquiren wolle, oder nur mit dem rechten oder dem linken Flügel und den andern Flügel refusiren wolle. Es kommt deswegen bei einer Bataille viel

[a] *Reglement vor die Königlich Preussische Infanterie*, 1743, S. 298 ff.

darauf an, wie die Armee formiret wird, weil dieses der Zuschnitt davon ist.

Eine Armee formiret sich auf dreierlei Art. Sie marschiret linienweise rechts ab; sodann müssen die Pelotons ordentliche Distancen halten und nicht zu nahe und nicht zu weit aus einander sein, worauf ein jeder General bei seiner Brigade halten muss. Wenn es dann an das Aufmarschiren gehet, so wird von dem Chef der Armee das Alignement gegeben; dieses muss in währendem Marschiren genommen werden, damit, wenn die Armee aufmarschiret, kein Bataillon mehr nöthig hat vorzurücken.

Wenn der rechte Flügel zuerst attaquiren soll, so muss ein jeder Zug drei bis vier Rotten den Unter-Officier vom Vorderzug überflügeln; so kommt der linke Flügel von der Linie gewiss zurück, wobei zu erinnern ist, wie es besser ist, dass derselbe zu weit zurück stehe, als zu weit vor, denn man kann ihn mit einem Worte avanciren machen, aber vor dem Feinde sich zurück zu ziehen gehet nicht wohl an. Dieses ist eben dasselbige, wenn eine Armee linienweise links aufmarschiret. Soll alsdann der rechte Flügel zurück sein, so muss ein jeder Zug vier Rotten links über dem andern marschiren.

Die dritte Art eine Armee zu formiren ist mit ganzen Colonnen vorwärts; alsdann halten die Züge ganz enge Distancen, die Bataillons marschiren dicht auf einander und bleiben in der Ordnung bis dass der Chef der Armee deployiren will. Die Generale, so die Colonnen führen, müssen wohl Acht haben, dass die Colonnen nach der Zahl der Bataillons und Escadrons, so sie in sich halten, aus einander bleiben, zu sagen, dass, wenn dreissig Escadrons Cavallerie in der Colonne Cavallerie sind, die in das erste Treffen gehöret, so muss die erste Colonne Infanterie, wenn sie bald an den Platz kommet, wo sie sich deployiren soll, so marschiren, dass sie die Distance von dreissig Escadrons aufzumarschiren, zwischen ihrer Tête und der von der Cavallerie frei lässet. Die zweite Colonne Infanterie lässet desgleichen so viel Distance zwischen der ersten von der Infanterie und zwischen ihr, als wie Bataillons davon in das erste Treffen hereinkommen, und dergestalt auch die andern.

Wenn mit Divisions aufmarschiret wird, so ziehen sich alle Bataillons der Colonnen, so zum ersten Treffen gehören, links, bis auf die Tête, welche gerade aus marschiret. Dabei muss wohl observiret werden, dass die linken Flügel der Divisions nicht vorlaufen, und muss der Officier, so bricht, auf den linken Flügel seines Pelotons wohl Acht haben, damit solches nicht vorlaufe. Die Generale müssen insonderheit Acht haben, dass die Armee dergestalt ordentlich aufmarschire.

Alsdann wird commandiret mit halben Bataillons aufzumarschiren; sodann ziehen sich die Bataillons immer mehr links, da dann wieder bei allen den Sections der Bataillons observiret werden muss, dass der linke Flügel zurückbleibe. Dann wird mit ganzen Bataillons aufmarschiret, und die Armee formiret sich en bataille. So lange als mit Divisions und mit halben Bataillons marschiret wird, bleiben die Divisions fünf Rotten hinter dem linken Flügel der Division, so ihr vor ist, damit sie nicht eher aufmarschiren, als man es nöthig findet. Die halben Bataillons bleiben imgleichen sechs Rotten hinter dem linken Flügel des Bataillons, welches ihnen vor ist. Endlich muss bei dem Aufmarsche das Aligniren sehr wohl observiret werden, auch dass die Bursche den rechten Arm vor haben und nicht so gedrängt stehen, dass sie weder ordentlich avanciren, noch mit dem Gewehre umgehen können.

Wenn die Bataille wirklich angehet, so werden sich diejenigen Generale am meisten recommandiren, die den Feind mit geschultertem Gewehre attaquiren, und die, wenn auch die Leute zu schiessen anfangen, sie wieder stille kriegen, dagegen mit dem Baïonnette auf den Feind gehen und nicht eher schiessen lassen, bis dass der Feind ihnen den Rücken zukehret.

Wenn sich etwa Dörfer oder Häuser auf dem Wahlplatze finden, so müssen die Häuser niemalen besetzet werden, sondern es müssen die Bataillons sich auswärts herum ziehen, dergestalt, dass sie die Häuser im Rücken haben, und sowie die Linie herankommt, so marschiren die Bataillons mit der Linie vorwärts.

Wenn die feindliche Cavallerie von einem Flügel des Feindes weggeschlagen worden, so können die Bataillons, so zwischen

beiden Treffen die Flanke decken, oder auch einige aus dem zweiten Treffen vorgenommen werden, um dem Feinde damit in die Flanken zu kommen.

Wenn in dem ersten Treffen Lücken werden sollten, so müssen die Generale aus dem zweiten Treffen, ohne einmal Ordre dazu zu erwarten, in das erste Treffen einrücken lassen.

In Summa, darum heissen sie Generale, damit, wenn sie eine Sache gut überleget haben, sie solche auf ihre Hörner nehmen, denn der Chef kann nicht überall gegenwärtig sein und von den andern Generalen können welche todt geschossen sein.

Findet es sich, dass die feindliche Armee schon postiret stehet, so müssen Berge bestiegen und durch Verhacke oder durch Wälder marschiret werden, um an den Feind heran zu kommen. Weil solches nun nicht anders als mit Confusion geschehen kann, so müssen die Generale, wenn ihre Brigade den Berg herauf, oder durch den Wald passiret ist, solche erst wieder formiren und alsdann mit der ganzen Brigade in Ordnung auf den Feind avanciren.

Wenn die Bataille vorbei ist, so müssen die Generale sowohl für die Kranken und Blessirten von ihren Brigaden, als auch für die verlornen Montirungs-Stücke sorgen.

II. VON DETACHEMENTS.

Es werden bei gewissen Gelegenheiten den General-Majors Detachements anvertrauet. Weil nun dergleichen Corps von Cavallerie, von Infanterie, oder auch von Husaren componiret sind, so erhellet daraus, wie ohnumgänglich nöthig es der Person eines Generals ist, den Dienst und die Verpflegung, auch die Conservation von den differenten Truppen zu verstehen; dahero denn diejenigen sich bei Mir am besten recommandiren, welche sich gleichfalls auf den Dienst der Cavallerie appliciren werden. Bei solchem Commando wird mehrentheils dem Chef die Verpflegung seines Corps aufgetragen, weshalb er denn in allen Proviant-Sachen, die zur Conservation solches Corps gehören, läufig sein

muss. Je besser er nun den Burschen zu leben schaffen wird und je besser seine unterhabenden Pferde ausgefüttert sein werden, je mehr wird er sich bei Mir recommandiren.

Bei Detachements ist vornehmlich auf vortheilhafte Läger zu sehen, und eine solche avantageuse Position zu nehmen, damit man von einem starken Feinde, weder von der Fronte, noch in den Flanken etwas zu besorgen hat; desgleichen muss auch gegen Husaren und Panduren der Rücken gedecket sein, jedoch so, dass man allemal aus dem Lager frei und sicher zur Haupt-Armee oder auch zu der festen Stadt, aus welcher man detachiret ist, kommen kann.

Feste Läger sind diejenigen, wenn man nämlich starke Défilés vor sich hat, oder dass man auf steilen Bergen campiret, oder hinter Flüssen stehet, wo der Feind sonder Brücken nicht herüber kommen kann. Wenn man nur Bäche oder kleine Wässer vor sich hat, so muss man solche oberwärts[a] stauen lassen, damit selbige anlaufen und eine Art von Inondation machen. Wo Gués oder Oerter sind, da man durchreiten kann, da schmeisset man grosse Bäume mit ihren Aesten hinein, um das Durchkommen zu verhindern. Wenn man die Flanken mit nichts decken kann, so lässet man Redouten aufwerfen, und zwar nach der Stärke des Corps auf zwei oder mehrere Grenadier-Compagnien. Bleibet man in dem Lager stehen, so pallisadiret man die Redouten und lässet en quinconce Wolfsgruben vor dem Graben machen.

NB. Das Lager, welches man nimmt, muss jederzeit zwei hundert Schritt, auch wohl mehr, hinter dem Posten sein, wo man sich vorgenommen hat sich zu stellen, wenn der Feind ohnvermuthet kommen sollte.

Uebrigens muss ein General, der ein solches Corps commandiret, sich drei oder vier starke Läger ausgesehen haben, damit, wenn er etwa das eine verlassen müsste, er jederzeit schon zum voraus andre wisse, wohin er seine Retraite nehmen kann.

Die Detachements geschehen:

1. Um Convois zu decken. Bei dergleichen Detachement

[a] Soll wahrscheinlich *abwärts* heissen.

muss man dem Convoi, wenn solches ankommen will, entgegen schicken, insonderheit aber muss man durch die Husaren fleissig patrouilliren lassen, um Nachricht zu bekommen, ob der Feind etwas darauf intendiren möchte. Wo Plaine ist, da schicket man den Convois viele Cavallerie entgegen; sind aber Défilés, so muss man keine Cavallerie, sondern vielmehr Infanterie schicken. Bekommt ein detachirtes Corps Nachricht, dass sich ein feindliches Corps zu sehr nähert, so muss man es recognosciren lassen, darauf des Nachts marschiren und solches bei Anbruch des Tages überfallen; denn es ist allemal eine Hauptregel, dass, wenn man dem Feinde nichts zu thun machet, so machet er einem gewiss alle Hände voll zu thun, wird er aber oft beunruhigt, so denket er an sich, verfällt auf die Defensive und lässet also den andern zufrieden. Es ist hierbei aber nöthig, dass man zuvor wohl informiret sei, mit wie viel Leuten man zu thun haben wird, auch, ob der Feind nicht noch eine Reserve hat, die ihm zum Succurs kommen kann; denn dergleichen Expeditiones wohl überleget werden müssen.

2. Detachirt man seitwärts der feindlichen Armee, um selbiger in ihre Convois zu fallen, oder auch ihr das Fouragiren schwer zu machen. Bei solcher Commission muss man fast gar keine Bagage mit sich nehmen; dabei müssen die Husaren gut patrouilliren, um Nachricht vom Feinde zu bringen, und wenn ein Coup zu machen ist, so muss das Défilé, durch welches das Corps Husaren oder Cavallerie den Feind attaquiren soll, beständig mit Infanterie besetzet sein, damit selbiges sicher wieder zurückkommen könne.

Dasjenige Corps, welches von dem Detachement detachiret wird, muss jederzeit zwei Wege haben, um wieder zurückkommen zu können. Es ist auch nöthig, dass, wenn man dergleichen Project hat, solches auf das äusserste verschwiegen gehalten werde, damit der Feind nichts davon zu erfahren bekommen könne. Die Partien, welche was Gutes ausrichten wollen, müssen des Nachts ausgehen und frühe gegen den Tag ihren Coup machen, auch sodann wiederum zurückeilen.

Ist man gewiss, dass ein starkes feindliches Corps auf das De-

tachement zukommet, welches dasselbe von dem grossen Corps d'armée, oder aber von der Festung, woher es gekommen ist, abschneiden kann, so muss das Detachement des Nachts zurückmarschiren. Es müssen deshalb die Generale sich alle Wege und Situationes wohl bekannt machen, damit sie überall durchzukommen wissen. Demjenigen Officier, welcher nicht das Terrain kennet, noch von einer Anhöhe, von holen Wegen, von Morästen und von Wäldern zu profitiren weiss, demselben kann niemals ein detachirtes Corps anvertrauet werden. Ueberhaupt, da das detachirte Corps eben so wie des Generals sein eigenes Regiment anzusehen ist, so muss derselbe auch auf selbige Art dafür sorgen.

3. Von Detachements auf Postirungen. Die Postirungen werden des Winters gegen den Feind gemachet und der General, so dazu commandiret, muss immer mit einem Corps, welches auch zugleich zur Reserve dienet, etwas hinter seinem avancirten Posten liegen, damit er überall im Stande sei, sowohl seine Ordres zu geben, als auch, auf den Fall dass sein Posten attaquiret wird, solchen sogleich mit seiner Reserve secundiren zu können. Die Husaren muss er dabei zu accuratem Patrouilliren anhalten und die Officiere, so sich darunter negligiren, nach der grössten Rigueur bestrafen. Er muss ferner in seiner Brigade beständig darauf sehen, dass den gegebenen Ordres stricte nachgelebet werden müsse.

Bei den Husaren-Patrouillen ist zu observiren, dass wo guéable Wässer sind, alsdann die Husaren dicht an dem Ufer oft und von Viertelstunde zu Viertelstunde patrouilliren müssen. Diese Patrouillen dürfen nicht stark sein, indem sie nur patrouilliren um den Feind zu observiren, und gar nicht um sich zu schlagen.

Alle Berichte, so von einem Generale an den König oder an den Chef der Armee gehen, müssen mit Fundament und mit Vorsichtigkeit abgefasst sein, damit ein General nicht solche ohnzuverlässige Rapporte erstatte, als zum öftern die Husaren thun. Alles was passiret und was sie gehöret und in Erfahrung gebracht haben, können sie als Zeitungen schreiben, jedennoch aber müssen sie am Ende des Berichtes ihr Raisonnement und ihre Mei-

nung darüber beifügen, was ihnen nämlich davon wahrscheinlich vorkommet, oder aber was ihnen ihre Spione lügenhaftes berichtet haben möchten; insbesondere müssen sie attent sein zu erfahren, wo die grossen Magasins des Feindes errichtet werden, indem man daraus am füglichsten seine Desseins errathen kann.

Wenn die Armee im Frühjahr in das Feld rücket, so werden sich diejenigen Generale sehr bei dem Könige recommandiren, die ihre Brigaden oder Detachements in gutem Stande und Ordnung demselben vorführen, und die allen gegebenen Ordres am besten werden nachgelebet haben.

Potsdam, den 14. August 1748.

(L. S.) Fcn.

XVIII.

INSTRUCTION

FÜR

DIE GENERAL-MAJORS

VON DER CAVALLERIE.

INSTRUCTION

FÜR DIE

GENERAL-MAJORS VON DER CAVALLERIE.

Nachdem Ich bisher zu Meinem besondern Missvergnügen gefunden, dass die Generale nicht allemal dasjenige prästiret, was Ich von ihnen erwartet habe, so bin Ich endlich vollkommen überzeuget worden, dass die Schuld in gewisser Masse an Mir gelegen, weil es ihnen an Meiner Instruction gefehlet hat, es aber ohnmöglich ist, dass ein Mensch des andern Gedanken errathen kann, wenn sie ihm nicht expliciret werden. So hat Mich dieses bewogen, gegenwärtige Instruction für sie aufzusetzen, von welcher Ich Mir, sowohl in Kriegs- als Friedenszeiten, viel Gutes verspreche.

Das Wort General bedeutet einen Officier, der mehr wie die Subalternen, auch mehr wie die Obersten zu befehlen hat, der in das Grosse vom Kriege entriret, dem mehr wie andern anvertrauet wird, und der sich also in allen Sachen, so zum Dienst gehören, diejenige Auctorität geben muss, die ihm bei seinem Character anständig ist.

Bei Friedenszeiten und in Garnisonen thun die General-Majors von der Cavallerie eigentlich nur Obersten-Dienste; jedennoch haben sie auch in Friedenszeiten Gelegenheit sich zu distinguiren, wenn sie nämlich ihre Regimenter in sehr guter Ordnung halten, wenn sie dafür sorgen, dass das Regiment mit keinen andern als

recht tüchtigen und guten Pferden remontiret werde, wenn sie das Auge darauf haben, dass die Pferde vom Regiment beständig in dienstbarem Stande erhalten werden müssen und von Kräften und Vigueur sind, doch aber, dass solche gut ausgefüttert und dabei in Athem sind und nicht pusten wenn die Attaque gemachet ist. Es distinguiret sich ferner ein Regiment durch die Munterkeit seiner Officiere, wenn dieselben alerte sind, ihre Züge wohl führen, wohl commandiren, und wenn sie einen hurtigen und leichten Begriff von den Manœuvres haben, welche man ihnen zu machen aufgiebet und welche gegen den Feind vorkommen können.

Wenn Campements zu Revues formiret werden, so müssen die General-Majors ihre Dienste wie Generale verrichten und kommt ihnen alsdann zu, die Feldwachen auszusetzen, wobei denn zu observiren ist, dass, wenn das Campement vor der Ernte zusammengezogen wird, alsdann bei Setzung der Feldwachen das noch im Felde stehende Getreide allerdings menagiret werden muss; ist aber das Campement nach der Ernte, so müssen die Feldwachen nach allen Regeln des Krieges dergestalt, wie es im Reglement vorgeschrieben ist, ausgesetzet werden, zu sagen, dass vor allen Dingen das Lager gut besetzet werde, auch dass die Posten verdeckt stehen, die Vedettes aber auf den Höhen. In Formirung der Linie bei den General-Revues müssen die Generale eben dasselbige observiren, als wenn wirklich gegen den Feind aufmarschiret würde, so wie Ich es gleich mit mehrerm expliciren werde.

WAS DIE GENERAL-MAJORS VON DER CAVALLERIE IM FELDE ZU THUN HABEN.

Sobald als wie die Armee zusammengezogen wird und en rang de bannière[a] campiret, so werden die Regimenter in Brigaden eingetheilet. Ein jeder General-Major, welchem eine Brigade übergeben wird, muss solche so als wie sein eigenes Regiment ansehen, und da ein Rittmeister seinem ihm vorgesetzten

[a] Siehe Band XXVIII., S. 28.

Obersten wegen seiner Compagnie allemal responsable sein muss, so bleibet ebenmässig der General-Major wegen seiner Brigade dem Könige responsable, dergestalt, dass er bei sothaner Brigade auf die Ordnung in den Regimentern derselben, auf die Subordination der Officiere und Gemeinen, auf den guten Zustand der Pferde, auf die Observirung der Ordres in allen und jeden Stücken Acht haben muss, exempli gratia, dass die Leute unter Aufsicht gewisser dazu commandirter Officiere ordentlich nach dem Wasser reiten müssen, dass keiner für seinen Kopf fouragiren reiten darf, dass die Wachen ordentlich aufziehen, in Summa, der General-Major von der Brigade muss auf alle und jede Stücke, so der Dienst erfordert, ein sehr wachsames Auge haben und dafür repondiren, dass alles mit Exactitude geschehe.

Es ist ein essentielles Devoir für einen jeden General, welchem eine Brigade, ein separirtes Corps, oder ein Detachement zu commandiren anvertrauet wird, dass er der Desertion vorbeuge; dieses geschiehet nun: 1. wenn man evitiret nahe an einem Walde oder grossen Holze zu campiren, wofern man sonsten nicht wegen der Kriegs-Raison dazu obligiret ist; 2. wenn man die Bursche öfters in ihren Zelten visitiren lässet; 3. dass man Husaren-Patrouillen rund um das Lager gehen lässet; 4. wenn man des Nachts Jäger in das Getreide postiret, auch gegen den Abend die Feldposten von der Cavallerie doubliren lässet, damit die Chaine von solchen um so viel dichter zusammenkomme; 5. wenn man nicht leidet, dass der Soldat sich debandiret, sondern die Officiere obligiret, dass sie, wenn Stroh oder Wasser geholet wird, ihre Leute allemal in Reihen und Gliedern führen müssen; 6. wenn das Marodiren sehr ernstlich bestrafet wird, als welches die Quelle von den grössesten Désordres ist; 7. wenn an den Marschtagen die Wachen in den Dörfern nicht eher zurückgezogen werden, bis das Corps sich schon völlig formiret hat; 8. wenn man des Nachts nicht marschiret, es sei denn, dass eine importante Ursache solches erfordere; 9. wenn rigoureux verboten wird, dass bei Marschtagen kein Soldat sein Peloton verlassen darf; 10. dass man Husaren-Patrouillen seitwärts gehen lässet, wenn die Infanterie durch ein Holz passiret; 11. dass, wenn Défilés zu passiren sind, man am Ein- und Ausgang der

Défilés Officiere placiret, welche die Truppen, sowie sie nur aus dem Défilé heraus sind, gleich wieder formiren müssen; 12. dass, wenn man sich obligiret siehet mit den Truppen ein Mouvement rückwärts zu machen, man ihnen solches entweder sorgfältig cachiret, oder es doch mit einem solchen Prätexte bekleidet, welcher den Soldaten Plaisir machet; 13. wenn man jederzeit aufmerksam ist, damit es den Truppen an keinem Nöthigen fehle, es sei an Brod, Fleisch, Brandwein, Stroh oder dergleichen mehr; 14. dass, wenn bei einem Regimente oder bei einer Compagnie die Desertion besonders einreissen will, man sogleich die Ursachen davon examiniret, um zu wissen, ob der Soldat seine Löhnung und andere ihm ausgemachte Douceurs richtig bekommet, oder ob etwa sein Capitain darunter Malversationes begehet.

Auf Märschen muss der General seine unterhabenden Officiere wohl anhalten, dass dieselben bei Passirung von holen Wegen, Défilés, absonderlich wenn durch Wälder marschiret wird, keinen Kerl aus den Zügen und Gliedern abstreifen lassen, auch dass die Escadrons und die Regimenter ordentlich und wie eine Kette an einander zusammenhangen. Erlaubet es das Terrain, dass die Regimenter und Escadrons mit Zügen marschiren können, so müssen jederzeit die Züge ihre Distances so halten, damit sie sich allemal schwenken können; die Unter-Officiere müssen nach den Officieren, welche die Züge führen, sehen, damit solche nicht zu weit zurück, aber auch nicht zu dicht auf selbige zureiten; ferner, dass von den Rittmeistern oder Commandeurs der Escadrons einer gegen die Mitte reite, hergegen, dass die Commandeurs der Regimenter sich allerwegen, wo sie nöthig sind, finden lassen, die Generale aber an solchen Orten, von dar sie ihre Brigaden übersehen können. Wenn Défilés zu passiren sind, so bleiben die Obersten und die Commandeurs der Escadrons bei dem Défilé halten, und zwar die Commandeurs der Escadrons, bis ihre Escadron das Défilé durchpassiret ist, die Obersten aber, bis ihr Regiment das Défilé passiret hat, und die Generale, bis ihre Brigade durch ist; sollte die Tête zu geschwinde oder zu langsam marschiren, so muss der General dahin schicken und davon avertiren lassen.

Wenn die Armee in das Lager rückt, so setzet der General-Major du jour die Feldwachen aus. Bei den Feldwachen ist zu observiren, dass man des Tages wenig Vedettes aussetzet, solche aber gut postiret, denn den Tag über können wenig Leute so gut wie viele avertiren, wenn sie sonst nur gut postiret sind; des Nachts aber müssen mehr Posten ausgesetzet werden, um die Desertion um so mehr zu verhüten, oder auch zu präcaviren, dass sich kein Spion in das Lager schleichen kann. Was die andern Generale betrifft, so müssen selbige, dafern es nur noch etwas Tag ist, sogleich vor- und seitwärts des Lagers reiten, um sich sogleich das Terrain bekannt zu machen, so weit als es nur des Feindes leichte Truppen zulassen werden; denn die Kenntniss des Terrains ist eines der Hauptstücke, welche von einem Generale erfordert werden, und die öfters am Tage einer Action die Bataille decidiret.

Wenn die Armee marschiret in der Intention mit dem Feinde zu schlagen, alsdann geschiehet der Marsch beständig mit Zügen, und muss alles dabei sehr genau observiret werden, was deshalb vorhin erinnert worden ist.

Man formiret sich auf dreierlei Art gegen den Feind, nämlich man marschiret

1. linienweise rechts ab, oder
2. linienweise links ab, oder
3. mit Colonnen en front.

Wenn linienweise rechts abmarschiret wird, da wird von dem Chef der Armee die Position gegeben, wornach sich ein jeder Flügel zu aligniren hat, alsdann die Generale, so die Brigaden commandiren, wohl Acht zu geben haben, dass alles exact geschehe. Ich setze den Fall, es sei ein Dorf mit Infanterie besetzet, an welchem der eine Flügel zu stehen kommt, so ist es besser, die Cavallerie lässet das Dorf auf dem rechten Flügel funfzig Schritt vor sich, bis sie sich formiret hat, alsdann sie vorrücket. Ist eine Höhe vor dem Orte, wo der rechte Flügel ist, so muss der General, der den Flügel Cavallerie commandiret, solche Höhe gewinnen und den Feind zu überflügeln suchen. Ist das erste Treffen nicht stark genug, so nimmt nur gedachter General aus dem zweiten Treffen so viel vor, als wie er nöthig hat.

Kann der Flügel Cavallerie sich nicht appuyiren und sind weder Teiche, Moräste, Wässer oder dergleichen, so ihn decken, oder finden sich sonst einige Schwierigkeiten im Terrain, so muss der General-Major vom zweiten Treffen sofort das erste mit zwei oder drei Escadrons überflügeln, die Husaren aber, so im dritten Treffen stehen, müssen dergestalt hinwiederum das zweite Treffen überflügeln.

NB. Dieses muss bei allen Aufmärschen gegen den Feind mit vieler Exactitude beobachtet werden.

Marschiret die Armee linienweise links ab, so ist eben dasselbe dabei zu observiren. Ich setze nur noch hinzu, dass von einer jeden Escadron ein Officier vorjagen muss, um das Terrain zu recognosciren, ob Gräben, Löcher, Brücher, Teiche oder dergleichen vor ihrer Fronte sind, auf dass ein jeder Officier bei Zeiten wisse was er für ein Terrain zur Attaque hat, und dass er seine Leute von allem avertiren könne.

Wenn mit Colonnen gerade gegen den Feind marschiret wird, so müssen 1. die General-Majors auf ihre Distances wohl Acht haben, und die Têten der Colonnen müssen in gerader Linie sein. Wenn mit Escadrons marschiret wird, so ziehet sich die Tête rechts, und alle andere Escadrons, so in das erste Treffen kommen, links, desgleichen die Tête vom zweiten Treffen rechts, die andern Escadrons aber ebenmässig links. Die linken Flügel von einer jeden Escadron müssen wohl zurückgehalten werden, damit sie nicht vor dem rechten Flügel vorbeugen; die Escadrons bleiben eine jede sechs Rotten hinter der Escadron, die ihnen vor ist, damit sie nicht zu zeitig aufmarschiren. Die Generale müssen sowohl nach der Position des rechten als des linken Flügels sehen, damit die Armee kein falsches Alignement bekomme. Wenn in einer Plaine aufmarschiret wird, so müssen die Escadrons, desgleichen die Regimenter des ersten Treffens, ganz enge Distances haben, die aber im zweiten Treffen stehen, geben weite Intervallen. Die Escadrons des zweiten Treffens, welche das erste Treffen überflügeln, können, wenn etwas zu besorgen stehet, auf der Flanke hundert funfzig Schritt von dem ersten Treffen gezogen werden; das zweite Treffen bleibet nicht weiter als drei hundert Schritt von dem ersten zurück; die Husaren

im dritten Treffen bleiben zwei hundert Schritt von dem zweiten zurück und geben ebenmässig grosse Intervallen. Was vorher wegen des Terrains ist erwähnet worden, muss hier gleichergestalt observiret werden, damit sich die Cavallerie aller der Vortheile bediene, welcher dieselbe sich gegen den Feind gebrauchen kann. Bei allen diesen Manœuvres müssen die Generale alerte und agissant sein. In Friedenszeiten werden dieselben Gelegenheit haben, sich bei den General-Revues darin zu üben, und wird der König an denjenigen ein besonderes Wohlgefallen finden, welche sich alle diese Sachen am meisten werden angelegen sein lassen.

WAS BEI DEN BATAILLEN ZU OBSERVIREN.

So viele differente Terrains sich finden, so viele sind auch differente Bataillen; es ist also ohnmöglich voraus zu sagen, was bei einer jeden Bataille vorkommen kann. Ich attachire Mich demnach hierunter nur an die General-Regeln, um solche nebst Meinen Ordres den Generalen zu imprimiren; bei differenten Vorfallenheiten kommt es auf die Habileté und Présence d'esprit eines jeden Generals an.

Bei allen Bataillen im freien Felde muss die Cavallerie gleich auf den Feind losgehen und ihn attaquiren; dieses ist eine Hauptregel und Mein ernstlichster Befehl. Dieserwegen wird eben auf das geschwinde Formiren der Armee so sehr gehalten, damit man immer eher fertig sei wie der Feind und dass man von solchem nicht surpreniret werden könne. Ist unsere Cavallerie formiret und die feindliche sodann noch mit Aufmarschiren beschäftiget, so haben unsere Leute nur halbe Arbeit, wenn sie in solcher Bewegung attaquiren.

Die Attaque von der Cavallerie geschiehet zuerst im Trabe, darnach im Galopp und dann in voller Carriere. Hierbei muss wohl und als eine Sache, die sehr wichtig bei der Attaque ist, observiret werden, dass die ganze Linie mit gesammter Macht dem Feinde auf einmal auf den Hals falle, und nicht truppweise oder ein Regiment nach dem andern. Um solches zu bewerkstel-

ligen, so müssen die Commandeurs der Escadrons zugleich antraben, zugleich in Galopp fallen, auch die ganze Linie zugleich an den Feind heranjagen. Wenn dergestalt die grosse Mauer geschlossen und mit Impetuosität auf einmal an den Feind herankommet, so kann ihr ohnmöglich etwas Widerstand thun. Sollte etwa im ersten Treffen eine Escadron, es sei wegen eines Grabens oder dergleichen, in Confusion gekommen sein, so muss sofort die nächste Escadron vom zweiten Treffen hereinrücken; sollte es auch etwa an einem oder anderem Orte des ersten Treffens schwer halten, so muss das zweite Treffen, sonder Befehl noch Ordre dazu zu erwarten, sogleich secundiren. Wenn die erste Attaque vorbei ist, so muss ein jeder General mit seiner Brigade, auch wohl ein jeder Rittmeister mit seiner Escadron das, was von dem Feinde noch vor ihm hält, attaquiren und wegjagen; die Escadrons sowohl als die Regimenter müssen sich einander getreulichst beistehen und secundiren, bis sie den Feind völlig in die Flucht haben.

Wenn die feindliche Cavallerie bis über das nächste Défilé getrieben worden ist, alsdann gebühret der Cavallerie zwei Sachen zu thun, nämlich, dass etwas von ihr detachiret werden muss, damit die feindliche Cavallerie nicht wieder zurückkommen darf, und dass das Uebrige sodann sich der feindlichen Infanterie in den Rücken setze, um ihr die Retraite abzuschneiden. Will man auch des Feindes Infanterie in die Flanke und in das zweite Treffen fallen, so ist solches sehr gut; nur muss alsdann ein Officier nach unserer Infanterie geschicket werden, damit solche davon avertiret werde und nicht auf die Infanterie vom Feinde schiesse, wenn unsere Cavallerie solche attaquiren will, als wodurch unsere Cavallerie sonst leicht in Confusion gebracht werden könnte.

Wenn man eine Bataille in bergigen und difficilen Gegenden hat, so ist es nicht möglich, dass die grosse Attaque zugleich geschehen kann, sondern es muss alsdann ein jeder General das Beste bei seiner Brigade thun, denn das Terrain ist an solchen Orten sehr unterschiedlich, und wenn da nicht ein jeder General sein Terrain zu judiciren und von der geringsten Gelegenheit, welche sich äussert, zu profitiren weiss, so kann es nicht gut gehen. Wo Gräben sind, da schreiet der Commandeur der Esca-

dron : Graben! Alsdann setzet das erste Glied herüber, das zweite und dritte Glied öffnen sich und setzen geöffnet herüber, schliessen aber sodann gleich wieder auf das erste Glied; alsdann die Attaque prosequiret wird.

Bei dergleichen Affairen müssen die Generale sowohl vor- als seitwärts sehen, um ihre Nachbaren bei Zeiten zu secundiren, jedoch müssen sie den Feind so scharf und so frisch attaquiren, als es nur immer möglich ist. Attaquiren sie stark und geschlossen, so können sich die Escadrons nicht meliren und ist also zu vermuthen, dass der Feind sonder grossen Widerstand zum Weichen gezwungen werden wird; attaquiren sie aber nicht recht geschlossen, so können sich die Escadrons meliren, und alsdann decidiret der gemeine Mann die Sache. Weil dieses aber journalier ist, so müssen die Escadrons so geschlossen attaquiren, als es sich nur immer thun lässet, weshalb das erste Treffen fast ohne Intervallen bleiben muss, damit der Feind von keiner Flanke einer Escadron profitiren möge.

Wenn die ganze feindliche Cavallerie dergestalt weggesprenget ist, alsdann kann an die feindliche Infanterie gedacht werden, auf die Art, wie schon vorhin erwähnet worden ist. Ich erinnere nur dieses noch dabei, dass die Attaque auf die Flanke der beiden feindlichen Treffen die sicherste und kürzeste ist, indem sodann die Linien wie ein Kartenhaus übern Haufen gehen.

Bei gewissen Gelegenheiten, wenn Posten oder retranchirte Oerter attaquiret werden müssen, so kommt die Cavallerie in das zweite oder dritte Treffen; alsdann kann sie nicht eher gebrauchet werden, bis die Infanterie den Posten gewonnen hat. Ist die feindliche Infanterie geschlagen, so pfleget alsdann in solchen Gelegenheiten die feindliche Cavallerie erstere gern bedecken zu wollen, wo wieder unsererseits sodann die Cavallerie durch die Lücken der Infanterie gezogen werden muss. Wenn nun feindliche Cavallerie gegen sie stehet, so müssen sich die Brigaden erst ordentlich formiren, bevor sie darauf losgehen; wäre es aber, wie es auch öfters in Bataillen zu arriviren pfleget, dass die feindliche Infanterie allein da wäre, so kann die Cavallerie selbige ohne alle Complimente attaquiren, so wie das Baireuthsche Regiment bei Hohenfriedeberg davon ein Exempel ge-

geben hat.[a] Die Attaquen von der Cavallerie sind bei dergleichen Gelegenheiten ganz sicher; wenn die feindliche Infanterie zu kräuseln anfängt, alsdann darf die Cavallerie nur gerade darauf zu jagen, sich so viel wie möglich ausbreiten und die Tête der Flüchtlinge gewinnen, wodurch sodann alles, was zwischen unserer Infanterie und Cavallerie sich befindet, gewiss unser ist.

Die Cavallerie muss niemals zu nahe an grosse Wälder verfolgen, auch nicht über Défilés gehen, wohl aber bis ganz dicht an das Défilé poussiren.

VOM FOURAGIREN.

Die Fouragirungen geschehen entweder um grüne oder um trockene Fourage zu bekommen. Bei den Fouragirungen von grüner Fourage müssen Escortes von Cavallerie und von Infanterie gegeben werden. Geschiehet solches in der Plaine, so marschiret die Cavallerie zuerst, alsdann ein Theil von der Infanterie, darauf die Fourageurs und dann die Arrieregarde; geschiehet die Fouragirung aber wo Berge, Wälder und Défilés zu passiren sind, so muss die Infanterie die Tête von der Bedeckung der Fourageurs machen und die Cavallerie bei der Arrieregarde sein.

Wenn das Feld ausgesehen ist, wo fouragirt werden soll, so werden die Posten rings herum ausgestellet, und müssen zwischen zwei oder drei Escadrons von allen Seiten herum Bataillons postiret werden, wo etwas von dem Feinde zu besorgen ist; die Escadrons müssen jedoch ein solches Terrain haben, damit sie den Feind attaquiren können und woselbst keine Gräben vor ihnen sind. Wenn es die Gelegenheit zulässet, so kann man die Infanterie entweder in hole Wege legen, oder hinter Zäune verdecken; überdem muss jederzeit ein Bataillon und etwas Cavallerie zur Reserve in der Mitte der Fourage bleiben, welche Reserve man an denjenigen Orten gebrauchen kann, wo etwa der Feind am stärksten angreifen möchte. Wenn auf so viel Tage Fourage gebunden ist, als fouragiret werden soll, so gehen die

[a] Siehe Band III., S 115.

Fourageurs nach dem Lager und die Escorte bedeckt solche, wie oben schon gesaget worden.

Wenn trockene Fourage aus den Dörfern fouragiret werden soll, so ist alsdann die Cavallerie-Escorte nur dazu, um die Fourageurs auf dem Wege zu bedecken. Dasjenige Dorf, so fouragiret werden soll, muss mit Infanterie besetzet werden, die Husaren aber müssen rings um die Gegend patrouilliren. Wo etwa eine Anhöhe oder ein Ort ist, der solches Dorf decket, nämlich auf beiden Flügeln und gegen die Seite, woselbst sich der Feind sehen lässet, da setzet man die Cavallerie hin; wobei jedennoch eine Reserve Cavallerie und Infanterie gemachet werden muss, um den Feind, der etwa an einem oder dem andern Orte scharf attaquiren möchte, damit abzuweisen. Nahe an Wäldern muss keine Cavallerie postiret werden, denn sonsten die feindliche Infanterie sich in solche Wälder ziehen und aus solchen auf die Cavallerie schiessen kann, ohne dass diese sich zu wehren im Stande ist. Sind es aber helle Wälder, so darf sich die Cavallerie davor nicht scheuen, denn sie kann durch solche, obschon etwas geöffnet, attaquiren. Sind mehrere Dörfer zu fouragiren, so observiret man dasselbe, und bei dem Rückmarsche decidiret das Terrain, wie schon vorhin gesaget worden ist, ob Cavallerie oder Infanterie die Retraite schliessen muss. Bei Fouragirungen kann die Cavallerie dann und wann rottenweise gegen die Husaren ausfallen und feuern lassen.

VON DEN DETACHEMENTS.

Ein General von der Cavallerie, der ein Detachement commandiren will, muss nicht allein den Dienst der Cavallerie, sondern auch den von der Infanterie verstehen, und vice versa.

Es werden dannenhero diejenigen Generale sich bei Mir am meisten recommandiren, welche sich auf den einen Dienst sowohl, als auf den andern appliciren. Es werden besondere Qualitäten von demjenigen erfordert, welcher das Commando über ein Detachement führen will; ein solcher General muss

1. sich aller Nahrungssorgen wegen seines unterhabenden De-

tachements annehmen, sie mögen Namen haben wie sie wollen, und seine Anstalten so gut machen, dass seinem Corps nichts, was nur möglich ist, abgehe. Das Corps, es mag nun Infanterie oder Cavallerie sein, ist dem Generale so aufgetragen, als wie sein eigenes Regiment, folglich ist er für dessen Conservation, guten Stand, Ordnung und Nachlebung der Ordres schlechterdings eben so responsable, als wie er solches für sein eigenes Regiment sein muss; derowegen er sich gegen die Officiere die Auctorität, so ihm zukommt, geben und dahin sehen muss, dass alles was die gute Ordnung erfordert, mit der äussersten Accuratesse beobachtet werden müsse, dass die Pferde von der Cavallerie in gutem Stande seien und dass die Infanterie nicht verloddern müsse, dass das Corps gut genähret werde, dass keine Desertion einreisse und in Summa, dass alles und jedes observiret werde, was das Reglement und des Königs Ordres mit sich bringen.

Die Connaissance vom Lande ist der zweite Artikel, welchen ein solcher General wohl inne haben muss, und ist dieser Artikel ihm eben so important als die vorgemeldeten Qualitäten, denn die mehresten Detachements geschehen entweder um Convois zu decken, oder aber dem Feinde in seinen Mouvements, Convois und Fouragirungen hinderlich zu sein. Die vornehmsten Regeln bei Detachements sind, sich mit avantageusen Lägern zu versehen, damit, wenn auch etwas Starkes vom Feinde auf das Detachement käme, solches davon nichts zu befürchten habe. Es ist demnach bei Detachements vornehmlich auf vortheilhafte Läger zu sehen und eine solche avantageuse Position zu nehmen, auf dass man von einem starken Feinde weder von der Fronte, noch in den Flanken etwas zu besorgen habe. Imgleichen muss auch gegen Husaren und Panduren der Rücken gedeckt sein, jedoch so, dass man allemal aus dem Lager frei und sicher zur Haupt-Armee, oder auch zu der festen Stadt, aus welcher man detachiret ist, kommen könne. Feste Läger sind diejenigen, wenn man nämlich starke Défilés vor sich hat, oder dass man auf steilen Bergen campiret, oder hinter Flüssen stehet, wo der Feind sonder Brücken nicht herüber kommen kann. Wenn man nur kleine Bäche oder kleine Wässer vor sich hat, so muss man solche

oberwärts[a] stauen lassen, damit selbige anlaufen und eine Art von Inondation machen. Wo Gués oder Oerter sind, da man durchreiten kann, da schmeisset man grosse Bäume mit ihren Aesten hinein, um das Durchkommen zu verhindern. Wenn man die Flanken mit nichts decken kann, so lässet man Redouten aufwerfen, und zwar auf zwei oder mehrere Grenadier-Compagnien, nachdem nämlich das Corps stark ist. Bleibet man in dem Lager stehen, so pallisadiret man die Redouten und lässet en quinconce Wolfsgruben vor den Gräben machen.

NB. Das Lager, welches man nimmt, muss jederzeit zwei hundert Schritt, auch wohl mehr, hinter dem Posten sein, wo man sich vorgenommen hat sich zu stellen, wenn der Feind ohnvermuthet kommen sollte.

Uebrigens muss ein General, der ein solches Corps commandiret, sich drei oder vier starke Läger ausgesehen haben, damit, wenn er etwa das eine verlassen müsste, er jederzeit schon zum voraus andere wisse, wohin er seine Retraite nehmen kann.

Die Detachements geschehen:

1. Um Convois zu decken. Bei dergleichen Detachements muss man dem Convoi, wenn solches ankommen will, entgegen schicken, insonderheit aber muss man durch die Husaren fleissig patrouilliren lassen, um Nachricht zu bekommen, ob der Feind etwas darauf intendiren möchte. Wo Plaine ist, da schicket man den Convois viele Cavallerie entgegen; sind aber Défilés, so muss man keine Cavallerie, sondern vielmehr Infanterie schicken. Bekommt ein detachirtes Corps Nachricht, dass sich ein feindliches Corps zu sehr nähert, so muss man es recognosciren lassen, darauf des Nachts marschiren und solches bei Anbruch des Tages überfallen; denn es ist allemal eine Hauptregel, dass, wenn man dem Feinde nichts zu thun machet, so machet er einem gewiss alle Hände voll zu thun, wird er aber oft beunruhiget, so denket er an sich, verfällt auf die Defensive und lässet also den andern zufrieden. Es ist hierbei aber nöthig, dass man zuvor wohl informiret sei, mit wie viel Leuten man zu thun haben werde, auch, ob der Feind nicht noch eine Reserve hat, die ihm

[a] *Abwärts.*

zum Succurs kommen kann: dass also dergleichen Expeditiones wohl überleget werden müssen.

2. Detachiret man seitwärts der feindlichen Armee, um selbiger in ihre Convois zu fallen, oder auch um ihr das Fouragiren schwer zu machen. Bei solcher Commission muss man fast gar keine Bagage mit sich nehmen; dabei müssen die Husaren gut patrouilliren, um Nachricht vom Feinde zu bringen. Wenn nun ein Coup zu machen ist, so muss das Defilé, durch welches das Corps Husaren oder Cavallerie den Feind attaquiren soll, beständig mit Infanterie besetzet sein, damit ersteres sicher wieder zurückkommen könne.

Dasjenige Corps, welches von dem Detachement detachiret wird, muss jederzeit zwei Wege haben, um wieder zurückkommen zu können. Es ist auch nöthig, dass, wenn man dergleichen Project hat, solches auf das äusserste verschwiegen gehalten werde, damit der Feind nichts davon zu erfahren bekommen könne. Die Partien, welche was Gutes ausrichten wollen, müssen des Nachts ausgehen und frühe gegen den Tag ihren Coup machen, auch sodann gleich wiederum zurückeilen.

Ist man gewiss, dass ein starkes feindliches Corps auf das Detachement zukommet, welches dasselbe von dem grossen Corps d'armée, oder aber von der Festung, woher es gekommen ist, abschneiden kann, so muss das Detachement des Nachts zurückmarschiren. Es müssen deshalb die Generale sich alle Wege und Situationes wohl bekannt machen, damit sie überall durchzukommen wissen. Demjenigen Officier, welcher nicht das Terrain kennet, noch von einer Anhöhe, von holen Wegen, von Morästen und von Wäldern zu profitiren weiss, demselben kann niemals ein detachirtes Corps anvertrauet werden. Ueberhaupt, da das detachirte Corps eben so wie des Generals sein eigenes Regiment anzusehen ist, so muss derselbe auch auf selbige Art dafür sorgen.

Bei allen dergleichen Expeditionen und überhaupt bei allem was die Kriegs-Operationes angehet, wird das Secret und die Verschwiegenheit auf das alleräusserste recommandiret, denn wenn der Feind von demjenigen Nachricht bekommen sollte, was man auf ihn intendiret, so muss der Coup ganz gewiss fehlschlagen; überhaupt aber wäre es sehr schlecht und verächtlich, wenn

es unter Meinen Generalen dergleichen Personen geben sollte, die nicht mehr als Weiber schweigen könnten.

Uebrigens recommandire Ich den Generalen vor allen Dingen, dass sie jederzeit die Infanterie sowohl als die Cavallerie so gebrauchen sollen, wie es ihr Dienst ist gebrauchet zu werden; ferner, dass, wenn Marches geschehen, Arrieregarden gemachet, Escorten und Partien geschicket werden, sie alsdann die Cavallerie allemal so stellen sollen, dass dieselbe Terrain hat, ihre Attaques zu machen; die Infanterie hergegen kann gebrauchet werden wie man will, nur verbiete Ich auf das allerernstlichste, dass solche niemals in Häuser gesteckt werde, als woraus nichts anders wie Unglück erfolgen kann. Dieselbe hinter Zäune zu legen, solches gehet an; doch muss man alsdann solche Wege machen, damit es hinten offen sei und dass man ihr leicht Succurs schicken könne. Im Uebrigen ist das Genie von unsern Soldaten zu attaquiren, es ist solches auch schon ganz recht; sollte es aber nicht möglich sein zu attaquiren und hätte man von einer grössern Uebermacht des Feindes was zu besorgen, so ist es besser, dass man sich bei Zeiten ab- und zurückziehe.

3. Von Detachements auf Postirungen. Die Postirungen werden des Winters gegen den Feind gemachet, und der General, so dazu commandiret, muss immer mit einem Corps, welches zugleich zur Reserve dienet, etwas hinter seinem avancirten Posten liegen, damit er überall im Stande sei sowohl seine Ordres zu geben, als auch auf den Fall, dass einer seiner Vorposten attaquiret wird, solchen sogleich mit seiner Reserve secundiren zu können. Die Husaren muss er zu accuratem Patrouilliren anhalten und die Officiere, so sich darunter negligiren, nach der grössesten Rigueur bestrafen. Er muss ferner in seiner Brigade beständig darauf sehen, dass den gegebenen Ordres stricte nachgelebet werden müsse.

Bei den Husaren-Patrouillen ist zu observiren, dass wo guéable Wässer sind, alsdann die Husaren dicht an dem Ufer oft und von Viertelstunde zu Viertelstunde patrouilliren müssen. Diese Patrouillen dürfen nicht stark sein, indem sie nur patrouilliren um den Feind zu observiren und gar nicht um sich zu schlagen.

Die Generale müssen im Felde sowohl, als bei allen andern Gelegenheiten darauf halten und ein wachsames Auge haben, dass nicht so viele Montirungs-Stücke liederlicherweise verquistet werden und verloren gehen. Nach der Erfahrung, so Ich von den vorigen Zeiten gehabt habe, ist es schändlich gewesen zu sehen, was für eine Menge von Sätteln, Halftern, Pistolen und Schabracken verloren gegangen sind. Wenn Meine Generale von der Cavallerie darauf nur einige Attention gehabt hätten, so würden sie selbst gefunden haben, dass es eine wahre Unmöglichkeit, so viel von dergleichen Sachen wiederum anzuschaffen, als davon mehrentheils leichtsinnigerweise verloren gegangen ist; dahero Ich ihnen mehrere Attention darauf zu haben, als bisher geschehen ist, bestens recommandire.

Uebrigens ist Meine Methode, den Cuirassieren, so viel nur immer möglich ist, des Winters Ruhe zu geben, weil alsdann die Pferde gut ausgefüttert, die jungen Leute und Recruten aber, wie auch die jungen Pferde, gut dressiret werden müssen.

Alle Berichte, so von einem Generale an den König oder an den Chef der Armee gehen, müssen mit Fundament und mit Vorsichtigkeit abgefasset sein, damit ein General nicht solche ohnzuverlässige Rapporte erstatte, als zum öftern die Husaren thun. Alles was passiret und was sie gehöret und in Erfahrung gebracht haben, können sie als Zeitungen schreiben, jedennoch aber müssen sie am Ende des Berichtes ihr Raisonnement und ihre Meinung darüber beifügen, was ihnen nämlich davon wahrscheinlich vorkommet, oder aber was ihnen ihre Spione lügenhaftes berichtet haben möchten; insbesondere müssen sie attent sein zu erfahren, wo die grossen Magasins des Feindes errichtet werden, indem man daraus am füglichsten dessen Desseins errathen kann.

Wenn die Armee im Frühjahr in das Feld rücket, so werden sich diejenigen Generale sehr bei Mir recommandiren, die ihre Brigaden oder Detachements in gutem Stande und Ordnung vorführen und die allen gegebenen Ordres am besten werden nachgelebet haben.

Potsdam, den 14. August 1748.

(L. S.) Fch.

XIX.

INSTRUCTION

FÜR DEN

OBERSTEN LATTORFF,

ALS COMMANDANTEN IN COSEL.

INSTRUCTION

FÜR DEN OBERSTEN LATTORFF,

ALS COMMANDANTEN IN COSEL.

Diese Instruction berührt zwei Hauptpuncte: erstlich was der Commandant zu observiren hat bei einem feindlichen Anfalle in Schlesien, und zweitens bei einer wirklichen Belagerung.

Wenn es Krieg wird, so bestehet die ordentliche Garnison von der Stadt in dem Bosseschen Regimente, die nach den Umständen mit einem Grenadier-Bataillon kann verstärket werden. In Zeiten vom Krieg muss etwas Husaren in die Festung geschmissen werden. Sind die Umstände so, dass die Armee nicht Ober-Schlesien decken kann und dass sich also die Festung allein halten muss, so muss der Commandant sogleich alle Lebensmittel von den nächsten Dörfern beitreiben lassen, als Vieh, Speck, Malz, Getreide, Hafer, wofür er den Bauern Quittungen giebt, die statt Contribution von den Kammern sollen angenommen werden. Den Bürgern wird imgleichen angesagt, dass sie sich für sechs Monate verprovidiren sollen. Er muss ausrechnen, wie viel Menschen und Soldaten in der Stadt sind, um dass er für solche alle seinen Vorrath auf sechs Monate kriegt, und muss lieber auf längere als wenigere Zeit rechnen. Das Salz kann er aus dem nächstbelegenen Salz-Magazine kriegen.

Wenn er die Stadt dermassen mit allem behörigen Vorrathe besorget hat, so müssen alle Anstalten vorgekehret werden, dass

er gegen eine Surprise sicher ist; die bestehen in folgenden Puncten: 1. müssen die Wachen alle alerte sein und die Ronden und Patrouillen ordentlich und ohne Négligence verrichtet werden; 2. müssen niemalen die Thore geöffnet werden, bevor nicht eine Patrouille zu Pferde vor allen Thoren und um die Festung herum recognosciret hat, sowohl diesseits, als jenseits der Oder. Die Redoute muss mit einem Lieutenant und sechzig Mann besetzet sein; in jeder Caponnière muss ein Unter-Officier und zwölf Mann Wache halten; die Kanonen müssen hauptsächlich auf den Werken der Ober- und Unter-Oder aufgefahren werden; die Pallisaden um den bedeckten Weg an der Ober- und Unter-Oder und Tête de pont gesetzt werden; es müssen Prahme gemacht werden, um die Wachen nach dem bedeckten Wege überzuschiffen. Wenn Markttage sind, so müssen die Wachen an den Thoren und Hauptwache verdoppelt werden, die Wagen und Marktleute müssen einzeln einpassiren und vorhero an den Thoren wohl examiniret werden, um dass keine Leute mit Gewehr, noch verkleidete Soldaten sich in die Stadt einschleichen, und müssen vor nächtlicher Weile die Marktleute alle wieder aus der Stadt geschafft werden. Auf die Einwohner, sonderlich Pfaffen, muss der Commandant ein wachsames Auge haben, dass sie nicht spioniren und mit dem Feinde correspondiren, und derowegen alle Leute, die aus den Thoren gehen, genau examiniren lassen, um dass keine Boten mit Briefen herauskommen mögen. Wofern sich leichte Truppen vom Feinde nahe bei der Festung sehen lassen, so muss er sich in Respect setzen und sie, wenn derer wenige sind, von seinen Husaren wegjagen lassen. Kann er durch die Schulzen aus der Nachbarschaft erfahren, dass etwa kleine Commando's vom Feinde sich in der Nachbarschaft halten, so muss er solche nächtlicher Weile überfallen lassen, die Husaren mit etwas Infanterie souteniren, um ihnen bei Défilés den Rücken frei zu halten, und den Commando's, so er ausschicket, immer zwei Wege anzeigen, um den einen hin, den andern zurück zu kommen, und um dieses desto besser ins Werk zu richten, so muss er eine Meile und mehr in die Runde sich die Gegenden wohl bekannt machen, auch Officiere vom Regiment mitnehmen, dass sie sich alle Wege und Stege wohl notiren.

Dieses sind ohngefähr die Hauptpuncte, welche wegen eines vorkommenden Krieges zu observiren sind; imgleichen dem commandirenden Generale, so viel es sich thun lässet, von des Feindes Mouvements und von dem Zustande der Festung alle acht Tage seinen Bericht abzustatten; damit aber der Bericht dem Feinde nicht nützen könnte wenn er in dessen Hände käme, so muss solches in Chiffre geschehen, welchen er gleich fordern muss und den Ich ihm schicken werde.

Bei einer Blockade ist weiteres auch nichts zu observiren, als dass er einen Officier über die Lebensmittel setzen muss, solche zu repartiren, und sich alle Tage einen Zettel davon muss geben lassen und wohl Acht haben, dass sie gut menagiret werden. Kanonen müssen nicht nach einzelnen Leuten schiessen, sondern kleines Gewehr und Wall-Musketen sind dazu gut genug; es muss nur nicht gelitten werden, dass keiner vom Feinde der Festung zu nahe komme, um solche zu recognosciren. Siehet der Commandant nichts als Husaren und Panduren, so kann er gewiss sein, dass er nicht in Form wird attaquiret werden; siehet er aber Infanterie und Grenadiere, so ist es auf den Ernst angesehen. Wegen der Belagerung, so ist die erste Disposition, die das Innerliche der Festung angehet; dar muss die Garnison in drei Theile eingetheilet werden, um dass eines auf der Wache ist, das zweite ruhet aus, das dritte ist des Nachts auf dem Piquet oder hilft die Kanonen auf die Werke bringen und die Werke, so beschädiget sind, repariren. Alles was Schmiede sind müssen angehalten werden Affuten zu repariren, Waffenschmiede die Gewehre zu repariren; die Bürger müssen mithelfen Faschinen machen, Schanzkörbe machen und den bedeckten Weg mit Schanzkörben zu besetzen; Faschinen müssen in der Menge und kleine Schanzkörbe in Vorrath gemacht werden. Bürgerweiber müssen Charpie machen und Bandagen um die Blessirten zu verbinden; auch können sie mit die Blessirten warten. Alle Arbeit, so nicht unter dem Feuer vom Feinde gemacht wird, müssen die Bürger mitthun; damit schonet der Commandant seine Garnison. Er muss imgleichen die Bürger gebrauchen um Feuer zu löschen, wenn solches durch Bomben in der Stadt auskäme; er muss im bedeckten Wege von Gegend zu Gegend kleine

Pulver-Magazine in der Erde machen lassen, um das Pulver bei der Hand zu haben, aber nicht stärker ein jedes als zwanzig Centner. Die Bursche, die von der Wache kommen, können ihre Betten in den Casematten haben, wo sie geruhig schlafen können und nichts zu besorgen haben; in den Casernen wären sie vor Bomben nicht sicher.

Was nun die Defension der Werke angehet, so ist das erste zu observiren, wo der Feind die Tranchée öffnen wird. Dieses kann nicht anders als nach dem Ratiborer Thore oder auf der Seite sein, wo der General Nassau die Stadt belagert hat.[a] Um dass der Commandant sich nicht die Ouverturen der Tranchée surpreniren lässet, muss er des Nachts vor jeder Seite einen Officier und dreissig Mann ohngefähr hundert Schritt vor dem bedeckten Wege heraushaben und kleine Patrouillen Cavallerie von drei Mann zwei hundert Schritt weiter vorschicken; sowie die Lärm hören, müssen die Husaren heranreiten und schiessen, da wird der Feind bald antworten, so ist er entdecket. Alsdann ziehet der Commandant seine Detachements zurück, und muss er auf der Seite, wo der Feind die Tranchée öffnet, welches ohngefähr acht hundert Schritt von dem bedeckten Wege zu sein pfleget, in dem bedeckten Wege drei- oder sechspfündige Kanonen auffahren lassen und aus solchen mit Kugeln auf den Feind feuern, auch aus Doppelhaken nach ihm schiessen lassen, imgleichen Pechkränze weit von dem Glacis werfen lassen, um dass er sehen kann, wo der Feind ist und dass man desto mehr und besser auf ihn schiessen kann. Wenn sich der Feind also declariret hat, so muss er seine Defension auf der Seite darnach einrichten, dergestalt, dass er das Polygon, so attaquiret wird, mit Kanonen besetzet und den bedeckten Weg einen Mann hoch besetzet. Das Kanonenfeuer muss des Tages pur auf den Ort gerichtet sein, wo der Feind seine Batterien machet, um dass die ruiniret werden ehe er sie fertig kriegt und die Arbeit von neuem wieder muss angefangen werden. *NB.* Zu den eisernen Kanonen müssen die Cartouchen von Parchemin gemachet werden. Die Nacht darauf muss wieder mit Doppelhaken und kleinen Kanonen nach des Feindes Arbeitern gefeuert werden, und einige Ka-

[a] Siehe Band III., S. 129.

nonen müssen des Tages so gerichtet werden nach des Feindes Batterie, dass sie des Nachts noch darnach schiessen können. Wenn der Feind so nahe ist, dass er an die zweite Parallele kommt, welches ohngefähr fünf hundert Schritt von dem bedeckten Wege zu sein pfleget, so muss der Commandant kleine Ausfälle thun, von einem Fähnrich und zwanzig Mann, und lassen solche zu unterschiedenen Malen des Nachts ausfallen und auf des Feindes Arbeiter ein paarmal zufeuern und sich dann gleich wieder in die Festung hereinziehen. Wenn er das des Nachts zu unterschiedenen Malen thut, so wird er damit des Feindes Arbeiter dermassen stören, dass nichts die Nacht geschehen wird, und er muss auf nichts bedacht sein, als Zeit zu gewinnen. Wenn solche Ausfälle geschehen, muss der bedeckte Weg wohl besetzet sein; die den Ausfall thun, werden avertiret an welchem Orte sie wieder in den bedeckten Weg herein sollen, und gelüstete es den Feind sie zu verfolgen, so muss ihm ein starkes Feuer von kleinem Gewehr und von Kanonen, mit Kartätschen geladen, entgegen gegeben werden. Mit kleinen Sortien gewinnt der Commandant mehr als mit grossen, er störet den Feind und kann nicht viel dabei verlieren; wenn er aber grosse Ausfälle thun wollte und solche misslingen, so würde er so schwach werden, dass er seine Festung nicht bis zuletzt würde vertheidigen können. Mit dergleichen kleinen Ausfällen und beständigem Feuern der groben Kanonen nach den Batterien muss continuiret werden, bis der Feind seine dritte Parallele gemacht hat. Alsdann vermuthlich wird der Feind die Tête de pont attaquiren, um dass er nachdem eine Batterie jenseits der Oder machen kann, um das attaquirte Polygon von da mit zu beschiessen. Alsdann muss die Tête de pont auf gleiche Art wie die grosse Attaque defendiret werden, nur mit wenigeren Kanonen und Leuten. *NB.* Wenn die dritte Parallele gemachet ist, so muss er des Tages und Nachts mit den Dreipfündern aus dem kleinen Chemin couvert nach der Parallele, und nach den Sappen mit Kartätschen feuern lassen und mit kleinem Gewehr desgleichen, bis die Sappen gegen den Chemin couvert kommen, alsdann kann er seine Minen gebrauchen, und muss er sehen, wenn ohngefähr der Feind mit seiner Arbeit darauf kommt, dass er sie alsdann

springen lässet. *NB.* Den nächsten Ort vom bedeckten Wege an der Mine ziehet man seine Leute zurück, wenn die Mine soll gesprenget werden, und lässet sie den bedeckten Weg besetzen, sowie sie ihren Effect gethan hat. Wenn endlich der Feind so weit kommt, dass er den Chemin couvert couronniret und Cavaliers auf die Capitalen anfängt zu bauen, so müssen Soldat und Kanonen aus dem bedeckten Wege gezogen werden. Alsdann muss er ein präparirtes Feuer machen; doch können die Lunetten und Caponnièren noch besetzet bleiben. Das präparirte Feuer bestehet hierin, dass er das Ravelin stark mit Infanterie besetzet, zwei Mann hoch, und wie sich der Feind Meister machet vom bedeckten Wege, dass er daraus stark auf ihn feuern lässet, die Kanonen des Hauptwalles gleichmässig, und dann kriegt er dazu das Feuer aus der Caponnière und Lunette in die Flanke, welches ihn sehr incommodiren muss. Ausfälle kann er nicht thun um den bedeckten Weg wieder einzunehmen, wegen des Wassergrabens. Dann muss bei Nacht die Caponnière geräumet werden, wenn man siehet, dass sie nicht weiter haltbar ist; mit Stein-Mortieren wird aus der Stadt nach dem bedeckten Wege die Nacht geworfen, und der Feind arbeitet, um die Batterie nach dem Ravelin und den beiden Hauptfacen des Corps de la place zu machen; da müssen die Kanoniere vom Hauptwalle und das kleine Gewehr aus dem Ravelin alles anwenden um die Arbeit ihm schwer zu machen. Wenn die Batterien des Feindes anfangen zu gehen, so wird viel Geschütz in der Stadt ruiniret werden, und muss der Commandant brav arbeiten lassen, dass er wieder Affuten machen lässet und des Nachts wieder Kanonen auf den Wall aufbringet und frische Schiessscharten einschneidet. Dann wird der Feind anfangen seine Gallerie über den Hauptgraben zu machen; die kann der Commandant mit beständigem Feuer aus den Collateral-Werken aufhalten, auch des Nachts Prahme, die blindiret sind aufs Feindes Seite, mit Mannschaft auf die Gallerie schicken, die auf die Arbeiter feuern, und mit Haken und andern Instrumenten die Gallerie verderben, auch Pech und combustible Materien darauf schmeissen, um die Faschinen damit zu verbrennen, auf dass der Feind gezwungen wird die Arbeit von vorn anzufangen. Wenn die Gallerie auf dem Ravelin fertig

ist, so muss der Commandant sein präparirtes Feuer im Abschnitt vom Ravelin fertig haben, die Leute aus dem Werke, das da wird gestürmet werden, zurückziehen und aus dem Abschnitte und vom Wall stark auf die Stürmer feuern lassen. Ist seine Garnison noch stark, so kann er aus dem Abschnitte eine Sortie von beiden Seiten thun und schmeissen den Feind aus dem Werke heraus; er muss sich aber nicht zu sehr opiniatriren das Vordertheil des Ravelins zu behaupten. Wenn das der Feind eingenommen hat und etabliret sich darauf, so bauet er seine Batterien, um auf den Abschnitt zu feuern. Die währen[a] continuiret der Commandant, wie vorhero ist gesaget worden, bis er siehet, dass die Bresche beinahe fertig ist; dann ziehet er des Nachts seine Leute aus dem Wege zurück und retiriret sie in den Wall, lässet nur einzelne Leute, die auf den Feind Granaten werfen, auf dem Corps de la place. Macht er dann von neuem sein präparirtes Feuer nach dem Ravelin zu und, sowie es der Feind stürmet, so lässet er mit kleinem Gewehr, mit Kanonen, mit Kartätschen geladen, darnach schiessen und mit Bomben darnach werfen. Wenn dann der Feind sich endlich hierauf etabliret hat und seine Gallerie nach dem Hauptwalle beinahe fertig hat, so muss der Commandant seine ganze Garnison in den innern Abschnitt ziehen und den stark mit Kanonen- und Infanterie-Feuer besetzen, auf dass, wenn der Feind den Wall stürmet, er ihm noch ein präparirtes Feuer aus dem Abschnitte geben kann. Wenn der Sturm vorbei ist und der Commandant hat keine Hoffnung zum Succurs, so muss er sich ergeben und die beste Capitulation mit Honneurs vom Feinde zu bekommen suchen; dabei, nicht zu vergessen, muss er stipuliren den Abzug und den nächsten Weg nach Brieg oder Neisse zu marschiren. Hat er aber Succurs zu hoffen, so muss er alle Extremitäten erwarten, und sowie er siehet, dass das Hülfs-Corps mit dem Feinde an einander ist, so muss er mit dem Meisten seiner Garnison einen starken Ausfall auf die feindlichen Tranchéen thun, um dass der Feind von allen Seiten die Hände voll zu thun hat.

Weil auch die Garnison, wor sie eine gute Gegenwehr thut, pfleget geschwächet zu werden, so muss der Commandant doch

[a] Während der Zeit.

dafür sorgen, dass doch immer ein Theil der Garnison zehn Stunden Ruhe hat, sonst werden die Leute von der Müdigkeit so unbrauchbar, dass er nichts mit ihnen anfangen kann.

NB. Sowie Lärm wird und dass der Commandant vermuthen kann, dass er belagert wird, so muss ihm die Breslauer Kriegscasse drei Monate Tractament für die Garnison vorschiessen. Die Bursche kriegen das Brod umsonst, und wenn sie sich gut halten, so ist auch der Commandant auctorisiret, ihnen nach Gutfinden einige Douceurs widerfahren zu lassen.

Fch.

XX.

INSTRUCTION

FÜR DES PRINZEN

FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG LIEBDEN,

ALS

GOUVERNEUR DER FESTUNG MAGDEBURG.

INSTRUCTION

FÜR DES PRINZEN

FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG LIEBDEN,

ALS GOUVERNEUR DER FESTUNG MAGDEBURG.

1.

Was die Ordnung der Garnison, die gute Disciplin unter den Officieren und die Conservation der Bürgerschaft angehet, da übergehe Ich solches, weil dieses alles sich von selbst verstehet.

2.

Wegen der Festung haben des Prinzen Ferdinand Liebden absonderlich dahin zu sehen, dass die Werke und die Brücken alle in gutem Stande erhalten werden, insonderheit aber dass die Elbe (die öfters und fast alle Winter von Bette ändert) beständig durch Köpfe oder andere Wehren und Dämme dahin gehalten werde, dass sie ihren vornehmsten Lauf zwischen der Citadelle und der Festung behalte, und zwar solches vom Fort Berge bis auf das letzte Bastion nach Lilliput hin zu.

3.

Weil in Magdeburg verschiedene Staatsgefangene sind, so müssen des Prinzen Liebden darauf halten, dass solche sorgfältig bewahret bleiben und dass sonderlich der Trenck nicht von der Kette kommet. Weil auch die Oesterreicher durch Abgeschickte

schon einmal tentiret haben, den Walrave* zu salviren, so ist es nöthig, dass auf suspecte Leute, so nach Magdeburg kommen, ein wachsames Auge gehalten wird, besonders aber, dass die Wache sich niemals in der Vigilance bei denselben relachire.

4.

Werden des Prinzen Liebden dahin sehen, dass der Platz, wo die Regimenter campiren sollen, im Herbste nicht besäet werden müsse; ferner, wenn es zum Campement gehet, dass es alsdann an keiner Art Victualien fehlet, dass die Regimenter sich Marketender anschaffen und dass keine Verkäufer aus fremden Landen geduldet werden müssen.

5.

Müssen des Prinzen Liebden wissen was für differente Schiffe von allen Grössen auf der Elbe, und zwar von Havelberg bis Magdeburg, zu haben sind, auf dass man bei einem vorfallenden Kriege wissen und sicher rechnen kann, wie viel man deren gewiss zusammenbringen könne.

Alle Märsche von Magdeburg aus nach allen Gränzen muss Er sich bekannt machen, damit auf solchen Fall die Regimenter nicht genöthiget werden die Poststrassen zu halten, sondern dass sie sich können in die Richte marschiren.

WEGEN KRIEGSZEITEN.

Es ist ausser aller Apparence, dass Magdeburg anjetzo könnte belagert werden, weil keine Nachbaren mächtig genug sind, solche Entreprise zu übernehmen; weil aber viele Sachen in der Welt geschehen können, die einige Jahre vorher nicht wahrscheinlich sind, so kann eine Belagerung von Magdeburg nicht unter die ohnmöglichen Dinge gerechnet werden. Da würde alsdann zuvörderst zu observiren sein, alle Lebensmittel, Vieh, Korn, Stroh, Heu, u. s. w., so weit man reichen kann, von den umliegenden

* Siehe Band XXVI., S. 100, und oben, S. 9.

Dörfern beizutreiben, um 1. die Stadt reichlich zu versehen, und 2. dem Feinde die Lebensmittel zu benehmen.

Zur Circonvallation brauchet der Feind achtzig tausend Mann, weil er solche von den zwei Seiten der Elbe berennen muss. Um zu wissen, wo der Feind die Circonvallation machen wird, dürfen des Prinzen Liebden nur ein Viertel Weg von der Stadt ab einen Kreis herum bereiten, welches des Feindes Lager sein muss. Dann kann Er Leute haben, die Ihn von differenten Oertern alle Nächte durch abgeredete Signale von des Feindes Unternehmen avertiren können. Durch Leute, die schwimmen können, imgleichen durch Signale kann Er auch dem Landesherrn Nachricht bringen lassen, was von Tag zu Tage geschiehet. Der Platz ist leicht zu entsetzen, weil die Circonvallation so weitläuftig und von der Elbe separiret ist.

Die Fehler der Festung sind, dass keine sichere Communication nach dem Fort Berge zu gehet. Das Kloster, so davor lieget, könnte Anfangs der Belagerung mit Nutzen gebrauchet werden; wenn der Feind da attaquiren wollte, so müsste man, nach einer vigoureusen Défense, es sprengen. Vor dem Ulrichs-Thore bei der Windmühle ist ein Grund, wo der Feind anschleichen kann; um das zu verhindern, müsste man aus der Capitale des verdeckten Weges mit einer Communication herausgehen, eine Flèche gegen den Grund legen und solche miniren lassen. Imgleichen müsste das Polygon, von welchem man sähe, dass es der Feind attaquiren wollte, mit Rameaux gespicket werden, nicht allein auf der Capitale des bedeckten Weges, sondern auch auf den Faces, der bedeckte Weg mit Dreipfündern defendiret und das Uebrige der Défense nach den Regeln prosequiret werden.

Potsdam, den 1. November 1755.

XXI.

INSTRUCTIONEN

FÜR

DEN GENERAL-FELDMARSCHALL VON LEHWALDT,

ALS GENERAL EN CHEF VON DEN SÄMMTLICHEN IN PREUSSEN STEHENDEN TRUPPEN,

WAS DERSELBE,

NACH DEM IHM GEGEBENEN PLEIN-POUVOIR, BEI DASELBST VORFALLENDEM KRIEGE ZU THUN UND ZU BEOBACHTEN HAT.

I.

MILITAIRISCHE INSTRUCTION

FÜR

DEN GENERAL-FELDMARSCHALL VON LEHWALDT,[a]

ALS

GENERAL EN CHEF VON DEN SÄMMTLICHEN
IN PREUSSEN STEHENDEN TRUPPEN,

WAS DERSELBE, NACH DEM IHM GEGEBENEN PLEIN-POUVOIR, BEI DASELBST VORFALLENDEM KRIEGE ZU THUN UND ZU BEOBACHTEN HAT.

Nachdem die jetzigen Zeitläufte in Europa sich dergestalt verändert haben, dass durch einige zwischen verschiedenen Puissances getroffene neue Alliances das ganze vorige Systema sich zum höchsten alteriret hat, so finde Ich für nöthig, Euch zuvörderst kürzlich au fait zu setzen, wie die Sachen zeither gegangen sind und warum Ihr diese Ordres eigentlich bekommet.

Es ist Euch schon bekannt, welchergestalt Ich Mich mit England alliiret habe und dass darauf der österreichische Hof, aus Hass gegen Meine mit England getroffene Convention, die Partie genommen sich mit Frankreich zu alliiren. Es hat zwar Russland mit der Krone England einen Subsidien-Tractat geschlossen, Ich habe aber alle Ursache zu glauben, wie solcher Tractat von Russland wieder gebrochen worden, und dass selbiges vielmehr sich zur österreichischen Partie geschlagen und mit solcher gefährliche Concerts genommen hat. Dieses alles aber würde

[a] Siehe Band IV., S. 34, 35, 38, 110 und 170—173.

Mich noch nicht in Bewegung gebracht haben, wenn Ich nicht durch viele gute Canäle und auch selbst durch den Anmarsch der russischen und der österreichischen Truppen merkete, dass die Absicht darunter auf Mich zielete, indem die Russen ein grosses Corps Truppen zusammenziehen, so theils bei Riga, theils bei Mitau ihre Läger nehmen sollen.

Ich bin bis Dato nicht im Stande, Euch eine exacte Liste von der Stärke dieses Corps zu communiciren; das Spargement aber davon ist, dass es aus regulären und irregulären Truppen bestehen soll. Wie Ihr aber wohl wisset, dass die Sachen von weiten sehr viel grösser ausgeschrien werden als sie sind, überdem an der completen Zahl der Regimenter vieles und eine grosse Anzahl fehlet, so ist wohl zu präsumiren, dass von der angegebenen sehr grossen Anzahl gar viel abzurechnen sein wird.

Ich glaube inzwischen, dass, da unter den in Preussen stehenden Regimentern sehr viele Kurländer sind, Ihr, wenn Ihr einige davon unter dem Prätexte eines Urlaubes nach Kurland schicken, oder aber, welches Ich noch für besser halte, verkleidet dahin gehen lassen werdet, es sodann leicht möglich sein wird, dass Ihr die wahre Disposition und die wahre Force von diesen Leuten werdet erfahren können.

Aus diesen Ursachen nun halte Ich für ohnumgänglich nöthig, dass zuvörderst Ihr, wie Ich Euch schon geschrieben, das Kalneinsche Regiment zu Königsberg behaltet, weil es am weitesten zu marschiren hat, und dass demnächst Ihr keinen von den etwa Beurlaubten der Regimenter über die Russe gehen lasset.

Das Regiment Land-Milice oder Hülsensche Garnison-Regiment sollet Ihr den 15. Juli zusammenkommen lassen, unter dem Prätexte, weil es lange nicht exerciret worden wäre, auf einen Monat exerciret zu werden, und sollet Ihr solches in der Gegend von Tilsit compagnieweise in die Dörfer verlegen, allwo sie exerciret werden. Im Fall Ihr nun noch nähere Ordre von Mir bekommen werdet, so könnet Ihr dieses ganze Regiment in Memel werfen, um das Lucksche Garnison-Regiment dadurch abzulösen, von welchem Ihr ein Bataillon in Pillau, das andere aber in Königsberg legen könnet. Wenn aber vorgedachtes Hülsensche Milice-Regiment in Memel geleget wird, so müsset Ihr darauf

besorgen, dass alle für selbiges benöthigte Vivres, als Getreide, Mehl, Malz, Bier, Brandwein, Speck, Oel und dergleichen mehr, zur Consumtion auf ein Jahr, vom Lande daherein nach Memel gebracht werden müssen, damit solches von allem dergleichen fourniret sei. [a]

Weil der Oberst von Luck nicht Kopf mehr hat, so überlasse Ich Euch, was für einen Officier Ihr statt dessen nach Memel schicken wollet, um allda die Stelle von Commandanten zu führen, welches aber ein Mann sein muss, der Kopf und Vernunft hat, der aber nicht gesund genug mehr ist, um in der Armee dienen zu können. [b]

Was die Leute anbetrifft, welche die Regimenter, nach der Euch gegebenen Oekonomischen Instruction, aus den Cantons mit einziehen sollen, da könnet Ihr solche mit nach Königsberg zu dem einen Bataillon von Luck legen, die bei solchem mitexerciret werden können, und zu welchem Ihr suchen sollet einige alte abgedankte Officiere zu bekommen, wenn es auch nur zwei per Compagnie sind, die solche Leute exerciren und nur einigermassen zu recht bringen. Damit es ihnen auch an dem Benöthigten nicht fehle, so habe Ich dem Major und Flügel-Adjutanten von Krusemarck aufgegeben, dass derselbe Euch für vier Bataillons Gewehr, Patrontaschen und Zubehör schicken soll.

Angehend die doppelten Ueber-Completen der Regimenter, da könnet Ihr solche bei den Regimentern mit einstellen und ihnen Gewehr und Taschen geben, so doch einigermassen mithilft, um die Regimenter stärker zu machen.

Wegen der Dragoner-Regimenter glaube Ich, dass solche ihre zehn neuen Ueber-Completen auch noch wohl von den Pferden im Tilsitschen District beritten machen können. Wenn selbige

[a] Zu dieser Stelle hat der König mit eigener Hand Folgendes an den Rand geschrieben: »Und weil bei der Stadt Memel an theils Orten der Wall was »ebouliret ist, so muss solches in der Geschwindigkeit mit Pallisaden und so »gut es die Zeit zulässet befestiget werden.«

[b] Der König hat zu dieser Stelle Folgendes am Rande hinzugefügt: »Es ist »dorten der vom Canitzischen Regiment verabschiedete Major von Rummel, so »ein tüchtiger Officier ist, und alle Qualität zu solchem Posten hat, dem Ich »den Character von Oberst-Lieutenant conferiren will und den Ihr zu diesem »Posten werdet sehr wohl gebrauchen können.«

auch nicht Carabiner und Pistolen haben, so ist genug, wenn sie nur Degen bekommen, die ihnen von den alten Degen, so die Regimenter abgegeben haben, vorerst gegeben werden können.

Ihr empfanget hierbei die Liste von den Regimentern, so Ich zu Euch nach Preussen marschiren lassen werde; nach solcher werdet Ihr neun und zwanzig Bataillons und dreissig Escadrons Dragoner und dreissig Escadrons Husaren haben. Ich habe auch befohlen, dass Euch noch fördersamst tausend Centner Pulver von Berlin aus geschicket werden sollen.[a] Ueberdem habet Ihr noch einiges altes Gewehr dorten vorräthig, wovon Ihr tausend Stück oder mehr unter die litthauischen Bauern austheilen lassen könnet, so wie Ihr es darunter zu disponiren für gut finden werdet.

Die Garnison-Regimenter von Sydow und von Manteuffel müsset Ihr bei Eurem Corps d'armée mit in das zweite Treffen einstellen, als weshalb selbige ihre Zelte und Feld-Equipages schon bekommen haben; die Pferde dazu, und was deshalb nöthig ist, müssen vom Lande genommen werden.

Was die wirklichen Kriegs-Opérations betrifft, so gebe Ich Euch hierdurch und kraft dieses Plein-pouvoir, alles zu thun und zu lassen, was Ihr bei dieser Gelegenheit für Meinen Dienst zu thun gut finden werdet, indem Ich Mein vollkommenes Vertrauen in Eure Mir bekannte Habileté und redliche Gesinnung gesetzet habe.

Ihr müsset Euch vorstellen, dass es Euch ohnmöglich werden wird, bei Mir um etwas anzufragen, und dass mithin Ihr alles, wie man sagt, auf Eure Hörner nehmen müsset. Es kann nicht fehlen, dass wenn der Krieg dort ausbricht, es mit solchem auch gewiss hiesiger Orten, in Schlesien und Böhmen geschehen müsse, und Ich meinerseits mit den Feinden werde vollauf zu thun haben, auch es Euch wegen der Entfernung ohnmöglich sein wird, über alles, was zu thun ist, schreiben und anfragen zu können.

Hierbei muss Ich Euch benachrichtigen, dass die Russen nicht nur eine starke Armee zu Lande, sondern auch überdem ihre

[a] Randbemerkung des Königs: »Die Cartouchen- und Patronhülsen für Kanonen, Infanterie und Husaren müssen ohngesäumt gefüllet werden.«

Flotte und vierzig Galeeren ausgerüstet haben, in der Intention, auf den preussischen Küsten Descentes zu thun. Ich zweifle, dass sie in das Kurische Haff kommen werden, wenn sie nicht zuvor Memel nehmen; desgleichen zweifle Ich, dass sie in das Frische Haff kommen werden, weil die Garnison in Pillau, wenn selbige sonst vigilant ist, sie davon abhalten kann.

Es sind aber dorten Oerter, als exempli gratia St. Lorenz, Falkenstein und die Gegend von Fischhausen, die Mir zwar nicht bekannt sind, wo Ich aber glaube, dass Descentes unternommen werden können, welches Ihr jedoch am besten erfahren könnet, ob Galeeren dort anlanden können oder nicht. Auch können die Russen Débarquements in Polnisch-Preussen bei Oliva machen, um entweder einen Einfall in das Lauenburgische und Bütowsche zu thun, oder vielleicht Euch von der Seite von Marienwerder in den Rücken zu kommen.

Ich supponire hier die schlimmsten Cas, so geschehen können, obwohl bekannt ist, dass dergleichen Transports und Landungen sehr misslich und die Küsten dazu nicht favorable sind.

Was die wirklichen Opérations angehet, so kommt es darauf an, was die Russen für eine Partie nehmen werden. So viel kann Ich Euch voraus sagen, dass sie die schlechtesten Generale haben, und dass der zum Commando benannte General Apraxin so schlecht wie möglich ist, so dass Ihr daher nicht viel zu befürchten haben werdet. Wenn die Leute méthodiquement agiren wollen, so sind zwei Sachen:

1. Memel zu belagern und zu nehmen, um ihre Galeeren und Lebensmittel längs der Küste an sich zu ziehen und längs dem Strande ihre Lebensmittel bei sich zu haben, um zu sehen über die Russe zu gehen. Wofern solches ihr Project ist, so überlasse Ich zwar alles Eurer Disposition, zu agiren wie Ihr es gut finden werdet; aber Meine Idee wäre diese, dass Ihr mit der Armee hinter die Russe marschiret und einen Lärm aussprenget, dass Ihr Euch bei Anmarsch des Feindes zurück nach Königsberg ziehen würdet, um allda, weil Ihr zu schwach wäret, Succurs zu erwarten, als welches Ihr dem Feinde durch abgeschickte Spione beibringen lassen müsset. Euer wahres Dessein aber muss sein, sowie der Feind über die Russe gehet, denselben anzugreifen.

Euer Corps ist zwar schwach, wenn Ihr sie aber nur auf einem Flügel attaquiret und den andern zurückhaltet,[a] so mache Ich Mir die Hoffnung, dass Ihr mit ihnen schon fertig werden sollet, absonderlich, wenn Eure Cavallerie Gelegenheit hat, die feindliche gleich über den Haufen zu werfen und, wie solche weggejagt ist, sich sofort auf das zweite Treffen von der russischen Infanterie zu repliiren. Ich sage mit Bedacht auf das zweite Treffen, indem die Russen ordinär pflegen in der Flanke spanische Reiter zu haben.

Dieses aber sind lauter Sachen, da Ihr sehen müsset, was dabei zu thun ist und wie Ihr Eure Disposition zu machen habet, indem Ich nicht vorher sagen kann, ob sie gegenwärtig spanische Reiter haben oder nicht, da es sonsten ihre Gewohnheit gewesen ist.

Sollte solche Action, wie Ich nicht daran zweifele, glücklich von Statten gehen, so werdet Ihr sie bald nach Kur- und Liefland zurückjagen können und die Menge der Gefangenen wird gross sein. Ich sollte glauben, dass, wenn Eure Cavallerie das ihrige thut, sodann die russische Armee müsste geschlagen werden, ehe unsere Infanterie noch nicht recht zum Feuern kommt.

Sollte der Feind auch Memel genommen haben, so würde solches bald wieder hieher fallen, indem der Feind nicht die Zeit gehabt, die Brèches in Ordnung zu bringen.

Dafern aber die Action nicht den guten Success haben sollte, wie Ich es doch wünsche und glaube, so ist das Litthauische[b] ein so coupirtes Land, dass Ihr Euch allemal hinter neuen Défilés wieder setzen und die Leute wenigstens werdet sehr aufhalten können.[c]

Der Punct aber, welchen Ihr am höchsten in Acht nehmen müsset, ist der, nicht auf grossen weiten Plainen, da der Feind Eure beiden Flügel attaquiren kann, mit ihm zu schlagen, son-

[a] Siehe Band XXVII. III, Seite 274; Band XXVIII., Seite 74, und oben. Seite 55.

[b] Zusatz am Rande: »Und ganz Preussen.«

[c] Am Rande steht von des Königs Hand: »Der Marsch nach Marienwerder und Elbing giebt zu vielen Chicanen Gelegenheit.«

dern an Orten, da das Feld serré ist, dass er sich nicht breiter präsentiren kann, wie Ihr.[a]

Wenn aber die Action einen guten Success haben sollte und Ihr den Feind über die Gränzen getrieben, so ist zu vermuthen, dass der russische General Euch einen Trompeter schicken wird, um sich nach Leuten zu erkundigen, davon er nicht weiss, ob sie todt oder gefangen sind. Da könnet Ihr denn bei solcher Gelegenheit dem russischen Generale zurückschreiben, wie Ihr beklagtet, dass die gute Harmonie, so zu Peters I. Zeiten zwischen Preussen und Russland gewesen, durch die Intriguen übel intentionirter Höfe wäre gestöret worden, dergestalt, dass es zwischen beiden Reichen zum Kriege gekommen sei, dass beide eigentlich nichts mit einander zu theilen noch zu streiten hätten und Ihr also glaubtet, dass, wenn man von Seiten Russlands sich nicht mehr von falschen Freunden blenden lassen wollte, es sodann leicht zum Friedensschluss und zur Wiederherstellung der vorigen guten Harmonie gelangen könnte. Wie Ihr denn gedachtem russischen Generale wohl so viel zu wissen thun könntet, dass Ihr mit aller Vollmacht versehen wäret, um zu einem solchen, für beide Reiche heilsamen Werke schreiten zu können.

Das zweite Project des Feindes kann sein, dass er mit seinen regulären Truppen auf der Gränze stehen bleiben, von allen Seiten aber irreguläre Truppen und Tartaren in Preussen einschicken wollte, um zu ravagiren und zu brennen. In solchem Falle müsset Ihr mit der Armee an dem Orte, wo Ihr es am convenablesten finden werdet, stehen bleiben und die Husaren allein agiren lassen, um die armirten Bauern zu unterstützen. Ihr müsset aber dem ohnerachtet die Husaren nicht weiter von Euch lassen, als dass Ihr solche jedesmal wieder zu Euch ziehen könnet, wofern indess die russische Armee weiter einbräche.

Wenn Ihr an Mich was zu schreiben habet, so müsset Ihr solches en chiffre thun und schicken selbiges mit einem Feldjäger durch Polen über Glogau an Mich; zu dem Ende Ich Euch ein

[a] Zusatz des Königs am Rande: «Wor er nicht überflügeln kann, alsdann «hilft ihm seine Menge nicht. Eine grosse Fronte ist für uns gefährlich; aber «viele Linien bringen den Feind in noch grössere Confusion, als wenn er auf «zwei Treffen stünde.»

Detachement von preussischen Jägern, die alle polnisch können, zusenden lassen werde, davon Ihr denn auch nöthigen Falls und wenn es die Umstände erfordern, einen oder andern verkleidet durch Polen schicken könnet.

Uebrigens dient Euch noch zur Nachricht, wie Ich mit England in Négociation stehe, damit selbiges Mir von seiner Seemacht eine Escadre in die Ostsee schicke. Ob nun solches geschehen werde oder nicht, davon bin Ich noch ungewiss, werde Euch aber davon weiter benachrichtigen.

Wenn es wirklich zum Kriege kommen sollte, so habt Ihr diese Instruction den General-Lieutenants, so unter Euch commandiren, vorzulesen, auf dass sie wissen, wie Ich Mein gänzliches Vertrauen auf Euch gesetzet und Euch die Autorité gegeben habe, welche Ich haben würde, wenn Ich selbst gegenwärtig dort wäre, und dass ferner sie en gros Meine Idées wissen und begreifen möchten, wie nothwendig es sei, dass jeder sein Aeusserstes daran setzete, damit die Armee keine Schande litte und das Land von dem sonst ohnausbleiblichen Ruine errettet werde.

Gegeben Potsdam, den 23. Juni 1756.

(L. S.) Friderich.

II.

ÖKONOMISCHE INSTRUCTION

FÜR

DEN GENERAL-FELDMARSCHALL VON LEHWALDT,

WAS DERSELBE

BEI VORFALLENDEN KRIEGS-TROUBLEN IN PREUSSEN ZU BEOBACHTEN HAT.

1.

Ihr sollet zuvörderst verfügen, dass nicht nur die gedoppelten Ueber-Completen von den dortigen Regimentern alsdann sogleich eingezogen werden, sondern dass auch überdem noch von einem jeden der dasigen Regimenter aus den Regiments-Cantons hundert bis hundert funfzig der besten und tüchtigsten Leute zusammengebracht und eingezogen werden müssen.

2.

Was Ihr an Artillerie- und Proviant-Pferden für das ganze dortige Corps d'armée nöthig habet, solches werdet Ihr aus der durch den General-Major von Retzow davon angefertigten Designation ersehen; wornach Ihr also Eure Arrangements dergestalt zu machen habet, dass selbige alsdann sogleich zusammengebracht werden können. Die Ausschreibung dieser Pferde aber muss nicht auf dortige Kreise egal gemacht werden, sondern Ihr

sollt die mehresten davon aus der Gegend von Tilsit und denen, so dem Einfalle vom Feinde am mehrsten exponirt sind, nehmen lassen.

3.

Zur Subsistance für das Eurem Commando anvertraute Corps d'armée von neun und zwanzig Bataillons und sechzig Escadrons müsset Ihr, aus gedachten Gegenden von Tilsit und so weiter näher Memel hin, so viel an Ochsen, ohne solche zu bezahlen, nehmen lassen, als das Corps d'armée auf fünf Monate zur Consumtion gebrauchet. Ferner müsset Ihr alles, was der Orten an Fourage stehet, abfouragiren und was nicht abfouragiret werden kann, abmähen und weiter zurück diesseits der Russe herüber bringen lassen.

Um auch dem Feinde die Subsistance so viel als möglich schwer zu machen, so müsset Ihr bei Memel und so weiter nach der Russe längs den Küsten ein Gleiches beobachten und deshalb allda alles Getreide und Fourage abmähen und rückwärts bringen lassen, welches letztere denn leicht zu Wasser geschehen kann.

4.

Der Gumbinnenschen Kammer müsset Ihr aufgeben, dass dieselbe sich mit allen ihren Papieren, Acten und Schriften, auch mit ihren Geldern nach Königsberg retirire; und da Ich Euch das ganze Commando in Preussen anvertrauet habe, so ist auch denen bei den dortigen Kammern solches in der anliegenden Ordre bekannt gemachet und denselben aufgegeben worden, Euch allen Gehorsam zu leisten und alles das getreulichst auszurichten, was Ihr ihnen anzubefehlen für gut und nöthig finden werdet. Alle Gelder, so bei den Kammern einkommen, müssen zur General-Kriegscasse eingezogen werden.

5.

Aller Vorrath an Montirungs-Stücken, so die Regimenter haben, sie bestehen auch worin sie wollen, muss insgesammt nach Königsberg gebracht werden.

6.

Die Fourage von den Regimentern Cavallerie, als Ruesch, Langermann, Ruiz und Malachowski muss, so viel solches am Wasser liegt und sonsten wegzutransportiren möglich ist, nach den Gegenden von Wehlau oder dahin, wo Ihr es sonsten am convenablesten finden werdet, transportiret werden.

7.

Die auf dem Königlichen Stutamte befindlichen Pferde müsset Ihr von da weg und weiter zurück in Sicherheit bringen lassen.

8.

Die von Adel und Officiere, so dorten Güter und Mittel haben, könnet Ihr wohl avertiren lassen, dass dieselben ihre besten Effecten und insonderheit ihre baaren Gelder, es sei nach Königsberg oder aber diejenigen, so in den Gegenden nach Marienwerder zu wohnen, nach Danzig, Thorn, Culm und dergleichen Städten sauviren. Sie müssen aber davon zu rechter Zeit avertiret werden, damit solches gleich geschiehet, ehe sie noch einiger Gefahr deshalb exponiret sind.

Alles Vorstehende muss sogleich geschehen, sowie nur der geringste feindliche Einbruch geschiehet, ohne dass Ihr deshalb einige weitere Ordre von Mir darzu erwartet.

Gegeben Potsdam, den 23. Juni 1756.

(L. S.) FRIDERICH.

ANHANG.

FRIEDRICH AN DEN GENERAL-FELDMARSCHALL VON LEHWALDT.

Leitmeritz, den 10. Juli 1757.

Mein lieber General-Feldmarschall von Lehwaldt,

Eure beiden letzten Schreiben in Chiffre habe Ich heute allhier richtig erhalten. Was Ich Euch darauf antworten kann und zum höchsten recommandire ist erstlich, dass Ihr Eure unterhabende Armee nicht separiret, sondern zusammenhaltet; zweitens, dass wenn Ihr den Feind attaquiret, Ihr nur mit einem Flügel attaquiret und den Feind brav kanoniren lasset; auch drittens, dass Ihr die feindliche Infanterie nicht eher attaquiret, noch heranlaufen lasset, als bis dass Ihr erstlich die feindliche Cavallerie geschlagen habet. Dieses recommandire Ich Euch sehr. Mit nächster Post antworte Ich Euch auf Eure übrigen Anfragen. Ich bin

Euer wohlaffectionirter König,

Friderich.

XXII.

INSTRUCTION DES KÖNIGS

FÜR SEINE QUARTIERMEISTER.

APHORISMEN DES KÖNIGS

ÜBER

DIE BEFESTIGUNGS-, LAGER- UND GEFECHTSKUNST.

INSTRUCTION,

SO DES KÖNIGS MAJESTÄT FRIEDRICH II. UNS ALLEN, DIE WIR QUARTIERMEISTER-DIENSTE GETHAN HABEN, SELBSTEN GEGEBEN HABEN.

DER OBERST FREUND AN EINEN GENERAL.[a]

Neisse, den 15. December 1793.

Hochwohlgeborner Herr,
Hochgeschätzter Herr General-Major,

Meinem Versprechen ein Genüge zu thun, habe Ew. Hochwohlgeboren einen Auszug aus der Instruction des seligen Königs, so er mir nach der Koliner Bataille in die Feder dictirt hat, communiciren wollen. Ich glaube, dass Dieselben ihn vielleicht schon haben; es ist uns jetzo allen nichts mehr Neues darinnen, denn die Erfahrungen haben uns dieses bewährt, vielleicht aber auch Manchen im Militair-Stande von denen, die den siebenjährigen Krieg nicht mitgemacht, unbekannt. Verzeihen Sie also diese Freiheit, dass ich Sie mit der schlechten Correspondance beschwere; ich habe nur zeigen wollen, dass die Verlängerung Dero Achtung für mich ein besonderes Glück, die ich mich durch alle Gelegenheit bemühen will zu erhalten. Einen glücklichen Beschluss nebst Dero Familie als noch zu vielen erlebenden Jahreswechseln füge mit bei und versichere, dass ich mit wahrer Hochachtung beharre von Ew. Hochwohlgeboren

ganz ergebenst,

von Freund.

[a] Siehe das *Vorwort des Herausgebers.*

INSTRUCTION.[a]

1. In Absicht der Festungen soll man sich nach dem Terrain richten, damit das Terrain die Befestigung noch verstärke.

2. Jede Anlage der Festung muss detachirte Werke erhalten, um den Angreifenden entfernt zu halten und dass der Feind gezwungen werde mehr als eine Seite zu attaquiren.

3. Diese Aussenwerke müssen aber von der Festung selbst gut bestrichen werden, auch so eingerichtet sein, dass der Feind sich darin nicht logiren könne.

4. Alle diese Aussenwerke müssen aber vor allen Coups de main gesichert sein, und solche dürfen nicht durch die Gorge nehmbar sein.

5. Alle Werke müssen sich gehörig defendiren, sowohl en front als Flanke, damit nichts sich selbsten beschiesse und jeder gerade aus die Gewehre gebrauchen könne; dieserhalb der Abfall des Parapets darnach einzurichten ist.

6. Keine Linie muss von irgend einer Höhe enfilirt, noch minder im Rücken eingesehen werden; wo es nicht zu evitiren ist, müssen gehörig Travers und Bonnets angebracht, oder die Brustwehren en crémaillère gemachet werden.

7. Alle detachirte Werke müssen eine sichere und gedeckte Communication erhalten.

8. Durch die Anlage einiger vorgelegten Flèchen muss jeder Commandant suchen die Belagerung zu verlängern, denn der Feind muss alsdann die ersten Tranchées weiter ab eröffnen und sich vor deren Enfilade hüten.

9. Lieget die Festung an einem Strome, so muss darauf gedacht werden, eine sichere Communication über denselben zu haben, folglich vor der Brücke eine solide Tête de pont.

Nach den Grundsätzen der Befestigungskunst müssen alle Postenläger genommen werden.[b]

[a] In Betreff der Ungenauigkeiten unsers Textes erinnern wir ebenfalls an das *Vorwort des Herausgebers*.

[b] Vielleicht soll der Satz heissen: Alle Postenläger müssen nach den Grundsätzen der Befestigungskunst genommen werden.

Ein festes Lager muss auch wo möglich auf solchen Höhen genommen werden, die von keiner andern Anhöhe, so unter drei tausend Schritt ablieget, dominirt werde; und wenn eine solche grosse Anhöhe dazu erwählet wird, die nicht dominirt ist, muss man das erste Treffen auf den Abhang, das zweite oben auf die Crête desselben stellen, damit man, wenn das erste ja repoussiret würde, Soutien von dem zweiten erhalten könne, gleich einer Festung, wo die hinterliegenden Werke die vorderen souteniren und dem Feinde den Possess erschweren.

In diesem Falle machet die Infanterie die zwei Linien, die Cavallerie aber muss hinten oder da, wo sie die zurückgeschlagene Attaque anstellen und repoussiren kann, jedoch stets so postiret sein, dass sie nicht leichtlich von der Kanonade leide.

Die Position des ersten Treffens auf Bergen muss so placirt werden, dass sie sich mit ihrem Kanonenfeuer einander defendiren, also en rentrants als saillants; dieserhalb alle Bataillons Sechspfünder erhalten haben. Die grossen Kanonen werden, da sie weiter reichen, bei dem zweiten Treffen in diesem Falle so postirt, dass sie über das erste die feindlichen Colonnen können beschiessen.

Wenn nun ein solches Lager bestimmt ist, dann müssen die Oerter alle angewiesen werden, wo die Batterien und Feldwachen stehen müssen, so aber wohl zu judiciren ist, dass sie nicht dominirt werden und mit ihren Kanonen das vorliegende Terrain beschiessen und croisiren können. Alle Vortheile des Terrains muss man suchen beim Abstecken zu benutzen, damit keine Linie vom Feinde enfilirt werde, also nicht stets die grade Linie behalten, sondern die Places d'armes müssen erlauben, alles gehörig zu befeuern, eher mit der Linie einen eingehenden Winkel machen, als ein saillant. Die Treffen dürfen nie näher als zwei hundert funfzig Schritt an einander sein. Wenn ein solches Lager gut heissen soll, müssen Fronte und Flanke gegen den Anmarsch des Feindes difficil sein; keine Büsche dürfen im Flintenschuss davor liegen, oder sind sie gross, muss man solche besetzen, und zwar jenseits eine Chaine davor machen. Ist der Wald aber zu breit, so kann man einen Verhau, wenn es an-

gehet, das Lager der Fronte nach[a] darin ordnen, jedoch so, dass der Feind nicht en front dadurch kann und mit Piquets besetzt werden.[b] So wie die Fronte als Flanke jedes Lagers difficil vor des Feindes Angriff sein muss, so offen und ohne Hindernisse muss der Rücken sein, damit man sich bequem nach Umständen abziehen könne.

Die Flügel jedes Postens müssen so angelehnt werden, dass der Feind allda nichts mit Succès unternehmen könne, also sich an difficile Gründe, Moräste, an einen Fluss oder an einen dichten Wald, an Städte, u. s. w., anlehnen. In solchem Walde, der zum Appui dienen soll, muss ein solider Verhau gemacht sein, der durch vorgelegte oder dahinter liegende Batterien vertheidigt wird. Wenn man einen Fluss zum Appui hat, so muss man so weit abbleiben, dass man vom jenseitigen Ufer nicht enfiliret werde, oder man muss jenseits auch was haben, also allda eine Redoute noch anlegen, so dem Feinde dieses verhindere.

Jeder Bach vor der Fronte als Flanke muss wo möglich angeschwellet werden durch Anlagen einiger Dämme, die zu besetzen sind. Kann nur ein Flügel in der Plaine durch Gräben, Moräste, u. s. w., gedeckt werden, so muss man den andern durch Feldbefestigungen zu decken suchen. Bei Posten der Cavallerie ist sich wohl vorzusehen, dass sie hinter kein Terrain gelagert oder gestellt werden, wo sie nicht en front agiren, sondern immer da, wo sie was mit Succès gegen den Angriff unternehmen kann.

An kein Dorf, wo nicht Mauern, massive Häuser sind, muss man nie einen Flügel anlehnen, denn sie sind dem Feuer des Feindes unterworfen. Glaubt man aber Vortheile davon zu ziehen, so muss man davor als hinter eine Redoute à vier Bataillons machen,[c] jedoch in einiger Distance davon ab, damit das Feuer die Defension nicht hindere.

Es bleibet in der Plaine kein besseres Mittel, als durch Redouten einen Flügel zu sichern, dahinter Dragoner zu postiren oder Husaren, damit diese den Feind gleich anfallen; und wo

[a] Vielleicht: der Fronte des Lagers entsprechend.

[b] Vielleicht: und muss der Verhau mit Piquets besetzt werden.

[c] Die letzten Worte sind sehr undeutlich geschrieben.

möglich müssen dergleichen Werke pallisadirt und solide sein. Die Fronte wird eben so in der Plaine durch Redouten gedeckt, so man a tempo mit Linien zusammenhängen kann.

Alle Dörfer vor der Armee müssen durch Piquets besetzt werden, denn sie dienen zum Avertissement als bequemen Subsistances; dazu denn die leichten Truppen geschickt sind.

Alle Wege, so aus jedem Lager vorwärts, als zur Seite und rückwärts führen, muss man genau untersuchen, ob sie dem Feinde dienen, oder wenn man sich bewogen findet, sich ihrer selbst zu bedienen, so wie das ganze Terrain vor dem Lager; denn dadurch wird man dann au fait, was der Feind als wir thun können, als zu sehen, worin man im Plan des Lagers gefehlt habe. Alle Flüsse, Gräben müssen untersucht werden, ob man durchreiten kann. Dass man zur Subsistance Holz, Wasser und Lagerstroh in jedem Lager finden kann, ist eine Hauptregel; Tränke für Cavallerie. Dieserhalb auf alle Brunnen, Teiche wohl zu sehen ist und jeder zu assigniren, wo er es holen könne.

Ein jedes Lager muss stets ein Corps de réserve behalten, damit man, ohne die Linien zu derangiren, dem angegriffenen Orte zu Hülfe marschiren kann.

Ein jedes Lager, so gut heissen soll, muss nur den nöthigen Raum in die Länge haben, als man füllen kann, es sei denn, dass man Terrains, so impassable sind, mit inne habe, dahinter aber Communications zu aptiren sind, um sich rechts oder links zusammen zu ziehen und da zu sein, wo der Angriff geschehe, doch nie das Ganze engagiren.

In allen Angriffen, so man selbst machet, muss man ansehen, als reussire der erste Angriff nicht; dieserhalb so sich arrangiren, dass immer Soutien folge; dieserhalb ich nie die besten Bataillons zur ersten Attaque genommen habe.

In jedem Angriffe muss man sich wohl vorsehen, ob der Feind uns nicht eben auf unserer Flanke angreifen kann. Dieserhalb in der Disposition, so ich gebe, stets Rücksicht genommen, dass die Attaque sich an was lehne, so sie decken kann gegen den Angriff auf ihre Flügel.

Wenn ich merke, dass der Feind nicht Lust hat sich zu engagiren, so muss ich Miene machen, ihn zu tourniren durch

Märsche und ihn aus seinem Posten zu treiben, bis man ihn da hat, wo man ihn angreifen kann. Dieserhalb ich auch stets immer nur in schräger Linie ihn angreife, damit der andere Flügel nichts leiden kann, und reussirt mein Angriff nicht, so kann sich der geschlagene Flügel en faveur des ungelittenen retiriren oder Tête bieten.

Sollte man aber gezwungen sein auf der Mitte ihn anzugreifen, so refusire ich die beiden Flügel. Jedoch muss alsdann alles en échelons folgen und Cavallerie hinter sein, die Batterien der Flügel ihn schräge kanoniren. Sollte er repoussiret werden, so muss man ihm langsam mit der Infanterie folgen, die Cavallerie jedoch vorsichtig, besonders wo Waldungen sich finden. Stehet der Feind auf Anhöhen, so muss man, wo möglich, den höchsten Ort, jedoch wo Vues sind, besetzen, doch wohl judiciren, ob er dahinter noch bessere Posten habe. Gewinnt man diese Höhe, so kann man ihn übersehen und resolviren was zu thun ist. Dieserhalb gute Spione und gute Karten einem jeden nöthig sind, der so was commandiret; denn öfter ein kleiner unvorgedachter Umstand alles derangiret.

Gegen Anhöhen darf man nie die Infanterie ausser Athem kommen lassen; also muss man darauf Rücksicht nehmen und bei jedem Bergabsatze ruhen lassen. Hat man den höchsten Ort gewonnen, so siehet man alles, was der Feind thun kann. Nur in Ordnung und geschlossen muss alles geschehen. Bei Angriffen gegen Höhen muss man sich der Haubitzen bedienen; die Kanonen thun nicht so viel Schaden als die geplatzten Granaten. Dieserhalb, wenn man den Willen hat, eine besetzte Höhe anzugreifen, muss man die Haubitzen in hole Wege, hinter Zäune, Dämme, u. s. w., suchen so sicher zu placiren, als es angehet, oder gar eine Tranchée machen lassen, damit sie mit mehr Sicherheit laden und werfen können, da in einer Plaine das Bombardement nicht so gut geschehen kann.

Hat man die Höhe occupirt, so muss man sich erstlich formiren, die angegriffen haben allda stehen lassen und mit den Nachfolgenden continuiren; so behält man einen Appui bei fehlgeschlagenen ferneren Angriffen.

Im Fall uns der Feind angreift, so muss man schon auf den

möglichen Fall gedacht haben, nichts in der Stellung zu ändern, sondern das Corps de réserve zu diesem Ende mobil haben, den Angriff zu souteniren, denn es giebt Confusion sonst ab.

In jedem Posten, wo man den Angriff erwarten will, muss die Cavallerie ins dritte Treffen vertheilt sein, denn auf den Flügeln sie nichts taugen, denn die Kanonade treibt sie zurück; nur à portée muss sie stehen, um jedem repoussirten Angriffe auf dem Fusse zu folgen.

Ein jeder General, so ein Corps postiret, muss vorhersehen, wo es möglich, dass der Feind ihn angreifen kann; dieserhalb allda alle solche Anstalten treffen, die Attaque anzunehmen, das heisst, seine Batterien so placiren, dass sie den anrückenden Feind en front als croisirend beschiessen kann. Die Kartätschen gegen die Attaque en front, den Seitenschuss mit Kugeln; attaquirt der Feind einen Flügel, so sich an einen Strom lehnet, so muss er suchen jenseits des Flusses Kanonen zu schaffen, denn die Attaques flankiren oder enfiliren dieses.[a] Stets muss gesucht werden, die Kanonen im Angriff so zu placiren.

Greift man selbst einen Flügel an, so muss man denselben so weit als möglich überflügeln, um diese Enfilade-Schüsse anzubringen. Nur die Cavallerie muss man suchen so lange verdeckt hinter einem Rideau warten zu lassen, damit sie nicht vor der Zeit leide und alsdann ihr Devoir thun könne, wenn es Zeit ist.

Ein Hauptstück ist, nie hinter unsern Batterien Bataillone zu postiren; stets zu gefährlich. Noch minder Cavallerie. Darauf wohl Acht zu haben ist, denn man exponirt zu vieles unnütz.

Um den Feind in Attention und auf der Stelle zu bleiben zu zwingen, muss man allerlei Demonstrationen ihm machen durch detachirte Seiten-Corps, besonders im Gebirge, die man immer haben muss, jedoch durch gute Communications-Wege. Diese decken im Lager alle Zufuhren, verhindern auch alles Tourniren; denn man erfähret dadurch des Feindes Mouvements, und will er auf unsers Corps d'armée rechten Flügel, so ist ihm dieses en flanc, und so vice versa, will er auf dasselbe, so ziehet man sich gegen dieses. Nur gute Abrede muss unter einander genommen

[a] Vielleicht: denn diese flankiren oder enfiliren die Attaques.

sein. Alle Redouten, so man zur Vertheidigung von Passagen und Höhen anlegen lassen, müssen stets geschlossen sein.

Ersteigt man ein feindliches Retranchement, so muss man sich in demselben erstlich formiren, bis Soutien heran ist, die sich denn dort festsetzen.

In jedem Lager muss kein Grund, Holweg, u. s. w., ungesehen sein, vor der Fronte als Flügel; dieserhalb auch die leichten Truppen eine halbe Stunde von dieser Seite zu postiren sind; in Wäldern, Dörfern, u. s. w., jedoch stets Husaren zum Patrouilliren dabei. In Gebirgen ist bei Aussetzung dieser Vorposten viele Vorsicht anzuwenden wegen der vielen Schleifwege.

Bei Anstellung eines detachirten Corps oder Avantgarde muss solche an drei Viertelstunden weit vom Feinde abstehen, und eben so weit von der Armee, damit sie leicht retour, oder Soutien erhalten können. Es ist zum Soutien aller Vorposten nöthig immer ein Avant-Corps, als wenn man en front gegen den Feind marschiret, nebst zwei Flügel-Corps. Cotoyirt man den Feind, so machet man ein Flügel-Corps oder Avantgarde; das vor der Mitte gestanden, decket die Seite und das andere machet zu sagen die Arriere, und so muss man in Marsch- als Defensions-Lägern solches nach dem Terrain auch campiren lassen. So ist bei Achthaben kein unvermutheter Angriff leichtlich zu erwarten; nur muss wohl Ordre gegeben werden, wie jeder sich auf das Gros der Armee repliiren kann.

Jeden Marsch, der den Feind cotoyirt, muss man suchen durch Ravins, Flüsse zu decken, und steht man im Marsch stille, dieselben als eine Chaine besetzt gehalten werden.

Wenn man den Feind angreifen will und dazu ein Lager vor der Attaque nimmt, so muss man einen freien Anmarsch über das Terrain vor der Fronte haben; dahingegen, wenn man defensive gehet, alle Défilés vor sich als Flanken lässet.

In jedem Lager ist immer ein Point d'attaque; dagegen muss man zur Seite ein Seiten-Corps postiren, um ihn stärker zu machen. Alle Verhaue müssen breit und gut gemacht, jedoch mit Truppen und Batterien besetzt sein und gegen das Formiren des Feindes noch Batterien auf eine Distance davon haben.

Alle Läger, so man vis-à-vis vom Feinde nimmt, müssen we-

nigstens fünf tausend Schritt von seinem Lager sein, sonst man mancher Kanonade ausgesetzt ist.

Die Fronte-Linie als die Place d'armes muss nicht durch tiefe Gründe, u. s. w., getrennt sein; wo es nicht abzuändern ist, muss man gleich Communications anlegen; ist das Terrain zu kurz, mehr Linien machen.

Muss man wegen Schwäche sich vor dem Feinde postiren, so muss man sich cachirt lagern hinter den Höhen, jedoch Meister von denselben sein.

An der Lisière des Waldes als auf hohen Bergrücken campirt man en bataille mit drei Reihen Zelten der Bequemlichkeit wegen.

Man muss stets zu jeder Seite ein Lager choisiren, um dem Feinde das Tourniren zu hindern, als auch im Nothfall eines hinter sich.

Nur kein Lager erwählen, wohin man durch ein einziges Défilé kommen kann, sonst sperrt man sich selbst ein.

Marschläger erfordern bei entfernten Feinden nur Wasser, Holz, als Bequemlichkeit, Fourage. Läger müssen möglichst viel Terrain decken.

Läger, so ein Land decken sollen, erfordern viele Vorsicht, hauptsächlich wo der Feind durchdringen kann. Diese müssen so genommen werden, dass, wenn der Feind auch Miene machet, an andern Orten einzudringen, man ihm selbst in den Rücken gehen, jedoch aber den Hauptposten zugleich mainteniren kann. Dazu gehört gute Local-Kenntniss und militairischer Massstab, dass man judicire, in wie viel Zeit der Feind wohl diesen Marsch thun kann und wie viel man selbsten gebrauche, ihm zuvor zu kommen, u. s. w.

Man muss in jedem Postenlager alle Truppen convenable ihres Dienstes postiren: Cavallerie, wo sie agiren kann; denn Infanterie kann in allem Terrain Dienste thun; nur jedes Défilé, wodurch der Feind debouchiren muss, kann mit Kanonen oder Infanterie-Feuer bestrichen werden; dieserhalb darauf zu sehen ist, dass man die Débouchés sich wohl ansehe, woher der Angriff möglich ist, ob er sein Débouché auch mit Kanonen unterstützen könne, dagegen denn die vortheilhafte Stellung unserer Batterien ihn hindern müsse, ohne die Infanterie zu exponiren.

Es muss auch bei Stellung der Batterien dahin gesehen werden, dass man auf alles Acht giebet, denn die Terrains bieten einem manchmal Espèces von Saillants dar, wo die Batterien das Lager en front enfiliren, oder einen Grund, der parallel der Fronte läuft. Es bleibt dies nach den Begriffen der Fortification ein wesentlicher Grundsatz. Um gute Läger zu wählen, gute Märsche und Angriffe zu machen, muss auch ein jeder General gute Situations-Croquis haben, nach denen er seine Opérations formiren kann, und muss er den Zweck stets bei der Hand haben,[a] um es theils zu ersehen, ob man ein Terrain mit so viel Bataillons ausfüllen und defendiren könne. Dieserhalb man sich auch auf das Mögliche muss appliciren, als was Menschen nur marschiren können, wie viel Raum sie einnehmen, die Portée der Kanonen als Flintenfeuer und wie man die Vorposten aussetze, damit die Armee Zeit habe auf der Place d'armes, die nach den Umständen gewählt wird, sich einzufinden, das mehr gute Application, als Lection angiebt; also Bemerkung aller vorkommenden Zufälle, um Nutzen daraus zu haben.

[a] Unsere Handschrift ist so ungenau, dass wir die letzten Worte nicht verbürgen können.

APHORISMEN DES KÖNIGS

ÜBER

DIE BEFESTIGUNGS-, LAGER- UND GEFECHTSKUNST.

1.

Die Anlage der Festungen soll stets nach Beschaffenheit der Gegend eingerichtet werden, damit durch die Vortheile des Terrains die Befestigung der Werke desto mehr verstärkt werde.

2.

Die Festungen sollen gewisse vorliegende Aussenwerke haben, damit der Feind nicht mit gleichem Vortheile gegen jedes Polygon approchiren, sondern nur eine Seite der Festung angreifen könne, auf die der Commandant seine ganze Aufmerksamkeit wenden muss.

3.

Die Aussenwerke sollen sowohl von beiden Seiten bestrichen sein, als auch in der Gorge beschossen werden können, damit sich der Feind, im Fall man sie zu verlassen genöthigt ist, in dieselben nicht logiren könne.

4.

Die Aussenwerke sollen so viel als möglich vor Surprisen und dem Angriff in der Kehle gesichert sein.

5.

Die Vertheidigung der Festungen muss nicht nur durch ein starkes Seitenfeuer, das sich vor den angegriffenen Werken häufig kreuzen muss, verstärkt werden, sondern es muss auch die Brustwehr der Werke dergestalt angelegt sein, dass das Feuer von derselben den attaquirenden Ort beständig in gerader Richtung beschiesse, weshalb der Talus der Brustwehr hierzu gehörig eingerichtet sein muss.

6.

Gegen die Enfiladen muss man sich vor allen Dingen in Sicherheit setzen, dergestalt, dass nirgends ausserhalb der Festung eine Linie der Länge nach beschossen, noch weniger im Rücken gesehen werden kann. Die Festungslinien müssen daher mit aller Vorsicht dagegen angelegt und diejenigen Oerter, wo dies unmöglich zu bewerkstelligen ist, mit Bonnets oder Traversen gedeckt, und wenn dieses nicht hilft, die Brustwehr zickzackförmig aufgeführt werden.

7.

Alle detachirte Werke, Têtes de pont und vorliegende Forts müssen mit der Hauptfestung eine gedeckte Communication haben.

8.

Der Commandant muss den Feind durch grosse detachirte Werke, es mögen Flèchen, Redouten oder kleine Forts sein, in der Belagerung aufzuhalten suchen, so dass derselbe genöthigt ist, diese erstlich wegzunehmen, ehe er die Laufgräben gegen die Festung eröffnen kann. Lässt der Feind aber diese vorpoussirten Werke unangetastet liegen, so müssen von denselben seine Approchen enfiliret werden.

9.

Wenn die Festung an einem Flusse lieget, so muss man sich die freie Passage über denselben durch eine gute Tête de pont zu erhalten suchen.

10.

Nach den Grundsätzen der Fortification sollen auch die Läger genommen und eingerichtet werden.

Ein festes Lager, was man eigentlich Poste solide nennt, soll auf solchen Höhen genommen werden, die von keinen andern vorliegenden Bergen besehen werden können; fänden sich aber dominirende Anhöhen vor dem Lager, so müssen solche wenigstens drei tausend Schritt von demselben abliegen.

11.

Auf einem Berge, der von keinem andern besehen ist, kommt das erste Treffen auf dem Hange desselben zu stehen und das zweite Treffen wird auf die oberste Höhe des Berges gestellt, damit, wenn das erste Treffen vom Feinde überwältigt wird, derselbe noch den grössten Widerstand vom zweiten Treffen zu erwarten hat. Man muss sich bei solchen Lägern das erste Treffen als Aussenwerk einer Festung vorstellen, nach dessen Einnahme der Feind noch immer den Hauptwall vor sich findet, welchen, bei einem Lager solcher Art, das zweite Treffen bildet.

12.

Die zwei ersten Treffen werden gemeiniglich von blosser Infanterie formirt, und die Cavallerie wird ausser dem feindlichen Feuer entweder an solche Oerter gesetzt, wo sie dem Feinde beim Angriff in die Flanke fallen und ihn völlig zurückjagen kann, oder sie wird in ein drittes Treffen gestellt, wo sie keinen unnöthigen Schaden zu befürchten hat und demohngeachtet so placirt sein muss, dass sie kein beschwerliches Terrain an ihren Bewegungen bei einem Angriffe hindern kann.

13.

Die Batterien des ersten Treffens müssen so geordnet werden, dass sich das Feuer derselben am Fusse des Berges kreuze und dass sie das vorliegende Terrain flach beschiessen; wozu die sechspfündigen und andere kleine Regiments-Stücke am vorzüglichsten zu gebrauchen sind.

14.

Die schweren Kanonen werden beim zweiten Treffen auf die Crête des Berges placirt, damit durch dieselben die etwa vorliegenden Berge beschossen werden können.

15.

Sobald die Linien bestimmt sind, wo das Lager aufgeschlagen werden soll, müssen auch sogleich den Batterien und Feldwachen ihre Standörter angewiesen werden; wobei man vorzüglich dahin zu sehen hat, dass weder eine Batterie noch Feldwache von einer vorliegenden unbesetzten Höhe eingesehen noch enfilirt, wohl aber durch beides ein gutes kreuzendes Feuer vor der Fronte bewirkt werde.

16.

Bei Absteckung des Lagers muss man sich nach der Gegend richten, um die Vortheile, welche die Natur darbietet, gehörig zu benutzen; doch muss man dabei den Hauptgrundsatz der Castrametation, dass kein Bataillon, noch weniger eine ganze Linie, von umliegenden Höhen in die Flanken genommen werde, nie aus den Augen lassen.

17.

Wenn das Terrain es erlaubt, müssen die Bataillons zickzackförmig gestellt werden, damit hierdurch ein kreuzendes Feuer entstehe. Man muss daher bei Absteckung der Läger nie auf eine gerade Linie, sondern auf ein kreuzendes Feuer der Infanterie sehen.

18.

Wenn es das Terrain erlaubt, so muss man die Infanterie in der Mitte des Treffens in einen eingehenden Bogen stellen, damit der Feind, beim etwanigen Angriffe, hier ein concentrirtes Feuer findet und dadurch leichter und sicherer abgehalten und zurückgeschlagen werden kann, überdem auch gleichsam genöthigt wird, nur die Flügel anzugreifen, widrigen Falls er sich unbesonnener Weise einem grossen Verluste aussetzte.

19.

Wenn die Berge, auf welchen das Lager genommen ist, mit andern vorliegenden Bergen gleiche Höhe haben, so wird das erste Treffen auf die Crête des Berges und das zweite Treffen in einer solchen Entfernung dahinter gesetzt, dass es das erste Treffen im Fall der Noth sogleich unterstützen kann.

20.

Man mag im Gebirge oder flachen Lande campiren, so bleibt dennoch der Grundsatz der Lagerkunst unausgesetzt, die Fronte des Lagers so unwegsam und beschwerlich als möglich zu machen, damit der Feind bei jedem Schritte des Angriffs neue Hindernisse findet.

21.

Es müssen keine Büsche vor der Fronte liegen, deren sich der Feind mit Vortheil bedienen könnte; wäre aber das Lager demohngeachtet nicht anders zu nehmen, so müssen sie zweckmässig mit leichten Truppen besetzt werden.

22.

Wenn ein vor der Fronte des Lagers liegender Wald lichtes Holz hat, so muss derselbe mit Infanterie oder mit besonders detachirten Feld- und Buschwachen besetzt werden, die man aber stets jenseits des Waldes am äussern Ende gegen den Feind postirt, um alles Eindringen zu verhindern und bald avertirt werden zu können.

23.

Ist der Wald aber dick mit Bäumen bewachsen, so muss quer durch eine Allee geschlagen und von den gefällten Bäumen ein Verhack gemacht werden, um die Buschwachen und leichte Infanterie dahinter stellen und dem Feinde dadurch das Vorrücken verwehren zu können.

24.

Der Rücken des Lagers muss frei sein, damit man bei etwanigen Umständen das Lager ungehindert verlassen kann. Ein Lager, aus dem man nur auf einem Wege zurückmarschiren kann, ist nachtheilig, weil der Feind solchen besetzen und entweder die Zufuhr oder gar den Rückzug abschneiden könnte.

25.

Die Flügel der Armee müssen hauptsächlich vor jedem Angriffe sicher gestellt sein, damit sie der Feind nicht leicht über den Haufen werfen kann. Wird das Lager auf Bergen genommen, so müssen die Flanken desselben wo möglich an steile Gründe, stark escarpirte Berge oder an feste Verhacke angelehnt werden. Wählt man das Lager auf ebenem Felde, so müssen die Flügel an Moräste oder Flüsse, die nicht zu passiren sind, oder an Wälder gestützt werden, die sehr dichtes Holz haben, aus welchem man zu mehrerer Deckung einen starken Verhack machen kann.

26.

Ein solcher auf ebenem Felde anzulegender Verhack muss aber mit allem Fleisse gemacht werden. Die Bäume müssen dicht an und neben einander zu liegen kommen, die Stammenden einwärts, die Spitzen der Aeste aber abgestutzt, vorwärts gekehrt, und der Gestalt nach eine undurchdringliche Wand bilden. Nothwendig ist es auch, wenn nämlich Zeit genug übrig ist, eine Verschanzung hinter dem Verhacke aufzuwerfen, deren Besatzung den Verhack überall mit kleinem Gewehr bestreichen kann.

27.

Wenn sich ein Flügel der Armee an einen Fluss stützen soll, so muss derselbe nicht dicht an das Ufer angelehnt, sondern in einer solchen Entfernung angesetzt werden, dass das feindliche Feuer vom jenseitigen Ufer demselben keinen Schaden mit dem Geschütze zufügen kann.

28.

Wenn es möglich ist, dass vor der Fronte oder auf den Flügeln ein kleiner Bach oder Fluss gestauet werden kann, so dass dessen ausgetretenes Wasser das Lager auf einer Seite fester macht, so muss dieser grosse Vortheil allemal benutzt werden.

29.

Wenn auf ebenem Felde der eine Flügel der Armee durch einen Morast oder durch sonst etwas gedeckt wäre, der andere Flügel aber in freier Gegend stände, so kann man hinter dem Moraste Detachements setzen, die Linie aber mit dem andern Flügel zurückziehen; wobei man aber die Fronte und vorzüglich den blossen Flügel wohl verschanzen muss.

30.

Die Cavallerie muss in einem Lager stets so gestellt werden, dass sie in jeder Art frei agiren kann und durch keine Terrain-Hindernisse an ihrer Bewegung gelähmt wird. Sie darf daher weder sumpfige Wiesen, noch weniger tiefe Ravins vor sich haben. Auch ist die Cavallerie grösstentheils mit mehrerem Vortheile im zweiten als im ersten Treffen zu placiren, weil sie daselbst mehr vor dem feindlichen Feuer gedeckt ist, dem fliehenden Feinde desto geschwinder nachsetzen und den etwanigen Rückzug der vor sich habenden ersten Infanterie-Linie um so eher schützen kann.

31.

Die Flügel einer Armee müssen niemals an ein Dorf angelehnt werden, weil solche sonst dem feindlichen Feuer zu sehr ausgesetzt wären; überdem sind die Dörfer grösstentheils so elend gebaut, dass sie bei einem heftigen Angriffe nicht behauptet werden können. Wenn sich der Fall aber demohngeachtet ereignet, dass nahe bei einem Flügel ein Dorf läge, so muss dasselbe in einer gewissen Distance vor oder hinter dem Flügel gelassen werden, und wenn dies dem Terrain nach auch nicht zu bewerkstelligen wäre, so muss jenseits des Dorfes eine Verschan-

zung für wenigstens vier Bataillons aufgeworfen werden. Diese Verschanzung muss aber so weit vom Dorfe abliegen, dass wenn das Dorf angesteckt wird, es die Mannschaft im Retranchement nicht hindert, die Brustwehr zu vertheidigen.

32.

Wenn aber die Natur keinen Vortheil darbietet, woran die Flügel gestützt werden können, so muss man suchen dieselben durch gute Verschanzungen in Sicherheit zu setzen. Erfordert die Lage der Sachen ein geschlossenes Werk, so muss es stark mit Artillerie besetzt und mit Pallisaden und andern Vertheidigungsmitteln wohl versehen sein. Lieget das Retranchement einige hundert Schritt vor der Linie, so müssen zwischen der Verschanzung und der Armee Dragoner und Husaren postirt werden, welche dem Feinde gleich auf den Hals fallen können, wenn er beim Angriff durch Kartätschenfeuer in Unordnung gebracht worden ist.

33.

Wenn man keine Zeit zu grossen Verschanzungen hat, so müssen Redouten en échiquier aufgeworfen werden, welche man bei mehrerer Zeit mit Linien von schwächerem Profile zusammenhängen kann; wie denn auch jederzeit bei Verschanzung eines Lagers die Batterien und Hauptverschanzungen zuerst angelegt und die Communications-Linien zuletzt gemacht werden müssen.

34.

Die vor der Armee liegenden Dörfer müssen mit Dorfwachen besetzt und, so viel als möglich ist, gut befestigt werden.

Um noch einige Avertissements-Posten zu haben, muss man noch einige weiter vorwärts liegende Dörfer mit leichten Truppen besetzen, die sich bei einem zu befürchtenden Angriffe zurückziehen und die Armee von dem Anmarsche des Feindes benachrichtigen; doch kann man auch entfernt, aber gut liegende Oerter fortificiren und dieselben wo möglich behaupten lassen.

35.

Alle Wege, sowohl vor der Fronte als auf den Flügeln, müssen auf das genaueste untersucht und diejenigen, auf welchen sich der Feind zum Angriff herannahen könnte, auf das schleunigste verdorben werden, damit er sich derselben nicht bedienen kann; sollte dieses aber nicht möglich sein, so müssen solche mit guten Verschanzungen gesichert werden, um dem Feinde das Anrücken wenigstens zu erschweren.

36.

Ueberhaupt muss die vorliegende Gegend des Lagers auf allen Seiten genau untersucht werden. Man wird bei näherer Uebersicht täglich mehrere Fehler entdecken, welchen sogleich abgeholfen werden muss. Am bemerkbarsten werden uns die Schwächen des Lagers und die Oerter, wo der Feind etwa eindringen könnte, wenn man beim Recognosciren selbst einen Angriff entwirft, wo man am sichersten die Puncte entdecken wird, welche einer bessern Defension bedürfen.

37.

Die Vielheit der Schanzen schwächt die Armee und erfordert eine Menge unnützer Arbeit, welche erspart werden kann, wenn man nur die wichtigsten Oerter verschanzt und einen guten Durchschnitt bei den Verschanzungen annimmt, dergestalt, dass die Brustwehr immer so stark angelegt wird, dass keine Kanonenkugel durchdringen kann und der Graben so tief gemacht wird, dass der Feind nicht ohne Gefahr hineinspringen kann und zu dessen Eroberung künstliche Mittel anwenden muss, welche Zeit und Menschen erfordern.

38.

Das Bette eines kleinen Flusses, der beim Lager vorbeifliesst, darf niemals ununtersucht bleiben. Ist dasselbe schlammig oder von Triebsand, so kann man wegen eines feindlichen Durchsetzens unbesorgt sein; hat das Bette aber festen Boden, so muss

man sich vor einem feindlichen Anfalle nicht sicher glauben und gehörige Gegenanstalten treffen.

39.

Nahe beim Lager muss auch das nöthige Trinkwasser und Brennholz vorhanden sein, damit die Cavallerie sowohl als die Infanterie es nicht zu weit holen dürfen. Es muss daher in den Dörfern nach der Quantität der Brunnen gesehen und untersucht werden, ob sie hinlängliches Wasser geben, um darnach die Brigaden zum Wasserholen zu assigniren.

40.

In jedem Lager muss eine Reserve vorhanden sein, welche zur Seite oder hinter der Armee campirt und zum Soutien des attaquirten Postens, oder auch zu Detachements gebraucht werden kann.

41.

Das Lager muss keinen grössern Raum haben, als man mit den Truppen einnehmen kann; es wäre denn, dass die Beschaffenheit der Gegend dem Feinde nur an gewissen Oertern das Lager anzugreifen verstattete; wie zum Beispiel das Lager zwischen Meissen und Pretzschendorf war,[a] wo man bloss die gewöhnlichen Débouchés wohl zu besetzen hatte, um gegen feindliche Anfälle in Sicherheit zu sein.

42.

Man darf die Attaquen in ebenem Felde keinesweges deshalb für so leicht halten, weil das Feuer in demselben rasanter als im gebirgigen Boden ist, sondern muss vielmehr auf alle mögliche Hülfsmittel sinnen, den sich vorgesetzten Endzweck zu erreichen.

43.

Man muss niemals die ganze Armee zum Gefechte bringen, weil alsdann nichts mehr zur Deckung des Rückzuges übrig

[a] Siehe Band V., S. 32, 174 ff., und 205—207.

bliebe, hinter dem sich der geschlagene Heertheil wieder setzen könnte.

44.

Der erste Angriff muss stets als verloren angesehen werden; daher man hinter der Brigade, die zuerst angreift, andere Truppen bereit hält, um mit diesen, wenn der Feind etwa die Zurückweichenden verfolgt, oder wenn der erste Angriff durchaus gelingen soll, das Gefecht von neuem zu beginnen.

45.

Die vordersten, welche den ersten Angriff unternehmen sollen, dürfen eben nicht die besten Truppen sein; man kann hiezu die Frei-Bataillons oder andere schlechte Bataillons nehmen, auf die man allenfalls selber feuern kann, wenn sie zurückgehen oder nicht beherzt angreifen wollen.

46.

Ehe man den Feind angreift, muss man vor allen Dingen auf seine eigene Deckung bedacht sein, damit der Feind weder unsere Flanken anfallen, noch uns in den Rücken kommen könne, weil ersteres den grössten Schaden verursacht, und letzteres den gemeinen Mann völlig in Verwirrung bringt. Es finden sich immer hole Wege, tiefe Gründe oder irgend ein anderer günstiger Gegenstand, an den man seine Flügel stützen kann; hiebei muss man sich aber wohl in Acht nehmen, in Ansehung der eigenen Sicherheit nicht etwa Gefahr zu laufen.

47.

Wenn der Feind an Truppenzahl stärker ist als wir, so muss man gegen ihn zu manœuvriren suchen, um ihm eine schwache Seite abzugewinnen, wo man durchdringen, ihn theilen und das Abgeschnittene schlagen kann; oder versuchen, ihn in die Flanke und in den Rücken zu nehmen, damit unser Angriff seiner Gegenwehr überlegen werde; oder endlich wenigstens auf eine solche Angriffsart sinnen, dass der Feind von seiner Uebermacht keinen Gebrauch machen könne und wir also gleichsam in das Verhält-

niss der gleichen Mannschaftszahl mit ihm treten, welches letztere besonders alsdann Statt findet, wenn man in einer schrägen Linie attaquirt.

48.

Wenn man den Feind mit einem Flügel angreift, so muss der andere stets refusirt bleiben, um mit demselben entweder den Angriff zu unterstützen, oder im Fall des Misslingens desselben, den Rückzug der Geschlagenen zu decken.

49.

Wenn man den Feind aus der Mitte angreifen will, so muss die Attaque von beiden Seiten durch eine starke Artillerie und Reserve unterstützt werden. Die Pflicht der Infanterie hiebei ist, auf den Feind bloss mit dem Baïonnette loszugehen und also ohne zu feuern in ihn einzudringen. Es ist auch nothwendig, einige Cavallerie in der Nähe zu haben, welche den weichenden Feind sogleich verfolgen, vollends in Unordnung bringen und wo möglich eine gänzliche Niederlage unter demselben anrichten muss.

50.

Mit der Infanterie muss behutsam verfolgt werden, indem es nach einem mit ihr geschehenen Angriffe nothwendig ist, dass sie in sich selbst wieder gerichtet und geschlossen fortgeführt werde. Ihre Einrichtung verstattet es nicht, mit der Geschwindigkeit auf den Feind loszugehen, mit der die Cavallerie dieses bewerkstelligen kann; noch weniger ist das Fussvolk fähig, nach einem missrathenen Angriffe sich mit der Schnelligkeit zurück zu ziehen, als dies die Reiterei vermag, daher man mit der Infanterie äusserst vorsichtig agiren muss.

51.

In einer völligen Plaine oder durch lichtes Holz muss man den Feind so lange, als es nur möglich ist, verfolgen, weil hierdurch grosse Vortheile erlangt werden; allein durch dick bewachsene Wälder, durch von Morästen, Sümpfen oder Canälen

durchschnittene Wälder ist es nicht rathsam, dem Feinde sehr weit nachzusetzen.

52.

Von zu attaquirenden Anhöhen muss man den schwächsten Theil derselben ausfindig zu machen suchen und solchen zum Angriff wählen, wenn nämlich durch einen glücklichen Erfolg desselben die Sache für uns entschieden wird. Im Fall aber der Feind beim Verluste einiger Posten noch stärkere übrig behält, vermöge welcher er sich noch in seinem Hauptposten erhalten kann, so muss besonders gegen diesen der Angriff unternommen werden, weil mit dessen Wegnahme sofort alles gewonnen ist.

53.

Um eine vom Feinde besetzte Gegend nach ihrer Stärke und Schwäche zu erforschen, muss man sich gleichsam in die Lage des Feindes versetzen und beurtheilen, wie man wohl selbst verfahren würde, wenn man eine der vorgesetzten Kriegsabsicht gemässe Stellung in diesem Terrain nehmen sollte. Erst nach einer solchen Supposition kann der Angriff angeordnet werden.

54.

Von der Gegend, in welcher der Feind stehet, muss man sich durch Spione, durch Landleute, bei Parole-Gesprächen, oder nach entworfenen Karten und Planen (die nach den Erzählungen der Landeseinwohner angefertigt und verbessert sind) zu unterrichten suchen. Dem Gesichte ist bei Terrain-Untersuchungen wenig zu trauen, weil sich in gebirgigen Gegenden die Gründe, holen Wege und Précipices den Augen öfters gänzlich verbergen oder wenigstens anders darstellen, als man sie bei näherer Ansicht wirklich findet.

55.

Allzu hohe steile Berge muss man nicht mit Infanterie attaquiren lassen, weil der Soldat auf dieselben nicht anders als athemlos hinaufkommen kann; ein solcher Angriff kann aber der Natur der Sache nach unmöglich glücklich ablaufen.

56.

Diejenigen Berge hingegen, welche Absätze haben, können, wenn gleich nicht mit Artillerie passirt, doch mit Fussvolk angegriffen werden; denn der Soldat erholt sich da, wo er ausser dem Feuer ist, und nachdem er einen Augenblick wieder zu Kräften gekommen ist, kann er die Attaque nun mit Nachdruck fortsetzen.

57.

Man muss zum Angriff stets die höchsten Anhöhen wählen, weil nach deren Wegnahme die andern von selbst verlassen werden. Ueberdem erfordern gerade jene höchsten Berge den stärksten Angriff, der nur am Anfang des Gefechts Statt finden kann, wo die Truppen noch bei vollem Muthe sind und die Bataillons mit geschlossenen Gliedern den Feind nachdrücklicher angreifen können. Dieser tapfere Anfall ist aber dann nicht mehr möglich, wenn sich bei uns schon etwas Nachtheiliges ereignet hat und die Getrennten und viele Verwundete an dem guten Ausgauge der Sache zweifeln lassen.

58.

Beim Angriff der Höhen muss man sich mehr des Wurfgeschützes als der Kanonen bedienen, weil ein Kanonenschuss, nach der Höhe gerichtet, selten trifft, eine Granate aber, wenn sie auf dem Berge crepirt, eher beschädigt und unter dem Feinde mehr Verwirrung anrichtet.

59.

Die Haubitzen und Mortiers müssen bei solchen Angriffen etwas verdeckt, entweder in einen holen Weg, oder hinter eine aufgeworfene Brustwehr gestellt werden, weil die feindlichen Kanoniere gewöhnlich nach den Batterien am heftigsten hinfeuern; folglich, wenn das Wurfgeschütz unbedeckt stände, unsere Artilleristen in der Folge nicht mehr mit gehöriger Aufmerksamkeit laden, richten und werfen würden.

60.

Man muss nach Ersteigung der höchsten Anhöhe sich zuerst auf dieser festsetzen, bevor der Angriff fortgesetzt werden kann, aber auch mehrere Truppen vorrücken lassen, theils um das gewonnene Terrain zu behaupten, theils um von neuem den Angriff zu unternehmen, ehe der Feind vermögend ist, die ursprüngliche Ordnung wieder herzustellen oder uns frische Streiter entgegen zu setzen.

61.

Die Cavallerie soll in festen Posten niemals in das erste oder zweite Treffen gestellt werden, sondern in den Lägern, in welchen man sich angreifen lassen will, stets in das dritte Treffen zu stehen kommen, um sie jederzeit ausser dem Feuer halten zu können, gegen welches sie sich ihrer Einrichtung nach nicht vertheidigen kann. Ueberdem ist ja die Reiterei vermöge ihrer Geschwindigkeit im Stande, nach Erforderniss der Umstände schnell genug vorzurücken.

62.

Alle Posten, die der Feind etwa angreifen könnte, müssen durch gut angebrachtes Seitenfeuer und durch frische Streiter wohl unterstützt werden; daher darf weder Infanterie noch Cavallerie so dicht an einen Fluss oder an ein Précipice gestellt werden, dass es den ihnen zur Verstärkung zugesandten Truppen, und zur Wiederformirung der in Unordnung gekommenen oder zum Weichen gebrachten, nicht an zur Bewegung gehörigem Raume fehlt.

63.

Wenn in einem zu beginnenden Gefechte der Feind schon anrückt, darf in der Disposition der im Lager stehenden Truppen nichts Wesentliches mehr verändert, wohl aber vorher genau erwogen werden, wo und wie jede Waffe am besten agiren könne. Sind einmal die Truppen gehörig gestellt worden, so muss die getroffene Anordnung während des Anmarsches des

Feindes, wenigstens im Ganzen, das Gefecht hindurch beibehalten werden, weil missverstandene Ordres, unrecht gemachte Bewegungen der Truppen, oder anderweitige nicht gleich befolgte Befehle die Sachen höchst gefährlich machen können.

64.

Die Angriffspuncte müssen vorzüglich gut befestigt und mit hinlänglicher Artillerie, als ihrer wichtigsten Unterstützung, versehen sein, welche letztere man, wie schon bemerkt, so zu placiren sucht, dass ihr Feuer sich vor der Fronte der angegriffenen Truppen kreuzt.

65.

Das kreuzende Feuer ist alsdann am stärksten, wenn die Batterien nur in einer solchen Entfernung von einander stehen, dass ihr Kartätschenfeuer vor dem attaquirten Orte die möglichst grösste Wirkung hervorbringen kann; denn gegen das mit Kanonenkugeln bewerkstelligte Flankenfeuer ist noch allenfalls anzukommen, da hingegen ein Ort äusserst schwer überwältigt werden kann, der durch ein kreuzendes Kartätschenfeuer vertheidigt wird.

66.

Wenn ein Flügel der Armee an einen Fluss angelehnt ist, so muss man suchen jenseits desselben, oder auf einer in demselben befindlichen Insel, eine Batterie zu errichten, deren Feuer den feindlichen Angriff in die Flanke nimmt.

67.

Ueberhaupt muss man stets bedacht sein, die feindlichen Linien, wo es nur möglich ist, zu enfiliren, weil dies den feindlichen Angriff in Unordnung bringt und dadurch dem Gegner weit mehr Schaden zufügt, als es ohnedem geschehen würde.

68.

Den feindlichen Flügel, welchen man angreifen will, muss man so viel als möglich zu überflügeln suchen, damit derselbe

von allen Seiten und also gleichsam mit einem concentrirten Feuer beschossen werden könne.

69.

Die Cavallerie, welche zur Unterstützung der Angreifenden bestimmt ist, muss so lange verdeckt gehalten werden, bis der zum Einhauen ihr günstige Moment eintritt. Dieses anfängliche Verbergen der Reiterei kann dadurch bewirkt werden, wenn man sie hinter Anhöhen, in einem Grunde, oder in solcher Entfernung placirt, dass sie vor dem feindlichen Kanonenfeuer gesichert ist.

70.

Hinter Batterien muss man niemals Cavallerie stellen, denn die Artilleristen haben die Gewohnheit, ihr Feuer vorzüglich auf die Stückbetten zu richten. Die Kanonenkugeln fliegen daher in diese Gegend am häufigsten hin, gehen dabei öfters über die Batterie weg und beschädigen die dahinter stehende Cavallerie, die also, auf diese Art gestellt, viele Menschen und Pferde verlieren würde.

71.

Unsere beim Angriff des Feindes zu treffenden Gegenanstalten müssen demselben so lange als möglich verborgen bleiben und daher sämmtliche Truppen, wenn es das Terrain erlaubt, verdeckt gehalten werden, weil der Gegner alsdann unsere Vertheidigungsmassregeln nicht vorhersehen und seinen Angriff darnach anordnen kann, das Unvermuthete aber bei ihm die grösste Verwirrung verursacht.

72.

In gebirgigen Gegenden deckt man seine Flügel durch Seiten-Corps, die ihre Communication mit der Armee durch nahe liegende besetzte Oerter, Magazine und Posten erhalten, den etwanigen feindlichen Angriff in die Flanke nehmen und zur Unterstützung des angegriffenen Heertheils dienen.

Geschiehet die feindliche Attaque gegen unsern rechten Flügel,

so ziehet sich das rechte Seiten-Corps auf diesen Flügel zurück und sucht, wenn es angeht, den Feind zu tourniren; das andere Flanken-Corps stösst ebenfalls zur Armee und wird als Reserve gebraucht. Es muss aber diesen Seiten-Corps deutlich bekannt gemacht werden, wohin und auf welche Art sie sich in den verschiedenen möglich einzutretenden Fällen hinziehen sollen, zu welcher Unternehmung sie eigentlich bestimmt sind, und wenn etwa eines von ihnen den Rückenhalt des Heeres formiren soll, wo es sich stellen muss, damit der commandirende General weiss, wo er es gewiss findet.

73.

In einem befestigten Lager müssen die vorliegenden Schanzen geschlossen sein, wenn sie sich gehörig halten sollen, weil sie gegentheils durch einen feindlichen Angriff in der Kehle sehr leicht zu erobern sind.

74.

Es muss kein Grund oder holer Weg, er mag so klein sein als er will, unversperrt oder wenigstens ohne Vertheidigung bleiben. Durch Vernachlässigung dieser Regel ging die Schlacht bei Turin verloren.[a]

75.

Wenn eine Verschanzung erstiegen ist, so muss man sich zuerst hinter der Brustwehr derselben wieder formiren und auf der Berme festsetzen, wie auch die Ankunft der Truppenverstärkungen und des eigentlichen Haupt-Corps abwarten, bevor man weiter angreift; widrigen Falls das schon Gewonnene sehr leicht verloren gehen könnte.

76.

Die Vorposten müssen im flachen Lande mit vieler Vorsicht ausgesetzt werden; die des Fussvolks dürfen niemals über eine Stunde weit vom Lager abstehen, weil sie sonst sehr leicht auf-

[a] Siehe Band I., S 113.

gehoben werden könnten. In Ansehung ihrer Postirung richtet man sich nach dem Terrain; man stellt sie daher in Dörfer, Vorwerke, Büsche und dergleichen.

Mit der Cavallerie und besonders mit der leichten Reiterei verhält es sich anders. Diese kann erforderlichen Falls geschwinde genug zurückgehen und deswegen auch näher gegen den Feind stehen. In gebirgigen Gegenden werden indess die Infanterie-Vorposten ebenfalls weiter vorgesetzt, weil die Gründe und Défilés ihren Rücken hier besser decken und sie daher bei einem etwanigen Rückzuge sich mit Sicherheit an die Armee heranziehen können.

77.

Wenn eine Avantgarde vor der Armee postirt wird, so muss dieselbe um ein Viertel näher gegen unser, als das feindliche Lager zu stehen kommen. Gesetzt, der Feind wäre zwei Meilen von uns entfernt, so darf unsere Avantgarde (die in einem besondern Lager vorgesetzt worden ist) nur eine Stunde weit von der Armee abstehen, weil ihr alsdann der Feind nichts anhaben kann; würde sie aber weiter vorpoussirt, so liefe sie Gefahr angegriffen und geschlagen zu werden; denn der Feind hat mehr als eine Stunde voraus, nach welcher Zeit nämlich erst die Armee Nachricht von seiner Annäherung erhalten kann. Der der Avantgarde zuzusendende Succurs bedarf zu seinem Marsche eben so viel Zeit und kommt daher zu spät.

78.

Zur mehreren Sicherheit der Vorposten thut man wohl daran, zwischen denselben und der Armee eine Avantgarde campiren zu lassen, auf die sich die Vorposten repliiren können; es ist aber nothwendig, sich hierbei nach dem Terrain und den übrigen obwaltenden Umständen zu richten.

79.

Beim Anrücken einer überlegenen feindlichen Macht ist es rathsamer, die aus leichten Truppen bestehenden Vorposten mit möglichster Sicherheit zurück zu ziehen, als sie in der Absicht,

dass sie sich gegen den Feind behaupten sollen, zu unterstützen, weil sie ja nur zum Avertiren dienen sollen.

80.

In ebenen Ländern dürfen die Frei-Bataillons nicht in zu weit vom Lager entlegene Oerter gestellt werden, weil sie sonst Gefahr liefen, sich bei Anwesenheit vieler feindlicher Cavallerie mit Verlust zurück zu ziehen. Wäre indess dieses weitere Vorsetzen der leichten Infanterie im flachen Lande nothwendig, so muss ihr Cavallerie beigesellt werden, damit diese jener den Rückzug decken könne.

81.

Wenn der Feind sehr nahe steht und zwischen den beiderseitigen Armeen kleine Gewässer liegen, so muss man längs denselben schwache Posten ausstellen. Ein Officier mit zwanzig Mann, dann einige Unter-Officiere mit zwölf Mann, und abermals eine kleine Officierwache mit zwanzig Mann, hernach wieder etliche Unter-Officierposten, u. s. f., sind hinlänglich, die Chaine zu besetzen und des Nachts auf alle Bewegungen des Feindes und besonders auf seine Annäherung ein wachsames Auge zu haben.

82.

Wenn ein grosser Wald oder Busch dem Lager nahe läge, oder wohl gar an dasselbe stiesse, so muss entweder der ganze Wald, oder wenigstens ein grosser Theil desselben, besonders der uns zunächst liegende, besetzt werden, damit durch den Busch sich nichts unbemerkt ans Lager schleichen und der Soldat sicher nach Holz gehen kann. Wenn der Wald klein ist, so braucht man bloss dessen äussern Rand zu besetzen.

83.

In freien Gegenden muss man die Vorposten der Cavallerie so weit es sich thun lässt, vorsetzen, damit diese, im Stande sich dem Feinde mehr als das Fussvolk zu nähern, auf des Feindes Bewegungen besser Acht geben könne. Ist sie noch dazu auf

den Seiten einigermassen gedeckt, so wird sie vermöge dieser Deckung und ihrer eigenthümlichen Geschwindigkeit jederzeit sicher zurückkommen.

84.

Wenn man offensive gehet, müssen die Défilés hinter dem Lager gelassen werden und dieses jenseits desselben genommen werden.

Wird der Krieg aber defensive geführt, ist es eine Hauptregel, dass die Défilés, Flüsse, Gründe und dergleichen andere Terrain-Hindernisse vor dem Lager liegen bleiben.

85.

Die Cavallerie muss die Défilés vor sich lassen, damit der Feind bei seinem Vorrücken Hindernisse findet, die Reiterei nicht leicht überfallen, und die Vorposten, bei einer herannahenden feindlichen Uebermacht durch keinen Terrain-Gegenstand aufgehalten, frei und rasch zurückgezogen werden können.

86.

Diejenigen Läger, welche einen Angriffspunct haben und wo man ein Seiten-Corps in einem Busche verstecken kann, das des Feindes Attaque in die Flanke nimmt und von ihm selbst, beschützt durch die Batterien der Armee, nicht wohl angegriffen werden kann, sind die besten.

87.

Ein guter Verhack muss so breit sein, dass der Feind ihn weder übersteigen, noch verdeckt gegen denselben anrücken kann. Daher müssen vor dem Verhacke, von der Brustwehr an gerechnet, wenigstens drei hundert Schritt frei sein, damit der Feind bei seinem Vorrücken aus dem Walde (das überdem nur getrennt geschehen kann) genöthigt ist, sich unter unserem Musketenfeuer zu formiren. Ein wohleingerichteter und vertheidigter Verhack ist demnach nur äusserst schwer zu ersteigen.

XXIII.

ORDRE

AN DEN GENERAL-LIEUTENANT GRAFEN ZU DOHNA.

ORDRE

AN DEN

GENERAL-LIEUTENANT GRAFEN ZU DOHNA.

Quartier Opotschna, den 20. Juli 1758.

Mein lieber General-Lieutenant Graf von Dohna,[a]

Ich communicire Euch vermittelst der Original-Anlage was Mir wegen der Absichten der Russen von dem Obersten von Hacke aus Glogau gemeldet worden; bei welchem Umstande denn, und da es sehr apparentlich ist, dass das Dessein der Russen sei auf Crossen oder Frankfurt zu gehen, so wird Euch die abschriftliche Ordre zeigen, was Ich an die General-Majors von Kurssel und Diericke befohlen habe. Mein Wille ist also, dass Ihr mit den zehn Bataillons, so kommen, zusammenstossen könnet an den Orten, wo Ihr vermeinet dem Feinde am ersten auf den Hals zu gehen. Ich recommandire Euch aber dabei, dass Ihr die Russen nur mit einem Flügel attaquiret und den andern refusiret, dabei auch ordentlich Batterien von schweren Kanonen machet, und zwar an dem Flecke, wo Ihr die Attaque machet;

[a] Der Graf zu Dohna hatte den 28. Juni die Belagerung von Stralsund aufgehoben, um den Russen entgegen zu gehen. Den 6. Juli nahm er sein Lager bei Schwedt, von wo er den 11. über Angermünde und Neustadt-Eberswalde ging und den 16. in Wrietzen ankam. Den 20. bezog er bei Gusow ein Lager und den 24. auf den Höhen von Lebus. Siehe Band IV., S. 201 und 202.

da müsset Ihr von aller Eurer schweren Artillerie eine Batterie von dreissig oder vierzig Kanonen auffahren lassen, auch von den Regimentern Leute dabei mitgeben, die im Fall der Noth selbige geschwinde fortbringen, wenn mit solchen avanciret wird. Ueberhaupt müsset Ihr Euch so dirigiren, wie das Schema zeiget, so Ich Euch hier beifüge. [a] Wenn es auf der Welt möglich ist, so müsset Ihr den Moment zur Attaque nehmen, wenn die Russen in ihr Lager rücken wollen, oder ihre Position ändern, oder auch marschiren. Eine Affaire von der Cavallerie müsset Ihr, wo möglich und es die Umstände zugeben, nicht eher engagiren, bis Ihr mit der feindlichen Infanterie fertig seid, sie ihre Cavallerie en embuscade schicken und legen, [b] da Ihr solche gar nicht recht poussiren könnet; also Ihr Eure Cavallerie nicht eher gebrauchen müsset, bis Ihr mit der Infanterie fertig seid. Ich bin Euer wohlaffectionirter König.

Diericke est bon, vous pouvez vous en servir; Kursse| est brave, mais sans tête. Je crois que vous pourrez battre l'ennemi du côté de Sternberg. Si cela réussit bien, il faudra tout aussitôt vous retourner contre les Russes.

FEDERIC.

[a] Siehe das zu dieser *Ordre* gehörige Schema.

[b] Bei den Worten: *sie ihre Cavallerie* scheint etwas zu fehlen.

XXIV.

INSTRUCTION,

WELCHE

DER KÖNIG IM BRESLAUER WINTERQUARTIER

IN SEINEM ZIMMER

DEN FELD-INGENIEURS DICTIRT HAT.

INSTRUCTION,

WELCHE DER KÖNIG IM BRESLAUER WINTERQUARTIER IN SEINEM ZIMMER DEN FELD-INGENIEURS DICTIRT HAT.

(Vollständig abgedruckt aus Müller's *Nachgelassenen militairischen Schriften.*)

Weil alles, was unmittelbar von diesem grossen Könige herrührt, aufbewahrt zu werden würdig ist, so schalten wir hier die *Instruction* ein, welche der König im Breslauer Winterquartier, den 13. December 1758, in seinem Zimmer den Feld-Ingenieurs dictirte, während dass er auf einem vor ihm ausgebreiteten Bogen Papier die dazu gehörigen Zeichnungen in unserer Gegenwart flüchtig mit der Feder hinwarf.

Es sollen künftig die Ingenieurs beständig im Hauptquartier logiren.

Beim Recognosciren haben sie Folgendes zu beobachten:

1. In wie viel Colonnen der Marsch geschehen kann und wie viel Brücken auf demselben zu machen oder zu repariren sind; es muss die Breite des Flusses, auch wie der Weg beschaffen, ob und wo er repariret werden muss, imgleichen wie viel Défilés auf demselben sind, angemerkt werden.

2. Wenn der Marsch in des Feindes Nähe geschiehet und solcher in drei bis vier Colonnen geschehen könnte, so muss derselbe so eingerichtet werden, dass die Colonnen nur höchstens eine Viertelmeile aus einander sind.

3. Bei den Märschen muss beobachtet werden, ob und wo der Feind etwa Embuscaden oder anderer dergleichen Vortheile sich bedienen könnte.

4. Wenn die Ingenieurs mit Husaren recognosciren, so müssen sie die Gegend so gut als möglich aufzeichnen und alles, was sie bemerkenswerth finden, anmerken, auch die verschiedenen Läger, welche in dieser Gegend genommen werden können, darauf bezeichnen, alle Fuhrten und Brücken übers Wasser, alle Défilés und alles, was Hinderniss und Vortheil verursachen kann, aufs genaueste darin andeuten.

5. Wenn die Ingenieurs das feindliche Lager und dessen Position recognosciren sollen, so müssen sie observiren, ob und wie man des Feindes Flanke beikommen kann, wie das Terrain beschaffen und sonderlich, ob Artillerie aufgeführt werden kann, ob sich in der Nähe Anhöhen befinden, von welchen der Feind kanonirt werden kann, und in wie breiter Fronte dem Feinde beizukommen sei, welches niemals mit weniger als zehn Bataillons geschehen muss.

6. Um seinen Endzweck beim Recognosciren des feindlichen Lagers zu erreichen, muss man einige Husaren mit den feindlichen Posten sprechen lassen, um solche mit allerlei List zu amusiren, damit der Ingenieur Zeit gewinnet, um so viel möglich alles zu beobachten und genauen Rapport davon abstatten zu können.

Beim Aufsuchen eines Platzes zum Lager ist Folgendes zu beobachten:

1. Dass nicht mehr Terrain embrassiret wird, als nach Seiner Königlichen Majestät Intention nöthig ist und dass das Lager eher mehr Tiefe als Breite haben kann.

2. Dass der Lagerplatz von keiner Höhe dominiret werde, die näher als drei tausend Schritt ist.

3. Dass Holz, Wasser und Dörfer in der Nähe sind, um das Nöthige im Lager haben zu können.

4. Dass keine grosse Défilés hinter dem Lager, sondern solche allezeit vorn und auf den Flanken bleiben müssen.

5. Wenn ein Lager im Angesicht des Feindes genommen wird, so darf solches nicht näher an demselben, als vier bis fünf tausend Schritt sein.

6. In Ebenen kann allezeit ein Lager genommen werden; nur müssen die Flügel stets gestützt sein, als an eine Stadt, Busch, Graben, Teich, Morast, Défilé, und, wenn nichts anders zu haben ist, an ein Dorf.

7. In buschigem Terrain kann campiret werden, wenn solches nicht gar zu dick, sondern hin und wieder mit Ebenen durchschnitten ist.

Als der König die vorstehenden sechs Puncte über das Recognosciren und sieben Bemerkungen, welche bei Wählung eines Lagers zu beobachten sind, den Ingenieurs zum Aufschreiben dictirt hatte, so zeichnete er nunmehr folgende fünf Arten des Campirens, ohne dabei etwas Zusammenhängendes zu dictiren.

I.

Hiebei wird gezeigt, dass eine Armee, wenn sie hinter einem Flusse campirt, wenigstens vier hundert Schritt von demselben entfernt sein muss, um sich gehörig bewegen zu können; jedoch müssen die Flügel gedeckt sein.

Figur 1.

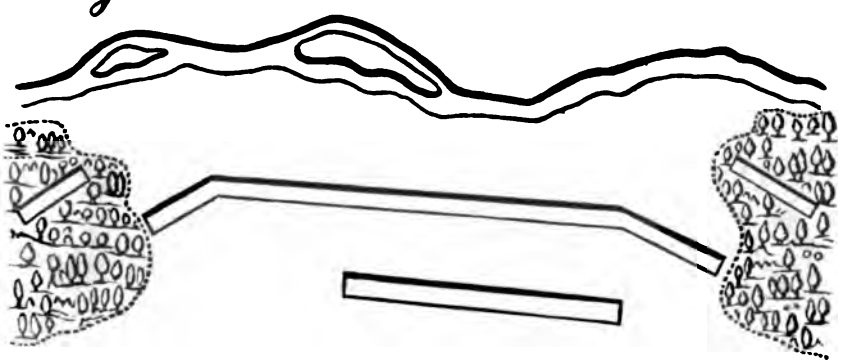

2.

Wenn die Armee Anhöhen vor sich hat, so kann sie hinter denselben campiren; auf den Höhen aber müssen starke Piquets sein, damit sich die Armee dahinauf in Bataille setzen kann.

Figur 2.

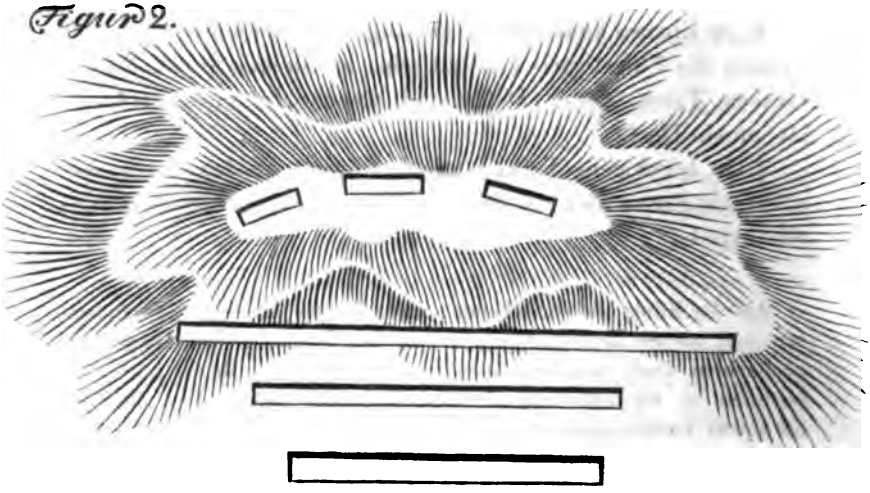

3.

Kommt die Armee in offenes Feld, so kann sie, in dem Falle wenn die Flügel gedeckt sind, in einem Zirkel campiren.

Figur 3.

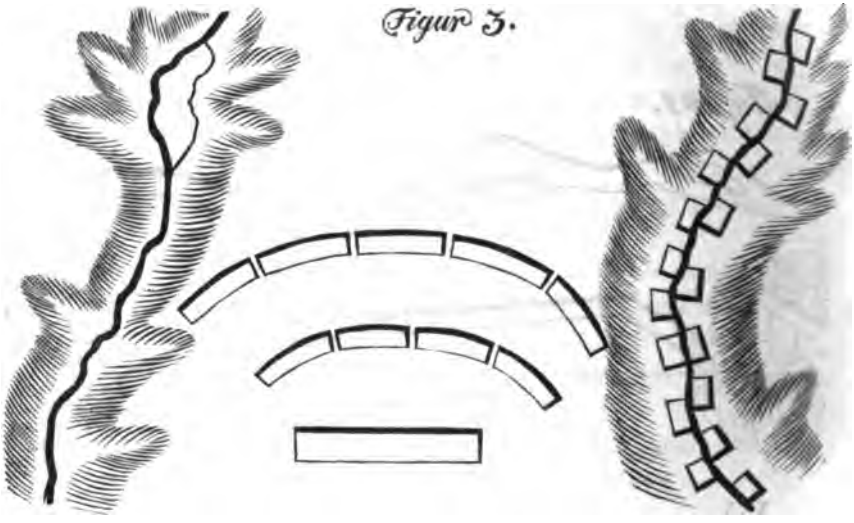

4.

Hiemit zeigte der König ein Lager, welches der Feind nur mit schmaler Fronte angreifen konnte.

Figur 4.

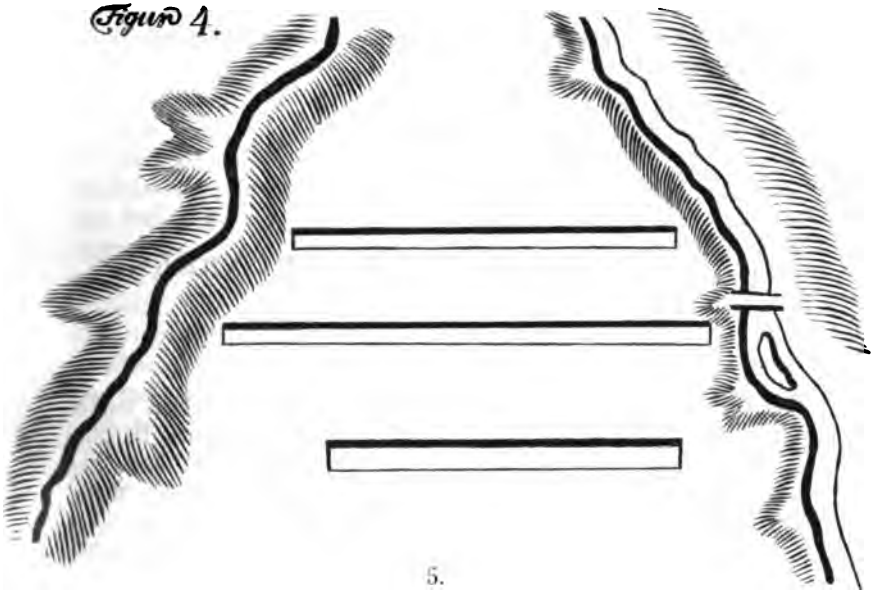

5.

Hiemit war gezeigt, wie das erste Treffen am Fusse, das zweite aber auf und auch mit sammt der Cavallerie hinter dem Berge gestellt werden könnte.

Figur 5.

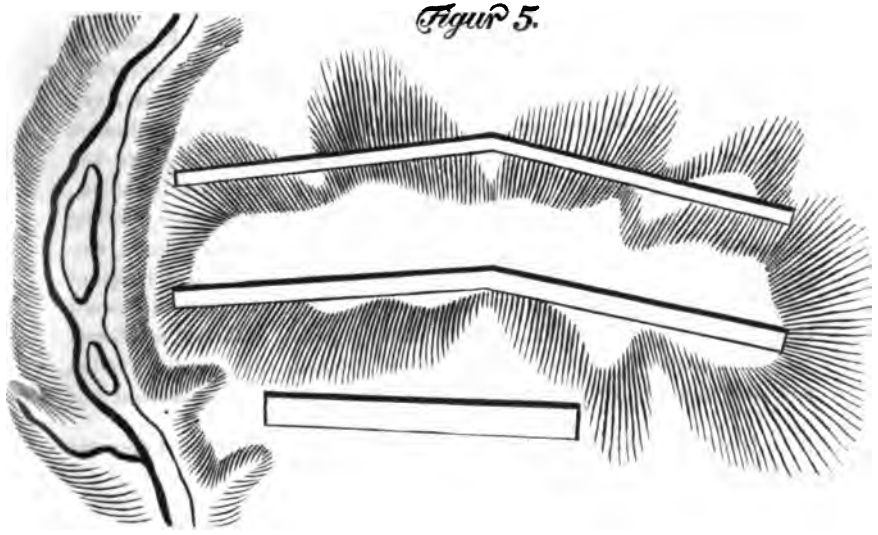

Man sieht aus diesen fünf Beispielen nur zu offenbar, dass der König seinen Ingenieurs in dieser Instruction abermals, so wie im Jahre 1756 bei Roth-Schönberg, den ängstlichen Begriff von der Regularität der Läger noch mehr benehmen wollte, und dass man bei ihrer Absteckung vielmehr auf die jedesmalige Lage des Terrains Rücksicht nehmen müsse.

DAS LAGER BEI ROTH-SCHÖNBERG.

(Aus Müller's *Nachgelassenen militairischen Schriften.*)

Als aber in dem Zeitraume, welcher zwischen diese beiden (ersten Schlesischen) Kriege und den siebenjährigen fällt, Friedrich II. über die wichtigsten Theile der Kriegskunst mehr nachgedacht hatte, so gab er bei dem ersten Lager, welches seine Armee 1756 drei Meilen unterhalb Dresden bei Roth-Schönberg beziehen sollte,[a] das erste Beispiel, wie den Regimentern künftighin das Lager gegeben werden sollte, auf nachstehende Art.

Da dieses Lager hinter einen breiten und tiefen Landgrund, der sich in verschiedenen Krümmungen nach der Elbe hinabzieht, zu stehen kommen sollte, so ritt der König vom linken Flügel des Lagers, mit dem linken Grundrande beständig gleichlaufend und in dessen Abstande von ohngefähr drei hundert Schritt, längs der Fronte des ersten Treffens bis zum rechten Flügel hin; die Regiments-Quartiermeister wurden nach der gegebenen Schlachtordnung aufgerufen, von welchen einer nach dem andern hinter des Königs Pferde herschreiten und sich die damals vor der Augmentation benöthigte Distance von hundert sechzig Schritt, zusammt der Intervalle für jedes Bataillon, selbst abzählen musste; wenn nun dieser seine Schritte vollzählig hatte, so musste er seine Feldflagge, welche er mit sich führte, einstecken und der folgende seine nöthigen Schritte hinter dem langsam reitenden Könige auch wiederum selbst abzählen. Solcher Art ward nun dem ganzen ersten Treffen das Lager gegeben, während der General-Quartiermeister-Lieutenant Major von Oelsnitz das zweite Treffen auf drei hundert Schritt Abstand mit dem ersten gleichlaufend auf

[a] Die Armee stand vom 6. bis 8. September 1756 in diesem Lager bei Roth-Schönberg, woselbst das Hauptquartier war.

die nämliche Weise von den Regiments-Quartiermeistern abschreiten liess.

Als der König auf dem rechten Flügel geendigt hatte, rief er die daselbst anwesenden Generale und Officiere zusammen und befahl, dass künftighin alle Läger einzig und allein nach dem jedesmaligen Terrain gewählt und auf eben vollbrachte Art abgesteckt werden sollten, ohne dabei auf die gerade Richtung mehrerer Bataillons und Regimenter in einer Linie Rücksicht zu nehmen; dass er aber künftighin nur allein die Anbindungs-Puncte der beiden Flügel des ersten Treffens bestimmen und dabei befehlen würde, welche Regimenter und Bataillons aus der Linie herausgenommen und in die von ihm angewiesenen nächsten Städte und Dörfer in Cantonnirung verlegt werden sollten; ferner, dass das zweite Treffen Infanterie, wenn nichts hinderte, drei hundert Schritt hinter dem ersten und, soviel als sich thun lassen wolle, mit diesem gleichlaufend, und wenn es weniger Bataillons als das erste enthielte, dafür mit grösseren Intervallen abgesteckt werden sollte; dass er endlich jedesmal befehlen würde, ob auch die Reiterei nach der Schlachtordnung auf den Flügeln, oder im dritten Treffen hinter dem Fussvolke, oder irgendwo theilweise mit in der Linie oder den Treffen campiren sollte.

Aus dieser Anordnung war bereits zur Genüge einzusehen, dass der König künftighin bei den Lägern von aller ängstlichen Gleichheit und allen genauen Ebenmassen abgehen wollte, damit die Lagerplätze der einzelnen Regimenter und Bataillons dem jedesmaligen Terrain desto besser angepasst werden könnten.

XXV.

INSTRUCTION

FÜR

DIE GENERAL-MAJORS

VON DER INFANTERIE.

INSTRUCTION

FÜR DIE

GENERAL-MAJORS VON DER INFANTERIE.

Die General-Majors von der Infanterie haben bereits eine Instruction,[a] dass, wenn sie selbige recht begreifen und nachfolgen, solcher wenig zuzusetzen ist. Allein um ihnen alles noch mehr zu erinnern was ihre Schuldigkeit ist, so werde Ich einige der vornehmsten Puncte summarisch wiederholen.

1. Was sie im Lager zu thun haben.

Sie müssen ihre Brigaden als ihre selbst eigenen Regimenter ansehen, sich in allem der Ordnung, Conservation und der Menage annehmen. Absonderlich soll der General-Major dafür respondiren, dass, wenn Ordres gegeben werden, ihnen exact nachgelebet werden müsse, par exemple, dass die Bursche nicht aus einem Regimente in das andere laufen, dass, wenn Holz oder Wasser geholet wird, allemal Officiere mitgehen oder, wenn kein Officier da ist, tüchtige Sergenten mitgeschicket werden; dass alles beobachtet wird, was zur Verhütung der Desertion vonnöthen ist. Dieserwegen müssen die General-Majors ihre Brigaden so in Ordnung halten, dass nicht das geringste gegen Ordres geschiehet, oder Ich Mich selbst an die General-Majors halten und sie in Arrest setzen werde. Wenn sie du jour sind, müssen die Posten allemal vor Anbruch des Tages visitiret wer-

[a] Siehe oben, S. 151—163.

den, und alles was sie vom Feinde erfahren, es mag so geringe sein als es wolle, muss dem Könige rapportirt werden.

2. Was sie auf dem Marsche zu thun haben.

Wenn die Armee marschiret, müssen sie nicht vor der Brigade reiten und träumen, wie es der alte Gebrauch ist, sondern darauf halten, dass ihre untergebenen Stabs-Officiere die Bataillons zusammen- und in Ordnung halten und nach der vorgeschriebenen Disposition marschiren lassen. Wo Défilés sind, müssen sie halten bleiben und bringen ihre Brigaden geschwinde durch, auch sich dabei umsehen, ob nicht Nebenwege sind, wo man geschwinde durchkann, und wofern die Brigade zurückgeblieben ist, müssen sie die Tête der Colonne davon gleich avertiren lassen. Es müssen die Leute dazu angehalten werden, dass sie einen guten Schritt marschiren und nicht kriechen. Wenn Officiere vorn sind, so Pferde haben, welche keinen guten Schritt gehen, müssen sie solches nicht leiden, denn es hält die ganze Brigade auf. Wenn des Nachts marschiret wird, müssen die General-Majors gut Acht haben, dass sie die Wege nicht verfehlen, und bei allen Abwegen allemal einen Officier halten lassen, welcher sowohl die Bataillons ihrer Brigade, als auch die darauf folgende avertiret, dass sie sich nicht drehen und den unrechten Weg marschiren.

3. Was die General-Majors bei Actionen und Bataillen zu thun haben.

Wenn sich die ganze Armee gegen den Feind schlägt, so ist die erste Pflicht der Generale, das Alignement gut zu besorgen, nachdem es ihnen gegeben ist. Es ist einmal festgesetzet, dass ein Flügel nur attaquiret und dass der andere Flügel en échelons abfället; also muss man sich auf sie verlassen können, dass sie ihre Leute in solcher Ordnung halten und nicht eher vorkommen, bis man sie verlanget.

Die Generale, so commandirt sind bei dem Corps, so den ersten Angriff hat, selbige müssen die Leute in guter Ordnung heranbringen. Wird ihnen ein Appui gegeben, so müssen sie da ferme daran bleiben mit dem einen Flügel, auf dass der Feind sie nicht selbst da in die Flanke kriegt und die ganze Sache derangiret. Es muss auch scharf darauf gesehen werden, dass,

wenn der Feind verfolget wird, die Bursche nicht aus den Pelotons laufen und dadurch in Unordnung kommen, weil alsdann ein geringes Corps Cavallerie, so da kommt, sie schlagen kann. Wenn sie ein Corps vom Feinde geworfen haben, so müssen sie so viel als es nur angehet sich erstlich wieder setzen und alles wieder ralliiren, alsdann mit guter Ordnung wieder darauf losgehen. Die Generale, so Attaquen souteniren sollen und auf dem Flügel sind, welcher die Attaque souteniret, müssen nicht weiter von der Attaque als zwei hundert bis zwei hundert funfzig Schritt dahinter bleiben. Wenn die Extrémité von dem Flügel, so attaquiret, kein Appui haben sollte, so müssen sie solchen von hinten überflügeln und auf seine Flanke immer attent sein, um solche zu bedecken. Wenn wo ein Bataillon sollte repoussiret werden, so müssen sie gleich ein frisches Bataillon oder Regiment in die Lücke hinein schicken und lassen aus dem zweiten Treffen so viel wieder vorrücken, dass die Linie voll wird. Die Generale müssen sich alle wohl in die Köpfe setzen, dass die vornehmste Sache im Kriege ist, seine eigene Flanke wohl zu bedecken und den Feind zu überflügeln; derowegen denen Generalen recommandiret wird, sich aufs Terrain zu appliciren, weil ein Officier, so keine rechte Kenntschaft davon hat und die Vortheile vom Terrain zu gewinnen nicht verstehet, auch nicht meritiret den Namen von General zu haben.

4. Was die Generale zu thun haben, wenn sie detachiret sind.

Wenn ein General detachiret ist, so wird ihm der commandirende General nothwendig den Zweck sagen, wozu es diene, dass er detachiret wird. Weil man aber ohnmöglich ein Corps, was von der Armee weg ist, auf alle Vorfälle, welche man selber nicht voraussehen kann, instruiren kann, so muss ein solcher General auf eine standhafte Weise denken und solches Commando wie eine Distinction ansehen, weil er Gelegenheit bekommt etwas durch sich selber zu thun, sich einen Ruhm in der Welt zu machen und seine Capacité zu zeigen. Daher seine erste Sorge sein muss, dass er sein Corps mit allem möglichsten Vortheile postiret und an solchen Orten, wo er keinen Ueberfall vom Feinde zu besorgen. Sich an Dörfer zu appuyiren ist nicht sicher, weil die meisten Dörfer von Natur so sind, dass man sie nicht gut de-

fendiren kann. Hinter Défilés und auch Anhöhen sind die besten Gelegenheiten. Sind Wälder auf den Flanken, so müssen gleich starke Verhacke gemacht werden. Die Frei-Bataillons werden vorn und auf den Flanken so postiret, dass der Feind nicht sogleich heranlaufen kann, sondern dass man allemal durch sie avertiret wird. Redouten taugen nichts für detachirte Corps, wenn man sie nicht pallisadiren kann und wenn sie nicht so gross sind, dass zwei Bataillons herein können. Der commandirende Officier muss genau Acht geben, dass die Husaren-Patrouillen des Nachts ordentlich geschehen und dass sie nach ihren angewiesenen Oertern richtig hingehen, dass die Officiere auf den Wachen alerte sein und dass sich keine Schlottereien und Négligences vom Dienste in keine Wege einschleichen. Wenn er also erst für seine eigene Sicherheit gesorgt hat, so muss er beständig suchen offensive gegen den Feind zu agiren, dadurch er sich nicht allein bei dem Feinde in Respect setzet, sondern auch seine eigene Reputation befördert, wie denn die hardiesten Unternehmungen, wenn sie mit guter Disposition unterstützet sind, fast allemal einschlagen. Auch müssen sie wohl attent sein, dass, so wie der Feind einen Fehler thut, sie gleich davon profitiren. Eine solide Disposition bestehet darin, dass man alle Wege und Stege, so nach dem Feinde gehen, oder wenn man den Marsch nehmen muss, wohl recognosciret, dass man sein Dessein geheim hält, dass man dem Feinde durch andern Vorwand sein wahres Dessein cachiret, dass man jederzeit bedacht ist den Feind zu überfallen, wodurch man seine Unordnung verdoppelt, dass man, wo man ihn attaquiren will, seinen Marsch so einrichtet, dass er vor Anbruch des Tages geschiehet, dass man die Stunden wohl ausrechnet, so man auf dem Marsche zubringen kann, dass alles exact und accurat geschiehet, dass man Tabackrauchen, Lärmen und alles was den Marsch decouvriret, verbietet, dass man vorher und unter anderm Vorwande gewisse Posten nimmt, so den Marsch des Nachts leicht machen, dass, wo es möglich ist, man dem Feinde in den Rücken komme, wo er immer die wenigste Précaution genommen hat und um nichts besorget ist, dass, wenn man aufmarschiret, es sei wo es wolle, man sich an einen Ort wohl appuyiret, dass die Attaque mehr als mit einer Linie

souteniret ist, mit ein paar guten Batterien unterstützet, dass man sich eine Reserve menagiret, wenn es auch nur fünf hundert Mann sind, wo der General von disponiren kann, um solche da anzubringen, wo die Noth es am meisten erfordert. Wenn es ein Ueberfall ist und dass es nach Wunsch reussiret, so kann die Cavallerie wohl etwas verfolgen, aber nicht zu weit, und wenn der commandirende General nicht befohlen hat den Posten vom Feinde selber zu occupiren, so muss man sich mit guter Ordnung ins Lager wieder zurückziehen. Um Märsche zu cachiren, wenn es vorwärts gehet, muss man suchen sich gewisser Höhen zu bemeistern, wo man das Corps darauf setzet und es maskiret, und das Corps alsdann dahinter wegmarschiren kann, sich Meister von Wäldern zu machen, wo man durch muss; solche muss man auswärts besetzen, da alsdann der Feind nicht weiss was drin ist.

5. Was die Generale auf den Postirungen zu observiren haben, ist ohngefähr eben desgleichen. Erstlich auf ihre Sicherheit. Ist es in Städten, selbige wohl nachzusehen, Redouten aufwerfen zu lassen und sie pallisadiren. Wenn es Dörfer sind, sie ganz pallisadiren zu lassen, Redouten auf den Höhen anzulegen, Verhacke machen zu lassen, die Wege, so nach dem Feinde gehen, wohl zu recognosciren, solche beständig patrouilliren zu lassen, durch Spione und durch andere Mittel, die einem die Lust zum Dienst und der Verstand eingiebet, des Feindes Disposition zu erfahren, weil man keine gute Disposition machen kann um den Feind zu attaquiren, wenn man keine genaue Bekanntschaft hat von des Feindes Umständen und von dem Terrain, so die Grundregeln sind, wenn man den Feind angreifen und repoussiren will. Aus diesem allen ersehen die Generale, dass die Kenntniss des Terrains eines der Hauptstücke ihrer Application sein muss, und dass sie niemalen eine grosse Sache unternehmen können, wo sie sich nicht darauf legen und appliciren, um das, was ihnen noch fehlet, zu erlernen. Uebrigens müssen sie sich allezeit aufs äusserste angelegen sein lassen, wo sie Leute unter ihrem Commando haben, auf scharfe Mannszucht und rigoureuse Disciplin zu halten, welches die Seele vom Dienst ausmachet, und ohne Ansehen vom ersten Stabs-Officiere bis letzten Musketier nichts übersehen,

sondern durchgreifen. Nachdem ich auch resolviret habe, vom 1. März an den Regimentern die Löhnung in Golde zu geben, als sollen die Geldwagen der Regimenter nicht mitgenommen werden, sondern die Löhnung soll auf der Commandeurs Chaisen fortgebracht werden. Es müssen daher nicht mehr als zwei Compagnie-Wagen, die Commandeur-Chaise und der Regiments-Feldscheerwagen, mitgehen. Weil Ich auch gesehen, dass die Bursche aus Bärenhäuterei, wenn sie eine Weile im Feuer gewesen, vorgeben, sie haben sich verschossen, so soll den Burschen angesaget werden, dass der erste, so in der Bataille Patronen wegschmeissen wird, mit sechs und dreissigmal Spiessruthenlaufen gleich darauf bestrafet werden soll, und wenn die Patronenwagen kommen und die Bursche keine nehmen wollen, so soll derjenige, welcher davon überführet wird, sogleich bei dem Regimente arquebusiret werden, und soll die Execution von dem Regimente geschehen, ohne dass Ich weiter darüber angefraget sein will, der Kerl habe sechs Fuss oder sechs Zoll.

Nach allen diesen Puncten müssen sich die Generale stricte achten und darnach halten.

Breslau, den 12. Februar 1759.

Fch.

XXVI.

INSTRUCTION

FÜR DIE COMMANDEURS

DER CAVALLERIE-REGIMENTER,

WIE SICH SOLCHE

WEGEN DES KLEINEN DIENSTES IN DEN GARNISONEN,
DER MANNSZUCHT DES GEMEINEN MANNES,
DER SCHARFEN DISCIPLIN, DES EXERCIRENS DER REGIMENTER,
GUTEN AUFSICHT UND ZUCHT DER OFFICIERE
UND WEGEN DER ÖKONOMIE ZU VERHALTEN HABEN.

INSTRUCTION

FÜR

DIE COMMANDEURS DER CAVALLERIE-REGIMENTER,

WIE SICH SOLCHE

WEGEN DES KLEINEN DIENSTES IN DEN GARNISONEN,
DER MANNSZUCHT DES GEMEINEN MANNES, DER SCHARFEN DISCIPLIN,
DES EXERCIRENS DER REGIMENTER,
GUTEN AUFSICHT UND ZUCHT DER OFFICIERE
UND WEGEN DER ÖKONOMIE ZU VERHALTEN HABEN.

I. VOM KLEINEN DIENSTE IN DER GARNISON.

Der Dienst in der Garnison muss sowohl bei Cuirassier-, als Dragoner- und Husaren-Regimentern mit solcher Accuratesse und Attention geschehen, wie es im sechsten Theile des Reglements sehr deutlich vorgeschrieben ist.

Derjenige Cuirassier, Dragoner und Husar, der im Dienst, es sei in Paraden, Wachen, Commando's oder beim Exerciren fehlet oder besoffen ist, über den muss sofort Standrecht gehalten und er ohne Anstand mit zwölfmal Spiessruthenlaufen durch hundert funfzig Mann bestraft werden.

Die Wachen zu Fusse müssen allem, was im Reglement im neunten Theile, Titel IV. et V., enthalten ist, auf das ponctuelleste nachkommen; der Officier und Unter-Officier, so hierin etwas versieht, muss auf das rigoureuseste nach Beschaffenheit

des Fehlers mit Arrest oder Festungs-Arrest und Verlust der halben Gage bestrafet werden.

Sowohl bei den Cuirassier- und Dragoner-, als auch Husaren-Regimentern müssen die Leute in Winterszeiten, wenn man nicht zu Pferde exerciren kann, oft und fleissig zu Fusse exerciret und dressiret und alle Schwenkungen mit Zügen, mit halben und mit ganzen Escadrons zu Fusse mit ihnen durchgemacht werden, indem der Reiter, wenn er zu Fusse gut dressiret ist, die Schwenkungen zu Pferde alsdann weit besser zu machen weiss.

Die Officiere und Unter-Officiere, so die Wachen haben, müssen ihre Posten und ausgesetzten Schildwachen sehr deutlich instruiren, dass sie niemanden, es sei wer es wolle, ohne anzuhalten und genau zu examiniren, aus- oder einpassiren lassen; auch müssen selbige ihre Posten dergestalt aussetzen, dass niemand solche passiren kann ohne die Schildwachen zu berühren und von selbigen gesehen zu werden.

Wenn die vor Arrestanten stehenden Posten sich bestechen lassen, wodurch der Arrestant aus dem Arreste entkommen kann, so müssen selbige mit sechs und dreissigmaligem Spiessruthenlaufen bestrafet werden, weil auf solche Art der Arrestant entkommen kann.

Die Officiere und Unter-Officiere, so die Wachen haben, müssen vor demjenigen, vor dem sie ins Gewehr zu gehen schuldig sind, hurtig und geschwinde ins Gewehr gehen, und da die Faulheit gemeiniglich verursachet, dass solches negligiret wird, so muss dergleichen Négligence auf das schärfste bestraft werden.

Die Officiere müssen auf den Wachen keine Wachtstühle oder andere commode Sachen haben, und die Commandeurs oder Stabs-Officiere haben auf das schärfste darauf zu halten, dass solche nicht gestattet werden.

Alle Rapports, so von den Wachen eingeschickt werden, müssen mit der grössten Accuratesse angefertigt sein und alles dasjenige, so ein- und auspassiret ist, enthalten; derjenige Officier, so hierunter fehlet, muss mit Arrest und dem Befinden nach noch härter bestraft werden. Ist es ein Unter-Officier, so soll er degradirt und mit zwölfmal Spiessruthenlaufen bestraft werden.

Es müssen tüchtige und gute Leute, so den Dienst verstehen und bei den Gemeinen sich in Respect zu erhalten wissen, zu Unter-Officieren genommen werden.

Das Anrufen der Posten des Nachts, so bishero negligiret und nur wie gewöhnlich von acht bis zehn Uhr des Abends geschehen, soll künftighin die ganze Nacht durch alle Viertelstunden bis zu Tage geschehen.

Wenn ein gemeiner Cuirassier, Dragoner oder Husar im Dienst das geringste versieht und den ihm gegebenen Befehl nicht gehörig und auf das genaueste executiret, so muss er brav mit Stockschlägen bestraft werden.

Wegen der Desertion muss alle mögliche Précaution genommen werden, und wenn ein Kerl aus Négligence der Officiere und Unter-Officiere desertiret und wegkommet, müssen diese dafür repondiren.

Von dem Commandeur an bis zum geringsten Reiter soll sich keiner unterstehen, den Bürgern in der Garnison die geringste Ueberlast zu thun. Wenn ein Officier oder Unter-Officier dagegen handelt, so soll er gleich arretiret und zur Strafe gezogen werden; die Gemeinen aber, so dergleichen vornehmen, müssen brav mit Stockschlägen bestraft werden.

Wenn die Regimenter gegen die Bürger zu klagen haben, so muss man die Klage bei dem regierenden Bürgermeister anbringen, der solche auf bürgerlicher Seite untersuchen und nach Befinden der Sache die Bürger bestrafen wird.

II. VON DER DISCIPLIN UND MANNSZUCHT DER GEMEINEN.

Die Disciplin muss in allen Stücken nach der im achten Theile des Reglements, Tit. IV., ertheilten Vorschrift auf das genaueste beobachtet werden. Derjenige Unter-Officier oder Gemeine, so dagegen handelt, muss nach Beschaffenheit des Fehlers hart bestraft werden.

Sollte der gemeine Mann raisonniren, es sei in oder ausser

Dienst, unter oder sonder Gewehr, so muss sogleich Standrecht über selbigen gehalten und er mit zwölfmaligem Gassenlaufen bestraft werden, weil dergleichen kurze Prozesse bei dem gemeinen Manne sehr viel Impression machen. Ueberhaupt muss der gemeine Soldat vor dem Officiere mehr Furcht als vor dem Feinde haben.

Sollte sich ein Gemeiner gegen einen Unter-Officier opponiren, so muss sogleich Standrecht über ihn gehalten und er zu zwanzigmaligem Spiessruthenlaufen condemniret werden; opponirt sich aber ein Gemeiner gegen einen Officier, so muss sogleich Kriegsrecht über ihn gehalten und er arquebusiret werden. Ist es, dass ein Gemeiner einen Unter-Officier ums Leben bringt, so muss er lebendig gerädert werden.

Wenn sich einige Spitzbuben unter den Regimentern finden lassen sollten, die nicht allein selbst stehlen, sondern auch andere dazu anführen, so müssen selbige laut Reglements bestraft und überdem noch zum ewigen Festungs-Arreste condemniret werden.

Die kleinen Spitzbübereien sind laut Reglements zu bestrafen, und wenn sich Canaillen bei den Regimentern finden sollten, die dergleichen Filouteries tentirten, so muss ihnen ein *S.* auf die Hand gebrannt und sie weggejaget werden, damit sich dergleichen Gesindel nicht einnistele.

III. VOM EXERCIREN.

Es wird alles zum Grunde geleget, was im zweiten Theile des Reglements vom Exerciren weitläuftiger enthalten ist.

1. Das einzelne Exerciren betreffend, so muss der Reiter mit seinem Gewehre sehr gut und geschwinde umzugehen wissen und hurtig laden können; auch müssen dieselben sich angewöhnen, im Trab und Galopp mit Carabiner und Pistolen accurat und nach dem Ziele zu schiessen. Das einzelne Dressiren der Leute anlangend, welches im Winter in den Reithäusern, Scheunen und solchen Orten geschehen kann, wo zu Ausarbeitung der Pferde Platz ist, so muss dahin gesehen werden, dass ein

jeder Reiter Meister von seinem Pferde ist und so reitet, wie es sich gehöret, die Bügel weder zu kurz noch zu lang schnallet, damit er sich vier Finger hoch im Sattel heben kann. Besonders müssen die Leute angehalten werden, dass sie auf dem Pferde adroit und mit dem gehörigen Schlusse sitzen, nicht wie im Sack zu Pferde hangen und, sowie das Pferd die Füsse bewegt, nicht mit dem Leibe hin und her wackeln, als wodurch auf Märschen die meisten Pferde gedrückt werden. Alle Frühjahre müssen hauptsächlich die Pferde gut gezäumt und darauf gesehen werden, dass keine Stange durchfällt und weder zu gross noch zu klein sei.

Weil auch alles was während des Krieges von neuen und jungen Leuten zu den Regimentern gekommen ist, nicht vollkommen hat dressirt werden können, so wird den Commandeurs der Regimenter ernstlich anbefohlen, dass solche Leute fleissig exerciret und mit aller Sorgfalt und Mühe dressiret werden; und wenn ein Kerl im Exerciren etwas versieht, so muss er aufgeschrieben werden und nachexerciren; thut er es aber aus Caprice, so muss man ihn brav zerprügeln lassen.

Was das Exerciren der Dragoner betrifft, so müssen selbige über dieses escadrons- und regimenterweise sehr gut chargiren, ein- oder zweimal mit Commando's die Chargirung durchmachen, ohne Commando laden, fertig machen, anschlagen, absetzen und avanciren, damit sie hierin die Fertigkeit so gut wie die Infanterie-Regimenter erlangen.

Die Husaren, wenn selbige zu Fusse exerciren, müssen sehr wohl dressiret und dazu angehalten werden, dass sie sich hinter Hecken und Mauern postiren, hurtig laden und accurat schiessen können, indem es sehr oft geschieht, dass Husaren absitzen und auch auf diese Art gegen den Feind agiren müssen.

Das Füttern, Striegeln und Beschlagen der Pferde ist eigentlich des Wachtmeisters Sache darauf zu halten; es muss indessen der Officier auch alle Tage darnach sehen, dass es ordentlich geschehe. Hierbei ist aber anzumerken, dass, ob dieses gleich eine Sache von Nothwendigkeit und ein gewisses Stück ist, so ein Officier von der Cavallerie wissen muss, sich der Officier dennoch

so sehr nicht dabei aufhalten müsse, dass er dadurch andere Sachen, so ihm zu wissen und zu erlernen höchst nöthig sind, negligire, weil ein Officier von der Cavallerie, der weiter nichts als das Füttern, Striegeln und Beschlagen der Pferde verstehet, bei Seiner Königlichen Majestät nicht als ein guter Officier, sondern nur als ein guter Stallmeister passiret.

2. Wegen des Exercirens der Regimenter, so müssen selbige alle Arten des Auf- und Abmarschirens und von Attaquen, so wie solche im Reglement vorgeschrieben sind, wohl und fleissig durchmachen und alles genau executiren.

Es ist eine Hauptregel für Cuirassiere, Dragoner und Husaren, worauf vornehmlich gehalten werden muss, dass die Escadrons (es sei denn bei Surprisen) während der Attaquen beständig geschlossen und in Ordnung bleiben, zumal wenn Cavallerie gegen Cavallerie agiret, da allemal diejenige Escadron, so geschlossen ist und am schärfsten anreitet, die andere über den Haufen werfen wird.

Weil die Cuirassiere bei Avant- und Arrieregarden agiren müssen, so wird ihnen dieses nochmalen erinnert, dass sie, wenn sie aufmarschiren, sich allemal mit Distancen nach dem Terrain richten müssen, wo sie agiren sollen. Wenn ein Regiment allein exerciret, so kann es bei solcher Gelegenheit, um eine Avant- oder Arrieregarde zu formiren, die aufmarschiret, die erste Escadron rechts und die fünfte links detachiren, so dass ihm eine die rechte und die andere die linke Flanke decket; die drei Escadrons, so in der Mitte bleiben, nehmen hundert funfzig Schritt Distance zwischen sich. Sind es zehn Escadrons, so allein exerciren, so können solche, um eine Avant- oder Arrieregarde zu formiren, die aufmarschiren soll, drei Escadrons rechts und drei Escadrons links detachiren, und bleiben die übrigen vier in der Mitte.

Attaquen mit Escadrons oder Zügen vom Fleck in der Carriere auf drei hundert Schritt zu machen, müssen auch sehr wohl exerciret werden, indem die Cavallerie dergleichen Attaquen machen muss, wenn sie hinter Infanterie stehet und solche souteniret.

Die Feldwachen müssen beständig (laut Reglements im fünften Theile, Tit. XVI.) und nach Beschaffenheit des Terrains, worauf hauptsächlich gesehen werden muss, dass man solche sehr gut aussetze, postiret werden. Die Officiere, so einige Application besitzen, müssen in diesem letzten Kriege genug gesehen haben, wie man sich in allen dergleichen Vorfällen das Terrain zu Nutze machen muss.

Die Officiere, so die Feldwachen haben, müssen hauptsächlich darnach sehen, dass ihre Wachen und ausgesetzten Vedettes sehr alerte seien; die Vedettes müssen sehr wohl instruiret werden, dass sie alles was ihren Posten passiren will, sehr genau examiniren und niemand durchlassen, ohne ihn vorhero an die Wache gemeldet zu haben. Alles dieses muss mit der grössten Exactitude und Promptitude executiret werden, damit, wenn der Dienst in der Armee geschieht, man sich auf die Feldwachen verlassen kann; und damit die unerlaubte Faulheit und Négligence nicht wieder einwurzele, so muss nicht gelitten werden, dass die Officiere, so die Feldwache haben, Tische, Stühle, oder sonst etwas, so zur Commodité gehöret, auf der Wache bei sich haben. Im übrigen müssen die Officiere angehalten werden, ihren Dienst mit Exactitude und reiflicher Ueberlegung zu verrichten. Auch müssen die Rapports prompt und mit vieler Accuratesse eingeschickt werden, damit derjenige, an den sie geschickt werden, darauf fondiren und an deren Richtigkeit nicht zweifeln darf.

IV. VON DER CONDUITE, ZUCHT UND AUFSICHT DER OFFICIERE.

Weil Seine Königliche Majestät ein nobles und respectables Corps Officiere in der Armee haben wollen, so müssen sämmtliche Officiere zu einer sehr guten Conduite angehalten werden, keine niederträchtige Streiche, als Schulden machen und nicht bezahlen, oder gar die Leute darum zu betrügen suchen wollen, sich dem Soffe ergeben, eine schlechte Conduite führen und der-

gleichen Sachen mehr, so einem Officiere unanständig sind, nicht ausgeübet, noch von den Commandeurs der Regimenter geduldet werden. Hauptsächlich wird das Spielen bei den Regimentern auf das schärfste verboten. Diejenigen Officiere, so eine equivoque Reputation während des Krieges gehabt, oder die durch niederträchtige Conduite ihren Umgang mit geringen Leuten gehabt, die dem Soffe ergeben sind, Spieler von Profession und dergleichen schlechte und übel conduisirte Officiere müssen von den Regimentern geschafft und dergleichen niemalen wieder dabei geduldet werden.

Hauptsächlich müssen die Commandeurs darauf sehen, sich ein nobles Corps guter und ansehnlicher Officiere zu formiren, und sollten sich Edelleute aus fremden Landen finden, die Verstand, Ambition und eine wahre Lust zum Dienst bezeigen, so können solche Seiner Königlichen Majestät zu Officieren in Vorschlag gebracht werden.

Was Jugendfehler oder Fehler, so von Leuten aus Dummheit und nicht sattsamer Ueberlegung geschehen, betrifft, so muss man solche anfänglich nicht mit der grössten Rigueur bestrafen, sondern wenn es Leute von Ambition sind, so ist die Correction von einem Stabs-Officiere und der Arrest von einigen Tagen suffisant dergleichen junge Leute zu corrigiren.

Weil aber nicht alle Leute gleiche Talente haben, so müssen diejenigen, welche die wenigste Einsicht und nicht die genugsame Ambition besitzen, zum kleinen Dienste, als Visitirung der Quartiere, Aufsicht über die Menage, Fütterung und Reinhaltung der Pferde, Dressirung und Ausarbeitung der Leute und dergleichen zum kleinen Dienste gehörigen Sachen angehalten werden, damit sie doch einigermassen bei den Regimentern zu gebrauchen sind. Diejenigen aber, so am meisten Verstand und Ambition besitzen, die sie dringet, sich von ihrem Métier besser als andere zu acquittiren, die keine Faulheit noch Schläfrigkeit spüren lassen, deren Conduite gut und vernünftig ist und die sich mit Lust zu allen Stücken ihres Métier appliciren, solche müssen nicht allein die Visitirung der Quartiere, Aufsicht über die Menage, Fütterung und Striegeln der Pferde und alle obbenannte Stücke

des kleinen Dienstes verstehen und thun, sondern sich auch die Landkarten von den Provinzen und von ganz Deutschland bekannt machen, um dadurch eine genaue Kenntniss der Länder und deren Beschaffenheit zu erlangen, alle Festungen, Haupt- und andere kleine Städte, Flüsse, bergige Terrains, Plainen, Waldungen und Wege sich so viel als möglich bekannt machen, indem während dieses letzteren Krieges verschiedene Exempel vorgekommen, dass die Cavallerie in fremden Provinzen und auf allen Seiten ist gebraucht worden, da alsdann den Officieren von den Ländern, wohin sie geschickt werden, eine General-Idee unumgänglich nöthig ist. Imgleichen müssen auch die Officiere sich das Terrain um ihre Garnisonen besser bekannt machen, und können ihnen die Commandeurs der Regimenter und die Commandanten in den Städten oder Garnisonen dazu auf einen Tag Urlaub geben, damit sie das Terrain auf fünf Meilen um die Garnison herum sich genau bekannt machen können, zu sagen alle Wege, Stege, Flüsse, Moräste, Wälder, Berge und Plainen.

Da die französische Sprache anjetzo unentbehrlich ist, und der, so sich darauf befleissiget, in Holland, England, Italien, Polen, Russland und allerwärts fortkommen kann, wenn er auch gleich die National-Sprache nicht verstehet, so recommandiren Seine Königliche Majestät solche den Officieren sehr, damit sich selbige und auch die jungen Edelleute, wo sie Gelegenheit haben, solche zu erlernen befleissigen sollen. Die Officiere bei den schlesischen und preussischen Regimentern können sich auch, wo nicht alle, doch einige, auf die Erlernung der polnischen Sprache legen.

Die Commandeurs der Regimenter müssen hauptsächlich mit darauf sehen, dass die Junker nicht zu viel Umgang mit dem gemeinen Manne, ausser was im Dienst erfordert wird, haben, indem dergleichen Umgang solchen jungen Leuten, wenn sie etwas höheres werden, immer anklebet.

Der Unterschied zwischen Cuirassieren, Dragonern und Husaren bestehet vornehmlich in den Pferden, indem während der Zeit, da die Husaren in den Armeen stark zugenommen, man gegen solche nothwendig leichte Pferde hat gebrauchen müssen.

Weil die schweren Cavallerie-Pferde beim Patrouilliren und Recognosciren nicht zu gebrauchen sind, so verursachet dieses, dass man die Cuirassiere nicht anders als zu Feldwachen, zum Soutien der Avant- und Arrieregarden bei der Armee gebrauchen kann, und also die Officiere von den Cuirassier-Regimentern von dem kleinen Kriege, den die leichten Truppen exerciren, keine rechte Expérience haben; so sollen sie, um Idées vom Patrouilliren, Recognosciren, von jedem Terrain zu profitiren, sich von dem Feinde ab- und durch Défilés mit weniger Verlust zu ziehen, die Disposition zu Embuscaden, Ueberfälle zu machen, und allerlei dergleichen Manœuvres, so zum kleinen Kriege vorkommen, zu erlernen sich äusserst angelegen sein lassen; und um diese Inconvenienz zu suppliren, so befehlen Seine Königliche Majestät, dass alle Jahre zu der Zeit, da die Husaren-Regimenter zusammen sind, die muntersten und verständigsten Officiere, so die meiste Ambition haben noch was zu lernen und Generale zu werden, vom Stabs-Officier bis zum Cornet, bei den Husaren geschickt werden sollen, um daselbst von dergleichen Manœuvres informirt zu werden. Zu dem Ende befehlen Seine Königliche Majestät, dass die Officiere von den schlesischen Regimentern zum General-Lieutenant von Werner, die magdeburgischen, märkischen, pommerschen zum Regiment Zieten, und die preussischen zum Regiment von Lossow geschickt werden sollen. Nur muss man die Officiere von den Cuirassieren und Dragonern hiebei noch erinnern, dass hauptsächlich in der Application von Husaren-Manœuvres für Cuirassiere und Dragoner wohl zu observiren ist, dass sie niemals ihre Plänker weiter als hundert funfzig Schritt von ihrem Trupp ablassen, weil sonst selbige wegen der schweren Pferde von dem Feinde enleviret und von den Trupps nicht souteniret werden können. Was aber die Cuirassiere und Dragoner den leichten Truppen ganz und gar nachmachen können, ist, dass ein Trupp den andern zu souteniren und die Flanken zu decken weiss, wie dergleichen Manœuvres bei den Husaren üblich sind.

Seine Königliche Majestät werden zu Revue-Zeiten sich genau bei den Regimentern nach den Officieren erkundigen, die sich

am meisten sowohl hierauf, als auch auf Erlernung der vorhin angeführten, einem Officiere zu erlernen unentbehrlichen Wissenschaften befleissiget haben.[a] Diejenigen, deren Application gut ist, die die wahre Ambition besitzen noch Generale zu werden, haben sich alsdann Gnadenbezeigungen und Avancement zu versprechen. Im übrigen declariren Seine Königliche Majestät hiebei, dass es bei dem Avancement in der Tour bis inclusive zum Oberst-Lieutenant bleiben soll, wofern nicht hin und wieder Officiere durch ihre üble Conduite Ursache geben, oder andere Fehler Schuld daran, dass ihnen jüngere vorgezogen werden.

Kein Chef oder Commandeur eines Regiments muss einem Officiere länger als auf einen Tag Urlaub geben, sondern es muss wegen eines längern Urlaubes erst bei Seiner Königlichen Majestät angefraget werden. Sind aber die Commissaires-Inspecteurs[b] in den Provinzen, so können selbige für sich den Officieren auf drei bis vier Tage Urlaub geben.

V. VON DER ÖKONOMIE.

Die Regimenter, so keine Beurlaubte berechnen, müssen selbst werben und die Anzahl der Ausländer, so wie ihnen solche durch die Commissaires-Inspecteurs bekannt gemacht und complet gegeben worden ist, beständig complet halten; auch müssen sie in Zukunft keinen Recruten unter fünf, und keinen über acht Zoll zu Cuirassieren, Dragonern oder Husaren anwerben, auch nicht mehr als zwölf Thaler Werbegeld für einen Mann bezahlen. Es muss hauptsächlich bei solcher Werbung darauf gesehen wer-

[a] Was der König hier von der wissenschaftlichen Bildung seiner Officiere sagt, ist, zum Theil wörtlich, wieder aufgenommen in den *Anhang zu dem Reglement, gegeben* (Potsdam, den 1. October) 1779, wo auch, von Seite 70 an, von den Militair-Akademien in Wesel, Magdeburg, Berlin, Stettin und Königsberg die Rede ist, in welchen die von den Regimentern dahin geschickten Officiere in den Monaten November, December, Januar und Februar die Fortification und Geographie gründlich lernen sollten.

[b] Der König hat die Armee den 9. Februar 1763 in Inspectionen eingetheilt. Siehe Band VI., S. 93.

den, dass man gesetzte und gute Leute zu Recruten bekomme, die mit Pferden umzugehen wissen.

Auch werden jährlich per Regiment drei Mann nicht unter acht Zoll an die Garde du Corps abgegeben.

Die Regimenter, so Beurlaubte berechnen, bekommen den Abgang der Ausländer durch die grosse Werbung ersetzt, so Seine Königliche Majestät thun lassen.

Aus den Cantons sollen eigenmächtig keine Leute ohne Seiner Königlichen Majestät expresse Permission genommen werden, und ist die vorgeschriebene Regel, worauf die Commissaires-Inspecteurs zu halten haben, dass, wenn ein beurlaubtes Landeskind stirbt, oder ein Kerl bei dem Regimente lahm oder invalide wird, von solchen abgegangenen Leuten alle Jahre, Ende Februar, eine Liste an Seine Königliche Majestät eingeschickt werde, welcher Abgang den Regimentern, um die gesetzte Anzahl der Landeskinder complet zu haben, wie durch die Commissaires-Inspecteurs solche festgesetzt sind, nämlich

per Compagnie Cuirassiere	42 Inländer 30 Ausländer [a]	inclusive der Ueber-Completen,
per Escadron Dragoner	84 Inländer 60 Ausländer [a]	
per Escadron Husaren	60 Inländer 42 Ausländer	

vermöge einer desfalls von Seiner Königlichen Majestät zu ertheilenden Ordre durch Cantonnisten ersetzet werden wird; worüber alsdann die Landräthe auch Ordre erhalten werden, dass sie solche Leute an die Regimenter verabfolgen lassen sollen.

Es befehlen aber auch Seine Königliche Majestät auf das schärfste und bei viermonatlichem Arrest, dass kein Ausländer eigenmächtigerweise verabschiedet werden soll, sondern wenn grosse Ausländer zu den Regimentern geschickt werden, so soll alsdann eine Liste von solcher Anzahl kleiner Leute an Seine Königliche Majestät eingesandt werden, und werden alsdann die Regimenter Ordre erhalten, wohin solche Leute zu verwenden sein werden. Die kleinen Ausländer, so unter fünf Zoll sind,

[a] Siehe oben, S. 109.

werden mit der Zeit bei den Regimentern, so Beurlaubte berechnen, durch grössere ersetzt werden.

Und da die Regimenter keine fixirte Garnisonen haben sollen, sondern selbige nach Beschaffenheit der Umstände von einem Orte zum andern künftighin solche verändern werden, so werden von nun an keine Montirungs-Böden gestattet, sondern was der Cuirassier, Dragoner oder Husar gebraucht, muss ihm zu der Zeit, da er es nöthig hat, angeschafft werden, und er von seinen Montirungs-Stücken weiter nichts, als was er anhat, haben.

Die Chefs und Commandeurs der Regimenter müssen darauf halten, dass die Leute alles dasjenige richtig erhalten, was ihnen gehört und zukommt, und müssen zu dem Ende die Compagnie- und Escadrons-Rechnungen vom Stabs-Officier alle Jahre abgenommen werden, damit hierunter dem Gemeinen kein Unrecht geschehe.

Auch wird den Commandeurs bei härtester Strafe verboten, dass von den magdeburgischen, märkischen, pommerschen und schlesischen Regimentern keine Leinwand aus Sachsen oder Mecklenburg, sondern dass selbige alle in unsern Landen aufgekaufet werde.

Seine Königliche Majestät befehlen, dass, wegen des bisherigen Geschleppes der Menge von Wagen, per Regiment, sowohl Cuirassiere, als Dragoner und Husaren, nicht mehr als zwei Wagen gut gethan werden sollen. Die Brodwagen, so den Regimentern zu eisern gegeben sind, müssen beständig in gutem Stande erhalten werden.

Da die Wirthschaft während dieses Krieges so gottlos gewesen und mit den empfangenen Montirungs-Stücken auf eine schändliche Art umgegangen worden, sich auch sogar solche schlechte Leute bei den Regimentern gefunden, die Montirungs-Stücke, Sättel, Gewehr und Lederzeug verkauft, so wird den Commandeurs auf Ehre und Reputation befohlen, inskünftige accurate und mit der grössten Exactitude angefertigte Listen einzuschicken und darin nicht mehr anzugeben, als was wirklich fehlet. Es wird überhaupt den Commandeurs bei Strafe der Cas-

sation verboten, keine falsche Listen von den Regimentern an Seine Königliche Majestät einzusenden, sondern der Commandeur, so dergleichen Listen einschicket, muss sie vorher genau examiniren, ob alles seine Richtigkeit hat, widrigen Falls selbiger sogleich ins Kriegsrecht gezogen und aufs schärfste bestrafet werden soll.

Da Seine Königliche Majestät auch wahrgenommen haben, dass, anstatt seit vorigem Frieden Officiere zu formiren (als seit welcher Zeit ihnen die Wirthschaft der Escadrons überlassen ist), sie fast nichts als Kriegsräthe und Beamten bei den Regimentern gehabt, die statt der gehörigen Application und Eifers zum Dienst, so Seine Königliche Majestät von ihnen fordern, nichts als Verstand von Kornpreisen und aufzukaufendem Hafer, Heu und Stroh gehabt, so haben Seine Königliche Majestät solche Oekonomie den Regimentern gänzlich abgenommen, damit die Officiere durch dergleichen Distractions nicht vom Dienst abgehalten werden. Wegen der Ordnung bei den Regimentern werden Seine Königliche Majestät keine Kurzweile verstehen und solche vornehmlich von dem Commissaire-Inspecteur und den Commandeurs der Regimenter fordern. Sollte der Commandeur vom Regiment sein Devoir nicht thun, so werden Seine Königliche Majestät selbigen sogleich auf dem Exercir-Platze vom Regiment wegschicken und einen andern tüchtigeren an seine Stelle setzen, der die Ordres mit grösserer Exactitude und Accuratesse befolget.

Seine Königliche Majestät befehlen, dass das Tuch zu den Montirungen, Gewehr, Sattel-, Reit- und Lederzeug für die Augmentation der Regimenter, wenn Seine Königliche Majestät selbige auf den Kriegsfuss setzen wollen, welches Tuch, Gewehr und Lederzeug, u. s. w., durch den Obersten von Wartenberg,[a]

für die magdeburgischen Regimenter in Magdeburg,
für die märkischen und neumärkischen Regimenter in Berlin,
für die pommerschen Regimenter in Stettin,
für die schlesischen Regimenter in Breslau und
für die preussischen Regimenter in Königsberg,

alles in Vorrath angeschafft werden wird, in gutem Stande ge-

[a] Siehe Band VI., S. 92.

halten werden soll, damit, wenn Seine Königliche Majestät befehlen, dass die Regimenter augmentirt werden sollen, die Montirungen gleich angefertigt werden können und die Gewehre und Lederzeug keiner Reparatur bedürfen.

Die Commissaires-Inspecteurs müssen, wenn sie die Regimenter visitiren, alles genau nachsehen, ob zur Augmentation auch alles für jede Provinz in den obbenannten Städten vorhanden und ob solches in gutem Stande sei.

Potsdam, den 11. Mai 1763.

(L. S.) FRIDERICH.

Seine Königliche Majestät ertheilen dem Regimente wegen des im letzten Kriege bezeigten guten Verhaltens die allergnädigste Erlaubniss, alle Anfragen, als Beurlaubungen, Permission zu Heirathen, Vorschläge zum Avancement, desgleichen alle Rapports an Allerhöchstdieselben nach wie vor immediate zu thun; jedoch muss das Regiment den Commissaire-Inspecteur davon jedesmal gehörig avertiren.

XXVII.

INSTRUCTION

FÜR DIE COMMANDEURS

DER INFANTERIE-REGIMENTER,

WIE SICH SOLCHE

WEGEN DES KLEINEN DIENSTES IN DEN GARNISONEN,
WEGEN DER MANNSZUCHT DES GEMEINEN MANNES,
DER SCHARFEN DISCIPLIN, DES EXERCIRENS DER REGIMENTER,
GUTEN AUFSICHT UND ZUCHT DER OFFICIERE
UND DER ÖKONOMIE ZU VERHALTEN HABEN.

INSTRUCTION

FÜR

DIE COMMANDEURS DER INFANTERIE-REGIMENTER,

WIE SICH SOLCHE

WEGEN DES KLEINEN DIENSTES IN DEN GARNISONEN,
WEGEN DER MANNSZUCHT DES GEMEINEN MANNES,
DER SCHARFEN DISCIPLIN, DES EXERCIRENS DER REGIMENTER,
GUTEN AUFSICHT UND ZUCHT DER OFFICIERE UND DER ÖKONOMIE
ZU VERHALTEN HABEN.

I. VOM KLEINEN DIENSTE IN DEN GARNISONEN.

(Vide Beilage. [a])

NB. Vom Commandeur an bis zum geringsten Tambour soll sich keiner unterstehen dem Bürger Ueberlast zu thun. Derjenige Officier oder Unter-Officier, so dergleichen vornimmt, soll sogleich arretirt und bestraft werden. Ist es ein Gemeiner, der dem Bürger Ueberlast thut, muss selbiger mit Stockschlägen bestraft werden.

Da die Gouverneurs und Commandanten in den Festungen Ordre haben dem Bürger verschiedene Sachen nicht zu gestatten, die den Festungswerken Schaden thun könnten, so muss solcher Ordre von den Bürgern aufs exacteste nachgelebet werden, und wenn dieselben sich dawider opponiren, müssen selbige zur Strafe gezogen werden.

[a] Die bei Artikel I., II. und III. genannten *Beilagen* bilden die Artikel I., II. und III. des *Anhangs zu dem Reglement, gegeben* 1779.

Wenn die Regimenter gegen die Bürger zu klagen haben, so muss man die Klagen bei dem regierenden Bürgermeister anbringen, der solche auf bürgerlicher Seite untersuchen und nach Beschaffenheit der Umstände die Bürger bestrafen wird.

II. VON DER DISCIPLIN UND MANNSZUCHT DER GEMEINEN SOLDATEN. (Vide Beilage.)

III. VOM EXERCIREN. (Vide Beilage.)

IV. VON DER AUFSICHT UND ZUCHT DER OFFICIERE.

Weil Seine Königliche Majestät ein nobles und respectables Corps Officiere bei der Armee haben wollen, so müssen 1. sämmtliche Officiere zu einer sehr guten Conduite angehalten werden, keine niederträchtige Streiche ausüben und von dem Commandeur geduldet werden, als Schulden machen und nicht bezahlen, sich dem Soffe ergeben und eine schlechte Conduite führen, liederliche Häuser und Cafés frequentiren und dergleichen mehr, so einem Officiere ungeziemend sind. Das Spielen wird den Officieren sowohl, als Unter-Officieren und Gemeinen auf das schärfste verboten; und weil sich viele Officiere dadurch ruiniren und derangiren, so muss sehr darauf gesehen werden, dass solches nicht geschehe.

2. Den Officieren muss nicht gestattet werden mit gemeinen Leuten und Bürgern umzugehen, sondern sie müssen ihren Umgang immer mit höheren Officieren und ihren Cameraden, so sich gut conduisiren und Ambition besitzen, haben. Wenn man siehet, dass Officiere mit dergleichen Leuten Umgang haben, so ihnen nicht anständig, und dass sie sich nicht corrigiren und von selbigen abhalten lassen wollen, so muss man suchen solche junge Leute, indem sie niemals rechte Ambition kriegen werden, vom Regiment zu schaffen, und weil aus allen denen, welche ohne Lust dienen und keinen wahren Eifer zum Dienst bezeigen, nichts wird, so müssen solche Officiere gemeldet werden, worauf sie

ihre Abschiede ohne grosse Résistance bekommen können. Die Officiere sollen nicht beurlaubt werden ohne dieserhalb bei Seiner Königlichen Majestät geschehene Anfrage. Sind aber die Commissaires-Inspecteurs in den Provinzen, so können sie den Officieren auf drei bis vier Tage Urlaub geben.

Hauptsächlich müssen die Commandeurs darauf halten, sich ein Corps guter und ansehnlicher Officiere zu formiren. Sollten sich auch Edelleute aus fremden Landen finden, so Verstand, Ambition und einen wahren Diensteifer zeigten, so können solche wieder bei den Regimentern als Officiere Seiner Königlichen Majestät in Vorschlag gebracht werden.

Was Jugendfehler, so von Leuten aus Dummheit und nicht genugsamer Ueberlegung geschehen, betrifft, so muss man solche zuerst nicht mit der grössten Rigueur bestrafen, sondern, wenn es Leute von Ambition sind, so ist die Correction von einem Stabs-Officiere und der Arrest von einigen Tagen suffisant, solche junge Leute zu corrigiren.

3. Da Seine Königliche Majestät wegen der Gefreiten-Corporale gefunden, dass der Umgang, den sie in ihrer Jugend mit dem gemeinen Manne zu viel haben, ihnen immer anklebet, so wollen Höchstdieselben den fünf ältesten Gefreiten-Corporalen von nun an bei den Regimentern Fähnrichs-Patente ertheilen, um ihnen dadurch Ambition beizubringen, dass sie mit Officieren und nicht mit Unter-Officieren und Gemeinen, ausser was im Dienst nöthig ist, Umgang haben. Auf den Wachen, Commando's, bei dem Exerciren, u. s. w., thun aber solche nach wie vor Gefreiten-Corporalsdienste.

Alle junge Edelleute und Officiere, so nicht Ehre und Ambition zum Grunde legen, sondern durch beständige Strafen zu ihrem Devoir sich anhalten lassen, aus solchen ist es schwer, tüchtige und capable Generale zu formiren; da sich aber findet, dass nicht alle Leute egale Talente haben, so müssen diejenigen, welche die wenigste Einsicht und nicht die genugsamen Talente und Ambition besitzen, zum kleinen Dienste, als Visitirung der Quartiere und Lazarethe, zu Exercirung der Recruten (wie solches im Reglement genau detailliret ist) angehalten werden, damit selbige bei den Regimentern doch einigermassen zu gebrau-

chen sind; diejenigen aber, so am meisten Verstand und Ambition besitzen, die sie dringet, sich von ihrem Métier besser als andere zu acquittiren, deren Conduite gut und vernünftig ist, die keine Faulheit und Schläfrigkeit spüren lassen, sondern sich mit Lust zu allen Stücken ihres Métier appliciren, solche müssen nicht allein das Visitiren der Quartiere und Lazarethe, Exerciren der Recruten und was alles zum kleinen Dienste gehöret, so gut wie die andern thun, sondern sich auch noch mehr auf die Fortification, Geographie, Sprachen, Kenntniss der Länder und deren Beschaffenheit und anderer einem Generale nöthigen Wissenschaften befleissigen. Da nun ohne Zweifel solche Leute ihr künftiges Glück machen können und bei diesem Métier noch das allervornehmste, die Fortification, zu verstehen ist, ohne welche ein General von der Infanterie nie ein rechter General sein kann, so werden Seine Königliche Majestät, um den Officieren ein Mittel an die Hand zu geben, dass sie die gehörige Kenntniss von der Fortification bekommen und sich die Länder und deren Beschaffenheit bekannt machen, in verschiedenen Städten Schulen etabliren, um die Fortification zu erlernen, als, eine in Wesel, wo alle Officiere von der cleveschen Garnison und die vom Regiment von Schenckendorff alle Winter vier Monate, als November, December, Januar und Februar informiret werden können; ferner eine in Magdeburg für die magdeburgische Garnison, imgleichen für die Regimenter Lindstedt, Hülsen, Grabow, Bernburg, Wied und Mosel; eine in Berlin für die märkischen und neumärkischen Regimenter; eine in Breslau für die schlesischen Regimenter; eine in Königsberg für die preussischen Regimenter. Die Gouverneurs und Commandanten in den Festungen werden Ordres bekommen, die von den Regimentern hingeschickten Officiere, so lange sie in ihren Gouvernements sind, zur gehörigen Application anzuhalten, auf derer Conduite mit Acht zu geben, und sollte es etwa sein, dass solche Officiere dem Spiele oder dem Gesöffe nachgingen, oder auch andere liederliche Häuser und Cafés, anstatt sich zu demjenigen zu appliciren, warum sie hingeschickt sind, frequentirten, so wird der Gouverneur oder Commandant in solcher Stadt dergleichen Officiere, so solche unanständige Dinge vornehmen, mit einem Commando arretirt

wieder an das Regiment schicken, und sollen dergleichen Leute künftig nicht wieder nach den Städten, um was zu lernen, geschickt werden; und damit dergleichen Abus nicht mehr geschehen mögen, so befehlen Seine Königliche Majestät, dass solchen Officieren zwei jüngere im Rang vorgezogen werden. Seine Königliche Majestät werden in jede dieser militairischen Schulen in vorbenannten Städten Karten von Deutschland geben, welche die Officiere mit grösster Attention nachsehen und sich nicht allein die Festungen, Haupt- und andere Städte und Flüsse, sondern auch die Lage der Länder und deren Beschaffenheit, als bergige Terrains, Plainen und Wege, so viel möglich, bestens bekannt machen müssen, welches das vornehmste ist, was ein Officier und General wissen muss und ausser dem keiner ein rechter General werden kann.

Da die französische Sprache anjetzo unentbehrlich ist, und der, so sich darauf befleissiget, in England, Holland, Italien, Polen, Russland und allerwärts fortkommen kann, wenn er auch gleich die andern National-Sprachen nicht verstehet, so recommandiren Seine Königliche Majestät solche einem jeden Officiere bei den Regimentern sehr, damit sich selbige und auch die jungen Edelleute, wo sie Gelegenheit haben, befleissigen solche zu erlernen. Die Officiere bei den schlesischen und preussischen Regimentern können sich auch zugleich, wo nicht alle, doch einige, auf die Erlernung der polnischen Sprache legen.

Da Seine Königliche Majestät gefunden, dass die mehresten Officiere in ihren Garnisonen so viele Faulheit besitzen und sich nicht einmal das Terrain um ihre Garnison bekannt machen, welches doch sämmtlichen Officieren zu wissen höchst nöthig ist, wenn sie Deserteurs nachgeschickt werden, so befehlen Seine Königliche Majestät den Commandeurs der Regimenter, den Officieren Urlaub zu geben, zu sagen auf einen Tag, um von den bergigen Terrains Kenntniss zu erlangen, sich die Défilés, enge und hole Wege und dergleichen sehr genau bekannt zu machen, welches in allen Garnisonen, wenn die Regimenter ihre Quartiere verändern, geschehen muss.

Seine Königliche Majestät werden zu Revue-Zeiten sich bei den Regimentern genau nach den Officieren erkundigen, die sich

am meisten auf die Erlernung der Fortification,* Geographie, Sprachen und Kenntniss der Länder beflissen haben. Diejenigen, deren Application und Conduite gut ist, die die wahre Ambition besitzen noch General-Feldmarschälle und commandirende Generale zu werden, haben sich alsdann Gnadenbezeigungen und Avancements zu versprechen. Im übrigen declariren Seine Königliche Majestät hiebei, dass es bei dem Avancement in der Tour bis inclusive zum Oberst-Lieutenant bleiben soll, wofern nicht hin und wieder Officiere durch ihre üble Conduite und andere Fehler Ursache geben, dass ihnen andere vorgezogen werden.

V. VON DER ÖKONOMIE.

1. Bleibt selbige laut des Reglements.

2. Die Regimenter, so keine Beurlaubte berechnen, müssen selbst werben und die Anzahl der Ausländer, so wie ihnen solche durch die Inspecteurs-Commissaires bekannt gemacht werden und complet gegeben, beständig erhalten, künftig keine Recruten unter sechs Zoll anwerben und nicht mehr als zwölf Thaler Handgeld für einen Recruten geben; auch werden jährlich drei Mann per Regiment, nicht unter, wohl aber über neun Zoll, zur Garde abgegeben.

Die Regimenter, so Beurlaubte berechnen, bekommen den Abgang der Ausländer durch die grosse Werbung ersetzt, die Seine Königliche Majestät thun lassen.

Aus den Cantons sollen eigenmächtigerweise keine Leute ohne Seiner Königlichen Majestät expresse Permission genommen werden, und ist die vorgeschriebene Regel, worauf die Commissaires-Inspecteurs zu halten haben, dass, wenn ein beurlaubtes Landeskind stirbt oder dass ein Kerl lahm und invalide beim Regiment wird, von solchen abgegangenen Leuten alle Jahre, Ende Februar, eine Liste an Seine Königliche Majestät eingeschickt werde, welcher Abgang dem Regimente, um die gesetzte Anzahl Landeskinder complet zu haben, wie es die Inspecteurs-Commissaires festgesetzt haben, nämlich per Musketier-Compagnie ein

* Siehe Band XXIX., S. 61.

und funfzig Ausländer und ein und siebzig Inländer, inclusive der Ueber-Completen, per Grenadier-Compagnie acht und funfzig Ausländer und zwei und siebzig Inländer,[a] vermöge einer desfalls von Seiner Königlichen Majestät zu ertheilenden Ordre, durch Cantonnisten ersetzet werden wird, worüber alsdann die Landräthe auch Ordres erhalten werden, solche Leute an die Regimenter verabfolgen zu lassen.

Es befehlen aber auch Seine Königliche Majestät auf das schärfste und bei viermonatlichem Arreste, dass kein Ausländer eigenmächtigerweise verabschiedet werden soll, sondern wenn grosse Ausländer zu dem Regimente geschickt werden, so soll alsdann eine Liste von solcher Anzahl kleiner Leute an Seine Königliche Majestät eingesandt werden, und soll alsdann an die Regimenter Ordre ergehen, wohin solche Leute zu verwenden sein werden. Die kleinen Leute, Ausländer zu sagen, so unter sechs Zoll sind, werden mit der Zeit bei den Regimentern, so Beurlaubte berechnen, durch grössere ersetzt werden.

Die Chefs und Commandeurs der Regimenter müssen darauf halten, dass die Bursche dasjenige richtig bekommen was ihnen gehört und zukommt; auch müssen alle Jahre die Compagnie-Rechnungen vom Stabs-Officier abgenommen werden, damit dem Soldaten hierunter kein Unrecht geschehe.

Auch wird den Commandeurs bei harter Strafe verboten, dass keine Leinwand für die schlesischen, märkischen, pommerschen und magdeburgischen Regimenter aus Sachsen oder Mecklenburg angekauft, sondern dass selbige in unsern Landen gekauft und genommen werde.

Es soll der Capitain keinen Rock, Hut oder Mütze für den Soldaten in duplo, sondern es soll selbiger alles nur einfach, zu sagen den Rock, Hut oder Mütze, so er trägt, und nichts weiter haben.

Weil gar unnöthig ist, dass die Bataillons ein gar so grosses Geschleppe bei sich führen, so sollen von nun an bei einem Bataillon Infanterie nicht mehr als zwei Compagnie-Wagen gut gethan werden. Die Brodwagen, so den Regimentern für eisern gegeben, müssen beständig in gutem Stande erhalten werden.

[a] Siehe oben, S. 114, Art. 9.

Seine Königliche Majestät befehlen, dass das Tuch zu den Montirungen, das Gewehr und Lederzeug für die Augmentation, wenn Seine Königliche Majestät die Regimenter auf den Kriegsfuss setzen wollen, welches Tuch, Gewehr und Lederzeug durch den Obersten von Wartenberg,

für die westphälischen Regimenter in Wesel,
für die magdeburgischen Regimenter in Magdeburg,
für die märkischen und neumärkischen Regimenter in Berlin,
für die pommerschen Regimenter in Stettin,
für die schlesischen Regimenter in Breslau,
für die preussischen Regimenter in Königsberg,

alles in Vorrath angeschafft wird, in gutem Stande gehalten werden soll, damit, wenn Seine Königliche Majestät befehlen, dass die Regimenter augmentirt werden sollen, die Montirungen gleich angefertigt werden können und das Gewehr und Lederzeug keiner Reparatur bedarf.

Die Commissaires-Inspecteurs müssen, wenn sie die Regimenter visitiren, alles genau nachsehen, ob zur Augmentation auch alles für jede Provinz in den obbenannten Städten vorhanden und ob solches in gutem Stande sei.

Alle Listen, so an Seine Königliche Majestät von den Regimentern eingeschickt werden, müssen exact und richtig sein, und befehlen Seine Königliche Majestät bei Cassation, dass die Commandeurs solche vorhero genau nachsehen und examiniren sollen. Derjenige Commandeur, so hierunter etwas verabsäumt und nicht vorher untersuchet, ob alles seine Richtigkeit hat, soll sogleich ins Kriegsrecht und auf das härteste bestraft werden.

Potsdam, den 11. Mai 1763.

FRIDERICH.

Seine Königliche Majestät befehlen dem Regimente, dass solches alle Anfragen, Vorschläge und auch alle Rapports, ohne Ausnahme, an den Commissaire-Inspecteur thun soll, welcher davon alle Monate einen General-Rapport an Seine Königliche Majestät einsenden wird.

XXVIII.

INSTRUCTION

FÜR DIE ARTILLERIE.

INSTRUCTION FÜR DIE ARTILLERIE.

Die Eintheilung der Artillerie bei der Armee ist per Bataillon im ersten Treffen zwei sechspfündige Bataillons-Kanonen, eine siebenpfündige Haubitze und per Bataillon der zweiten Linie zwei dreipfündige schwere lange Kanonen; per Brigade, so aus fünf Bataillons besteht, zehn zwölfpfündige Kanonen, sowohl in der ersten als zweiten Linie, und die schwersten zwölfpfündigen Batterie-Kanonen, zu sagen Brummer,[a] auf die Flügel der Linien, sowohl ersten als zweiten Treffens. Bei der Reserve und Artillerie-Train, so der Armee folgt, müssen noch vorräthige Kanonen, auch reitende Kanonen und was zur Reserve gehöret fahren, und müssen bei einer Armee von ohngefähr sechzig tausend Mann vierzig zehnpfündige Haubitzen sein. Wenn die Armee sich in Marsch setzt und entweder links oder rechts abmarschiret und deployiret, so muss die Artillerie folgendergestalt fahren:

1. Wenn die Armee rechts abmarschiret, so hat vor der Batterie, so auf dem rechten Flügel steht, ein Bataillon die Tête und marschiret solches vor der Batterie, worauf die andern vier

[a] Diesen Namen hat der König den, auf des Generals von Retzow Rath, zur Schlacht bei Leuthen in Glogau bespannten zwanzig zwei und zwanzig Kaliber langen, neun und zwanzig Centner schweren Zwölfpfündern gegeben, welche seitdem bis 1793 als Feldgeschütze beibehalten worden sind. Siehe (von Retzow) *Charakteristik der wichtigsten Ereignisse des siebenjährigen Krieges*, Berlin, 1802, Band I., S. 238 und 239, und L. von Malinowsky und R. von Bonin *Geschichte der brandenburgisch-preussischen Artillerie*, Band I., S. 294 und Band III., S. 627 und 630.

Bataillons der Brigade folgen; die übrigen Batterien aber fahren vor dem ersten Bataillon bei der Brigade, wo sie eingetheilet sind. Die Bataillons-Kanonen fahren zwischen den Intervallen der Bataillons, wo die Tambours und Zimmerleute marschiren. Auf eben diese Art fährt die Artillerie in der zweiten Linie. Wenn die Wege breit sind, so müssen zwei, auch wohl drei Kanonen neben einander fahren, damit die Linie nicht zu lang wird. Wenn nun die Armee auf das Terrain kommt, wo sie gegen den Feind in der Plaine links aufmarschiren soll, so müssen die Batterien, da die Armee in der Plaine, während des Marsches fünf und fünf Kanonen jeder Brigade hinter einander fahren und in der dritten Linie die Munitions-Wagen. Sowie die Armee auf das Terrain kommt und die Points de vue zum Aufmarsch gegeben sind, müssen (wenn, wie erwähnt, die Armee rechts abmarschirt ist) die Batterien, deren jede aus zehn Kanonen besteht, links der ersten Linie oder ersten Treffens ohngefähr dreissig Schritt heraus fahren; die Bataillons-Kanonen aber fahren zwischen den Intervallen in einer Linie, damit, sowie die Linie einschwenkt, solche gleich zwischen die Intervallen sich auch mit einschwenken müssen. Die Munitions-Wagen aber fahren rechts heraus.

Wenn die Points de vue zum Aufmarsch gegeben, so müssen sich die Artillerie-Officiere, so die Batterien commandiren, gleich bei der Brigade, wo sie fahren, erkundigen, wo die Points de vue sind, damit sie bei diesem Rechtsabmarsche immer links, nicht weiter als dreissig Schritt ab, bei ihrer Brigade fahren und immer nach den Points de vue sehen. Die Batterien, so in die zweite Linie eingetheilet, fahren, wenn ins Point de vue marschiret wird, mit Munitions-Wagen rechts heraus neben ihren Brigaden, wo sie eingetheilet sind. Die Bataillons-Kanonen fahren zwischen den Intervallen der Bataillons, wie im ersten Treffen, und wenn links eingeschwenkt wird, fahren sie gleich mit in die Intervallen auf und die Batterien hinter die Brigaden.

2. Marschirt die Armee links ab, so fahren ebenmässig, wie bei dem Rechtsabmarsche der Armee, die Kanonen. Vor der Brigade des linken Flügels macht ein Bataillon die Tête, und müssen ebenmässig die Kanonen zu zwei und drei während des Mar-

sches fahren, so wie es die Breite des Weges erlaubt. Kommt die Armee auf das Terrain, da dieses Plainen-Manœuvres sind, so müssen ebenmässig, wie bei dem Rechtsabmarsche, die Bataillons-Kanonen zwischen den Intervallen in einer Linie und die Batterien zu fünf und fünf fahren. Sind die Points de vue zum Aufmarsch für die Armee gegeben, so fahren die Batterien der ersten Linie dreissig Schritt neben der Brigade rechts heraus, und müssen die Artillerie-Officiere, so die Batterien commandiren, wenn sie sich bei den Generalen nach den gegebenen Points de vue erkundiget, nicht weiter als dreissig Schritt neben der Brigade fahren. Hinter der schweren Batterie, so auf dem linken Flügel fährt, wenn die Armee rechts abmarschiret, so wie auch auf dem rechten Flügel, wenn die Armee links abmarschiret, marschiret kein Bataillon, ausser bei einer Retraite, alsdann ein Bataillon dahinter marschiret, um die Batterie zu decken.

3. Wenn deployiret wird.

Wenn die Armee gegen den Feind deployiren soll, so kann solches nicht anders geschehen, als wenn die Colonnen durch Anhöhen oder erhabenes Terrain gedeckt sind, wohinter die Linien deployiren und sodann vorrücken. Wenn zum Exempel zwei Colonnen Infanterie, deren jede aus zehn Bataillons ersten Treffens und zehn Bataillons zweiten Treffens besteht, und fünf Bataillons jeden Treffens rechts und links deployiren sollen, so müssen die zwei Batterien ersten Treffens, nebst den Bataillons-Kanonen von den zehn Bataillons, hinter dem ersten Bataillon ersten Treffens in einer Linie fahren und die Batterien und Bataillons-Kanonen vom zweiten Treffen hinter der Colonne. Sobald die Kanonen auf den Platz kommen und die Points de vue zum Deploiement gegeben worden, müssen die Kanonen, damit die Bataillons schliessen können, vom ersten Treffen mit den Fahrzeugen links heraus, die vom zweiten Treffen aber rechts heraus fahren. Die Officiere von der Artillerie müssen sich bei den Generalen gleich nach den Points de vue erkundigen, wo solche sind, und wenn deployiret wird, sich rechts und links nach ihren Brigaden ziehen, die Bataillons-Kanonen gleich in die Intervallen fahren lassen und die Munitions-Wagen von den Batterien der ersten Linie durch die Intervallen hinter die Linien.

Die Batterien des zweiten Treffens, so rechts heraus gefahren, fahren, wenn deployiret ist, hinter der Brigade auf, wobei sie eingetheilet, und die Bataillons-Kanonen rücken von hinten in die Intervallen zwischen die Bataillons ein.

4. Zwei Haupt-Dispositiones zu Attaquen in der Plaine.

1. Wenn in der Plaine die feindliche Armee nicht sonderlich appuyiret ist und keine Dörfer hat, so ist die sicherste Methode, dass man einen Flügel attaquiret, wie aus beigehender Zeichnung zu ersehen,[a] nämlich, da der rechte Flügel der feindlichen Armee mit dem linken Flügel attaquiret und der rechte refusiret wird.
2. Wenn ein feindlicher Flügel an ein retranchirtes Dorf appuyiret ist, oder der Feind ein Dorf stark retranchiret und besetzt hat, wie solches durch die sicherste Methode zu attaquiren ist.

Um die erste Attaque zu machen, müssen vor die erste Linie Bataillons zur Attaque gesetzt werden, so durch die Armee souteniret werden; rechts und links dieser Attaque müssen auf jedem Flügel zwei Batterien aufgefahren werden. Hinter jede Batterie, wie aus der folgenden Zeichnung zu ersehen,[b] müssen, sowohl auf dem rechten als linken Flügel der Attaque, noch zwei Bataillons zur Bedeckung der Batterien gestellet werden. Die Bataillons, so zur Attaque vor die Linie gezogen, lassen ihre Bataillons-Kanonen hinter dem zweiten Treffen der Attaque zurück. Wenn nun die vier Batterien, zwei rechts und zwei links der Attaque, aufgefahren und diese Batterien von den Brigaden des ersten Treffens genommen werden, so müssen von den Batterien, so in das zweite Treffen eingetheilet, wiederum so viel in das erste Treffen vorgeholet werden. Noch ist aus der folgenden Zeichnung zu ersehen, wie die Kanonen gerichtet, und wird zu solcher Attaque gleich die Batterie Brummer vom linken Flügel der ersten Linie, so wie auch vom rechten Flügel der ersten Linie mit vorgefahren, nebst noch zwei andern Batterien. Dagegen werden vier Batterien aus dem zweiten Treffen vorgeholet und vor das erste Treffen, wo die Batterien von den Bri-

[a] Siehe den zu dieser *Instruction* gehörigen Plan I.
[b] Plan II.

gaden weggenommen, gesetzt. Hiebei ist wohl zu merken, dass die Batterien, so vom zweiten Treffen vorgeholet, nur von den mittelsten Brigaden genommen werden und nicht von dem Flügel der Linie, so refusiret wird, wo immer eine Batterie bleiben muss.

Zweite Disposition in der Plaine. Wenn der Feind ein retranchirtes Dorf stark besetzt hat, ist solches, wie aus beigehender Zeichnung zu ersehen, zu attaquiren und die sicherste Methode zu nehmen.

Wie bei solcher Attaque die Kanonen auffahren müssen, ist aus gedachter Zeichnung zu sehen, wo die Batterien marquiret sind. Da nun diese Batterien aus der ersten Linie genommen worden, so müssen geschwinde aus dem zweiten Treffen wieder so viel Batterien vorgezogen werden und nach den Brigaden des ersten Treffens fahren, wo sie zur Attaque weggenommen worden. Hiebei ist wohl zu bemerken, dass die Batterien nur immer von den mittelsten Brigaden der zweiten Linie genommen werden müssen, damit immer eine Batterie auf dem Flügel bleibt, so refusiret wird.

5. Besetzung der Posten, wie in solchen die Artillerie zum rechten Gebrauche zu placiren ist, wenn die Armee

1. einen Posten auf Anhöhen occupiret, wo keine Anhöhen dagegen sind;
2. wenn die Armee in Bergen stehet, wo sie Anhöhen auf zwei bis drei tausend Schritt gegen sich hat, so nicht evitiret werden können.

Im ersten Posten, wo keine Anhöhen, sondern nur blosses Feld und Plaine gegen ist, wird das erste Treffen an den Abhang des Berges gesetzt und die Infanterie nach dem Terrain postiret, so wie die Posten oder Berge gehen. Hier ist hauptsächlich der Artillerie-Officiere ihre Sache, dass sie ihre Batterien da placiren, wo sie rechte Defension haben, und die rechten Oerter des Terrains aussuchen, so zur Defension favorable sind, damit eine Batterie die andere kreuzet und so die ganze Linie ein Kreuzfeuer giebt. In einem solchen Posten muss nicht darnach gesehen werden, ob die Batterie der Brigade beim ersten, zweiten oder fünften Bataillon postiret sei, sondern man muss

sich bloss nach dem Terrain richten. Das zweite Treffen wird auf den Gipfel der Anhöhe gesetzt, nebst denen in das zweite Treffen eingetheilten Batterien.

Bei allen Lägern ist hauptsächlich zu observiren, dass die Flanken des Postens suffisamment mit Batterien garniret sind, dass, wenn ein dergleichen Posten attaquiret werden sollte, so viel Kanonen auf den Flanken stehen und so postiret seien, dass das Feuer sich immer kreuzet und die Flanken dadurch inattaquable gemacht werden.

Erstens ist der Gebrauch der Bataillons-Kanonen ersten Treffens, wenn der Feind attaquiret, Rollschüsse zu thun, zu sagen, dass die Kugeln einigemal aufhüpfen und die Batterien, so im zweiten Treffen auf den höchsten Höhen aufgefahren, von weiten über das erste Treffen weg auf den Feind zu schiessen.

Der zweite Gebrauch ist, dass sie so postiret seien, damit sie in die Batterien des ersten Treffens von hinten her schiessen können, und wenn der Feind, wie solches doch nicht ganz unmöglich, sich von einem Flecke des Postens, worauf das erste Treffen stehet, Meister gemacht, dass von den Batterien des zweiten Treffens absonderlich mit Kartätschen in die Batterien gefeuert werde, und kann auf diese Art ein Posten durch die Artillerie, wenn solche recht postiret ist, mainteniret werden, wenn auch ein Unglück gewesen und ein Theil des Terrains, wo das erste Treffen gestanden, etwas in Unordnung gebracht worden. Noch muss wohl observiret werden, wenn der Feind einen solchen Posten attaquiren wollte und auf eine gewisse Distance vor den Posten käme, bis sechs oder acht hundert Schritt, dass sodann die Artillerie-Officiere, welche Batterien commandiren, die Distancen, auf den Flanken sowohl als vor der Fronte, abgemessen und marquiret haben, damit sie genau wissen, wie viel Schritt der Feind, wenn er attaquiret, noch entfernt sei. Ist der Feind noch acht hundert Schritt entfernt, so muss aus den Brummer-Batterien mit Kartätschen und auf sechs hundert Schritt aus den sogenannten österreichischen schweren Kanonen[a] ebenmässig mit

[a] Friedrich schreibt aus Pulsnitz, den 18. November 1758, an den Obersten von Dieskau: «Mein lieber Oberst von Dieskau, Ich habe unterm heutigen Dato «an den General-Lieutenant von Rochow nach Berlin und General-Major von

Kartätschen beständig gefeuert werden. Da auch in dergleichen Posten, wenn solcher attaquiret wird, es oft geschiehet, dass Cavallerie dagegen gebraucht wird und man auch mit etwas Cavallerie dagegen agiret, so müssen bei dergleichen Gelegenheiten die Artillerie-Officiere, so Batterien commandiren, sehr attent sein und die Augen aufthun, dass sie, wenn unsere Cavallerie vorkommt, nicht auf solche feuern. Beigehende Zeichnung zeiget, wie die Batterien postiret sein müssen.[a]

Drittens, wenn eine Armee in einem Posten stehet im Gebirge, wo sie Anhöhen gegen sich hat, von ohngefähr zwei tausend fünf hundert bis drei tausend Schritt, so nicht zu evitiren, so kann die Infanterie nicht anders postiret werden, als auf die höchsten Höhen, um nicht von den gegenüber liegenden Anhöhen dominirt zu werden; folglich auch die Batterien nicht auf die Penten des Berges, wie in dem vorbeschriebenen Posten, wogegen nichts als flaches Feld, mit dem ersten Treffen an den Abhang des Berges gesetzt werden können, sondern es müssen selbige mit auf die höchsten Höhen placiret werden. Die Hauptsache aber bleibet immer, wie bereits erwähnet, dass die Flanken zum stärksten mit Batterien garniret werden müssen. In einem dergleichen Posten im Gebirge, wo Anhöhen dagegen sind, muss von den Bataillons-Kanonen ein sehr nützlicher und guter Gebrauch gemacht werden; denn da in einem bergigen Terrain Gründe, hole Wege und am Fuss des Berges kleine Anhöhen

• Tauentzien nach Breslau geschrieben, ob am ersten Orte wohl hundert Ka• nonen Zwölfpfünder und zu Breslau dreissig Zwölfpfünder nach österreichi• scher Art zwischen hier und dem Monat März könnten gegossen werden, und • zugleich befohlen, dass die Formen dazu nur immer vorläufig besorget wer• den sollen. Ich habe Euch hiervon Nachricht geben wollen mit Befehl, die • Anfertigung obiger Kanonen bestmöglichst zu betreiben. Ich bin, u. s. w.• Siehe K. W. von Schöning *Historisch-biographische Nachrichten zur Geschichte der brandenburgisch-preussischen Artillerie,* Band II., S. 131 und 132. Carl Wilhelm von Dieskau ist den 20. April 1755 zum Oberst-Lieutenant, Inspecteur der Artillerie-Magazine, wie auch der Oekonomie und der École d'artillerie ernannt worden; den 24. Februar 1757 zum Obersten, General-Inspecteur sämmtlicher Artillerie und Chef vom ersten Feld-Bataillon; den 10. October 1762 zum General-Major und Chef vom ersten Feld-Regimente; und den 16. Mai 1768 zum General-Lieutenant. Den 14. August 1777 ist er gestorben. Siehe Band XXVIII., S. xx, 145 und 149.

[a] Plan III.

sind, hinter denen man die Gründe, sowohl vor der Fronte, als auf den Flanken von den höchsten Anhöhen nicht besehen kann, so müssen die Bataillons-Kanonen gebraucht werden und zu zwei bis vier, mehr oder weniger, vorgesetzt, wo dergleichen Oerter sind, und um von den gegenüberseitigen Höhen nicht gesehen zu werden, Épaulements dagegen gemacht oder eingeschnitten, wie es das Terrain giebt, um dadurch die Fronte und Flanke zu beschützen.

Da nun alles was vorgeschrieben zur rechten Defension des Postens gehöret, so muss nichts negligiret werden, und die Artillerie-Officiere müssen nicht eher ruhig sein, bis alles ihr Geschütz stehet, so wie es das Terrain zu einer rechten Defension erfordert. Aus beigehender Zeichnung ist zu ersehen,[a] wie die Armee in einem solchen Terrain postiret ist.

Wenn andere Posten und gute Läger, es sei hinter Morästen oder kleinen Flüssen, Teichen, u. s. w., so vor der Fronte und auf den Flanken liegen, und dahinter noch Berge oder kleine Anhöhen sind, worauf man die Armee postiret. Bei dergleichen Posten ist hauptsächlich der Artillerie-Officiere ihre Sache, dass sie genau wissen, wo Dämme über die Moräste, Brücken über die Flüsse, guéable Oerter und Passagen sind, um solche recht zu beschiessen, ihr Geschütz darnach zu postiren. Wenn Dämme sind, so muss nach deren Breite eine Batterie von vier bis sechs, auch wohl mehr schweren Kanonen gerade gegen den Damm so postiret werden, dass die Kanonen den Damm entlang beschiessen, auch ebenmässig wenn Brücken und Passagen über einen Fluss gehen, so muss nicht allein eine Batterie sein, welche den Weg, der über die Brücke gehet, beschiesse, sondern es müssen auch rechter und linker Hand auf die Anhöhen schwere Kanonen gesetzt werden, die ein Kreuzfeuer auf den Weg und Brücke machen und, wenn es nicht über sechs oder acht hundert Schritt, aus den schweren Kanonen mit Kartätschen schiessen. Sind Anhöhen hinter dem Flusse, so versteht es sich von selbst, dass die Batterien rechts und links darauf postiret werden müssen, um die Kreuzfeuer zu geben. Wenn die Artillerie-Officiere gewahr werden und sehen, dass wenn die Armee in einem Standlager

[a] Plan IV.

stehet, welches der Feind zu attaquiren Miene macht und in einer Distance von tausend bis zwölf hundert Schritt Batterien aufwerfen will, um unter deren Protection zu attaquiren, so müssen sie sofort dem commandirenden Generale davon Rapport machen und sogleich gegen diese feindlichen Batterien Kanonen aufgefahren und sie so gesetzt werden, dass sie beständig ein Kreuzfeuer gegen die feindlichen Kanonen machen, und müssen diese Batterien nicht allein des Tages, sondern auch die Nacht hindurch beständig schiessen, um den Feind dadurch an seiner Arbeit und an seinen Batterien zu hindern und dahin zu bringen, dass er keine Kanonen auffahren kann. Wenn also eine dergleichen vom Feinde anzulegende Batterie, wenn die Kanonen von unsern Batterien beständig auf den Fleck hin kreuzen, nicht von Statten gehet und die Arbeiter weglaufen, so muss, wenn die Artillerie gut schiesset, in vier Stunden von einer solchen Batterie, wenn der Feind solche auch schon angelegt, die Brustwehr ganz weggeschossen und mit dem andern Terrain ganz gleich sein. Es ist ein Exempel hier anzuführen, wie es dem Prinzen Eugen bei Belgrad gegangen, da die Türken ihm Batterien von vierzig Kanonen, so er bauen lassen, so ruinirten, dass keine Kanone aufgefahren werden konnte. [a]

Nochmals wird wiederholet, dass allemal die vornehmste Attention auf die Flanken der Armee gerichtet sein muss und allda so viel Kanonen placirt werden, dass sie durch ihr Kreuzfeuer die Flanken inattaquable machen, welches das vornehmste mit sein muss. Wo nun aber pure Plainen sind und da eine Armee das Lager nehmen muss, so kann man sich nicht anders helfen, als durch Retranchements und Redouten, so unumgänglich zu machen nöthig sind, wenn die Armee in der Plaine campiret; nur muss hauptsächlich dahin gesehen werden, dass die Fortifications recht solide gemacht seien. An den Oertern, wo Batterien aufgefahren, müssen Werke angelegt werden, so geschlossen und nur in der Gorge eine kleine Oeffnung haben. Die Gräben um diese Redouten oder Werke aber müssen sechs bis sieben Fuss tief und zehn bis zwölf Fuss breit sein. Erlaubt es die Zeit, so kann der Graben um diese Werke ganz herum gehen und eine

[a] Im Monat August 1717.

kleine Brücke in der Gorge gemacht werden, wie auch noch Pallisadirung. Die Artillerie-Officiere, wenn sie dergleichen Werke nicht so von demjenigen gemacht finden, so den Auftrag gehabt, sie machen zu lassen, müssen sie es gleich angeben, damit es geändert und so solide gemacht wird, wie es sein muss, sonst der Artillerie-Officier, so die Batterie commandiret, dafür responsable bleibt, und muss dieses ein für allemal ein Principium regulativum sein, dass alles so geschiehet und nicht eher abgegangen wird, bis es im rechten Stande und gut gemacht ist.

6. Attaquen auf zweierlei Art Posten:

1. einen Posten zu attaquiren, wo Anhöhen dagegen, und
2. wo nichts als flaches Feld und die Armee genöthigt ist, den Feind in einem dergleichen Posten zu forciren.

Die Principia, so bei diesen Attaquen genommen werden müssen, sind dieselben, wie bei Belagerungen, dass, so wie man ein Polygon mit den Parallelen und Batterien embarrassiret, so ist auch der Ort des Postens, so attaquiret werden soll, mit Batterien zu embarrassiren. Die General-Regeln hiebei sind, dass man den Feind auf der Flanke, wo er am schwächsten ist, attaquire, welches der General, der die Armee commandiret, wo es noch am leichtesten ist, den Feind zu attaquiren und wie derselbe steht, wissen muss. Sind Anhöhen um und gegen einen solchen Posten, so muss nothwendig davon profitiret werden, um Batterien darauf zu bringen. Wenn der Feind auf Anhöhen steht, wo Anhöhen dagegen sind und nicht weiter als funfzehn hundert bis zwei tausend Schritt ab, so ist die Hauptregel, die Anhöhen, so dagegen liegen, sehr vortheilhaft mit Batterien zu besetzen und die Kanonen so zu richten, dass die Schüsse auf den Fleck concentriren, wo die Attaque gemacht werden soll, und je mehr schwere Kanonen auf solche Höhen gesetzt werden können, je besser ist es, damit durch solches starkes Feuer die feindlichen Batterien in ihrem Schiessen derangiret werden, wie aus beiliegendem Plane zu sehen,[a] und die Attaquen Infanterie durch Hülfe der Artillerie, wodurch die feindlichen Kanonen schweigend gemacht, heranmarschiren können.

Die zweite Attaque, wenn der Feind auf solchen Anhöhen

[a] Plan V.

stehet, wo keine Anhöhen dagegen sind, wie dergleichen Terrains sowohl in Schlesien als Sachsen und mehreren Provinzen bekannt, und es die Nothwendigkeit erfordert, den Feind zu attaquiren, so können weder schwere noch leichte Kanonen angebracht werden, ausser Haubitzen, sowohl zehnpfündige als einige fünf und zwanzigpfündige, wesfalls immer bei einer Armee, so solche Attaque thun soll, vierzig zehnpfündige Haubitzen, so vier tausend Schritt werfen, und acht oder zehn fünf und zwanzigpfündige dabei gebraucht werden. Diese sämmtlichen Haubitzen müssen an den Ort gebracht werden, auf welchem Flügel man den Feind attaquiren will. Diese Haubitz-Batterien zu setzen und damit einen halben Zirkel um die Flanke oder den Ort zu machen, wie beigehende Zeichnung zeigt,[a] wo man den Feind attaquiren will, müssen die Artillerie-Officiere sehr von dem Terrain zu profitiren wissen, um sie auch in den kleinsten Grund oder hinter eine ganz geringe Anhöhe zu setzen, und ihre Schüsse so zu dirigiren, dass sie von allen Batterien auf den Fleck der Attaque concentriren, und müssen seitwärts, wenn die Batterien zu agiren anfangen, Artillerie-Officiere geschickt werden, um genau zu wissen, ob auch die Schüsse den rechten Effect thun und auf den Fleck fallen, wo die Attaque geschehen soll, den Effect davon zu sehen und darnach ihre Schüsse reguliren zu können. Die vornehmste Attention, so die Officiere der Artillerie dabei haben müssen, ist, dass sie nicht zu kurz, da sie sonst in unsere eigene Attaque werfen, und lieber etwas weiter, alsdann doch die Granaten in das zweite Treffen des Feindes fallen. Da bei dergleichen Attaquen die Bataillons, so die Attaquen machen, ihre Kanonen mitnehmen können, so müssen einige Artillerie-Officiere die Bataillons-Kanonen und dabei eingetheilten siebenpfündigen Haubitzen hinter der Attaque zusammenfahren lassen und so von weiten hinter der Attaque folgen, bis sie sehen, dass die Infanterie auf die Anhöhen kommt, wo sie den Feind weggejagt, und sodann das Feuer von den Haubitz-Batterien aufgehört, gleich à portée zu sein, um diese Bataillons-Kanonen gleich auf den Berg herauf zu fahren und, wenn die Infanterie Posto gefasst, gleich bei ihren Bataillons fahren zu kön-

[a] Plan VI.

nen. Sollte es sein, dass der Feind in solchem Posten stände, dass hinter den Anhöhen, wo man den Feind weggejagt, sich wiederum andere Anhöhen fänden, so müssen die Haubitz-Batterien auch mit nachgefahren werden, und ist der Artillerie-Officiere, so Batterien commandiren, ihre Hauptsache, auch den zweiten Posten, so wie den ersten, mit Batterien zu embarrassiren und ein Kreuzfeuer nach den Anhöhen zu machen, mit den den Posten umringenden Batterien, und sollten die schweren fünf und zwanzigpfündigen Haubitzen nicht dahin zu fahren sein, so müssen diese Batterien von zehnpfündigen gemacht werden.

7. Uebergang über Flüsse.

Wenn ein Fluss passirt wird, so dass der Feind in gewisser Nähe, als ohngefähr noch zwei Meilen davon stehet, so muss der General, so die Armee commandirt, einen solchen Ort über den Fluss aussuchen, wo er ihn mit Avantage und ohne was zu risquiren passiren kann. Ein solcher Ort kann nicht anders situiret sein, als dass man die Höhen auf seiner Seite hat und das gegenseitige Terrain über den Fluss niedriger ist; der vortheilhafteste Ort ist, wenn das Wasser eine Bucht macht, wie aus beiliegender Zeichnung zu ersehen.[a] Sollte man aber eine solche Bucht des Flusses nicht finden, so muss man doch Anhöhen auf seiner Seite haben, wo man den Uebergang machen will. Hiebei sind die beständigen Principia, dass auf die Anhöhen, so nahe am Fluss liegen und nicht zu weit von demselben abgelegen, vier bis sechs, auch mehr Batterien von schweren Kanonen gesetzt werden, die über den Fluss weg schiessen und die Bataillons, so über den Fluss gesetzt worden den Brückenschlag zu decken, protegiren. Die Bataillons-Kanonen werden von dem Orte, wo die Brücke geschlagen, rechts und links des Flusses, ohngefähr fünf bis sechs hundert Schritt am Ufer batterienweise aufgefahren, um vor die Fronte der Bataillons, so den Brückenschlag decken, zu beschiessen, wenn man von dem Feinde was zu besorgen, um dadurch der Infanterie mehr Defension zu geben, da die schweren Batterien immer von den Anhöhen nur weit schiessen. Sobald nun das erste Treffen über die Brücke zu defiliren anfängt und die Infanterie, um sich zu formiren, mehr Terrain

[a] Plan VII.

braucht, werden diese Batterien von Bataillons-Kanonen weiter rechts und links des Ufers des Flusses gerückt, wie aus gedachter Zeichnung zu sehen, um dadurch die Linie Infanterie, wie auch die Flanken zu decken. Sowie das erste Treffen herüber, müssen die Bataillons-Kanonen folgen und so das zweite Treffen, die Batterie und das Uebrige von der Armee.

Bei Retraiten, Affaires d'arrière-garde und Abzügen und dergleichen Gelegenheiten müssen die Officiere der Artillerie, so sich dabei befinden, die Generale, so das Commando über ein Corps von vier bis sechs oder zehn Bataillons haben, erinnern, wenn sich die Bataillons abziehen, dass sie von dem Generale, so das Corps commandiret, avertirt werden, um ihre Kanonen wenigstens zwei bis drei Minuten eher, als die Infanterie abmarschiret, aufgeprotzt zu haben, damit sie bereits im Marsch, wenn die Infanterie abmarschiret; jedoch muss solches nicht eher, als ohngefähr zwei Minuten vorher, ehe der General die Bataillons abmarschiren lassen will, geschehen. Dieses kann auch Statt finden, wenn sich eine Armee aus einem Gebirge oder Posten ziehet, um entweder eine andere Position zu nehmen, oder aus dem Gebirge in die Plaine zu gehen; wohl aber müssen die Artillerie-Officiere den Unterschied zu machen wissen, dass solches niemals Statt finde, wenn der Feind einen Posten attaquiret, indem im letztern Falle alles halten muss.

8. Belagerung der Städte.

Bei Belagerung der Städte ist es hauptsächlich der Ingenieurs ihre Sache, den ganzen Plan von der Belagerung zu entwerfen und zu machen, wie die Tranchées geöffnet und die Parallelen geführt werden sollen. Es halten Seine Königliche Majestät die Officiere der Artillerie damit nicht auf. Die Fundamental-Principia, so sie dabei haben müssen und so mit zur Artillerie gehören, sind, dass das Polygon, so attaquiret werden soll, wohl mit Batterien embarrassiret wird, damit die Artillerie-Officiere alle differente Feuer gegen die Werke recht anzubringen und die Batterien wohl anzulegen wissen. Wenn die erste Parallele gegen das Polygon, so attaquirt werden soll, geöffnet, müssen die Batterien in der Parallele, so an ihren Orten angelegt und gemacht werden, wie es sein muss und in beigehender Zeichnung

marquiret ist. [a] Es mögen nun solche gegen ein Hornwerk, oder gegen andere Werke, um selbige zu beschiessen, angelegt werden, so bleibt solches immer en gros dasselbe. Die Artillerie-Officiere müssen, ehe sie die Batterien anlegen, Acht haben, um zu wissen, wie viel Kanonen der Feind auf jeder Face, es sei von einem Ravelin, Demi-lune oder Bastion, gebrauche, und darnach die Batterien gegen die vom Feinde so construiren, dass immer gegen eine Embrasure, wo eine Kanone vom Feinde stehet, drei Kanonen von unsern gerichtet sind. Der Effect, welchen man von diesen Batterien verlangt, ist, dass sie die Merlons und Brustwehren von dem Werke ruiniren und wegschiessen; auch muss derowegen auf jedes Bastion oder Ravelin, welches attaquiret wird, aus Mortiers, so bei den Batterien gesetzt, mit Bomben geworfen werden, und müssen, so viel es angehet, hauptsächlich auf die Brustwehren die Bomben dirigiret werden. Wird nun dieses effectuiret, dass sowohl durch die Batterien die Merlons ruiniret und die Brustwehren durch beständiges Werfen der Bomben mit rasirt werden, so können die Leüte, so dahinter gestanden, nicht mehr bedeckt bleiben, folglich die feindliche Artillerie dadurch schlecht bedient und nicht mehr zum rechten Gebrauche ist. Das Feuern von den Batterien und das Bombenwerfen muss weder Tag noch Nacht aufhören und immer in der Hitze gehalten werden. Wenn nun gesagt würde, des Nachts kann man nicht sehen wo man hinschiesst, so wird den Artillerie-Officieren hierauf zur Antwort gegeben, wie solche, wenn des Tages ihre Kanonen gut gerichtet stehen wie sie stehen sollen, Leisten auf die Seiten der Affuten schlagen, die Kanonen bei derselben Richtung lassen und wenn abgefeuert und die Kanone zurückläuft, sie solche zwischen die zwei Leisten wieder dahin bringen müssen, wo sie gestanden, wodurch doch einigermassen die Schüsse accurater gebracht werden; hauptsächlich aber kommt mit darauf an, dass nur continuellement geschossen wird. Nur ist nicht genug, dass man dem Feinde die Batterien demontire, sondern es müssen auch gleich im Anfang der Belagerung, wegen des bedeckten Weges, Ricochet-Batterien angelegt werden. Derowegen müssen die Officiere der Artillerie, wenn sie

[a] Plan VIII.

ihre Batterien anlegen, die Lignes de prolongation wohl observiren, so diejenigen sind, die den Ricochet-Batterien am favorablesten. Damit nun die Lignes de prolongation recht wohl observiret werden, so ist ein Mittel für die Officiere um sich zu helfen, dass sowohl die Artillerie-, als Ingenieur-Officiere von den Thürmen der nächsten Dörfer, von da man die Werke der Festung besehen kann, wo die Prolongations-Linien der Werke und des bedeckten Weges hingehen, im Felde Marquen machen und dadurch die Prolongations bekommen können. Da nun die Ricochet-Batterien von Haubitzen viel nützlicher als von Kanonen sind, so ist nur dabei zu observiren, dass sie den Haubitzen nicht mehr oder weniger Pulver geben, als die Granate gebraucht, in der Linie des bedeckten Weges, so die Batterien enfiliret, entlang zu rollen und oft aufzuhüpfen, und weil die meisten Festungen collaterale und vorgelegte Werke haben, so den andern Hauptwerken mit zur Defension dienen, so müssen auch dagegen Batterien gemacht und angebracht werden. Diese Batterien aber sind nicht zum Demontiren, sondern es ist genug, wenn gegen eine dergleichen feindliche Batterie von der unsrigen Kanone gegen Kanone gebracht wird, um dadurch nur einigermassen die feindlichen Kanonen von dem beständigen Schiessen zu verhindern. Wenn die zweite Parallele formiret wird und fertig ist, werden die Batterien aus der Mitte der ersten vorgebracht, in demselben Alignement, wie die Batterien in der ersten Parallele gestanden, und müssen die Kanonen en crémaillère oder schräm gesetzt und die Embrasuren in den Batterien darnach gemacht werden, um dieselbe Direction zu behalten, als die Batterien in der ersten Parallele gehabt. Das Hauptwerk und die grösste Nothwendigkeit ist, dass bei dem Bauen der Batterien sogleich die erste Nacht, wenn sie angelegt werden, die Artillerie-Officiere so viel Leute zu Bauung der Batterien fordern und ihnen gegeben werden müssen, so viel sie verlangen, damit sie gleich die erste Nacht so weit kommen als möglich und ihnen weder an Faschinen, noch andern Zuthaten nichts fehle; dahero alles schon vorhero in Bereitschaft gehalten werden muss. Dieses ist dasjenige, worin der Officier von der Artillerie sich eine grosse Ehre erwerben kann, wenn sein Batterie-Bau recht gut von

Statten gehet, damit die Kanonen, so in diese Batterien kommen sollen, noch vor Tage dahin gebracht werden können. Die Batterien, so aus der Mitte der ersten Parallele in die zweite vorgebracht werden, sind noch Demontir-Batterien, wo auch Mortiers, um auf die Brustwehren der Werke zu werfen, mit vorgebracht werden müssen. Um von dem Effecte der Bomben und Haubitzen versichert zu sein, müssen Officiere von der Artillerie tausend bis funfzehn hundert Schritt rechts und links gehen und sehen, ob die Bomben recht fallen und davon dem commandirenden Officiere der Artillerie Anzeige thun, um es, wenn er fehlt, zu ändern und zu corrigiren. Diese Batterien in der zweiten Parallele müssen gleich, wie in der ersten, Tag und Nacht feuern. Wenn die dritte Parallele gemacht wird, pflegen die Kanonen stehen zu bleiben wie sie gestanden, und werden aus der dritten Parallele die Zickzacks poussiret und die Sappen gegen die Capitalen, um dadurch die Minen, wenn vor der Festung welche sind, so der Mineurs und Ingenieurs ihre Sache, wegzunehmen, bis man an den bedeckten Weg kommen kann. Sobald aber als die Infanterie Meister vom bedeckten Wege ist, werden die Bresch-Batterien angelegt. Diese müssen im bedeckten Wege, hart am Graben angelegt werden, da alsdann schon zu supponiren, wenn man bis dahin avancirt, dass die Brustwehren durch die Demontir-Batterien rasirt und weggeschossen und der Feind keine Leute mehr hinter die Brustwehren stellen kann, die Kanonen zu bedienen, solche alsdann auch ganz frei stehen und nicht mehr agiren können. Weil man nun keine Bresche schiessen kann, wenn man nicht den Fuss von der Mauer fasst, so müssen die Bresch-Batterien dergestalt eingesenkt werden, und wenn auch ein Stück vom Revêtissement weggesprengt werden muss, bis auf den Fuss von der Mauer, so viel es sich thun lässt, zu sehen. Zu diesen Bresch-Batterien werden Vierundzwanzigpfünder gebraucht, und anstatt dass die Zwölfpfünder, so zum Demontiren gebraucht werden, einer nach dem andern gelöset wird, so müssen die Bresch-Batterien immer mit einer ganzen Lage abgefeuert werden, da solches in der Mauer mehr Erschütterung macht, wenn die Kugeln zugleich ankommen. Alles Uebrige, so bei Belagerungen für die Artillerie vorkommt, läuft auf dasselbe heraus, was

bereits gesagt ist, und bleiben alle diese Regeln dieselben. Muss vorhero Bresche in die Face eines Ravelins gemacht werden, so geschiehet solches auf vorgeschriebene Art, wenn die Infanterie Posto darauf gefasst und sich darauf versichert und postiret hat; sodann werden die vier und zwanzigpfündigen Kanonen gegen die Face des Bastions gebracht, von da Bresche zu schiessen, wie es bereits gesagt. Ist es ein Wassergraben, so muss die Bresch-Batterie eben so gemacht werden und so plongiren, dass sie sogar unter dem Wasser den Fuss der Mauer so viel möglich fasset. Da auch im bedeckten Wege Haubitzen mit angebracht werden müssen zu Ricochet, so müssen aus den Haubitzen mit ganz schwacher Ladung die Granaten geworfen werden und die Ricochet-Schüsse thun.

Wenn ein Sturm von der Infanterie auf ein Werk geschehen soll, um sich solches zu bemeistern, so ist der Gebrauch, dass die Signale zum Sturm mit Bomben gegeben werden. Von dem commandirenden Generale wird gesagt, dass, wie gewöhnlich, dreimal aus zehn bis zwölf, mehr oder weniger, Mortiers auf einmal Bomben geworfen werden sollen. Das erste und zweite Mal müssen die Bomben mit Zündern auf einmal, zu sagen alle zehn oder zwölf abgefeuert, das dritte Mal aber müssen Bomben ohne Zünder geworfen werden, so nicht crepiren, welches das Signal zum Sturm ist.

9. Was ein Artillerie-Officier zu thun hat, der in einer Festung ist und das Commando hat.

Erstlich wegen der Zeughäuser hat er zu observiren, dass er sowohl alle differente Kugeln, Bomben und Granaten, so zu seinem Defensions-Geschütze gehören, wohl separire, zu sagen ganz separate Amas von dem differenten Kaliber der Kugeln, Bomben, Kartätschen und Granaten, in Summa von aller differenten Art von Munition mache, so alle Officiere der Artillerie wissen müssen, dass hier ein Amas von vier und zwanzigpfündigen Kugeln, dort einer von zwölf-, sechspfündigen, und so weiter, so alles sehr wohl separiret sein muss, damit sich nicht vergriffen werden kann wenn davon geholt wird, und wenn solches auch des Nachts ist, dass es ein jeder Artillerie-Officier weiss, welches eine sehr importante Précaution ist, damit nicht durch

eine Confusion, und wenn vorhero nicht alles gehörig in Ordnung gebracht und durch eine dergleichen Nachlässigkeit, ganz andere Munition zu einem Geschütze gebracht, als dazu gehöret. Ehe sich der Feind decouvrirt, wo er die Tranchées öffnen will, so man vorhero nicht mit Gewissheit wissen kann, müssen keine Schiessscharten in die Brustwehren der Werke eingeschnitten werden. Einigermassen kann man des Feindes Idee, wo er die Attaque führen will, rathen und voraussehen, wenn man weiss, wo er seine Magazine anlegt, wo er seine Kanonen auffahren lässt, sein Pulver hinbringt und überhaupt seine Dépôts anlegt. Um davon Gewissheit zu haben, muss man des Tages den Feind von den Kirchthürmen observiren lassen und von der Cavallerie, so in der Stadt ist, des Nachts kleine Patrouillen ausschicken. Weiss man nun mit Gewissheit, auf welcher Seite der Feind seine Magazine anlegt, seine Kanonen und Pulver hinbringen lässt und seine Dépôts macht, daraus kann man ohngefähr schliessen, dass er auf der Seite attaquiren wird.

Das erste, so der Officier von der Artillerie zu thun hat, ist den bedeckten Weg, wo der Feind seine Attaque machen will, mit sechs- und dreipfündigen Kanonen zu besetzen. Alle Nacht müssen allda ganz schwache Patrouillen Cavallerie heraus, um avertirt zu werden. Vor die Angles der Glacis müssen Unter-Officiere mit zwei bis drei Mann detachiret sein, wenn sie das geringste Lärmen oder Gepolter gewahr werden, zu avertiren. Ist nun daraus das mindeste zu vermuthen, dass die Tranchée allda geöffnet wird, so muss aus den Kanonen, so im bedeckten Wege stehen, beständig geschossen werden. Es könnte auch sein, dass der Feind falschen Alarm machte; durch die ausgeschickten Patrouillen aber kann doch der Rapport nicht fehlen, den Ort der Attaque zu wissen. Wäre es, dass die Tranchées acht oder sechs hundert Schritt von der Festung geöffnet würden, muss mit Kartätschen aus den sechspfündigen Kanonen gefeuert und durch dieses Feu rasant die Arbeiter sehr beschossen und an ihrer Arbeit behindert werden; so würde die Parallele die erste Nacht nicht zu Stande kommen können. Auf eben die Art muss die folgende Nacht continuiret werden. Hat sich nun der Feind decouvrirt und die Tranchéen geöffnet, so müssen

Schiessscharten in die Werke eingeschnitten und das Geschütz aufgeführt werden, sowohl zwölf-, als vier und zwanzigpfündige Kanonen. Des Artillerie-Officiers seine Hauptabsicht muss sein, dem Feinde von dem Polygone, so attaquiret wird, die Demontir-Batterien, so er gegen die Werke anlegt, zu ruiniren. Sind Collateral-Werke und, wie aus beigehender Zeichnung zu ersehen,[a] dass man des Nachts mit einem Boyau aus dem bedeckten Wege herausgehet und eine kleine Batterie von drei- und sechspfündigen Kanonen anbringt, um die Parallele zu enfiliren, so kann man dem Feinde hierdurch eine Chicane machen. Werden Kanonen auf den Werken ruiniret, so müssen des Nachts gleich wieder frische aufgefahren werden, so wie auch die Schiessscharten, wenn solche etwas gelitten, die kommende Nacht gleich wieder ausgebessert werden, so nicht verabsäumt werden muss, damit die Batterie den andern Morgen wieder in völligem Stande ist, dass die Leute dahinter sicher stehen und laden können. Da nun die Mortiers ein gutes Geschütz zum Demontiren sind, so muss man auch Mortiers entweder hinter die Courtinen oder in die Gorgen der Bastions mit setzen, um von da nach den feindlichen Batterien mit Bomben zu werfen. Wenn nun der Feind auch Bomben dagegen wirft, so ist es nöthig, dass die Mortiers öfters verschoben werden und nicht auf einem Orte stehen bleiben. Wenn der Feind zur zweiten Parallele zu öffnen schreitet, wird alles dasjenige, was bereits, wenn der Feind die erste Parallele eröffnet, deutlich gesagt, observiret. Wenn Ausfälle gemacht werden, so ordinär rechts oder links der Attaque geschehen, so ist zu observiren, dass ordinär die Kanonen von den Batterien der Festungswerke gleich gelöset und vorhero der bedeckte Weg, wo der Ausfall geschiehet, des Abends vorher stark mit Kanonen besetzt werde; denn alle Ausfälle sind nicht glücklich, und wenn die Truppen, so den Ausfall gethan haben, sich geschwinde zurückziehen müssen und der bedeckte Weg stark mit Kanonen besetzt ist, so mit Kartätschen geladen sind, so können die Truppen, so den Ausfall thun, sich sicher nach der Stadt ziehen, und durch das Kartätschenfeuer der Feind abgehalten werden zu verfolgen. Wenn der Feind aus seiner letzten Paral-

[a] Plan IX.

lele einen Zickzack macht und anfängt die Minen zu attaquiren, so müssen die Officiere der Artillerie alles Wurfgeschütz auf den Hauptwall und Ravelin, wenn es noch nicht ruiniret, auffahren lassen, um des Nachts mit Haubitzen und Bomben nach den Têten der Sappen zu werfen. Weil solches nun nahe am bedeckten Wege ist, so muss von diesem Wurfgeschütze viel Pulver abgebrochen werden, um nicht zu weit zu werfen. Die ganz grossen eisernen Mortiers, wenn sich welche in der Festung befinden, sind gut um des Nachts Steinkörbe auf des Feindes Arbeiter zu werfen, so von sehr gutem Effecte ist. Uebrigens ist auch noch zu erinnern, dass niemals zu viel Pulver und Munition in die Bastions, so attaquiret werden, gebracht werde, und können die Officiere der Artillerie ohngefähr ihren Ueberschlag machen und wissen, wie viel Schüsse des Tages gebraucht werden; aber viel übrig muss nicht sein, da sonst ein Unglück daraus entstehen kann. Sind Casematten in den Werken, so wird die Munition allda beibehalten. Es muss aber dabei sorgfältig observiret werden und alle nur mögliche Précaution genommen, dass hauptsächlich die Thüren, wenn Munition geholt oder eingebracht wird, gleich wieder gut zugemacht werden. Sind keine Casematten in den Werken, so muss, ehe die Belagerung angehet, auf jedem Bastion ein Behältniss in der Erde von ohngefähr vierzehn Fuss tief gemacht, mit Brettern ausgeschlagen und mit grossen Balken ganz dicht zusammen gelegt, bedeckt werden und noch darauf sieben bis acht Fuss Erde gelegt, so dass dieses Behältniss à l'épreuve ist. Der Eingang zu einem solchen Pulver-Magazine muss niemals gerade, sondern krumm gemacht werden. Sollten Thürme mit in der Stadt sein, so wie gewöhnlich hinter dem Hauptwalle stehen, und worin sich Pulver-Dépôts befinden, so muss, sobald eine Belagerung angehet, das Pulver aus den Thürmen weg und in die Kirchen in die Stadt gebracht werden, wo zu mehrerer Précaution noch gute Erde über das Gewölbe gelegt werden muss, damit das Pulver sicher liege. Von allen Handwerkern in der Stadt, es seien Schmiede, Rademacher und dergleichen Professionisten, muss der älteste Officier von der Artillerie eine exacte Liste haben, damit, wenn er dergleichen Handwerksleute gebraucht und am Geschütz etwas

entzwei, solches gleich wieder von ihnen repariret und in brauchbaren Stand gesetzt werden könne. Der commandirende Officier von der Artillerie muss alle Tage eine accurate Liste an den Gouverneur oder commandirenden General von seiner sämmtlichen Munition angeben, vom Abgang und Bestand, so wie auch von seinem Geschütze, was den vorigen Tag verbraucht worden und was noch an Vorrath bleibt, damit der Gouverneur oder commandirende General wisse, wie es sowohl mit seinem Geschütze als sämmtlicher Art von Munition stehe.

Diese ganze Instruction für die Artillerie werden die Commandeurs der Bataillons und Stabs-Officiere sich alle Mühe geben, ihren Capitains beizubringen, welches die Generalregeln, so zum Feld- und Belagerungskrieg nöthig, damit der eine nicht sagt, wir wollen es so und der andere auf eine andere Art machen; sondern es muss alles nach der Instruction, worin Seine Königliche Majestät die rechten General-Principia vorgeschrieben und festgesetzt, befolgt werden. Den Officieren von der Artillerie, so in die Festungen destiniret sind, kann, was zur Belagerung gehöret, aus dieser Instruction gegeben werden; die ganze Instruction aber muss nicht aus der Commandeurs der Bataillons ihren Händen kommen.

Die sechs Bataillons Feld-Artillerie * müssen sowohl die Bombardiere als Kanoniere sehr üben, dass sie accurat werfen, zielen und schiessen können, wie es sich gehöret, und alles wissen und machen, wozu sie bei der Artillerie gebraucht werden.

Seiner Königlichen Majestät Gesinnung ist, dass, da von diesen sechs Bataillons Feld-Artillerie vier Bataillons zu nichts anderm als zu Handlangern im Felde gebraucht werden können, da nur kaum ein Viertel Artilleristen des ganzen Corps zum Zielen gebraucht wird, wenn von solchen welche abgehen, todtgeschossen werden oder sterben, immer von den andern vier Bataillons, da solche im Frieden eben so exerciret und angelernet, um den Abgang zu ersetzen, wieder eingestellet und dafür wiederum Recruten in den Platz bei den vier Bataillons kommen, so dann mit Handlangerdiensten anfangen. Es ist dahero höchst nöthig, dass alle sechs Bataillons gut und egal exerciret seien,

* Siehe Band IV., S. 6, und Band VI., S. 97.

alsdann man einen ganzen Krieg hindurch auskommen und gute Leute haben kann, wenn sie in Friedenszeiten formiret sind.

Noch ist den Artillerie-Officieren zu wissen nöthig, was eigentlich und zu welchem Gebrauche maskirte Batterien sind.

Eine maskirte Batterie heisst diejenige, die man an einem Orte anbringet, wo sie von weiten nicht vom Feinde gesehen werden kann. Sie liegt entweder im Busch oder hinter was verborgen, wodurch sie gedeckt wird, so dass man solche nicht eher sehen kann, als davon gefeuert wird. Der rechte und grösste Gebrauch ist, von dergleichen Batterien Flankenfeuer in die Linien zu machen, absonderlich, wenn man an Wälder, worin Verhaue gemacht sind, appuyiret ist, und dergleichen Oerter. Da nun der rechte Gebrauch von einer maskirten Batterie ist, um dem Feinde, wenn er die Armee attaquiret, einen unerwarteten Abbruch zu thun und ihm seine Attaquen zu derangiren, so muss man eine solche Batterie nicht decouvriren und, wenn auch vorhero der Feind sich mit leichten Truppen sehen liesse und man auch dem Feinde mit dergleichen Batterien Schaden thun könnte, nicht schiessen, sondern solche nur zu Bataillen reserviren, auf dass der Feind auf keine Art seine Disposition gegen diese Batterien machen kann. Wenn aber die feindliche Armee zu attaquiren kommt und in das Feuer der Batterie, alsdann ist es Zeit, sich zu demaskiren und den Effect zu thun.

Auch ist noch mit zu erinnern, zu welchem Gebrauche und bei welchen Gelegenheiten eigentlich die leichten berittenen Kanonen gebraucht werden müssen. Die leichte berittene Artillerie muss nicht bei allen Gelegenheiten unachtsam gebraucht werden. Zeigt man sie dem Feinde alle Tage, so macht er solches nach und ist sodann der Vortheil verloren. Die Hauptgelegenheit und wo man den grössten Effect davon haben kann, ist, wenn sie in der Plaine auf einem Flügel Cavallerie angebracht wird, dass sie von da aus in einer Bataille die feindliche Cavallerie beschiesst, ehe als unsere Cavallerie attaquiret. Sobald aber unsere Cavallerie attaquiret, muss sie sofort aufprotzen; geht die Affaire von der Cavallerie glücklich, so muss sie nachfolgen und wird entweder gegen die feindliche Infanterie zu gebrauchen oder auch, wenn der Feind geschlagen, im Verfolgen von grossem Nutzen

sein und guten Effect thun. Auch in andern Affaires de poste kann dergleichen Batterie von leichten Kanonen bei der Infanterie gebraucht werden, bis schwere Kanonen von der Armee hinkommen; überdem noch, wenn die Armee im Marsch ist, dass man einen Hauptposten vor dem Feinde occupiren will, als wo man ein Detachement von einigen tausend Dragonern hinschickt, Posto zu fassen, bei einem solchen Detachement können leichte berittene Kanonen mitgegeben werden, da die Dragoner sodann eben die Dienste der Infanterie thun und eben so gut, als wenn einige tausend Mann Infanterie hingeschickt würden. Sonst aber müssen bei Detachements Cavallerie niemals die leichten Kanonen mitgegeben werden, weil sie dabei nicht von rechtem Gebrauche sind und nichts Decisives daraus kommen kann. Die Kanoniere, so bei diesen Kanonen sind, müssen nicht allein hurtig eine Batterie davon aufzufahren wissen, sondern auch gut damit schiessen und gut reiten können, auch sehr geschwinde die Kanonen auf- und abzuprotzen wissen, um hurtig eine Batterie zu formiren.

Potsdam, den 3. Mai 1768.

Fch.

XXIX.

INSTRUCTION

FÜR DIE COMMANDEURS

DER

REGIMENTER UND BATAILLONS.

INSTRUCTION

FÜR

DIE COMMANDEURS DER REGIMENTER UND BATAILLONS.

AN DEN GENERAL-MAJOR VON STEINKELLER.

Potsdam, den 5. Februar 1778.

Mein lieber General-Major von Steinkeller,

Ich überschicke Euch hiebei eine von Mir selbst gemachte Instruction für die Commandeurs der Regimenter und Bataillons, was sie nämlich, wenn es zum Marsch kommt, zu observiren haben, und ist Meine Intention hierunter die, dass Ihr solche abschreiben lassen sollet für jeden Commandeur eines Bataillons bei Eurer Inspection[a] und, sobald wie die Ordre kommt, dass die Pferde sollen gekauft werden, so soll diese Instruction den Commandeurs mit der Ordre gegeben werden, dass sie solche den Officieren von ihrem Bataillon mit vorlesen sollen. Ihr werdet also dieses gehörig besorgen. Ich bin Euer wohlaffectionirter König,

Friderich.

[a] Siehe Band VI., S. 93. Anton Abraham von Steinkeller war Commandant von Berlin.

INSTRUCTION.

Wenn es zum Marsch kommt, werden diese Puncte die Stabs-Officiere zu observiren haben:

1.

Wenn sie in Cantonnirungs-Quartiere marschiren, dass sie beständig die Cameradschaften zusammenlegen, wobei entweder ein Unter-Officier oder Gefreiter bei der Cameradschaft muss präsidiren, welcher den Tag vor dem Marsche mit seiner ganzen Cameradschaft vor des Capitains Quartier kommen muss.

2.

Auf den Märschen, wie bei allen Gelegenheiten, muss mit grösster Rigueur darauf gehalten werden, dass die Officiere beständig bei ihren Zügen bleiben; wo Défilés sind, muss der Commandeur an dem Défilé halten bleiben, dass das ganze Bataillon ordentlich und gut durchmarschiret. Wenn die Armee zusammenkommt und in Colonnen marschiret, muss ebenmässig darauf gehalten werden.

3.

Es müssen so wenig Wagen mitgenommen werden als möglich, des Commandeurs sein Wagen und einer per Compagnie; das Uebrige muss alles auf Pferden transportirt werden.

4.

Wenn die Armee in das Lager rücket, so ist das Terrain, wo die Feldwachen und Schildwachen stehen, dasjenige, wo bei entstehendem Alarme oder nächtlichem Rumore das erste Treffen vorrücken muss, und das zweite Treffen auf den Parade-Platz von dem ersten.

5.

Bei einem zu entstehenden Alarme des Nachts ist der Commandeurs ihre Schuldigkeit, wenn sie auf den Posten gerücket

sind und hören den geringsten Alarm, dass sie gleich mit ganzen Bataillons niedrig anschlagen und chargiren lassen. Imgleichen auch die Kanonen, die sie neben sich haben, weil ein Posten sich nicht anders defendiren kann, als mit Feuer, und da es möglich ist, dass durch die Négligence der Feldwachen und Vorposten der Cavallerie der Feind bis an den Posten dringe, welcher nicht anders kann, als durch das Feuer der Infanterie und Artillerie defendiret werden, und absonderlich, weil die Dunkelheit der Nacht verhindert, dass man sehen kann, so ist es immer besser, dass einige Patronen in den Wind verschossen werden, als dass der wirkliche Ort, wo der Feind attaquiret, nicht defendiret werde.

6.

Wo Höhen sind, wird das Lager en bataille aufgeschlagen; wo Plainen sind, en parade.

7.

Um zu verhindern, dass Espions und verdächtige Leute einpassiren, wodurch ein Haufen Schade geschehen kann, so müssen die Officiere, so Feldwachen haben, sehr wohl instruiret werden, dass sie keinen Menschen in das Lager einpassiren lassen, als den sie wohl examiniret haben, und sollten sie wo verdächtige Leute dabei finden, so müssen sie solche sofort arretiren und dem Commandeur von dem Regimente melden lassen, dass er sie weiter examiniret oder sogar nach dem Hauptquartiere schicket.

8.

In warmen Tagen auf Märschen, wenn ein Halt in der Colonne vorkommt, so werden sich die Officiere von dem Bataillon bei Seiner Majestät verantwortlich machen, wofern sie leiden, dass die Bursche Wasser trinken. Es wird aber Essig bei den Regimentern abgeliefert werden, und wenn die Bursche im Marsch bleiben, dass kein Halt gemacht wird, so können sie Wasser, wo ein paar Tropfen Essig darunter gethan, welches ihnen keinen Schaden thun kann, trinken.

9.

Wenn Actiones in einer Plaine vorkommen, so müssen die Officiere, die hinter den Bataillons, desgleichen auch die Unter-Officiere wohl Acht haben, dass die Leute nicht plündern, und wenn hier und da wo durch Kanonenfeuer eine kleine Confusion entstände, so müssen die Officiere sowohl wie die Unter-Officiere die Bursche wieder in die Glieder hineinschieben und beständig ein wachsames Auge auf sie haben.

10.

Gegen die Infanterie ist es immer besser, dass Bataillons-Feuer gemacht wird, und können die Capitains, so auf den Flügeln von den Bataillons stehen, eine grosse Hülfe geben, wenn die Pelotons gegen die feindliche Artillerie und Artilleristen schiessen. Sechs Bataillons-Salven müssen genug sein, um den Feind in die Confusion zu bringen, und muss der Commandeur von dem Bataillon alsdann commandiren : Bursche mit dem Baïonnett herein! so läuft der Feind fort. Sowie der Feind fort, muss er suchen in seinem Bataillon wieder ein wenig Ordnung zu machen, indem er nothwendig mit einem zweiten frischen Treffen muss zu thun haben. Sollte es aber nur sein, dass der Feind auf einer Höhe attaquiret würde, so müssen die Officiere auf alle Weise verhindern, dass die Bataillons nicht eher feuern, bis dass sie auf die Höhe hinauf sind, weil, je mehr sie sich unterweges aufhalten, je mehr verlieren sie Leute, und der Feind immer doppelte Avantage hat, der von oben herunter schiesset gegen die, so von unten hinauf schiessen.

11.

Diejenigen, so nach der Campagne auf Postirung commandiret werden, die müssen vorerst für die Sicherheit ihres Postens sorgen. Sind sie in Dörfern, so ist kein anderes Mittel, als dass das Dorf ringsherum mit Pallisaden besetzet wird und dass an den Eingängen und andern Orten, so nach der Situation sich schicken, einige Flèchen gelegt werden, die sich einander flankiren. Die Gräben vor den Flèchen müssen zwölf Fuss breit und

zwölf Fuss tief sein, und können durch die Ingenieurs Flatterminen davor gelegt werden, wozu die Artillerie Pulver und Geräthe schaffen wird.

Wenn sie wohl etabliret in dem Posten sind, so muss wohl darnach gesehen werden im Anfang, dass die Hitze der warmen Oefen den Burschen keinen Schaden thut; deswegen müssen die ersten Tage die Fenster aufgemacht werden. Nachdem müssen die Compagnien in fünf Abtheilungen purgiret werden, zu sagen, heute der fünfte Theil einer Compagnie, morgen der andere, und so weiter. Hernach müssen die Compagnien in derselben Abtheilung, nach des Regiments-Feldscheers Gutbefinden, adergelassen werden. Nachdem, auf dass die Regimenter, so cantonniret haben, auch einige Ruhe geniessen und Zeit haben ihre Leute zu exerciren, so werden sie nach drei Monaten von andern Regimentern abgelöset werden, so im Winterquartier gestanden.

12.

Die übrigen Regimenter, die die Cantonnirungs- und Winterquartiere beziehen, müssen eben die Praecautiones wegen der Hitze der Oefen nehmen, und können sie, weil sie in Ruhe sind, die halbe Compagnie in einem Tage purgiren lassen, die andere den andern. Imgleichen auch, nach des Regiments-Feldscheers Anweisung, den einen Tag die eine Hälfte aderlassen, den andern Tag die andere.

13.

Die Exactitude und die Ordnung muss beständig ohne Négligence beobachtet werden; die Recruten, so bei den Regimentern kommen, müssen mit allem Fleisse exerciret werden, damit sie so adroit wie die andern werden. In dem Frühjahre müssen die Regimenter so ordentlich und mit derselben Attention exerciret werden, wie es hier im Frieden geschiehet, und werden die Officiere, so solches negligiret haben, wenn die Regimenter in das Lager rücken, sich eine schlechte Reputation bei Seiner Majestät machen; hingegen diejenigen, so ihre Sachen in Ordnung gehalten haben, die werden sich beliebt dadurch machen und recommandiren.

14.

Diejenigen Officiere, die sich durch ihre Bravour oder durch ihre Fähigkeit bei einer oder andern Gelegenheit distinguiren, werden sogleich mit einem Grade in der Armee avanciret werden. Imgleichen, sollten sich dergleichen mank den Unter-Officieren so vorthun, dass sie sich sehr distinguiren, so sollen sie nicht allein Officiere werden, sondern auch eines Adels-Patents sich verdient machen;[a] imgleichen, wenn bei gemeinen Burschen welche sind, die mehr thun wie die andern, sollen solche vorzüglich zu Unter-Officieren avanciret werden, und sollten sie sich vorzüglich durch ihre Bravour distinguiret haben, so soll es Seiner Majestät gemeldet werden.

[a] Siehe Band XXVI., S. 438. Den beiden Lieutenants Johann Friedrich Sellin und Johann Georg Troll, vom Husaren-Regiment Usedom, welche der Prinz Heinrich am angeführten Orte, S. 450, dem Könige rühmt, wurden, den 26. September und den 5. October 1778, Adelsbriefe verliehen. Der König spricht von den Usedomschen Husaren Band VI., S. 157.

XXX.

INSTRUCTION

FÜR DIE COMMANDEURS

DER

CUIRASSIER-, DRAGONER- UND HUSAREN-REGIMENTER.

INSTRUCTION

FÜR

DIE COMMANDEURS DER CUIRASSIER-, DRAGONER- UND HUSAREN-REGIMENTER.

1.

Bei einem bevorstehenden Kriege, da gleich anfangs in die Cantonnirungs-Quartiere marschirt wird, müssen die Stabs-Officiere die grösste Aufsicht haben, dass kein Feuer in den Dörfern, wo sie liegen, auskommt. Es muss daher wohl darauf gesehen werden, dass die Bursche nicht mit angezündeten Tabackspfeifen in die Ställe, Scheunen oder andere solche Orte laufen, wo es Stroh, Heu oder dergleichen Sachen giebt.

2.

Der Ein- und Ausgang der Dörfer muss mit abgesessenen Leuten besetzt werden, und wenn Dörfer nahe zusammen liegen, muss eine kleine Feldwache nach der Seite, wo der Feind ist, ausgesetzt werden.

3.

Es müssen keine Plündereien und keine Unordnungen statuirt werden, so wenig in den Dörfern als bei Märschen, Fouragirungen oder bei was für Gelegenheit es sein möge.

4.

Wenn die Armee zusammenkommt, müssen die Officiere ordentlich bei ihren Zügen bleiben, auf dass der Marsch in gleichem Zuge bleibt und nichts aufgehalten wird.

5.

Sobald die Armee in Colonnen marschirt, müssen Seiten-Patrouillen gegeben werden.

6.

Bei Avantgarden, Recognoscirungen und dergleichen Art Operationen, die vorkommen können, wird von der reitenden Artillerie ein Detachement mit bei dem Corps gegeben werden. Sollte der Feind Kanonen mit bei seinem Corps haben, so kann man von den unsern Gebrauch machen; sollte er aber keine haben, so wollen wir damit nicht den Anfang machen.

7.

Allerwegen, wo Detachements sind, werden Distancen zwischen den Escadrons genommen; und sollten Attaquen vorkommen, wie es geschehen muss und kann, so muss das zweite Treffen, es sei dass die Cuirassiere die Husaren souteniren, oder die Dragoner die Cuirassiere souteniren, auf den Intervallen der Escadrons halten und wohl attent sein, dass denselben nichts in die Flanke kommt, sondern den Feind gleich wieder herausschmeissen.

8.

Bei wirklichen Attaquen von den Flügeln, Cavallerie gegen Cavallerie, müssen die Commandeurs von den Regimentern und Escadrons die grösste Attention haben, dass, wenn sie ihn geschmissen, nicht alles ihn verfolge; der vierte Zug von einer jeden Escadron ist genug dazu, und müssen sie die Escadrons alsdann nur gut schliessen lassen, die Intervallen offen behalten und verfolgen, weil sie noch mit einem zweiten Treffen choquiren

müssen. Sind Husaren oder Bosniaken[a] bei der Hand, müssen diese, wo es am nächsten, durchgelassen werden und können die aus einander, wie sie wollen, verfolgen; die Cavallerie aber muss solche im starken Trabe souteniren, und wenn sich was von dem Feinde setzet, solches über den Haufen werfen.

9.

Sollte es sein, dass in einer Bataille, um die Sache geschwinde zu decidiren, wenn unsere Infanterie schon eine Weile gegen den Feind geschossen hat und einige Confusion entstehet, dass alsdann die Cavallerie darauf attaquiren muss, so müssen sie nicht in der Linie, sondern im Keil attaquiren, wie sie es schon öfters gemacht. Wenn die Cavallerie also in die feindliche Infanterie penetriret ist, so hat sie alle die nebenstehenden Bataillons in der Flanke und kann eine gräuliche Ravage in der feindlichen Armee machen, davon sie die Beispiele hat: bei der Bataille von Friedeberg, wo das Regiment von Baireuth allein ein und zwanzig österreichische Bataillons gefangen machte; bei der Bataille von Zorndorf, wo das Regiment von Zieten, Gensd'armes, Seydlitz und Wulffen die ganze russische Infanterie in die Flucht brachten; und in der Bataille von Torgau, wo das Regiment von Zieten, Friedrich und Dalwig den ganzen linken Flügel der österreichischen Infanterie schlugen.

[a] Im Sommer 1745 brachte ein Armenier eine Compagnie desertirter türkischer Bosnier in das Lager des Königs bei Königingrätz. Der Major von Warnery (Band IV., S. 96), welcher dieses Corps unter seinen Befehl bekam, giebt darüber Nachricht in den *Commentaires sur les Commentaires du comte de Turpin sur Montecuculi. A St. Marino*, 1779, Band III., S. 36. Nach dem Dresdener Frieden wurden die Bosniaken den schwarzen Husaren (Regiment Nr. 5) zugetheilt und im Jahre 1760 wurden sie auf zehn Escadrons vermehrt. Nach dem Hubertsburger Frieden auf den alten Stamm vermindert, wurden die Bosniaken 1771 auf ein Regiment von zehn Escadrons gebracht. Der König gedenkt des Bosniaken-Corps Band V., S. 168. Im Jahre 1800 ging aus dem Regimente Bosniaken das Corps Towarzysz hervor.

Die Ulanen-Regimenter Nr. 1 und 2, welche ihren Ursprung von dem Bosniaken-Corps herleiten, haben im August 1845 ihr hundertjähriges Jubelfest gefeiert.

10.

Was den kleinen Krieg angehet, Partien und dergleichen Sachen, da werden die Cuirassiere, Dragoner und Husaren alle gleich gebrauchet werden, mit dem Unterschiede, dass, um die Pferde der Cuirassiere nicht zu fatiguiren, sie nicht so viel als die andern dabei werden gebraucht werden.

11.

Die Patrouilleurs werden, müssen wohl Acht haben, um alles zu sehen, zu hören und zu erfahren, damit die Officiere gleich avertirt seien. Wenn sie was vom Feinde sehen, müssen sie gleich aufmarschiren, wo möglich die Dörfer evitiren und lieber um dieselben herum marschiren. Alle Dörfer, Wälder, Gründe müssen patrouillirt werden, um sich zu bewahren auf alle Art surprenirt zu werden.

12.

Wenn sie den Feind schmeissen, so müssen sie nothwendigerweise, es sei, dass ein Weg durch ein Dorf gehe, es sei über eine Brücke oder sonst ein Défilé, ihn bis dahin pressen; aber nichts Unvernünftigeres kann ein Cavallerie-Officier thun, als über ein Défilé zu gehen, was der Feind jenseits besetzt hat, weil er nicht anders als den grössten Schaden davon tragen kann.

13.

Die feindlichen Feldwachen zu enleviren ist eine gute Sache, wodurch die feindliche Cavallerie intimidiret wird. Verstecke zu machen und seine Patrouillen zu enleviren ist eine excellente Sache, wo durch kleine Sachen man zuletzt sich einen grossen Vortheil machet.

14.

Sollten Officiere dergleichen Sachen absehen, die zu machen wären, so sollen sie sich deswegen bei Seiner Majestät oder bei dem commandirenden Officiere in der Armee melden, wodurch sie sich äusserst werden recommandirt machen.

15.

Aber der grösste Nutzen und was man zum meisten von der Cavallerie fordern muss, ist wenn nach einer gewonnenen Bataille der Feind auf das heftigste von ihr verfolgt wird, bis wo Défilés sind, die den Verfolgungen Einhalt machen. Unsere Infanterie kann die feindliche in Unordnung bringen und schlagen, aber Gefangene können nicht anders als durch die Cavallerie gemacht werden. Und weil eine gewonnene Bataille, da man nur das Lager von dem Feinde gewinnet, nicht von grossem Nutzen sein kann, so wäre dabei nichts gewonnen, wenn nicht bei solcher Gelegenheit die Cavallerie die feindliche Armee ruiniret und durch Gefangenmachen und Niederhauen schwächet, dass deren so wenig als möglich übrig bleibet; wodurch die Officiere der Cavallerie sich am meisten verdient machen können. Bei solchen Gelegenheiten müssen die Pferde nicht geschont, sondern die äussersten Kräfte daran gesetzet werden, damit der Feind durch den Verlust einer solchen Bataille ausser Stand gesetzt wird, sich dieses Jahr im Felde zu zeigen.

16.

In dem Lager selber müssen die Feldwachen des Nachts vigilant sein und, wenn es nahe am Feind ist, des Nachts nicht absitzen lassen. Die Patrouillen von einer Feldwache zur andern müssen von halben Stunden zu halben Stunden gehen, wo zugleich auch Achtung gegeben wird, dass die Vedetten vigilant seien.

17.

Von den Husaren-Patrouillen muss alle Morgen Seiner Majestät oder dem commandirenden Generale Rapport gemacht werden; sogar, sollte des Nachts observiret werden, dass der Feind in seinem Lager Lärm macht, es sei um sich zurück zu ziehen, es sei gar die Armee zu attaquiren, so muss sogleich des Nachts der Rapport geschehen, und müssen von den Officieren von der Feldwache beständig neue Patrouillen geschickt werden und neue Rapports, damit man weiss was es ist.

18.

Alle Officiere dieser Corps, so sich hervorthun und distinguiren, werden bei einer jeden schönen Action, die sie thun, einen Grad avanciret werden; wenn imgleichen Unter-Officiere sein sollten, die sich distinguiren, so können sie dadurch das Adels-Patent erwerben und zu Officieren gemacht werden; imgleichen, sind Gemeine, die sich hervorthun, müssen solche zu Unter-Officieren gemacht werden; imgleichen

19.

Wenn die Regimenter in Campagne marschiren, so sollen sowohl Cuirassiere, Dragoner und Husaren, die Pauken haben, solche nach den ihnen nächsten Festungen, bis nach geendigtem Kriege, in Verwahrung schicken.

XXXI.

INSTRUCTION

FÜR DEN GENERAL-MAJOR

VON BUDDENBROCK,

WAS

BEI SCHWEIDNITZ ZU THUN IST.

INSTRUCTION

FÜR DEN

GENERAL-MAJOR VON BUDDENBROCK,

WAS BEI SCHWEIDNITZ ZU THUN IST.

AN DEN GENERAL-MAJOR VON BUDDENBROCK.

Schönwalde, den 4. Mai 1778.

Mein lieber General-Major von Buddenbrock,

Ich habe aus Eurem Berichte vom 3. dieses Eure Ankunft zu Schweidnitz ersehen, und könnet Ihr Euch von Eurer Reise nur erst ein bischen ausruhen, und wenn Ihr alsdann auf einen Tag zu Mir herüber kommen wollet, so wird es Mir lieb sein. Ich bin Euer wohlaffectionirter König,

Frdch.

INSTRUCTION.

Im Anfang vom Kriege ist keine Belagerung dort zu vermuthen und wird der General für das erste sich begnügen, von der Cavallerie, so da bleibet, Patrouillen bis Landeshut zu poussiren. Auf den Zeiskenberg kann er etwas Cavallerie setzen, und wenn er auch nur dreissig Mann Infanterie dahin giebet, so ist es genug die Cavallerie zu souteniren, um dass sie bis Landeshut und da herum patrouilliren kann.

Um dass der General Buddenbrock sich da besser helfen kann und mit kleinen Partien Infanterie agiren, so wollen Seine Majestät eines von den preussischen Bataillons mit dem dritten Bataillon von Bremer, so der Oberst Otto[a] commandiret, vertauschen, um dieses Frei-Bataillon Dienste da thun zu lassen.

Wenn es, wie nicht wahrscheinlich und glaublich ist, unglücklich für uns gehen sollte, so müssen nothwendig noch drei Bataillons in die Festung geworfen werden und die Garnison hiemit verstärket. Der General Buddenbrock wird alsdann den Busch auf dem Glacis abhauen lassen, um Faschinen zu machen.

Mehl ist genug in der Stadt, aber für Malz zur Brauerei, Schlachtvieh, Brandwein, geräuchertes Fleisch, Erbsen, Linsen, sowohl für die Garnison als die Bürger, muss gesorget werden, dass solche auf drei Monate zu leben haben.

Wenn der Feind die Stadt umringen und einschliessen sollte, so muss der General Buddenbrock einen vernünftigen Officier auf einen Thurm stellen, der den ganzen Tag observiret, wo die Wagen vom Feinde hinfahren und er sein Dépôt machen will.

Drei Attaquen sind bei der Stadt: die eine zwischen Bögendorf und Schönbrunn, dass sie sich dahin setzen; die zweite ist von der Seite von Arnsdorf, Tunkendorf und daher; die dritte von der Seite von Säbischdorf. Auf der Seite von Pülzen kann keine sein, da sind die Inundationes. Fahren nun die mehresten Wagen zwischen Bögendorf und Schönbrunn, so ist es ein sicheres Zeichen, dass sie in dieser Gegend die Tranchée eröffnen wollen. Dies aber nun ist die stärkste Seite der Stadt, also glauben Seine Majestät dieses nicht; wenn es aber wäre, so muss gleich ein Abschnitt gemacht werden, vom Garten-Fort bis an das Bastion an der Stadt. Wäre es, dass der Feind von der Seite von Tunkendorf käme, so werden zwei Abschnitte gemacht; von dem Garten-Fort zur Stadt muss der Graben gehen gegen Tunkendorf, gegen das Retranchement, und von der Jauernicker Flèche wird eben so ein Graben gezogen gegen die Stadt zu.[b]

[a] Anton von Otto, damals Oberst-Lieutenant, ist erst den 14. December 1786 Oberst geworden. Den 20. Juli 1793 zum General-Major ernannt, ist er im März 1797 als Commandant von Cosel gestorben.

[b] Siehe den zu dieser *Instruction* gehörigen Plan.

Wenn der Feind die Stadt eingeschlossen hat, so müssen des Abends, sowie es schummert, kleine Cavallerie-Patrouillen von der Cavallerie, ein Unter-Officier und drei Mann, besonders gegen die Seite gehen, wo man siehet, dass derselbe seine Dépôts von Pulver und dergleichen gemacht hat. Diese müssen Ordre haben, dass, wenn sie vom Feinde etwas begegnen, sie sogleich mit Pistolen schiessen und dann gleich zurückgehen. Der bedeckte Weg muss von der Seite, da der Feind kommt oder man es soupçonnirt, sogleich mit dreipfündigen Kanonen besetzet werden, und wenn man weiss, dass er arbeitet, muss sogleich mit Kugeln geschossen werden, so läuft er aus einander und die ganze Nacht ist verloren.

Die erste Attaque vom Feinde kann nicht anders als auf die ersten Redouten, die äussersten gehen, weil er eher nichts an der Enveloppe thun kann, und dieses nirgends anders von Bögendorf als auf das vorderste Mühlen-Fort und das von Schönbrunn. Gegen die Batterien, so der Feind bauet, müssen alle schwere Batterien gerichtet werden, sowohl von dem Fort, als auch der Enveloppe, so dahin sehen, um solche zu nichte zu schiessen.

Attaquiren sie auf der Seite von Jauernick, müssen sie nicht weniger die Schönbrunner Redoute attaquiren, als auch die neue Redoute, wo des Generals Knobloch Begräbniss angeleget ist,[a] da denn dasselbe zu observiren, was vorher gesaget.

Im Anfang wollen Seine Majestät nicht rathen viele Ausfälle zu thun, weil man viel Leute verlieret; darnach muss aber gesehen werden, dass die Minen in dem vordersten Glacis geladen werden, und was sie betrifft, muss mit vieler Behutsamkeit und Précaution tractiret werden, damit man sie nicht zu früh, noch zu spät springen lässet.

Wenn der Feind doch zuletzt eine Redoute genommen von denen, so Seine Majestät gesaget, alsdann kann er erst anfangen seine Tranchée gegen die Enveloppe zu eröffnen und die ordentliche Belagerung fängt erst an. Sie können alsdann nicht anders

[a] Carl Gottfried von Knobloch, geboren 1697 in Preussen, starb den 25. März 1764 als General-Major und Commandant der Festung Schweidnitz. Siehe Band V., S. 2, 114 und 133; auch Band XIX., S. 196.

attaquiren als zwei Forts zugleich, als das Bögendorfer- und Garten-Fort, denn dieses macht eine Art von Polygon, oder das Garten- und Jauernicker-, oder dieses und das Galgen-Fort. Wenn sie da ihre Tranchée eröffnen, so müssen die Minen gebrauchet werden, so da sind, und wenn eine gesprungen, alsdann gehet es an, dass man ein Mann einer dreissig[a] herausschicket, die den Feind verjagen; hiebei aber muss der bedeckte Weg besetzet sein; doch müssen die Ausfälle nur klein sein.

Ein paar hundert Pferde kann man auch wohl einmal herumschicken; sie müssen sich aber gleich wieder zurückziehen und das Glacis besetzet sein.

Die Minen müssen eine nach der andern springen, und kommt der Feind mit den seinigen zu nahe, so muss man solche springen lassen. Wenn der Feind seine dritte Parallele macht, alsdann muss man die Stein-Mortiers gebrauchen, welches einen terriblen Effect machet. Ist der Feind bald Meister von dem Glacis, so ziehet man die mehresten Leute heraus und lässt nur in den Winkeln einen Unter-Officier und vier Mann; wenn diese auch gefangen werden, hat es nichts zu sagen.

Bei der Defension des Hauptwalles geht es wie vorher; die Minen gehen da wieder an und man defendiret sich von den Werken und von der Stadt.

Die Truppen, so der Stadt zu Hülfe kommen, können auf verschiedene Art kommen, par exemple von Bärsdorf, Dittmannsdorf, Seitendorf, da sie von ihren Magasins abgeschnitten werden; oder im Fall, dass diese Orte besetzet werden, wie es sein könnte, so ist die Frage ob sie die Höhe von Pülzen nicht besetzet, in welchem Falle man sich gleich an die Stadt an die Inundation ziehet. Der dritte Weg ist bei Müllendorf um den Zobtenberg herum, über Domanze, das Kloster Würben vorbei und so nach der Stadt zu.

Schönwalde, den 7. Mai 1778.

FRDCH.

[a] Diese Redensart, welche so viel als *etwa dreissig Mann* bedeutet, lautet auch *ein Manner dreissig*. Siehe oben, S. 47, Art. 5.

AN DEN GENERAL-MAJOR VON BUDDENBROCK, ZU SCHWEIDNITZ.

Schönwalde, den 11. Juni 1778.

Mein lieber General-Major von Buddenbrock,

Da Ich Euch gern hier noch mal sprechen möchte, so könnet Ihr auf einen Tag mal herüber zu Mir kommen. Ich bin Euer wohlaffectionirter König,

Frdch.

AN DAS GOUVERNEMENT ZU SCHWEIDNITZ.

Schönwalde, den 12. Juni 1778.

Da Seine Königliche Majestät von Preussen Unser allergnädigster Herr bei entstehendem Kriege, wenn Höchstdieselben mit Dero Armee von der schlesischen Gränze sich entfernen, zur Sicherstellung Dero Correspondance mit Dero schlesischen Gouvernements für nöthig zu sein erachtet, auch dem Gouvernement zu Schweidnitz anliegenden Chiffre zu dessen immediaten Correspondance mit Seiner Königlichen Majestät sowohl, als mit den Gouvernements zu Breslau, Neisse, Silberberg, Glatz und Cosel zukommen zu lassen, so befehlen Allerhöchstdieselben allergnädigst gedachtem Dero Schweidnitzischem Gouvernement, in vorgedachtem Falle zu seiner Correspondance mit Allerhöchst Seiner Königlichen Majestät und obbenannten Gouvernements sich dieses Chiffres zu bedienen und in Ansehung der sicheren Aufbehaltung desselben, und dass er auf keinerlei Weise verrathen werden könne, äusserst besorget zu sein; und hat übrigens vorgedachtes Schweidnitzisches Gouvernement den richtigen Empfang oberwähnten Chiffres Seiner Königlichen Majestät fördersamst anzuzeigen.

Frdch.

AN DEN GENERAL-MAJOR VON BUDDENBROCK, ZU SCHWEIDNITZ.

Schönwalde, den 12. Juni 1778.

Mein lieber General-Major von Buddenbrock,

Da Ihr die Instruction, die Ich dem Generale von Wunsch gegeben. gelesen habt, so werdet Ihr nun um so mehr Mich verstehen, wohin eigentlich Meine Intention wegen der zu Schweidnitz zu gebenden Signale gehet. Es ist nämlich, um den General von Wunsch, der das Corps im Lager bei Glatz commandirt, geschwinde davon zu avertiren, wenn vom Feinde was über die Gränzen kommt, weil alsdann die Briefe nicht sicher durchkommen möchten; und müsset Ihr Euch über die Stunde, wann die Signale des Abends gegeben werden sollen, mit dem Generale von Wunsch, auch mit dem Generale von Rossières, gehörig einverstehen und ordentliche Abrede nehmen mit einander, damit sie die rechte Zeit wissen und der General von Rossières darauf genau Achtung geben lässet, um es gleich gewahr zu werden. Das sicherste ist, wenn nach dem Kalender gegangen und für jeden Tag die Stunde und Minute festgesetzet wird, wann das Signal gegeben werden soll, nämlich den Tag, des Abends um neun Uhr, den Tag um neun Uhr dreissig oder vierzig oder funfzig Minuten, nachdem es später dunkel wird, und eben so auch, wenn die Tage wieder anfangen abzunehmen, den Tag um acht Uhr funfzig Minuten, um dreissig oder um zwanzig Minuten, so wie es früher dunkel wird; hiervon kann ein schriftlicher Aufsatz gemacht werden, davon jeder eine Abschrift hat, so könnet Ihr Euch unter einander besser darnach richten. Die Signale an sich können folgende sein:

1. Wenn eine Raquete in Schweidnitz steiget, so bedeutet es, dass kleine Partien vom Feinde, von einigen hundert Mann, über die Gränze kommen.

2. Wenn zwei Raqueten kurz auf einander steigen, so bedeutet es, dass ohngefähr zwei tausend Mann über die Gränze kommen.

3. Steigen diese zwei Raqueten aber mit einer Viertelstunde Differenz, nämlich dass die zweite Raquete eine Viertelstunde nach der ersten steiget, so bedeutet es, dass wohl an vier tausend Mann und mehr über die Gränze kommen.

4. Steigen hingegen drei Raqueten hinter einander, so bedeutet das so viel, dass ein ganzes Corps d'armée über die Gränze einrücket.

Hiernach nun habt Ihr Euch zu achten und mit den Generalen von Rossières und von Wunsch Euch völlig darüber zu expliciren,

damit Ihr Euch unter einander genau verstehet, sowohl um die eigentliche Zeit, wann die Raqueten steigen und ein Signal gegeben wird, als auch um dessen Bedeutung; und ist der General von Rossières angewiesen, darauf zu Silberberg genau Obacht geben zu lassen und den General von Wunsch davon sogleich zu avertiren; wie denn derselbe auch die Ordre hat, sobald der General Wunsch wegmarschirt, gleich zehn Raqueten hinter einander steigen zu lassen, damit solches gleich bekannt wird und auch Ihr Euch darnach richten könnet. Uebrigens werdet Ihr auch einen Chiffre kriegen, der mit denen, die die Generale von Wunsch und von Rossières bekommen und auch der Oberst von Regler zu Glatz, ganz gleich ist, und den nämlichen habe Ich auch. Ihr könnet also, sobald es unsicher wird, Euch desselben bedienen, sowohl bei den Berichten an Mich, als auch in der Correspondance mit den Generalen von Wunsch und von Rossières, und dem Obersten von Regler zu Glatz. Bis Neisse werdet Ihr fürs erste die Briefe an Mich wohl sicher durchkriegen, und müsset Ihr mit dem Generale von Rothkirch daselbst abreden, wie er solche durch Bettler, Juden oder andere verkleidete Leute weiter an Mich durchbringen kann. Nach vorstehendem allen habt Ihr Euch also gehörig zu achten, und Ich bin Euer wohlaffectionirter König,

Frdch.

XXXII.

INSTRUCTION

FÜR

DIE INSPECTEURS DER CAVALLERIE,

WELCHE SIE

ALLEN COMMANDEURS DER CAVALLERIE

COMMUNICIREN SOLLEN.

INSTRUCTION

FÜR DIE INSPECTEURS DER CAVALLERIE,

WELCHE SIE

ALLEN COMMANDEURS DER CAVALLERIE

COMMUNICIREN SOLLEN.

AN DEN GENERAL-LIEUTENANT VON BÜLOW.[a]

Potsdam, den 20. Juli 1779.

Mein lieber General-Lieutenant von Bülow,

Da Ich in dem letzten Kriege bei der Cavallerie verschiedene Fehler bemerket, die nothwendig corrigirt werden müssen, damit, wenn künftig wieder Krieg wird, das alles in besserer Ordnung ist, so habe Ich für nöthig gefunden, deshalb eine neue Instruction zu geben und darinnen Meine Willensmeinung näher bekannt zu machen. Ich schicke Euch demnach diese neue Instruction hiebei mit der Ordre, sie für jeden Commandeur der Regimenter Eurer Brigade und Inspection abschreiben zu lassen und ihnen solche von Meinetwegen mit der ausdrücklichen Andeutung zuzuschicken, dass sie sowohl sich selbst darnach stricte richten, als auch ihren Officieren zu verlesen, und das des Jahres ein paar Mal wiederholen sollen, damit sie alle wissen, wie sie sich zu verhalten, und dass dieser Instruction durchgehends und in allen Stücken aufs genaueste nachgelebet wird; welches Ihr also gehörig zu besorgen. Ich bin Euer wohlaffectionirter König,

Friderich.

---

[a] Siehe Band V., S. 90, und Band VI., S. 149.

INSTRUCTION.

Seine Königliche Majestät haben in der letzt gemachten Campagne bei der Cavallerie einige Fehler observiret, die nothwendig corrigirt werden müssen und wovon die General-Puncte folgende sind:

1. die Fouragirung und
2. die Vorsorge für die Pferde.

1. Bei der Fouragirung kommt es vorzüglich darauf an, dass so viel möglich die im Felde stehende Fourage menagiret, nicht von den Pferden zertreten oder unnützerweise zu nichte gemacht wird.

2. Dass niemals anderswo als an den wirklich angewiesenen Orten fouragiret werde; und sollte es sich hiebei ereignen, dass ein oder anderes Regiment bei dergleichen Anweisung nicht genugsame Fourage erhalten, wie sich solches bei einigen Gelegenheiten zugetragen hat, so wird dieses dadurch abgeändert, dass es sogleich Seiner Königlichen Majestät oder dem commandirenden Generale gemeldet werden soll, damit demjenigen Regimente, welchem Fourage fehlet, ein anderes Stück Feld angewiesen werden kann. Wenn im Felde nicht genugsame Fourage gewesen, so hat gewöhnlich die Schuld an den Officieren und Unter-Officieren gelegen, die zur Fouragirung mit commandiret waren, als welche nicht genugsame Attention bezeigten, noch Acht hatten, dass die Fouragir-Bunde gross genug gemacht und ordentlich auf so viel Tage als befohlen worden, fouragirt worden.

Dieser Fehler hat sich vornehmlich bei einigen Dragoner-Regimentern gefunden, bei den Husaren aber besonders darin gezeiget, dass sie ihre Packte oder Fouragir-Bunde nicht gross genug machen, um auf drei Tage mit benöthigter Fourage genugsam versehen zu sein. Der zweite Fehler beruhet lediglich auf der Négligence der Officiere und bestehet darin, dass die Officiere aus strafbarer Négligence keine Achtung auf die Fütterung und Conservation der Pferde haben. Unter den Regimentern der Cavallerie ist absonderlich das Regiment Baireuth, welches in diesem Puncte am schlechtesten ist und bei dem es so weit ging,

dass die Dragoner das Futter, welches zum Dienst war gemacht worden, an die Marketender verkauften. Seine Königliche Majestät sind nicht gesonnen dergleichen unerlaubte Missbräuche künftig im geringsten mehr zu dulden, und wenn künftig dergleichen mehrmals geschehen sollte, so werden die Commandeurs der Escadrons vor das Kriegsrecht kommen und nach Verdienst ihrer unerlaubten Négligence gestraft werden.

In dem Dienste sind überdies verschiedene Vorfälle vorgekommen, die nothwendig redressirt werden; denn ohngeachtet sich dergleichen Gelegenheiten nicht ereignet haben, worin die feindliche Cavallerie etwas decidiren können, so sind doch auf unsrer Seite Fehler vorgefallen, die künftig nicht mehr sollen gestattet werden. Zum Exempel auf den Feldwachen der Cavallerie und Husaren, die vor der Armee standen und durchaus nichts hätten gegen den Feind ohnangehalten oder gemeldet durchlassen müssen, hat man das Gegentheil häufig gefunden. Was auf feindlicher Seite durchpassiren will, muss sofort arretiret und nach dem Hauptquartiere in Arrest geschickt werden; was aber vom Feinde kommt, muss angehalten und examiniret werden wo es hinwolle, herkomme und was für Absichten es habe. In dieser Absicht müssen die Aussenposten bei Tage alerte sein und des Nachts von einer Viertelstunde zur andern Patrouillen schicken. Wenn diese Patrouillen durch die Nachlässigkeit des wachthabenden Officiers negligiret werden, und dass die Stabs-Officiere, welche du jour haben, nicht mit der grössten Schärfe darauf halten, dass diese Sache mit aller derjenigen Accuratesse geschiehet als nöthig ist, so entstehet daraus 1. dass ein jeder im Lager herum- und herauslaufen kann, wie es ihm gefällt, 2. dass ein jeder, der zu desertiren Lust bekommt, fortkommen kann, ohne dass er risquiren darf von jemand angehalten zu werden. Um nun aber diesem allen vorzukommen, so müssen die angezeigten Fehler mit Ernst abgeschafft und jede Négligence der Officiere mit gehöriger Schärfe bestraft werden.

Die übrigen Puncte, welche Seine Königliche Majestät hiebei noch anzeigen, gehen vorzüglich die Husaren an und bestehen in folgenden verschiedenen Puncten.

Bei den mehresten Husaren-Regimentern ist dies der grösste

Fehler, dass der wirkliche Husarendienst bei ihnen fast gänzlich verschwunden ist. Diejenigen Regimenter, die in solcher Ordnung noch sind, wie es Seine Königliche Majestät verlangen, sind das Regiment von Werner, von Usedom und das Regiment von Czettritz; bei den andern Regimentern findet man wohl Bravour. aber auch viel Faulheit, wenig Ambition sich zu distinguiren und viele dergleichen Fehler, welche anzeigen, dass der wirkliche Husarendienst aus ihnen ganz herausgekommen. Seine Königliche Majestät wollen davon nur einige Exempel anführen, wie Sie im letzten Feldzuge gesehen haben, dass die Husaren sogar die Seiten-Patrouillen vergessen hatten, die sie doch nothwendig hätten machen müssen; desgleichen so gingen die Seiten-Patrouillen kaum funfzig Schritt vom Regiment, da sie doch vier, fünf bis sechs hundert und mehrere Schritt hätten abgehen können. Auf diese Weise war es nicht möglich avertirt zu werden von demjenigen was zu thun sei, vielmehr sah sich solch Husaren-Regiment in dem Falle überfallen zu werden. Ja, die Faulheit hat in dem letzten Frieden so überhand genommen, dass die Husaren das Patrouilliren nicht nur negligiren, sondern sogar gänzlich unterlassen und deshalb die Husaren-Officiere mehr wie einmal in Gefahr kommen, überfallen zu werden, ohne dass sie solches vermuthen konnten, welches unverzeihliche Fehler sind, die bloss in der Commodität entstehen und von dem faulen Leben in den Garnisonen herrühren; daher die Commandeurs der Regimenter künftig hierüber besser halten und die Nachlässigkeit der Officiere gänzlich abschaffen sollen.

Ausserdem befindet sich bei den Husaren-Regimentern noch ein Fehler, der ebenfalls aus der Faulheit entstehet und folgender ist: dass ein Husaren-Officier, der mit Ambition dienet, nur allein auf seiner Hut sei, um nicht surpreniret zu werden, und nicht vielmehr auch darauf bedacht sei, gewisse Projecte zu machen, wie er selbst den Feind überfallen könne, zum Exempel, wie er eine feindliche Feldwache überfallen oder dessen Zufuhr attaquiren könne. Allein Seine Königliche Majestät haben dergleichen keine Officiere gefunden, die darauf bedacht gewesen, sondern sie danken nur Gott, wenn der Feind sie zufrieden lässt und dass sie im Winter vor ihrem Kamin ruhig Taback rauchen

können, ohne an den Dienst zu denken. Aber diese Officiere sollen wissen, dass Seiner Königlichen Majestät Ambition sei, eine gute Armee zu haben; daher Allerhöchstdieselben, da Sie mit dergleichen negligirten Officieren den Endzweck nicht erreichen können, die Nothwendigkeit zur Hand nehmen werden, anderwärts Officiere zu suchen, welche mehreren Eifer zum Dienst bezeigen, und, wenn solches dann geschieht, werden die negligirten Officiere diesen Vorzug ihrer Faulheit zuzuschreiben haben.

Diese Instruction sollen die Inspecteurs allen Cavallerie-Regimentern communiciren, damit sie wissen, was sie in ihrem Dienste zu verbessern haben.

Weil Seine Königliche Majestät über Sachen, die es verdienen, ein Allerhöchstes Missvergnügen finden, so können Höchstdieselben nicht umhin, hier noch beizufügen, dass von den Dragoner-Regimentern sich vorzüglich die nachstehenden vier Regimenter bei dem letzten Kriege distinguiret haben und welchen Höchstdieselben Gerechtigkeit widerfahren lassen, nämlich das Regiment von Thun, von Würtemberg, von Bosse und das Regiment von Lottum. Wenn Seine Königliche Majestät so viel Gutes von den andern nicht sagen können, so haben sie sich es allein zuzuschreiben und müssen sich nothwendig corrigiren.

Um die Fehler absonderlich bei den Husaren zu corrigiren, so sind die nachfolgenden Stücke unumgänglich nothwendig, als: 1. dass nicht eine solche Menge junger Windbeutel als Officiere sich bei den Regimentern befinden, sondern dass bei selbigen hier und da alte gediente gute Wachtmeister zu Lieutenants vorgeschlagen werden, damit bei den Husaren-Regimentern immer solche Officiere bleiben, welche den Dienst wissen, Patrouillen zu machen verstehen und in andern Fällen gebraucht werden können; 2. dass Seiner Königlichen Majestät sehr wohl bekannt ist, dass im Frühjahr, um das Korn zu schonen, nicht die Gelegenheit sei, rechte Patrouillen zu machen, oder andere dergleichen Dinge vom Husarendienst ordentlich vorzunehmen; deshalb müssen diese Exercitien vornehmlich bei den Herbst-Manœuvres geübt werden, wenn die Pferde von der Grasung gekommen sind; alsdann müssen die Chefs der Regimenter, wenn sie der-

einst im Felde Ehre einlegen wollen, ihre Officiere nicht nur in allen Stücken und vorzüglich wegen der Patrouillen recht instruiren, wie sie selbige vorsichtig und ordentlich machen müssen, es sei auf den Flanken eines Corps oder wenn sie allein geschickt werden; bei welchem Exercice alles dasjenige beobachtet werden muss, was Seine Königliche Majestät in dem Reglement vorgeschrieben haben, nämlich, wie niemals eher über das Défilé müsse gegangen werden, bevor die andere Seite nicht vollkommen sei recognoscirt worden; desgleichen, dass man allezeit ein Dorf müsse zuvor durch etliche Patrouilleurs beschicken und recognosciren, ehe man sich in selbiges mit der ganzen Patrouille hineinbegebe, als welche Unvorsichtigkeit niemals geschehen muss.

Wenn die Regimenter im Herbst zum Exerciren in den Cantonnirungs-Dörfern stehen, so müssen sie Surprisen gegen einander machen, wie einer den andern in seinem Dorfe überfallen könne, und hiebei muss allemal versucht werden, wie einer dem andern durch Umwege in den Rücken kommen könne. Ferner müssen die Escadrons ihre Husaren in Mause-Patrouillen üben und dergleichen kleine Patrouillen fleissig machen lassen, damit die Husaren lernen, wie sie sich herumschleichen müssen, ohne dass es der Feind gewahr werde. Es giebt hundert dergleichen Dinge, worin die Regimenter sich üben müssen, damit der wirkliche Krieg nicht gänzlich vergessen werde; und giebt es bei den Regimentern solche Officiere, welche sich zu distinguiren Lust haben, so können sich selbige während des Friedens auf diese Weise einschiessen, und man kann einen bessern Erfolg von ihrem Dienste in Feldzügen sich gewärtigen.

Dieses letztere haben besonders die Dragoner- und Husaren-Regimenter sich anzunehmen, da selbiges ihren Dienst vorzüglich angehet.

Potsdam, den 20. Juli 1779.

XXXIII.

INSTRUCTION

FÜR DIE

INSPECTEURS DER INFANTERIE.

INSTRUCTION

FÜR DIE INSPECTEURS DER INFANTERIE.

Es sind viele Objecte, worauf die Inspecteurs ihre Attention haben müssen, damit die Regimenter, die sie unter ihrer Aufsicht haben, in Ordnung sind.

Ein Object gehet darauf, dass die Regimenter im Laden und Avanciren, in Deploiements und in allen den Manœuvres, die bei uns eingeführet, so geläufig sind, dass ohne die geringste Confusion sie allezeit exerciren können, was ihnen befohlen wird. Bei diesem thut die grosse Uebung das Meiste, und die Leute müssen so gewöhnet sein, dass ihnen alles mechanisch wird.

Das zweite Object, welches viel importanter ist, betrifft die Zucht und Formirung der Officiere, und bei diesem sind noch viele Sachen hinzu zu setzen, die die grösseste Attention und Folge erfordern, damit man zu seinem Zwecke kommt. Die Regimenter können nicht anders als wie eine Maschine angesehen werden, zu welcher ein Kopf gehöret. So gut auch ein Degen ist, so richtet er von selber nichts aus, wenn er nicht von einem guten und starken Arme geführet wird, der Gebrauch davon zu machen weiss.

Die Inspecteurs der ihnen untergebenen Regimenter müssen den Officieren mehr Ambition und mehr Application im soliden Dienste beibringen. Bei einem langwierigen Frieden wie der jetzige, der beinahe zwanzig Jahre gedauert hat, kann ohnmöglich so viel Avancement sein, als bei einem Kriege, wo jährlich

vier oder fünf Bataillen vorfallen; aber dessen ohngeachtet, kommt's zum Krieg, so finden sich gleich das erste Jahr so viele Officiere, die invalide werden und so viele, die abgehen, dass die Stabs-Officiere bei den Regimentern in kurzer Zeit ganz neu werden. Wenn dann die Subaltern-Officiere als Lieutenants und als Fähnriche nicht daran gedacht haben, was sie als Capitaine, Majore, Commandeurs und Generale zu thun haben, und sie kommen beim Avancement zu dem Grade, so wissen sie nicht was sie zu thun haben und was ihr neuer Stand mit sich bringt.

Es ist kein Capitain, kein Major, kein Stabs-Officier, der nicht mit kleinen Corps theils bei Fouragirungen, theils bei Convois, theils bei Arrieregarden commandiret werden kann. Wenn sie Commandeurs von Bataillonen sind, so kommen sie in Dörfer auf Postirung zu stehen; wenn sie Generale sind, so werden sie mit ihren Brigaden detachiret, theils den Feind im Quartier zu überfallen, theils um das vom Feinde detachirte Corps zu attaquiren. Zu allen diesen verschiedenen Puncten gehören Dispositions, und wer sich nicht bei Zeiten übet, um solche regelmässig zu machen, damit, wenn er als Oberst und General in die Umstände kommt, dass er dergleichen Dispositions machen muss, so weiss er sich nicht zu helfen, weil er niemals an dergleichen Sachen, die doch die vornehmsten Theile seines Handwerks sind, gedacht hat. Um aber die Sache dahin zu bringen, so ist es nöthig, die jungen Officiere zu animiren, dass sie von ihren müssigen Stunden, die sie so viel haben, einige zum wenigsten anwenden, um ihr Handwerk besser zu studiren und sich geschickt zu machen, damit sie die höheren Posten, so sie erlangen werden, mit allem Ruhme bekleiden können.

Dergleichen Dispositions sind zweierlei : die offensiven und die defensiven. Die offensiven, welche immer die besten sind und wo man vornehmlich auf halten muss, bestehen darin, dem Feinde Abbruch zu thun und demselben seinen Posten zu enleviren. Um dieses zu thun, müssen sie erstlich alle Wege studiren, die nach dem Posten gehen; sie müssen wissen, wo der Feind seine Vorposten gesetzt hat, um sie zu umgehen und, wo es möglich ist, von hinten zu kommen, wo der Feind sich sicher glaubt, und auf die Art in seinen Posten zu fallen und, sobald

sie mit ihrem Coup fertig sind, durch einen andern Weg als zuvor, wieder zurück nach der Armee kehren.

Ist es eine Arrieregarden-Affaire, die man gegen den Feind engagiret, so muss das Corps vom Feinde, welches sich retiriret, rechts und links von der Cavallerie wie ein halber Mond umzingelt werden, damit die Infanterie Zeit gewinnet heran zu kommen, und die Infanterie muss sehen, so viel es die Disposition vom Feinde zulässt, dass sie ihn nicht allein von vorn, sondern auch in der Flanke attaquiret. Hat der Feind ein Défilé zu passiren, so ist man immer sicher einen guten Success gegen ihn zu haben, wenn man ihn, während dass er defiliret, attaquiret. Sind es Convois vom Feinde, die man attaquiren will, so muss man sich versteckt halten und warten, bis ein Theil vom Convoi im Défilé ist, und alsdann gleich in die Mitte und auf die Arrieregarde fallen; so bleibt man gewiss Meister von dem Theile, den man abgeschnitten hat. Bei den Convois muss man sich nicht lange aufhalten, absonderlich wenn es nahe bei der feindlichen Armee ist.

Ist ein General mit einer Brigade commandiret ein kleines feindliches Corps zu attaquiren, so ist das erste, die Wege zu wissen, welche dahin gehen; zweitens, welchen Posten der Feind occupiret und wie er ihn besetzet hat; drittens, wo seine Feldwachen stehen; viertens, wo seine Patrouillen gehen, worauf erst die Disposition gemacht werden kann. Ist es möglich ihn zu überfallen oder in den Rücken zu kommen, so ist das das allersicherste. Soll es ein Ueberfall sein, so muss die Zeit vom Marsch wohl ausgerechnet werden, dass man zur festgesetzten Stunde an dem Orte des Lagers, wo man hin will, ankommt, damit die Attaque eine Stunde vor Tage vor sich gehen kann. Bei dieser Gelegenheit muss der Marsch in aller Stille projectiret werden, müssen die Soldaten keinen Taback rauchen, die Artilleristen ihre Lunten wohl verstecken, damit sie nicht durchs Feuer entdecket werden, und keine Pferde mitgenommen werden, die wiehern, damit der Feind nichts weiss, bis man bei ihm ist und der Ueberfall desto sicherer und desto besser geräth. Sind die Umstände aber so, dass kein Ueberfall Statt finden kann, so muss die Disposition zur Attaque gemacht werden, nachdem

man sich die Zeit gegeben hat, den Posten wohl zu judiciren, und alsdann muss die Disposition darnach gemacht werden, wie Ich es in Meinem Buche an die Generale beschrieben habe,* das ist, dass der Feind an seinem schwächsten Orte attaquiret werde, an einem Point d'attaque sich nicht zu lange mit Schiessen aufgehalten, sondern Terrain genommen und, wo es möglich ist, ihn in der Flanke und im Rücken attaquiret. Was den defensiven Krieg angehet, so beruhet der vorzüglich auf Fortificationen, Läger mit gutem Judicium zu nehmen, die Läger zu fortificiren, die Dörfer, die in der Kette von den Winterquartieren liegen, gut zu verschanzen und alle die Sachen anzubringen, die sie bei den Ingenieurs lernen.

Zweiter Artikel. Ich weiss, wie unmöglich es ist, dass alle Officiere bei einer so grossen Armee den Verstand und die Geschicklichkeit besitzen, die zu dem Handwerke erfordert wird; dessen ohngeachtet aber bin Ich nicht weniger versichert, dass, wenn die Chefs und Commandeurs der Regimenter diejenigen jungen Officiere, die Verstand und Ambition haben, aufmuntern, dass viele darunter sein werden, die durch hohe Application und soliden, den Krieg angehenden Dienst sich Geschicklichkeit erwerben werden, denen sie ihr Glück und ihren Ruhm werden zu danken haben.

Um sie dazu noch mehr zu ermuntern, so kann die Geschichte von alten Kriegen ihnen empfohlen werden. Es sind die Kriege von Gustav Adolph, die Campagnen von Prinz Condé, von Marschall de Turenne, von Marschall von Luxembourg, die Kriege des Prinzen Eugen, Feldzüge Carls XII. von Adlerfeld, Feuquières *Mémoires* und *L'Art de l'attaque et de la défense* von Vauban. Dies sind lauter Bücher, in denen die vornehmsten Sachen, die in vorigen Zeiten geschehen, enthalten sind.

Da es unmöglich ist, dass man für jedes Regiment alle die Bücher haben kann, so werde Ich suchen, eine solche Sammlung für jeden Inspecteur anzuschaffen, damit zum wenigsten die Officiere, die am mehrsten Ambition und Lust zu ihrem Handwerke haben, dergleichen Geschichte wissen können, und die Inspecteurs werden Mir eine grosse Gefälligkeit thun, wenn

* Siehe Band XXVIII., S. 75 und 76.

sie sich Mühe geben die Officiere so zu informiren, dass man mit der Zeit Hoffnung hat, eine gute Schule von Stabs-Officieren und Generalen daraus zu ziehen.

Im übrigen weiss Ich wohl, wie schon gesagt, dass nicht alle Officiere bei der Armee grosse Fähigkeiten haben; mithin ist es auch nicht so nothwendig, mit denen, die nicht Geschicklichkeit genug besitzen, sich viele Mühe zu geben, desto mehr aber mit solchen, die Verstand und Kopf haben und die vorzüglich gute Hoffnung von sich geben; wie denn die Inspecteurs auch, wenn solche Officiere unter den Regimentern sind, die Verstand und Geschicklichkeit besitzen, sie mögen Capitaine, Lieutenants oder Fähnriche sein, solche Mir anzeigen und bekannt machen müssen.

Signatum Potsdam, den 25. Juli 1781.

FRIDERICH.

XXXIV.

INSTRUCTION

FÜR DIE

INSPECTEURS DER CAVALLERIE.

INSTRUCTION

FÜR DIE INSPECTEURS DER CAVALLERIE.

AN DEN GENERAL-MAJOR VON BOSSE.

Potsdam, den 5. August 1781.

Mein lieber General-Major von Bosse,

Da Ich für nöthig befunden für die Inspecteurs der Cavallerie eine nähere Instruction zu ertheilen, welche hauptsächlich die Officiere bei den Regimentern angehet, dass sie nämlich fleissig sind, zum Dienst sich appliciren und vornehmlich auf alles was Patrouillen angehet völlig eingeschossen sein sollen, damit sie in den Sachen geübt und geschickt gemacht werden, um hiernächst im Kriege, wenn die Gelegenheit dazu ist, davon den besten Gebrauch mit Vortheil zu machen zu wissen, so übersende Ich Euch anliegend diese Instruction mit der Aufgabe, solche den Commandeurs der Cavallerie-Regimenter Eurer Inspection[a] in Abschrift mitzutheilen und sie darauf zu verweisen, dass sie sich darnach achten und auf das darin Vorgeschriebene ernstlich halten sollen; wie Ihr denn auch Eures Orts selbst dahin zu sehen, dass solcher gehörig nachgelebet wird, und wenn Ihr Officiere dabei findet, die sich distinguiren und vorzüglich fleissig sind und sich appliciren, so habt Ihr Mir solche bekannt zu machen. Ich bin übrigens Euer wohlaffectionirter König,

Friderich.

---

[a] Der General-Major Friedrich Leopold von Bosse (Band VI., S. 160) wurde den 16. Mai 1780 zum General-Inspecteur der Ober-Schlesischen Cavallerie ernannt.

INSTRUCTION.

Ich erneure nicht die vorigen Ordres, die Ich ihnen schon gegeben habe, welche ihnen schon längst bekannt sind, also die Ordres, den gemeinen Mann im Reiten zu dressiren, die Arten, wie die Attaquen müssen gemacht werden, dass die Pferde immer gradeaus geführt werden; die differenten Manœuvres müssen vor wie nach observiret werden. Was Ich hiebei hinzusetze, gehet vornehmlich die Zucht der jungen Officiere an, denn wenn auch die Regimenter in der besten Ordnung von der Welt sind und die Officiere nicht gut gezogen werden, so wissen sie nicht den gehörigen Gebrauch von ihrer Force zu machen. Eine Sache muss Ich dabei erinnern, die im vorigen Kriege ist negligirt worden, und die bestehet darin, dass die Officiere in währendem Lager gar keine Attention auf die Fütterung der Pferde gehabt haben, und so weit, dass der gemeine Mann, wenn er von Fouragirung zurückgekommen ist, das Futter an die Marketender verkauft hat, wodurch die Dienstpferde bei vielen Regimentern sind entkräftet worden. Um dieses zu verhüten, so müssen die Officiere in Friedenszeiten beständig darauf Acht haben, dass sie nach der Fütterung sehen. Dieses ist keine Kleinigkeit, nicht weil ein Regiment mit entkräfteten Pferden zu nichts zu gebrauchen ist, sondern unnütz und der Armee zur Last ist. Aber bei diesem muss man nicht stehen bleiben; wenn ein Officier von der Cavallerie vollkommen soll formiret werden, so muss er vornehmlich auf alles was Patrouillen angehet vollkommen eingeschossen sein. Ist es im Lager, so muss er sich alle Wege und Fussstege, so vor der Armee und auf beiden Flanken sind, bekannt machen, dass er sie alle kennt, damit, wenn er einen Weg gegen den Feind genommen hat, er den andern wieder zurück nehmen kann. In Plainen werden die Patrouillen leicht, weil das Auge von nichts gehindert wird und nur dabei zu observiren ist, dass sie, so viel es möglich ist, die Dörfer umgehen, und zwar mit dem Klumpen, und nur einige Flanqueurs herein schicken, um zu wissen was darin ist, ihrer Sicherheit wegen. Durch hole

Wege muss man nicht gehen, wenn nicht vorher hingeschickt um zu sehen ob was da ist. Durch Wälder sind die Patrouillen am beschwerlichsten; denn stehen Posten von der Infanterie darinnen, so muss die Patrouille nicht einmal schussmässig herankommen, indem sie sonst unnützerweise Leute oder Pferde blessiren lässt; ist keine Infanterie in dem Walde, so muss die Patrouille erstlich mit einzelnen Leuten visitiren lassen, um dass sie mit Sicherheit durchkommen kann, und im übrigen von allen Orten, wo Infanterie sein kann, so muss sie sich davor hüten, weil sie da nichts ausrichten kann. Bei den Feldwachen, die um die Armee stehen, müssen die Patrouillen, sobald wie der Tag fällt, von Viertel- zu Viertelstunde kreuzweis gehen, sowohl um die Desertion der Armee zu verhindern, als auch Espions feindlicherseits sofort zu arretiren und nach dem Hauptquartiere zu schicken. Ist es auf Postirung in den Winterquartieren, so müssen in der Nacht beständig Patrouillen gehen, damit der Posten bei Zeiten kann avertiret und vom Feind nicht kann überfallen werden. Wenn der Feldposten des Nachts unweit der Wache von der Infanterie gezogen worden, so haben sie nichts zu besorgen, wenn sie nur zu Pferde sind, um dass sie sich nicht zu Fusse überfallen lassen.

Bisher habe Ich nichts als vom defensiven Kriege gesprochen; nur muss Ich dabei hinzusetzen, dass absonderlich die Officiere sowohl als die Unter-Officiere, wenn die Patrouillen müssen angehalten werden, wahre, vernünftige und deutliche Rapports mitbringen, damit man auf ihre Rede Staat machen kann, und diejenigen, die sich am meisten distinguiren, müssen allezeit vorgezogen werden. Alles dieses was den defensiven Krieg angehet ist so weit gut, aber damit ist es nicht ausgemacht, indem Mir die Officiere am liebsten sind, wenn sie sich mit offensiven Projecten um den Feind bekümmern, und es ist kein Lieutenant oder Cornet von der Cavallerie, dem die Gelegenheit nicht was dazu anbietet, wenn sie nur Lust zu ihrem Handwerke haben, sich zu distinguiren.

Mit den Patrouillen lernen sie Wege kennen und kriegen die wirklichen Ideen von Terrain in den Kopf, recognosciren des Feindes seinen Posten und sehen von welcher Disposition er sich

gesetzt hat. Sie erfahren, in welche Oerter der Feind seine Patrouillen schickt und wo sie durchgehen.

Auf diese Kenntnisse können sie ihre Projecte formiren. Ist es dass der Feind seine Feldwachen exponirt hat, so entstehet das Project daraus sie zu alarmiren, und um das zu thun, muss man wohl wissen, wo der Feind seine Vedetten zu stehen hat und alle Précaution, die er zu seiner Sicherheit nimmt. Wer so einen Posten aufheben will, der muss nicht auf die Vedetten treffen, sonst wird er entdeckt; dieselben muss er umgehen. Der Ueberfall muss nächtlicher Zeit geschehen, damit man nicht entdeckt wird, und wo es möglich ist, so muss man ihnen in den Rücken kommen, welches immer am sichersten und leichtesten ist. Das Feuer entdeckt den Ort, wo die Wache steht, also kann man sich darnach richten. Wenn nur keine Infanterie dabei ist, so kann die Sache einen guten Ausschlag haben, ohngeachtet dass die Feldwache unter dem Feuer ihrer Kanonen stehet; denn des Nachts können die Kanonen nicht feuern, weil sie nichts sehen können und auf ihre Leute schiessen könnten. Solches Unternehmen muss geschwinde executiret werden und mit den Gefangenen gleich in der Geschwindigkeit zurückgegangen werden. Verfolgen geht gar nicht, denn man würde sich dem Feinde nähern, und diejenigen, die ihn verfolgten, würden durch die Uebermacht zurückgeschmissen werden und leicht dabei verlieren. Wer dergleichen Projecte macht, muss dabei observiren die Stärke des Feindes, ohngefähr auf die Art: die Feldwache, die ich attaquiren will, ist funfzig Mann stark, aber fünf hundert Schritt davon stehet eine andere Feldwache von hundert Pferden, also brauche ich zwei hundert Pferde; mit hundert Mann hebe ich die funfzig auf und hundert Mann postire ich zur Reserve, wenn der Succurs käme, damit ich ihnen auf den Hals fallen kann; funfzig Mann bringen die Gefangenen fort, also behalte ich noch hundert funfzig Mann um den Feind zu repoussiren und die Retraite zu decken. Dergleichen Dispositions lassen sich auch auf eine andere Art machen, um dem Feinde seine Patrouille aufzuheben. Die Oerter, wo der Feind seine Patrouille macht, werden bekannt, denn es sind ohngefähr dieselben; die Stunde ist ordinär gegen Anbruch des Tages; die Stärke der Pa-

trouillen ist leicht zu erfahren, wenn man nur Achtung giebt, welches einerlei ist, es seien dreissig, funfzig oder hundert Pferde. Die Officiere, welche die weitesten Patrouillen machen von den Husaren und Dragonern, gehen ohngefähr den Weg, den der Feind kennt, also muss ihnen das Terrain, wo der Feind passiret, wohl bekannt sein; es sind keine Oerter, wo nicht entweder Gründe sind, Feldbrücken oder kleine Büsche, wo sie ein Versteck machen können. Macht der Feind seine Patrouille mit hundert Pferden, so ist immer besser zwei hundert dagegen zu gebrauchen, um sicher von seiner Sache zu sein. Des Abends nach der Sonnen Untergang muss sich das Corps in Versteck setzen; es muss kein Mensch allda durchgelassen werden, damit der Feind keine Nachricht bekommen kann. Es muss kein Taback geraucht und kein Feuer angemacht werden, damit der Feind von nichts Nachricht kriegt, und wenn er ankommt, so muss er sogleich mit funfzig Mann in der Fronte und mit funfzig Mann im Rücken attaquiret werden; die Avant- und Arrieregarde und die übrigen hundert Mann fallen ihm sogleich in die Flanke, und ist nicht zu fehlen, dass derjenige Officier, der dergleichen Projecte macht, Ehre dabei erwirbt. Ueber dieses ist noch eine andere Art Patrouille zu machen, die man Mause-Patrouillen nennt, welche gut angebracht werden können, wenn der Feind in einem offenen Lager stehet, oder bei der Kette von den Winterquartieren. Dergleichen müssen nicht stark sein und bestehen solche nur von zwei bis drei Mann sichere und zuverlässige Leute, die wohl müssen ausgesucht werden. Dieselben werden vornehmlich gebraucht um zu wissen was in des Feindes Rücken passirt. Den Leuten giebt man des Feindes Montirung, damit sie gut durchkommen können, und muss der Officier gut böhmisch und ungarisch verstehen und sprechen können, dass er desto sicherer durchkommt.

Ist es im Felde, so werden dergleichen Patrouillen zwei Meilen rechts oder links um die feindliche Armee herum geschickt und geben sich für des Feindes Truppen aus; damit kommen sie überall durch, und kann man durch sie erfahren, entweder wo der Feind seine Lebensmittel her zieht oder gewisse Wege, wodurch man nach seinem Lager kommen kann, oder den Rücken

seines Lagers zu besehen, ob er da attaquable ist. Ist es von den Winterquartieren, dass die Patrouillen ausgeschickt werden, so kann es nichts anders sein, als um zu sehen, wie die Posten von hinten sind, wie die Wege gehen und ob es angehet, dass man was gegen sie unternehmen kann; dabei müssen aber die Officiere, die dergleichen Commission kriegen, wohl auf ihrer Hut sein; sie müssen niemalen des Nachts in den Dörfern bleiben, sondern beständig in den Wäldern, wo es am sichersten ist, und wenn sie gesehen haben was sie haben sehen wollen, sich durch grosse Umwege wieder nach ihrem Corps ziehen. Bei den häufigen Patrouillen, wo die Officiere gebraucht werden, kriegen sie Gelegenheit von der feindlichen Armee ihre Beschaffenheit, ihre Umstände, ihre Verfassung und viele Particularitäten zu erfahren, die öfters ins Grosse gehen können und wodurch dem commandirenden Generale Einsichten gegeben werden können, entweder von dem Feinde ein Corps zu überfallen, oder die Armee in ihrem Lager zu alarmiren, auch wohl gar den Feind zu schlagen. Dies sind Gelegenheiten, wodurch die Officiere die grösste Fortune machen können; aber wenn sie in Friedenszeiten nicht darauf denken, so werden ihnen dergleichen Fälle im Kriege nicht kommen. Man muss darauf denken, darauf raffiniren, damit, wenn der Krieg kommt, so wissen sie davon Gebrauch zu machen.

Im Herbst, wenn die Pferde von Grasung kommen und dass die Regimenter in Cantonnirungs-Quartiere zusammengezogen werden, so können sie in allen dergleichen Sachen geübt werden, wenn sich nur die Chefs und Commandeurs der Regimenter die gehörige Mühe geben.

Bei den Cuirassieren muss Ich noch eins hinzu setzen : die müssen die Sache eben so lernen und wissen, als die Officiere von den Husaren und Dragonern; nur muss Ich noch eine Sache dabei erinnern, dass, wenn eine Attaque gegen die Linie von der Cavallerie geschiehet, so muss allen Officieren von den Cuirassieren wohl imprimiret werden, dass sie ihre Leute wohl beisammen halten, damit sie, wenn sie im ersten Choc den Feind geschmissen haben, noch auf die zweite Linie choquiren können; ein Zug per Escadron kann ausfallen, die andern aber müssen

geschlossen sein. Diejenigen Stabs-Officiere, die sich zum meisten appliciren werden, die jungen Officiere auf den Fuss zu formiren, werden sich bei mir am meisten insinuiren, weil, wenn bei der Cavallerie Ordnung beim gemeinen Manne und muntere und intelligente Officiere sind, man alles mit ihnen machen kann, und wenn eins um das andere davon fehlet, es nur halbes Werk ist. Dabei müssen die Generale und Commandeurs sich erinnern, dass der Friede lange gedauert hat, und wenn wir nicht die Jugend abrichten, so kommt das Werk ins Stocken, und kann man durch die Nachlässigkeit den Ruhm verlieren, den sie bis Dato mit Recht erhalten haben. [a]

Die Inspecteurs müssen an alle Commandeurs der Regimenter die Abschrift davon geben.

Signatum Potsdam, den 5. August 1781.

FRIDERICH.

[a] Siehe Band XXVIII., S. 4.

XXXV.

DISPOSITION

FÜR DEN

GOUVERNEUR ODER COMMANDANTEN DER FESTUNG SCHWEIDNITZ,

IM FALL SIE SOLLTE ATTAQUIRT WERDEN.

DISPOSITION

FÜR

DEN GOUVERNEUR ODER COMMANDANTEN DER FESTUNG SCHWEIDNITZ,

IM FALL SIE SOLLTE ATTAQUIRT WERDEN.

Es kann schwerlich geschehen, dass eine Festung wie Schweidnitz kann belagert werden, bevor die Armee geschlagen ist; sollte es aber geschehen, so muss die erste Vorsorge sein, dass es nicht an Lebensmitteln fehlt.

Das erste ist, wie stark die Garnison in der Stadt ist.

Das zweite ist, wie stark die Bürgerschaft ist.

Der Proviant vom Mehl ist in der Stadt, aber was zum Malz und Brauerei gehört, imgleichen Brandwein, etc., und was zur Consumtion nöthig ist, dieses alles muss in der Eile angeschafft werden, damit kein Mangel ist; und um diesem noch mehr abzuhelfen, müssen alle unnütze Leute aus der Stadt geschafft werden, als Jungfern und Pfaffen in den Klöstern und Bettelgesinde, dass nichts in der Stadt bleibt, als was darin gebraucht wird.

Der Gouverneur muss von allen diesen Lebensmitteln einen Aufsatz haben und muss sie so eintheilen, dass nichts verschwendet wird, sondern es muss mit Oekonomie eingetheilet werden, dass die Garnison und nöthigen Leute in der Stadt so lange zu leben haben, als die Belagerung währen kann.

Der Gouverneur muss seine Leute auf die Art eintheilen, dass sie ihm alle nützlich zur Defension sind, als: was Feldscheere und Balbierjungen sind, die werden in die Lazarethe bei den Kranken vertheilet; alte Weiber müssen Charpie und Bandagen machen zum Verband der Blessirten; die Schlosser und Schmiede müssen gebraucht werden die Kanonen, Gewehre und alles was von Eisen ist, wieder in Stand zu bringen; junge Bürger aus der Stadt müssen Faschinen und Schanzkörbe bis an die Wälle bringen, auch Faschinen machen, allein auf die Wälle muss man sie nicht kommen lassen.

Der Major de la place muss dafür sorgen, dass alles dieses geschiehet und mit der grössten Ordnung gemacht wird, und wenn es nöthig ist, so muss noch ein Officier dabei gegeben werden.

Von allen diesen Sachen muss sich der Gouverneur oder Commandant täglich einen Rapport machen lassen.

Sobald der Feind im Anmarsch ist sich der Stadt zu nähern, so muss sogleich die Garnison in die Casematten verlegt werden.

Der Gouverneur muss viele, aber kleine Partien von der Cavallerie ausschicken, um die Patrouillen zu machen, damit er den Anmarsch des Feindes erfährt. Grosse Partien conveniren ihm nicht und werden leicht entdeckt. Er muss einen Officier aussuchen, der kein Windbeutel, sondern vernünftig ist; der muss auf dem höchsten Thurme von der Stadt den ganzen Tag bleiben, um zu sehen was passiret und um davon zu avertiren.

Seine Feldwachen müssen unter der Protection seiner Batterien stehen, zum höchsten fünf hundert Schritt von der Stadt, an Oertern, wo sie bedeckt stehen.

Es ist zu glauben, dass wenn der Feind Schweidnitz belagern will, er ein Corps zur Observation gebrauchen wird und das andere zur Belagerung; also sind alle Wahrscheinlichkeiten da, dass die grosse Armee ihr Lager bei Domanze und beim Zobtenberge nehmen wird. Es ist dem Commandanten nöthig zu sehen, wie und auf was Art der Feind sein Lager nimmt, weil ihm das andeuten kann, von welcher Seite er attaquirt werden soll.

Die Armee, so belagert, kann ohnmöglich eher als den achten oder zehnten Tag ihre Zufuhre und alle dazu gehörige Ge-

räthschaften, Kanonen und Mortiers und allerlei Geschütz, zumal wenn es aus Böhmen ist, kriegen; und da muss absonderlich der Officier, der auf dem Thurme ist, ein wachsames Auge haben, um zu sehen auf welcher Seite seine Artillerie hinfährt, weil das die Seite ist, wo der Feind seine Tranchéen eröffnen will.

Auf der Seite vom Wasser-Fort kann der Feind nicht kommen, weil er da entsetzliche Difficultäten findet. Die Attaque, die sich für ihn am besten schickt, ist die Polygone vom Bögen dorfer- und vom Garten-Fort, weil er seine Ammunition dort am nächsten haben kann; dessen ohngeachtet ist da kein Staat darauf zu machen, denn es kann sein, dass er das Bögendorfer-Fort und die Garten-Redoute, so wie es möglich ist, dass er die Garten-Redoute und die Jauernicker attaquiren kann. Es scheint Mir nicht wahrscheinlich, dass er von der Seite vom Galgen-Fort attaquiren wird, weil im Fall er die Belagerung aufheben müsste, er alle seine Kanonen und Ammunition verlöre. Es sei nun, dass er von der Seite von Bögendorf oder von der Seite von Jauernick kommt, so kann er solches nicht verbergen; denn der Officier, wenn er auf dem Thurme attent ist, mit einem guten Perspective, muss es gewahr werden; denn die Menge Kanonen, Mortiers und allerlei Geschütz können auf keine Art verborgen bleiben, und dient dies dem Gouverneur dazu, seine Defension darnach einzurichten. Es versteht sich so, dass die Kanonen zur Défense absonderlich auf die Seite gebracht werden, wo sie nöthig sind; dann entstehet eine Sache daraus, wo er eine grosse Dépense ersparen kann.

Kommt der Feind von der Seite von Jauernick, so muss er den ganzen bedeckten Weg vom Garten-Fort bis zum Jauernicker-Fort mit dreipfündigen Kanonen besetzen lassen.

Er muss kleine Patrouillen von zwei bis drei Mann von der Cavallerie ausschicken, die die ganze Nacht patrouilliren und sehen, ob sich was vom Feinde nähert, um die Tranchée zu eröffnen; sie müssen Ordre haben, wenn sie was gewahr werden, ein paar Pistolenschüsse auf die Arbeiter und Bedecker zu thun und sich sofort zurück zu ziehen, entweder durch die Köppen-Barriere oder durchs Bögen-Thor. Sobald sie weg sind, kann der Commandant ein paar Leuchtkugeln werfen und dann seine

dreipfündigen Kanonen aus dem bedeckten Wege schiessen lassen. Dies wird gewiss eine solche Confusion unter den Belagerern machen, dass ihnen die Arbeiter davon laufen und sie sie gewiss die ganze Nacht nicht wieder zusammen kriegen. Desgleichen kann auch die folgende Nacht es auf gleiche Art wieder executirt werden, wodurch zwei, auch wohl mehr Tage können gewonnen werden, was immer sehr gut ist, indem es die grösste Ehre für den Gouverneur oder Commandanten ist, wenn er den Feind lange aufhalten kann und ihm die Mittel benimmt, die Festung bald wegzunehmen.

Ich habe noch vergessen zu sagen, sobald es zur Belagerung kommt, so muss alles Holz vom Glacis weggehauen werden, wovon Faschinen gemacht werden können, um die beschädigten Werke zu repariren. Ich habe gleichmässig vergessen zu sagen, dass wenn es mit der Belagerung Ernst ist, die Häuser, so zwischen der Enveloppe sind, abgebrochen werden müssen.

Wenn der Feind die Tranchée vor dem Jauernicker-Fort eröffnet, so kann man vorhero sehen, wo er seine Batterien hinstellt; das kann nicht anders sein, als auf die Facen und auf die Flèche, wo der General Knobloch begraben liegt; da kann vom Garten-Fort darauf gefeuert werden, von der Garten-Redoute und von den beiden Jauernicker Flèchen eben wohl.

Die Batterien, wo es möglich ist, so muss man sie suchen zu ruiniren und sie so zu incommodiren, dass es ihnen schwer wird die Kanonen herauf zu bringen; denn hat der Feind einmal die Kanonen auf der Batterie, so ist es nicht mehr möglich, dass man seine Batterie ruinirt.

Wenn der Feind die beiden Forts, das Garten- und Jauernicker-Fort attaquiret, da das eine casemattirt ist und das andere einen Hangar hat, so wird er viel Zeit brauchen, um solche zu ruiniren, und kann die Garnison so alle Zeit darauf bleiben, und so wird sich dies alles conserviren bis er sich mit der zweiten Parallele nähert.

Wenn nun der Gouverneur positiv siehet, wo ihn der Feind attaquiren will, so kann er noch eins thun. Ich habe gesagt, dass die Attaque auf das Garten- und Jauernicker-Fort geschiehet; also kann er in dem Glacis bei dem Bögen-Thore, vom Stadt-

graben bis gegen die Garten-Redoute, so dass dieselbe hinter dem Retranchement liegen bleibt, einen Abschnitt machen, wovon der Graben von der Seite des Garten-Forts und der Wall von der Seite des Bögen-Forts kommt. Desgleichen von der Köppen-Barriere an bis an die Minoriten muss eben dergleichen Abschnitt gemacht werden, davon der Graben nach dem Jauernicker-Fort und der Wall nach der Kirchen-Redoute kommt. Ist es möglich und hat der Commandant noch Zeit, so muss er diese Abschnitte verpallisadiren lassen. Durch diesen Abschnitt schliesst er den Feind ein; wenn er schon die Enveloppe genommen hat, so nimmt er den Feind in die Flanke. So weit sind wir aber noch nicht und ist es nur eine Précaution zu nehmen, eher als der Feind die Aussenwerke genommen hat.

Die grösste Defension von den Festungen und von Schweidnitz sind die Minen, und weil die darin in einer grossen Menge sind, so müssen sie wohl notirt werden, damit man sie nicht confondiret; als zum Exempel die Mine A 1, die Mine B 1 und C 1, die Mine A 2, B 2, u. s. w.

Der Commandant muss den Plan von den Minen bei sich haben, wo sie alle darauf gezeichnet sind mit ihren Nummern, und dass keine eher gesprengt wird, bis dass sie einen Effect auf des Feindes Contre-Minen machen kann.

Ich habe bei diesem Projet de défense von keinen Ausfällen gesprochen, weil derjenige, der belagert wird, immer mehr dabei verlieret, als derjenige, der ihn belagert, und weil es nöthig ist, die Garnison zu conserviren zur Defension der Werke. Wenn aber Minen gesprengt sind, so können wohl kleine Ausfälle gemacht werden, um den Feind aus dem Entonnoir zu jagen; dies geschiehet aber durch einen Unter-Officier und zwölf Mann.

Der bedeckte Weg muss mit Infanterie besetzt sein, imgleichen alle Werke, und muss, wenn der Feind in der Nähe ist, einzeln gefeuert werden, absonderlich auf die Oerter, wo er die Sappen macht, damit man ihm die Arbeit aufhält und er nicht so geschwinde fertig werden kann.

Mit Stein-Mortiers müssen des Nachts und Tages auf die Tranchée Steine geworfen werden, weil der Feind dadurch einen entsetzlichen Schaden hat. Mit Kanonen muss nach den Bat-

terien geschossen werden, des Nachts sowohl, wie bei Tage. Um dass die Kanonen treffen, so werden sie des Tages wohl gerichtet nach dem Orte, wo man hinschiessen will; und auch dass sie in der Direction bleiben, die ihnen gegeben ist, so werden kleine Leisten auf die Seiten von den Rädern und auf der Seite vom Schwanz der Affute, auf die Bettungen mit Nägeln befestigt; so behält es dieselbe Position, wenn es zurückläuft und wieder vorgezogen wird, die man ihm gegeben hat.

Die Flèche, die vor der Garten-Redoute liegt, ist casemattiret; die Flèche vor der Jauernicker-Redoute hat einen Hangar; also muss der Feind viel mehr Zeit haben, um die Werke zu ruiniren und die Kanonen unbrauchbar zu machen; jedoch kann der Feind nicht eher herankommen, bis alle die Minen, die herum sind, vollkommen ruiniret sind. Wenn er mit den Minen fertig ist, so kann er erst seine Bresch-Batterien anbringen, und wenn der Commandant siehet, dass die Bresche anfängt practicable zu werden, so ziehet er die Garnison zurück in die Werke, die dahinter liegen, zu sagen von der Flèche, die nach Schönbrunn liegt, durch die unterirdische Communication nach dem Garten-Fort, und von der Flèche vor dem Jauernicker-Fort, wo der Hangar gemacht ist; so ziehet er die Garnison zurück nach dem Werke, wo der General Knobloch begraben liegt, wartet bis sich der Feind in den verlornen Werken etabliret und lässt alsdann die Minen unter den Werken sprengen. Alsdann muss sich der Feind von neuem allda etabliren und dann findet er die Minen, die vor den andern Werken liegen und muss sich suchen da durch zu wickeln und sprengen, wozu Ich ihm noch vier Wochen Zeit gebe, zu sagen die Attaque vom Garten-Fort, die Attaque von der Flèche, wo der General Knobloch begraben liegt, und die Attaque vom Jauernicker-Fort. Diese Werke können nicht sonderlich von den Kanonen beschädigt sein, also findet er einen ganz neuen Widerstand, und muss von der Garten-Redoute eben wohl als von der Jauernicker-Redoute und dem Ravelin, was dazwischen liegt, vornehmlich gegen die Batterie, die der Feind errichten will, geschossen werden, um solche zu ruiniren, so viel es angehet; so kann der Commandant sogar die Courtinen gebrauchen und allda Kanonen, Mortiers und Haubitzen auffahren

lassen, um eine gewisse Égalité vom Feuer mit dem Feinde zu haben.

Wenn endlich alle Minen vor den Werken ruiniret sind, so kann der Feind erst seine Bresch-Batterie anwenden. Er wird sich mit der Sappe Meister vom bedeckten Wege machen, um alsdann die Enveloppen von den beiden Forts zu beschiessen. Wenn er Meister von den Enveloppen wird, die sehr schmal sind, so wird er Mühe haben seine Kanonen darauf zu bringen; aus der Ursache setzet er, wenn es zu enge ist, einen Mineur an und lässt sie sprengen, um mit derselben Batterie, die er im bedeckten Wege hat, Bresche auf den Corps de la place zu schiessen. Wenn die Bresche practicable ist, so muss das Fort* keinen Sturm abwarten, sondern sich in die Abschnitte zurückziehen, die der Commandant hat machen lassen. Die Kanonen aus der Stadt müssen gleich nach dem genommenen Fort schiessen, damit der Feind Mühe hat, sich darin zu etabliren.

Alsdann gehet eine neue Belagerung an, wo der Feind zwei Retranchements in seinen beiden Flanken hat, die seine Parallelen von allen Seiten enfiliren, die ihn also in die Noth setzen, das Ravelin, was zwischen dem Bögen-Fort und der Garten-Redoute ist, und das Ravelin, was zwischen dem Galgen-Fort und der Jauernicker-Redoute, eben wohl zu attaquiren; auf dass, wenn er bald im Stande sie zu nehmen ist, er den Commandanten zwingen kann, die beiden Abschnitte zu verlassen; alsdann kann der Feind erst die Belagerung vom Corps de la place anfangen. Tranchéen kann er nicht machen, weil er gar zu nahe vom Feuer vom bedeckten Wege von der Stadt ist; so bleibt ihm nichts mehr übrig, als mit der Sappe zu gehen; dieses ist sehr beschwerlich, und dann kann der Commandant des Nachts einige Sortien machen, um seine Arbeit zu ruiniren. Er kann eine Sortie aus dem Bögen-Thore machen, er muss aber einige Bedeckung auf dem bedeckten Wege lassen, damit der Ausfall gesichert ist. Alsdann gehet der Minenkrieg wieder an, und hat der Feind noch gut vier Wochen Arbeit, bis dass er seine Batterien auf dem Glacis etabliren kann. Wenn es nahe bei der Stadt ist, so muss, so viel wie möglich, seine Stein-Batterie werfen und des Nachts

* Die Besatzung des Forts.

muss das Feuer auf dem Walle unaufhörlich sein und das kleine Gewehr mit.

Nach dieser Rechnung von der Belagerung hat sie schon an die drei Monate gedauert, und muss nothwendig die Armee. wenn sie auch wäre geschlagen worden, die Zeit haben wieder in Ordnung zu kommen, um gegen den Feind zu marschiren und ihn zu zwingen die Belagerung aufzuheben. Ich will hoffen und wünschen, dass niemalen dergleichen Unglück geschiehet, dass die Armee geschlagen wird; allein weil es doch Sachen sind, die geschehen können, so ist es immer gut vorhero einzusehen, was bei dergleichen Sachen zu thun ist. Deswegen habe Ich supponiret, dass, wenn die Armee geschlagen ist, der Feind Schweidnitz belagert. Wenn nun die preussische Armee wieder herankommt, um die Belagerung wieder aufheben zu machen, so ist von der grössten Nothwendigkeit, dass derjenige, der in der Stadt commandiret, und der General, der die Armee anführet, sich mit einander verstehen; dies kann nicht anders als mit Signalen geschehen. So müssen jedesmal, gleich als der Krieg angehet, dergleichen Signale abgeredet werden. Die Zeichen können willkürlich abgeredet werden und ist es unumgänglich nöthig, dass sie abgeredet sind, damit man sich verstehen kann.

Wird die feindliche Armee geschlagen, so muss er nothwendig die Belagerung aufheben; wird unsere Armee geschlagen, so muss der Commandant doch suchen die Belagerung so lange zu trainiren, wie es möglich ist; denn sein Hauptstudium gehet dahin, Zeit zu gewinnen, weil seine ganze Ehre in der Länge der Defension bestehet.

Wenn es so weit kommt, dass der Feind Bresche schiesst, so muss er alle Nacht den Graben reinigen lassen, damit sich die Bresche nicht geschwinde formirt; wenn auch die Bresche bald practicable ist, so kann er ihn doch immer einige Tage aufhalten den Sturm zu wagen. Wenn er Holz und allerhand combustible Materien auf die Bresche wirft, die er mit Pech und Schwefel anzündet, so kann er nicht durchs Feuer durch; man kann auch den Feind bei andern Stürmen sehr aufhalten, wenn man ihn mit brennendem Oele begiesst und mit Pechkränzen und Granaten wirft in der Zeit, dass er den Sturm giebt, und muss

alles dies schon vorhero präpariret sein, so dass, wenn man es gebrauchen will, es schon an Ort und Stelle ist.

Auf die Hauptwerke muss er[a] den Sturm abwarten, den Feind einige Mal repoussiren und sich nicht eher ergeben, als wenn alle Ammunition und Lebensmittel fehlen und alle die Werke so ruiniret sind, dass er sich nicht länger defendiren kann.

Dieselbige Defension hat er zu machen und alle diese Vorschriften befolget er, wenn der Feind zwischen dem Bögen-Fort und dem Garten-Fort, oder zwischen dem Jauernicker- und dem Galgen-Fort attaquiret. Von der Seite von der Wasser-Redoute ist er sicher, dass ihm der Feind keine Attaque machen kann, weil dieselbe durch die Inundationes defendiret ist, die der Feind nicht ablassen kann; also halte Ich immer dafür, die natürlichsten Attaquen, die der Feind thun kann, die werden entweder zwischen dem Bögen-Fort und dem Garten-Fort, oder zwischen dem Garten-Fort und dem Jauernicker-Fort sein.

Determinirt sich der Feind von der Seite von Bögendorf, so hat der Gouverneur nur einen Abschnitt zu machen, der gehet vom Retranchement, das zwischen dem Garten-Fort und der Garten-Redoute ist, gerade vor dem Pulver-Magazine vorbei, auf das Saillant, wo sich die Stadt bricht, was gegen das Ursuliner-Kloster ist; da wird der Graben auf der Seite vom Bögendorfer Fort und der Wall auf der Seite vom Jauernicker-Fort gemacht.

Diese Disposition muss beständig beim Gouvernement bleiben; wenn es aber unglücklicherweise zu einer Belagerung kommen sollte, so muss sie allen Stabs-Officieren vorgelesen werden.

Potsdam, den 14. November 1781.

FRDCH.

[a] Der Gouverneur oder Commandant.

XXXVI.

INSTRUCTION

FÜR MEINE ARTILLERIE,

WIE SIE

BEI GELEGENHEIT IHR FEUER EINRICHTEN SOLL.

INSTRUCTION FÜR MEINE ARTILLERIE,

WIE SIE

BEI GELEGENHEIT IHR FEUER EINRICHTEN SOLL.

AN DEN GENERAL-MAJOR VON HOLTZENDORFF.

Potsdam, den 10. Mai 1782.

Mein lieber General-Major von Holtzendorff,

Ich bin mit Eurem Diensteifer, Meine Artillerie in einen respectablen Stand zu setzen, vollkommen zufrieden, aber Ich habe bei allen Meinen Campagnen bemerkt, dass solche von den Officieren fehlerhaft dirigirt worden und dass sie aus Vorurtheil und Mangel an Beurtheilungskraft oder auch aus Feigheit Fehler begangen, die für Mich öfters die schlimmsten Folgen gehabt haben, so dass Ich schon gezwungen gewesen bin Cavallerie-Commando's hinter ihr halten zu lassen, um sie zu ihrer Schuldigkeit anzuhalten. Ihr werdet also Euren Officieren die in beikommender Instruction angeführten Puncte genau einschärfen und darauf halten, dass solche auch jetzt bei allen Manœuvres befolgt und ausgeübt werden, damit sich sowohl die Officiere als auch die Bursche daran gewöhnen. Ich bin Euer wohlaffectionirter König,

Fdch.

INSTRUCTION.

Die Vorbereitungen und die verschiedenen Bewegungen, die bei einer Bataille vorhergehen, dauern, ohngeachtet man den Feind schon in der Nähe und im Auge hat, öfters drei bis vier Stunden, je nachdem das Terrain beschaffen ist, darauf der Feind seine Position genommen und nachdem die Hindernisse sind, die man zu übersteigen hat, ehe man aufmarschiren kann. Es ist aber jederzeit fehlerhaft und schädlich, wenn die Artillerie ihr Feuer schon anfängt, sobald sie nur den Feind sehen kann und ihn zu erreichen glaubt.

Weder der angreifende Theil, noch der angegriffene haben von dergleichen Feuer was zu befürchten, weil es auf beiden Seiten fast ohne Wirkung ist. Der angegriffene Theil verschiesst sein Pulver ohne Vortheil; der angreifende aber verliert nicht nur sein Pulver, sondern seine Evolutionen geschehen auch viel langsamer und der Feind bekommt dadurch Zeit und Gelegenheit, unserm Angriffe Hindernisse in den Weg zu legen, wo nicht gar ihn zu vereiteln.

Diesen Fehler des zu frühen Feuers habe Ich fast immer an Meiner Artillerie bemerkt. Ich weiss zwar, dass das ungestüme Anhalten der Infanterie-Officiere und der zunächst stehenden Pelotons die Artillerie öfters zu diesem Fehler verleiten mag, und um sich bei der Infanterie zu insinuiren, oder auch wohl um ihre Bravour zu zeigen, feuern Eure Officiere so lange fort, bis sie merken, dass ihre Schüsse bis auf die Hälfte verschossen, und aus Furcht, dass sie sich ganz verschiessen möchten, nimmt ihr Feuer alsdann ab, wenn es just am heftigsten sein sollte.

Es geschieht aber auch wohl, dass selbst der commandirende General oder ein anderer General sich vergisst und zu früh zu feuern befiehlt, um nur seine Truppen zu betäuben, ohne daran zu denken, welche schädliche Folgen es haben kann. Alsdann muss der Officier zwar gehorchen, aber er muss so langsam als nur möglich feuern, und alle Accuratesse beim Richten anwenden, damit nicht alle Schüsse verloren gehen. Bloss dann lässt sich dergleichen frühes Feuern entschuldigen, wenn der General

die Absicht hat, die Aufmerksamkeit des Feindes auf die eine Seite zu lenken, um ihm verschiedene Bewegungen zu maskiren.

Sobald die Kanonen aber bis auf sechs hundert bis sieben hundert Schritt auf den Feind avancirt sind, alsdann müssen sie ein unaufhörliches Feuer machen und damit so lange continuiren, als sie dem Feinde ganz nahe sind; denn ein Schuss mit einer Passkugel in einer so nahen Distance schlägt nicht nur durch alle Treffen durch, sondern das Geräusch der Kugeln selbst setzt schon die feindlichen Truppen in Furcht und das Gewinsel von ihrer Wirkung verursacht weit mehr Schrecken als ein Kartätschenschuss in einer zu weiten Entfernung.

Selten wird ein Feind ein dergleichen wohl dirigirtes Feuer bis auf hundert oder achtzig Schritt aushalten, und wenn er dennoch Stand halten sollte, dann muss ohne Aufhören mit Kartätschen geschossen werden, und wenige Minuten werden die Sache entscheiden.

Dies aber müsst Ihr Euren Officieren hauptsächlich einschärfen, dass sie nie weiter als auf hundert Schritt mit Kartätschen schiessen, weil sich sonst die Kugeln zu sehr ausbreiten, sehr viele, ehe sie den Feind erreichen, auf der Erde liegen bleiben, viele über ihn weg fliegen, aber nur wenige ihm Schaden thun.

Wenn die feindliche Cavallerie attaquirt und in die Flanken oder sonst wo in die Linie einbrechen will, so muss mit den Kanonen nicht eher als höchstens acht bis neun hundert Schritt mit Kugeln auf sie gefeuert werden; aber alsdann muss es doch auch mit aller nur möglichen Accuratesse und Geschwindigkeit geschehen.

Gemeiniglich schreiet der Officier und Bursche von der Infanterie der Artillerie zu, sobald sie eine Cavallerie gewahr werden, mit Kartätschen zu schiessen, und die Artillerie thut es aus Gefälligkeit; aber Eure Officiere müssen sich dadurch nicht irre machen lassen, sondern sie mit Passkugeln so lange beschiessen, bis sie glauben, dass sie noch so viel Zeit haben mit Kartätschen zu schiessen und ihr die erste Lage damit auf funfzig bis sechzig Schritt geben zu können.

Ihr müsst aber Eure Kanoniere vorher instruiren, dass sie auf das Commando des Officiers bei dieser Gelegenheit nicht die

ganze Batterie auf einmal, sondern nur immer die Hälfte abfeuern, damit ein beständiges Feuer unterhalten werde, doch so, dass jederzeit eine Kanone die andere überspringt; aber einzeln muss nicht geschossen werden, weil einzelne Schüsse sie nicht so leicht in Unordnung bringen und ihren Marsch aufhalten.

Ein Officier, der bei dergleichen Gelegenheiten sich nur nicht aus seiner Fassung bringen lässt, wird nie risquiren sein Geschütz zu verlieren, noch befürchten dürfen, dass die Cavallerie ihren Zweck erreichen wird. Keine Cavallerie wird in Carriere mehr als zwei hundert Schritt in einer Minute geschlossen zurücklegen, und wenn man annimmt, dass sie nur von acht hundert Schritt an beschossen wird, eine Kanone aber in einer Minute nur vier Schüsse thut; so erhält sie von einer Batterie von zehn Kanonen wenigstens hundert vierzig bis hundert funfzig Schüsse mit Passkugeln, ehe sie mit Kartätschen beschossen wird, weil sie nicht gleich en carrière attaquirt, sondern sich erstlich in Trott, dann in Galopp und zuletzt in Carriere setzt, und wenn Ihr Eure Schüsse gut anbringt, dann wird ihr gewiss die Lust vergehen, Euch bis auf funfzig Schritt nahe zu kommen, um sich noch mit Kartätschen beschiessen zu lassen.

Vorzüglich recommandire Ich Euren Officieren, bei dergleichen Vorfällen Présence d'esprit zu behalten; dann werden sie nicht leichtlich risquiren, ihr Geschütz im Stich zu lassen, noch, aus allzu grosser Besorgniss solches zu verlieren, nöthig haben sich allzu früh zurück zu ziehen und die Infanterie ohne Unterstützung zu lassen und solche gleichfalls zum Rückzug zu zwingen.

Noch zweier Hauptfehler muss Ich erwähnen, die fast durchgehends alle Artillerien begehen:

1. dass sie ihr Feuer hauptsächlich auf die entgegengesetzte Artillerie richten und diese zum Stillschweigen bringen wollen, und
2. dass sie ihr Geschütz auf die grössten Anhöhen zu placiren suchen, die nur auf dem Champ de bataille anzutreffen sind, um desto weiter schiessen zu wollen.

Aber beides sind schädliche Vorurtheile, wovon Ihr just das Gegentheil thun müsst.

In Ansehung des ersteren Fehlers, so müsst Ihr Eure ganze Aufmerksamkeit und Euer ganzes Feuer bloss dahin richten, die Linien der feindlichen Infanterie zu trennen, sie in Unordnung zu bringen, ihren Marsch aufzuhalten und zu verhindern, dass ihre Bewegungen mit Ordnung geschehen. Sobald Ihr diesen Zweck erreicht habt, so wird die Infanterie auch bald geschlagen sein, und das feindliche Geschütz wird von selbst schweigen und Euch in die Hände fallen.

Was das zweite Vorurtheil betrifft, das Geschütz auf Anhöhen zu placiren, um weiter schiessen zu können, so sieht ein jeder leicht ein, dass es nicht auf die Weite des Schusses bloss, sondern auf seine Wirkung ankommt. Wenn ein dergleichen Schuss auch wirklich in die feindliche Linie schlägt, so wird doch sein Effect wegen seiner schiefen Richtung nicht sonderlich gross sein, und die andern Treffen haben nichts von ihm zu befürchten. Schlägt er aber vor ihr auf, so wird bei lockerem Erdreiche die Kugel in der Erde stecken bleiben, bei festem aber mit einem Bogen über alle Linien weggehen.

Findet Ihr aber wegen des Terrains doch für nöthig Euer Geschütz auf Anhöhen zu placiren, so müssen solche doch nie über zwanzig Fuss über den Horizont erhöhet sein, oder Ihr könnt es auch in einer dergleichen Höhe auf die Dossirung höherer Berge stellen.

Wenn es die Umstände erlauben, so müsst Ihr nie über die Infanterie weg schiessen, sondern immer Euer Geschütz mit vorbringen; denn wenn auch der vorwärts marschirenden Infanterie dadurch kein Schade geschiehet, so werden sich doch die Bursche vor dem Geräusche der über sie weg fliegenden Kugeln fürchten, sich auf jeden Schuss bücken und dadurch das Avanciren beschwerlicher machen.

Endlich lasst dies Eure Hauptregel sein, alle Bogenschüsse so viel nur immer möglich ist zu vermeiden, und wenn es das Terrain erlaubt und nicht Gräben, Défilés oder kleine Hügel solches verhindern, so thut nichts als Rollschüsse, denn ein solcher Schuss fehlt selten, sondern thut fast immer seine Wirkung und schlägt in einer nahen Distance durch alle Treffen.

Obgleich nur immer von den Kanonen die Rede gewesen, so

kann doch meist alles auch bei den Haubitzen angewendet werden, ausser dass mit den Haubitzen etwas weiter mit Kartätschen, wegen des grössern Kalibers der Kugeln, kann geschossen werden, und dass damit öfters von höheren Bergen nach Retranchements und Verschanzungen mit Bogenschüssen geschossen wird.

In der Plaine aber und hauptsächlich in keiner zu grossen Entfernung müsst Ihr Euch gleichfalls der Rollschüsse bedienen.

XXXVII.

INSTRUCTION

FÜR DIE

FREI-REGIMENTER

ODER

LEICHTEN INFANTERIE-REGIMENTER.

INSTRUCTION

FÜR DIE

FREI-REGIMENTER ODER LEICHTEN INFANTERIE-REGIMENTER.

Die Gattung Leute, die man unter die Frei-Bataillons nimmt, müssen folgendergestalt choisiret sein, als nämlich kein Kerl weder jünger noch älter als zwischen zwanzig bis fünf und vierzig Jahren; denn sind sie jünger, so crepiren sie und halten die Fatiguen nicht aus, sind sie älter, so können sie hingegen nicht mehr so laufen, als wie es doch für den leichten Infanteristen bei mancher Gelegenheit absolut nöthig ist. Die Leute müssen nothwendig ferner gut laden und chargiren können, weil sie sich bei den meisten Gelegenheiten mit dem Feuer defendiren, aber das Geschlossene, was bei der regulären Infanterie so nothwendig ist, das ist bei ihnen nicht von solchem Nutzen. Die Officiere und Unter-Officiere, so dabei sind, müssen gleichfalls nicht viel älter als fünf und vierzig Jahre sein, sonst können sie die Dienste nicht mehr thun, die man von diesen Truppen verlangt.

Die Art, wie sie müssen disciplinirt werden, rühret von dem Gebrauche her, den man von ihnen machen will. Dieser Gebrauch bestehet zum Exempel darin, Vorposten mit ihnen zu besetzen, es mögen nun Wälder, Dörfer oder Feld sein, nicht um diese Posten auf die Länge zu mainteniren, sondern um die Armee zu avertiren und sich so lange zu behaupten, bis die Regimenter complet unter dem Gewehre sein können.

Die erste Eigenschaft, welche die Officiere bei sich erhalten müssen, ist ein immerwährendes Misstrauen gegen den Feind, dass sie sich alle ersinnliche Sachen vorstellen, die dem Feinde zu unternehmen nur möglich sind, um sich dagegen so zu mainteniren, als es die Force von ihrem Corps, das Terrain und die übrigen Umstände nur irgend erlangen wollen.

Stehen sie in Dörfern, so müssen sie, wo sich nur immer Aus- und Eingänge befinden, Posten haben, desgleichen doppelte Schildwachen rings herum; ausserdem muss noch immer eine Reserve in steter Bereitschaft sein, damit dem Feinde im Fall einer Attaque sogleich etwas entgegen rückt, was im Stande ist sich so lange zu wehren, bis die übrigen gleichfalls unter das Gewehr getreten sind und diese Defension souteniren.

Stehen sie hinter Gewässer, so müssen die Schildwachen suchen, sich so zu decken, dass sie auf den Feind schiessen, aber nicht von ihm wieder beschossen werden können, es sei nun, dass sie sich hinter einen Baum stellen, oder sich hinter einen Hügel legen und da herüber schiessen. Bei alle diesem ist es aber die vornehmste Schuldigkeit eines Commandeurs, dass, wenn dergleichen vorfällt, er sogleich den General, der die Armee commandiret, ohne allen Verzug avertiren lässt.

Sollen die Frei-Regimenter einen Wald besetzen, so müssen sie nur doppelte Schildwachen am Rande des Waldes haben und einige Posten dahinter zum Soutien; das Corps aber muss drei hundert Schritt hinter den Schildwachen im Walde stehen. Alsdann müssen die Compagnien mit doppelter, auch dreifacher Distance aus einander gezogen werden. Das erste Glied rückt heran gegen den Rand um zu schiessen. Wenn sie sich bald verschossen haben, rückt das zweite Glied vorwärts heran, von dem ersten Gliede hingegen macht der erste und zweite Zug rechts um, der dritte und vierte links um, gehen, um dem zweiten Gliede Platz zu machen, hinter die Compagnie zurück, um frische Munition zu empfangen, und formiren sich daselbst, als wenn sie das dritte Glied wären. Das andere Glied kann darnach eben dasselbe auch machen.

Sollte es aber sein, dass der Feind an einem Orte vom Walde mit seiner ganzen Force attaquiren wollte, so rückt die Com-

pagnie gegen den Ort bis an den Rand vom Walde vor und chargirt ordentlich mit Pelotons. Durch diese Manœuvres sparen sie Leute, die ihnen nicht unnützerweise todt geschossen werden, und können sich um desto besser defendiren, weil sie der Feind, da ihre Force im Walde steckt, nicht decouvriren kann.

Auf den Märschen einer Armee sollen die Frei-Bataillons theils bei der Avantgarde, theils bei der Arrieregarde distribuirt werden. Die Officiere sollen bei der Gelegenheit die Augen darauf haben, dass sie so viel als möglich geschlossen bleiben und einen guten Schritt dergestalt fort marschiren, dass sie die Colonnen nicht hindern.

Ist es bei einer Avantgarde, da kann man sie wenig anders gebrauchen, als dass man sie entweder in die Büsche oder in die Dörfer wirft, um die Cavallerie so lange zu souteniren, bis die Armee herankommt.

Sind sie bei der Arrieregarde, so können sie compagnieweise bei der Bagage eingetheilt werden, wo doch immer reguläre Infanterie dabei ist, da sie denn, so zu sagen, um die Bagage zu decken, weiter nichts thun, als dass sie wo postiret werden, das letzte von der Arrieregarde zu decken, als auf einer Höhe, einem Busche, oder bei einem Défilé, u. s. w. Wenn sie aber da durch ihr Feuer das letzte decken, so muss es Peloton sein.

In den Bataillen können sie bei zwei Gelegenheiten gebraucht werden, zum Exempel, wenn Büsche auf den Flügeln sind, so können sie da herein geworfen werden, um die Flanken zu decken. Bei solchen Gelegenheiten, wenn sie der Feind attaquiret, müssen sie reguläres Feuer machen, gliederweise oder einzeln, aber kein Peloton-Feuer, das gehet da nicht. Die zweite Art, wie sie in der Bataille können gebraucht werden, ist zum Exempel diese. Es stehet der Feind auf einer Anhöhe, von der man ihn vertreiben will. Da kann man sie zur ersten Attaque gebrauchen, aber das muss nicht regulär sein, sondern sie müssen gradezu blindlings in den Feind herein laufen und durchaus nicht eher schiessen, als wenn sie mit dem Feinde melirt sind.

Sind es Batterien, die sie attaquiren, so können sie in den Graben springen, warten bis der Feind seine Kanonen abgefeuert hat und dann durch die Schiessscharten sich Meister von der Bat-

terie machen; aber das alles muss in voller Carriere geschehen, ohne sich zu besinnen, sonsten verlieren sie zu viel Leute.

Sind es Redouten, die sie attaquiren sollen, so muss sich so ein Bataillon in der Mitte theilen, zwei und eine halbe Compagnie rechts, zwei und eine halbe Compagnie links, und in aller Carriere, was sie laufen können, müssen sie in die Gorge oder Eingang der Redoute herein, um sich Meister davon zu machen.

Aus allen diesen Umständen sieht man, wie unumgänglich nöthig es ist, dass frisches und gesundes Volk bei den Frei-Bataillons ist, damit man sich derselben bei solchen Gelegenheiten, als es Seine Majestät angezeigt haben, mit Nutzen bedienen und gegen den Feind Vortheile erlangen kann.

Was par exemple wegen Bedeckung der Bagage und dergleichen Sachen ist, wo man die Frei-Bataillons auch gebrauchen kann, darüber sind keine andere Regeln als die, welche Seine Majestät bei der Infanterie bereits gegeben haben. Ist es während der Bataille und dass einige Frei-Bataillons die Bagage bedecken sollen, so bestehet solche alsdann meistens aus den Packpferden und Officier-Wagen, weil bei dergleichen Gelegenheiten die schwere Bagage allemal zurückgelassen werden muss. Dabei ist weiter nichts besser zu thun, als die Packpferde alle in einen Klumpen zu bringen und sie, acht oder zehn Pferde hoch, hinter einander zu rangiren, damit der Klumpen nicht zu gross wird. Dieses Carré ist in den Flanken, in der Fronte und im Rücken zu bedecken, und dabei müssen die Kanonen so gebraucht werden, dass sie den feindlichen leichten Truppen, die da attaquiren, Schaden zufügen, aber keinesweges ihre Schüsse gegen die Armee gehen, die vor ihnen stehet. Lässt es das Terrain zu, so sucht man ordinär die Bagage hinter ein Défilé zu setzen, wo man den Truppen die Defension leichter macht.

Ziehet sich eine Armee in der Nachbarschaft vom Feinde ab, so werden die Frei-Bataillons hie und da bei der Arrieregarde gebraucht, um entweder ein Défilé, eine Höhe zu besetzen, Büsche, auch wohl Dörfer und dergleichen; aber sobald sie sich bei dieser Gelegenheit abziehen müssen, so muss es mit einer sehr grossen Geschwindigkeit geschehen, damit ihnen die feindliche Cavallerie hiebei keinen Schaden thun könne.

Ist die Armee in den Winterquartieren und die Frei-Bataillons haben die Vorposten an der Kette, so müssen sie nicht allein im höchsten Grade vigilant sein und durch Espions und dergleichen Mittel alles zu erfahren trachten was nur der Feind macht, sondern sie müssen annoch vornehmlich auf die Verstärkung reflectiren, die der Feind gegen die Posten machen kann, die ihnen in der Nähe stehen.

Sind es Länder, wo Wälder und Berge sind, so müssen sie mit ihren Patrouillen in die Berge und in die Wälder so weit gehen, als es nur ihre Sicherheit zulässt, und müssen darum hauptsächlich vernünftige Officiere mit den Patrouillen geschickt werden, die einen exacten Rapport von alle dem bringen, was sie gesehen und erfahren haben.

Dieses alles aber ist noch nicht genug. Denn zu ihrer eigenen Sicherheit ist es nöthig, dass auf dergleichen Postirungen sie ihre Leute immer eine Stunde vor Tages Anbruch das Gewehr in die Hand nehmen lassen, auf dass, wenn sie wider alles Vermuthen attaquirt würden, sie sich wenigstens im Stande befinden, sich so zu wehren, dass ihnen der Feind keine Schlappe anhänget, die der Reputation der Truppen nachtheilig ist.

Wodurch sich aber die Officiere am meisten bei Seiner Königlichen Majestät recommandiren werden, bestehet darin, wenn sie selber Projecte formiren, wie sie den Feind surpreniren können; und dieses werden sie leichter als andere erfahren, weil sie beständig auf den Vorposten gebraucht werden und wissen müssen, welcher Praecautiones sich der Feind in seinen Patrouillen und Positions bedient oder nicht; denn negligiret sich der Feind in seinen Patrouillen, lässt er sich durch eine gewisse Sicherheit einschläfern, so ist das eine schöne Gelegenheit, von welcher ein wachsamer Officier profitiren kann, so ein Corps, welches in einem fortificirten Orte oder sonsten wo stehet, zu surpreniren. Das Project muss auch aus der Nachlässigkeit der Feinde formirt werden. Man muss wissen, durch welche Wege man ihnen in den Rücken kommen kann und so das Project formiren, dass ein kleines Corps Cavallerie oder was es sonsten ist, den Feind von vorn alarmirt, in währender Zeit man ihm mit der ganzen Force in den Rücken fällt und ins Dorf dringt, wobei sogleich die Ca-

vallerie, so mitgegangen ist, so viel Gefangene als möglich zu machen suchen muss. Sobald man aber seinen Endzweck erreicht hat, so muss sich ein solches Corps ungesäumt wieder nach seinen Standquartieren abziehen und zwar durch einen andern Weg, als den es bei seinem Hinmarsche genommen hat. Geht es aber auch nicht allemal an, die Dörfer und fortificirten Posten zu überfallen, so ist es doch wohl möglich, dass dergleichen bei einem Corps de garde geschiehet, welches eine Brücke besetzt hat, oder bei einer Wache, die in einem Walde hinter einem Verhaue stehet. Wenn so ein kleiner Trupp rechts und links tourniret wird und dass man ihn unvermuthet in den Rücken fasst, so ist er ohne Umstände fort.

Wenn also Officiere sind, die dergleichen Projecte machen, so müssen sie solches dem Generale anzeigen, der in der Chaine das Commando hat; sie müssen ausrechnen, wie viel Truppen zur Execution vonnöthen sind, und wenn es die Nothwendigkeit erfordert, so können sie auch durch reguläre Truppen, die eine Ecke zurückbleiben, soutenirt werden, damit sie sich auf solche repliiren können.

Aber um dass dergleichen Projecte mit Nachdruck executiret werden, so müssen diejenigen, die dergleichen vorhaben, sich eine genaue Kenntniss von dem Dorfe oder von dem Orte verschaffen, wo der Feind stehet, von den Anstalten, die er macht, von den differenten Wegen, die dahin gehen und wie man seinen Rückweg am besten nimmt, wann und wie stark der feindliche Succurs ankommen kann, wie viel Zeit man dagegen zu seiner eigenen Expedition braucht und wie die Gegend überhaupt beschaffen ist, worin man agiren will, u. s. w.; denn wenn eine exacte Kenntniss von dieser Sache fehlet, so kann ein solches Project unmöglich gut executirt werden. Zwei Sachen können dazu behülflich sein, um sich diese Kenntnisse zu verschaffen:

1. Dass man sucht Leute aus dem Lande zu bekommen, denen dergleichen Dinge bekannt sind. Die Schlächter und Jäger, wenn man sie kriegen kann, sind die besten unter selbigen, denn sie wissen alle Wege und Stege. Ausserdem aber kann man durch die Deserteurs, die man vom Feinde kriegt, wenn man sie recht zu examiniren verstehet, oder auch wohl durch

einzelne Gefangene oft Umstände erfahren, die man schwerlich auf eine andere Art würde zu erfahren kriegen können.

2. Können sie einen guten und sichern Kerl von ihrem Regimente à dessein desertiren lassen. Dieser gehet zum Feinde über, siehet sich genau um nach allem was passiret und kommt bei der ersten Gelegenheit wieder zurück, um getreulich Nachricht von allem zu bringen, was er observiret hat.

Diejenigen Officiere von den Frei-Bataillons, welche sich auf dergleichen Sachen legen, dass sie darin einige Geschicklichkeit erwerben, können zuverlässig versichert sein, dass ihr Avancement nothwendig darauf folgen muss.

Bei den Arrieregarden setzen Ihro Majestät noch eine Regel hinzu, nämlich dass, wenn es die Arrieregarde von einer Armee ist, sich solche so wenig als möglich mit dem Feinde in eine furieuse Action einlassen muss; denn dabei ist nichts zu gewinnen, au contraire, hält man sich zu lange auf, so ist fast immer Verlust dabei.

Ueberhaupt aber bei allem was Posten ist, müssen die Officiere ihre Leute lehren, dass sie sich gegen den Feind zu bedecken verstehen, so viel es möglich ist und die Umstände erlauben, dergestalt, dass sie zwar den Feind beschiessen können, aber von ihm nicht wieder getroffen werden. So können sie sich zum Exempel bedecken hinter Bäumen, hinter Häusern von einem Dorfe, sie können in einen holen Weg treten, um da bedeckt herüber zu schiessen, sie können sich platt auf die Erde legen, um hinter den Steinen hervor zu schiessen, desgleichen sich hinter eine kleine Anhöhe stellen, über die man weg feuern kann; in Summa, die Officiere müssen auf alle Gelegenheiten und Mittel raffiniren, dass ihre Leute da, wo diese sich mit Schiessen wehren sollen, allemal mehr bedeckt seien, als diejenigen vom Feinde.

Ihro Majestät setzen nun einen andern Fall, dass eine Stadt attaquirt werden sollte, die mit einer Mauer umgeben ist und wo der Feind Truppen hereingeworfen hat die Stadt zu defendiren. In diesem Falle werden freilich die Thore mit regulärer Infanterie und mit schweren Kanonen attaquirt, aber in dieser Zeit können sich die Frei-Bataillons rechts und links längs der Mauer

extendiren, und wo was schadhaft an der Mauer ist, oder sich ein Ort zeiget, bei dem das Uebersteigen nur möglich ist, so müssen sie wie die Katzen klettern, um herüber zu kommen; denn sobald die, welche die Stadt defendiren, sehen, dass schon feindliche Truppen in der Stadt sind, so werfen sie gewiss die Gewehre nieder.

Aber um diese Sachen zu executiren, welche Seine Majestät hier vorgeschlagen haben, so müssen sie wohl studiret werden, und müssen die Officiere zum voraus durch reifliches Nachdenken sich so geschickt gemacht haben, dass sie sich von allen diesen unterschiedenen Aufträgen mit Distinction acquittiren; sie müssen sich Kenntnisse schaffen von alle dem was zu der Sache gehöret, und das Studium muss der Execution allemal vorhergegangen sein, sonsten exponiren sie sich ohne Ueberlegung zu agiren, welches immer schändlich für einen Officier und für jeden Menschen ist.

Signatum Potsdam, den 5. December 1783.

FRIDERICH.

XXXVIII.

INSTRUCTION

FÜR

DIE SCHLESISCHE INFANTERIE-INSPECTION

DES GENERAL-MAJORS

VON GÖTZEN.

INSTRUCTION

FÜR

DIE SCHLESISCHE INFANTERIE-INSPECTION DES GENERAL-MAJORS VON GÖTZEN.

AN DEN GENERAL-MAJOR VON GÖTZEN.

Breslau, den 27. August 1785.

Mein lieber General-Major von Götzen,

Da Ich den General von Tauentzien auf sein Ansuchen von der bisher gehabten Inspection über die schlesischen Infanterie-Regimenter degagiret und nun für gut gefunden habe, diese Inspection zwischen Euch und Meinem General-Lieutenant Grafen von Anhalt zu theilen, dergestalt, dass Ihr folgende Regimenter unter Eure Inspection bekommen sollet, nämlich Euer unterhabendes Regiment, ferner das Regiment von Hager, von Rothkirch, von Schwartz und von Zaremba, benebst den Garnison-Regimentern von Heyking, von Kenitz, und von Sass zu Cosel, so habe Ich Euch solches zu Eurer Achtung hiedurch bekannt machen wollen, um Euch deshalben zu arrangiren. Was das Regiment von Sass betrifft, so ist es genug, wenn Ihr des Jahres einmal dahin gehet nach Cosel, um es zu besehen, dagegen die andern Regimenter Euch näher an der Hand sind, die Ihr denn auch schon öfter, nachdem es nöthig ist, besehen könnet. Uebrigens aber werde Ich Euch wegen alles dessen, was bei der Inspection zu beachten und worauf Ihr dabei zu sehen habt, noch eine besondere Instruction ertheilen. Ich bin, u. s. w.

INSTRUCTION.

Mein lieber General-Major von Götzen,

Gegenwärtig habe Ich Euch nunmehro die nähere Instruction in Ansehung der Eurer Inspection anvertrauten Regimenter und was dabei zu beobachten, hiedurch ertheilen wollen. Ihr wisset zum Theil, dass Ich mit den Regimentern sehr übel zufrieden gewesen bin;[a] aber der vornehmste Fehler ist, dass alle die soliden Sachen über den Dienst für Spielwerk genommen und nichts mit wahrem Ernste betrieben worden. Das Eigentliche der Inspection und was der Inspector zu thun hat, besteht nicht in Revision des Regiments, um zu sehen ob das Exerciren so gehet wie Ich es befohlen habe; es ist das freilich ein Theil mit was dazu gehöret, aber vornehmlich ist nöthig zu sehen auf die Officiere, ob sie einen jeden anhalten zu dem, was seine Schuldigkeit ist, und muss Mir sodann davon ein Rapport auf Ehre und Reputation gemacht werden, besonders von den Stabs-Officieren, die das ihrige nicht gehörig thun, entweder aus Religion[b] oder aus Flüchtigkeit, und wo es nöthig, andere in ihre Stelle zu setzen, die besser sind. Die besten Capitains in der Inspection und die zum mehresten versprechen gute Stabs-Officiere zu werden, müssen notiret werden; was hingegen niederträchtige Leute sind, die keine gute Conduite haben, müssen Mir angezeigt werden, dass man sie wegschaffen kann. Das vornehmste, worauf sodann bei den Regimentern zu sehen, ist die Égalité; ein Regiment muss sein wie das andere, dass man keinen anderen Unterschied siehet bei den Regimentern, wie den von der Montirung, und müssen beide Inspectores, nämlich Ihr mit dem General-

[a] Der König hat die hier erwähnte Unzufriedenheit auf das schärfste ausgesprochen in einem Schreiben an den General von Tauentzien, Potsdam, den 7. September 1784. Siehe *Annalen des Krieges und der Staatskunde.* Berlin, 1806, Band III., S. 252—254.

[b] Das Wort *Religion* scheint in dem Texte, welchem wir folgen, ein Druckfehler zu sein.

Lieutenant von Anhalt, mit einander bisweilen communiciren über das, was so vorzunehmen; absonderlich was die Schritte sind, das muss sein bei dem einen Regimente wie bei dem andern, denn alle machen nur eine Armee und müssen sich also vollkommen egal sein. Aber das vornehmste und wodurch sie sich den besten Verdienst bei Mir erwerben können, bestehet darin, dass eine bessere Zucht in die Officiere kommt, dass Ihr Euch bemühet, selbigen mehr Ehre und Ambition beizubringen, und absonderlich den jungen Schlesiern das flüchtige Wesen und die Leichtsinnigkeit benehmet, was selbigen jetzt so anhängt; denn kaum sind sie acht Tage Officiere, dann nehmen sie schon den Abschied aus einer vorgeblichen Krankheit, die nicht gegründet ist, und hernach, wenn sie ihr bischen Geld verzehret haben, so kommen sie wieder und verlangen grosse Belohnungen und Posten für die grossen Dienste, die sie geleistet haben. Also könnet Ihr den Leuten nur sagen, wer einmal aus dem Dienste weg ist und hat nicht vor dem Feinde Schaden genommen, dass er etwa stark blessiret ist, der hat kein Emplacement zu gewarten.

Ihr wisset alles, wie das sein soll und wie das befohlen worden, wie Ich bin im Lager gewesen, dass nämlich alle Sachen in der gehörigen Ordnung geführet und erhalten werden sollen, denn das ist nur pure Faulheit von den Officieren, wenn das nicht geschiehet. Die Generale müssen alle reiten, wie das ebenfalls im Lager befohlen worden, sonst macht sie das hernach unbequem, weil es ihnen dann zu schwer ist, in Schritt oder in Galopp zu kommen. Was im übrigen das weitere Detail ist, das habe Ich Euch schon gesagt und darf es nicht hier noch wiederholen. Ueberdem habe Ich jedem Regimente eine eigene Instruction zugeschickt,[a] wie sie sich nehmen sollen; allein, wenn darnach nicht gesehen wird, so hilft das alles nichts. Desgleichen ist auch nöthig, dass hin und wieder die Officiere ein wenig gestraft werden, wenn sie nicht die gehörige Attention im Dienst bezeigen. Dieses ist alles, was Ich Euch zu Eurem Verhalten

[a] Damit ist die *Instruction für die Infanterie-Regimenter,* Breslau, den 24. August 1785, gemeint, welche sich in dem *Militair-Wochenblatt* vom 12. October 1833, Nr. 903, S. 5019, findet.

weiter sagen kann. Meine Intention, und wie Ich will, dass alles sein soll, ist Euch ohnedem schon bekannt. Ihr werdet also alles auf das beste besorgen und es darunter an keinem Fleisse und Mühe ermangeln lassen. Zugleich erfolgt hiebei ein Aufsatz, wie die Inspection getheilet worden, zu Eurer Nachricht, desgleichen auch ein Vorspannpass zu Eurem Gebrauche, auf dass Ihr die Regimenter Eurer Inspection nach Erfordern der Umstände bereisen könnet. Ich bin, u. s. w.

Breslau, den 28. August 1785.

AN DEN GENERAL MAJOR VON GÖTZEN.

Potsdam, den 3. September 1785.

Mein lieber General-Major von Götzen,

In Gefolge Meiner Euch unterm 28. August wegen der Euch anvertrauten Inspection ertheilten Instruction habe Ich Euch noch nachstehendes zu erkennen geben wollen. Unter den Regimentern von Eurer Inspection, wozu auch das Bataillon von Troschke zu Silberberg annoch gehört, ist dasjenige, was Ich zum besten gefunden, das Regiment von Hager. Demselben könnt Ihr auch deshalben in Meinem Namen ein Compliment machen. Bei Eurem eigenen unterhabenden Regimente war es auch passable. Nur die Stabs-Officiere müssen nicht so herumlaufen und die Majors und Adjutanten auf die Distancen besser sehen. Das Regiment von Zaremba ist etwas besser gewesen wie vorm Jahre. Aber der grösste Fehler ist immer, dass sie nicht geschlossen bleiben und so aus einander laufen. Die schlechtesten beiden Regimenter sind die von Schwartz und von Rothkirch. Sonsten, wie Ich sie bei Neisse gesehen, habe Ich solche recht gut gefunden; aber dieses Jahr haben sie denselben Fehler gehabt, dass sie aus einander liefen. Das macht, die Stabs-Officiere geben nicht Acht. Da ist der Oberst von Amaudruz von Rothkirch und es kann wohl sein, dass an dem was mit lieget, weil er nicht hier im Dienst erzogen worden. Dieses müsst Ihr also näher nachsehen, wie es damit eigentlich ist, und Mir sodann darüber berichten. Das übrige alles ist Euch in der vorgedachten Instruction bereits gesaget und

Euch auch sonsten schon bekannt, wie Ich will, dass es bei den Regimentern sein soll. Vorzüglich muss auf Égalité bei den Schritten gesehen werden in den differenten Garnisonen, dass darunter alles gleich und der Schritt durchgehends egal ist, dass es ist wie ein einziges Regiment; denn wenn ein Regiment stark marschiret und das andere schwach, so muss das nothwendig Confusion machen.

Demnächst müssen wir auch, ob wir schon jetzt in Friedenszeiten leben, die Kriegsgedanken nicht einschläfern lassen; und aus dem Grunde ist nothwendig nöthig die Regimenter zu gewöhnen Seiten-Patrouillen zu machen, absonderlich wo Höhen und Wälder sind. Wenn Officiere Seiten-Patrouillen machen, so müssen sie drei hundert Schritt abbleiben von den Regimentern, und Unter-Officiere vier hundert Schritt. Wo Berge und Anhöhen sind, da müssen sie solche immer erst mit ein paar Pelotons besetzen lassen, ehe sie durchmarschiren; und wenn sie so was machen wollen, muss das immer im Herbst geschehen, wenn das Korn aus dem Felde weg ist; aber im Frühjahr geht das nicht an.

Hiernächst muss auch bei den Officieren, die sie auf Werbung schicken, darauf gesehen werden, dass das keine Windbeutel oder solche Leute sind, die viel Geld depensiren, sonsten bringen sie nur einen Haufen Geld durch und schaffen nur schlechtes Volk an. Aus dem Reiche müssen sie keine andere Leute nehmen, als die zum wenigsten sechs Fuss gross sind, nicht über zwei und vierzig Jahr alt sind; und wenn sie finden, dass die Officiere auf der Werbung nicht fleissig sind, so müssen sie solche zurückkommen lassen und bestrafen. Bei den Rapports, die sie Mir machen, müssen sie Mir bei jedem Regimente die besten Officiere anzeigen, es seien solche Capitaine, Lieutenants, und wenn es auch Fähnriche sind, die Fleiss und Munterkeit, auch Activität im Dienst bezeigen. Was aber solche Windbeutel sind von Officieren, die den Abschied haben wollen, so ohne alle Ueberlegung, muss man suchen solche zur Raison zu bringen. Wo aber das nicht hilft und sie darauf bestehen bleiben, so muss selbigen zu erkennen gegeben werden, dass sie nie auf eine Bedienung oder sonstige Versorgung Rechnung machen dürfen, es müsste denn sein, dass bei dem einen oder dem andern die Krankheit wirklich vorhanden und es nicht möglich wäre beim Regiment länger zu dienen. Wenn alte Unter-Officiere ausrangirt werden, so müssen sie besorgen und darauf dringen, bei der Regie, auch beim Salz- und Tabackswesen, dass sie mit solchen Diensten versorget werden, denen sie vorstehen können. Desgleichen auch, wenn alte Bursche sind, die ausrangirt werden und etwas schreiben können, die müssen sie ebenfalls suchen unterzubringen. Und wenn Ihr damit nicht,[a] so

[a] Lücke im Original.

habt Ihr nur an Mich davon zu berichten und Mir den Namen und die Sache anzuzeigen.

Dieses ist es, was Ich Euch zu Eurem Verhalten in Ansehung der Eurer Inspection anliegendermassen anvertrauten Regimenter annoch habe sagen wollen; wobei Ich Euch noch bekannt mache, dass die in den schlesischen Festungen stehende Artillerie-Garnison, Compagnien und Commando's unter der Inspection der jeden Orts befindlichen Gouverneurs oder Commandanten verbleiben. Wornach Ihr Euch also überall zu achten habt. Ich bin, u. s. w.

AN DENSELBEN.

Potsdam, den 5. October 1785.

. . . . Nämlich es müssen Mir immer von den Inspecteurs die Anzeigen geschehen, welches die besten Capitaine bei den Regimentern sind. Dazu wird erfordert ein Mensch, der Verstand hat, der exact in seinen Sachen ist, der Lust zum Dienst hat und einen gewissen Eifer besitzet vor der Welt sich Reputation zu machen. Wenn Ich solche Leute weiss, so kann Ich gute Stabs-Officiere behalten, denn Ich kriege sie wenn sie so sehr veraltert noch nicht sind, und sie werden Stabs-Officiere da sie in ihrer besten Force sind, dass man sie sodann mit Nutzen gebrauchen kann. Darauf muss also mit der grössten Attention gesehen und Mir nach der Wahrheit angezeigt werden, welches die besten Capitaine bei den Regimentern sind, und wenn ein solcher etwa der dritte Capitain ist, so setze Ich ihn bei vorkommender Gelegenheit wie Major bei einem andern Regimente hin; denn auf gute Stabs-Officiere kommt alles an; sind diese bei den Regimentern recht gut ausgesucht, so kann man versichert sein, dass die Regimenter dann auch gut sind. Hiernächst muss auch auf die Zucht der Officiere genau geschen werden, vornehmlich bei den jüngern Officieren und bei den Frei-Corporalen. Junge Leute sind immer etwas flüchtig und machen wohl Sottisen; das muss jedoch nicht allemal nach der grössten Rigueur genommen werden, sondern das kommt immer auf die Umstände an. Wenn sie sich aber so sehr in Schulden verthun und sich nur zu liederlichen Sachen appliciren

und das Gute negligiren, so ist gewiss sein Tage von solchen Leuten kein guter Dienst zu erwarten; denn wenn ein Officier seine Schulden nicht bezahlen kann, so zieht das immer sehr üble Folgen nach sich, und darum muss man auch auf das Spielen sehr scharf sein, dass das nicht einreisst. Was denn hingegen solche Officiere betrifft, die wahre Lust und Eifer zum Dienst bezeigen, fleissiger beim Exerciren sind wie andere, oder sonsten sich vor andern hervorthun, diese müssen von den Commandeurs der Regimenter und Bataillons auch vor andern distinguiret und immer den Inspecteurs angezeigt werden. Und wenn auch Leute sind, die sich vorzüglich über die andern distinguiren, die müssen ebenfalls auch an Mich gemeldet werden. Ueberhaupt ist das eine sehr wichtige Sache, auf die Zucht der Officiere ganz genaue Acht zu haben. Es müssen daher die Inspecteurs deshalben sehr fleissig nachsehen und im übrigen bei den Regimentern alles so einführen, wie Ich es hier befehle. Ich habe Euch also dieses hiedurch zu Eurer Achtung annoch zu erkennen geben wollen und bin, u. s. w.

INHALTS-VERZEICHNISS.

SEITE

Vorwort des Herausgebers 1

I. INSTRUCTION für den Oberst-Lieutenant vom Corps Cadets den von Oelsnitz 1

ANHANG 9

II. INSTRUCTION, wornach sich des General-Feldmarschalls Fürsten von Anhalt Liebden bei dem Deroselben aufgetragenen Commando über dasjenige Corps d'armée, welches Seine Königliche Majestät besonders formiren lassen werden, zu achten haben 13

III. UND IV. INSTRUCTION für die Regimenter Infanterie und INSTRUCTION für die Regimenter Cavallerie und Dragoner 25

V. ORDRE UND DISPOSITIONES, wornach sich der General-Lieutenant von Kalckstein bei Eröffnung der Tranchéen vor Brieg achten und alles gehörig disponiren, auch einen jeden, so dazu commandiret wird, wohl instruiren soll, was er zu thun hat 37

VI. INSTRUCTION für die Cavallerie für den Fall einer Bataille 53

VII. INSTRUCTION für die Obersten und sämmtliche Officiere von den Regimentern Husaren 59

VIII. DISPOSITION für die sämmtlichen Regimenter Infanterie, wie solche sich bei dem vorfallenden Marsche gegen den Feind und bei der darauf folgenden Bataille zu verhalten haben 71

SEITE

IX. INSTRUCTION für des General-Feldmarschalls Fürsten von Anhalt Liebden, wegen des Deroselben aufgetragenen Commando's in Ober-Schlesien 81

X. REGLEMENT, was bei dem Campiren der Armee beobachtet werden soll 91

XI. REGLEMENT für die Cavallerie und Dragoner, was bei den Exercitien geändert wird 101

XII. INSTRUCTION für die Infanterie 111

XIII. ORDRES für die sämmtlichen Generale von der Infanterie und Cavallerie, wie auch Husaren, desgleichen für die Stabs-Officiere und Commandeurs der Bataillons 117

XIV. DISPOSITION, wie sich die Officiere von der Cavallerie, und zwar die Generale sowohl als die Commandeurs der Escadrons, in einem Treffen gegen den Feind zu verhalten haben 125

XV. DISPOSITION, welchergestalt sich die Artillerie bei einer Haupt-Action mit dem Feinde zu verhalten hat 137

XVI. DISPOSITION, wie es bei vorgehender Bataille bei Seiner Königlichen Majestät in Preussen Armee unveränderlich soll gehalten werden, wornach sich auch sowohl die Generalität, als andere commandirende Officiere stricte zu achten und solches zu observiren haben 143

XVII. INSTRUCTION für die General-Majors von der Infanterie . . . . . 151.

XVIII. INSTRUCTION für die General-Majors von der Cavallerie 165

XIX. INSTRUCTION für den Obersten Lattorff, als Commandanten in Cosel 183

XX. INSTRUCTION für des Prinzen Ferdinand von Braunschweig Liebden, als Gouverneur der Festung Magdeburg 193

XXI. INSTRUCTIONEN für den General-Feldmarschall von Lehwaldt, als General en chef von den sämmtlichen in Preussen stehenden Truppen, was derselbe, nach

SEITE

dem ihm gegebenen Plein-pouvoir, bei daselbst vorfallendem Kriege zu thun und zu beobachten hat. 199

ANHANG 213

XXII. INSTRUCTION DES KÖNIGS für seine Quartiermeister. — APHORISMEN DES KÖNIGS über die Befestigungs-, Lager- und Gefechtskunst 215

XXIII. ORDRE an den General-Lieutenant Grafen zu Dohna 249

XXIV. INSTRUCTION, welche der König im Breslauer Winterquartier in seinem Zimmer den Feld-Ingenieurs dictirt hat 253

XXV. INSTRUCTION für die General-Majors von der Infanterie 263

XXVI. INSTRUCTION für die Commandeurs der Cavallerie-Regimenter, wie sich solche wegen des kleinen Dienstes in den Garnisonen, der Mannszucht des gemeinen Mannes, der scharfen Disciplin, des Exercirens der Regimenter, guten Aufsicht und Zucht der Officiere und wegen der Oekonomie zu verhalten haben 271

XXVII. INSTRUCTION für die Commandeurs der Infanterie-Regimenter, wie sich solche wegen des kleinen Dienstes in den Garnisonen, wegen der Mannszucht des gemeinen Mannes, der scharfen Disciplin, des Exercirens der Regimenter, guten Aufsicht und Zucht der Officiere und der Oekonomie zu verhalten haben 289

XXVIII. INSTRUCTION für die Artillerie 299

XXIX. INSTRUCTION für die Commandeurs der Regimenter und Bataillons 325

XXX. INSTRUCTION für die Commandeurs der Cuirassier-, Dragoner- und Husaren-Regimenter 333

XXXI. INSTRUCTION für den General-Major von Buddenbrock, was bei Schweidnitz zu thun ist 341

XXXII. INSTRUCTION für die Inspecteurs der Cavallerie, welche sie allen Commandeurs der Cavallerie communiciren sollen 351

XXXIII. INSTRUCTION für die Inspecteurs der Infanterie . . 359

SEITE

XXXIV. INSTRUCTION für die Inspecteurs der Cavallerie 367

XXXV. DISPOSITION für den Gouverneur oder Commandanten der Festung Schweidnitz, im Fall sie sollte attaquirt werden 377

XXXVI. INSTRUCTION für Meine Artillerie, wie sie bei Gelegenheit ihr Feuer einrichten soll 389

XXXVII. INSTRUCTION für die Frei-Regimenter oder leichten Infanterie-Regimenter 397

XXXVIII. INSTRUCTION für die schlesische Infanterie-Inspection des General-Majors von Götzen 407

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES ŒUVRES MILITAIRES.

TOME I.

Avertissement de l'Éditeur.

I. Les Principes généraux de la guerre, appliqués à la tactique et à la discipline des troupes prussiennes.

II. Avant-propos de l'Extrait tiré des Commentaires du chevalier Folard sur l'Histoire de Polybe.

III. Pensées et règles générales pour la guerre.

IV. Instruction pour le prince Henri, chargé du commandement de l'armée en Saxe.

V. Disposition préalable pour le maréchal Keith, en cas que les ennemis viennent attaquer le camp du Roi.

VI. Disposition pour les colonels d'artillerie Dieskau et Moller.

VII. Réflexions sur la tactique et sur quelques parties de la guerre, ou Réflexions sur quelques changements dans la façon de faire la guerre.

VIII. Instruction pour les généraux-majors de cavalerie.

TOME II.

Avertissement de l'Éditeur.

I. Éléments de castramétrie et de tactique.

II. Avant-propos.

III. Règles de ce qu'on exige d'un bon commandeur de bataillon en temps de guerre.

IV. Réflexions sur les projets de campagne.

V. Des marches d'armée, et de ce qu'il faut observer à cet égard.

VI. Projet de campagne.

VII. Instruction pour le prince héréditaire de Brunswic.
VIII. Réflexions sur les mesures à prendre au cas d'une guerre nouvelle avec les Autrichiens, en supposant qu'ils suivent la même méthode d'une défensive rigide comme dans la dernière campagne de 1778.

TOME III.

Vorwort des Herausgebers.
I. Instruction für den Oberst-Lieutenant vom Corps Cadets den von Oelsnitz.
II. Instruction, wornach sich des General-Feldmarschalls Fürsten von Anhalt Liebden bei dem Deroselben aufgetragenen Commando über dasjenige Corps d'armée, welches Seine Königliche Majestät besonders formiren lassen werden, zu achten haben.
III. und IV. Instruction für die Regimenter Infanterie und Instruction für die Regimenter Cavallerie und Dragoner.
V. Ordre und Dispositiones, wornach sich der General-Lieutenant von Kalckstein bei Eröffnung der Tranchéen vor Brieg achten und alles gehörig disponiren, auch einen jeden, so dazu commandiret wird, wohl instruiren soll, was er zu thun hat.
VI. Instruction für die Cavallerie für den Fall einer Bataille.
VII. Instruction für die Obersten und sämmtliche Officiere von den Regimentern Husaren.
VIII. Disposition für die sämmtlichen Regimenter Infanterie, wie solche sich bei dem vorfallenden Marsche gegen den Feind und bei der darauf folgenden Bataille zu verhalten haben.
IX. Instruction für des General-Feldmarschalls Fürsten von Anhalt Liebden, wegen des Deroselben aufgetragenen Commando's in Ober-Schlesien.
X. Reglement, was bei dem Campiren der Armee beobachtet werden soll.
XI. Reglement für die Cavallerie und Dragoner, was bei den Exercitien geändert wird.
XII. Instruction für die Infanterie.
XIII. Ordres für die sämmtlichen Generale von der Infanterie und Cavallerie, wie auch Husaren, desgleichen für die Stabs-Officiere und Commandeurs der Bataillons.
XIV. Disposition, wie sich die Officiere von der Cavallerie, und zwar die Generale sowohl als die Commandeurs der Escadrons, in einem Treffen gegen den Feind zu verhalten haben.
XV. Disposition, welchergestalt sich die Artillerie bei einer Haupt-Action mit dem Feinde zu verhalten hat.
XVI. Disposition, wie es bei vorgehender Bataille bei Seiner Königlichen Majestät in Preussen Armee unveränderlich soll gehalten werden, wornach sich auch sowohl die Generalität, als andere commandirende Officiere stricte zu achten und solches zu observiren haben.
XVII. Instruction für die General-Majors von der Infanterie.
XVIII. Instruction für die General-Majors von der Cavallerie.
XIX. Instruction für den Obersten Lattorff, als Commandanten in Cosel.

XX. Instruction für des Prinzen Ferdinand von Braunschweig Liebden, als Gouverneur der Festung Magdeburg.

XXI. Instructionen für den General-Feldmarschall von Lehwaldt, als General en chef von den sämmtlichen in Preussen stehenden Truppen, was derselbe, nach dem ihm gegebenen Plein-pouvoir, bei daselbst vorfallendem Kriege zu thun und zu beobachten hat.

XXII. Instruction des Königs für seine Quartiermeister. — Aphorismen des Königs über die Befestigungs-, Lager- und Gefechtskunst.

XXIII. Ordre an den General-Lieutenant Grafen zu Dohna.

XXIV. Instruction, welche der König im Breslauer Winterquartier in seinem Zimmer den Feld-Ingenieurs dictirt hat.

XXV. Instruction für die General-Majors von der Infanterie.

XXVI. Instruction für die Commandeurs der Cavallerie-Regimenter, wie sich solche wegen des kleinen Dienstes in den Garnisonen, der Mannszucht des gemeinen Mannes, der scharfen Disciplin, des Exercirens der Regimenter, guten Aufsicht und Zucht der Officiere und wegen der Oekonomie zu verhalten haben.

XXVII. Instruction für die Commandeurs der Infanterie-Regimenter, wie sich solche wegen des kleinen Dienstes in den Garnisonen, wegen der Mannszucht des gemeinen Mannes, der scharfen Disciplin, des Exercirens der Regimenter, guten Aufsicht und Zucht der Officiere und der Oekonomie zu verhalten haben.

XXVIII. Instruction für die Artillerie.

XXIX. Instruction für die Commandeurs der Regimenter und Bataillons.

XXX. Instruction für die Commandeurs der Cuirassier-, Dragoner- und Husaren-Regimenter.

XXXI. Instruction für den General-Major von Buddenbrock, was bei Schweidnitz zu thun ist.

XXXII. Instruction für die Inspecteurs der Cavallerie, welche sie allen Commandeurs der Cavallerie communiciren sollen.

XXXIII. Instruction für die Inspecteurs der Infanterie.

XXXIV. Instruction für die Inspecteurs der Cavallerie.

XXXV. Disposition für den Gouverneur oder Commandanten der Festung Schweidnitz, im Fall sie sollte attaquirt werden.

XXXVI. Instruction für Meine Artillerie, wie sie bei Gelegenheit ihr Feuer einrichten soll.

XXXVII. Instruction für die Frei-Regimenter oder leichten Infanterie-Regimenter.

XXXVIII. Instruction für die schlesische Infanterie-Inspection des General-Majors von Götzen.

IMPRIMERIE ROYALE
(M. DCCCXXX)

sur lequel se pouri mouvements de

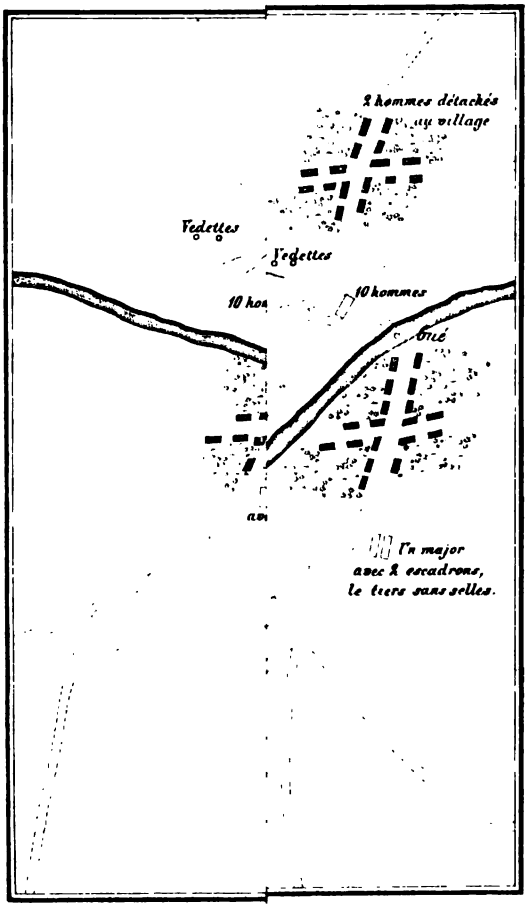

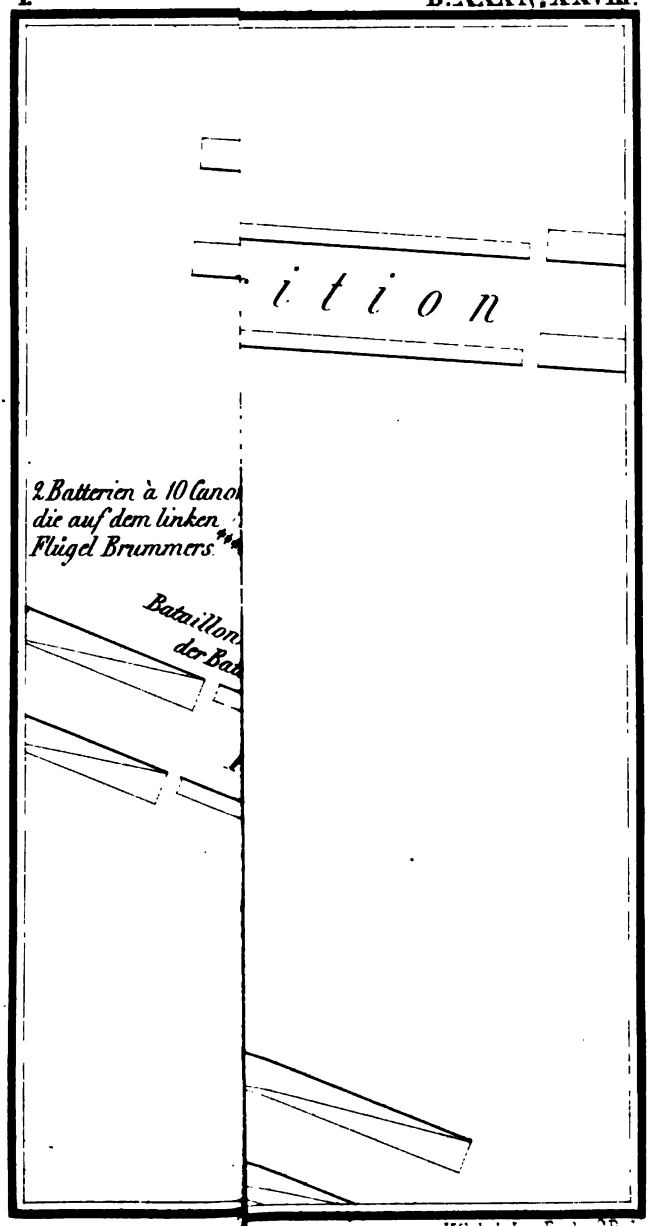

Kgl. lith. Inst. Berlin. Burk.

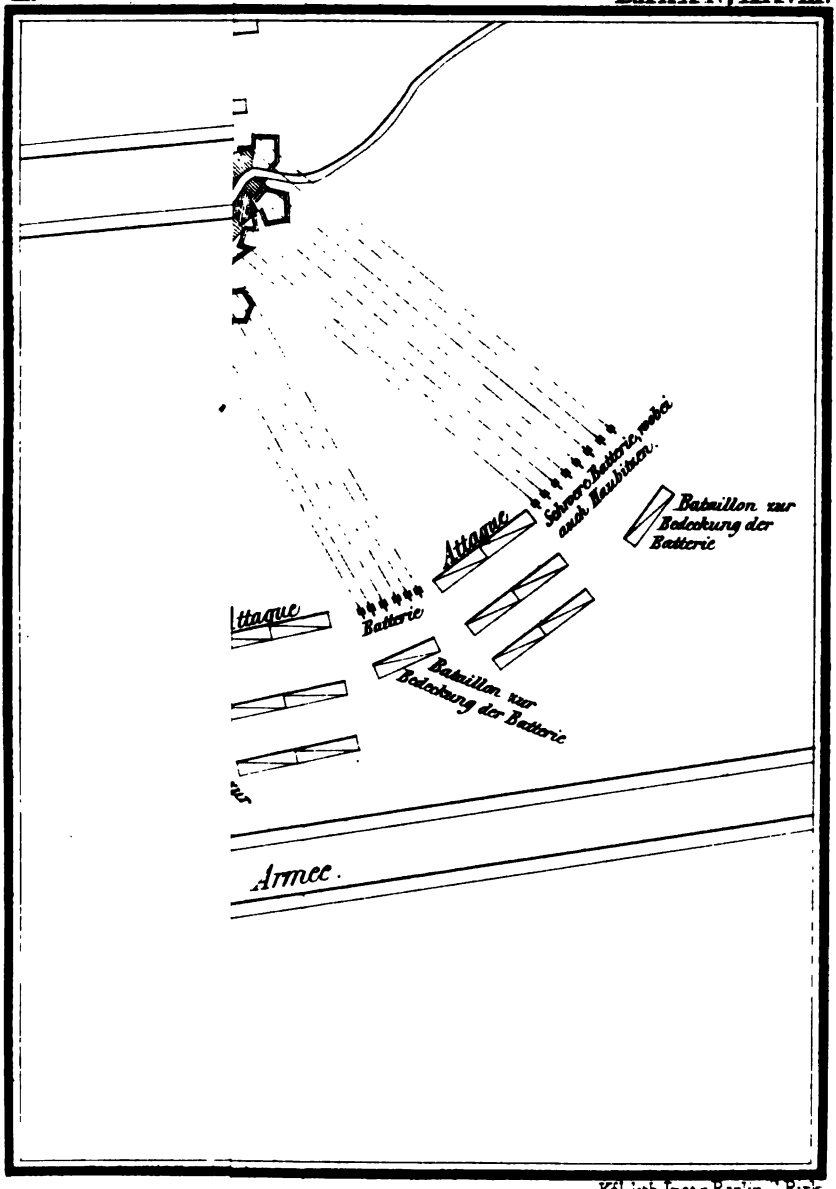

Kgl lith Inst z Berlin C Bark

III. B.XXX. N° XXVIII.

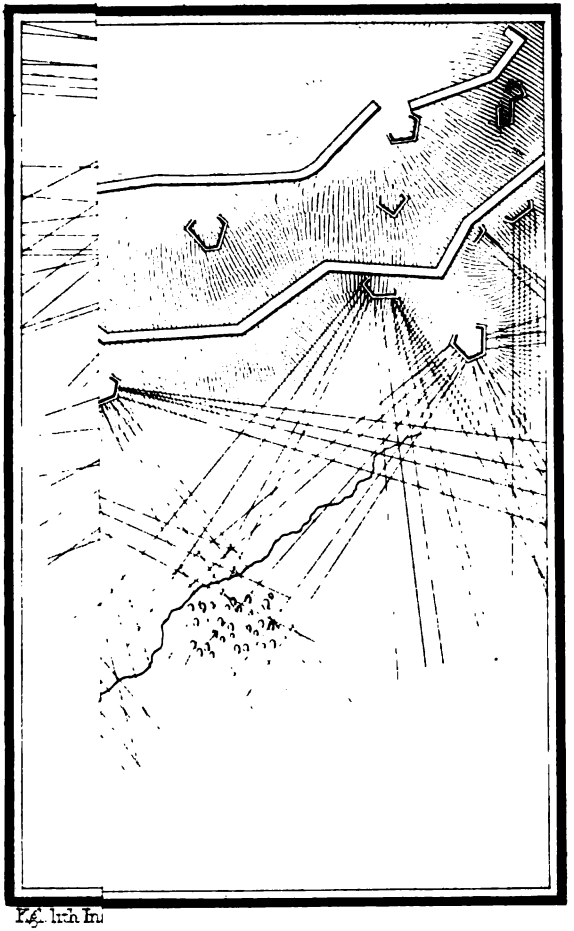

K.G. lith. Inv.

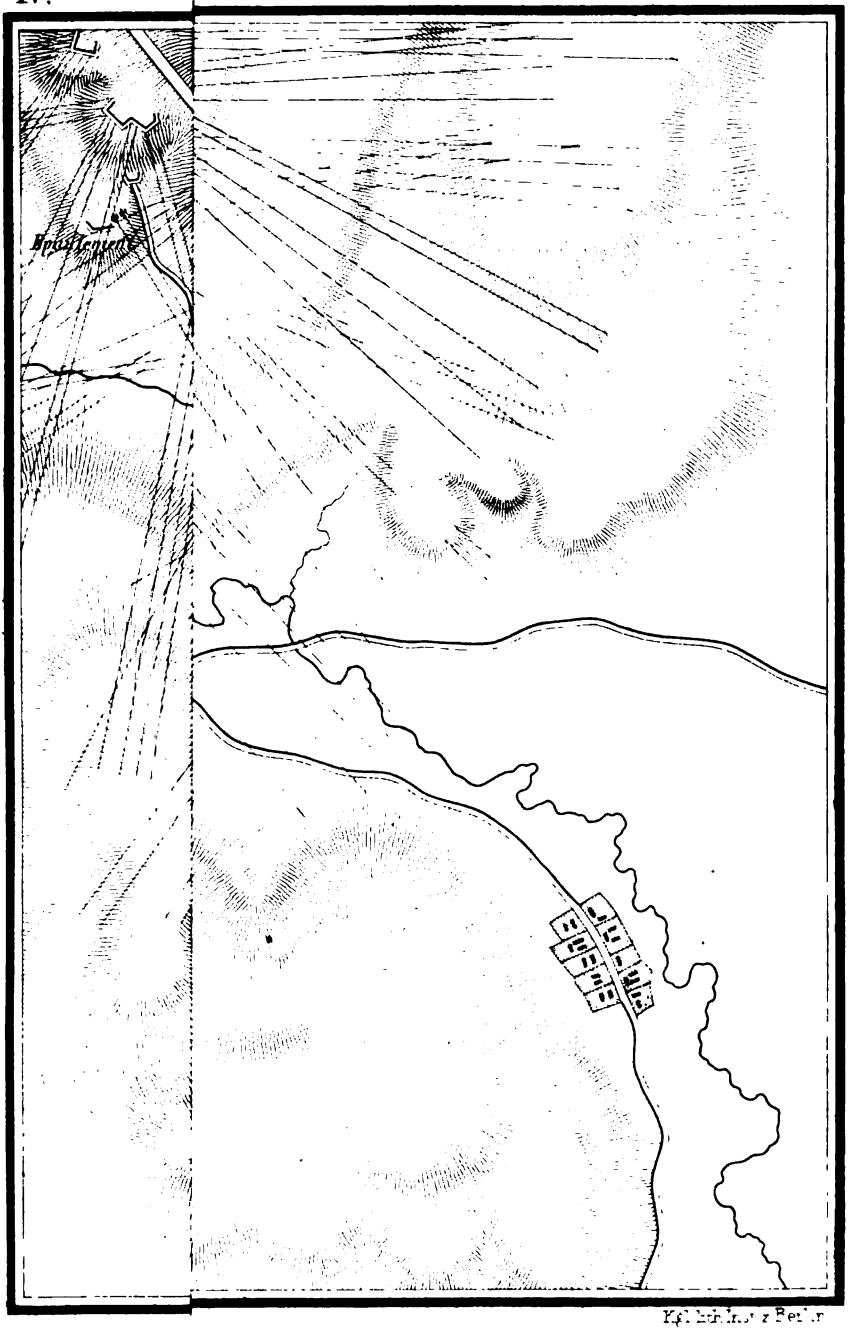

Kgl. Lith. Inst. z. Berlin

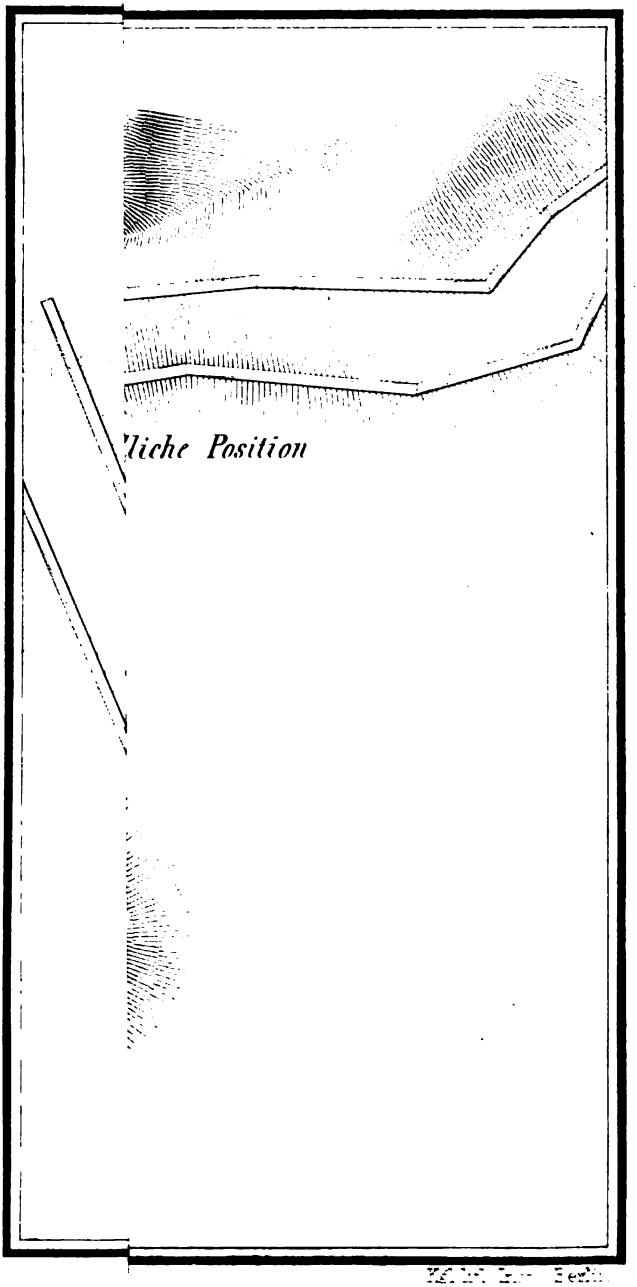
liche Position

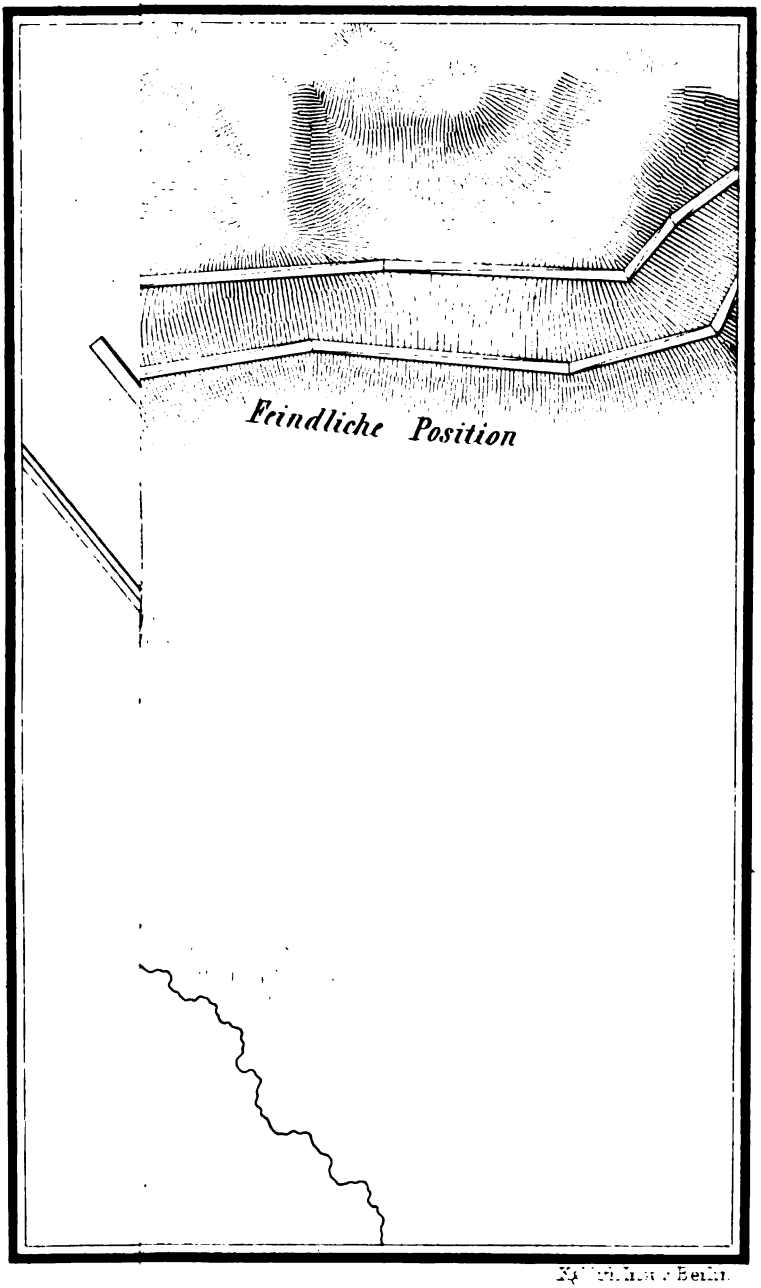
Feindliche Position

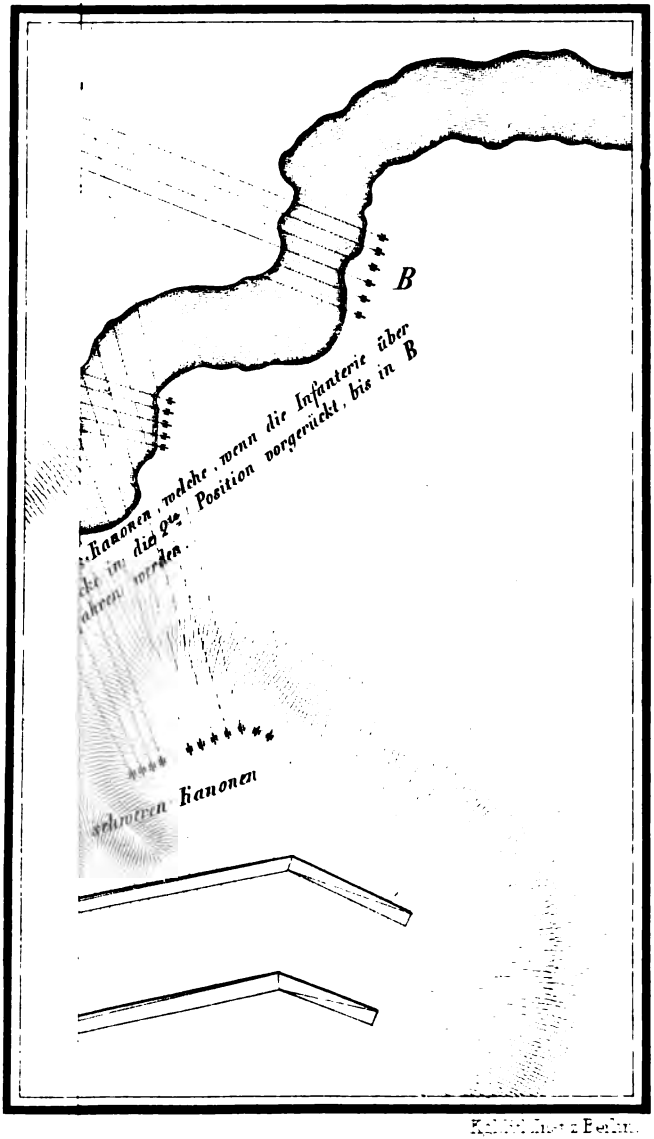

Kgl. Stl. Inst. z. Berlin.

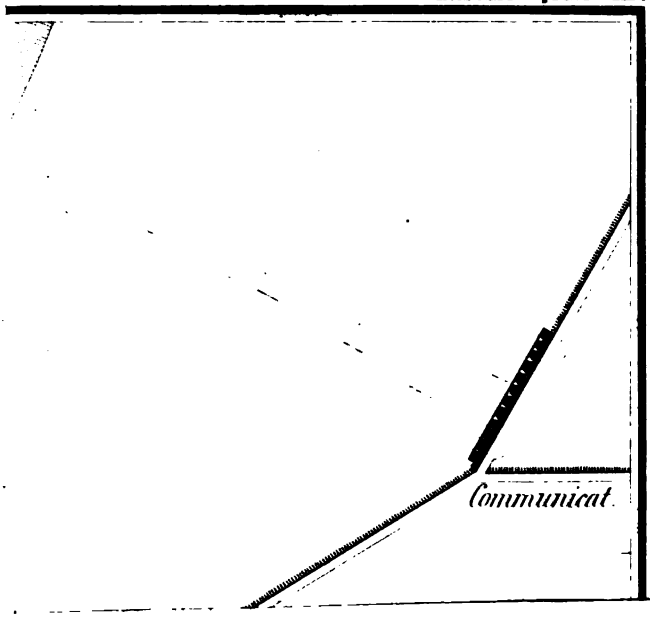
Communicat.

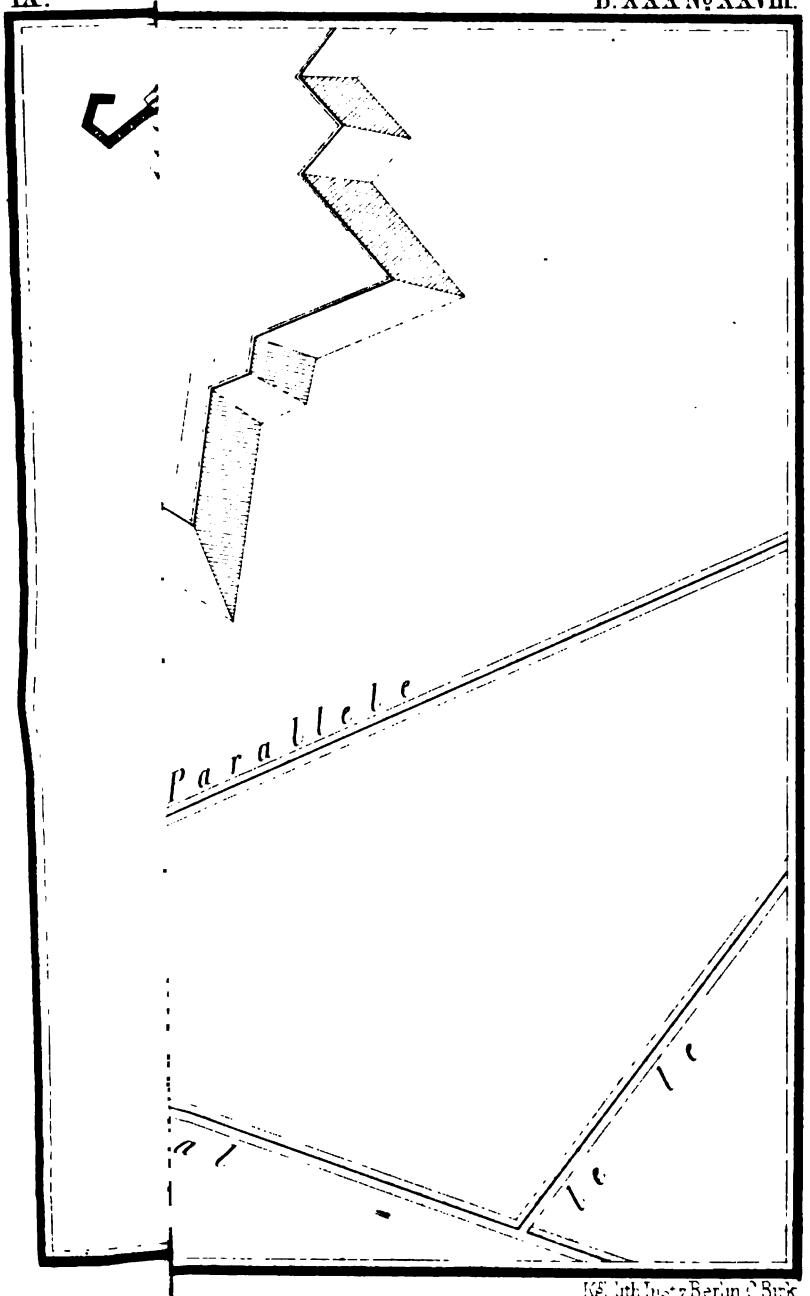

Kgl. lith. Inst. z. Berlin C. Birk

DUE DEC 15 1930

DUE JUN 10 1930

DUE OCT 2 2 1934

AUG 21 1943

BOOK SLIP - WID

CANCELLED

OCT 3 1 1980

Widener Library
3 2044 098 651 862